This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Tappan Presbyterian Association
LIBRARY.

Presented by HON. D. BETHUNE DUFFIELD.
From Library of Rev. Geo. Duffield, D.D.

In tali nunquam lassat venatio sylva.
A.D.1884.

B
1
.S2

252 La 8

DISCOURS HISTORIQUES, CRITIQUES, THEOLOGIQUES, ET MORAUX,

SUR LES EVENEMENS LES PLUS MEMORABLES

DU VIEUX ET DU NOUVEAU TESTAMENT:

PAR M. SAURIN,

Miniſtre du St. Evangile à la Haye;

1913

CONTINUEZ

PAR M. ROQUES,

Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Baſle.

TOME SEPTIEME.

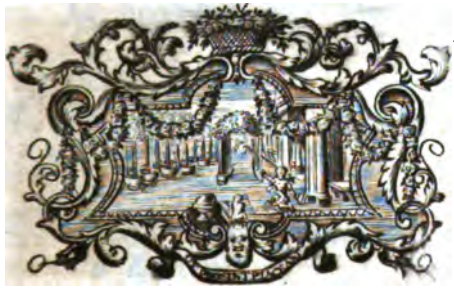

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT,
MDCCXXXIX.

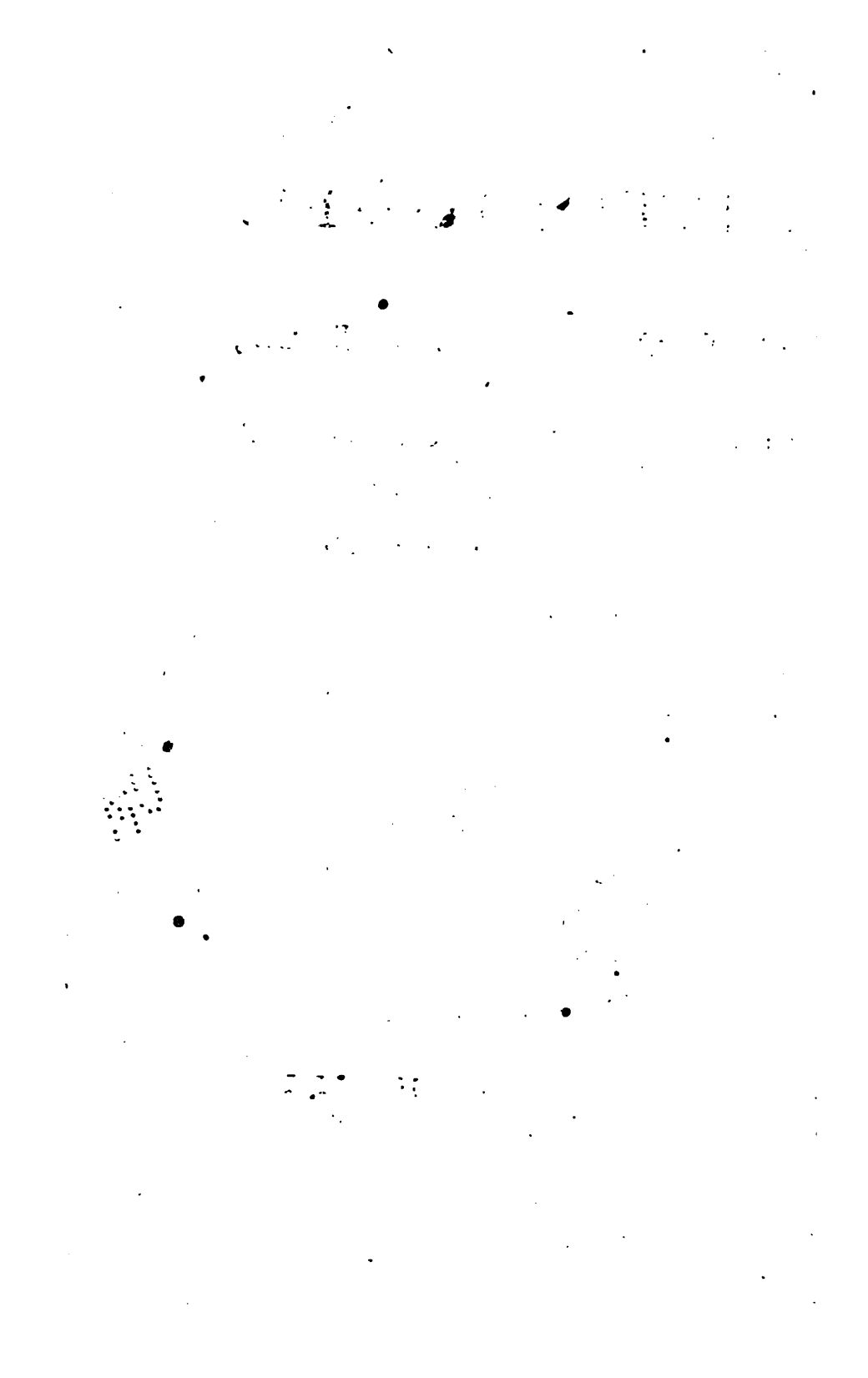

Gift
Taggart Pres. Lib
3-14-1932

TABLE
DES DISCOURS

Contenus dans le Tome VII.

I. *Assuerus donne son Anneau à Mardochée.* 1

II. *Job assis sur un Fumier.* 74

III. *Le Seigneur assis sur son Trône.* 153

IV. *Jérémie voit une Branche d'Amandier.* 204

V. *La figure des Animaux représentez à Ezéchiel.* 263

VI. *Image de la Résurrection des Morts.* 333

VII. *Da-*

VII. *Daniel explique le Songe de Nébucadnetzar.* 402

VIII. *Les trois Hommes dans la Fournaise.* 494

IX. *Daniel parmi les Lions,* 583

TABLE

DES PASSAGES DE L'ECRITURE SAINTE,

Qui sont expliquez, ou citez dans les

XVI. DISCOURS

DE CES TOMES V. & VI.

La Lettre a *signifie le Tome V. &* b *le Tome VI.*

GENESE.

Chap.	Vers.	Pag.
I.	26.	a 170
IV.	10.	b 9
X.	8.	b 342
	10. 11.	b 7
	22. 23.	a 102
XVII.	7.	a 304
XVIII.	4.	b 126
XIX.	2.	*ibid.*
XX.	3.	a 413
XXII.	21.	a 103
	22.	a 146
XXV.	2.	*ibid.*
	3.	a 104
XXVI.	34.	b 133
XXVIII.	18.	a 45
XXIX.	33.	b 136
XXX.	4.	a 292
XXXI.	19.	a 512
XXXV.	2.	a 110
XXXVI.	15.	a 145
	28.	a 102
	33.	a 105
XXXVIII.	24.	b 225
XLI.	42.	a 47
	9.	a 296
	17.	a 293
	29. 30.	a 395
L.	25.	*ibid.*

EXODE.

Chap.	Vers.	Pag.
III.	6. a 399.	b 180
IV.	10.	a 211
IX.	9.	a 126
	12.	a 197
XIII.	2.	a 207
XV.	11.	b 435
	20. 21.	a 165
XIX.	14. 15.	a 112
XXI.	2.	a 334
	23.	a 642
XXII.	2.	b 232
XXIII.	24.	b 262
XXIV.	10. 11.	a 161
XXV.	18.	a 504
	20. a 165.	278
	21.	a 165
XXVIII.	20.	a 288
XXXIII.	20.	a 159
	23.	a 160
XXXIV.	16.	a 24
	29.	a 161

LEVITIQUE.

XI.	7.	b 408
	10.	b 154
	44.	a 167
XIII.	1, &c.	a 125

TABLE DES PASSAGES

LEVITIQUE.

Chap.	Vers.	Pag.
XVI.	8.	*b* 27
XVII.	3. 4. 5.	*a* 101
XIX.	2.	*a* 167
XX.	10.	*b* 225
XXI.	9.	*ibid.*
XXIV.	14.	*b* 223
	15. 16.	*b* 356
XXVI.	44.	*a* 195

NOMBRES.

II.	2. &c.	*a* 289
V.	12. &c.	*b* 227
XII.	6.	*a* 153. 157
	7. 8.	*a* 153
XVIII.	20. 21.	*b* 87
XXI.	6.	*a* 162
XXIII.	19.	*a* 338
XXV.	7. &c.	*b* 423
XXVI.	55.	*b* 28
XXXVI.	8. 9.	*b* 127. 168

DEUTERONOME.

II.	12.	*a* 103
IV.	15.	*a* 161
VII.	5.	*b* 262
VIII.	8.	*b* 93
XII.	5. 6. 11.	*a* 620
	19.	*b* 87
XIV.	22. 27.	*ibid.*
	28.	*b* 89
XVII.	2. &c.	*b* 421
	7.	*b* 252
XIX.	18.	*b* 251
	21.	*a* 643
XX.	5. &c.	*b* 440
XXII.	5.	*a* 72
	12.	*b.* 225
	23. 24.	*b* 227
XXIII.	3.	*b* 286
	17.	*a* 290
XXIV.	1.	*a* 21

DEUTERONOME.

Chap.	Vers.	Pag.
XXVI.	1. 2.	*b* 93
	3. &c. 10.	*b* 95
	12.	*b* 90
	14.	*b* 121
XXXII.	15.	*a* 185

JOSUE.

VII.	18.	*a* 39. *b* 31
	24.	*a* 645
XV.	58.	*b* 443
XVIII.	26.	*b* 440
XIX.	5.	*b* 268
	13.	*b* 2
XXI.	18. 19.	*a* 205
	41.	*b* 87
XXIV.	2.	*a* 511

JUGES.

III.	12. &c.	*b* 323
IV.	18. &c.	*b* 324
V.	24.	*b* 329
XIX.	21.	*b* 126

RUTH.

IV.	3. 4.	*b* 127

I. SAMUEL.

I.	22.	*a* 478
IX.	9.	*a* 153
X.	21.	*a* 39. *b* 31
XI.	1. &c.	*b* 158
XIV.	42.	*a* 40. *b* 31
XV.	20.	*a* 28
	23.	*a* 429
XVI.	17.	*a* 214
XVIII.	7.	*a* 166
XXI.	4.	*a* 113
	9.	*b* 287
XXIV.	1. &c.	*b* 424
XXVI.	1. &c.	*ibid.*

II. SAMUEL.

Chap.	Vers.	Pag.
IV.	12.	*b* 321
XXIII.	11.	*a* 294

I. ROIS.

II.	25. 34.	*a* 429
VIII.	10. 11.	*a* 174
	47. 48. 49.	*a* 618
XXII.	19. 20. 21. 22.	*a* 91

II. ROIS.

IV.	29.	*a* 222
	36.	*a* 400
XIII.	21.	*ibid.*
XIV.	25.	*b* 2
XV.	1. 2.	*a* 154
XXI.	8.	*a* 204. *b* 295
XXIII.	33.	*a* 225
XXIV.	1.	*a* 229. 232
	7.	*a* 234
	8.	*a* 242. 243
	28.	*a* 241
XXV.	2. 3. 4.	*a* 255
	23.	*a* 193
	27. &c.	*a* 246
XXXVI.	10.	*a* 241

II. CHRONIQUES.

III.	13.	*a* 278
XVI.	10.	*a* 153
XXXIII.	1. &c.	*b* 295
	11. &c.	*b* 299. 302
	14.	*b* 297
XXXVI.	6.	*a* 231
	9.	*a* 242. 243
	12.	*a* 252
	20.	*a* 586
	22.	*a* 358

ESDRAS.

9.	1. &c.	*a* 421

ESDRAS.

Chap.	Vers.	Pag.
I.	2.	*a* 458
III.	8.	*a* 365
IV.	6.	*a* 366
V.	1. &c.	*a* 368
VI.	1. &c.	*a* 48
	11.	*a* 421
	22.	*b* 294
VII.	1. &c.	*a* 378
	8.	*a* 7
	12.	*a* 445
VIII.	1. &c.	*a* 378
X.	1. &c.	*ibid.*

NEHEMIE.

VII.	7.	*a* 4
IX.	13.	*a* 623
XIII.	6.	*a* 4
	23. 25.	*a* 24

ESTER.

I.	1.	*a* 604
II.	11.	*a* 8
	18.	*a* 26
III.	8. 9.	*a* 41
	13.	*a* 49
IV.	11.	*a* 50
	16.	*a* 54
V.	13.	*a* 35
VIII.	2.	*a* 65
X.	1.	*a* 12. 26

JOB.

I.	5. 11. 21.	*a* 137
II.	8.	*a* 74
XI.	7. 8.	*a* 321
XIX.	9. 10.	*a* 393
	25. &c.	*a* 389
XXVI.	12.	*a* 93
XXVII.	11.	*a* 393
XXIX.	2. 3.	*ibid.*
XXXII.	2.	*a* 146

TABLE DES PASSAGES

JOB.

Chap.	Vers.	Pag.
XXXII.	19.	a 147
XXXVIII.	3.	a 86. 222
XXXIX.	1. &c.	a 86
XL.	1. &c.	*ibid.*
XLI.	1. &c.	*ibid.*
XLII.	6.	a 148

PSEAUMES.

I.	6.	a 206
II.	6. 8.	a 474
	9.	a 482
VIII.	7.	*ibid.*
XIV.	1.	a 139
XV.	4.	a 250
XVII.	15.	a 399
XVIII.	9.	a 174
XXIX.	1. &c.	b 30
XXX.	1. &c.	b 95
XXXIII.	9.	a 314. 315
XXXIV.	20.	b 101
XXXIX.	10.	a 322
XLVI.	1. &c.	b 24
L.	12. 13.	b 347
LI.	1. &c.	a 56
LXVIII.	8. 9. &c.	a 293
	31.	a 294
LXIX.	12.	a 544
LXXIII.	11.	a 64
	27.	a 65
LXXXV.	9.	a 139
XCI.	7.	a 605
	13.	a 636
CII.	14. 15.	a 363
CIV.	1. 2.	a 160
	4. a 162. b 18. 19	
	27. &c.	a 307
CVII.	28.	b 22
	29. &c.	b 34
CX.	3.	a 481
CXV.	1. &c.	b 95
	3.	a 322
	4. &c. a 536. 537	
CXVIII.	6.	a 211
CXIX.	53.	a 544
	67.	b 48
CXXVI.	1. 2.	a 364
	4.	a 377
CXXX.	4.	a 181
CXXXV.	15. &c.	a 537
CXXXVI.	5. 6.	a 333
CXXXIX.	7. &c.	b 15
CXLVII.	7.	a 165

PROVERBES.

V.	10. 11.	a 129
	22.	b 251
VI.	17.	a 402
VII.	22. 23.	b 211
IX.	18.	b 251
X.	13.	a 219
XI.	22.	b 203
XII.	10.	b 261. 262
XV.	8.	a 112
XVI.	33.	a 36. 40. b 30
XVII.	17.	a 144
XVIII.	18.	a 36. b 28
	24.	a 144
XXII.	1.	b 476
XXXI.	4.	a 19
	30.	b 204

ECCLESIASTE.

VII.	1.	b 476
	14.	a 141
XII.	7.	a 218

ESAIE.

I.	11.	b 347
	16.	a 112
II.	3.	a 481
III.	22.	a 17
V.	17.	a 184
VI.	2.	a 153
	8.	a 170
	11.	a 217
VII.	17.	b 324
VIII.	12. 13.	a 540

ESAIE.

Chap.	Vers.	Pag.
X.	5. a 219.	b 324
XI.	19. 20.	a 537
XIV.	12. &c.	a 570
XXI.	9.	b 376
XXII.	22.	b 296
XXVI.	19.	a 397
XXXIII.	14.	a 307
XL.	18.	a 161
XLI.	7.	a 537
XLV.	6. 7.	a 140
XLVI.	1.	b 376
LII.	1. 2. 7.	a 362
LIII.	1. &c.	a 223
	7.	a 632
LV.	8. 9.	a 322
LVII.	3. 4.	b 77
LVIII.	1. &c.	a 56
	5. 6. 7.	b 75
LIX.	2.	a 185
LXVI.	1.	b 15
	3.	b 347

JEREMIE.

I.	11.	a 204
VII.	1.	b 97
	4.	a 170
IX.	17.	b 143
X.	3. &c.	a 537
XVI.	7.	b 118
XXII.	11.	a 224. 228
	12.	a 228
	18.	a 235
	19. *ibid.* &	241
	24. &c.	a 243
	29.	a 170
	30.	a 248
XXV.	1.	a 229
	11.	a 231. 371
	12.	a 231
XXVI.	1. &c.	a 228
	6. 7.	a 449
XXVII.	7.	a 586
XXIX.	10.	a 337. 372. 374

JEREMIE.

Chap.	Vers.	Pag.
XXIX.	22.	b 226
XXX.	1. 12.	b 337
XXXI.	35. 36. 37.	a 195
XXXIV.	4. 5.	a 257
XXXV.	1. 11.	a 356
XXXVI.	1. &c.	a 235
	29.	a 233
	30. *ibid.* &	242
XXXVII.	7. 8.	a 254
	12. &c.	*ibid.*
XXXIX.	10.	a 193
XL.	1. &c.	a 259
XLI.	2. 3.	a 192
XLIII.	1. &c.	a 195
	4. 5. 6.	a 260
XLIV.	1. &c.	a 195
XLIX.	7.	a 146
LII.	31. &c.	a 246

LAMENTATIONS DE JEREMIE.

I.	12.	a 133
III.	38.	a 140
IV.	9. 10.	a 255
	21.	a 103
XXXIV.	11.	a 334. 335

EZECHIEL.

I.	5.	a 263
VIII.	1. &c.	a 340
	16. 17.	a 619
IX.	1. &c.	a 340
X.	20.	a 280
XI.	3.	a 220
XII.	13.	a 256
XIV.	13. 14.	a 77
XVI.	38. 40.	b 226
XVII.	12. &c.	a 252
	17.	a 254
XIX.	2. 3. 4.	a 226
	5. 6. 7. 8. 9.	a 246

EZECHIEL.

Chap.	Vers.	Pag.
XXI.	26.	a 37. 442
XXXIII.	14. 15.	b 79
XXXVI.	18.	a 339
	20.	*ibid.*
	24.	*ibid.*
	25. 26.	a 355
	32.	a 339
XXXVII.	1. &c.	a 333

DANIEL.

I.	1.	a 229
	2.	a 507
	5. 18.	a 403
II.	29.	a 402
III.	1.	a 495
IV.	34.	a 578
V.	7.	a 422
	10.	a 478
	13.	a 592
	30. 31.	a 589
	32.	a 3
VI.	1.	*ibid.*
	5. 8.	a 31
	9. 14.	a 507
	27.	a 583
	28.	a 359
VII.	5.	a 453
	6.	a 459
	7.	a 471
	14.	a 485
VIII.	21.	a 460
	23. &c.	b 452
	27.	a 585
IX.	1. &c.	a 359
X.	1.	a 648
XII.	2.	a 397
	20.	b 188

JOEL.

II.	1. &c.	b 69

AMOS.

Chap.	Vers.	Pag.
III.	6.	a 123
IX.	1.	a 174

JONAS.

I.	9.	b 15
II.	6.	b 35. 47
III.	3.	b 6
	4.	b 1
IV.	2.	b 13
	11.	b 7

MICHEE.

III.	12.	a 217. 218

NAHUM.

II.	1. &c.	b 84
III.	1. &c.	*ibid.*

SOPHONIE.

II.	13.	*ibid.*

HAGGE'E.

I.	2. 3. 4.	a 367

ZACHARIE.

I.	12. a	373. 374
VII.	5.	a 375
VIII.	19.	a 253. b 69

MALACHIE.

I.	11.	a 203
III.	1.	b 185

LIVRES APOCRYPHES.

III. ESDRAS.

IV.	43.	a 370

TOBIE.

Chap.	Vers.	Pag.
V.	2.	*b* 85
	15. 18.	*b* 178
VI.	12. *b* 127.	*b* 167
	17..	*b* 171
VII.	15. 16.	*b* 130
IX.	2.	*b* 127
XII.	15.	*b* 185
XIV.	16.	*b* 294

JUDITH.

IV.	5. 6.	*b* 268
V.	16.	*b* 297
IX.	13. 18.	*b* 312
X.	4.	*b* 277
	12. &c.	*b* 310
XI.	1. &c.	*ibid.*
XIII.	7.	*b* 254
XIV.	30.	*b* 305

ECCLESIASTIQUE.

IX.	2.	*b* 24
XIX.	3.	*a* 129
XXII.	6.	*b* 144. 145

ADDITIONS A DANIEL.

III.	14.	*b* 334

ADDITIONS A ESTER.

III.	5. 6. 7.	*a* 31
V.	1. &c.	*a* 58

BARUC.

VI.	3.	*a* 517
	26.	*b* 122

CANTIQUE DES TROIS ENFANS EN LA FOURNAISE.

Chap.	Vers.	Pag.
I.	1. &c.	*a* 555

HISTOIRE DE SUSANNE.

I.	1. &c.	*b* 188

HISTOIRE DE BEL ET DU DRAGON.

I.	1. &c.	*b* 334

I. DES MACCABE'ES.

I.	7.	*b* 397
	11.	*b* 399
	43.	*b* 502
	51.	*b* 487
	59. 60.	*b* 491
II.	59. 60.	*a* 463
III.	48.	*b* 491
IV.	29.	*b* 443
VI.	10.	*b* 553
	14. 15.	*a* 47
	43.	*b* 393
	44.	*b* 474
VII.	25.	*b* 485
XIV.	33.	*b* 443

II. DES MACCABE'ES.

III.	1. &c.	*b* 401
IV.	7. &c.	*b* 403
V.	15.	*b* 405
	22.	*b* 407. 487
	23.	*b* 407
VI.	7. 8.	*b* 493. 522
	10.	*b* 487
VII.	1. &c.	*b* 495

TABLE DES PASSAGES

II. DES MACCABE'ES.

CHAP.	VERS.	PAG.
VII.	9.	a 400
IX.	2.	b 438
	3.	b 450
	9.	b 551
	12.	b 552
XIV.	41. &c.	b 107

III. DES MACCABE'ES.

V.	1.	b 460

ABREVIATEUR DE JASON.

VI.	11.	b 487

SAINT MATTHIEU.

III.	11.	a 180
V.	36.	a 121
	44.	a 439
VI.	5.	a 617
	26.	a 308
VII.	23.	b 516
IX.	15.	b 69
X.	28.	a 222 b 503
	29. 30.	a 308
	33.	b 530
XII.	4.	b 158
	40.	b 50
	41.	b 80
XIII.	14.	a 190. 200
	15.	a 190
	31. 32.	a 480
XV.	3.	a 249
XVI.	18.	a 484
	25.	b 530
XVII.	21.	b 213
XIX.	9.	a 21
	20.	a 213
XXII.	30.	a 164
	31. 32.	a 398. 399

SAINT MATTHIEU.

CHAP.	VERS.	PAG.
XXIV.	31.	a 353
	41.	b 518
XXVII.	35.	b 28
XXVIII.	18.	a 474

SAINT MARC.

IV.	12.	a 185

SAINT LUC.

I.	32. 33.	a 485
	37.	a 343
X.	18.	a 481
XII.	35.	a 222
XXIV.	13.	b 440

SAINT JEAN.

I.	18.	a 161
V.	1. &c.	a 398
VII.	51.	b 2
VIII.	5.	b 226.
IX.	31.	a 112
	44.	b 170.
XII.	40.	a 197
XIV.	28.	a 487

ACTES DES APOTRES.

I.	26.	a 40
II.	2.	a 348
IV.	29.	a 429
	31.	a 348
V.	12.	a 217
VIII.	18.	b 489
X.	26.	a 489
XIII.	46.	a 191
XIV.	15.	a 490. 491
XVI.	9.	a 413
XXII.	3.	b 14

ACTES DES APOTRES.

Chap.	Vers.	Pag.
XXVIII.	25.	a 200
	26. 27.	a 190

EPITRE AUX ROMAINS.

I.	18. 20.	a 351
III.	2.	a 77
VIII.	15.	a 176
	18. a 148.	b 535
	27.	a 143
IX.	13.	a 206
XI.	17. &c.	a 196
	20.	a 582
	25. 26.	a 481
	33. 34.	a 322
XII.	1.	b 347
	21.	a 439
XIV.	17.	b 546
XV.	1. &c.	ibid.

I. CORINTHIENS.

I.	25.	a 322
	27.	a 214
IV.	7.	b 197
VI.	10.	b 239
XIII.	3.	b 517
XV.	24. 25. &c.	a 483

II. CORINTHIENS.

I.	9. 10.	a 432
III.	15.	a 215
IV.	7.	a 214
	14. 16. 17.	b 537
	18.	b 508

GALATES.

I.	15.	a 206
IV.	1.	a 176

EPHESIENS.

Chap.	Vers.	Pag.
IV.	25.	b 181

PHILIPPIENS.

I.	23.	b 102. 103
	27.	b 527

COLOSSIENS.

I.	15.	a 486

I. THESSALONICIENS.

IV.	16.	a 348
V.	3.	b 18

I. TIMOTHE'E.

I.	17. 18. 19.	a 122
II.	1. 4.	a 369
	9.	b 276
V.	10.	b 126
	13.	b 271
VI.	6.	a 159

II. TIMOTHE'E.

I.	10.	a 401
II.	19.	b 535
IV.	8.	b 549

HEBREUX.

II.	8.	a 489
XI.	1.	a 549
	19.	a 395
	33.	a 636
XII.	6. 10.	a 135

TABLE DES PASSAGES DE L'EC. SAINTE.

S. JAQUES.

Chap.	Vers.	Pag.
I.	4.	b 528
	12.	a 152
	14. 15.	b 210
III.	7.	a 639
	15.	b 430
V.	10. 11.	a 78

I. S. PIERRE.

I.	15. 16.	a 168
II.	23.	b 526
III.	3.	b 276
	15.	b 517
V.	5.	a 1

II. S. PIERRE.

Chap.	Vers.	Pag.
III.	4. 9.	a 319

I. EPITRE DE S. JEAN.

V.	4.	a 541. b 536

APOCALYPSE.

II.	11. 21.	b 528
IV.	8.	a 168
VIII.	3.	b 185
XV.	8.	a 174
XX.	4.	b 536

DIS-

DISCOURS
HISTORIQUES, CRITIQUES, THEOLOGIQUES, ET MORAUX, SUR LES EVENEMENS LES PLUS MEMORABLES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

PREMIER DISCOURS.

Aſſuerus donne ſon Anneau à Mardochée. ESTER VIII. 2.

LE ſujet de ce Diſcours nous appelle à réchercher, qui eſt cet Aſſuerus qui donna ſon Anneau à Mardochée; ce qui occaſionna cette faveur, & quelles en furent les ſuites immédiates. Nous verrons par-tout dans cette hiſtoire des marques éclatantes de la Providence, qui veilloit pour la conſervation du peuple Juif; & des preuves ſenſibles de cette vérité ſi ſouvent démontrée, mais ſur laquelle pourtant les hommes réflechiſſent peu, *que Dieu réſiſte aux orgueilleux.* 1 Pier. v. 5.

Comme les Hiſtoriens profanes ne connoiſſent point le nom d'Aſſuerus, on eſt fort embaraſſé, lorſqu'il s'agit de déterminer, quel eſt le Roi de Perſe qu'il faut entendre par l'Aſſuerus du Livre d'Eſter. Ce ſeroit entreprendre un ouvrage immenſe, que de vouloir rapporter toutes les opinions des différens Sçavans ſur cette matière; y ayant peu de Rois de cette fameuſe Monarchie, que quelque Auteur de réputation n'ait choiſi pour être l'époux d'Eſter & le protecteur de Mardochée. C'eſt ce qui a fait dire à Grotius [1], qu'après avoir lu tout ce que les Sçavans ont écrit ſur ce ſujet, on ſe trouve plus incertain qu'on n'étoit auparavant.

Marsham, qui s'eſt piqué, ce ſemble plus d'une fois, d'avoir des opinions ſingulieres; ſoutient que l'Aſſuerus que l'on cherche, eſt Aſſuerus le jeune, [2] comme il le nomme, fils de Darius, Roi des Mèdes & des Perſes, & petit-fils de Cyaxare. Mais, ni l'Hiſtoire ſainte, ni la profane, ne parlent point de cet Aſſuerus le jeune, fils de Darius le Mède. [3] Marsham avance, que ſi Daniel ne parle point du jeune Aſſuerus; c'eſt parce qu'après la

1. Horum omnium operoſis ac litigioſis diſputationibus perlectis, quid eſt quod dicat aliquis, ex iis maximè quibus non eſt multùm ad iſta otii, niſi illud Terentianum; *Feciſtis probè; incertior ſum multò quàm dudum?* in Eſd. IV. 6.

2. Conſtat Darium filium fuiſſe Aſſueri, ſive Cyaxaris Medi; conſtat illum patrem fuiſſe Cyaxaris, ſive Aſſueri Medo-Perſæ. Aſſuerus hic Junior, Darii F. Cyaxaris N. qui patri ſucceſſit in regno Medo-Perſarum, Eſteris maritus fuit à Judæis celebratus. *In Can. Chron.* Sect. 18.

3. Ce Darius n'eut qu'une fille, qu'il donna en mariage au grand Cyrus, & qui lui apporta la Médie pour dot. Uſſerii *Annales* pag. 79.

la mort de Darius Roi des Mèdes & des Perſes, le Prophete retourna à Babylone, où il vécut pendant que Belçatſar étoit encore ſur le trône. [4] *Poſt mortem Darii, Daniel Babylonem repetiit, vixitque ibi ſub Balthaſaro Rege. Quam ob cauſam, illa ſecundi Medo-Perſarum Regis non meminit.*

Le ſyſtême du ſçavant Angloiſ jette dans pluſieurs difficultez qui nous paroiſſent inſolubles. 1. Il avance que Darius le Mède emmena Daniel avec lui dans la ville de Suſe. Cela eſt ſuppoſé ſans preuve. Joſephe dit au contraire, mais ſans qu'on ſçache d'où il a tiré cette anecdote; que Darius fils d'Aſtyage [5] *emmena avec lui Daniel dans la Médie.* Il n'eſt rien dit d'aprochant dans le livre de Daniel. *Darius le Mède*, dit-il, *prit le Royaume de Babylone, étant âgé d'environ 62. ans. Il plut à Darius d'établir ſix-vingt Satrapes ſur le Royaume, qui fuſſent par tout le Royaume. Et il mit au-deſſus d'eux trois Gouverneurs, dont Daniel étoit l'un, auxquels ces Satrapes rendiſſent compte, afin que le Roi n'eût point de dommage.* Comment conclure de ce récit, que Daniel fut emmené par Darius, ou à Suſe, ou à Ecbatane dans la Médie? N'eſt-il pas plus vraiſemblable que Darius fixa ſa demeure à Babylone, & que Daniel y reſta avec lui? v. 32. & VI. 1, 2.

2. Comment peut-on ajuſter avec l'Hiſtoire ces paroles de Marsham, *après la mort de Darius, Daniel revint à Babylone, & il y vécut ſous le Roi Belçatſar*? Car enfin, ce Belçatſar Roi de Babylone n'eſt-il point celui qui fut mis à mort la même nuit que Darius le Mède, con-

4. *Idem.* ubi ſuprà.

5. Ὅτε ὁ Δαρεῖος ὁ μηδικὸς παρέλαβε τὴν ἀρχὴν τῶν Μήδων παρὰ τοῦ πατρὸς. *Ant.* lib. X. cap. XII.

conjointement avec Cyrus, s'empara de Babylone? Comment donc peut-on dire, qu'après la mort de Darius le Mède Daniel vécut encore à Babylone sous le regne de Belçatsar?

3. On ne sçauroit comprendre que si Darius, le Bienfaiteur de Daniel, avoit laissé un fils sur le trône des Mèdes & des Perses, il n'eût daigné en faire mention; & qu'il eût mieux aimé retourner à Babylone, que de demeurer à Suse où il avoit été revêtu des premiers emplois.

Ce qui engage Marsham à chercher l'Assuerus d'Ester dans un Prince antérieur à Cyrys [6], *c'est parce*, dit-il, *que l'histoire d'Ester arriva pendant le tems de la captivité de Babylone, puisque Mardochée est dans la liste de ceux qui retournerent en Judée* sous la conduite de Zorobabel. Mais on peut répondre aisément, 1. qu'il pouvoit y avoir plus d'un Mardochée parmi les Juifs captifs en Chaldée, & 2. que si l'on accorde que le Mardochée dont parle Néhémie, est le même que le parent d'Ester, il put retourner en Babylone après avoir fait quelque séjour à Jerusalem; comme nous en avons un exemple dans Néhémie lui-même, qui, après avoir demeuré quelque tems dans sa patrie, fit un tour à Babylone l'an 32. d'Artaxerxe Longuemain.

Nehem. VII. 7.

Ibid. XIII. 6.

Le grand Joseph Scaliger a soutenu à cor & à cri, qu'Assuerus étoit le même que Xerxès, si fameux pour avoir mis sur pied l'armée la plus formidable qui ait jamais paru sur la terre; & par la défaite de tant de troupes qu'il

6. *Contigit certè Esteris historia intra hæc Babylonicæ captivitatis tempora. Nam Mardochai numeratur inter Seniores reduces. Idem* ubi suprà.

qu'il avoit rassemblées, & qui devoient, ce semble, conquérir l'Univers. Scaliger croit que le nom d'Assuerus, ou d'*Oxuarès* en Grec, est le même que celui de Xerxès, que son épouse Amestris est la même [7] qu'Ester; que la raison pour laquelle il traita si splendidement tous les Grands du Royaume, fut la grande expédition qu'il méditoit, comme le témoigne Hérodote; & enfin, que ce ne fut qu'après son retour de la Grece, où il avoit à-peine échapé à sa mauvaise fortune, qu'Ester lui fut présentée. Ce grand Critique croyoit que son hypothèse étoit si évidente, qu'il [8] *traite de stupides, d'hommes sans esprit, d'ânes, ceux qui oseront dans la suite avancer que* l'Assuerus d'Ester diffère de l'illustre Xerxès. Ces épithètes offensantes étoient assez à la mode dans le siécle de Scaliger: ces manières impolies & hautaines ont enfin déplu; les Sçavans n'en sont pas moins habiles, pour être plus modestes & plus Chrétiens.

Les airs de confiance avec lesquels Scaliger étale ses conjectures, qu'il donne pour des démonstrations, n'ont pas imposé aux Critiques qui l'ont suivi. Ils ont osé examiner cette hypothèse tant vantée, & en ont découvert le foible. Petau [9] a remarqué, 1. que Scaliger est tombé dans un anachronisme au sujet d'Amestris: il suppose que cette femme est la même qu'Ester, & que la jeune Ester ne fut conduite auprès de Xerxès qu'après qu'il

7. אחשורוש Voyez Petavii lib. XII. cap. XXVII. *de Doctrinâ Temporum.*

8. *Plumbeos, asinos, cerritos* dicit, *qui alium Regem sub hoc nomine ariolantur.* Petavius ubi suprà.

9. Dans le même endroit.

qu'il fut de retour de ſa malheureuſe expédition. Cependant il paroît clairement par Hérodote, qu'Ameſtris étoit l'épouſe de Xerxès avant qu'il partît pour la Grece. Cet Hiſtorien, décrivant l'armée que Xerxès conduiſoit contre les Grecs, & qui vraiſemblablement devoit les engloutir, dit 1. que les [10] *Perſans avoient pour Chef Otane, pere d'Ameſtris, qui étoit l'épouſe de Xerxès.* 2. Que le pere d'Ameſtris étoit Perſan, au lieu que celui d'Eſter étoit Juif, & ſuivant les apparences, mort depuis pluſieurs années. 3. Que le caractère d'Ameſtris eſt bien différent du caractère d'Eſter. Il paroît qu'Ameſtris étoit idolâtre, & qu'elle ſacrifioit à Pluton [11]; *car étant vieille, elle fit enterrer vivans quatorze enfans, pris dans les familles illuſtres de Perſe, pour offrir à ce Dieu ſoûterrein un ſacrifice d'Actions de graces.* Non ſeulement Ameſtris étoit idolâtre, elle étoit encore d'une humeur farouche & cruelle; dont on a des preuves ſenſibles dans le traitement barbare qu'elle fit faire à l'épouſe de Maſiſte, frere de Xerxès, à laquelle elle [12] *fit couper le ſein, le nez, les oreilles, les lèvres & la langue, & les jetter aux chiens.* Ces deux traits, d'idolâtre & de barbare, n'entrent point dans le portrait que l'Ecriture a tracé de la Reine Eſter. Il n'y a pas juſques à la preuve que Scaliger tire du nom de Xerxès pour établir ſon ſyſtême, qu'on ne puiſſe lui conteſ-

10. Καὶ ἄρχοντα παρείχετο Ὀτάνην τὸν Ἀμίστριος τοῦ Σιρέος γεγαμηκὼς. lib. VII. cap. LXI.

11. Herodotus lib. VII. cap. CXIV. Cet Hiſtorien remarque, que c'étoit-là la pratique des Perſes, Περσικὸν δὲ τὸ ζώοντας κατορύσσειν.

12. Idem. lib. IX. cap. CXI.

teſtes ; car puiſque ce nom, comme le remarque Grotius [13], après Diodore de Sicile, a été commun à tous les Rois qui ont ſuccedé au grand Cyrus, il n'y en a aucun qui ne pût être, à cet égard, avec autant de juſtice l'Aſſuerus d'Eſter, que celui qu'il a plu à Scaliger de choiſir.

Petau préfère le ſentiment du Cardinal Bellarmin à celui de tous les autres Critiques, & croit que l'Aſſuerus d'Eſter eſt Artaxerxe Longuemain. Mais on forme deux difficultez contre cette hypothèſe qui nous paroiſſent la renverſer. La premiére, & la plus forte, eſt tirée de l'âge qu'auroit eu alors Mardochée, âge auquel il eſt ſi rare de voir arriver quelqu'un, depuis que Dieu a borné la courſe des hommes à environ quatre-vingt ans, & auquel ſur-tout aucun Roi ne s'aviſe de confier des emplois importans. Mardochée avoit été conduit en Babylone avec Jéchonias Roi de Juda ; & cela l'an du monde [14] 3405. Aſſuerus n'épouſa Eſter que la ſeptiéme année de ſon regne ; donc, ſi Aſſuerus étoit Artaxerxe Longuemain, Eſter n'auroit été épouſée que l'an du monde [15] 3537. qui eſt le ſeptiéme du regne d'Artaxerxe Longuemain, dans lequel il permit au Sacrificateur Eſdras de retourner à Jeruſalem. Par conſequent Mardochée auroit eu alors 142. ans, quand même on ſuppoſeroit qu'il n'en avoit que dix lorſqu'il fut tranſporté en Babylone. Eſdras VII. 8.

13. Dans ſon Comm. ſur Eſdras IV. 6. Hérodote remarque, que le nom de *Xerxès* ſignifioit un *Guerrier*, Ἀρῆιος, & celui d'*Artaxerxe* un *grand Guerrier*; Μέγας ἀρήιος. lib. VI. cap. XCVIII.

14. Voyez Uſſerius.

15 Idem.

bylone. Un âge ſi extraordinaire dans le ſiécle de Mardochée, n'auroit-il point été remarqué? Auroit-il pu, à cet âge, ſe promener tous les jours devant le parvis de l'hôtel des femmes, pour s'informer de l'état d'Eſter? Sur-tout, le Roi l'auroit-il élevé, à cet âge, aux premiers emplois de l'Etat? Tout cela n'eſt rien moins que vraiſemblable.

Le ſçavant Petau a ſenti cette difficulté, & a taché de la diſſiper, en diſant que ce n'eſt pas Mardochée qui fut tranſporté en Babylone, mais ſon Biſayeul Kis, [16] & qu'ainſi Mardochée pouvoit être fort jeune lorſqu'Artaxerxe Longuemain épouſa Eſter. Mais il n'y a qu'à lire ce que dit l'Auteur du Livre d'Eſter, dans le deſſein de découvrir ſa penſée, & non pour tâcher de l'ajuſter bon-gré malgré à un ſyſtême dont on s'eſt préoccupé, pour s'appercevoir qu'il veut dire, que Mardochée fut tranſporté avec Jéchonias: *Il y avoit*, dit-il, *à Suſan, ville capitale, un homme Juif, qui avoit nom Mardochée, fils de Jaïr, fils de Simhi, fils de Kis, Benjamite, qui avoit été tranſporté de Jeruſalem avec les priſonniers qui avoient été emmenez captifs avec Jéchonias Roi de Juda, que Nebucadnetzar Roi de Babylone avoit tranſportez.* * *Et il nourriſſoit Hadaſſa, qui eſt Eſter.* Qui ne voit que celui qui a été tranſporté eſt le même,

16. Sunt qui ex eo loco Eſdr. II. 6. Mardochæum ævi fuiſſe longiſſimi fateantur. Sed nihil eſt neceſſe; non enim Mardochæus ipſe, ſed ejus Proavus Cis, deportatus ibi dicitur. *De Doctrinâ temporum.* lib. XII. cap. XXVIII.

* והוא אמן את הדסה. Les LXX. attribuent auſſi à celui qui a été tranſporté, d'être celui qui nourriſſoit Eſter, Καὶ ἦν τρέφων τὴν Ἐσθήρ. Si l'Auteur avoit voulu dire que Kis avoit été tranſporté, il auroit ajouté, pour ôter toute équivoque; *Or Mardochée nourriſſoit Hadaſſa.*

même, duquel il eſt dit qu'il nourriſſoit Hadaſſa? Or comme cela ne convient point à Kis, mais à Mardochée, c'eſt auſſi de Mardochée dont l'Hiſtorien ſacré marque le tems auquel il arriva en Babylone.

Mr. Baſnage [17] oppoſe une ſeconde difficulté au ſyſtême du Jéſuite. „ On lit, *dit-il*, „ dès le commencement du Livre d'Eſter, que „ le Prince qui devint ſon époux, commandoit dans les 127. Provinces qui s'étendent „ depuis l'Ethiopie juſques aux Indes. Cependant on ſçait que Xerxès ſon pere avoit „ perdu pluſieurs de ces Provinces. Il faut „ même avouer, *ajoute Mr. Baſnage*, que la „ première année du regne d'Artaxerxe Longuemain fut troublée par les attentats d'Artabane, par la diviſion qui ſe mit entre les „ Perſes, & par les batailles qu'ils ſe donnerent, dont le chagrin cauſa au Prince une ſi „ violente maladie, qu'on déſeſpéra long-tems „ de ſa vie. Un regne qui fut ſi troublé „ dans ſes commencemens, n'étoit pas propre „ à l'évenement dont nous parlons, & on ne „ pouvoit pas alors étaler la grandeur & l'étendue de l'Empire d'Artaxerxe." Ces deux difficultez ſont aſſez fortes, pour qu'on ne donne pas la préférence au ſyſtême de Bellarmin, quoiqu'adopté par le P. Petau.

Il y a un très-grand nombre de Sçavans, qui croyent que l'Aſſuerus d'Eſter eſt Darius fils d'Hiſtaſpe, dont l'Ecuyer & le Cheval ne ſont gueres moins connus dans l'Hiſtoire que le Prince, par la part qu'ils eurent à ſon élevation ſur le trône. Auſſi, dès qu'il y fut aſſis, il fit faire, au rapport d'Hérodote, ſa ſtatûe equeſtre,

17. *Hiſt. de la Bible* in 4. pag. 101.

tre ; avec cette inſcription : [18] *Darius, fils d'Hiſtaſpe, a obtenu le Royaume de Perſe par la vertu de ſon cheval (dont le nom ſe liſoit alors) & par le moyen d'Oebare, ſon Ecuyer.*

On trouve en Darius les différens caractères qui diſtinguent l'Aſſuerus époux d'Eſter. 1. Il eſt dit qu'Aſſuerus regnoit depuis les Indes juſques en [19] Arabie. Or Hérodote [20] nous apprend, que non ſeulement Darius alla combattre les Scythes au-delà de l'Iſter, ou du Danube, mais auſſi qu'il porta ſes armes victorieuſes juſques aux Indes. Cambyſe, un de ſes prédeceſſeurs, avoit ſoûmis l'Egypte à la puiſſance des Perſes. Donc Darius regnoit depuis l'Inde juſques dans l'Arabie.

2. Il eſt dit, qu'Aſſuerus regnoit ſur cent vingt-ſept Provinces. Déja ſous l'empire de Darius le Mède, le Royaume étoit diviſé en cent vingt Provinces, ou Satrapies, ſuivant la
VI. 1. remarque du Prophete Daniel. Or ſi l'on ajoute les conquêtes de Cyrus, de Cambyſe & de Darius fils d'Hiſtaſpe, qui s'étendit du côté de l'Orient juſques aux Indes, & du côté de l'Occident juſques aux Scythes, en ſoûmettant les Thraces & les Gètes, on comprendra aiſement que l'Empire des Perſes renfermoit alors cent vingt-ſept Provinces. Il eſt vrai qu'Hérodote aſſure, que Darius ne for-

18. Δαρεῖος ὁ ὑστάσπεος σὺν τε τοῦ ἵππου τῇ ἀρετῇ (τὸ γὰρ ὄνομα λέγων) καὶ Οἰβάρεος τοῦ ἱπποκόμου ἐκτήσατο τὴν Περσέων βασιλήιην. lib. III. cap. LXXXVIII.

19. כוש : Bochart remarque que tous les anciens, Juifs & Chrétiens, entendent par-là l'*Ethiopie*, ſi l'on excepte le Rabbin Jonathan, qui ſoutient que *Chus* déſigne l'*Arabie* ; & le ſçavant Bochart embraſſe & prouve cette explication. *Phaleg.* lib. IV. cap. II.

20. Lib. IV. cap. XLIV. &c.

forma que vingt Provinces, ou vingt [21] Satrapies ; mais sans dire que Druſius a cru [22], que le paſſage d'Hérodote avoit été corrompu, & qu'on doit lire cent vingt Provinces, au lieu de vingt ; on peut remarquer, que quoiqu'il y eût cent vingt-ſept Provinces, il ſe pouvoit qu'il n'y eût alors que vingt Satrapes, chaque Gouverneur ou Satrape ayant pluſieurs Provinces ſous ſa direction. C'eſt ainſi que dans le Royaume de France il y a, comme chacun le ſçait, divers Gouvernemens compoſez de pluſieurs Provinces. Ce qui fortifie cette penſée, c'eſt que l'on voit chez les Perſes des Satrapes qui gouvernoient pluſieurs Provinces à la fois. Tel étoit Oroetes, du tems de Darius fils d'Hiſtaſpe, qui, quoique digne d'être châtié pour ſes crimes, ſe faiſoit redouter par le Roi lui-même, parce qu'il gouvernoit en même tems [23] *la Phrygie*, *la Lydie & l'Ionie*. Le Préſident Briſſon [24] fournira pluſieurs preuves de cette vérité à ceux qui pourroient en douter.

3. On trouve dans les deux épouſes de Darius, *Atoſſe* & *Artyſtone*, Vaſti & la jeune Eſter. Atoſſe étoit fille [25] de Cyrus, & elle avoit épouſé ſucceſſivement Cambyſe & le faux Smerdis. Fiere du ſang d'où elle deſcendoit, & d'avoir paſſé tant d'années ſur le trône, elle repréſente aſſez bien le caractère de Vaſti. Artyſtone étoit fille lorſque Darius l'épouſa ; il

21. Πεμψαι δε ταυτα ἐν Πέρσῃσι, ἀρχὰς κατεστήσατο ἴκοσι, τὰς ἀντὶ καλέει σατραπίας. lib. III. cap. LXXXIX.

22. Dans les *Grands Critiques*.

23. Herodot. lib. III. cap. CXXVII.

24. *De Regno Perſico* lib. I. §. 170.

25. Herodot. lib. III. cap. LXXXVIII.

il eût pour elle [26] l'amour le plus tendre, & il en fit faire la ſtatue d'or maſſif. Ce ſont-là des traits qui repréſentent Eſter. Il eſt vrai qu'Hérodote dit, qu'Artyſtone étoit fille de Cyrus, & ſœur d'Atoſſe. Cette difficulté eſt preſſante, à moins qu'on n'avance avec D. Calmet [27], *que cet Hiſtorien s'eſt mépris dans cet endroit.* Mais nous n'ajouterons pas avec cet habile Commentateur ; *qu'Hérodote ne ſe ſouvient plus au ſeptième livre, de ce qu'il avoit écrit au troiſième, que la fille de Cyrus, qui avoit épouſé Darius, étoit Atoſſe, fort différente d'Artyſtone, qu'il avoit épouſée vierge* ; car il eſt clair, que ce n'eſt pas ſimplement dans le livre 7. qu'Hérodote fait Artyſtone fille de Cyrus, mais auſſi dans le [28] ch. 88. du livre 3.

Eſter x. 1. 4. Il eſt remarqué qu'Aſſuerus impoſa un Tribut à ſes peuples ; & la manière en laquelle l'Hiſtorien s'exprime, fait aſſez comprendre que cet établiſſement étoit nouveau [29]. Auroit-il fait cette remarque, ſi les prédeceſſeurs de ce Monarque avoient accoûtumé de mettre des Impôts ſur leurs Sujets ? Or cela convient parfaitement à Darius fils d'Hiſtaſpe, & à lui ſeul ; car Hérodote remarque, d'un côté, que Darius exigea des Tributs de ſes dif-

26. Idem lib. VII. cap. LXIX. Τὴν μάλιστα τίεξας τῶν γυναικῶν Δαρεῖος, ἐκέλευε χρυσέην σφυρήλατον ἐποιήσασθαι.

27. Comm. ſur Eſter I. 9.

28. Γάμους τε τοὺς πρώτους ἐγάμεε Πέρσῃσι ὁ Δαρεῖος, Κύρου μὲν δύο θυγατέρας Ἀτοσσάν τε καὶ Ἀρτυστώνην.

29. Mr. le Clerc, qui panche à croire que l'*Aſſuerus d'Eſter* eſt *Artaxerxe Longuemain*, explique cette impoſition du Tribut, par une augmentation d'Impôt. Mais les termes de l'original ne déſignent rien de tel, & l'on voit aſſez que cette explication forcée a été imaginée pour rendre l'Hiſtoire d'Eſter plus favorable au ſentiment de Bellarmin & de Petau.

différentes Provinces, & de l'autre, qu'il fut le premier des Rois de Perſe qui en exigea de ſes Sujets. „ [30] Sous Cyrus, *dit Hérodote*, & „ enſuite ſous Cambyſe, on n'avoit exigé aucun Impôt; les peuples ſe contentoient d'offrir des préſens [31]. C'eſt pourquoi les Perſes donnerent à Darius le titre de *Marchand*, „ en conſequence des Tributs qu'il impoſa, & „ de pluſieurs autres pratiques qui y avoient „ du rapport." Strabon dit la même choſe, ſçavoir [32] *que Darius* (auquel il donne mal à propos l'épithète de Longuemain) *étoit l'inſtituteur des Impôts.* Τὸν δὲ διατάξαντα τοὺς φόρους Δαρεῖον εἶναι τὸν μακρόχειρα. Mr. Le Clerc [33] ſoupçonne que ce paſſage a été tronqué, & qu'originairement il y avoit, que *Darius avoit établi les Impôts, & qu'ils avoient été augmentez par Artaxerxe Longuemain.* Mais comme on ne prouve point, par aucun autre endroit, qu'Artaxerxe Longuemain ait augmenté les Impôts établis par ſes prédeceſſeurs, rien ne force à adopter la conjecture de ce Sçavant; & il vaut mieux reconnoître, que Strabon a équivoqué en donnant à Darius un titre qui n'apartient qu'au ſucceſſeur de Xerxès I. Plutarque [34] remarque, „ que lorſque Darius eût „ impoſé le Tribut à ſes Sujets, il fit venir les „ Gou-

30. Lib. III. cap. LXXXIX.

31. Διὰ δὲ ταύτην τὴν ἐπίταξιν τῷ φόρῳ, καὶ παραπλήσια ταύτῃ ἄλλα λέγουσι Πέρσαι ὡς Δαρεῖος μὲν ἦν κάπηλος.

32. Lib. XV. pag. 850.

33. Dans ſon Comm. ſur Eſter. X.

34. *Apophtegmata Græca* pag. 9. Polyænus dit auſſi lib. VII. cap. XI. que *Darius* fut le premier qui impoſa des Tributs aux Nations: Δαρεῖος πρῶτος φόρους ἐπέταξε τοῖς ἔθνεσιν. Enſuite, il récite quel fut le ſtratagême dont ce Prince ſe ſervoit pour empêcher le peuple de murmurer contre lui.

» Gouverneurs des Provinces, & il leur de-
» manda si les Impôts leur paroissoient fort
» onéreux. Ayant répondu qu'ils étoient dans
» une juste médiocrité, il ordonna que cha-
» cun n'en payeroit que la moitié." Tous ces caractères de l'Assuerus du Livre d'Esther, réunis dans la personne de Darius fils d'Histaspe, & dans lui seul, font assez sentir que ce Prince est l'époux de Vasti, & ensuite d'Esther. Sur-tout la remarque que nous avons faite, après Hérodote & Strabon, que Darius est le premier des Rois de Perse qui ait mis des Impôts sur ses Provinces, détruit les systêmes de tous ceux qui cherchent l'Assuerus d'Esther dans un des prédecesseurs de Darius [35]. Si le sentiment que nous venons d'établir n'est pas exempt de difficulté, il nous paroît du moins le plus probable.

Il semble, qu'après la prise de Babylone les Rois de Perse devoient fixer leur siége Royal dans cette ville superbe. Cependant Darius, que nous ne nommerons plus qu'Assuerus dans la suite, étoit à Suse. Si nous en croyons Athenée, ces Princes fastueux changeoient de demeure chaque saison de l'année [36]. *Ils passoient l'hyver à Suse, l'été à Echatane, l'automne à Persépolis, & le reste de l'année à Babylone.* Strabon indique la raison qui engageoit les Rois de Perse à ne passer que l'hyver dans la ville

35. Tels sont les Juifs, qui, en suivant l'Auteur de leur *Grande Chronique*, disent, sans aucun fondement, que l'Assuerus d'Esther est Cambyse, & que Darius, qui permit de continuer à bâtir le Temple, sortit de ce mariage. Voyez le *Comm. de* Munster sur Esdras IV. 6. dans les *Grands Critiques*.

36. Ἐχείμαζον μὲν ἐν Σούσοις. &c. lib. XII. cap. I. Voyez aussi Plutarque *de Exilio* Tom. II.

ville de Suſe ; c'eſt parce qu'en été il y fait une chaleur inſupportable, de ſorte, dit-il, [37] *que les léſards & les ſerpens ne peuvent traverſer les rues de la ville ſans être brûlez par l'ardeur du Soleil.* Dans la ſuite il rend la raiſon phyſique de ces chaleurs exceſſives. Il eſt donc viſible qu'Elien ſe trompe, lorſqu'il fait paſſer aux Rois de Perſe [38] *l'été à Suſe, & l'hyver à Echatane.* Il a ſans doute, comme le remarque Briſſon [39], voulu dire tout le contraire.

Il paroît par le Prophete Daniel, que la ville de Suſe étoit ſituée ſur le fleuve Ulaï, ou Eulée, que Saumaiſe [40] dit être le même que le Choaſpe. Cela paroît par Hérodote [41], qui ajoute que le Roi ne bûvoit d'aucune autre eau que de celle de ce fleuve célèbre. Pline, qui place Suſe à quatre-cens cinquante mille pas de Seleucie & d'Ecbatane, ſe trompe, lorſqu'il avance [42] que cette ville fut bâtie par les ſoins de Darius fils d'Hiſtaſpe ; car il paroît par Strabon [43], que cette ville ſubſiſtoit avant Cyrus, & *que Tithon l'avoit édifiée.* Benjamin [44] de Tudèle raconte dans ſes Voyages, qu'il a vû à Suſe le magnifique palais du Roi Aſſuerus,

37. Lib. XV. pag. 840.

38. Lib. X. cap. VI. Θερίζοντα μὲν ἐν Σούσοις, χειμάζοντα δὲ ἐν Ἐκβατάνοις.

39. *De Regno Perſico* lib. I. §. 68.

40. In Solini cap. XXXVII. Voyez auſſi Cluvier, *Introductio ad Geogr. Vet.* lib. V. cap. XIV. où il remarque que Suſe étoit éloignée de Perſépolis de 272. mille pas.

41. Lib. I. cap. CLXXXVIII.

42. Suſa à Dario Hiſtaſpis filio condita, abeſt à Seleucià Babyloniæ CCCCL-M. paſſ. tantumdem ab Ecbatanis Medorum. lib. VI. cap. XXVII.

43. Lib. XV. Λέγεται γὰρ ὑπ' αὐτοῦ κτισθῆναι Τιθωνοῦ. pag. 838.

44. Pag. 152.

rus, & que Daniel le Prophete y a été enterré. Bochart [45] croit que ce dernier article n'eſt pas ſans vraiſemblance, parce que, ſuivant la remarque de Joſephe, la garde de cette ville n'étoit confiée qu'à un Juif; raiſon qui cependant ne paroît pas fort concluante pour établir la conjecture de Bochart.

Quoi qu'il en ſoit, ce fut dans la ville de Suſe qu'Aſſuerus, l'an 3. de ſon regne, fit un feſtin ſuperbe à tout ce qu'il y avoit de diſtingué dans ſon vaſte Empire. *Ce fut*, dit l'Hiſtorien ſacré, *pour montrer les richeſſes de la gloire de ſon Royaume, & la ſplendeur de l'excellence de ſa grandeur. Ce feſtin dura pluſieurs jours, ſçavoir cent quatre-vingt jours. Et au bout de ces jours-là le Roi fit un feſtin pendant ſept jours, dans le parvis du jardin du palais Royal, à tout le peuple qui ſe trouva à Suſan, ville capitale, depuis le plus grand juſques au plus petit. Les tapiſſeries de couleur blanche, verte & d'hyacinthe, tenoient, avec des cordes de fin lin & d'écarlate, à des anneaux d'argent & à des piliers de marbre. Les lits*, ſur leſquels on mangeoit, *étoient d'or & d'argent, ſur un pavé de porphyre, de marbre, d'albâtre, & de marbre tacheté. Et on donnoit à boire en vaiſſelle d'or, qui étoit de diverſes façons, & il y avoit du vin Royal en abondance, ſelon la puiſſance du Roi.* Quand on connoît quelles étoient les richeſſes immenſes & le faſte exceſſif des Rois de Perſe, on n'eſt point ſurpris par le récit de ces profuſions [46]. Les peuples ſe laiſſent éblouir par ces dehors pompeux, & ils ſe croyent grands à

45. *Phaleg.* lib. III. cap. XIV.

46. Sur les *Banquets* & les *Dépenſes* des Rois de Perſe, voyez Briſſon *de Regno Perſico* lib. I. Athenæi lib. IV. cap. X. Hérodote lib. IX. cap. LXXXI.

à proportion de la magnificence qui environne leurs Princes, dont les moindres faveurs les enchantent; sans penser que le luxe des Rois est souvent une démonstration de leur Tyrannie, & de la misere des Sujets.

Hérodote nous apprend, que les Rois de Perse faisoient un banquet anniversaire pour célébrer le jour de leur avenement à la couronne, & que ce repas se nommoit [47] *Tycta* en Langue Persanne, c'est-à-dire un festin où rien ne manque. Assuerus avoit de justes raisons de célébrer le jour qui l'avoit élevé sur un trône auquel il ne devoit pas présumer d'avoir jamais aucun accès. Cependant nous n'oserions affirmer, que ce fut-là la raison du superbe festin que ce Roi donna à tous les Grands de son Royaume, & à tous les habitans de sa Capitale.

Ce qui fait ici le plus d'honneur à ce Prince, c'est l'ordre sage qu'il donna, de ne contraindre personne à boire. Il est honteux que les hommes s'excitent à violer les loix sacrées de leur Créateur, dans le tems même qu'il les comble de ses bienfaits. Sur quoi fonde-t-on la gloire d'être le plus grand Bûveur? Est-ce sur cette malediction fulminée contre ceux qui donnent dans ces excès; *Malheur à ceux qui sont puissans à boire le vin, & vaillans à entonner la cervoise*? Les sages Payens ont fait sentir l'horreur que l'on devoit avoir pour l'yvrognerie, lorsqu'ils ont dit par la plume de Sénéque [48] „ qu'il est honteux de se gorger de vin; „ d'igno- Esaïe III. 22.

47. Ὄνομα δὲ τῷ δείπνῳ τούτῳ παρσισὶ μὲν τυκτὰ, ἐς δὲ τὴν Ἑλλάδα γλῶσσαν, τέλειον. lib. IX. cap. CIX.

48. *Dic quàm turpe sit, plus sibi ingerere quàm capiat, & stomachi sui non nosse mensuram; quàm multa ebrii faciant, quibus sobrii erubescant: nihil aliud esse ebrietatem quàm voluntariam insaniam.* Epist. LXXXIII.

„ d'ignorer la juſte meſure de ſon eſtomac ;
„ qu'un homme yvre commet des actions
„ dont il doit rougir lorſqu'il eſt revenu à lui-
„ même ; & que l'yvreſſe n'eſt autre choſe qu'u-
„ ne folie volontaire.

Il ne faut pas juger de la ſobrieté des Perſes, ni de celle d'Aſſuerus, par l'ordre qu'il donna dans cette occaſion de n'inciter qui que ce fût à boire. Les Perſes étoient très-adonnez au vin, & Aſſuerus ſe piquoit d'être un fort Bûveur. Il borna ſon ambition à faire graver ſur ſon tombeau ces paroles, qui paroîtroient une ſatyre à tout homme qui connoît les loix de la tempérance ; [49] *J'ai pu boire une grande quantité de vin, & le porter ſans peine.* Les anciens Perſes étoient ſobres ; mais Briſſon [50] remarque, qu'ils ſe perdirent en imitant le luxe des Mèdes & des Lydiens. Non ſeulement les Perſes, après avoir rénoncé à la frugalité & à la ſobrieté de leurs ancêtres, ſe plongeoient aiſément dans l'yvreſſe ; ils ſe piquoient encore de contraindre à boire. C'eſt ce que remarque Joſephe [51], lorſqu'il dit, que le Roi *commanda à ſes Officiers, de ne contraindre perſonne de boire, ſelon la coûtume des Perſes.* Effectivement cet ordre ſuppoſe que la pratique ordinaire étoit fort différente.

Nous allons voir les ſuites fâcheuſes de l'intempérance, & combien eſt ſage l'avis, que la

49. Ἡδυπάμην καὶ οἶνον πίνειν πολὺν, καὶ τοῦτον φέρειν καλῶς. Athenæus lib. x. cap. IX. On ne peut pas douter qu'il ne s'agiſſe là de Darius fils d'Hiſtaſpe, puiſqu'il eſt dit que c'eſt celui qui fit mourir les Mages.

50. *De Regno Perſico.* lib. II. §. 126.

51. *Antiq.* lib. XI. cap. VI. Voyez auſſi Ælian. lib. XII. cap. I. *de Variis Hiſtoriis* ; où il remarque, qu'après que les Perſes ont beaucoup mangé, ils ſe mettent à boire avec excès, par une eſpece de défi.

la mere de Lemuel, ou de Salomon, donnoit à ce Prince: *Ce n'eſt point aux Rois de boire le vin, ni aux Princes de boire la cervoiſe, de peur qu'ayant bû, ils n'oublient ce qui eſt ordonné.* Proverb. XXXI. 4. Aſſuerus en fournit la preuve; lorſqu'au ſeptième jour du feſtin qu'il donnoit aux Habitans de Suſe, le feu du vin commença à l'échaufer & à alterer ſa raiſon, il ordonna, contre toutes les loix de la bienſéance des Perſes, que la Reine Vaſti, qui traitoit à part les femmes des Grands du Royaume, fût amenée, la couronne ſur la téte, dans la ſalle où étoit le Roi; pour faire éclater ſa beauté aux yeux du peuple & des Seigneurs qui étoient avec lui. La Reine, comprenant que le vin dictoit cet ordre bizarre, & qu'il ne convenoit pas, qu'au mépris des loix des Perſes elle ſe produiſît en ſpectacle aux yeux d'une foule d'hommes qui ſe poſſedoient à-peine, refuſa conſtamment d'obéir à l'ordre du Roi. C'eſt à ces juſtes motifs que Joſephe rapporte le refus de la Reine [52]; „ Comme la coûtume des „ Perſes, *dit-il*, ne permet pas aux femmes „ de ſe laiſſer voir par des Etrangers, elle ne „ put ſe réſoudre à aller dans l'aſſemblée où „ étoit le Roi, quoiqu'il lui envoyât [53] diver„ ſes fois des Eunuques pour l'en preſſer. " Juſtin dit que les Parthes, qui ſont ſi voiſins des Perſes, [54] *ne puniſſent aucun crime plus ſévérement que l'adultère, & qu'ils interdiſent à leurs fem-*

52. *Ant. Jud.* lib. XI. cap. VI. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

53. Il ne paroît pas qu'Aſſuerus ait envoyé à diverſes repriſes des meſſagers à Vaſti.

54. Nec ulla delicta adulterio gravius vindicant. Quam ob rem fœminis, non convivia tantùm virorum, verùm etiam conſpectum interdicunt. lib. XLI. cap. III.

femmes, non ſeulement de manger avec des hommes, mais même de ſe laiſſer voir.

Aſſuerus auroit dû louer la retenue & la modeſtie de Vaſti, & reconnoître qu'elle ſe poſſedoit mieux qu'il ne ſe poſſedoit lui-même. Mais la paſſion irritée ne raiſonne plus; elle ne voit de crime que dans la réſiſtance qu'on lui oppoſe. Le Roi ſe laiſſa donc aller à tout ce que la colere, animée par l'orgueil, put lui ſuggerer de violent. Il aſſembla ſon Conſeil, & lui demanda ce que Vaſti méritoit ſuivant les loix des Perſes, en conſequence de ſa déſobéiſſance. Il n'étoit pas extraordinaire chez les Perſes, de [55] parler des choſes les plus graves au milieu de leurs débauches, & de prendre conſeil le verre à la main. Il eſt vrai, comme le remarque Hérodote [56], que la déliberation qui avoit été priſe dans le tems que le vin les échaufoit, étoit de nouveau examinée le lendemain que les fumées de la boiſſon étoient diſſipées, & qu'ils n'exécutoient de leurs réſolutions que ce qu'ils en approuvoient dans cet examen de ſang froid.

Memucan, un des ſept Conſeillers intimes du Roi, agiſſant en vrai Politique & ſecondant la colere du Prince, après avoir exagéré le refus de la Reine, conclut que Vaſti ne devoit plus paroître devant le Roi, & qu'il pouvoit ſe choiſir une autre Reine. Aſſuerus goûta cet avis, & tous les Seigneurs l'approuverent; de ſorte qu'on dreſſa un de ces arrêts que les Perſes ne revoquoient point, par lequel Vaſti étoit répudiée.

Le

55. Herodot. lib. I. cap. CXXXIII. Μεθυσκόμενοι δὲ ἐκάστοτε βουλεύεσθαι τὰ σπουδαιότατα τῶν πραγμάτων.

56. Ibidem. Voyez auſſi Briſſonius *de Regno Perſico* lib. II. §. 131.

Le Divorce n'eſt point contraire, ni aux Loix de la Nature, ni à celles de la Révelation; mais il doit être reſſerré dans de juſtes bornes. Dieu s'étoit exprimé là-deſſus d'une manière aſſez vague ſous la Loi, parce que les Juifs n'étoient pas encore capables de la plus ſublime perfection: *Quand quelqu'un aura pris une femme*, dit Moïſe, *& qu'il ſe ſera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grace devant les yeux de cet homme-là, parce qu'il aura trouvé quelque choſe de malhonnête en elle, il lui écrira une lettre de divorce, & la lui ayant miſe entre les mains, il la renvoyera hors de ſa maiſon.* Chacun ſçait juſques à quel excès la licence des Divorces étoit montée chez les Juifs, qui, en conſequence des déciſions de Hillel, ſe croyoient en droit de répudier leurs femmes pour les ſujets les plus [17] frivoles. Ce ſont ces excès qui engagerent Jeſus-Chriſt à dicter cette ſage ſentence, qui devroit être toute la Juriſprudence des Chrétiens ſur cette matière: *Quiconque répudiera ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe de paillardiſe, & ſe mariera à une autre, commet un adultère; & qui ſe ſera marié à celle qui eſt répudiée, commet un adultère.* Deut. XXIV. 1. Matth. XIX. 9.

Les Nations payennes n'écouterent pas plus fidèlement les Loix de la Nature, que les Juifs celles de Moïſe. Les Auteurs Romains lancent mille traits contre la licence de leur Nation à cet égard. Juvenal leur reproche de ſe croire autoriſez à renvoyer leurs épouſes, dès que l'âge avoit fait quelque bréche à leur beauté:

[18] *Cur*

57. Godwin. *Moſes & Aaron*, cum notis Reizii. lib. VI. cap. IV.

58 *Cur deſiderio Bibulæ Sertorius ardet?*
Si verum excutias, facies, non uxor, amatur.
Tres rugæ ſubeant & ſe cutis arida laxet,
Fiant obſcuri dentes, oculique minores;
Collige ſarcinulas, dicet libertus, & exi;
Jam gravis es nobis, & ſæpè emungeris, exi
Ociùs, & propera; ſicco venit altera naſo.

On voit par-là avec quelle facilité le libertinage ſe gliſſe dans une Nation, dès que la molleſſe & le luxe s'y introduiſent. Les anciens Romains, d'une vie frugale & laborieuſe, ignoroient ces déſordres. Ce ne fut qu'en l'an cinq-cens vingt de la fondation de Rome, que l'on vit le premier Divorce, à l'occaſion de la ſtérilité de l'épouſe de Sp. Carvilius, qui demanda d'en être ſeparé. Valère-Maxime [59] remarque même, qu'on n'approuva point généralement ſa conduite, parce qu'on étoit dans la penſée qu'il devoit ſacrifier à la foi conjugale le déſir d'avoir de la poſterité. Chez les Juifs, le mari ſeul avoit le droit de donner la lettre de Divorce; mais chez les Grecs & chez les Romains cette liberté étoit auſſi accordée aux femmes, qui n'eurent pas plus de conſtance que les hommes; juſques-là que Séneque [60] les accuſe de com-

58. *Satyrâ* IV.

59. *Repudium inter uxorem & virum à conditâ urbe uſque ad vigeſimum & quingenteſimum annum nullum interceſſit. Primus autem Sp. Carvilius uxorem ſterilitatis cauſâ dimiſit. Qui, quamquam tolerabili ratione motus videbatur, reprehenſione tamen non caruit; quia nec cupiditatem quidem liberorum, conjugali fidei præponi debuiſſe arbitrabantur.* lib. II. cap. I. *de Matrimoniorum ritu* &c.

60. *Nunquid jam ulla repudio erubeſcit, poſtquam illuſtres*

compter leurs années, non par le nombre des Conſulats, mais par celui des maris [61]. Martial [62] va même juſques à dire, en exagerant ſans doute, que Theleſine avoit épouſé dix maris dans l'eſpace de trente jours; à quoi il ajoute, qu'il met des changemens ſi rapides au rang de l'adultère:

Aut minus, aut certè non plus, trigeſima lux eſt,
Et nubit decimo jam Theleſina viro.
Quæ nubit totiès, non nubit; adultera lege eſt:
Offendor mœchâ ſimpliciore minùs.

La diſgrace de Vaſti fut le premier dégré de la fortune de Mardochée. Dans le tems que les Miniſtres d'Aſſuerus donnerent par-tout l'ordre de conduire à Suſe les plus belles filles, afin que celle qui plairoit le plus au Roi, reçût de ſa main le Diadême dont Vaſti avoit été jugée indigne, Mardochée crut qu'il pourroit produire ſa couſine-germaine avec ſuccès. C'étoit une jeune perſonne d'une grande beauté, & dont Mardochée avoit pris autant de ſoin que de ſa propre fille, dès qu'elle eût perdu ſon pere Abihaïl & ſa mere. Cette jeune beauté portoit le nom d'Hadaſſa; mais depuis qu'elle entra dans le Palais d'Aſſuerus, elle ne fut connue que ſous celui d'Eſter, ſoit qu'elle le

tres quædam ac nobiles fœminæ, non Conſulum numero, ſed maritorum, annos ſuos computant! De beneficiis lib. III. cap. XVI. edit. Elzev.

61. Les *Lettres* que les femmes donnoient à leurs maris, s'appelloient τὰ ἀποπεμπτικὰ γράμματα, *des lettres d'abandon*; mais celles que le mari donnoit à la femme, ſe nommoient ἀποπεμπτὰς γράμματα, des *Lettres de renvoi*. Samuel Petit dans ſon *Commentaire ſur les Loix Attiques* en rend raiſon. lib. VI.

62. Lib. VI. *Epigr.* VII.

le prît elle-même pour être mieux cachée, ſoit qu'il lui fût donné dans le Palais d'Aſſuerus [63]. Il n'eſt pas néceſſaire de décrire ici les ſoins que l'Eunuque Hegaï ſe donnoit pour augmenter les charmes des filles qui devoient être préſentées au Roi; ſoins qui marquent, que comme les Peuples Orientaux étoient idolâtres de leurs Rois, ces Princes indignes n'adoroient que leurs ſens, plongez dans tout ce que la molleſſe a de plus honteux. Il vaut mieux refléchir ſur les irrégularitez de la conduite de Mardochée & d'Hadaſſa dans cette rencontre, & ſur la difficulté qu'il y a de réſiſter au brillant d'une couronne, lorſque la foi eſt foible & que l'ambition regne dans le cœur.

Nous trouvons ces trois fautes dans la conduite d'Eſter & de Mardochée. 1. Une violation manifeſte d'une Loi claire de Dieu, par laquelle il défendoit à ſon Peuple de ſe marier avec des idolâtres, de peur que de tels mariages n'entraînaſſent dans l'idolâtrie le Juif ou la Juive qui les contracteroient. *Tu ne prendras point*, dit-il à Iſraël, *des filles des Cananéens pour tes fils, leſquelles paillardant après leurs Dieux, feront paillarder tes fils après leurs Dieux.* C'eſt pourquoi Néhémie, ayant apperçu des Juifs *qui avoient pris des femmes Aſdodiennes, Hammonites & Moabites*, il ne ſe contenta pas de les cenſurer & de les châtier, mais de plus *il les fit jurer par le nom de Dieu, qu'ils ne donneroient point leurs filles aux fils des Etrangers, & qu'ils ne prendroient point des Etran-*

Exode xxxiv. 16.

xiii. 23. 25.

63. Comme le mot אסתר ſignifie *je ſerai caché*, M. le Clerc croit qu'*Hadaſſa* prit ce nom chez les Perſes, dès que ſon parent lui eût ordonné de ne point declarer de quel peuple elle deſcendoit.

trangeres pour leurs fils, ni pour eux. Cependant Mardochée livre ſa couſine à un Prince idolâtre, ſans qu'elle s'y oppoſe, comme elle le devoit.

2. On découvre de la témérité dans cette conduite. Chacun doit être convaincu de ſa foibleſſe, & par ſa propre expérience & par celle de tant de perſonnes qu'on a vû ſuccomber ſous le poids de la tentation. Il faut donc la fuir autant qu'on le peut, à moins que le devoir n'y appelle. Eſter ne devoit-elle point craindre de perdre les ſentimens de la Religion Juive, alors la ſeule véritable, au milieu d'une Cour idolâtre, & où il étoit dangereux de ne le point paroître.

La 3. faute dans laquelle donnent Mardochée & Eſter, c'eſt le déguiſement dans l'article le plus capital. Elle devoit feindre de n'être point Juive, & par conſequent de n'en avoir pas les ſentimens. Ce déguiſement n'eſt-il point une eſpece d'apoſtaſie? Daniel & ſes trois compagnons furent bien plus ſcrupuleux, ayant refuſé conſtamment de manger ce que la Loi leur défendoit. L'intention de Mardochée & d'Eſter ne juſtifie point ici leurs démarches; car, outre qu'il n'eſt jamais permis de violer la Loi ſous prétexte de lui obéir, l'intention de Mardochée & de ſa parente n'étoit rien moins qu'épurée. Ils ne penſoient qu'à leur fortune, & non point à la grande délivrance que Dieu opéreroit un jour par leur moyen. Mais ce que Mardochée & Eſter n'avoient entrepris que dans des vûës mondaines, la Providence, toûjours ſage, & qui ſçait tirer la lumiere des ténébres, le fit ſervir à ſa gloire, à confondre l'orgueil & à délivrer un Peuple opprimé.

Lorſque le tour d'Eſter, pour être préſen-

ée au Roi, fut venu, elle fut introduite avec tout ce qu'elle avoit de charmes. Elle gagna la faveur du Prince, qui la préférant à toutes les filles qui lui avoient été amenées, la choisit pour succeder à Vasti, & lui mit la couronne sur la tête. Cela arriva l'an septième d'Assuerus, qui voulut marquer publiquement quelle étoit sa joye, en faisant un festin à tous les principaux Seigneurs de son Royaume, en publiant un jour de repos ou * de fête dans toutes les Provinces, & en faisant des présens dignes de sa magnificence.

Nous ne dirons point quelle fut la joye de Mardochée, dès qu'il eût appris que ses vœux étoient éxaucez, que sa parente étoit sur le premier trône du monde; & sur-tout quand il vit, ce qui arrive rarement, qu'elle ne se méconnoissoit point à son égard, mais qu'elle avoit la même déférence pour ses avis qu'elle avoit marquée dans le tems qu'elle étoit confiée à ses soins. L'élevation d'Esther fut le second pas sensible de Mardochée vers la faveur du Prince; & voici le troisième. Pendant qu'il étoit à la porte du Palais Royal, pour apprendre des nouvelles de l'état de la Reine, dont la félicité & la gloire le remplissoient de la joye la plus vive, & qui auroit été plus douce pour lui, s'il avoit pu manifester à quelqu'un toute la part qu'il y prenoit, Mardochée découvrit le perfide complot de deux Officiers du Roi, Bigthan & Terès, qui

* C'est ainsi que nous expliquons ces paroles du chap. 11. vs. 18. והנוחה למרינות עשה, *Il procura du repos à toutes les Provinces.* Il y en a qui entendent cela de la diminution des Impôts; mais il paroît par le chap. x. qu'Assuerus n'avoit pas encore imposé des Tributs à ses Peuples.

qui ne machinoient pas moins que de tuer Aſſuerus. Joſephe [64] avance, qu'un Juif, nommé Barnabaſe, qui étoit au ſervice d'un de ces deux Eunuques, revéla à Mardochée le deſſein de ces deux traîtres. Mais, ſans admettre ni réfuter le récit de l'Hiſtorien Juif, il ſuffit de ſçavoir que Mardochée, conformément à ſon devoir & à ſes intérêts, fit connoître à Eſter ce qu'il avoit appris. La Reine, tremblant pour un époux duquel dépendoit toute ſa fortune, rapporta ſans délai à Aſſuerus la découverte de Mardochée, à qui elle en fit honneur auprès du Roi, afin de le lui rendre cher par un ſervice de cette conſequence. Les coupables furent ſaiſis & examinez. Leur ſupplice ſuivit de près leur confeſſion; mais Mardochée ne fut pas recompenſé. On ſe contenta de coucher dans les Annales du Royaume le récit de cette conſpiration, & le nom de celui qui l'avoit découverte.

Dans le tems que Mardochée & Eſter s'abandonnoient à tout ce que leur ſort avoit de plus doux, il arriva un évenement qui penſa perdre Mardochée, Eſter & toute la Nation Juive; tant il eſt vrai que la félicité mondaine eſt chancelante, & que les plus heureux mondains ſont toûjours comme ſur le bord du précipice. Entre les Officiers du Roi il y en avoit un nommé Aman, fils d'Hammedatha, Agagien. Les ſentimens ſont fort différens ſur

64. *Antiq.* lib. XI. cap. VII. Prideaux ſoupçonne que ces deux Eunuques étoient des Créatures de la Reine Vaſti, qui ayant perdu leurs emplois dans la diſgrace de leur Maîtreſſe, & n'étant point rentrez en grace ſous la nouvelle Reine, voulurent, pour s'en venger, aſſaſſiner le Roi. *Hiſt. des Juifs* Tom. II. pag. 94. C'eſt-là une pure conjecture.

sur la Nation de cet Officier d'Assuerus. Il y en a, comme Josephe, Grotius, D. Calmet, Prideaux, & plusieurs autres, qui croyent qu'Aman étoit Amalékite, & même descendant de ce Roi Agag, dont il est parlé
xv. 20. dans le premier livre de Samuel. Mr. le Clerc [65] présume, que le nom d'Agag pouvoit être celui de quelque chef d'une famille Persane, ou d'une ville, ou d'une Province, d'où descendoit Aman. La Version des Septante qualifie Aman de Macédonien [66]. La question n'est pas importante, & la conjecture de Mr. le Clerc nous paroît la plus plausible.

Quoi qu'il en soit de la Nation d'Aman, il entra si avant dans la faveur d'Assuerus, qu'il l'éleva au-dessus de tous les Seigneurs de sa Cour, & qu'il ordonna qu'on lui rendît les plus grands honneurs en se prosternant devant lui. Hérodote raconte qu'il y avoit différentes manières de se saluer parmi les Perses. „ Lorsque deux Perses, *dit-il*, se ren„ contrent en chemin, on reconnoît aisément „ à ceci s'ils sont égaux, c'est qu'alors ils „ se baisent mutuellement à la bouche: si l'un „ d'eux est un peu inférieur à l'autre, ils ne se „ baisent qu'à la joue [67]; mais si l'un d'en„ tr'eux est fort inférieur à l'autre, il se pros„ terne devant lui & il l'adore. Tout le Royaume fut donc appellé à fléchir le genouil devant Aman, & tout le monde obéït, si ce n'est Mardochée.

On

65. *Potuit* Agag *nomen esse conditoris familiæ Persicæ, aut nomen urbis, vel Provinciæ; pleraque enim ejusmodi nomina nobis hodie sunt prorsus ignota.* Vide *Comm. in* Est. III. 1.

66. Πῶς Αμὰν Ἀμαδαθῆ ὁ Μακηδών. IX. 24.

67. Ἦν δὲ πολλῷ ἧσσον ἕτερος ἀγαπώμενος, προσπίπτων προσκυνέει ἑτέρον. lib. I. cap. CXXXIV.

On eſt fort partagé ſur la cauſe qui engageoit Mardochée à ſe diſtinguer de tout le Royaume, & à refuſer opiniâtrement au Favori, les honneurs que le Prince le plus abſolu vouloit qu'on lui déférât. Ceux qui cherchent à excuſer Mardochée, diſent qu'il ſe conduiſit de la ſorte par un principe de conſcience, & pour ne pas donner dans l'idolâtrie. Joſephe [68] dit expreſſément, que Mardochée refuſa de rendre ces honneurs à Aman *par un effet de ſa ſageſſe, & en conſideration de leur Loi.* La Loi de Dieu défend ſévèrement de déférer des honneurs divins à qui que ce ſoit, qu'au Créateur des Cieux & de la Terre. Or, ſi nous en croyons les Auteurs Grecs, les Perſes adoroient leurs Rois comme des Dieux. Iſocrate inſulte aux Perſes de ce qu'ils étoient aſſez lâches pour adorer un homme, leur Roi, comme une Divinité. [69] *Ils adorent*, dit-il, *un homme mortel; ils l'appellent Dieu; & ils eſtiment moins les Dieux que les hommes.* On voit même que pluſieurs Grecs ont refuſé de ſe proſterner devant les Rois de Perſe. Sperthies & Bulis, ces deux généreux Spartiates qui s'offrirent volontairement pour aller ſouffrir de la part de Xerxès, fils de Darius, la peine qu'il voudroit leur infliger, à cauſe que les Lacedémoniens avoient maſſacré ſes Ambaſſadeurs, refuſerent conſtamment, lorſqu'ils ſe préſenterent devant le Roi à Suſe, malgré les efforts que les Gardes firent pour les y contraindre, de ſe proſterner devant lui [70].

Ce

68. Μαρδοχαῖος ᾗ διὰ σοφίαν καὶ ἃ ὀκνεῖν νόμος ἐκ προσκυνεῖσθαι ἀνθρώπους. *Ant.* lib. XI. cap. VII.

69. Θνητὸν μὲν ἄνδρα προσκυνοῦσι καὶ δαίμονα προσαγορεύουσιν, οὐ δὲ θεοὺς μᾶλλον ἢ τοὺς ἀνθρώπους καταφρονοῦσι. *In Panegyrico* pag. 140.

70. Οὔτε γὰρ σοι ἐν νόμῳ εἶναι ἀνθρώπων προσκυνέειν, ἔτι τε ξὺν τοῖσι ἄλλοισι. lib. VII. cap. CXXXVI.

Ce n'eſt pas, dirent-ils, *notre coûtume d'adorer un homme, & nous ne ſommes point venus ici pour ce ſujet.* Conon, Athénien, aima mieux n'être pas admis à l'audience du Roi, que de l'adorer à la manière des Perſes, ſuivant l'expreſſion de Juſtin [71]. De tout cela on conclut, pour me ſervir des termes de Mr. Baſnage [72]. „ qu'il ne faut pas s'étonner ſi les Juifs, plus „ délicats en matière de culte que les Payens, „ ne vouloient pas adorer les hommes, & ſi „ Mardochée refuſa cet honneur à Aman, à „ qui l'Empereur avoit ordonné qu'on rendît „ le même honneur qu'à lui.

Mais, malgré la déciſion de ces grands Hommes, nous n'appercevons point que le refus de Mardochée vint du reſpect qu'il avoit pour la Loi de Dieu. 1. Il ne paroît que trop qu'il n'étoit pas fort ſcrupuleux; ce que nous en avons dit, ſuffit pour le prouver. S'il expoſe Eſter à rendre au Roi des honneurs qu'il croyoit, à ce qu'on prétend, condamnez par la Loi, ne montroit-il point par-là qu'il ſeroit prêt à l'imiter dans l'occaſion? Auſſi ne voit-on point qu'il fit la moindre difficulté là-deſſus, lorſque le Prince le prit à ſon ſervice & l'éleva aux premiers emplois.

2. On ne ſçauroit prouver ſolidement, que l'on rendoit aux Rois des Perſes des honneurs divins. Si c'eût été la pratique des Perſes, l'Auteur du Livre d'Eſter n'auroit pas manqué de le faire ſentir, pour rélever la fierté de ces Monarques. Mais ni cet Auteur, ni Daniel, ne diſent rien qui le faſſe préſumer. Bien plus;

71. *A cujus* (nempe Regis) *reſpectu & colloquio prohibitus eſt, quòd eum more Perſarum adorare nollet.* Juſtinus lib. VI. cap. II.

72. *Hiſt. de la Bible* in 4. pag. 101.

plus; comment peut-on s'imaginer, que Daniel & Néhémie euſſent voulu accepter des emplois, dans une Cour où l'on auroit été appellé tous les jours à fléchir les genoux devant l'idole? Ces ſaints hommes ignoroient-ils le ſens de la Loi divine, ou manquoient-ils de zèle? Lorſque les Grands du Royaume machinerent de perdre Daniel dans l'eſprit de Darius le Mède, ſe ſeroient-ils aviſez de faire ordonner, que tous, ſans exception, invoquaſſent uniquement le Roi pendant trente jours, ſi Daniel avoit été accoûtumé à ſe proſterner religieuſement devant le Roi? N'auroient-ils pas compris que ce piége étoit inutile pour un homme déja fait à adorer Darius? C'eſt donc une preuve ſans replique, que les Perſes ne regardoient pas les honneurs qu'ils rendoient à leurs Rois, comme des honneurs divins. Daniel VI. 5. &c.

Il eſt vrai d'un côté, que Joſephe & quelques Auteurs Grecs avancent, que les Perſes adoroient leurs Rois, & de l'autre, que quelques Grecs ont refuſé de ſe proſterner devant les Monarques de Perſe. Mais Joſephe, de même que l'Auteur des Additions d'Eſter, n'ont en vûë que d'excuſer Mardochée; c'eſt pourquoi le dernier de ces Auteurs lui fait tenir ce langage dans une priere qu'il lui fait préſenter à Dieu: *Tu ſçais, Seigneur, que je n'ai point fait ceci pour outrager Aman, ni par orgueil, ni par déſir de gloire, lorſque je n'ai point adoré cet orgueilleux: car je ſerois volontiers prêt, pour le ſalut d'Iſraël, de baiſer la plante de ſes pieds. Mais j'ai fait cela, pour ne point mettre l'honneur d'un homme au-deſſus de celui de Dieu, & pour n'adorer aucun autre que toi, Seigneur.* Il ſeroit ſurprenant que l'Auteur du Livre d'Eſter n'eût rien dit de tel, ſi c'euſſent été-là les vrais motifs Additions d'Eſter III. 5. 6. 7.

tifs du refus de Mardochée. Pour les Auteurs Grecs qui accuſent les Perſes d'avoir adoré leurs Rois, ils ſont d'autant moins croyables, qu'ils avoient une haine mortelle pour les Perſes, avec qui ils avoient été ſi ſouvent en guerre, & dont ils avoient eſſuyé tant de mauvais traitemens. D'ailleurs, ſous prétexte que les Perſes ſe proſternoient en terre devant leurs Rois, comme les Grecs devant les ſtatues de leurs Dieux, les Grecs avoient pu aiſément s'imaginer que ces honneurs partoient du même principe. Concluſion fauſſe, puiſque les mouvemens du corps, tout comme les différens ſons de la voix, ne ſignifient point partout la même choſe, mais ſimplement les idées que les Auteurs de ces ſignes ont bien voulu leur attacher.

Quant au refus que Sperthies, Bulis, Conon & quelques autres ont fait de ſe proſterner devant les Rois de Perſe, il ne faut pas s'imaginer que ce fut par délicateſſe de conſcience. Des Grecs, adorateurs de tant d'indignes Divinitez, auroient-ils été ſi ſcrupuleux? C'eſt uniquement par fierté qu'ils agiſſoient ainſi. Ils croyoient ſe ravaler trop, en ſe proſternant devant un Monarque qu'ils traitoient de Barbare. C'eſt ce que Conon fait aſſez comprendre dans la réponſe qu'il fit à Tithrauſte, Capitaine des Gardes du Roi de Perſe, lorſque cet Athénien ſouhaita de parler à Artaxerxe de la part de Pharnabaſe: [73] *Je ne me ferois point de peine*, dit Conon, *de*

73. „ Mihi non eſt grave quemvis honorem habere „ regi, ſed vereor ne civitati meæ ſit opprobrio, ſi, „ quùm ex eâ ſim profectus quæ cæteris gentibus im„ perare conſueverit, potiùs barbarorum quàm illius „ more fungor. Cornelius Nepos *in Cenone.*

de rendre au Roi quel honneur que ce puisse être [74]. *Mais je crains qu'il ne soit honteux pour ma patrie, si je traite plutôt suivant la manière d'agir des Barbares, que suivant ses usages, puisqu'elle a accoûtumé de donner la loi aux autres Nations.* La conscience n'entre pour rien dans le refus de Conon; & il ne regarde point les honneurs rendus aux Rois de Perse comme illicites en eux-mêmes, mais comme étant trop soûmis pour une Nation aussi fiere que les Athéniens &. les Spartiates. C'est pour cela que les Athéniens firent mourir Timagoras [75], pour avoir rendu à Darius les honneurs que ces Monarques exigeoient, se croyant déshonorez de ce qu'un de leurs Concitoyens s'étoit abaissé jusques-là.

3. Quand même on auroit rendu des honneurs divins au Roi, ce qui ne paroît nullement vraisemblable, suit-il de-là que l'on eût dû rendre les mêmes hommages à son Favori? Il n'est dit nulle part, que les honneurs que l'on déféroit à Aman, égalassent ceux qui étoient réservez au Roi? L'Auteur du Livre d'Ester rapporte simplement, que le Roi avoit ordonné que l'on *se courbât & que l'on se prosternât devant Aman*, sans marquer qu'on dût lui rendre précisément les mêmes honneurs qui étoient dûs à lui-même. Cette inclination & ce prosternement du corps étoient les signes du plus profond respect que les inférieurs rendoient aux personnes les plus distinguées, comme Hérodote nous l'a dit ci-dessus. Assuerus veut donc qu'on ait pour son Favori

74. Thémistocle ne fut pas si difficile que Conon. Voyez Plutarque *in Themist.*

75. Valerius Maximus lib. VI. cap. II. *Exter.*

Favori les plus grands égards que l'on puiſſe avoir pour le plus qualifié des Miniſtres d'un grand Roi; mais comme il n'entroit rien de religieux dans le proſternement des Perſes en préſence des Grands du Royaume, il n'eſt pas à préſumer, que les honneurs déférez à Aman intéreſſaſſent en rien la Religion. Mardochée devoit même ſe faire d'autant moins de peine de ſe courber & de ſe proſterner devant Aman, que les Juifs, comme chacun ſçait, ſe proſternoient devant leurs Rois, & devant les perſonnes du premier rang.

Mais ſi ce n'eſt pas la Religion qui roidit Mardochée contre l'ordre poſitif du Roi, & contre les avis réïterez des ſerviteurs d'Aſſuerus, qui, voyant l'opiniâtreté du Juif, lui reprochoient de violer l'arrêt de leur Monarque, à quel principe attribuerons-nous cette fermeté ſi mal placée [76]? Il eſt aſſez difficile de déterminer entre pluſieurs cauſes poſſibles, celle

76. Les Juifs, dit Druſius, enſeignent que Mardochée refuſa de ſe proſterner devant Aman, parce que ce premier Miniſtre portoit ſur ſon habit l'image de quelque idole: le Paraphraſte Chaldéen rapporte cette penſée, & Aben-Eſra l'approuve. Mais pour tout cela elle n'en eſt pas plus ſolide. Voyez le *Comm. de* Druſius dans les *Grands Critiques*. Grotius croit, que Mardochée refuſoit de ſe proſterner devant Aman, parce que c'étoit un Amalekite, & que Dieu avoit dévoué cette Nation à l'interdit. *Ex ſuâ lege ne fas ſibi ullum honorem exhibere homini nato è ſtirpe devotâ divinitùs.* Mais a-t-on bien prouvé qu'Aman étoit Amalekite? Où eſt la loi qui défendit de rendre des honneurs civils à un Amalekite devenu le Miniſtre d'un Prince étranger? Mardochée ſeul connoiſſoit-il cette loi? Etoit-il le ſeul zélé pour la loi de leurs peres? Il eſt viſible que Mardochée agiſſoit par un principe qui lui étoit propre; car il fut le ſeul des Juifs qui refuſa de ſe courber devant Aman.

celle qui a été la véritable. Peut-être que l'élevation de ſa parente enfla Mardochée, juſques au point de croire qu'il pouvoit aller de pair avec Aman lui-même.

Quoi qu'il en ſoit de ce motif caché qui fit prendre à Mardochée un parti ſi ſinguliér, Aman ne put voir ce refus, ſans ſe laiſſer aller à tout ce que la colere, animée par l'orgueil le plus demeſuré, put lui ſuggerer. Content de ſa grandeur, des honneurs que tout un vaſte Royaume lui rendoit avec empreſſement, & de la faveur du Monarque, Aman auroit dû mépriſer la fierté ou la folie d'un Juif ſans crédit, ſans pouvoir, & le confondre en affectant de ne le pas remarquer. Mais l'orgueil empêche de raiſonner juſte, & d'être ſatisfait de l'élevation à laquelle on eſt monté. Il compte pour rien tout ce qu'il poſſede, dès qu'il voit que tout ne plie pas ſous lui. *Tout cela ne me ſert de rien*, dit Aman à ſa famille, après avoir fait le récit pompeux de tout ce que le Roi & la Reine avoient fait pour l'honorer: *Tout cela ne me ſert de rien*, vſ. 13. *pendant que je vois Mardochée, ce Juif, ſéant à la porte du Roi.*

77 *De cet amas d'honneurs la douceur paſſagere*
Fait ſur mon cœur à peine une atteinte légere;
Pendant que Mardochée aux portes du Palais
Dans ce cœur malheureux enfonce mille traits;
Et toute ma grandeur me devient inſipide,
Tandis que le Soleil éclaire ce Perfide.

C'étoit peu pour le ſuperbe & vindicatif Aman de méditer la perte de Mardochée. Il forme le deſſein de laver l'affront qu'il reçoit de

77. Racine, *Tragédie d'Eſther.* Act. II. Scene I.

de la part d'un ſeul, dans le ſang de toute une Nation. Tel eſt l'eſprit cruel de la vengeance: elle rend odieux tout ce qui a la moindre liaiſon avec l'objet qui l'allume; & ſi ſes forces égalent ſes déſirs, elle frappe, ſans diſtinction, ſur l'innocent & ſur le coupable. Ce fier Courtiſan, trop aſſuré de l'empire qu'il avoit ſur le cœur de ſon maître, commence par faire jetter le Sort, pour ſçavoir dans quel mois, & dans quel jour, le deſſein qu'il avoit de faire maſſacrer les Juifs, réuſſiroit le mieux; perſuadé que dès qu'il auroit reçu la réponſe des Dieux, par le moyen du Sort, il obtiendroit aiſément le conſentement du Prince.

L'uſage du *Sort* étoit fort ancien, tant chez les Payens que chez les Juifs, pour terminer les différens; pour diviſer les héritages entre les cohéritiers; pour aſſigner à chacun ſon poſte & ſon emploi; pour ſçavoir le parti qu'on avoit à prendre, & pour découvrir ce qui devoit arriver. Salomon dit, *que le Sort fait ceſſer les procez, & fait le partage entre les puiſſans.* Mr. le Clerc a ramaſſé dans ſon Commentaire ſur les Proverbes, pluſieurs paſſages d'Homere, qui font voir combien l'uſage du Sort étoit ancien parmi les Grecs.

Proverb. XVIII. 18.

XVI. 33.

On ſe ſervoit de pluſieurs moyens pour conſulter le Sort. Tantôt on jettoit des billets, ou des dez dans le creux d'un vaſe que l'on remuoit, & d'où on les tiroit enſuite pour ſçavoir la déciſion. C'eſt à cet uſage, que Salomon paroît faire alluſion quand il dit: *On jette le Sort dans le creux d'un vaſe, & tout ce qui en doit venir eſt de par l'Eternel.* Tantôt on mettoit des fléches dans un carquois avec de certaines inſcriptions, & celle qui étoit tirée la premiére, fourniſſoit la réponſe que l'on cher-

Ibidem.

cherchoit. C'eſt ainſi que Nebucadnetzar eſt repréſenté, dans le tems qu'il étoit en ſuſpens, s'il feroit la guerre aux Ammonites, ou aux Juifs. *Le Roi de Babylone*, dit Ezéchiel, *s'eſt arrêté dans un chemin fourchu, au commencement de deux chemins, pour s'enquerir des Devins; * il a remué des fléches; il a interrogé les marmouſets; il a conſideré le foye.* S. Jerôme [78] prétend, que cette pratique de conſulter le Sort par le moyen des fléches, étoit ancienne chez les Chaldéens. Tantôt on conſultoit les paroles d'un livre, & les premières que le hazard préſentoit, étoient regardées comme la réponſe de la queſtion qui tenoit en ſuſpens. De-là viennent les *Sorts de Virgile & d'Homere*, dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire ancienne [79]. On s'y prenoit en différentes manières pour conſulter le Sort par le moyen de quelque Auteur

xxi. 26.

* קלקל בחצים *Il a poli, ou il a remué des fléches.*

78. *Ritu gentis ſuæ oraculum conſulet, ut mittat ſagittas ſuas in pharetram; & commiſceat eas inſcriptas ſive ſignatas nominibus ſingulorum, ut videat cujus ſagitta exeat, & quam prius civitatem debeat oppugnare. Hanc artem Græci βαιομαντίαν, ſive ῥαβδομαντίαν vocant.* Hier. in Ezech. xxi. Grotius, qui rapporte ce paſſage dans ſon *Comm.* ſur le même endroit, prouve qu'un uſage aſſez ſemblable avoit lieu chez les *Scythes*, les *Eſclavons* & les *Germains*. Les Arabes, dit D. Calmet ſur le même paſſage, croyent encore aujourd'hui entendre la volonté de leur Dieu *Habal*, par le moyen de trois fléches enfermées dans un ſac. Sur l'une de ces fléches ils écrivent, *Commandez-moi, Seigneur*; ſur l'autre, *Empêchez, Seigneur*; & ſur la troiſième il n'y a rien d'écrit. On tire ces fléches l'une après l'autre: ſi la première que l'on tire eſt celle où il n'y a rien, on recommence; ſi c'eſt celle où eſt écrit *Empêchez, Seigneur*, on n'entreprend point la choſe dont il eſt queſtion.

79. Voyez Ælius Spartianus *in Adriano*, & Lampridius *in Alexandro Severo.*

teur eſtimé. *Quelquefois*, [80] dit Pitiſcus, *on écrivoit dans de petits rouleaux de papier quelques vers choiſis d'un Poëte célèbre; après quoi on les jettoit dans un vaſe creux, d'où on les retiroit ſuivant la méthode uſitée dans les Sorts où l'on ſe ſervoit d'une urne.* Le ſçavant Prideaux remarque, que dès que la ſuperſtition commença à ſe gliſſer parmi les Chrétiens, ils ſe ſervirent auſſi de cette eſpece de divination, en ſubſtituant ſimplement l'Ecriture ſainte à Virgile: „ [81] Cette ſuperſtitieuſe & folle pratique, *dit-il*, eſt auſſi ancienne que St. Auguſtin, qui vivoit dans le quatrième ſiécle, & qui en parle dans ſon Epître 109. On voit qu'Héraclius, Empereur d'Orient, l'employa au commencement du ſeptième ſiécle; car, après une heureuſe campagne dans la guerre qu'il avoit avec Choſroès Roi de Perſe, ne ſçachant à quel Païs ſe déterminer pour mettre ſes troupes en quartier d'hiver, il ordonna un jour de jeûne & de prieres dans l'armée, & après cela conſulta la Bible de cette manière, & regla ſes quartiers ſuivant ce qu'il y trouva. Cette ſuperſtition ridicule, *ajoute le ſçavant Anglois*, ſe répandit encore davantage, & ſur-tout en France, où, pendant pluſieurs ſiécles, quand il étoit queſtion de conſacrer un nouvel Evêque, on avoit accoûtumé

80. „ Interdum nobilis alicujus poëtæ ſelectos verſus in pittaciis deſcribebant, quibus in ſitulam conjectis, idem ordo ſervabatur, qui in aliis ſortitionibus quels urna interveniebat. *Lex Ant.* in voce *Sors*, où l'on voit les différentes eſpeces de Sort, & les Auteurs qui ont traité de cette matière. Voyez ſur-tout Mauſitius *de Sortitione*.

81. Prideaux *Hiſt. des Juifs*. Tom. IV. pag. 54.

„ mé de conſulter ainſi la Bible, & de juger
„ qu'elle ſeroit ſa vie, ſes mœurs, ſa conduite,
„ ſuivant les paroles que le ſort faiſoit
„ rencontrer. Les Normans porterent cet
„ uſage en Angleterre lorſqu'ils en firent la
„ conquête.

On ne ſçait point quel fut le *Pur* [82], ou le Sort, dont ſe ſervirent les Devins qu'Aman interrogea. On ſçait ſeulement, que le Sort fut jetté au mois de Niſan, qui étoit le premier de l'année Judaïque, l'an douzième du regne d'Aſſuerus, & que le Sort échut pour le treizième du mois d'Adar, qui étoit le dernier mois de l'année. C'eſt ainſi que Dieu permit que ce furieux ne conſultât pas ſa colere, mais le Sort, pour choiſir le tems propre à l'exécution de ſon deſſein, & que le Sort ne tombât que ſur le dernier mois de l'année, afin que Mardochée & la Reine euſſent plus de tems pour détourner le maſſacre, qui devoit, dans un même jour, exterminer ce nombre prodigieux de Juifs qu'il y avoit dans les Etats d'Aſſuerus.

On a agité avec beaucoup de chaleur la queſtion, ſi la Providence dirige le Sort d'une maniere particuliere, de ſorte que ces évenemens doivent être regardez comme des exceptions aux loix générales du mouvement, & comme des déciſions immédiates de la Divinité? On ne peut pas douter que cela ne ſoit arrivé dans quelques rencontres, comme lorſqu'Achan, Saül, Jonathan, furent démêlez au milieu d'un grand peuple, par le moyen

Joſué VII. 18. I Sam. X. 21.

82. Ce terme eſt Perſan, & ne ſe trouve dans le V. T. que dans le Livre d'Eſter. On le trouve cependant dans quelques livres des Rabins. Buxtorfii *Lexicon Rabb.* col. 1708.

Ib. XIV. 42. moyen du Sort, ou de quelque choſe d'équivalent. Diſons la même choſe de l'élection
Act. I. 26. de Matthias pour remplir la place vacante dans le College Apoſtolique. Mais, à parler généralement, on ne peut pas préſumer que Dieu dirige autrement le Sort, que par les mêmes loix par leſquelles il gouverne l'accroiſſement des plantes & la chute des corps. Ceux qui penſent d'une autre manière, font de tous les coups de dez tout autant de miracles de la Providence; & il ſuivroit clairement de leur hypothèſe, que le Sort ſeroit le moyen le plus aſſuré pour découvrir la juſtice d'une cauſe, la vérité d'une propoſition & la certitude d'un fait. Le paſſage ſur lequel ils
Prov. XVI. 33. s'appuyent, & que nous avons déja cité: *On jette le Sort dans le creux d'un vaiſſeau, mais tout ce qui en doit venir eſt de par l'Eternel*; déſigne ſimplement, qu'il n'y a que Dieu qui ſçache à l'avance ce que le Sort manifeſtera. Si ces évenemens ſont regardez comme ſoûmis à la Divinité, & dirigez par la Providence, c'eſt d'une manière générale; & c'eſt dans ce ſens, comme le remarque Mr. le Clerc [83], que tout ce qui arrive, où les hommes n'ont point de part, eſt attribué à Dieu.

Cependant cela n'empêche pas, que quoiqu'à parler généralement, le Sort ne ſoit dirigé, lorſque les hommes s'en ſervent, que par

83. *Hebræi, quæ hominis poteſtati erepta ſunt, Deo ſoli tribuere ſolent, cujus providentiâ fiant, è legibus à Deo conſtitutis, non interventu Dei præter naturam agentis. Comm. in* Prov. XVI. 33. Voyez ſur-tout ſon Traité *ſur ce qu'on appelle Bonheur ou Malheur dans les Lotteries*. On peut encore conſulter Th. Gataker *de la Nature & de l'Uſage du Sort*, chap. VII. M. de la Placette *dans ſon* Traité *des Jeux de hazard*; & M. Barbeyrac *dans ſon* Traité *du Jeu*.

par les loix univerſelles du mouvement & du choc des corps, Dieu n'y intervienne de tems en tems d'une manière ſpéciale, par des raiſons de ſageſſe; tantôt pour punir quelques particuliers, tantôt pour favoriſer ſes enfans. Ces exceptions ne ſont point remarquées par ceux qui doutent des ſoins continuels d'une Providence paternelle; mais elles ſont apperçues & admirées par les enfans de la Sageſſe, qui, remplis de la perſuaſion que Dieu voit tout ce qui arrive, & qu'il ne le voit pas avec indifférence, ſentent que des évenemens de leur nature ſi caſuels, & qui cependant ſe préſentent à point nommé, pour arrêter ou pour produire quelque grand coup tout-à-fait néceſſaire, ſont menagez & amenez par cette main puiſſante & bonne qui eſt toûjours au gouvernail de l'Univers. C'eſt ce que les Juifs dûrent remarquer, lorſqu'ils apprirent quel avoit été le ſuccès du Sort qu'Aman, leur ennemi mortel, avoit fait jetter pour les perdre.

Dès qu'Aman eût entendu l'Oracle, il ſe rendit auprès du Roi, pour lui demander l'extinction totale des Juifs qui étoient dans ſes Etats. Pour animer le Prince contr'eux, il les noircit, en les faiſant regarder comme les ennemis du genre humain, & des rebelles aux ordres ſacrez des Perſes. *Il y a un certain Peuple*, dit-il au Roi, *diſperſé entre les Peuples, par toutes les Provinces de ton Royaume, & qui toutefois ſe tient à part, duquel les loix ſont différentes de celles de tout autre Peuple; & ils n'obſervent point les loix du Roi, de ſorte qu'il ne convient pas au Roi de les laiſſer ainſi. Si le Roi le trouve bon, que l'on écrive pour les détruire.* Il y avoit quelque choſe de vrai dans cette accuſation. Les Juifs avoient des loix Eſter III. 8. 9.

très-différentes de celles de tous les autres Peuples du monde, ſur-tout par rapport à la Religion. Mais c'étoit-là leur bel endroit, & c'eſt par-là qu'on auroit dû les eſtimer davantage; parce qu'elles l'emportoient en ſageſſe ſur celles de tous les Peuples. Il eſt vrai encore, que les Payens ont toûjours accuſé les Juifs, qu'autant qu'ils étoient liez entr'eux & prompts à ſe ſecourir mutuellement, autant étoient-ils remplis de haine pour toutes les autres Nations. Tacite, dans la deſcription qu'il donne du caractère de la Nation Juive, dit [84] *que les Juifs ſont entr'eux d'une fidélité inviolable, qu'ils ſont fort prompts à s'entre-ſecourir; mais qu'ils ont pour tous les autres hommes une haine mortelle.* Juvenal les repréſente comme mépriſant les loix Romaines, & d'une dureté barbare à l'égard des Etrangers, juſques à refuſer d'indiquer aux Voyageurs qui n'étoient pas de leur Nation, par où il faloit paſſer, & où l'on pouvoit trouver de l'eau pour ſe déſalterer:

[85] *Romanas autem ſoliti contemnere leges,*
Judaïcum ediſcunt, & ſervant & metuunt jus,
Tradidit arcano quodcumque volumine Moſes:
Non monſtrare vias, eadem niſi ſacra colenti,
Quæſitum ad fontem ſolos deducere Verpos.

Mais rien n'étoit plus faux que l'accuſation d'Aman contre l'obéïſſance des Juifs aux loix des Rois de Perſe. Le refus de Mardochée devoit-il être imputé à toute la Nation? Et quelle

84. Apud ipſos fides obſtinatâ, miſericordia in promptu, ſed adverſùs omnes alios hoſtile odium. *Hiſt.* lib. V. cap. V.

85. *Satyre* XIV.

quelle concluſion, bon Dieu! Ce peuple a des loix particulieres; il n'obſerve pas les loix du Prince: donc il faut l'exterminer d'un ſeul coup! Suppoſant même la vérité de l'accuſation, n'y avoit-il point d'autre remede plus équitable & plus doux, qu'un maſſacre univerſel, où des milliers d'innocens ſont aſſociez au ſort d'un ſeul coupable? Un Prince un peu humain auroit-il écouté une telle propoſition, ſans marquer ſa juſte indignation au Miniſtre inhumain qui oſoit la lui faire?

Il ſemble qu'Aman ne redoutoit rien de tel. Après avoir mis l'orgueil d'Aſſuerus dans ſon parti, en lui repréſentant ſes ordres mépriſez par ce peuple toleré dans ſon Royaume, il ne craint plus de refus que de la part de l'avarice du Prince, qui lui étoit aſſez connue, & dont les revenus pouvoient ſouffrir une diminution conſiderable par la perte de tout un peuple aſſez nombreux. C'eſt pourquoi Aman offrit au Roi dix-mille talens, pour les mettre dans le tréſor public, comme un dédommagement de la perte que le fiſc alloit faire par la deſtruction du peuple dont il ſollicitoit la ruine.

Cette ſomme qu'Aman offroit, étoit prodigieuſe, ſur-tout pour un Particulier. *Cette ſomme*, dit Prideaux [86], *ſur le pied des talens* [87] *Babyloniens, fait deux millions cent dix-neuf mille livres Sterling. Si on comptoit ſur le pied du talent de Judée, ce ſeroit plus du double.* Ce ſçavant & judicieux Auteur ajoute quelques exemples,

86. *Hiſt. des Juifs.* Tom. II. pag. 100.

87. Hérodote, parlant du Tribut impoſé par Darius Hiſtaſpe, dit, que le *talent Babylonien* valoit 70. mines d'Eubée. Τὸ δὲ βαβυλώνιον τάλαντον ἔγραφε Εὐβοϊδας ἑβδομήκοντα μνέας. lib. III. cap. LXXXIX.

ples, pour montrer que l'on ne doit pas être ſurpris qu'un Particulier eût aſſez de bien pour faire une telle offre. „ On voit, *dit-il*, dans „ l'Antiquité des exemples de riches Particu„ liers qui paſſent encore de beaucoup celui„ ci. Je n'en alleguerai que deux; Pythius „ [88] le Lydien, & Marcus Craſſus, Romain. „ Le premier, quand Xerxès paſſa pour aller „ en Grece, avoit en argent deux-mille ta„ lens, & en or quatre millions de Dariques. „ Ces deux ſommes jointes enſemble font „ près de cinq millions & demi Sterling. Et „ pour Craſſus, après avoir conſacré à Her„ cule la dîme de tout ce qu'il avoit, après „ avoir regalé le peuple Romain à dix-mille „ tables, & fait diſtribuer à chaque Citoyen „ Romain autant de bled qu'il lui en faloit „ pour trois mois; il ſe trouva encore ſept„ mille cent talens Romains de reſte, qui „ font près d'un million & demi monnoye „ d'Angleterre.

L'offre d'Aman auroit dû rendre ſon conſeil très-ſuſpect au Roi. Il pouvoit aiſément préſumer, que quelque intérêt particulier faiſoit agir ce Favori. Sur-tout la prudence & l'équité vouloient, qu'on fît examiner avec ſoin, ſi

88. L'hiſtoire de *Pythius* eſt dans Hérodote. lib. VII. cap. XXVII. &c. qui remarque que Pythius offrit cette ſomme à Xerxès, & que le Monarque, frappé de cette généroſité, ne voulut pas lui ceder en grandeur d'ame; d'un côté, en refuſant le préſent, & de l'autre, en prenant Pythius ſous ſa protection, & en lui faiſant donner ſept-mille Dariques, pour completter la ſomme de quatre millions de Dariques que poſſedoit Pythius. Briſſon remarque, après Strabon lib. XV. que les Perſes étoient plus riches en vaiſſelle & en meubles d'or & d'argent, qu'en argent monnoyé. Briſſonius *de Regno Perſico* lib. II. §. 172.

ſi les choſes étoient telles qu'Aman les expoſoit. La vie des Sujets ne doit-elle être d'aucun prix pour les Princes? Cependant ſur le champ Aſſuerus prend ſon parti. Il refuſe généreuſement l'offre du Favori; mais avec la facilité la plus étonnante & la plus indigne, il lui permet de faire de ce peuple *tout ce qui lui ſembleroit bon.* Et afin qu'Aman fût autoriſé dans tout ce qu'il entreprendroit, & que ſes ordres fuſſent irrévocables, le Roi lui remit ſon Anneau Royal. Hérodote [89] remarque, que chaque Babylonien avoit un Anneau qui lui ſervoit de cachet. Suivant Macrobe [90] „ les Anciens ne portoient pas l'Anneau comme un „ ornement, mais comme un cachet dont ils „ ſe ſervoient dans l'occaſion. C'eſt pourquoi, *ajoute-t-il*, il n'étoit pas permis d'en „ porter plus d'un, & même il faloit être de „ condition libre. " On peut juſtifier ce que Macrobe avance de l'uſage primitif de l'Anneau, par le paſſage le plus ancien où il en ſoit parlé. C'eſt celui qui ſe lit dans la Geneſe; où il eſt rapporté que Juda donna à Thamar *ſon Cachet, ſon mouchoir & ſon baton.* Les Septante ont traduit le terme de l'original חתם *Hotam*, par celui de δακτύλιον, qui déſigne *une Bague*, pour montrer qu'anciennement le Cachet & l'Anneau étoient la même choſe. Dans la ſuite l'Anneau ſervit au luxe; on ne le fit plus de [91] fer, comme dans les commencemens, mais

XXXVIII. 18.

89. Χρυγῖδα δ' ἴκαστος ἔχει. lib. I. CXCV.

90. *Veteres non ornatûs ſed ſignandi cauſâ annulum ferum circumferebant. Unde nec plus habere quàm unum licebat, nec cuiquam niſi libero. Saturn.* lib. VII. cap. XIII. Macrobe rapporte les différens ſentimens, pourquoi on portoit l'Anneau au quatrième doigt, qu'on pourra lire dans cet Auteur, ſi on le trouve à propos.

91. *Longo certo tempore ne Senatum quidem Romanum habuiſ-*

mais des métaux les plus précieux, où l'on enchaſſoit des pierres de prix, ſur leſquelles on gravoit diverſes figures [92]. On ne ſe contenta plus d'une ſeule bague; les doigts en étoient remplis; juſques-là que Martial raille vivement Charin d'en porter ſix à chaque doigt, & de ne les abandonner jamais pour quelque raiſon que ce fût.

[93] *Senos Charinus omnibus digitis gerit,*
Nec nocte ponit, annulos;
Nec cum lavatur: Cauſſa quæ ſit quæritis?
Dactyliothecam non habet.

Les Princes ſe ſervoient auſſi d'un Anneau pour cacheter. Les Empereurs Romains en avoient de deux ſortes [94]. L'un étoit deſtiné à ſceller les Actes publics; c'étoit le grand Sceau de l'Empire; l'autre, que l'Empereur portoit à ſon doigt, ſervoit à cacheter ſes dépêches ſecretes, les coffrets où il tenoit ſes bijoux & ce qu'il avoit de plus rare. Lorſqu'anciennement les Princes offroient leur Anneau à un Particulier pour en faire uſage, ils étoient cenſez lui remettre l'adminiſtration du ſouverain pouvoir. C'eſt ce qui ſe voit déja dès

habuiſſe aureos (annulos) *manifeſtum eſt.* Plinius lib. XXXIII. cap. I. où il remarque, qu'encore de ſon tems l'époux envoyoit à ſon épouſe une bague de fer ſans aucune pierre, ſans doute comme un ſigne de l'ancienne ſimplicité. *Quo argumento etiam nunc ſponſæ annulus ferreus mittitur, iſque ſine gemma.*

92. *Multis hoc modis, ut cætera omnia, luxuria variavit, gemmas addendo exquiſiti fulgoris, cenſuque opimo digitos onerando, mox & effigies varias cælando, ut alibi ars, alibi materia eſſet in pretio.* Idem. *Ibid.* Vide Macrob. lib. VII. *Saturn.* cap. XIII.

93. Lib. XI. *Epig.* LX.

94. Pitiſcus *Lexicon Antiq.* in voce *Annulus.*

dès le tems du Roi d'Egypte qui éleva Joseph au premier emploi de l'Etat, & à qui il donna un pouvoir illimité sur tout le Royaume. *Pharaon*, est-il dit, *ôta son Anneau de sa main, & le mit en celle de Joseph.* Lorsqu'Alexandre le Grand remit, un moment avant sa mort, son Anneau à Perdiccas [95], chacun crut qu'il l'avoit désigné par-là son héritier & son successeur. L'Auteur du I. Livre des Maccabées rapporte, qu'Antiochus Epiphanès, se sentant près de sa fin, *appella Philippe, un de ses amis, & l'établit sur tout son Royaume. Et lui donna sa couronne, sa robe & son Anneau, afin qu'il les portât à son fils Antiochus, & qu'il l'élevât pour lui succeder au Royaume.* Lors donc qu'Assuerus remit son Anneau à Aman, il lui voulut montrer sa parfaite confiance, & qu'il le revêtoit de tout son pouvoir, pour exécuter tout ce qui seroit nécessaire pour l'extinction du Peuple dont la perte étoit résolue. Si nous ajoutons foi à l'Interprête Grec de Thucydide [96], *l'Anneau des Rois de Perse avoit, selon quelques-uns, l'image du Roi qui étoit sur le trône;*

Genesis. XLI. 42.

VI. 14. 15.

95. Sextâ die, præclusâ voce, exemptum digito annulum Perdiccæ tradidit, quæ res gliscentem amicorum dissensionem sedavit. Nam etsi non voce nuncupatus hæres, judicio tamen electus esse videbatur. Justinus lib. XII. cap. XV. Voyez aussi Q. Curtii lib. X. cap. V. avec les notes des Commentateurs, où l'on prouve par Elmacin lib. VI. cap. VII. que l'*Anneau* chez les *Chalifes* étoit le signe du souverain pouvoir; & par Constant. Porphyrogénète *de Admin. Imp.* cap. XXVII. que c'étoit la même chose chez les *Agaréniens.* Si l'on veut connoître plus exactement les différens usages que les Anciens ont fait des Anneaux, on n'a qu'à consulter Pitisci *Lexic. Ant.* in voce *Annulus*, & le grand nombre d'Auteurs anciens & modernes qu'il cite.

96. Nous trouvons ce passage dans Brisson *de Regno Persico* lib. I. §. 226.

ne; ſelon d'autres, celle de Cyrus leur premier Roi; & des troiſièmes diſent, qu'on voyoit ſur cet Anneau la repréſentation du cheval de Darius, qui par ſon henniſſement avoit procuré la couronne à ſon maître.

Mais comment comprendre qu'un Prince ſoit aſſez barbare pour ordonner le maſſacre entier d'un Peuple, avant que d'avoir examiné à fond, ſi les accuſations portées contre lui étoient réelles, & s'il n'étoit pas poſſible de réduire à ſon devoir une Nation rebelle, par un moyen plus humain que de l'exterminer? Ce qui augmente la difficulté & la ſurpriſe dans cette rencontre, c'eſt qu'Aſſuerus, ou Darius, fils d'Hiſtaſpe, avoit favoriſé les Juifs, & leur avoit permis de continuer à rebâtir leur Temple, en renouvellant l'Edit de Cyrus. Qu'eſt-ce que cette Nation avoit fait depuis ce tems-là, pour ſe rendre indigne de la protection du Monarque?

Eſdras VI. I. &c.

Nous remarquons d'abord, que cette conduite étonnante ne ſurprend pas moins, dans l'hypothèſe de ceux qui tiennent que l'Aſſuerus d'Eſter eſt Artaxerxe Longuemain; puiſque ce dernier donna un Edit très-favorable aux Juifs, l'an 7. de ſon regne. 2. Nous diſons, qu'il ſe peut qu'Aſſuerus ignorât qu'Aman lui parloit des Juifs. On le conjecture aſſez probablement de la manière vague en laquelle il eſt dit que ce barbare Favori s'exprima en s'addreſſant à ſon maître: *Il y a*, dit-il, *un certain Peuple diſperſé entre les Peuples, par toutes les Provinces de ton Royaume.* Il ne le déſigne pas nommément. Il ſe contente de le repréſenter ſous les couleurs les plus noires, & de le rendre également mépriſable & odieux aux yeux d'Aſſuerus. Il eſt vrai qu'il n'eſt preſque pas poſſible de s'imaginer, que

que ce Prince ait été aſſez ſtupide, pour abandonner un Peuple à ſon Miniſtre, ſans ſçavoir le nom & l'origine de cette Nation qui devoit être livrée à l'interdit. Mais de quels travers n'eſt pas capable un Prince ſuperbe, qui compte les autres hommes pour rien; un Prince efféminé, à qui la moindre récherche coûte; un Prince gouverné par un Favori qui a profité de ſon foible, & qui s'eſt emparé de toute ſa confiance? Enfin, des Hiſtoires plus modernes [97] nous font aſſez comprendre, qu'il eſt poſſible qu'un Prince, prévenu contre une partie de ſes Sujets, ſe dépouille à leur égard de tout ce que l'humanité & la juſtice exigent, pour les faire égorger par milliers.

Aman, au comble de ſa joye de ſe voir en état d'immoler à ſa vengeance Mardochée & toute ſa Nation, fit écrire inceſſamment à tous les Gouverneurs des Provinces du vaſte Empire des Perſes, qu'ils ſe tinſſent prêts à détruire tous les Juifs, *tant les jeunes que les vieux, les petits enfans & les femmes, dans un même jour, le treizième jour du douzième mois, qui eſt le mois d'Adar, & * à piller leurs dépouilles.* L'arrêt ſanguinaire fut publié dans les rues de la ville de Suſe, & ce fut par ce moyen que Mardochée fut averti pour la première fois des machinations du ſuperbe Aman. La frayeur & la triſteſſe ſe répandirent dans toute la Nation Juive. Ils fondoient par-tout en larmes; & par les Jeûnes les plus rigoureux ils tâchoient d'appaiſer le Ciel en leur

Eſter III. 13.

97. *L'Hiſtoire de Charles IX. Roi de France.*

* Cette permiſſion qu'Aman donne de piller tout ce qui apartenoit aux Juifs, étoit pour encourager les Gouverneurs des Provinces & les Naturels du Royaume à faire main-baſſe ſur tous les Juifs, ſans exception.

leur faveur. Mais la douleur de Mardochée dut être la plus vive, ſentant qu'il avoit attiré par ſa faute ſur ſa Nation une ſi grande calamité. Il ne ſe borna pas à pleurer, à gémir, à vêtir le ſac, comme dans les jours de deuil & de jeûne; il chercha à parer le coup qu'Aman leur portoit, en lui oppoſant une perſonne pour qui Aſſuerus n'avoit pas moins d'attachement que pour ſon Favori. Il trouva donc le ſecret de faire tenir à Eſter, par le moyen de l'Eunuque Hathac, une copie de l'arrêt qui venoit d'être publié contre toute leur Nation, & duquel peut-être elle n'auroit eu, ſans cela, aucune connoiſſance qu'au jour de ſon exécution. Mardochée lui fit dire par le même meſſager, qu'elle ne devoit pas balancer à ſe rendre auprès du Roi, pour lui demander grace en faveur d'un Peuple nombreux qu'on avoit noirci dans ſon eſprit.

La Reine vit d'abord, d'un côté, tout le danger qui menaçoit une Nation à qui elle ſe devoit par tant d'endroits, & de l'autre, le riſque qu'elle couroit elle-même d'être répudiée, comme Vaſti, ou peut-être d'être miſe à mort, ſi elle ſe préſentoit au Monarque en violant la défenſe qui étoit faite à tout Sujet, d'aborder le Roi ſans être appellé. Elle craignoit d'autant plus pour elle, qu'il y avoit trente jours qu'elle n'avoit été mandée; ce qui ſembloit indiquer un refroidiſſement de la part d'Aſſuerus. Ces raiſons ſpécieuſes parurent avoir une nouvelle force, parce que l'amour propre les étaloit à Eſter au milieu d'une condition ſi propre à flatter ſa vanité. Elle fit
IV. 11. donc repréſenter à Mardochée; *Que tous les ſerviteurs du Roi, & les Provinces, ſçavent qu'aucun homme ni femme n'oſe entrer vers le Roi, au parvis de dedans, ſans y être appellé; que c'eſt*

une

une de ses loix, de le faire mourir; qu'il n'y a que celui vers lequel le Roi tend sa verge d'or qui puisse vivre. Or, ajoute-t-elle, *il y a trente jours que je n'ai point été appellée pour entrer vers le Roi.*

Les Auteurs profanes nous apprennent, que c'étoit en effet la coûtume des Rois de Perse, de se derober à la vûë de leurs Peuples; & de ne se laisser voir que de ceux qu'ils daignoient admettre après bien des cérémonies. Hérodote dit, que Déjocès [98] fut le premier qui, chez les Mèdes, établit cet usage si peu digne de l'amour que les Princes doivent à leurs Sujets, & de la confiance qu'ils doivent prendre en leur fidélité. Les Rois des Assyriens n'étoient pas plus visibles que ceux des Mèdes; car Justin [99] remarque, qu'Arbacte étoit le premier à qui Sardanapale avoit permis de le voir, & qu'il ne fut même admis auprès de lui qu'avec beaucoup de peine. Le même Auteur témoigne, que les Perses avoient la même coûtume; & qu'ils prétendoient [100] *augmenter par-là la vénération qu'on devoit avoir pour le Roi.*

Cette raison ne paroît avoir été que le prétexte, au lieu que le véritable motif étoit, de

98. Δηϊόκης πρῶτος ἐὼν ὁ καταστησάμενος, μὴ ἰδέσθαι τοῦτον παρ' ἑωυτὸν μηδένα συγχωρέειν, ἀλλ' ἀγγέλων ἢ πάντα χρήσθαι, ἐόντων τῶν βασιλέα ἀνδρῶν μούνων. „ Déjocès fut le premier qui établit que personne „ n'entreroit auprès du Roi, mais que tout se traiteroit „ avec lui par des messagers, de sorte que le Roi n'étoit „ vû de personne. Herod. lib. 1. cap. xcix.

99. *Ad hunc videndum* (quod nemini ante eum permissum fuerat) *Praefectus ipsius Medis praepositus, nomine Arbactus, cùm admitti magnâ ambitione aegrè obtinuisset.* lib. 1. cap. III.

100. Apud Persas persona Regis sub specie majestatis occultitur. lib. 1. cap. IX. Voyez aussi Xenophon *in Agesilai laudatione.*

de n'être pas apperçus au milieu des débauches dans leſquelles ces Princes efféminez ſe plongeoient, & qui ne pouvoient que les rendre mépriſables à ceux qui les auroient vûs dans des déſordres indignes de leur rang, & de la vigilance qu'un Monarque doit avoir pour la conſervation & le bonheur de ſes Sujets. Si Sardanapale n'avoit pas été apperçu par Arbacte au milieu d'une troupe de femmes impudiques, filant lui-même de la pourpre, avec des airs & des ornemens plus laſcifs que ceux de la femme la plus débauchée, il n'auroit pas perdu la vie & la couronne d'une manière ſi tragique [101]. D. Calmet [102] nous dit, que le Roi de Perſe „ étoit logé dans un „ apartement magnifique, couvert d'or & „ enrichi de pierreries: ſon cabinet étoit un „ lieu ſacré & inacceſſible; le Roi ſeul y de„ meuroit. Lorſqu'il donnoit à manger à „ quelques-uns de ſes plus grands Officiers, „ c'étoit dans ſon antichambre. Ils y man„ geoient aſſis par terre, & le Roi, du fond „ de ſa chambre, les voyoit au travers d'un „ voile précieux, ſans en être vû, parce que „ la chambre étoit obſcure [103], & ne recevoit „ du

101. Juſtinus lib. I. cap. III. Aſſuerus paroiſſoit auſſi fort adonné à la débauche. Il nous eſt repréſenté bûvant avec Aman, dans le tems que toute la ville de Suſe étoit dans les pleurs. Ce caractère d'Aſſuerus, qui aimoit à boire, eſt encore une preuve que c'eſt le même que Darius fils d'Hiſtaſpe, qui ſe piquoit d'être un grand Bûveur, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus.

102. Dans ſon Comm. ſur Eſter IV. II. Voyez les Auteurs qu'il cite.

103. Voyez une preuve de l'obſcurité de cette chambre dans ce que dit Juſtin liv. I. chap. IX. *Res obſcuro loco gerebatur.* C'eſt ainſi qu'eſt décrit l'apartement où fut tué le Mage, ou le faux Smerdis.

„ du jour que par la porte. Cette antic
„ bre étoit nommée le parvis intérieur, c
„ y avoit peine de mort contre quicono
„ s'avançoit jusques-là, sans avoir été appell
„ Agésilaüs, Roi de Sparte, ajoute D. Calme
„ après Xenophon [104], faisoit sentir le ridicu-
„ le de la coûtume des Rois de Perse, en
„ prenant tout le contrepied. Le Persan
„ mettoit sa gloire à ne se laisser voir que ra-
„ rement; Agésilaüs se réjouissoit d'être toû-
„ jours à la vûë de tout le monde. Le Roi
„ de Perse faisoit consister sa majesté à ne
„ permettre pas qu'on l'abordât aisément; le
„ Roi de Lacedémone, au contraire, se faisoit
„ un plaisir d'être accessible à quiconque avoit
„ besoin de lui ". Il y avoit sans doute plus de grandeur dans Agésilaüs que dans les Rois de Perse. Le premier agissoit en pere qui se sentoit aimé de ses Sujets comme de ses enfans, & qui les regardoit comme prêts à le défendre au péril de leur vie, si quelque ennemi étranger étoit assez hardi que de l'attaquer; au lieu que les Rois de Perse montroient, qu'ils se défioient d'eux-mêmes & de leurs Peuples; & ils paroissoient moins comme Rois au milieu de leurs Etats, que comme d'illustres captifs au fond de leur palais.

La réponse d'Ester ne plut point à Mardochée. Sur le champ il lui renvoya dire, avec cet air d'autorité qu'il avoit toûjours conservé malgré l'élevation de sa parente:
„ Ne présumez pas que votre timide politi-
„ que vous conserve la vie. Si tous les Juifs
„ périssent, vous périrez avec eux. Si vous
„ ne vous prêtez pas dans cette rencontre
„ à la conservation de vos freres, Dieu sçau-
„ ra

104. *Oratione de Agesilao.*

» ra bien les arracher par d'autres mains à la » fureur d'Aman ; mais craignez que par vos » menagemens outrez, vous & votre famille » ne deveniez la victime que le Ciel immo- » lera à ſon indignation. Et ne comprenez- » vous point, que la Providence ne vous a ap- » pellée ſur le trône, que pour ſeconder ſes » vûës dans des circonſtances comme celles- » ci "?

Ce diſcours animé & ſolide penétra la Reine juſques au vif. Elle n'écouta plus les ſuggeſtions timides d'un amour propre aveugle, mais ce que la Religion, la reconnoiſſance & le ſang lui dictoient pour Dieu, pour ſon Peuple & pour ſa famille. Elle ſe réſout à expoſer ſes jours, s'il le faut, plutôt que d'avoir à ſe reprocher toute ſa vie, d'avoir vû tranquillement le maſſacre de tout ſon Peuple, ſans avoir oſé tenter de le délivrer. Elle fit donc répondre à Mardochée, qu'elle étoit toute prête à ſuivre ſes conſeils & ſes ordres ; mais qu'il étoit néceſſaire de demander à Dieu, par l'humiliation la plus profonde, le ſuccès d'un deſſein d'une auſſi grande conſequence. Elle veut donc que Mardochée faſſe aſſembler tous les Juifs qui étoient à Suſe, & qu'il les oblige à jeûner, pour engager Dieu à bénir ſon entrepriſe. *Jeûnez pour moi*, dit-elle, *& ne mangez & ne bûvez de trois jours, tant la nuit que le jour, & moi & mes Demoiſelles nous jeûnerons de même.* Iv. 16.

Ce Jeûne a paru exceſſif à pluſieurs Interprêtes, & ils ne comprennent pas comment il eſt poſſible que les Juifs de Suſe l'ayent pu obſerver. Liran a cru [105], que les Juifs à qui ce Jeûne fut enjoint, mangeoient une fois par jour,

105. Voyez D. Calmet ſur ce paſſage.

jour, le soir, comme dans les Jeûnes; mais cela étoit ici expressément défendu. Ils devoient jeûner pendant le jour & pendant la nuit. [105], Grotius croit, qu'Ester ne défendit si ce n'est de manger des mets délicats & succulens, & ordonna de se borner à la [107] Xérophagie. Il rapporte quelques termes de Josephe [108] sur lesquels il se fonde: mais outre qu'ils nous paroissent signifier, qu'Ester *s'abstint du manger, du boire, & de tout ce qui pouvoit lui être agréable*, l'Historien remarque formellement, que les Juifs devoient *jeûner en s'abstenant de tout*, νηστεύσαι, πάντων ἀπεχομένων; & le texte d'Ester est trop formel pour admettre cette glose. Il nous paroît, qu'il vaut mieux dire avec Drusius [109], que les trois jours de Jeûne ne doivent pas être expliquez de trois jours naturels & complets, mais simplement de la fin d'une journée, d'un jour entier & du commencement du troisième. On peut même ajouter à cela, qu'il n'est pas nécessaire de soutenir que les enfans & les personnes malades ayent été appellez à ce Jeûne rigoureux, comme Mr. le Clerc paroît le croire; puisqu'il n'en est fait aucune mention expresse. Avec ces deux restrictions, nous ne voyons rien d'impossible dans cette abstinence, rude

à

106. In hunc locum.

107. D. Calmet fait dire à Grotius, qu'Ester défendit *de manger rien de cuit*. Je ne trouve point cela dans Grotius. Voici ses termes: *Tales erant Xerophagiæ istæ Tertulliano memoratæ, in quibus abstinebatur omni jurulentiâ, & viridioribus quibusque pomis, ne quid vinositatis vel ederetur, vel potaretur.* Cela ne signifie pas que les Juifs ne devoient *manger rien de cuit*.

108. Τροφὴ ἢ ποτῷ ἢ τοῖς ἄλλοις ἀπηγορεύσαμεν.

109. *Duravit tantùm duas noctes, unum diem plenum, & duos non plenos.* Comm. in hunc locum.

à la vérité, mais qui n'excede point les forces de la nature dans des perſonnes faites, & ſurtout plongées dans une amère douleur.

La Reine ne préſcrivit rien aux Juifs qu'elle ne fît elle-même. Il ne faut pas s'imaginer que les humiliations des fidèles & leurs prieres nous ſervent, ſi nous ne nous humilions pas à notre tour. Sans doute qu'Eſter ne ſe borna pas à la ſimple abſtinence des alimens; ce n'eſt-là qu'un travail corporel, qui ne nous rend point, par lui-même, plus agréables à Dieu. Les ſacrifices qui appaiſent Dieu & qui nous le rendent propice, ſont un cœur contrit & penétré d'une amère repentance: la priere, le recueillement, un ſaint retour vers Dieu par une ſoûmiſſion entiere à ſes ordres, donnent au Jeûne le pouvoir d'ouvrir le Ciel, & d'en faire deſcendre les graces les plus précieuſes. Dès que le troiſiéme jour du Jeûne eût commencé, Eſter, remplie de confiance en ce grand Dieu qu'elle venoit d'invoquer avec tant d'ardeur pour elle & pour toute ſa Nation, s'occupa à ſe parer, pour ſe préſenter devant le Roi d'une manière à n'en être pas rebutée. Le Préſident Briſſon [110] fait prendre à Eſter un extérieur & des ornemens lugubres pour ſe préſenter devant Aſſuerus: mais, outre que cela eſt oppoſé à ce que nous liſons dans l'Hiſtoire d'Eſter, dans les Additions & dans Joſephe, elle auroit par-là comme éventé le ſecret, qu'elle vouloit tenir caché juſques à ce qu'elle ſe fût bien aſſurée de l'affection de ſon illuſtre Epoux. Il paroît au contraire qu'elle ſe revêtit de ſes Habits

Pſ. LI. Voyez Eſaïe LVIII.

[110] *Eſther autem cultu vultuque quàm maximè ad mœrorem comparato. De Regno Perſico* lib. I. §. 28.

Habits * Royaux, & qu'elle n'oublia rien pour faire sur le Roi les impressions les plus favorables. Dans cet état elle se présenta au parvis intérieur [111]. Le Roi étoit assis sur [112] son Trône, avec tout ce faste qui accompagnoit toutes les actions des Rois de l'Orient: il apperçut la Reine dès qu'elle parut. Ses charmes, toûjours victorieux de son cœur, le furent encore: il lui en donna des preuves sur le champ, par l'accueil le plus gracieux, en lui présentant à toucher ce [113] sceptre auquel étoit attachée la sentence de vie ou de mort de ceux qui osoient aborder le Roi sans ses ordres exprès. Ce présage fut des plus heureux pour Ester: elle dut reconnoître en elle-même, que la Providence se declaroit en sa faveur, & qu'elle étoit plus redevable à Dieu

* מלכות, ce terme signifie *le Royaume*; mais *se revêtir du Royaume*, désigne sans doute ici *prendre l'Habit Royal*.

111. Drusius dit, après la grande *Chronique* des Hébreux, qu'Ester se présenta à Assuerus le 15. de Nisan, & qu'Aman fut pendu le 16. *Recte annales Hebræorum: quintâ decimâ Nisan venit Esthera in conspectum Regis, sextâ decimâ suspensus est Aman.* Drusius *in Comm. in* Esth. v. Mais sur quel fondement s'appuyent ceux qui définissent le jour auquel Ester se présenta au Roi? Son Histoire garde à cet égard un parfait silence.

112. Voici quelle est la description qu'Athenée fait du Trône des Rois de Perse. Ὁ δὲ θρόνος ἐφ' ᾧ ἐκρημάτιζε καθῆσθαι χρυσοῦς ἦν, ὃν περιεστήκεσαν τέσσαρες κίονες λιθοκόλλητοι χρυσοῖ, ἐφ' οἷς διέτεινον ἱμάτιον ποικίλον πορφυροῦν. „Le Trône sur lequel le Roi étoit assis lorsqu'il rendoit ses sentences, étoit d'or, soutenu par quatre colomnes d'or, parsemées „ de pierres précieuses, lesquelles étoient couvertes d'un „ voile de broderie couleur de pourpre. lib. XII. cap. II.

113. Les Rois de Perse portoient un sceptre d'or. Voyez Brisson *de Regno Persico.* lib. I. §. 66. où il cite un passage de Xenophon lib. VIII. pour le prouver.

Dieu qu'à ſes attraits, du commencement du ſuccès de ſa hardie entrepriſe.

Si l'Auteur de l'Hiſtoire d'Eſter que nous avons en Hébreu, eſt fort ſuccint ſur les circonſtances qui accompagnerent cette mémorable entrevûë, l'Auteur des Additions, que Joſephe [14] paroît avoir copié, entre dans le plus grand détail, & paroît nous donner plutôt un Roman de ſa façon qu'un récit hiſtorique. Le Lecteur en jugera : „ Puis le
Chap. v. „ troiſième jour, *dit-il*, après qu'Eſter eût „ ceſſé de prier, elle ôta ſes vêtemens de „ deuil, & ſe para de ſes plus riches ornemens. S'étant ainſi parée, après avoir invoqué Dieu, qui voit toutes choſes, & qui „ eſt le Souverain de tous, elle prit avec ſoi „ deux ſervantes : elle s'appuyoit ſur l'une, „ comme une perſonne délicate; l'autre la „ ſuivoit, lui ſoutenant ſes vêtemens. Or elle „ avoit une couleur vermeille dans le plus „ haut point de ſa beauté; ſon viſage étoit „ gai & fort aimable, bien que ſon cœur fût „ en angoiſſe; à cauſe de ſa crainte. Quand „ donc elle eût paſſé par toutes les portes, „ elle ſe préſenta devant le Roi, lequel étoit „ aſſis ſur ſon Trône Royal, paré de ſes plus „ ſuperbes habits, tout couvert d'or & de „ pierres précieuſes; de ſorte qu'il étoit propre à inſpirer la terreur. Alors Aſſuerus „ levant la tête, brillante de majeſté comme „ un feu, il regarda la Reine d'un œil furieux. „ La Reine, à cette vûë, ſe laiſſant tomber, „ changea de couleur dans ſon évanouiſſement, & s'appuya ſur la tête de ſa ſervante qui alloit devant elle. Mais Dieu chan-

„ gea

[14] *Ant. Jud.* lib. XI. cap. VI.

» gea l'eſprit du Roi, & lui inſpira de la dou-
» ceur; de ſorte qu'étant en peine de l'état
» d'Eſter, il ſe leva de deſſus ſon Trône, la
» prit entre ſes bras juſques à ce qu'elle fût
» revenue à elle-même, & il la conſoloit
» par de douces paroles; en lui diſant: Qu'y
» a-t-il Eſter? Je ſuis votre frere; ne crai-
» gnez point. Vous ne mourrez point; car
» la loi n'eſt que pour le peuple. Approchez-
» vous. Enſuite il prit la verge d'or & la
» lui mit ſur le cou; puis il la baiſa & lui
» dit: Parlez-moi. Alors Eſter répondit: ô
» Seigneur! je vous ai vû comme un Ange de
» Dieu, & mon cœur a été troublé par la
» crainte de votre majeſté. Certainement,
» Seigneur, vous êtes admirable, & votre
» viſage eſt plein de graces. Comme elle par-
» loit, elle retomba encore & s'évanouit; le
» Roi en fut troublé, & ſes ſerviteurs le con-
» ſoloient.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire des remarques ſur ce récit détaillé, fruit de l'imagination de celui qui le donne; qui même n'a pas pris ſoin d'éviter de contredire l'Hiſtoire, à laquelle il a couſu ſes inutiles ſupplémens. Lorſqu'Aſſuerus eût raſſuré la Reine contre la crainte qu'elle pouvoit avoir d'encourir la peine de mort, pour avoir oſé violer l'arrêt des Perſes, il lui fit comprendre, par des expreſſions qui tenoient de l'hyperbole, familiere aux peuples de l'Orient, qu'elle ne devoit point douter d'obtenir tout ce qui l'avoit engagée à faire cette demarche extraordinaire: *Eſter*, lui dit-il, *quelle eſt votre demande? Quand même vous demanderiez la moitié du Royaume, tout vous ſera accordé.* Il n'étoit pas tems encore de manifeſter tout ce qu'elle avoit à dire. Elle vouloit s'aſſurer plus fortement d'une

d'une faveur qu'elle devoit mettre à une grande épreuve. Elle ſe borne donc à prier le Roi, d'aſſiſter, avec Aman, au feſtin qu'elle leur avoit préparé *. Aſſuerus & Aman ſe rendirent avec empreſſement à l'invitation d'Eſter. On jugera aiſément, que la Reine fit tout ce qui dépendoit d'elle, pour acquerir ſur le Roi tout l'aſcendant dont elle avoit beſoin dans des circonſtances auſſi délicates qu'étoient celles où elle ſe rencontroit. Dès qu'on eût mangé, & qu'on commença à boire, (car, comme le dit Elien [115], les Perſes ne s'abandonnent à boire avec excès, qu'après avoir copieuſement mangé,) Aſſuerus aſſura de nouveau Eſter, qu'elle pouvoit parler avec confiance, & que pour certain elle ne ſeroit pas refuſée. Elle ne crut pas devoir encore hazarder ſa demande: elle ſe contenta d'inviter le Roi & le Favori à un nouveau régal qu'elle leur deſtinoit pour le lendemain. Quelle ne fut point la joye d'Aman! Son orgueil auroit été ſatisfait, ſi Mardochée, qu'il rencontra au ſortir du palais, eût daigné le ſaluer. Mais le trop inflexible Juif ſe remua auſſi peu qu'un Terme. Aman, comme furieux de ce qu'un Juif oſoit lui refuſer des hommages que tout le Royaume lui rendoit, vint dans ſa maiſon, où il récita les honneurs qu'il recevoit du Roi & de la Reine; mais il n'oublia pas l'affront qu'il recevoit continuellement de Mardochée. Les ſuffrages de la famille ſe réunirent à conſeiller à Aman de faire

* Les LXX. diſent, qu'Eſter prit pour prétexte, que *ce jour étoit remarquable pour elle*, ἡμέραν μεγίστην σημαίνειν ἐσῆν.

115. Μετὰ γὰρ τὸ ἐμπλησθῆναι τοὺς περσῶν τοὺς ἐν τέλει καὶ τοὺς πρώτους τῶν φίλων ἀναχωρεῖσθαι. *Hiſt. Variar.* lib. XII. cap. I.

re dreſſer une potence de cinquante coudées de haut, pour y faire pendre cet inſolent, après en avoir demandé la permiſſion au Roi. L'avis fut goûté, & le gibet fut inceſſamment élevé. Mais le tems de la chute d'Aman étoit arrivé, & toutes ſes machinations, renverſées par celui qui abat les têtes ſuperbes, ne ſervirent plus qu'à ſa perte.

Aſſuerus ne goûta pas un repos tranquille pendant la nuit qui ſuivit le régal d'Eſter. Le Trône ne met pas à l'abri des infirmitez humaines, des ſoucis, des craintes, des maladies & de la mort. Pour diſſiper ſes inquiétudes, le Roi ordonna qu'on lui apportât les Annales de ſon regne, & qu'on les lût en ſa préſence. Le bon office que Mardochée avoit rendu au Roi, en découvrant la conſpiration que deux de ſes Officiers tramoient contre ſa perſonne, y étoit couché avec ſes circonſtances.

Aſſuerus fut frappé d'apprendre qu'une action de cette conſequence n'avoit point encore été recompenſée. Il réſolut de reparer cette negligence par des honneurs diſtinguez. Aman, en Courtiſan qui veut plaire, s'étoit rendu de bonne-heure dans le parvis, où les grands Officiers de la Couronne [116] s'aſſembloient pour attendre les ordres du Roi. Aſſuerus fit entrer le Favori, & lui demanda, ce qu'il conviendroit de faire, pour honorer d'une manière ſinguliere une perſonne que le Roi vouloit diſtinguer avec éclat? Aman ne douta point qu'il ne s'agît de lui, & conſultant ſon orgueil, plutôt que les bienſéances, il ſe forma l'idée du triomphe qui pouvoit le ſatis-

116. Briſſonius *de Regno Perſico* lib. 1. §. 29. Il cite Xenophon liv. VIII.

ſatisfaire. Mais quelle ne fut point ſa ſurpriſe & ſa mortification, lorſqu'il apprit que ces honneurs ne le regardoient point, & qu'il étoit obligé de les rendre à l'homme du monde qu'il haïſſoit le plus, à Mardochée! Il faudroit être Aman pour ſentir quel fut ſon dépit, ſa colere, ſa rage, qui le dechiroient d'autant plus cruellement, qu'il devoit feindre d'applaudir aux déciſions du Monarque le plus abſolu, & duquel dépendoit toute ſa fortune. Il obéit. Suſe vit alors le ſpectacle le plus ſingulier & le moins attendu: Aman, dont le pouvoir égaloit, ou peu s'en faut, celui de ſon maître, marcher comme un Héraut; & Mardochée, un Juif, dont la Nation n'attendoit que le moment de ſa derniere ruine, ſur le cheval du Roi, & couvert des habits du Monarque. Mardochée, après cette cavalcade ſurprenante & qui étoit pour lui d'un bon augure, retourna, ſuivant ſa méthode, à la porte du palais, attendant le ſuccès des demarches d'Eſter, lequel lui tenoit fort à cœur. Aman, outré au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, ne trouva au milieu de ſa famille, pour toute conſolation, qu'une funeſte prédiction de ſa chute prochaine. Dans cette agitation mortelle il fallut ſe rendre au feſtin où il étoit attendu.

Eſter, qui ne pouvoit plus douter de la faveur d'Aſſuerus, & ſur-tout de la direction de la bonne Providence, qui faiſoit luire à ſes yeux tant de rayons d'une délivrance prochaine, ne balança plus à ouvrir ſon cœur, dès que le Roi l'eût ſollicitée de nouveau à former ſa demande, en lui réïterant de la maniére la plus forte, qu'elle obtiendroit tout ce qu'elle pourroit déſirer: *Grand Roi*, dit-elle avec cet air que ſçavent prendre les perſonnes

nes qui ont des charmes, & qui désirent fortement d'obtenir ce qu'elles demandent; *Grand Roi, je ne vous demande pour toute grace que la vie, & la conservation d'un Peuple à qui je dois la naissance. Le croiriez-vous, Seigneur? On nous a trahis, & destinez à la boucherie. Si l'on se fût borné à nous ravir la liberté, à nous charger de chaînes, j'eusse gardé le silence; quoique notre cruel ennemi ne dédommagera jamais le Royaume du tort qu'il lui causera par notre perte totale.* La colere & la surprise parurent subitement dans les yeux du Monarque, qui fut bien plus surpris & plus irrité encore, quand il entendit que son Favori étoit l'indigne auteur de ce noir complot. Le Roi, ne se possédant plus, se leve de table & entre dans le jardin du palais, pour rêver au parti qu'il avoit à prendre dans cette cruelle conjoncture, où il s'agissoit de perdre un Ministre qui avoit pris sur lui tant d'ascendant, & qu'il croyoit lui être fort nécessaire, ou la Reine, qu'il chérissoit, & tout un Peuple innocent.

L'orgueilleux Aman sentit alors qu'il étoit perdu sans ressource, s'il ne fléchissoit la Reine & n'en obtenoit sa grace. Lui qui voyoit tout un Royaume se prosterner à ses pieds, prit à son tour la posture de suppliant, & abattu devant le lit de table où reposoit Esther, il la pria instamment, mais vainement, de vouloir lui sauver la vie. L'Histoire nous tait les motifs qu'Aman mit en usage pour la fléchir. Racine lui fait offrir, de prendre le parti des Juifs contre tous ceux qui désormais voudroient leur nuire; offre que le Tragique fait rebuter à Esther avec autant de grandeur que d'indignation:

[117] *Va, traître, laisse-moi;*
Les Juifs n'attendent rien d'un méchant tel que toi.
Misérable, le Dieu vengeur de l'innocence,
Tout prêt à te juger tient déja sa balance:
Bientôt son juste arrêt te sera prononcé.
Tremble. Son jour approche, & ton regne est passé.

Pendant qu'Aman étoit panché sur le lit de la Reine, pour tâcher de l'émouvoir à compassion en sa faveur, le Roi rentra; & voyant cette posture équivoque, s'écria: Quoi! le téméraire attenteroit-il à la Reine en ma présence? Ce discours fut regardé comme la sentence de mort. On couvrit le visage d'Aman, pour montrer qu'il étoit condamné à perdre la vie. Un des Eunuques ayant fait mention au Roi du gibet qu'Aman avoit fait dresser pour Mardochée, Assuerus ordonna sur le champ, qu'Aman lui-même y fût attaché. C'est ainsi que périt, par un revers aussi terrible qu'imprévû, le superbe & cruel Aman. C'est ainsi que Dieu fit éclater tout à la fois sa justice & sa misericorde: sa misericorde envers les Juifs injustement opprimez; & sa justice envers le barbare, qui ne craignoit point d'immoler à son orgueil tout un Peuple innocent & la réputation de son Maître. Pendant que les superbes fleurissent, que la pompe du siécle les environne, que tout plie devant eux, il n'arrive que trop qu'on révoque en doute, si le Juge de toute la terre est attentif à ce qui se fait: *Le Dieu fort connoîtroit-il ce qui se passe; & y auroit-il de la connoissance au Souverain?*

Ps. LXXIII. 11.

[118] *Sept*

117. Acte III. Scene V.

118 *Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem,*
Curarent Superi terras, an nullus ineſſet
Rector, & incerto fluerent mortalia caſu.

Mais dès que la vengeance éclate viſiblement ſur le coupable, & que du plus haut dégré de la fortune l'orgueilleux inſolent tombe dans l'abîme de l'ignominie, de la miſere & de la mort; on s'écrie en donnant gloire à Dieu: *Tous ceux qui s'éloignent de toi périront.* La chute des méchans eſt l'apologie de la Providence, & la clef de ſa conduite énigmatique lorſqu'elle permet qu'ils ſoient élevez aux poſtes les plus éminens. Pſ. LXXIII. 27.

119 *Abſtulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,*
Abſolvitque Deos; jam non ad culmina rerum
Injuſtos creviſſe queror: tolluntur in altum,
Ut lapſu graviore ruant.

La chute d'Aman fut l'élevation de Mardochée. La Reine fit connoître à Aſſuerus que ce Juif étoit ſon proche parent, & qu'elle lui avoit les dernieres obligations. Sur le champ il fut revêtu de toute la gloire & de toute l'autorité du Favori diſgracié, qui venoit de finir ſa vie par un honteux ſupplice. *Le Roi*, eſt-il dit, *prit ſon Anneau, qu'il avoit fait ôter à Aman, & le donna à Mardochée.* La ſatisfaction d'Eſter & de Mardochée, malgré toute la gloire qui les environnoit, ne pouvoit être complette, juſques à ce que leur Nation fût à couvert du maſſacre que les Perſes ſe préparoient d'en faire, ſuivant l'ordre qu'ils en Eſter VIII. 2.

118. Claudianus *in Rufinum.* lib. 1. ab initio.
119. Claudianus *in Rufin.* lib. 1.

en avoient reçu du Roi. Eſter ſe jetta de nouveau aux pieds d'Aſſuerus, & lui demanda inſtamment, en répandant des larmes en abondance, qu'il daignât révoquer le décret que le perfide Agagien avoit ſurpris, & qui tenoit à ſa malheureuſe Nation le poignard ſur la gorge. Tout auroit dû engager le Roi à caſſer un arrêt indigne, qui choquoit tout à la fois la juſtice, l'humanité, la gloire du Roi & la tranquillité du Royaume. Mais les arrêts des Rois de Perſe étoient irrévocables. Il y avoit plus de foibleſſe dans cette fermeté ſpécieuſe, que de grandeur & de bonne politique. C'eſt le caractère d'un eſprit bizarre & léger, de changer, ſans des raiſons graves, les loix & les coûtumes d'un Etat: mais c'eſt une ſuperſtition pleine d'orgueil, de ne vouloir jamais révoquer un arrêt donné, ou une loi publiée. Il n'y a que l'Etre infaillible à qui cette fermeté convienne.

Tout ce qu'Aſſuerus permit à Mardochée, fut d'écrire aux Gouverneurs des cent vingt-ſept Provinces, & à tous les Juifs qui y étoient diſperſez, qu'il étoit permis à ces derniers de la part du Monarque, de s'aſſembler le treizième du mois d'Adar, pour ſe défendre vigoureuſement contre tous ceux qui voudroient les attaquer. Cet arrêt, muni du ſceau de l'Etat, fut porté par-tout en diligence, & publié dans la ville de Suſe. Il diſſipa en un inſtant la frayeur des Juifs, qui ſe laiſſerent aller à la joye la plus vive. On ne vit parmi eux que jours de fête, des feſtins & des préſens réciproques. Dès que l'on ſçût que la Reine étoit Juive, que Mardochée étoit le premier Miniſtre d'Aſſuerus, non ſeulement les Juifs furent reſpectez, mais même pluſieurs Perſans embraſſerent le Judaïſme, par l'indi-

gne

gne motif de faire leur cour à la Reine & au nouveau Favori; ou plutôt, *parce que la frayeur des Juifs les avoit saisis*, comme il est marqué au 17. verset du chapitre huitième.

Mardochée n'étoit plus alors un Juif contemptible, assis sans distinction & sans emploi à la porte du palais; mais le premier Ministre du plus vaste Empire, & en qui le Monarque mettoit toute sa confiance. Il s'oublia dans son élevation, & manifesta toute son ambition & tout son orgueil. L'élevation est le pas le plus glissant: il y a peu de vertus assez fermes pour s'y maintenir sans des chutes d'éclat. Il ne se contenta pas de sa gloire; il en voulut faire parade, & paroître en public avec la pompe & les ornemens d'un Roi. Il sortit *en habit Royal, de couleur de pourpre & de blanc, avec une grande couronne d'or sur la tête, & une tiare de fin lin & de couleur d'écarlate.* Un extérieur & des sentimens plus modestes lui auroient fait plus d'honneur. Mais encore un coup; il y en a peu à qui la tête ne tourne dans ces postes élevez; sur-tout lorsqu'ils y ont été portez rapidement, & comme en songe.

[1bo] *Luxuriant animi rebus plerumque secundis;*
Nec facile est æquâ commoda mente pati.

Le 13. d'Adar arriva enfin; ce jour fatal, marqué pour le massacre des Juifs dans toute l'étenduë du Royaume d'Assuerus. Les Sujets naturels du Roi, à qui cette exécution avoit été ordonnée, n'oserent désobéir, malgré le crédit de la Reine & du premier Ministre. Ils parurent en armes pour attaquer les Juifs, prêts à les bien recevoir. Mais les Per-

[1bo] Ovid. *de Arte amandi.* lib. II. pag. 455. 456.

Perſes, qui auroient pû engloutir toute la Nation Juive, diſperſée comme elle étoit, n'agirent que mollement ; la terreur s'empara d'eux à la vûë du Peuple favoriſé, & ils furent battus par-tout. Les Juifs, ſoutenus des Satrapes & des Gouverneurs des Provinces, tuerent ſoixante & quinze mille hommes dans l'étendue du Royaume : dans la ville même de Suſe ils en tuerent cinq-cens & les dix fils d'Aman. Cette victoire complette auroit dû ſatisfaire Mardochée & Eſter, & les engager à procurer plutôt la fin de la vengeance, qu'à ſolliciter qu'on la continuât. Cependant la Reine, ſans doute mal conſeillée, foulant aux pieds les ſentimens de douceur & d'humanité, qui ſont, avec la pudeur, le plus bel ornement de ſon ſexe, oſa demander au Roi, que les Juifs puſſent encore le lendemain continuer cette cruelle boucherie dans la ville de Suſe, & que l'on pendît les cadavres des dix fils du Perſécuteur. Cette demande ſanguinaire, qui n'auroit pas dû ſortir de la bouche d'une Reine, étoit également injuſte & imprudente. Les habitans de Suſe étoient innocens du complot d'Aman, & n'avoient pû déſobéir à une autorité auſſi deſpotique que celle des Rois de Perſe. La Reine, de même que Mardochée, ne voyoient-ils point que par-là ils ſe rendoient odieux, eux & tout le peuple Juif, aux Grands du Royaume & à toute la Nation; & que par-là ils pouvoient hâter leur chute, comme Aman avoit précipité la ſienne ? Cependant le Roi, toûjours foible, toûjours en proye à ſes Favoris, accorda lâchement ce qu'on déſiroit. Les Juifs parurent en armes le 14. & tuerent encore dans la ville de Suſe trois-cens hommes, & firent attacher à une potence les corps des dix fils de l'Oppreſſeur.

Alors

Alors Eſter & Mardochée, au comble de leurs déſirs, voulurent perpétuer la mémoire de cette célèbre délivrance, en établiſſant une fête annuelle ſous le nom de *Purim*, & qui devoit être célébrée le 14. & le 15. du mois d'Adar, les deux jours auxquels les Juifs s'étoient repoſez, après avoir vaincu ceux qui s'étoient armez pour les exterminer [121].

La fête de Purim ne fut pas, dans les commencemens, célébrée par tous les Juifs à la fois: ceux qui demeuroient dans les bourgs & dans les villes non murées fêtoient le 14. parce que ce jour-là fut pour eux le jour de repos, qui ſuivit celui de la victoire; mais ceux qui demeuroient dans la ville de Suſe, &

121. Joſephe s'exprime ainſi: Διὸ καὶτας μὲν Ἰουδαίους τοὺς περιοικοῦντας ἡμέραν ἑορτάζειν, προσαγορεύοντας αὐτὰς φουρείμ. Arnauld d'Andilly a traduit ce texte de la ſorte: *Les Juifs ont donné à ces mêmes jours le nom de Phrior, c'eſt-à-dire Jour de Conſervation, à cauſe qu'ils furent alors miraculeuſement conſervez.* Rien n'eſt moins exact que cette Verſion: Joſephe ne dit autre choſe, ſi ce n'eſt *que les Juifs fêtent ces jours à cauſe de la délivrance qui leur avoit été accordée, les nommant* Phrourim. Druſius remarque, que dans les anciens exemplaires de Joſephe il y avoit très-vraiſemblablement φουρείμ; mais que quelque Copiſte ignorant, qui n'avoit jamais lu l'Original du Livre d'Eſter, & qui ne ſçavoit point que *Purim* en Perſan ſignifie *les Sorts*, avoit cru que c'étoit une faute, & qu'il avoit écrit φρουρείμ, *Conſervateurs*. C'eſt pour cela que Ruſin a traduit, *appellantes eos conſervatores*. Voyez le Comm. de Druſius dans les *Grands Critiques* ſur Eſter IX. 26. M. *Le Clerc* ſur le même paſſage. Grotius ſur Eſter IV. 7. M. Arnauld d'Andilly a imité l'erreur de Ruſin. Il l'auroit pu éviter s'il avoit conſulté la Verſion des LXX. où, quoique l'on ait fait le même changement dans le mot qui répond à celui de פּוּרִים *Purim*, que dans Joſephe, on voit cependant que ces jours ſont nommez de la ſorte à cauſe des Sorts: Διὰ τὸν ἐπικληθῆναι δὲ ἡμέρας αὐτὰς φουρὶμ, (ou plûtot φουρὶ) διὰ τὸν κλῆρον. *C'eſt pourquoi ces jours ont été appellez Phourai, à cauſe des Sorts.*

& dans la ſuite ceux qui demeurerent dans les villes fermées de la Paleſtine, ne célébroient la fête que le 15. parce que ce ne fut que ce jour-là que les Juifs de Suſe mirent bas les armes, s'étant battus avec leurs ennemis non ſeulement le 13. mais auſſi le 14. d'Adar. La Miſchna dit expreſſément [122]; *que les villes qui ont été enceintes de murailles depuis le tems de Joſué fils de Nun, liſent le Livre d'Eſter le 15. du mois d'Adar, mais que les bourgs & les grandes villes le liſent le* 14. Sur quoi le Rabin Maimonidès [123] remarque, que cette diſtinction de jours avoit lieu lorſque les Juifs étoient encore maîtres dans leur Païs; mais que depuis le tems auquel la Gemare a été rédigée par écrit, juſques au Meſſie qu'ils attendent, la fête eſt célébrée par-tout à la fois le 14. & le 15. Cependant ſi la fête tomboit ſur le jour du Sabbat, elle étoit renvoyée, parce qu'il eſt défendu de lire le Livre d'Eſter au jour du Sabbat, ſuivant la remarque de Maimonidès [124] & de Bartenora. Dans les années intercalaires la fête ſe célèbre dans les deux Adar; mais la fête eſt moindre dans le premier que dans le ſecond. La fête du premier Adar ſe nomme פוּרִים קָטָן *le petit Purim*; comme le remarque Buxtorf dans le chap. 29. de *la Synagogue Judaïque*. Cette diſtinction ne ſemble pas avoir eu lieu du tems de Maimonidès, comme il paroît par l'article quatrième du chap. 1. de ſon Miſchna ſur le Megilla, & par la note du ſçavant Rabin.

C'eſt

122. Oppida muro circumdata inde à tempore Jehoſchuæ filii Nun, legunt decimo quinto. Pagi & urbes magnæ legunt decimo quarto. cap. 1. מסכת מגילה.

123. Dans une Note ſur le même chap. de l'édition de Surenhuſius.

124. Ibidem.

C'eſt dans cette fête que les Juifs liſent le Livre d'Eſter d'un bout à l'autre. Il n'y a perſonne, ni homme ni femme, qui ne ſoit tenu à le lire, ou à l'entendre lire [125]. Avant cette lecture ils offrent à Dieu trois bénédictions [126]: *Béni ſoit*, diſent-ils, *le Seigneur notre Dieu, le Roi du monde, qui nous a ſanctifiez par ſes préceptes, & qui nous a préſcrit la lecture de la* Megilla. *Béni ſoit le Seigneur notre Dieu, le Roi du monde, de ce qu'il a fait des miracles en faveur de nos peres dans un tems ſemblable à celui-ci. Béni ſoit le Seigneur notre Dieu, qui nous a vivifiez & conſervez juſqu'à ce jour.* Après cette lecture, ils offrent encore cette action de graces: *Béni ſoit le Seigneur notre Dieu, le Roi du monde, le Dieu fort, qui a ſoutenu notre cauſe, qui nous a vengez & délivrez de nos ennemis, en rendant une parfaite rétribution à tous ceux qui nous dreſſoient des embuches. Béni ſoit le Seigneur notre Dieu, qui délivre Iſraël de tous ſes ennemis, le Dieu de notre ſalut.* Lorſque la lecture ſe fait dans les Synagogues, les enfans [127] font un bruit terrible des mains & des pieds, toutes les fois que le Lecteur prononce le nom d'Aman. A la fin de la lecture, tous les aſſiſtans doivent dire à haute voix: *Maudit ſoit Aman, béni ſoit Mardochée, maudite ſoit Zereſch, mais bénie ſoit Eſter; maudits ſoient les idolâtres, & bénis ſoient tous les Iſraëlites, & Charbonah, par la main duquel*

125. Afin que l'on ſe ſoit acquitté de ſon devoir en entendant lire ce Livre, il faut qu'il ait été lu par une perſonne obligée à faire cette lecture ou à l'entendre. Ainſi il ne ſuffit pas de l'avoir ouï lire à un mineur, ou à un fou. C'eſt ce que remarque Surenhuſius dans une Note ſur le chap. I. du *Megilla*.

126. Le même dans le même endroit.

127. Buxtorfii *Synagoga Jud.* cap. XXIX.

quel Aman a été pendu. Le jour qui précède la fête, c'eſt-à-dire le 13. du mois, eſt pour les Juifs un jour de Jeûne, qu'ils nomment le תענית אסתר *Jeûne d'Eſter.* Mais ils ſe dédommagent bien, les deux jours ſuivans, des rigueurs de leur abſtinence. Au lieu de ſanctifier ces jours par des actes d'une dévotion pure & ſincere, ils ſe contentent d'avoir lu le Livre d'Eſter, & exhalé leur bile contre Aman & les Chrétiens; après quoi ils ſe livrent à la débauche, ſe gorgeant de viande & de vin: les femmes s'habillent en hommes, & les hommes prennent des habits de femme, quoique la Loi de Dieu le leur défende d'une maniere très-expreſſe: *Une femme ne portera point un habit d'homme, & un homme ne ſe revêtira point d'un habit de femme, car quiconque fait de telles choſes, eſt en abomination à l'Eternel ton Dieu.* Deut. XXII. 5. C'eſt même par un ordre exprès du Talmud que les Juifs ſe croyent tenus à s'enyvrer dans la fête de Purim [128]. *Tout homme*, eſt-il dit, *doit s'enyvrer dans la fête de Purim, d'une telle maniere qu'il ne ſçache plus mettre de la différence entre maudit ſoit Aman, & béni ſoit Mardochée.* Autrefois ils crucifioient un homme de paille [129]; qu'ils appelloient Aman, & brûloient enſuite la croix & le pendu. Mais les Empereurs [130] Chrétiens défendirent ſévérement aux

128. Buxtorfii *Synagoga* cap. XXXIII.

129. Baſnage *Hiſt. des Juifs.* liv. VI. chap. XV.

130. Judæos quosdam feſtivitatis ſuæ ſolemnia ad pœnæ quondam recordationem incendere (quelques-uns liſent *incedere*) & ſanctæ crucis adſimulatam ſpeciem, in contemptum Chriſtianæ fidei, ſacrilegâ mente exurere, Provinciarum Rectores prohibeant; neve locis ſuis fidei noſtræ ſignum immiſceant, ſed ritus ſuos citrà contemptum Chriſtianæ legis retineant, amiſſuri ſine dubio permiſſa hactenus, niſi ab illicitis temperaverint. *Codicis* lib. I. Tit. IX. *De Judæis & Cœlicolis.*

aux Juifs de mêler la croix dans leurs cérémonies ; parce qu'ils n'agissoient ainsi que pour tourner les Chrétiens en ridicule. Ce qu'il y a de plus louable dans la fête de Purim, ce sont les charitez abondantes que les riches font aux pauvres en argent & en viandes, afin de les mettre en état de célébrer cette fête, qui est un monument autentique de la vérité de la mémorable Histoire renfermée dans le Livre d'Ester [131].

131. On ignore le tems de la mort d'Ester & de Mardochée. Benjamin de Tudèle dit, qu'on montre leur tombeau à *Hemdan*, ville de Médie : *A dicto monte decem dierum itinere Hemdanum venitur ; quæ est magna illa civitas Mediæ, toti Provinciæ cognominis, quam Israelitarum quinquaginta fere millia inhabitant. Hic ante Synagogam quondam humati fuere Mardocheus & Ester. Itinerarium* Benjaminis pag. 169. D. Calmet dans son Comm. sur Ester XVI. dit après Paul Lucas, que l'on montre encore les Tombeaux de Mardochée & d'Ester à Amadam, dans la Synagogue des Juifs, qui sont en plus grand nombre dans cet endroit, qu'en aucune autre ville de Perse.

DISCOURS II.

Job aſſis ſur un Fumier. Job II. 8.

IL eſt clair, que celui qui a rangé les eſtampes de ce Recueil, qui ſervent comme de texte à ces Diſcours, n'a pas conſulté l'ordre Chronologique. S'il y eût fait attention, il n'auroit pas placé l'Hiſtoire de Job après celle des Rois d'Iſraël & de Juda. Je ſens aujourd'hui toute la conſequence de ce déplacement, parce que le ſujet important que je dois examiner, tout hériſſé de difficultez, ſeroit tombé en de meilleures mains, s'il eût occupé le rang que l'ordre des tems lui aſſigne. Nous aurions là-deſſus un Traité de Mr, Saurin; c'eſt-à-dire, exquis. Cette matière lui auroit abondamment fourni l'occaſion d'étaler cette vaſte érudition, cette judicieuſe & profonde critique, dont les Diſcours de ce grand homme, précieux monumens de ſon eſprit, renferment la preuve.

Mais il n'eſt plus queſtion de déplorer ici notre perte. Il s'agit de remplir, le moins mal que nous pourrons, la tâche qui nous a été impoſée preſque malgré nous. La difficulté ne conſiſte pas à compoſer un Diſcours ſur les épreuves de Job, & ſur la patience merveilleuſe avec laquelle il les a ſoutenues; mais de choiſir entre la varieté des ſentimens, celui qui eſt le plus vraiſemblable, & de ſe reſſerrer dans un ſujet qui fourniroit des volumes entiers.

La première queſtion qui ſe préſente, regarde la vérité de l'Hiſtoire de Job. Les Sça-

vans

vans anciens & modernes ne penſent pas de la même manière ſur cet article. Il y a même des ſentimens totalement oppoſez. Il y en a qui ont cru, que le Livre de Job ne renfermoit qu'une fiction ingénieuſe, une parabole très-utile, écrite à la manière d'un Poëme dramatique : mais le plus grand nombre ſoutient la vérité de l'Hiſtoire de ce modèle de patience, que Dieu a donné au monde & conſervé à ſon Egliſe. Entre ces derniers il y en a qui admettent tous les récits renfermez dans ce Livre, comme purement hiſtoriques, au lieu que d'autres croyent, que l'hiſtorique & le parabolique ſont mêlez dans cette narration, ſuivant le goût des Hiſtoriens orientaux, qui aiment à envelopper les vérités ſous des images frappantes ; moins ſingulieres pour ceux qui vivoient dans le ſiécle & dans le païs de l'Auteur de cette Hiſtoire, que pour nous, qui vivons aujourd'hui dans un climat plus moderé, & dans des tems où l'on préfère le ſimple & le naturel à tout le merveilleux, lorſqu'il n'accompagne pas réellement les faits de la ſage Providence, toûjours plus grande dans ſes actions que dans les deſcriptions ampoulées des hommes. Nous prendrons parti pour l'opinion qui tient le milieu entre les deux extrêmes;

[1] *Inter utrumque tene, medio tutiſſimus ibis.*

Elle nous paroît réunir ce qu'il y a de plus raiſonnable dans les deux hypothèſes les plus oppoſées, & être à couvert de la meilleure partie des difficultez qui accablent également le ſentiment de ceux qui ne voyent ici qu'une para-

1. Ovide *Metamorph.* lib. II.

parabole, & celui de ces Interprètes qui croyent que tout s'eſt paſſé à la lettre, comme le récite l'Auteur de cette fameuſe Hiſtoire. Nous croyons donc, que le fonds de cette Hiſtoire eſt très-véritable & très-réel; mais que pluſieurs circonſtances ont été repréſentées d'une manière parabolique, & même quelques-unes avec un merveilleux exageré, qui ſe fait aiſément appercevoir lorſqu'on ſe rend attentif au but de cet Ouvrage, qui eſt un tréſor ineſtimable d'inſtructions ſolides ſur la conduite de la Providence, & ſur la manière de recevoir tout ce qu'il lui plaît de diſpenſer aux mortels.

Pluſieurs preuves établiſſent la certitude de l'Hiſtoire de Job. La première eſt tirée de ce grand amas de circonſtances hiſtoriques, qui marquent que l'Auteur ne feint pas des perſonnages, mais qu'il les peint d'après nature. Il ne ſe contente pas de nommer le Héros de ſon Hiſtoire; il en indique la patrie, le nombre de ſes enfans, quels ſont ceux qui viennent le viſiter pour le conſoler, leurs noms & le païs d'où ils partent, le tems qu'il a vécu, le nombre des enfans qu'il eut après ſon rétabliſſement, & les différens noms qu'il donna à ſes filles. A quoi bon ce détail, ſi tout l'Ouvrage n'eſt qu'une parabole? Quand on écrit hiſtoriquement, s'y prend-on d'une autre manière? J'avoue que nos Romanciers modernes chargent leurs fictions de pareilles circonſtances, pour imiter l'Hiſtoire, & pour rendre leurs récits plus intéreſſans en les revêtant des apparences de la vérité. Mais on ne doit pas ſuppoſer, que l'Auteur du Livre de Job ait voulu tromper agréablement ſes Lecteurs, & leur faire courre le riſque de prendre le change, une parabole pour une réalité. Puiſque

ſon

ſon Ouvrage a mérité l'approbation de l'Egliſe Judaïque, à qui *les oracles de Dieu ont été confiez*, & au milieu de laquelle il y a eu une ſi longue ſuite d'excellens Prophetes; puiſque Jeſus C. la Sageſſe elle-même, n'a point critiqué le recueil des Livres que les Juifs regardoient comme divins; il faut que l'Auteur du Livre de Job ait non ſeulement été un homme grave, mais de plus, diſtingué par les dons de l'Eſprit de Dieu. Or peut-on s'imaginer qu'un tel Auteur ait voulu donner à ſon récit tout l'air d'une Hiſtoire réelle, quoique tous ſes perſonnages ne fuſſent que des Etres de raiſon, & qu'il n'y eût de vrai que la ſolidité des maximes qu'il inculque? Il faudroit nous produire plus que de ſimples conjectures pour anéantir la force de cette preuve. Rom. III. 2.

Cependant cette preuve n'eſt pas la plus forte pour établir la vérité de l'Hiſtoire de Job, & que ce ſaint homme n'eſt pas un perſonnage en idée, mais qu'il a très-réellement exiſté. Notre ſeconde preuve eſt tirée de deux paſſages exprès de deux Livres reconnus univerſellement parmi les Chrétiens pour Canoniques. Le premier ſe lit dans les revélations du Prophete Ezechiel: *Fils de l'homme*, dit Dieu à ſon Prophete, *quand un païs aura péché contre moi, en tombant dans le crime; que j'aurai étendu ma main contre lui; que je lui aurai rompu le baton du pain & envoyé la famine; que j'aurai retranché au milieu de lui, tant les hommes que les bêtes, & que ces trois hommes-là y fuſſent, Noë, Daniel & Job, ils délivreroient leurs ames par leur juſtice, dit le Seigneur l'Eternel.* Dieu auroit-il aſſocié à des hommes très-réels, dont on ne conteſte pas l'exiſtence, un pur fantôme, un perſonnage en idée? Ezech. XIV. 13. 14.

Au-

Auroit-il appellé Job un homme, un homme juſte? Pourquoi citer Job plutôt qu'Abraham, Moïſe, David, ſi Job étoit une pure chimère? On ne peut ſe tirer de ces queſtions preſſantes qu'en reconnoiſſant que Job a exiſté, & que ç'a été un de ces ſaints Hommes que Dieu a diſtinguez par ſa grace, & par-là digne d'entrer en comparaiſon avec Noé & Daniel.

L'autre paſſage, qui n'établit pas moins fortement l'exiſtence de Job, ſes épreuves & ſa patience exemplaire, ſe lit dans l'Epître de St. Jaques. Voici de quelle manière l'Apôtre s'y prend pour exhorter fortement les fidèles à ſouffrir conſtamment & ſans murmure les différentes afflictions auxquelles la profeſſion de l'Evangile les expoſoit: *Mes freres*, leur dit-il, *prenez les Prophetes qui nous ont parlé au nom du Seigneur, pour un modèle de patience dans les afflictions. Voici nous regardons comme heureux ceux qui ont ſouffert conſtamment; vous avez oüi quelle a été la patience de Job, & vous avez vû quelle a été la fin du Seigneur.* Cette exhortation tirée de la patience de Job, auroit-elle eu quelque force, ſi jamais il n'y avoit eu de Job, patient au milieu des afflictions les plus amères? La patience chimérique d'un perſonnage qui n'exiſta jamais, eſt-elle bien alleguée à propos pour porter à une conſtance réelle? Pourquoi joindre à la patience la plus ſublime & la plus réelle, à la patience de Jeſus Chriſt qu'il manifeſta ſurtout dans les derniers momens de ſa vie, une patience, diſtinguée il eſt vrai, mais qui n'eſt le fruit que de la plume de celui qui l'a imaginée *? Pourquoi St. Jaques auroit-il plus

Jaq. v. 10. 11.

inſiſté

* Je ſçais que pluſieurs Traductions excellentes & modernes

insisté sur la patience de Job que sur celle des Prophetes, dont il ne nomme aucun, si Job par la patience la plus réelle ne méritoit pas d'être distingué entre les Saints que Dieu a épurez dans le creuset de l'affliction?

La troisième preuve, qui n'est pas sans force, quoiqu'elle n'égale pas la solidité des précedentes, est tirée de l'ancienneté de l'opinion que nous défendons, & du grand nombre des Docteurs Juifs & Chrétiens qui l'ont soutenue. L'Auteur du Livre de Tobit marque clairement, suivant la Traduction de St. Jérôme, que l'on croyoit de son tems que Job avoit été un saint personnage, dont la patience étoit célèbre[2]: *Cette épreuve*, dit-il, *arriva à Tobit par la permission de Dieu, afin que la postérité eût en lui un exemple de patience, tout comme dans la personne du saint homme Job..... Car comme les Rois insultoient à Job, de même les plus proches parens de Tobit se moquoient de lui.*

Quoi-

dernes ont rendu ces paroles, καὶ τὸ τέλος Κυρίου ἴδετε, *Vous avez vû la fin que le Seigneur a mise à ses souffrances*; c'est-à-dire aux souffrances de Job. Mais outre que nous ne sentons pas la nécessité d'abandonner ici l'ancienne Version, & de rayer du nombre des exemples de patience, celui qui en est la perfection, la preuve que nous tirons de ce passage, ne seroit pas moins forte pour établir l'existence de Job, & la réalité de ses souffrances. Car seroit-il digne de la sagesse de St. Jaques, de citer nommément le seul Job, pour prouver aux fidèles la nécessité de la patience, & pour les remplir de l'espérance d'une délivrance glorieuse, si tout ce qui est dit de Job, de ses épreuves, de sa patience & de sa délivrance miraculeuse, étoit purement parabolique? *Credat Judæus Apella, non ego.*

2. *Hanc autem tentationem ideò permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut & sancti Job. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus.* Ce passage ne se lit point dans nos exemplaires Grecs.

Quoique nous ne regardions point comme autentique une piéce d'attache, qu'une main hardie a couſue à la fin de l'Hiſtoire de Job dans la Verſion des Septante, cependant comme elle eſt ancienne, puiſque [3] Théodotion & l'Interprête Arabe l'ont inſerée dans leurs Traductions, elle ſert à établir ce que nous avançons ; ſçavoir que le ſentiment le plus ancien au ſujet de Job, eſt celui qui fait regarder ſon Hiſtoire comme étant très-véritable. Voici donc cette addition, qu'il eſt à propos de citer ici telle qu'elle eſt, parce que nous aurons lieu dans la ſuite d'examiner le ſentiment de ceux qui s'appuyent ſur cette piéce pour établir que Job deſcendoit d'Eſaü.

„ Il eſt écrit, *dit l'Addition*, que ce Job reſ-
„ ſuſcitera avec ceux que le Seigneur reſſuſ-
„ cite. Ce Livre a été traduit d'un Livre
„ Syriaque. Job habitoit dans le païs appel-
„ lé *Auſitis*, dans les confins de l'Arabie &
„ de l'Idumée. Il avoit nom premièrement
„ Jobab. Il prit une femme Arabe, & en
„ eut un fils, appellé Hennon. Il avoit pour
„ pere Zare, qui étoit des deſcendans d'Eſaü,
„ & pour mere Baſſorra ; de ſorte qu'il étoit
„ le cinquième depuis Abraham. Il étoit de
„ la race des Rois qui regnoient en Edom,
„ où il regna lui-même. Le premier de ces
„ Princes fut Balac fils de Behor, & le
„ nom de ſa ville étoit Dennaba. Après Ba-
„ lac vint Jobab, qui eſt nommé Job. Aſom
„ le Thémanite lui ſucceda ; auquel à ſon tour
„ ſucceda Adad, fils de Barad, qui mit en fui-
„ te

3. *Id ait, clauſulam iſtam, undecumque tandem extitiſſe, antiquiſſimam eſſe, à Theodotione in ſuam interpretationem fuiſſe receptam, ab Arabe itidem Interprete in ſuam &c.* Huetius in *Dem. Evang.* Propoſit IV. pag. 381.

» te Madian dans les plaines de Moab, & » le nom de ſa ville étoit Gethaïm. Les a- » mis qui vinrent le trouver, étoient Eliphas » Roi de Theman, des deſcendans d'Eſaü, » Baldad Tyran des Sauchéens, & Sophar » Roi des Minniens. " Joignons à ces deux témoignages anciens, celui d'Ariſtée, cité par Euſebe dans ſa Préparation Evangélique [4]. *Ariſtée*, dit Euſebe, *a écrit de Job dans ſon Hiſtoire Judaïque. Il avance qu'il étoit fils d'Eſaü, qu'il demeuroit dans l'Idumée ſur les confins de l'Arabie; que c'étoit un perſonnage diſtingué par ſes richeſſes & par ſa vertu, & que Dieu l'avoit éprouvé par de grandes afflictions.*

Ceux qui ſoutiennent que Job eſt un perſonnage en l'air, ne remonteront pas ſi haut pour découvrir des autoritez qui leur ſoient favorables. Beaucoup moins ſe glorifieront-ils d'avoir pour eux les ſuffrages de la multitude. » Car, *dit D. Calmet* [5], tous les Peres, » Origene, Tertullien, St. Cyprien, St. » Baſile, St. Chryſoſtome, St. Auguſtin, St. » Jerôme, St. Ambroiſe, St. Grégoire le » Grand, en un mot, les Juifs & les Chré- » tiens, les Egliſes Grecques & Latines, Ca- » tholiques & Proteſtantes, ont reconnu de » tout tems, & par une tradition non inter- » rompue, Job pour une Hiſtoire véritable. » L'Egliſe Grecque & la Latine propoſent » ſon exemple, célèbrent ſa fête & invoquent » ſon

4. *Ariſtæus autem in Judaïcâ hiſtoriâ de Job quòque conſcripſit, dicens; Eſau ipſum filium fuiſſe, habitâſſe in Idumeâ atque Arabiæ finibus, fuiſſeque ipſum & juſtitiâ & divitiis præcipuum, tentatumque divinitùs magnis calamitatibus fuiſſe.* lib. IX. cap. IV. ex verſione Georgii Trapezuntii.

5. Dans ſa Préface ſur le Livre de Job.

„ ſon interceſſion. “ Il faut avouer que ſi ces preuves intérieures & extérieures, réunies, n'établiſſent pas la vérité de l'Hiſtoire, de Job, nous ſerions fort embaraſſez de prouver la certitude de diverſes Hiſtoires, & ſacrées & profanes, qui cependant paſſent, & avec raiſon, pour inconteſtables.

Il eſt vrai qu'on trouve dans le Talmud cette ſentence de quelques Rabins [6], *que Job n'a point exiſté, & que ſon Livre n'eſt qu'une parabole* Le ſçavant Maimonidès n'oſe ſe déterminer; & voici de quelle manière il conclut ſur cette matière [7]: *Quoi qu'il en ſoit*, dit-il, *de ces deux opinions, ſoit que ce ſoit ici une véritable hiſtoire, ou une fiction; il ne laiſſe pas d'être aſſuré, que l'on doit regarder comme une parabole ce qui eſt dit dans le commencement de ce Livre du dialogue entre Dieu & Satan, & du pouvoir que Dieu donna à Satan ſur Job.* Il y a eu des Chrétiens, & il y en a ſans doute encore, qui ne regardent l'Hiſtoire de Job que comme une utile & ingénieuſe parabole. On met dans ce rang les anciens Anabâtiſtes, que Salmeron dans ſes [8] Prolegomènes, & Sixte de Sienne dans ſa Bibliothèque [9], ont pris à tâche de refuter. Fréderic Spanheim [10] dit, que le grand Saumaiſe étoit auſſi dans la même pen-

6. כי איוב לא היה ולא נברא רק למשל *Talmud* Part. IV. apud Spanhemium *de Hiſt. Jobi* cap. I. & Munſterum *in Comm. ad* Jobum cap. I.

7. *Secundùm utramque ſententiam, ſive nempe fuerit, ſive non fuerit, certum tamen eſt, quod illa quæ à principio libri memorantur, de colloquio inter Deum & Satanam, deque traditione Jobi in poteſtatem ipſius, ſint parabolica.* More Nebo. Part. III. cap. XXII.

8. *Prolegom.* X. can. XXIV. & XXV. Tom. I.

9. Lib. VIII. Hær. X.

10. In *Hiſtoriâ Jobi* pag. 3.

pensée; sur quoi Mr. Jurieu remarque [11], *que ceux qu'on appelle les grands hommes, ne sont pas toûjours raisonnables.* Le sçavant Mr. le Clerc paroît avoir changé d'opinion sur cet article comme sur plusieurs autres. Dans le tems qu'il écrivoit contre la Critique du P. Simon, son Livre intitulé; *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, il paroissoit croire que Job avoit réellement existé: [12] *Il semble*, dit-il, *qu'il y a eu en effet un homme de bien, nommé Job, à qui il étoit arrivé de grandes afflictions, qu'il supporta constamment, & qui furent suivies d'une grande prosperité.* Cependant, dans l'excellent Commentaire que ce judicieux Critique nous a donné sur Job, il y a quelques années [13], il paroît être entierement indéterminé [14]. Même l'ami de Mr. le Clerc, qui a mis une Préface à la tête du Commentaire de ce Sçavant sur les Hagiographes, nous apprend que Mr. le Clerc panche plus du côté de la pensée de ceux qui font de Job un personnage feint [15], quoiqu'il montre dans son Commentaire, que le sens qu'il donne au texte de Job, peut également bien s'accorder avec l'une & l'autre hypothèse. Si cela est, il n'y a pas à balancer, ce me semble, pour le sentiment de ceux qui tiennent que l'Histoire de Job n'est

11. *Histoire des Dogmes* &c. part. 1. cap. 2.
12. Lettre IX. pag. 177. *Amst.* 1685.
13. En 1731.
14. *Sive hæc est historia, sive parabola.* cap. II. vs. 1.
15. „ Noster rem in medio relinquens, etsi in eam „ partem propendere videatur, quæ posteriori sententiæ „ favet (nempè hanc narrationem esse parabolam) ubi „ que ferè in commentariis suis ostendit, quomodò, quam„ cumque sententiam quis sequatur, procedere queat „ sensus, quem ipse verbis inesse putat. *In Præfatione* „ Librorum Hagiogr.

n'eſt point une fiction; puiſqu'outre que dans ce ſentiment on ne rend pas moins bien raiſon de tout ce que le Livre de Job renferme, il a de plus en ſa faveur les declarations d'Ezéchiel & de St. Jaques, l'ancienneté & la multitude des ſuffrages; entre leſquels on ne doit pas oublier celui du célèbre Grotius [16], qu'on ne peut ſoupçonner de s'être déterminé ſans examen, ou pour briguer la faveur d'un parti.

Les difficultez les plus fortes que l'on forme contre la vérité de l'Hiſtoire de Job, ſont ces deux. La première eſt tirée du ſilence de Philon & de Joſephe, les deux plus habiles Ecrivains d'entre les Juifs. Si des Auteurs plus anciens que Philon & Joſephe n'avoient fait aucune mention de Job, on auroit raiſon de dire, pourquoi des Ecrivains poſtérieurs parlent-ils d'un perſonnage, ſur lequel des Auteurs éclairez & plus anciens n'ont pas daigné dire un ſeul mot? D'où ces derniers ont-ils tiré des mémoires inconnus à ceux qui les ont précedez? Mais qui ne ſçait qu'Ezéchiel, l'Auteur du Livre de Tobit, Ariſtée, l'Auteur de l'Addition au Livre de Job, ſuivant la Verſion des Septante, & St. Jaques, ſont antérieurs à Philon & à Joſephe, & qu'ils ont fait une mention expreſſe du ſaint perſonnage dont Dieu a ſignalé la patience? Outre cela, voudroit-on rejetter comme incertaines toutes les hiſtoires anciennes renfermées dans le canon des Juifs, dont Philon & Joſephe ne parlent point? Joſephe ſe tait ſur l'Hiſtoire de Thamar & de Juda, & ſur la guériſon de Naaman; cependant on ne révoque point ces hiſtoi-

16. *Res verè geſta eſt, ut apparet* Ezech. XIV. 14. Jac. V. 11. *ſed poëticè tractata.* In Præfat. ad Jobum.

hiſtoires en doute. Enfin l'illuſtre Fréderic Spanheim [17] obſerve, que Joſephe n'avoit proprement entrepris de parler, dans ſes Antiquitez Judaïques, que de ce qui regardoit la Nation Juive ; Job n'entroit donc point dans ſon plan, lui qui n'a jamais fait partie du peuple d'Iſraël.

La ſeconde difficulté, qui ſans contredit eſt la plus forte, eſt priſe de pluſieurs circonſtances de l'Hiſtoire de Job, qui ne peuvent être entenduës à la lettre, ſans qu'on ſe jette dans des abſurditez palpables. On s'arrête particulierement aux articles ſuivans. 1. Au Dialogue entre Dieu & Satan. 2. A la rapidité avec laquelle tous les plus grands déſaſtres fondirent dans un même jour ſur les biens & ſur la famille de Job, avec cette particularité uniforme dans tous ces accidens, qu'il n'échapa qu'une ſeule perſonne pour être le triſte meſſager du malheur dont il venoit d'être le témoin. 3. On ne peut digérer ce ſilence obſtiné, dans lequel Job & ſes amis, aſſis avec lui ſur la cendre, perſévérerent pendant ſept jours, ſans qu'il ſoit marqué qu'ils ayent pris pendant tout ce tems-là, ni repos, ni nourriture. 4. On oppoſe le défaut de vraiſemblance dans la longueur des diſcours des amis de Job, & de Job lui-même, ſans qu'ils s'interrompent les uns les autres. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, dit-on, c'eſt que Job & ſes amis ſe ſoient ſervis dans ces triſtes circonſtances du ſtile poëtique [18], qui demande une

17. *Hiſt. Jobi* pag. 11.

18. Philippe Codurc avoue, que ce Livre eſt écrit en vers depuis le vſ. 3. du chap. III. Voyez ſon Comm. ſur le 1. chap. de Job. S. Jerôme croyoit auſſi que ce Livre étoit écrit en vers ; mais les Sçavans ont montré,

une attention, dont des perſonnes affligées ne ſe piquent pas, & dont elles ne ſont pas capables. Enfin, ces deſcriptions ampoulées & détaillées de l'Univers, & de différens animaux qui ſe liſent dans les chapitres XXXVIII. XXXIX. XL. & XLI. ne paroiſſent pas aſſez dignes de la majeſté de Dieu. De tout cela on conclut, que puiſque ces différens endroits de l'Hiſtoire de Job ne doivent pas être pris à la lettre, toute l'Hiſtoire elle-même n'eſt qu'une pure parabole, & Job un homme feint, pour repréſenter que la Providence a des raiſons de ſageſſe, pour expoſer dans certaines rencontres les gens de bien aux revers les plus grands, qu'elle peut les y fortifier par ſa grace, & les en faire ſortir victorieux.

Il n'eſt pas vraiſemblable, nous en tombons d'accord, que les articles que nous venons de toucher doivent être pris à la lettre. Quand il eſt dit, qu'il arriva un jour [19] que les

que cet ancien Critique s'eſt ſurement trompé ſur la nature des vers, en les confondant avec ceux des Grecs & des Latins. Voyez comment S. Jerôme s'explique lui-même aſſez au long là-deſſus, dans ſa première Préface ſur le Livre de Job. Le P. Simon dit, que Joſephe & St. Jerôme ont voulu marquer les meſures des vers, dans leſquels ils ont prétendu que quelques Livres du V. T. avoient été compoſez; mais qu'ils n'ont pas examiné cette matière avec aſſez d'application, quand ils ont comparé les prétendus vers Hébreux avec les vers des Grecs & des Latins. Ce Critique prétend, que la connoiſſance de la Poëſie eſt nouvelle parmi les Hébreux, & qu'ils en ſont redevables aux Arabes, dont ils l'ont empruntée. *Hiſt. Critique du V. T.* liv. I. cap. VIII. pag. 57. Nous laiſſons aux maîtres dans les Langues orientales à décider cette queſtion, qui ne nous intéreſſe en aucune manière.

19. Le *Targum* porte, *qu'il arriva au jour de l'examen, au commencement de l'année, que les troupes des Anges vinrent* devant Dieu. *Et fuit in die judicii, in capite anni,*

les enfans *de Dieu*, c'eſt-à-dire les Anges, *vinrent ſe préſenter devant* l'Eternel, & que *Satan*, le Démon par excellence, l'ennemi declaré de Dieu & des hommes, *ſe gliſſa parmi eux; & qu'alors l'Eternel dit à Satan: D'où viens-tu? & que Satan répondit, qu'il venoit de courir par la terre. & de s'y promener*, nous croyons que c'eſt une pure parabole. Peut-on s'imaginer que le plus odieux de tous les Etres, le plus indigne de paroître au milieu des Anges de lumiere, dont il a abandonné la pureté & l'obéiſſance, ſoit admis en la préſence intime de Dieu; que Dieu veuille s'entretenir familierement avec lui; l'interroger ſur ce qu'il machine; écouter ſes réponſes; prendre à tâche de le convaincre qu'il ſe trompe ſur l'article de Job; le lui livrer pour le tourmenter en mille manières, & cela pour lui prouver ſimplement que la vertu de ce Juſte étoit ſolide? Pour peu que l'on conſulte l'idée de Dieu, & ce que la Revélation nous en manifeſte, on s'appercevra ſans peine, que l'Auteur de ce récit n'a pas prétendu qu'on le prît à la lettre, mais ſimplement comme un tableau, où il veut repréſenter la Providence au timon de tout l'Univers; ſous les yeux de qui tout ſe paſſe; ſans la permiſſion de laquelle les bons & les mauvais Eſprits n'ont aucun pouvoir; qui trouve à propos de donner de tems en tems aux hommes des exemples de patience pour les convaincre, que cette vertu

& venerunt catervæ Angelorum. Druſius dans ſon *Comm.* ſur ce paſſage. Il ajoute, que c'eſt l'opinion des Juifs, que Dieu au premier jour du mois Tiſri, examine tout ce qui s'eſt fait pendant l'année écoulée. Que les bons Anges s'y trouvent pour ſervir Dieu, & Satan, pour accuſer les gens de bien.

tu eſt poſſible, lorſque l'amour de Dieu eſt enraciné dans l'ame ; & qu'on ne lui eſt pas moins agréable dans le ſein de l'affliction qu'entre les bras de la proſperité. Coduro [20] dit, que cette métaphore eſt priſe de ce que font les Princes qui veulent agir prudemment : ils aſſemblent leurs Miniſtres, ils entendent leurs avis, ils font rendre compte à chacun de ce qu'il a fait dans ſon département, & ils leur aſſignent la tâche où ils doivent s'occuper dans la ſuite. Quoi qu'il en ſoit, le plus grand nombre des Interprêtes ne voit ici qu'une parabole, où la Providence dirige tout ſuivant les loix de ſa ſageſſe, répandant tour-à-tour ſur les hommes la proſperité & l'adverſité, dans la grande vûë de les ſanctifier & de les rendre heureux ; & bornant la malice des Anges des ténèbres, qui, marchant ſur les traces de Satan leur chef, ne cherchent que la perte du genre humain.

La rapidité avec laquelle tous les vents ſe déchaînent pour abîmer la fortune de Job & ſa famille dans un ſeul jour, ſans qu'il échape qu'un ſeul meſſager à chacun de ces déſaſtres, pour venir coup ſur coup ébranler & renverſer la conſtance de ce Juſte, ne renferme rien d'impoſſible, mais cela ne paroît pas vraiſemblable. Il n'eſt pas même néceſſaire de renfermer ces triſtes évenemens dans un ſi court eſpace, & de prendre à la rigueur de la lettre toutes les circonſtances dont il eſt revêtu *, pour y découvrir la vérité hiſtorique

20. Dans ſon *Comm.* ſur ce paſſage.

* Comme, par exemple, que les porteurs de ces mauvaiſes nouvelles venoient dans des intervalles ſi bien meſurez, que le premier avoit à peine fini, que le ſe-

que qui y eſt renfermée. Il ſemble que l'Auteur de cette Hiſtoire n'a voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt que tous ces grands accidens arriverent à Job dans un très-court eſpace de tems; & qu'il ſe vit, preſque ſans avoir le tems de reſpirer, accablé de ces grands revers; de la perte de ſes nombreux troupeaux & d'une foule d'eſclaves, & de la mort tragique d'une famille qui lui faiſoit honneur, & qui lui étoit extrêmement chere.

Nous convenons encore, que le ſentiment d'Origene [21], ou de l'Auteur du Commentaire ſur Job qui porte ſon nom, eſt peu vraiſemblable. Il croit que *les amis de Job demeurerent ſept jours & ſept nuits attachez inſeparablement à ſa perſonne, ſans boire ni manger pendant tout ce tems, étant ſoutenus par une vertu ſurnaturelle & divine.* Tout cela eſt dit ſans fondement, & c'eſt prodiguer les miracles ſans néceſſité. Job & ſes amis firent dans cette occaſion ce que l'on faiſoit dans le deuil, ou dans les afflictions les plus amères. On s'aſſeyoit ſur la cendre; on ſe couvroit d'un ſac, ou d'un habit d'étoffe groſſiere; on demeuroit dans le ſilence, qui n'étoit preſque interrompu que par les ſanglots & les ſoupirs; mais on ne rénonçoit pas à toute nourriture pendant les ſept jours que duroit le deuil [22]; &

cond ſe trouvoit prêt à faire ſon rapport, & à frapper un nouveau coup qui enchériſſoit ſur le premier.

21. D. Calmet ſur Job. II. 13.

22. Il eſt dit Geneſe L. 10. *que Joſeph pleura ſon pere pendant ſept jours.* Cela ne veut pas dire qu'il le pleura ſans diſcontinuer, ſans manger, ni boire, ni dormir. Le tems du deuil pour les perſonnes ordinaires étoit de ſept jours. Eccléſiaſtique XXII. 13. Le deuil public étoit de 30. jours. Voyez Nombres XX. 29. & Deut. XXXIV. 8. Procope ſur la Geneſe dit, que le deuil des

& il n'eſt point dit non plus que l'on paſſa la nuit dans cette gênante poſture. Les amis de Job ſuivirent donc la méthode uſitée dans ces rencontres; ils pleurerent & gémirent avec lui ſur la cendre pendant ſept jours, lui parlant à peine, parce qu'il n'étoit pas en état d'entendre de longs diſcours. Et quoiqu'il ne ſoit point dit qu'ils ſe leverent de deſſus la cendre pour aller prendre de la nourriture & du repos, cela doit être ſuppoſé, parce que la nature des choſes & la pratique l'indiquent.

Enfin il n'eſt pas néceſſaire pour la vérité de l'Hiſtoire, que les diſcours de Job, de ſes amis & de la Divinité, ayent été rapportez mot à mot. Il ſuffit que le récit ne renferme que les ſentimens de ces interlocuteurs, & que le but de ce que Dieu fit connoître à Job ſur ce qui avoit été dit entre ſes amis & lui, & ſur ce qu'il devoit faire, afin d'obtenir pour eux & pour lui l'abſolution des fautes qu'ils avoient commiſes.

Mais s'il eſt permis de reconnoître qu'il y a des endroits paraboliques, & quelques articles amplifiez & exagerez, pourquoi, dira-t-on, ne pas admettre tout d'un coup, que tout ce Livre eſt une pure fiction, & un pieux Roman? C'eſt parce qu'on n'a aucune raiſon d'en venir-là, & que les remarques que nous avons faites pour prouver la réalité de cette Hiſtoire, s'y oppoſent. On ne doit pas rejetter l'hiſtorique, ſous prétexte que le parabolique y eſt entremêlé. *Si cette méthode étoit

des Egyptiens étoit de 40. jours, & celui des Juifs de 30. *Luctûs tempus apud Ægyptios quadraginta dies, apud Judæos triginta.* Voyez Druſius dans ſon Comm. ſur ce paſſage, & Grotius ſur Matth. IX. 23.

étoit reçuë, il faudroit rejetter pluſieurs Hiſtoires inconteſtables du Vieux Teſtament, entr'autres celle de l'expédition d'Achab & de Joſaphat contre Ramoth de Galaad, ſous prétexte, que l'Hiſtorien rapporte la viſion parabolique de Michée, aſſez ſemblable au récit par où l'Auteur du Livre de Job repréſente Dieu environné de ſes Anges, & s'entretenant avec le malin Eſprit. 1 Rois xxii. 19. 20. 21. 22.

Le tems auquel Job a vécu, eſt un nouveau ſujet de controverſe, entre ceux-là même qui croyent que Job eſt un perſonnage réel. Maimonidès diſtingue les opinions des Juifs ſur cette matière en quatre claſſes, & les Docteurs Chrétiens ne ſont pas plus uniformes [23]. *Quelques Rabins*, dit Maimonidès, *croyent que Job a vécu du tems des Patriarches; d'autres du tems de Moïſe; des troiſièmes ſous le regne de David; enfin il y en a qui croyent qu'il étoit du nombre des Sages de Babylone.* Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner tous ces ſentimens. Il ſuffit de rapporter les preuves qui établiſſent l'opinion la plus vraiſemblable. Il nous a paru que le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que Job a vécu avant Moïſe, & pendant que les Iſraëlites étoient captifs en Egypte, eſt préférable à toutes les autres hypothèſes. 1. Parce qu'il ne paroît point que, ni Job, ni ſes amis ayent eu aucune connoiſſance de la Loi donnée au peuple d'Iſraël,

23. *Quidam aiunt illum vixiſſe temporibus Patriarcharum, alii Moſis, alii Davidis tempore, alii denique ipſum ex ſapientibus Babylonis fuiſſe autumant.* Maimonidès *Mor. Nev.* pag. III. cap. XXII. Voyez auſſi dans le Talmud *Tract. Baba Bathra*, cap. I. & comment Spanheim range les différentes opinions ſous trois claſſes. *Hiſt. Job.* cap. VI.

raël, ni des miracles nombreux que Dieu avoit opérez pour le tirer de dessous le joug des Egyptiens, & le placer dans la Terre promise. Cependant Job & ses amis étoient des descendans d'Abraham, de même que les Juifs, adorateurs du véritable Dieu; ils étoient à portée de connoître ces prodiges, s'ils étoient déja arrivez; & ils auroient eu souvent occasion d'en parler dans leurs longs entretiens. On ne peut rendre raison de ce silence, qu'en supposant que Job & ses amis ont vécu avant la sortie d'Israël hors d'Egypte.

Spanheim [24], qui a adopté cette hypothèse, après les avoir toutes examinées avec cette vaste érudition qu'il fait paroître dans tous ses Ouvrages, nous fournit un long catalogue de suffrages, qui appuyent le parti pour lequel nous nous déterminons. „ C'est ainsi, „ dit-il, qu'ont pensé les Auteurs de toutes „ les Versions & Paraphrases anciennes; tou„ tes les Chroniques des Hébreux, des Ara„ bes & des Orientaux; tous les Peres de „ l'Eglise Grecque & Latine; une foule de „ Théologiens, de Commentateurs & de Chro„ nologues; Louis Vivès, Erasme, Polydore „ Virgile, Pierre Galatin, Sixte de Sienne, „ Seb. Munster, Joseph Scaliger, Dénis Pe„ tau, Jaques Usserius, Gerard-Jean Vos„ sius, Samuel Bochart"; auxquels nous pouvons ajouter [25] Lightfoot, Mr. Jurieu [26] & le célèbre [27] Evêque d'Avranches.

Cette

24. *Hist. Jobi* pag. 106.

25. *Chronica temporum* Tom. 1. pag. 24. & *Erubim* cap. XIV. où il est dit, *dum Israël in Ægypto commoratur, Job Arabiam colit.*

26. *J'estime*, dit ce Sçavant, que Job a été petit-neveu d'Abraham, & qu'il a vécu du tems d'Isaac. *Hist. des Dogmes* &c. pag. 13.

27. Huët, qui dit que Job a vécu avant Moïse, quoi-

qu'on

Cette preuve, qui établit ſolidement que Job a vécu avant le tems de la Loi donnée aux Juifs, ne nous paroît pas moins propre à décider une autre queſtion qui eſt très-controverſée; ſçavoir qui eſt l'Auteur de l'Hiſtoire de Job? J'avoue que cette remarque ne nous conduit pas préciſément à l'Auteur de cette Hiſtoire, mais au moins elle nous empêche de l'attribuer aux Ecrivains qui ont vécu après la ſortie d'Iſraël hors d'Egypte. Car enfin, ſeroit-il croyable qu'un Juif habile, tel qu'eſt l'Hiſtorien de la vie de Job, tout rempli des merveilles que Dieu avoit opérées en faveur de la Nation Juive, eût gardé là-deſſus un profond ſilence, quoique la matière le conduiſît ſouvent à ces obſervations naturelles? Je ſçais que l'on prétend qu'il a fait mention du paſſage de la mer Rouge & des merveilles opérées en Egypte. C'eſt le ſentiment de Grotius & de Mr. le Clerc ſur le verſ. 12. du Chap. XXVI. du Livre de Job. Ils conviennent l'un & l'autre en ceci, qu'il faut entendre par la mer qui a été fondue, la mer Rouge; mais ils diffèrent lorſqu'il s'agit d'expliquer le mot *Rahab*, qui eſt dans l'original. Grotius entend par-là *Pharaon*, & Mr. le Clerc l'*Egypte*. Mais quand même on s'en tiendroit à la Verſion ordinaire, qui porte que Dieu *fend la mer par ſa vertu* [28], il n'y

רהב

qu'on ne puiſſe pas conclure avec les Talmudiſtes, que ce ſaint homme étoit né l'année de la deſcente de Jacob en Egypte, & qu'il eſt mort l'année de la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte. *Demonſt. Evangelicâ* Prop. IV.

28. M. Crinſoz, dans ſa belle Verſion du Livre de Job, a traduit de cette manière, *Dieu appaiſe la mer par ſa puiſſance, & par ſa ſageſſe il briſe l'orgueil de ſes flots.* Les remarques de Spanheim *de Hiſt. Jobi* cap. VI. § 14. juſti-

n'y a rien-là qui conduiſe au miracle de la mer Rouge, mais ſimplement à montrer, comme Job le fait dans tout ce chapitre, le pouvoir abſolu de la Divinité ſur les créatures. Croiroit-on que l'Hiſtorien eût parlé de ces grands prodiges en ſi peu de mots, & d'une manière ſi indéterminée? Mr. le Clerc prétend, qu'on ne veut pas reconnoître que *Job parle dans cet endroit du paſſage de la mer Rouge, parce qu'on eſt prévenu de la penſée que Job eſt plus ancien que Moïſe. Qui eò reſpici negant, eâ tantùm de cauſâ negant, quòd putent Jobum fuiſſe Moſe antiquiorem.* Ne pourroit-on pas rétorquer ce raiſonnement, & dire que ceux qui voyent dans le paſſage de Job le miracle de la mer Rouge, ne l'y rencontrent que parce qu'ayant poſé en fait que Job avoit vécu après le tems de Moïſe, ils ne pouvoient rendre raiſon, pourquoi Job & ſes amis ne parlent point de tant de merveilles qui ne pouvoient pas leur être inconnues? Cette rétorſion eſt d'autant plus légitime, que la Verſion de Grotius & de Mr. le Clerc eſt plus forcée, & qu'elle eſt obligée à déterminer les expreſſions vagues qui ſe trouvent dans le texte, pour y découvrir ce qu'ils y cherchent.

Le ſentiment que nous ſoutenons de l'antiquité de l'Ecrivain de l'Hiſtoire de Job, étoit celui d'Origene [29], qui aſſure, dit D. Calmet

juſtifient cette Verſion, car il montre que רגע ne ſignifie pas moins *il a appaiſé*, ſedavit, que *il a diviſé*, fregit. Le ſçavant Bochart croit auſſi, que par *Rabab* il faut entendre ici l'élevation des flots de la mer. *Sed videtur ibi* רהב *appellativè ſumi pro elatione maris, quia Job vetuſtior eſt Moſe. Phaleg.* lib. IV. cap. XXIV.

29. Lib. VI. contre Celſe.

Calmet [30], que *cet Ouvrage eſt plus ancien que Moïſe lui-même*; à quoi le ſçavant Bénédictin ajoute, *que les Syriens paroiſſent être dans ce ſentiment, puiſqu'ils mettent Job à la tête de tous les Livres Canoniques.* Les Docteurs Juifs ne ſont pas du même ſentiment ſur l'Auteur de cet Ouvrage. Le P. Simon [31], parlant de la diviſion que les Hébreux ont faite des Livres du Vieux T. dit „ qu'Abrabanel, parlant „ du Livre de Job, qui eſt entre les Hagiographes, avance que ſi Moïſe en eſt l'Auteur, comme il eſt marqué dans le Talmud, il apartient à la première claſſe; „ que ſi Job a été du tems des Juges, ainſi „ que l'affirme R. Eliezer, il doit être placé „ dans la ſeconde; & qu'enfin, s'il a été du „ tems d'Eſter & d'Aſſuerus, comme R. Joma, fils de Caraha, l'a prétendu, il ſera de „ la troiſième claſſe.

Les Docteurs Chrétiens ſe ſont extrêmement partagez ſur cet article. Pluſieurs entre les Anciens & les Modernes l'ont attribué à Salomon. *L'opinion*, dit D. Calmet [32], *qui l'attribue à Salomon, n'eſt pas nouvelle. St. Grégoire de Nazianze, Polychrone & quelques autres, l'ont ſoutenue. Spanheim* [33], *Jaquelot & le*

30. Préface ſur Job.

31. *Hiſt. Critique* du V. T. liv. I. cap. IX.

32. Préface ſur Job.

33. Spanheim ne dit point que Salomon ſoit l'Auteur de cette Hiſtoire. Il dit ſeulement, qu'il lui paroît plus probable de croire, que cette Hiſtoire a été écrite environ le tems de David & de Salomon. *Certè nobis probabilius eſt, circà Davidis vel Salomonis tempora hunc librum adornatum. Hiſt. Job.* cap. XIII. §. 10. Il valoit mieux citer M. Jurieu *Hiſt. des Dogmes* pag. 14. qui panche à croire que Salomon a traduit ce Livre de l'Arabe.

le P. Hardouin parmi les Nouveaux, l'ont remiſe en réputation. P. Coduc [34] eſt fort porté à croire qu'Eſaïe eſt l'Hiſtorien de la Vie de Job, & un très-grand nombre l'attribuent à Moïſe. [35] *Il me paroît très-probable*, dit M. Huet [36], *que Moïſe ait écrit ce Livre pour conſoler les Iſraëlites gémiſſans ſous la tyrannie des Egyptiens.* Il croit même qu'il l'écrivit dans [37] le feu de ſa jeuneſſe, au lieu qu'il n'a compoſé ſes autres Ouvrages que dans un âge avancé; & c'eſt de-là que ce célèbre Evêque tire la différence qu'il y a entre le ſtile du Livre de Job & celui du Pentateuque. M. le Clerc [38], qui ne goûte point la penſée de M. Huet, ſe declare plutôt pour celle de Grotius. *Grotius*, dit-il, *croit avec plus de vraiſemblance, que l'Auteur du Livre de Job eſt poſtérieur à David & à Salomon, dont il ſemble qu'il ait imité divers endroits.* Grotius va bien plus loin; il prétend que celui qui a écrit le Livre de Job, s'eſt propoſé de conſoler les deſcendans d'Eſaü, qui avoient été tranſportez en Babylone, & de les porter à demeurer fidèles au culte de Dieu & à la pureté des mœurs, malgré les adverſitez auxquelles ils étoient expoſez. Mais nous ne voyons nulle part dans le Vieux T. qu'il ſoit parlé de cette prétendue capti-

34. In Comm. in Job. 1.

35. Voyez les Auteurs que D. Calmet cite dans ſa *Préface* ſur Job. & M. Huet *in Demonſt. Evang.* pag. 377. Propoſ. IV.

36. *Demonſt. Ev.* Propoſ. IV.

37. *Quod ſi grandius aliquid & ἀφθονώτερον* (plenius) *ſonare videtur liber Jobi, crebrioribuſque diſtinctus eſſe luminibus ac ſententiis, memineris hunc ſcriptum fuiſſe à Moſe, cùm florentibus annis vigeret felix piæ mentis calor; illum verò* (Pentateuchum) *cùm per ſenectam ætatem ignes vis animi deferbuiſſet.* Ibidem.

38. *Sentimens de quelques Théologiens* &c pag. 183. Voyez la Préface de Grotius ſur Job.

captivité des Iduméens. La grande raiſon qui engage Grotius & M. le Clerc à ſoutenir que le Livre de Job a été écrit après les tems de David & de Salomon [39], c'eſt *qu'il paroît en avoir imité quelques endroits, & qu'on y découvre des façons de parler, que l'on ne rencontre que dans Daniel, Eſdras & les Paraphraſtes Chaldaïques.* Ces imitations ne nous paroiſſent pas un argument fort ſolide. Car, 1. divers Auteurs ne peuvent-ils point, en écrivant ſur le même ſujet, ſur la Providence, par exemple, ou ſur la Mort, avoir des penſées aſſez ſemblables, ſans que l'un ait jamais vû l'autre? Dans les Auteurs profanes qui n'ont point étudié les Ecrits ſacrez, ne découvre-t-on pas très-ſouvent des penſées de morale qui ont beaucoup d'affinité avec divers paſſages de nos Saintes Ecritures? 2. Pourquoi veut-on que l'Auteur du Livre de Job ſoit l'imitateur, plutôt que David & Salomon? Ces deux grands Rois ne pouvoient-ils pas avoir lû le Livre de Job, & en avoir retenu diverſes penſées, qu'ils ont laiſſé couler dans leurs Ouvrages? M. le Clerc a ſenti cette difficulté, & a tâché d'y répondre: *Mais*, dit-il [40], *vous me demanderez peut-être, comment on peut ſçavoir que c'eſt l'Auteur du Livre de Job qui a imité ces Pſeaumes, & non pas les Auteurs de ces Pſeaumes qui ont imité le Livre de Job? Il eſt aiſé de vous ſatisfaire*, dit M. le Clerc. *On connoît qu'un Auteur en imite un autre à ceci; c'eſt que l'imita-*

39. Grotius *in Præf. in* Job. *Credibile eſt poſteriorem Davide & Salomone, ex quorum libris & ſententiæ, & quædam loquendi genera, quæ non reperias niſi apud Danielem, Eſdram & Paraphraſtas Chaldæos.*

40. *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande.* pag. 183.

l'imitation n'eſt pas auſſi belle que l'original, qui exprime ordinairement la choſe d'une maniere plus nette & plus naturelle que la copie. Mais malgré toute la déférence que nous avons pour les déciſions de ce grand Critique, nous ne ſçaurions admettre, comme un regle ſûre, la maxime qu'il poſe, qui ſouffre tant d'exceptions. Si le Copiſte a plus de génie, d'imagination, de juſteſſe, & plus d'habileté dans ſa Langue que l'Auteur original, ne pourra-t-il point embellir les penſées qu'il emprunte? L'Imitateur [41] d'Eſope & de Phèdre ne ſurpaſſe-t-il pas ſouvent les originaux qu'il a eus devant les yeux? J'avoue que ſi l'on peut prouver, que dans le Livre de Job il y a des termes qui n'ont été en uſage que dans les ſiécles d'Eſdras & de Daniel, ce ſeroit un argument ſans replique, que l'Auteur de cette Hiſtoire n'eſt pas auſſi ancien que M. Huet & les Talmudiſtes le croyent. Mais avant que cet article ſoit bien prouvé, nous ne voyons point que rien empêche que quelque Juif pieux & habile, pendant la captivité d'Egypte, ayant recouvré des mémoires d'un évenement tout récent [42] qui s'étoit paſſé dans la famille d'un deſcendant d'Abraham, n'ait pu en former un tiſſu d'hiſtoire en Hébreu, pour la conſolation de ſes freres qui gémiſſoient ſous les coups redoublez de l'Uſurpateur de l'Egypte, qui ignoroit les obligations

41. La Fontaine, dans ſes Fables.

42. Si la conjecture de Lightfoot, qui croit qu'Eliha écrivit l'Hiſtoire de Job, (*Chronica Temp.* pag. 24.) étoit prouvée, nous dirions qu'une copie de cette Hiſtoire ayant été portée en Egypte, quelque Juif la traduiſit en Hébreu, en gardant quelques termes Arabes & Chaldéens.

gations essentielles que ce Royaume tout entier avoit à Joseph.

La seconde preuve générale, qui établit que Job a vécu avant le tems de Moïse, se déduit de plusieurs caractères d'ancienneté Patriarchale, qui se découvrent dans la personne & les actions de Job. 1. L'on voit qu'il n'y est fait mention que de l'espece d'idolâtrie qui la première a paru sur la terre 43. C'est à quoi l'on rapporte ces paroles du ch. XXXI. de Job: *Dieu sçait si, voyant le Soleil briller & la Lune paroître avec éclat, mon cœur s'est abandonné en secret à la séduction de l'idolâtrie, & si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser à l'honneur de ces astres; ce qui seroit une iniquité très-grande, puisque j'aurois renoncé le Dieu du ciel.* Si ce n'eût pas été là la seule espece d'idolâtrie dont on se souilloit dans l'Orient, Job n'auroit pas manqué de declarer, qu'il étoit pur de toutes les autres especes de ce culte détestable. Or peut-on dire, qu'après le tems de Moïse les Orientaux n'adoroient que le Soleil & la Lune? Les autres astres, les hommes mêmes, ne furent-ils point adorez 44? Le 2. caractère d'ancienneté se tire de la longueur de la vie de Job, qui se ressent du siécle des Patriarches, ayant vécu environ deux-cens ans.

43. Maimonidès *de Idololâtria* cap. 1. avec les notes de Dénis Vossius. Voici ce que dit Diodore de Sicile, lib. 1. *Biblioth.* Τὸς ἀνθρώπους τὸ παλαιὸν γενομένους ἀναβλέψαντας εἰς τὸν κόσμον, καὶ τὴν τῶν ὅλων φύσιν, καταπλαγήναι, καὶ δαιμόσιον ὑπολαβεῖν εἶναι διὰ τὰς αἰδίους τε καὶ ταχείας τῶν τε ἄλλων καὶ σελήνης, ἀπ' μὲν Ὄσιριν, τὴν δ' Ἶσιν ὀνομάσαι. *Les hommes de l'antiquité la plus reculée, ayant consideré le monde, & ayant admiré la nature de toutes choses, crurent que le Soleil & la Lune, qu'ils nommerent Osiris & Isis, étoient les premiers Dieux éternels.*

44. Voyez là-dessus Selden *de Diis Syris.* Vossius *de Origine Idol.* Schedius *de Diis Germanis &c.*

ans. Le 3. ſe trouve dans la fréquence des revélations que Dieu accordoit alors aux hommes, ſoit en viſion, ſoit en ſonge, & dont il eſt ſouvent parlé dans le Livre de Job. 4. La nature des richeſſes de Job eſt auſſi un indice, que ce ſaint homme vivoit dans ces tems reculez, où les troupeaux étoient le plus grand objet des ſoins des hommes, & la meilleure partie de leurs richeſſes. Tel étoit le venérable Galeſe dont parle Virgile:

45 *Seniorque Galeſus,*
Dum paci medium ſe offert; juſtiſſimus unus
Qui fuit, Auſoniiſque olim ditiſſimus arvis;
Quinque greges illi balantum, quina redibant
Armenta, & terram centum vertebat aratris.

C'eſt dans ces ſiécles heureux que l'on ne connoiſſoit pas encore tout ce que le luxe a inventé pour ruiner les hommes, altérer leur ſanté, abreger leur vie, & que l'on paſſoit pour riche au miliéu de ſes troupeaux & de ſes champs, où l'on menoit une vie unie, laborieuſe & frugale; mais paiſible, longue, & à couvert de tant de maladies, dignes fruits de l'intempérance.

46 *Cætera luxuriæ nondum inſtrumenta vigebant;*
Aut pecus, aut latam dives habebat humum.

Spanheim 47 & M. Jurieu 48 tirent une preuve que Job vivoit avant Moïſe, de ce que ce ſaint homme offroit lui-même des ſacrifices à

45. Æneidos lib. VII. vſ. 535.
46. Ovidius *Faſt.* lib. V. vſ. 279. & 280.
47. In *Hiſt. Jobi* cap. VI. pag. 107.
48. *Hiſt. des Dogmes* &c. pag. 11.

à Dieu; parce, disent-ils, qu'après la Loi donnée aux Israëlites, Dieu n'accepta que les sacrifices offerts par les Sacrificateurs établis, & cela à la porte du Tabernacle. *Si quelqu'un de la maison d'Israël, dit Moïse, ayant égorgé un taureau, ou un agneau, ou une chevre dans le camp, ou l'ayant immolé hors du camp, ne l'a point amené à l'entrée du Tabernacle d'assignation, pour en faire l'offrande à l'Eternel devant le pavillon de l'Eternel, ce sang sera imputé à cet homme-là; il a répandu du sang, aussi cet homme sera retranché du milieu de son peuple; afin que les enfans d'Israël amenent leurs sacrifices qu'ils offrent dans les champs, qu'ils les amenent à l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, vers le Sacrificateur, & qu'ils le sacrifient en sacrifices de prosperitez à l'Eternel.* Mais cette remarque ne nous paroît pas solide, parce que l'ordre que Dieu donne dans ce passage, ne regarde que la maison d'Israël, & non point les particuliers des Nations étrangeres. Il est vrai, comme le remarque Spanheim, que les Etrangers sont joints aux Israëlites dans la suite de ce Chapitre 49; mais il ne s'agit-là que des Etrangers qui demeuroient parmi les Juifs, & non point de ceux qui adoroient le vrai Dieu au milieu des peuples plongez dans l'idolâtrie. On ne peut pas douter que ce ne soit-là le vrai sens de la Loi, lorsqu'on lit les différentes remarques que ce Chapitre renferme. Levit. XVII. 3. 4. 5.

Mais dans quel païs vivoit le saint homme Job;

49. Vs. 8. 9. *Quiconque des enfans d'Israël, ou des étrangers qui font leur séjour parmi eux, aura offert un holocauste ou un sacrifice, & qui ne l'aura point amené pour le sacrifier à l'Eternel à l'entrée du Tabernacle d'assignation, cet homme-là sera retranché d'entre ses peuples.*

Job; & de quelle famille descendoit-il? Ce sont-là deux questions qui se présentent naturellement, & qui partagent, comme les précedentes, les sentimens de ceux qui ont examiné ces matières. Nous commencerons par la patrie de Job, parce que cette connoissance nous fournira quelques lumieres touchant les ancêtres de cet illustre patient. L'Auteur du Livre de Job se contente de marquer, que son Héros étoit du païs de *Huts* *. Une manière de s'exprimer si vague est la source des difficultez & de la diversité des opinions qui partagent les Sçavans. Car il paroît, par les Ecrits de Moïse, qu'il y a eu anciennement trois hommes qui ont porté le nom de *Huts*. Le premier est le fils d'Aram & petit-fils de Sem. Bochart 50 rapporte, que les Anciens ont cru que Utz, fils aîné d'Aram, avoit fondé la ville de Damas. Ce célèbre Ecrivain appuye cette pensée, & montre que le nom de *Gaus*, que les Arabes donnent aujourd'hui à la vallée de Damas, peut parfaitement bien être dérivé du nom d'Utz, par un simple changement de la première lettre, fort familier aux Langues orientales.

Gen. x. 22. & 23.

Gen. xxxvi. 28.

Le 2. *Huts* dont parle Moïse, étoit des descendans de Séhir. Moïse dit, que Utz étoit le fils aîné de Dischan. Or ce Dischan fut le dernier Duc Horien, qui regna dans le païs de Séhir. Les descendans d'Esaü conquirent ensuite le païs de Séhir, qui est au Midi de la Palestine, & s'y établirent. *Les Ho-*

* בארץ עוץ Les Septante ont traduit, ἐν χώρᾳ τῆς Αὐσίτιδος, dans *l'Ausitide*.

50. *Phaleg* lib. II. cap. VIII. *Arami filiorum quatuor Utz primogenitus creditur condidisse Damascum. Ita veteres docent magno consensu.*

Horiens, dit Moïse, *demeuroient auparavant en Séhir, mais les enfans d'Esaü les en dépossederent, & les détruisirent; & ils habiterent dans leur païs.* Deut. II. 12.

Il paroît par un passage du Livre des Lamentations de Jérémie, que l'Idumée portoit anciennement le nom de *Huts*. Car voici le discours menaçant que le Prophete addresse aux Iduméens, assez cruels pour se réjouir du saccagement de Jerusalem & de la captivité des Juifs; *Réjoui-toi, & sois dans la joye, fille d'Edom, qui demeures dans le païs de Huts, la coupe passera aussi vers toi, & tu en seras enyvrée.* Iv. 21.

Le 3. *Huts* est le fils aîné de Nachor, frere d'Abraham. L'on présume, avec assez de vraisemblance, que l'Ausitide, ou le païs de Utz, situé dans l'Arabie déserte, tiroit son nom du fils aîné de Nachor. Ptolomée fait mention de cette Ausitide [51], & il la place aux environs de Babylone & de l'Euphrate. Gen. XXII. 21.

Voilà donc trois païs de *Huts*, fort distincts l'un de l'autre. Dans quelle de ces trois régions doit-on placer l'habitation de Job? Il nous paroît que les sentimens auroient été moins partagez sur cet article, si l'on avoit toûjours fait attention, que le païs d'Utz le plus voisin des Chaldéens & des Sabéens devoit avoir la préférence; puisqu'il est évident par l'Histoire de Job, que ses troupeaux lui furent enlevez par des troupes de voleurs qui sortoient de ces deux Peuples. Les Chaldéens & les Sabéens n'étoient pas assez près, ni de l'Idumée, ni du champ Damascene, pour s'é-

ten-

51. Τὰ ὑ παρὰ τὴν Βαβυλῶνα καὶ μὴν τῆς Καυχαδηνῆς Αὐσιτις. *Geogr.* Hb. v. Bochart remarque, qu'il faut plutôt lire Αὐσιτις que Αὐσιτις. *Phaleg.* lib. II. cap. VIII.

tendre juſques-là. Mais ils étoient fort voiſins de l'Auſitide. Les Chaldéens étoient au Septentrion de ce païs, & les Sabéens au Midi. Mr. le Clerc, qui diſtingue entre les Chaldéens ſeptentrionaux, d'où ſortoit Abraham, & les Chaldéens méridionaux qui étoient au Midi de Babylone [52], remarque, que l'on ne doit pas attribuer aux derniers l'enlevement des troupeaux de Job, parce que ces Peuples n'étoient adonnez qu'aux Sciences; mais les Chaldéens ſeptentrionaux paſſoient pour belliqueux & voleurs [53]. Il y avoit auſſi deux ſortes de Sabéens: les uns demeuroient dans l'Arabie heureuſe du côté du golfe Perſique, & les autres dans l'Arabie deſerte. Villalpand [54] n'eſt pas croyable, lorſqu'il avance que les Sabéens de l'Arabie heureuſe ſont ceux dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Job. Ils étoient trop éloignez du païs de ce ſaint homme pour étendre leurs incurſions juſques-là. C'eſt la remarque du ſçavant Bochart [55]. On croit donc que les Sabéens qui ſe jetterent ſur les troupeaux de Job, demeuroient dans l'Arabie deſerte, & deſcendoient de Sceba, fils de Jokçan, un des enfans qu'Abraham avoit eus de Kétura.

Gen. xxv. 3.

En déterminant le lieu de l'habitation de Job, on a fait un pas pour connoître à-peu-près de quelle famille il deſcendoit. Quelle diver-

52. In *Indice Philolog.* ad *Phil. Orient.* Stanleii. *Oper. Philoſ.* Tom. II.

53. Clericus in Jobum I. 15. 17. M. le Clerc s'appuye ſur le témoignage de Xénophon. lib. III. *Cyrop.* cap. II.

54. Comm. in Ezech. XXVII. 22.

55. *Neque enim veriſimile eſt, Sabæos ab oſtio maris Perſici, vel Arabici, in Arabiam deſertam excurriſſe ut greges abigerent.* Phaleg. lib. IV. cap. IX.

diverſité de ſentimens ſur cet article! On l'a fait Cananéen, Iſraëlite, Iduméen, deſcendant d'Abraham, & de la poſterité de Nachor. Le ſentiment le plus ancien & le plus répandu, eſt celui qui met Job entre les deſcendans d'Eſaü. Ceux qui ont été & qui ſont encore dans cette opinion, ſe fondent, 1. ſur cette ſuppoſition, que Jobab, dont il eſt parlé au XXXVI. de la Geneſe, & qui étoit vſ. 33. Roi d'Edom, eſt le même que Job. Mais c'eſt-là une ſimple ſuppoſition, ſans aucun fondement, qui même choque toutes les vraiſemblances. Eſt-il croyable que Moïſe eût touché ſi légerement l'article de cet homme, que ſes richeſſes, ſa pieté, ſes ſouffrances & ſon rétabliſſement, avoient rendu ſi fameux? De plus, ſi Job eût été Roi d'Edom, comment comprend-on qu'il fût poſſible que l'Auteur de ſon Hiſtoire eût tû cette qualité diſtinguée, quoiqu'il prenne ſoin de nous dire quelles étoient ſes richeſſes, & combien il étoit illuſtre entre les Orientaux? Si Job eût été un Roi d'Edom, ſes ſujets n'auroient-ils point pris les armes pour le défendre contre les incurſions des Chaldéens & des Sabéens? Les ſujets de ſes amis, dont on fait auſſi tout autant de Rois, ne ſe ſeroient-ils point liguez avec les Iduméens, pour engager ceux qui avoient volé les troupeaux de Job, à en faire une reſtitution prompte & entiere? Enfin tout ce que nous avons remarqué au ſujet du païs d'Utz, où Job habitoit, montre clairement, qu'il eſt bien différent de Jobab l'Iduméen. 2. Ceux qui ſoutiennent que Job étoit de la poſterité d'Eſaü, citent l'Addition qui ſe trouve à la fin du Livre de Job dans la Verſion des Septante; Addition que nous a-

vons rapportée ci-dessus. Elle est d'une main incertaine, mais ancienne [56]; *Car*, dit Mr. Huet [57], *elle se trouve dans la Version de Théodotion, dans la Version Arabe, dans le Commentaire du faux Origene sur Job, & dans la Chaîne de Nicetas: Origene, St. Jerôme, Polychronius, & Olympiodore en font mention.* Cependant cette piéce n'est pas assez ancienne, pour qu'on n'exige point de son Auteur, qu'il nous dise dans quelle source pure il a puisé une généalogie si longue & si détaillée? Toutes les difficultez que nous avons produites contre ceux qui confondent Job avec Jobab, retombent sur cette Addition apocryphe. En voici même une qui lui est particuliere. Cette Addition place Job dans l'Ausitide [58], sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie. Or comment

56. D. Calmet dit dans sa Préface sur Job, que cette opinion que Job descend d'Esaü, *est principalement fondée sur une opinion très-ancienne qui se lit à la fin du Livre de Job, & qui est tirée sur une plus ancienne version des Syriens.* Mais le sçavant Bénédictin ne nous dit point, sur quel fondement il avance que cette Addition est tirée des Syriens. L'Auteur de l'Addition se contente de dire, que le Livre de Job est traduit d'un livre Syrien. Οὗτος (scilicet βίβλος) ἑρμηνεύεται ἐκ τῆς Συριακῆς βίβλου. Cela ne signifie pas que l'Addition elle-même tire son origine de quelque Tradition Syrique. Mais quand même l'Auteur de cette piéce le diroit, devroit-il en être cru sur la parole?

57. „ Id ajo, clausulam istam, undecumque tandem „ extiterit, antiquissimam esse, à Theodotione in suam „ interpretationem fuisse receptam, ab Arabe itidem „ interprete in suam, à Pseudo-Origene in suos illos „ in Jobum commentarios, & à Nicetâ in suam Catenam, ac ejus Origenem, Chrysostomum, Hieronymum, Polychronium, & Olympiodorum meminisse „ &c. *Demonst. Evang.* Propositio IV.

58. Ἐν μεθορίοις τῆς Αὐσίτιδος, ἐπὶ τοῖς ὁρίοις τῆς Ἰδουμαίας καὶ Ἀραβίας.

ment peut-il avoir habité dans les confins de l'Idumée, s'il étoit le même que Jobab Roi d'Edom? Dira-t-on d'un Roi, qu'il habite dans les confins de ſon Royaume? Cette pièce porte tant de marques de réprobation, qu'on n'en auroit jamais fait aucun cas, ſi l'on ne s'étoit prévenu auparavant de la penſée, que le Jobab Idumée étoit notre illuſtre patient.

Il vaut donc mieux ſe ranger au ſentiment de ceux qui enſeignent que Job deſcend d'Abraham par Kétura, ou de Nachor par ſon fils Utz. Ce qui donne de la vraiſemblance à cette opinion, c'eſt que Job étoit Arabe & adorateur du véritable Dieu. Il eſt donc probable qu'il deſcendoit, ou des enfans de Nachor, ou de ceux d'Abraham par Kétura, qui s'établirent dans l'Arabie, voiſine de la Chaldée, & au milieu deſquels, ſuivant toutes les apparences, le véritable Dieu étoit connu & adoré. Mais lorſqu'il s'agit de décider, à laquelle de ces deux tiges, d'Abraham ou de Nachor, Job devoit ſon extraction, & dans quel dégré il étoit avec ces deux Chefs de famille, on ne voit rien qui détermine à le placer plutôt entre les deſcendans de Nachor, que dans la poſterité d'Abraham. Il eſt vrai qu'il demeuroit dans le païs d'Utz, qui tiroit ſon nom probablement du fils aîné de Nachor: mais Job ne pouvoit-il pas habiter dans ce païs, ſans deſcendre de celui dont le païs portoit le nom? Nous admirons, cela étant, comment il ſe peut que pluſieurs Sçavans du premier ordre, qui ne devroient, ce ſemble, marcher que le flambeau à la main, ſe déterminent en tâtonnant, & ſur les conjectures les plus frivoles, pour un parti plutôt que pour l'oppoſé, qui n'eſt pas moins vraiſemblable

blable [59]. Mr. Jurieu [60], malgré cette incertitude, ſe détermine à faire deſcendre Job de Nachor; mais de plus il avance, que Job a été le petit-neveu d'Abraham & contemporain d'Iſaac. Cela eſt poſſible, mais cela eſt-il fort aſſuré? Il ſemble que l'Auteur de l'Hiſtoire de Job a negligé de nous parler de ſes ancêtres, pour nous faire comprendre que ce grand homme ne tiroit toute ſa gloire que de lui-même; la naiſſance la plus illuſtre ne donnant aucun mérite à ceux qui n'en ont point.

[61] *Stemmata quid faciunt, quid prodeſt, Pontice, longo*
Sanguine cenſeri, pictoſque oſtendere vultus
Majorum; & ſtanteis in curribus Æmilianos?

Juvenal ajoute ſagement, qu'il vaut mieux avoir du mérite perſonnel & deſcendre de parens mépriſables, que d'être vicieux & avoir pour ancêtres les perſonnes les plus diſtinguées:

[62] *Malo pater tibi ſit Therſites, dummodo tu ſis*
Æacidæ ſimilis, Vulcaniaque arma capeſſas,
Quàm te Therſitæ ſimilem producat Achilles.

Quels qu'ayent été les ayeux de Job, il étoit

59. Spanheim rapporte les raiſons, tant de ceux qui croyent que Job deſcend de Nachor, que de ceux qui ſoutiennent qu'il eſt de la poſterité de Kétura; mais il n'y en a aucune qu'on ne puiſſe ranger parmi les ſimples poſſibilitez. Auſſi ce Sçavant avoue, qu'il ſeroit bien difficile de choiſir entre ces deux opinions. *Ex ſententiis poſtremis duabus, utra eligenda arduum eſſet definire. Suis utraque præſidiis, ſuâ probabilitate fulta. Hiſt. Jobi.* cap. v.

60. *Hiſt. des Dogmes* &c. pag. 73.

61. Juvenal. Satyr. VIII. vſ. 1. 2. 3.

62. Ibidem ſub finem Satyr.

toit digne d'eſtime & de vénération. L'éloge que l'Auteur de ſon Hiſtoire nous en trace, eſt court, mais glorieux, & le ſeul digne d'exciter une noble émulation. *C'étoit un homme integre & droit, qui craignoit Dieu & qui s'éloignoit du mal.* C'étoit un homme d'une droiture à toute épreuve, incapable d'altérer la vérité par ſes diſcours, ou de donner quelque atteinte à la juſtice par ſes actions. Eclairé de la connoiſſance du vrai Dieu, qui étoit le ſeul objet de ſon adoration, il ne ſe contentoit pas de témoigner à Dieu ſon reſpect par ſes ſacrifices; il donnoit des preuves plus ſolides de la ſincerité & de la pureté de ſa Religion, par une conduite exemplaire. Sa pieté n'étoit pas parfaite: elle n'eſt telle dans les Saints que lorſqu'ils ſont introduits dans le lieu où il n'y a plus, ni tentation, ni chute; mais elle étoit réelle, & tendant continuellement à la perfection. La probité de Job étoit ſi reconnuë & ſi diſtinguée, que l'Auteur de ſon Hiſtoire ne craint point de le faire declarer le plus juſte des hommes d'alors, par la bouche de Dieu lui-même. Le ſoin qu'il avoit pris de ſa famille, où il avoit établi l'union fraternelle, de tous les liens le plus doux, le plus fort, mais le plus rare; l'attention qu'il avoit à conſerver ſes enfans dans les ſentimens de la pieté, ou de les y ramener lorſqu'ils s'en étoient écartez, & de les réconcilier avec Dieu, ſont des preuves autentiques de la ſincerité de ſa Religion, & du cas qu'il faiſoit de la vertu. Il eſt remarqué, que lorſque ſes fils mangeoient tour-à-tour* les uns chez les au-

* Il y en a qui croyent que ces jours de banquet étoient des anniverſaires de naiſſance. Mais il faudroit que la naiſſance des ſept fils de Job fût tombée dans la même

autres, en invitant toûjours leurs sœurs [63], Job avoit accoûtumé de les purifier à la fin de ces cercles de repas, & d'offrir des holocaustes à Dieu en leur faveur, pour obtenir du Seigneur le pardon des fautes qu'ils auroient pû commettre dans ces festins, par leurs discours, ou par leurs actions.

L'usage des purifications étoit ancien avant que de s'approcher des autels du Dieu auquel on vouloit offrir des sacrifices. Lorsque Jacob eut reçu de la part de Dieu l'ordre de dresser un autel en Bethel; il parla ainsi à toute sa famille, & à tous ceux qui l'accompagnoient: *Otez les Dieux des Etrangers qui sont au milieu de vous; purifiez-vous & changez de vêtemens.* Cette purification consistoit dans une action extérieure, dans l'ablution du corps & la propreté des habits; & dans une action intérieure, désignée par la cérémonie sensible. Cette action intérieure, dont l'ablution corporelle n'étoit que le signe, consistoit dans une pénitence sérieuse, dans un total renoncement à ce qu'on sçavoit être désagréable à l'Etre suprême dont on alloit aborder les autels, & solliciter la grace.

Gen. xxxv. 2.

Ces lustrations étoient fort en usage chez les Payens [64]. Ils avoient des fontaines auprès

même semaine; car il semble que chaque fils regaloit de suite, pendant un jour, ses freres & ses sœurs; בניו ובנותיו. בנו בשרות ויום ויום. Il seroit fort difficile de sçavoir combien de fois par an ils se traitoient de la sorte; mais la connoissance de cette particularité n'est point essentielle.

63. D. Calmet conclut de ce passage, assez vraisemblablement, que les filles de Job n'étoient pas mariées. Voyez son *Comm.* sur ce passage.

64. Lomeierus de *Lustrationibus veterum gentilium.* cap. XVII. *Naturaliter sacri credebantur fontes & fluvii, quibus*

près de leurs temples, & ils regardoient certaines fontaines & certains fleuves comme ſacrez. Elien [65] dit, que *les Sacrificateurs d'Egypte ne ſe lavoient que dans l'eau où ils croyoient que l'Ibis venoit boire*; parce que cet oiſeau ne boit que l'eau la plus pure. Hérodote remarque, que les Sacrificateurs Egyptiens ſe conſervoient dans une grande pureté corporelle; qu'ils ſe raſoient le corps tous les trois jours; qu'ils ne portoient que des habits de lin, & des ſandales de papyre, & qu'*ils ſe* [66] *lavoient deux fois la nuit & deux fois le jour dans de l'eau froide.* Virgile nous décrivant la cérémonie de l'alliance qu'Enée traita avec Latinus, nous repréſente le Sacrificateur habillé d'un vêtement pur, & conduiſant la victime,

- - - - - - - - [67] *Purâque in veſte Sacerdos*
Setigeræ fœtum ſuis, intonſamque bidentem
Attulit, admovitque pecus flagrantibus aris.

Sur quoi Servius [68] remarque, que c'étoit-là l'habit dont les Sacrificateurs ſe ſervoient les

bus Deos Genios, Nymphas, præſides eſſe putabant. Voyez auſſi Voſſius lib. II. de *Idololatriâ Gentilium.*

65. Οἱ ἐν τῇ Αἰγύπτῳ Ἱερεῖς ἑαυτοὺς μεθ' ἡμέραν ἑκάστην ὕδατι νίπτουσι, οὐχὶ, μὴ οὐκ ἐν τῷ παρεστῶτι, ἀλλ' ἐκείνῳ, ἐς ὃ πιεῖν φασὶν ἐν ἔτει ἑνὶ Ἶβιν πίνειν. lib. VII. *de Animalibus.* cap. XLV Elien rapporte enſuite la raiſon de cet uſage, tirée de la proprieté de cet oiſeau. On voit par Ovide *Metam.* lib. VII. vſ. 261. que dans les purifications on ſe ſervoit de l'eau, du feu, & du ſoufre.

66. Λοῦνται δὲ οἱ ἱερεῖς ἑκάστης νυκτὸς ὕδατι ψυχρῷ, καὶ δὶς ἑκάστης ἡμέρας. lib. II. cap. XXXVII.

67. *Æneides* lib. XII. vſ. 169. &c.

68. *Impolluta & pura dicitur veſtis, quâ feſtis diebus uti conſueverant ſacra celebrari.... Eſt autem linea & purpurea.*

les jours de fête, lorſqu'ils devoient ſacrifier, & qu'il étoit de lin & de pourpre. Les Payens faiſoient regarder cette pureté extérieure comme l'image de la pureté de l'ame avec laquelle il faloit approcher les Dieux:

69 *Caſta placent Superis, purâ cum veſte venite.*

Ils declarent ſans détour, que l'Impie profane les choſes ſaintes en s'en approchant, & que le culte qu'il rend aux Dieux eſt inutile:

70 *Pone Deos, & quæ tangendo ſacra profanas,*
Non benè Cœleſtes impia dextra colit.

Ils ſe moquent de ceux qui s'imaginent pouvoir ſe purifier de leurs crimes, en ſe bornant à des ablutions corporelles:

71 *Ah! nimium faciles, qui triſtia crimina cædis*
Flumineâ tolli poſſe putetis aquâ!

Cela eſt bien conforme à ces paſſages exprès & nombreux des ſaintes Ecritures qui devroient enfin détromper ceux qui s'imaginent qu'on peut ſe borner au cérémoniel. *Le ſacrifice du méchant eſt en abomination à l'Eternel. Nous ſçavons que Dieu n'exauce point les méchans. Lavez-vous, nettoyez-vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions.*

Prov. xv. 8. Jean ix. 31. Eſaïe i. 16.

Il paroît par Moïſe, que les perſonnes mariées devoient faire lit à part, lorſqu'elles ſe purifioient pour approcher des choſes ſaintes. *Moïſe*, eſt-il dit, *ſanctifia le peuple, & ils laverent*

Exode xix. 14. 15.

69. Tibullus lib. II. Eleg. I.
70. Ovidius *Herpidum Epiſt.* VII. vſ. 129. & 130.
71. Ovidius *Faſterum* lib. II. vſ. 45. & 46.

verens leurs vêtemens, & il dit : Soyez tout prêts pour le troisième jour, & ne vous approchez d'aucune femme. C'est sur ces mêmes principes que le Sacrificateur Ahimelec demanda à David, avant que de lui donner des pains de proposition, *si ses gens s'étoient au moins gardez des femmes.* Les Payens faisoient aussi attention à cette abstinence dans leurs purifications [72]. C'est sur-tout ce qu'Hérodote [73] avance des Egyptiens & des Grecs. Et un Poëte Latin, qui d'ailleurs n'étoit pas fort chaste, éloigne des autels ceux qui ne s'étoient pas sevrez de leurs épouses la nuit avant la fête: 1 Sam. xxi. 4.

[74] *Vos quoque abesse procul jubeo, discedite ab aris,*
Queis tulit hesternâ gaudia nocte Venus.

Les Sçavans disputent entr'eux, pour sçavoir si les Payens ont tiré ces ablutions des Juifs, ou si ce sont les Juifs qui les ont empruntées des Payens. Nous ne voulons pas entrer à présent dans cet examen, & nous nous contenterons de remarquer, qu'il paroît par la pratique de Job, que ces cérémonies avoient lieu avant la publication de la Loi.

Si la pieté de Job étoit distinguée, ses richesses ne l'étoient pas moins. Peut-être étoit-il même plus célèbre par la grandeur de ses biens, que par la solidité de sa vertu. Alors

72. Il paroît par Hérodote lib. I. cap. XCVIII. que les Egyptiens & les Arabes se croyoient souillez lorsqu'ils avoient couché avec leurs femmes, & qu'ils se lavoient dès le matin, n'osant toucher aucun vaisseau avant cette ablution.

73. Lib. II. cap. LXIV.

74. Tibullus lib. II. Eleg. I.

lors, comme aujourd'hui, les richeſſes étoient adorées par la foule; & l'on regardoit les riches avec admiration, comme s'ils avoient été douez de toutes les qualitez les plus ſublimes:

75 *Virtus, fama, decus, divina, humanaque pulcris*
Divitiis parent; quas qui conſtruxerit, ille
Clarus erit, fortis, juſtus, ſapiens, etiam & Rex,
Et quidquid volet.

Et c'eſt ce que le Satyrique François a fort bien exprimé, quand il a dit;

76 *Quiconque eſt riche eſt tout. Sans ſageſſe il eſt ſage:*
Il a, ſans rien ſçavoir, la ſcience en partage;
Il a l'eſprit, le cœur, le mérite, le rang,
La vertu, la valeur, la dignité, le ſang.

Les richeſſes de Job étoient immenſes. Il avoit ſept-mille brebis, trois-mille chameaux 77, cinq-cens paires de bœufs & cinq-cens ânesſes 78. Il avoit outre cela des biens fonds pro-

75. Horatius *Sat.* lib. II. ſat. III. vſ. 95. &c.

76. Deſpreaux *Satyre* VIII. vſ. 103. &c. Il eſt à préſumer que le Poëte François avoit plutôt devant les yeux les vers que nous avons citez de la 3. Sat. d'Horace liv. II. que ceux qui ſont indiquez dans une note ſur ces vers de Boileau, & que l'on tire d'Horace. lib. I. Epiſt. VI. vſ. 36. &c.

77. D. Calmet remarque, que les chameaux ſont preſque la ſeule monture & la ſeule voiture du païs; que les chevaux ne pourroient faire ce qu'ils font, dans des terres ariées où l'on trouve difficilement de l'eau, & où les chaleurs ſont exceſſives; le chameau pouvant ſe paſſer quatre jours de boire, & l'eau boueuſe & ſale étant la meilleure pour lui. *Comm.* ſur ce paſſage.

78. M. le Clerc obſerve, après Jaques & Louis Cappel, que le mot חמור ne ſignifie pas moins un âne qu'une ânesſe.

proportionnément au nombre de ſes troupeaux, & une grande quantité d'eſclaves. On voit donc par-là que c'eſt une pure déclamation, de faire enviſager la pieté comme toûjours privée des avantages temporels. Les gens de bien ne ſont pas moins heureuſement partagez des tréſors & des honneurs que les méchans. Mais comme le nombre des perſonnes vertueuſes eſt peu conſiderable, il n'eſt pas étonnant qu'à proportion il y ait auſſi peu de fidèles entre les riches & les grands du ſiécle.

L'exemple de Job nous fait auſſi comprendre, que la vertu n'eſt pas incompatible avec une grande fortune. Le pas eſt gliſſant, & l'on a beſoin d'une grande vigilance ſur ſoi-même; mais, malgré cela, il n'eſt pas impoſſible de s'y maintenir. Les Riches voluptueux, ſuperbes, cruels, avares, ne trouveront jamais dans leur état une excuſe ſolide à leurs excès. Les Jobs, les Abrahams, les Davids, ſont des exemples éclatans qui les condamnent & qui leur ferment la bouche. Cependant la difficulté qu'il y a de conſerver une ame pure au milieu des tentations qui environnent l'état des Riches, devroit enfin convaincre les hommes, que le déſir d'Agur eſt le plus ſenſé, & que rien n'eſt plus utile que de borner ſes déſirs.

Enfin la maniére en laquelle il eſt parlé de Job, nous fait comprendre, que ce n'eſt point parce qu'il étoit riche que Dieu le diſtinguoit, mais parce qu'il étoit rempli d'une pieté ſans fard. C'eſt par-là que nous devons juger de ceux qui nagent dans les tréſors. Ils ne doivent être conſiderez qu'autant qu'ils en font un bon uſage. Ferons-nous cas de ceux qui ſe ſervent des faveurs de notre commun

Maître pour lui insulter? Et devons-nous être contens de nous-mêmes, lorsque nous estimons ceux que Dieu mépriſe, & que nous encensons des idoles que Dieu confondra avec leurs aveugles adorateurs?

Les Impies cherchent à décrier la sincerité de la pieté des gens de bien, parce que l'Homme de bien est la censure perpétuelle de l'Impie. De-là vient que les mondains taxent indifféremment d'hypocrisie, tous ceux dont la conduite est exemplaire. La probité soutenue de Job au milieu de ses richesses, fut aussi calomniée par les Impies de son siécle. Ce sont-là les Satans qui disoient: *Est-ce gratuitement que Job craint Dieu? Dieu n'a-t-il pas mis à couvert sa maison, & tout ce qui lui appartient? Dieu n'a-t-il pas béni l'œuvre de ses mains, & son bétail n'a-t-il pas extrêmement multiplié sur la terre?* Cette maligne reflexion tendoit à faire croire, que Job n'aimoit Dieu, & ne s'attachoit à son devoir, que parce qu'il trouvoit son utilité présente dans la pieté, & non par le sentiment de la grandeur de Dieu & de l'étenduë de ses perfections adorables, qui méritent tout notre amour & tout notre attachement. Ceux-là se trompent, qui croyent que Dieu ne doit pas être aimé à cause de ses bienfaits dans cette vie, & des biens qu'il réserve dans celle qui est à venir à ceux qui le craignent. Des effets si tendres & si marquez de son amour ne sont-ils pas dignes de notre gratitude & de tout notre dévouement à son service? Mais aussi ceux-là n'ont pas des idées assez grandes des fondemens de l'amour que nous devons avoir pour Dieu, qui se bornent à ses graces; ensorte que, selon eux, nous ne serions plus tenus à l'aimer, si nous n'avions rien à attendre de sa libéralité.

té. Tous ces motifs d'amour doivent être réünis; & Dieu doit être souverainement aimé, tant à cause de lui-même, que de ce qu'il est notre Créateur, notre Conservateur, notre Bienfaiteur, & l'unique appui de toutes nos espérances dans l'immense éternité.

Dieu voulut donc confondre la malignité de ceux qui osoient avancer, que Job ne l'aimoit qu'à cause des biens dont Dieu l'avoit comblé, de sorte que si ces biens venoient à lui être enlevez, il montreroit clairement, par ses emportemens & ses murmures, qu'il les aimoit plus qu'il n'aimoit Dieu lui-même 79. Dieu voulut donc faire briller toute la vertu de son serviteur, donner en sa personne, au monde d'alors & aux siécles futurs, un grand modèle de patience, & démontrer que la pieté solide se soutient dans les différens états de la vie, dans le plus profond abîme de la misere, comme dans le plus haut dégré de l'élévation du siécle. Dans cette vûë Dieu permit & dirigea par sa providence, à laquelle tout est soûmis, des évenemens qui privérent Job, dans un court espace de tems, de ses nombreux troupeaux, de la foule de ses esclaves, & de sa florissante & nombreuse famille. Les Sabéens de l'Arabie déserte, Nation violente & infidèle, & dont les Arabes

79. Le Rabin Josué, fils d'Hircan, soutient l'amour désintéressé de Job, dans la Mischna in *Tractatu de uxore adulterii suspecti*, contre le Rabin Jochanan, qui disoit que Job n'avoit servi Dieu que par un principe de crainte. Voyez sur la nature de l'amour divin, ce qu'en disent les Juifs, dans une note de Wagenseil sur ce passage, & dans l'Auteur *d'Imre Schaper* pag. 71. auquel il renvoye. *De legibus Mischnicis*, interprete G. Surenhusio, Part. III. pag. 250.

bes [80] encore aujourd'hui ne ſuivent que trop les traces, ſe jetterent ſur ſes bœufs & ſes ânesſes, & les emmenerent, après avoir taillé en piéces les laboureurs & les bergers. Les foudres [81], fort ordinaires dans ces climats brûlans, furent lancées en abondance par cette main puiſſante qui fait du *vent ſes Anges, & de la flamme de feu ſes Miniſtres*, & toutes les brebis de Job en furent, ou étouffées, ou écraſées aux pieds de leurs bergers, qui eurent le même ſort. Les Chaldéens acheverent de dépouiller Job de ſes troupeaux & de ſes eſclaves, en ſe jettant à main armée ſur ſes chameaux & ſur ceux qui les gardoient. Les eſclaves furent égorgez, & les chameaux emmenez en triomphe. Toutes ces pertes étoient ſenſibles, mais la plus douloureuſe, la plus accablante, vint frapper le dernier coup, qui auroit renverſé un homme moins appuyé que Job ſur une foi vive & éclairée, qui eſt la victoire du monde, & le bouclier le plus impenétrable à toutes les tribulations de la vie. Ce fut la nouvelle de la mort ſubite & tragique de toute ſa famille; de ſes dix enfans écraſez ſous les ruines de la maiſon de leur aîné, où ils étoient aſſemblez pour célébrer ces repas d'union fraternelle que Job voyoit ſans peine, & qu'il permettoit même avec plaiſir.

Le

80. Voici comment Pline les décrivoit de ſon tems. *Arabes mitrati degunt, aut intonſo crine, barba abraditur, præterquam in ſuperiore labro; mirumque dictu ex, innumeris populis pars æqua in commerciis aut latrociniis degit.* lib. VI. cap. XXXVIII. ſub *finem*. Les *Sabéens* dont Pline parle dans ce chapitre, ſont ceux de l'Arabie heureuſe.

81. אש אלהים le feu de Dieu.

Le ſimple récit de ces épreuves, dont chacune étoit frappante, & qui vinrent preſque toutes à la fois fondre ſur Job, en lui laiſſant à peine le tems de reſpirer & de ſe reconnoître, ſuffit pour en faire ſentir toute la grandeur, & la difficulté de les ſoutenir, ſans ſe laiſſer aller, ni à un abattement exceſſif, ni à des plaintes amères. Job ne fut pas inſenſible à toutes ces pertes. Il étoit homme. Ce n'étoit point un fantôme de vertu, tel que celui que les Stoïciens, dit-on, avoient imaginé, auquel ils donnoient le nom de Sage, qu'ils faiſoient inſolemment marcher de pair avec les Dieux, & duquel ils diſoient [82], que quand même il ſeroit renfermé dans le taureau brûlant de Phalaris, il s'écrieroit: *Tout cela n'eſt que douceur; tout cela ne me bleſſe point.* Job marqua, en dechirant ſes habits, la douleur qui le pénétroit vivement, ſur-tout lorſqu'il apprit le triſte accident qui l'avoit privé dans un jour d'une famille qui faiſoit ſa joye & ſa couronne. Il prit tout l'extérieur de ceux qui étoient plongez dans le deuil le plus amer, & dans cet état il ſe tourna du côté de ſon Dieu, qui venoit de frapper ſur lui ſi ſubitement tant de coups ſenſibles, & le dépouiller de la félicité temporelle dont il l'avoit environné. Proſterné au pied de ſon Trône,

82. *Epicurus ait, ſapientem, ſi in Phalaridis tauro peruratur, exclamaturum; dulce eſt, & ad me nihil pertinet.* Seneca Epiſt. LXVI. Voyez auſſi Ciceron 5. *de Finibus & in Tuſcul.* J. Lipſe ſoutient, que les Stoïciens ne ſe vantoient pas de l'*Apathie* dans leur Sage, mais que c'étoit la doctrine de Stilpon. Voyez ſa *Manud. ad Phil. Stoïc.* Et voici ce que dit Séneque: *Eſt enim ſapiens omnibus externis potentior; nec hoc dico, non ſentit illa, ſed vincit, & alioquin quietus, placidusque, contra incurrentia attollitur.* In libro de *Providentiâ* cap. II.

ne, adorant humblement ſes arrêts, & verſant ſans murmure ſon amère triſteſſe dans ſon ſein paternel, il lui fit un ſacrifice entier de ſon attachement à ce qui venoit de lui être enlevé.

Il n'eſt pas néceſſaire que nous devinions les ſentimens de Job; il les fit paroître à découvert, & ils nous ont été tranſmis, comme tout autant de regles à ſuivre au milieu des afflictions. D'abord il reconnoît, que ſi Dieu l'a privé de divers avantages, ce n'étoient-là cependant que des biens périſſables, qu'il faut abandonner tôt ou tard, & qu'ils ne lui étoient pas abſolument néceſſaires pour ſoutenir ſa vie. *Je ſuis*, dit-il, *ſorti nud du ſein de ma mere, & je retournerai nud dans la terre.* C'eſt cette reflexion que les Riches devroient bien peſer; ils ſeroient moins attachez à leurs tréſors; & ils en ſouffriroient la perte avec moins de ſenſibilité. Le P. Maimbourg rapporte dans ſon Hiſtoire des Croiſades [83] „ que „ Saladin, étant ſur le point de mourir, com„ manda d'attacher au bout d'une lance un „ morceau du drap dans lequel on devoit „ l'enſevelir; de l'élever hautement, comme „ l'étendart de la mort qui triomphoit d'un „ ſi grand Prince, & de crier, en le montrant „ à tout le monde: *Voilà tout ce que le grand „ Saladin, vainqueur & maître de l'Empire d'O„ rient, emporte de tous ſes tréſors, & de toute „ la gloire qu'il s'eſt acquiſe par tant de conquê„ tes* ". Et voici le diſcours que les Hiſtoriens Eſpagnols font tenir à Charles V. lorſqu'il eût abdiqué l'Empire, & qu'il aborda en Eſpagne, où il avoit deſſein de finir ſes jours

83. Tom. II. pag. 464.

jours[84] : *Je vous salue, ma très-chere mere*, dit-il, *en se jettant sur le bord du rivage, & en baisant la terre. Je suis sorti nud du ventre de ma mere, & je reviens nud chez vous, comme chez une autre mere. Tout ce que je puis faire pour vous témoigner ma reconnoissance, en consideration de tant de bienfaits que vous m'avez accordez, c'est de vous offrir & de vous consacrer mon corps & mes os.*

Ensuite Job fait un aveu de ces deux grandes véritez. 1. Que c'est de Dieu qu'il tenoit tous ces avantages, tous ces troupeaux, tous ces esclaves, toute cette famille qu'il venoit de perdre. Il ne faut pas beaucoup de raisonnemens, pour prouver à l'homme, que toute son industrie, & la vigilance la plus soutenue, ne sçauroient lui procurer le moindre bien temporel, l'accroissement de la plus petite plante, sans la bénédiction de Dieu. Il n'est pas nécessaire d'avoir été élevé dans l'école de Jesus C. qui nous declare, *que nous ne sçaurions faire un seul cheveu blanc, ou noir*, pour sentir cette vérité que toute la nature nous prêche; que Dieu seul est la source de toute notre félicité dans cette vie. Les Payens l'avoient compris; témoin ce qu'Horace disoit à Tibulle, que c'étoit de la main des Dieux qu'il tenoit sa beauté & ses richesses: Matth. v. 36.

[85] *Dî tibi formam,*
Dî tibi divitias dederant, artemque fruendi.

2. La

84. *Salve mihi, optatissima mater, nudus ex utero matris exivi, nudus ad te, tanquàm alteram matrem, redeo, & quod unum possum, pro tam multis in me meritis, corpus meum & ossa mea do dedicoque.* Jac. Aug. Thuanus *Hist.* lib. XVII.

85. *Epist.* lib. I. *epist.* IV. vs. 6. & 7.

2. La ſeconde vérité que Job reconnoît & qu'il confeſſe, c'eſt que Dieu l'avoit privé de ces mêmes avantages dont ſa libéralité avoit trouvé à propos de l'enrichir. Il n'arrive que trop que les hommes s'arrêtent aux cauſes ſecondes, & lorſqu'ils ſont élevez, & lorſque leur fortune eſt renverſée. De-là vient qu'ils négligent de faire un bon uſage de la proſperité, en ſuivant les vûës de celui de qui ils la tiennent, & de ſe ſoûmettre à ſa Providence, lorſque ces biens, qui ne leur ſont confiez que comme des depôts, viennent à leur être redemandez. Job fut toûjours perſuadé au milieu de ſes richeſſes, que c'étoient des dons de la libéralité de Dieu. C'eſt pourquoi il ſuivit dès-lors l'excellent précepte que St. Paul a donné aux Riches; *de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans l'incertitude des richeſſes, mais au Dieu vivant, qui nous donne abondamment toutes choſes pour en jouir: de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, prompts à donner, & à faire part de leurs biens, ſe faiſant un tréſor d'un bon fondement pour l'avenir, afin qu'ils obtiennent la vie éternelle.* Mais Job ne reconnut pas moins, lorſqu'il ſe vit dénué de tous les biens qu'il poſſedoit quelques momens auparavant, qu'ils lui avoient été enlevez par celui à qui tout l'Univers apartient, & qui peut appauvrir & enrichir comme il le trouve à propos. Ce n'eſt pas que Dieu eût inſpiré aux Sabéens & aux Chaldéens le deſſein injuſte qu'ils avoient formé & exécuté, ni qu'il eût approuvé leur violence, leur cruauté & leurs rapines. Dieu déteſte juſques à l'apparence du crime, & ne manque pas de le punir, ſi le coupable ne l'efface par une ſérieuſe pénitence. Mais Dieu laiſſe

1 Timoth. 1. 17. 18. 19.

laiſſe agir la liberté de l'homme dans ces occaſions, ſur-tout dans celles où ſa ſageſſe ſçait tirer la lumiere des ténèbres, & faire réuſſir à ſa gloire, ce que les hommes paſſionnez n'avoient entrepris que pour ſe ſatisfaire. Soit donc que Dieu permette l'activité des cauſes ſecondes qu'il pourroit arrêter, ou qu'il les dirige par les loix de ſa Providence, il eſt toûjours vrai de dire, lorſque nous ſommes affligez par quelque infortune, que Dieu nous a mis dans cet état, & qu'il n'y a *aucun mal*, aucun mal phyſique, *dans la ville, que l'Eternel n'ait fait.* Amos III. 6.

C'eſt de cette double perſuaſion, que Dieu eſt l'auteur de tous les avantages temporels dont nous jouiſſons, & que nous n'en ſommes privez que lorſqu'il le trouve à propos, que Job tire cette conſequence judicieuſe, ſi digne de ſa pieté & de ſa patience, que *le nom de l'Eternel ſoit béni.* C'eſt-à-dire, que ce ſaint homme célèbre les bontez du Seigneur de ce qu'il l'avoit pendant long-tems couronné de ſes gratuitez; & ſa ſageſſe adorable, qui, maîtreſſe abſolue de tous ſes dons, avoit trouvé à propos de l'en dépouiller, pour lui faire ſentir que ces tréſors ne ſont pas les véritables, qu'on peut vivre heureux ſans cette grande affluence de biens, & que l'on doit s'appliquer à la récherche d'avantages beaucoup plus grands & plus précieux, ceux de l'autre vie qui n'auront pour bornes que l'éternité.

Le Ciel ne termina pas l'épreuve de Job à la perte de ſes troupeaux, de ſes eſclaves & de ſa famille. Les Impies auroient pu encore calomnier ce ſaint homme, & dire que ſa modération & ſa patience venoient, de ce que chériſſant ſa perſonne plus que tous ſes biens

&

& ſes enfans, il étoit en quelque manière conſolé de cette grande perte, par la vie & la ſanté qui lui étoient conſervées. C'eſt-là le but de cette façon de parler proverbiale qui eſt miſe dans la bouche de Satan [86]; *chacun donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a pour ſa vie*; c'eſt-à-dire que ceux qui s'aiment éperdûment eux-mêmes, ſacrifient ſans beaucoup de regret, pour leur conſervation, les perſonnes qui devroient leur être les plus cheres. Dieu donc, pour montrer que la pieté de Job étoit à toute épreuve, & que la foi ſoutient le fidèle dans les plus grandes extrêmitez, permit, ou procura, que le corps de Job fut frappé d'un *ulcère malin, depuis la plante des pieds juſques au ſommet de la tête.* Quelle étoit cette maladie? Nous ſerions trop longs, ſi nous voulions rapporter ici les diverſes opinions des Interprêtes & des Médecins. Il n'eſt pas étonnant, qu'ayant voulu définir l'eſpece particuliere de la maladie de Job, exprimée dans ſon Hiſtoire d'une manière vague, on ſoit tombé dans des indications fort différentes.

Plu-

86. *Coduro*, dans ſon Commentaire ſur ce paſſage, déduit ce proverbe de la pratique des échanges, où l'on donne une choſe contre une autre. Suivant cette idée, cela ſignifie qu'on donne aiſément la vie d'un autre pour ſauver la ſienne. M. le Clerc croit, que ce proverbe ſignifie, que, s'il s'agit de ſouffrir & d'être puni, on préfère d'être puni & de ſouffrir, plutôt dans une perſonne qui nous apartient, que dans notre propre corps; & ce ſçavant Critique appuye ſon explication, ſur ce qu'en Orient, & enſuite dans l'Occident, on a ſouvent puni les fautes des maîtres dans la perſonne de leurs eſclaves. Mais pourroit-on montrer que cette pratique avoit lieu dans le ſiécle de Job? L'explication de *Coduro*, qui eſt la plus commune, nous paroît la plus naturelle.

Pluſieurs ne ſe ſont pas bornez à une eſpece de maladie; ils ont ſoutenu que Job en avoit un grand nombre. *Pinéda*, dit D. Calmet [87], *qui a traité cette matière avec beaucoup d'étendue, & aſſez d'exactitude, lui compte juſques à trente-une ou trente-deux ſortes de maladies.* St. Chryſoſtome va bien plus loin [88]; il ne feint pas de dire *qu'il eſſuya tous les maux dont un homme eſt capable; qu'il les ſouffrit au ſouverain dégré; que le Démon épuiſa ſur lui tous ſes traits; en un mot, qu'il fut mis à toute épreuve, & qu'il endura tous les maux du monde en un ſeul corps.* C'eſt-là ce qui s'appelle vouloir exalter la patience de Job aux dépens de ſon propre jugement.

Entre les Anciens & les Modernes il y en a pluſieurs qui ont cru, que Job fut affligé de la lèpre. Mais ſi cela étoit, 1. Pourquoi l'Auteur de l'Hiſtoire de Job ne ſe ſeroit-il pas ſervi du nom ordinaire pour déſigner cette maladie *, ſi connue dans l'Orient & parmi les Juifs? Les Septante n'auroient-ils point mis le mot de lèpre à la place d'*ulcère malin*, s'ils avoient cru que la maladie de Job n'étoit que la lèpre? St. Jerôme imite les Septante, & traduit l'Hébreu mot à mot. Le terme dont l'Hiſtorien de Job s'eſt ſervi, eſt le même

87. Dans une Diſſertation ſur la *Maladie de Job* D. Calmet dit, que Bartholin attribue douze maladies à Job. Je ne vois point cela dans ſon Traité *de Morbis Biblicis*; mais ſeulement, qu'il ſe détermine à croire, que la maladie de Job étoit l'ulcère des tonſilles, ou l'ulcère d'Egypte & de Syrie, ainſi nommé, parce qu'il y étoit commun.

88. Voyez la Diſſertation de D. Calmet citée ci-deſſus.

* Moïſe appelle la lèpre שחין Levit. XIII. Mais l'Auteur du Livre de Job nomme la maladie de ce ſaint homme, חין רע, & les Septante ἕλκος πονηρὸν.

même que celui que Moïse employe pour désigner la sixième playe dont Dieu frappa les Egyptiens; il dit que c'étoient des * *ulcères accompagnez de pustules*: ces ulcères n'étoient point la lèpre, mais plutôt la maladie qu'Aretée décrit, & qu'il nomme l'*Ulcère d'Egypte & de Syrie.* Or Bartholin panche à croire, que cet ulcère d'Egypte & de Syrie étoit la maladie de Job [89]. 2. Si la maladie de Job eût été la lèpre, il auroit été exclus du commerce des hommes: cette maladie étoit regardée comme impure dans l'Orient, & l'on ne souffroit pas dans les villes ceux qui en étoient infectez [90]. Cependant il ne paroît point que Job ait été exclus du commerce des hommes. Sa femme demeure auprès de lui, & ses amis s'asseyent à ses côtez. Nous ne dirons donc point avec le sçavant D. Calmet dans sa Dissertation sur la *Maladie de Job*; *que lorsque le mal se fût declaré, & que l'on eût reconnu que Job étoit frappé de Dieu, il fut obligé de sortir de la ville, de demeurer seul, à l'écart, dénué de tout secours, assis sur la poussiere, comme un homme en quelque sorte déja mort, & consideré avec horreur par ses domestiques, par les plus vils & les derniers du peuple.* Il ne paroît point par l'Histoire de Job, que cet homme demeurât dans une ville, qu'il fût contraint d'en

* שחין פרח אבעבעת Exode IX. 9. C'est ce que l'Historien de Job a expliqué d'une manière plus vague, par *un mauvais ulcère.*

89. Voyez Bartholin *de Morbis Biblicis* cap. VII. Il ne faut donc pas le ranger, comme fait D. Calmet, entre ceux qui enseignent positivement, que la maladie de Job étoit la lèpre.

90. Voyez Hérodote. lib. I. cap. CXXXVIII. & ce que nous avons dit de la *lèpre*, dans le Discours sur Naaman.

en sortir, ni qu'il fût abandonné de tout le monde. Encore un coup, la femme de Job & ses amis étoient avec lui, & apparemment que ses domestiques ne furent pas plus délicats. Il est vrai que les LXX. disent, que Job [91] *étoit assis sur un fumier hors de la ville*; mais comme ils s'éloignent du texte Hébreu sans en rapporter aucune raison, ils méritent aussi peu d'être suivis dans cet écart, que dans les discours qu'ils font tenir à la femme de Job.

Mais que dirons-nous de l'opinion de ceux qui prétendent confondre l'ulcère de Job avec cette maladie honteuse, connue sous le nom de mal Napolitain, digne fruit de la débauche? Bayle prononce que c'est une [92] *impudence scandaleuse* d'avancer que ce fut-là la maladie de Job. Cependant Pinéda [93], dans son Commentaire sur Job, Cyprien de Cîteaux, Vatable & quelques autres, ne craignent point d'avancer cet étrange sentiment. D. Calmet, qui cite Baillet de la *Vie des Saints*, dit que [94] *l'on implore dans l'Eglise Romaine l'intercession de Job contre le mal de Naples, qui fut connu dans les commencemens, sous le nom de maladie de St. Job.* Dans le Journal Ecclésiastique de Molanus on trouve ces paroles sur le 10. de Mai, fête de St. Job [95] : *Quelques-uns soutiennent, que*

91. Ἐπὶ τῆ κοπρίᾳ ἔξω τῆ πόλεως. St. Jerôme n'a pas osé dire avec les LXX. que Job étoit hors de la ville.

92. Voyez le *Dict. Crit.* de Bayle 4. Edition, dans l'article de Job. Bayle parle-t-il sérieusement dans cette vive censure? C'est ce que je ne décide pas, de peur de juger en téméraire.

93. Voyez Bartholin *de Morbis Biblicis* cap. VII. & D. Calmet dans sa Dissertation sur la *Maladie de Job.*

94. *Ubi suprà.*

95. *Volunt nonnulli sanctum Job peculiarem patronum esse*

que St. Job eſt le patron particulier de ceux qui ſont travaillez du mal de Naples, ou qui le guériſſent. Bayle, qui nous fournit ce paſſage, nous apprend en même tems, d'un côté, que Molanus ſoutient contre Agrippa, que Job avoit un temple à Veniſe & un jour de fête dès le tems de Charlemagne, & par conſequent avant que le mal de Naples fût connu [96]; & de l'autre, qu'il n'y avoit pas long-tems qu'on avoit agité à Rome la queſtion, ſi Job & les autres Saints du V. T. méritent le culte que l'on rend aux Canoniſez, & ſi on doit leur bâtir des autels.

Bartholin [97] ſe ſouleve fortement contre l'opinion de Pinéda, & ſoutient que le mal de Naples étoit abſolument inconnu dans l'Antiquité, ce que Pinéda avoue. On prétend que les Eſpagnols l'apporterent les premiers de l'Amerique, & qu'ils le communiquerent aux François au ſiége de Naples, ſous l'Empereur Fréderic V. & Charles VIII. Roi de France. Cependant [98] Herrera, Auteur Eſpagnol, accuſe les Eſpagnols d'avoir porté cette maladie au Mexique, bien loin de l'y avoir contractée [99].

D. Calmet, qui, dans ſa Diſſertation ſur la maladie de Job, entre dans les idées de Pinéda,

eſſe eorum qui lue venerea laborant, aut eam curant. Voyez le *Dict. Crit.* de Bayle, dans l'article de Job.

96. Agrippa ſoutenoit que le *Mal de Naples* avoit été la cauſe de la Canoniſation de Job.

97. De *Morbis Biblicis* cap. XVII. D. Calmet dans ſa Diſſertation ſur la *Maladie de Job.*

98. *Diction.* de Furetière, au mot *Verole.*

99. Bartholin croit, que Dieu a puni les Americains de cette maladie, à cauſe de leur débauche: *Sed unde apud Indos originem traxit, ut, quia contagium defendimus, Pinedæ ſatisfaciamus, à Deo, libidinis vindice, immiſſum dubitare non poſſumus:*

da, prétend prouver, que la maladie honteuse dont nous parlons, n'a pas été inconnue aux Anciens. Il croit que l'Auteur de l'Ecclésiastique en parle, de même que Salomon dans le Livre des Proverbes. Suivant lui, Lucien en fait mention, sous le nom de *maladie Lesbienne*, à cause qu'elle se fit sentir premièrement dans l'Isle de Lesbos, la plus corrompue de l'Archipel; & Horace, sous le nom de *mal de Campanie*, à cause du libertinage qui regnoit dans cette Province, & sur-tout à Capoue. Le sçavant Bénédictin va plus loin: il soutient que la lèpre n'étoit autre chose que le mal de Naples, & il prétend le prouver en comparant les symptomes de la lèpre avec ceux de cette maladie honteuse. Et voici comment il s'y prend pour mettre la vertu de Job à couvert de toute sinistre imputation. „ Sans donner, *dit-il*, à Satan le „ souverain pouvoir, & sans toucher au mé„ rite & à la sainteté de Job, on peut dire „ hardiment, qu'il a pu très-naturellement „ gagner cette maladie, soit en touchant à „ quelque chose de gâté, ou en se servant „ de quelque linge, ou habit, qui auroit ser„ vi à un homme souillé de cette maladie, „ ou en couchant dans un lieu où il auroit „ couché: car il est bon de remarquer, que „ ce ne fut qu'après qu'il eût été réduit à la „ derniere pauvreté que Dieu permit qu'il „ fût affligé de ce mal ". Sans vouloir entrer dans la discussion, si le mal de Naples a été connu des Anciens, ce qui paroît assez probable, & si c'est le fruit naturel d'une luxure effrénée; nous nous contenterons de remarquer, 1. Qu'il n'est pas naturel de confondre cette maladie avec la lèpre, puisque, d'un côté, la lèpre s'attachoit non seulement au corps, xix. 3. v. 10. 11.

mais auſſi aux murailles ; & de l'autre, qu'elle étoit incurable par aucun art humain : deux qualitez qu'on ne trouve point dans le mal de Naples [100]. 2. Nous croyons qu'on ſe fait de fauſſes idées de la pauvreté de Job. On ſe le repréſente comme ayant été réduit à la derniere mendicité ; comme ayant été contraint de ſe ſervir des habits & du linge qu'on lui donnoit, & de ſe coucher dans une maiſon étrangere. J'avoue que Job, comparé à l'état d'opulence auquel il s'étoit vû, étoit fort pauvre, mais cependant il n'étoit pas privé du néceſſaire. Il n'eſt point dit qu'il arriva aucun accident à la maiſon qu'il habitoit. Sans doute que les proviſions, les habits & les meubles ne manquoient pas dans la maiſon du plus riche des Orientaux. Il avoit des champs en abondance, puiſqu'il avoit cent paires de bœufs pour les labourer, & des terres ſuffiſantes pour l'entretien de ſes troupeaux. Or ces biens-fonds ſubſiſtoient encore, & il en étoit le maître. On ne voit nulle part, que Job, ni ſa femme, ayent recouru à l'aſſiſtance d'autrui, ſoit pour leur entretien, ſoit pour coucher & nourrir les quatre amis de Job qui vinrent le viſiter. Enfin ce que nous avons dit pour montrer que Job n'étoit point attaqué de la lépre, ſert à prouver en même tems qu'il n'étoit point affecté du mal de Naples ; quand même il feroit

100 Furetière dans ſon *Dict.* au mot *Verole*, dit que cette maladie ne paſſe pas pour honteuſe à Goa ; qu'on ſe fait une gloire de l'avoir euë pluſieurs fois, & qu'on la guérit avec des feuilles de Chine ou Eſchine. Et l'on ne ſçait que trop, que dans notre ſiécle, où la débauche marche tête levée, à la honte du nom Chrétien & des Puiſſances qui ne travaillent pas à la réprimer, les Impurs comptent ſur des remedes infaillibles.

seroit vrai, ce que nous n'accordons point, que ces deux noms ne désignent que la même maladie.

Quoiqu'il soit fort difficile de définir l'espece de la maladie de Job, comme cela paroît par la diversité des sentimens des Médecins eux-mêmes, on ne peut pas douter qu'elle ne fût fort incommode & très-douloureuse. Ce saint homme en est accablé, & pour marquer qu'il se trouve dans l'état le plus digne de compassion, il s'assied sur la cendre, comme ceux qui étoient plongez dans le deuil. Nous avons remarqué que les Septante le représentent hors de la ville sur un Fumier. St. Chrysostome, qui ignoroit l'Hébreu *, a suivi la traduction des Septante, & donné carriere à son imagination au sujet de ce Fumier, devenu le théâtre des afflictions de Job. Il ne se contente pas de remarquer [101] „ que „ plusieurs de son tems entreprenoient de „ longs pelérinages dans l'Arabie pour voir „ ce Fumier, & pour baiser la terre qui a„ voit été témoin des combats de ce Héros, „ & qui avoit reçu le sang de ses playes, plus „ précieux que l'or. " *Multi tunc longam & transmarinam peregrinationem à terræ finibus in Arabiam abeunt, ut fimum illum cernant, & conspicati terram deosculentur, quæ illius victoris certamina, & cruorem omni auro pretiosiorem suscepit.* Outre cela, St. Chrysostome exalte la gloi-

* Il est étonnant que St. Jerôme ait aussi traduit, *sedens in sterquilinio*, étant assis sur un Fumier, quoiqu'il y ait dans l'Hébreu בתוך האפר, *assis au milieu des cendres.*

101 *Homilia. quintâ* ad *Populum Antioch.* Bern. Bixiano *interprete.*

gloire de ce Fumier, [102] plus respectable, dit-il, que le trône d'un Roi. „ Car il ne revient „ aucune utilité aux spectateurs d'avoir contemplé le trône le plus superbe; tout au „ plus ont-ils goûté un vain plaisir en l'admirant. Mais quiconque contemple le Fumier „ sur lequel Job étoit assis, en retire de grands „ usages pour le porter à la patience ". Il est dommage que ce Fumier soit un objet chimérique. Cependant rien n'auroit empêché l'éloquent Prédicateur de parler de la même manière du monceau de cendres sur lequel Job s'assit [103].

C'est-là que cet illustre patient, qui ne lâcha pas un mot qui sentît le murmure, ne pouvant suffire, avec ses mains engourdies & attaquées par l'ulcère, à diminuer l'insupportable démangeaison qui le tourmentoit, se servoit d'un morceau de tuile à cet usage. M. le Clerc présume, que Job l'employa autant par propreté que par nécessité. Car ce Sçavant remarque, qu'aujourd'hui en Orient, il n'est pas honnête de se grater avec les doigts; c'est pourquoi on se sert d'une main d'yvoire, ou de quelque autre matière, comme le rapporte Chardin [104] dans son curieux & excellent

102. *Fimus omnî tribunali regio venerabilior; ex throni namque regii aspectu nullum erit spectantibus lucrum, sed corporalis duntaxat delectatio, nullam habens utilitatem; ex fimo Jobi autem viso, omnem quis capiet utilitatem, & disciplinam multam, & cohortationem ad patientiæ rationem.*

103. Bartholin croit, que Job s'assit sur la cendre, non seulement pour témoigner qu'il étoit en deuil, mais aussi pour chercher un remede à son ulcère. *Sedebat enim ulcerosus vir in cinere, & medelæ gratiâ, & humilitatis indicio.* De *Morbis Biblicis.* Il n'y a gueres d'apparence que Job eut cette double vûë.

104. Tom. II.

lent Voyage de Perſe. M. le Clerc dit [105] avoir vû à Amſterdam & à Utrecht de ces mains d'yvoire, qu'on avoit apportées des Indes. Mais le ſiécle de Job connoiſſoit-il cette propreté rafinée? Les Orientaux n'étoient pas alors auſſi mous qu'ils l'ont été dans la ſuite.

Job, tombé du faîte de ſa grandeur, dénué de ces grandes richeſſes qui le rendoient ſi reſpectable à ceux qui ne jugent du mérite que par la quantité des tréſors que l'on poſſede; Job privé tout-à-coup d'une belle & nombreuſe famille, & frappé d'un ulcère dévorant qui enveloppoit tout ſon corps; Job, malgré cela, réſigné, patient, béniſſant & adorant la main qui le frappoit avec tant de force; & par tant de coups redoublez, étoit un objet également propre à attendrir, à inſtruire & à édifier tous ceux qui daignoient l'écouter, & tirer de ſon état paſſé, & de ſon ſort actuel, les conſequences qui en découloient naturellement. Le langage, que Jérémie met dans la bouche de Jeruſalem, réduite en un monceau de maſures, convenoit bien à Job devenu ſi méconnoiſſable. *Vous tous paſſans, cela ne vous touche-t-il point? Contemplez & voyez, s'il y a une douleur comme la douleur qui m'a été cauſée, à moi que l'Eternel a affligée au jour de l'ardeur de ſa colere.* Lament. I. 12.

I. L'on découvroit aiſement dans la perſonne de Job, la vanité de ces biens ſur leſquels les mondains s'appuyent comme ſur des fondemens inébranlables. Rien n'eſt plus fragile. Lorſque les Riches y penſent le moins, leurs

105. *Sed & nos ita pridem in hac urbe, & Ultrajecti, hujusmodi manus eburneas ex Indiâ allatas vidimus.* Comm. in Job. II. 8.

leurs tréſors leur échapent, & s'envolent avec la rapidité de l'aigle. Il eſt donc viſible, que quoique les richeſſes ayent leur prix, cependant ce ne ſont pas les véritables biens [106]: elles ne méritent donc point la préférence. Lorſqu'on en jouit, il faut ſe préparer à s'en voir dépouiller tôt ou tard, & ne les regarder jamais comme un ſujet de vanité, comme un titre ſuffiſant pour ſe plonger dans les plaiſirs des ſens, ni comme un rempart aſſuré contre les adverſitez de la vie préſente. Si Job eût vécu dans la molleſſe pendant les jours de ſa proſperité, ſes douleurs lui auroient paru beaucoup plus inſupportables; & s'il eût fait de ſes richeſſes ſon idole, il ſe ſeroit cru perdu ſans reſſource lorſqu'elles lui furent enlevées avec tant de rapidité.

2. L'exemple de Job eſt la juſte cenſure des jugemens téméraires de ceux qui s'imaginent, que tout homme expoſé à de grandes afflictions, eſt haï de Dieu & chargé de crimes. Les amis de Job n'étoient que trop prévenus de cette penſée, & leur méthode de juger des malheureux, eſt encore celle de l'imprudente multitude. Comme les richeſſes ſont ſouvent remiſes entre les mains des méchans, pour vaincre leur dureté & les rendre ſenſibles aux bienfaits de Dieu; les afflictions deviennent auſſi très-ſouvent le partage des juſtes, afin de les préſerver de la corruption du ſiécle, & de les remplir d'un ardent déſir de ſortir d'un monde où il n'y a qu'un train de

106. C'eſt pour cela que Seneque dit, que les richeſſes ſont ſouvent accordées aux méchans de profeſſion, ce qui n'arriveroit pas ſi elles étoient le fondement du vrai bonheur. *Non ſunt divitiæ bonum. Itaque habent illas Ellius Lamo.* De *Providentiâ* cap. v.

de guerre, pour entrer dans le ſéjour bienheureux de la paix & du repos. Ce ſont les refléxions de St. Paul. *Le Seigneur*, dit-il, *châtie celui qu'il aime, & fouette tout enfant qu'il avoue; afin que nous ſoyons participans de ſa ſainteté.* Heb. XII. 6. & 10. Seneque rendant raiſon pourquoi les gens de bien ſont affligez dans cette vie, montre que c'eſt, parce que les afflictions leur ſont utiles & glorieuſes, & que leur patience peut ſervir à ceux qui en ſont les témoins. *Pourquoi*, dit ce Philoſophe Payen [107], *Dieu afflige-t-il l'homme de bien en lui envoyant des maladies, & les autres incommoditez de la vie préſente? Mais pourquoi*, répond-il, *voit-on que les Généraux donnent leurs ordres les plus périlleux à ceux qui ont le plus de valeur? Aucun de ceux qui ſont envoyez aux expéditions les plus hazardeuſes, ne ſe plaint, en diſant; mon Général m'a fait une injure; au contraire, il ſe fait honneur de ſon choix. Que les gens de bien diſent donc dans leurs maux, en s'addreſſant aux timides & aux lâches; Dieu nous a jugez dignes de montrer dans nos perſonnes, ce que la nature humaine eſt capable de ſoutenir. Les gens de bien ſouffrent des adverſitez, pour inſtruire ceux qui les voyent; car ils ſont nez pour ſervir d'exemple.*

3. Ajoutons, que les afflictions accablantes de Job, ſoutenues avec ſoûmiſſion & ſans murmure

107. „ Quare Deus optimum quemque, aut malâ valetudine, aut aliis incommodis afficit? Quare in caſtris quoque periculoſa fortiſſimis imperantur? Nemo eorum qui exeunt dicit, malè de me Imperator meruit; ſed benè judicavit. Idem dicant quicumque judentur pati timidis ignariſque flebilia; digni viſi ſumus Deo, in quibus experiretur, quantùm humana natura poſſet pati. Quare quædam dura patiuntur, ut alios pati doceant. Nati ſunt in exemplar. de *Providentiâ* cap. IV. & VI.

murmure, nous enſeignent que la Religion eſt la grande ſource du véritable Héroïſme. La Religion ne rend pas teméraire, pour courir étourdîment au devant du péril; mais elle rend ferme au milieu des dangers où une juſte vocation nous appelle. Elle ne rend, ni inſenſible, ni vain au milieu des maux, mais humble, patient & docile. L'orgueil du Stoïcien lui fait braver la douleur, & il ne daigne pas s'abaiſſer juſques à l'aveu des maux qu'il ſouffre. La Religion n'affecte rien; elle ne déſavoue pas les maux qu'elle endure; elle n'a pas honte de pouſſer des ſoupirs & de verſer des larmes; mais elle ne perd point l'eſpérance, elle attend toute ſa force de celui qui l'abat, & elle n'eſt jamais trompée dans ſon attente.

Si la femme de Job eût bien étudié les voyes de la Providence, elle auroit apperçû dans les diſgraces ſi remarquables de ſa maiſon & de ſon époux, les véritez que tout homme attentif y découvre ſans peine. Mais elle avoit des principes bien différens de ceux de ſon mari. Job croyoit que tout eſt régi par une bonne Providence, qui gouverne tout avec poids & avec ſageſſe, & qu'elle n'eſt pas moins adorable dans les revers que dans la proſperité. Mais la femme de Job n'adoroit, à l'exemple des mondains, d'autre Dieu que la Fortune. Elle n'eſtimoit la pieté, que pendant qu'elle avoit à ſa ſuite les tréſors & la gloire. Dès que ces avantages lui ſont enlevez, elle croit avoir tout perdu. Elle s'imagine que c'eſt envain que l'on ſert Dieu. Remplie de ces ſentimens impies, elle vient inſulter aux maux de celui avec qui elle auroit dû les partager par ſa compaſſion & par ſes ſoins: elle dit à ſon mari d'un ton impie & moqueur:

Per-

Perſévérerez-vous encore dans votre intégrité? Béniſſez Dieu & mourez. Comme ſi elle lui avoit voulu dire. „ Juſques ici vous vous êtes „ opiniâtré à garder ſcrupuleuſement les „ maximes de la Religion la plus pure; vous „ vous êtes ſévré, non ſeulement dès plaiſirs „ illicites, mais même ſouvent de ce qu'il y „ a de plus innocent dans la vie. A quoi „ vous a ſervi cette gêne cruelle? Dieu vous „ en a-t-il tenu compte? Continuez, con- „ tinuez donc encore à bénir ce Dieu qui vous „ frappe ſans menagement. Que pouvez-vous „ en attendre, ſi ce n'eſt le coup mortel qui „ terminera vos jours? *Béni Dieu, & meurs* ". M. Baſnage [108] remarque judicieuſement, que la femme de Job ne *faiſoit pas ici ſon apprentiſſage d'Athéiſme & d'impieté.* On ne monte à ces excez que par dégrez, & en s'étant familiariſé peu-à-peu avec les ſentimens que l'impieté ſuggere.

Il y a des Interprêtes qui font parler la femme de Job d'une manière plus choquante & plus impie encore. Ils traduiſent ainſi les termes de l'Original: *Maudiſſez Dieu, & mourez.* Il eſt vrai, que le terme dont s'eſt ſervi l'Hiſtorien de Job ſignifie l'un & l'autre, *bénir & maudire* *. Il eſt encore vrai, que pluſieurs Interprêtes [109] de réputation ont préféré de traduire par *maudis Dieu*, les termes que nos Verſions rendent par *bénis Dieu.* Les Septante

108. *Hiſt. de la Bible* in 4. pag. 105.

* C'eſt le terme ברך. Il ſe prend pour *maudire* au Ch. I. vſ. 5. & 11. mais au vſ. 21. il ſe prend pour *bénir*; & c'eſt même la ſignification la plus ordinaire.

109. D. Calmet dit, que St. Baſile avoit traduit, *Maudiſſez Dieu, afin qu'il vous faſſe bien-tôt mourir.* Voyez D. Calmet dans ſon *Comm.* ſur ce paſſage. Vatable & M. Th. Criſoz traduiſent auſſi par *maudiſſez.*

te ont, ce ſemble, frayé le chemin à ce ſentiment; car voici comment ils ont paraphraſé le diſcours de la femme de Job: *Juſques à quand perſévérerez-vous? Vous dites que vous attendrez encore un peu l'eſpérance de votre ſalut; car voilà votre mémoire qui eſt effacée de deſſus la terre. Vos fils & vos filles, que j'ai enfantez avec tant de douleur & de travail, & que j'ai élevez avec tant de peine, ne ſont plus; & vous, vous êtes aſſis dans l'ordure, tout rongé de vers; vous y paſſez la nuit ſans couvert; & moi, je ſuis obligée d'aller de lieu en lieu, comme une ſervante, changeant continuellement de place, & d'une maiſon à l'autre, attendant avec impatience le coucher du ſoleil, pour pouvoir me repoſer de mes travaux & des peines qui m'environnent de toutes parts* [110]; *mais dites quelques paroles à Dieu, & meurez.*

Cependant nous ne ſçaurions nous mettre dans l'eſprit, que la femme de Job ait pouſſé la fureur & l'extravagance juſques-là *. Quelque impie que l'on ſoit, on ſe garde bien de donner des conſeils d'irreligion d'une manière ſi crue & ſi marquée. Les tentateurs ſçavent bien qu'ils révolteroient plutôt ceux qu'ils veulent ſéduire, que de leur inſpirer par-là leurs ſentimens. Une maligne ironie eſt bien plus dangereuſe, & gliſſe ſon venin d'une manière

110. Ἀλλὰ εἶπον τὶ ῥῆμα εἰς κύριον, ἢ τελευτᾶτε.

* On dit que les Idolâtres maudiſſoient ſouvent leurs Dieux. Cela eſt vrai, & l'on voit encore la même choſe dans pluſieurs Nations payennes. Mais il n'eſt pas vraiſemblable que Job eût épouſé une femme idolâtre. Le *Targum* appelle la femme de Job *Dina*. C'eſt l'opinion des Hébreux, dit *Druſius*, que Job vivoit du tems de Jacob, & qu'il épouſa ſa fille Dina. Cette opinion eſt une chimère. Voyez les *Comm.* de ce Sçavant ſur ce paſſage dans les *Grands Critiques*.

nière bien plus sûre, quoique plus couverte. C'est encore la politique raffinée de tant d'impies, qui insultent à la probité des gens de bien, lorsqu'ils les voyent échouer dans leurs justes desseins, pour s'être fait un légitime scrupule de se servir de mauvais moyens. „ Continuez, disent-ils à ceux qui ont perdu „ un procès injustement, ou qui ont été exclus d'un emploi qu'ils méritoient; continuez à suivre vos maximes d'une conscience timorée, qui n'étoient bonnes que dans „ le siécle d'or, & vous vous trouverez bientôt dépouillez de tout votre bien par de „ nouveaux procez, ou contraints de ramper „ aux pieds de ceux à qui vous auriez pu „ commander; *Continuez dans votre intégrité; „ bénissez, louez le Seigneur, & pour toute re- „ compense vous mourrez* “.

St. Chrysostome, reflechissant sur la manière en laquelle la femme de Job lui parla, & avec quelle sagesse Job lui répondit, fait cette remarque; que cette femme étoit une [111] *seconde Eve, mais que Job n'étoit pas l'ancien Adam.* En effet, Job repoussa la tentation avec force, soutint la cause de la Providence, & censura vivement l'impieté de son épouse. *Vous parlez*, lui dit-il, *comme une femme insensée. Si nous recevons les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux?* Le titre d'*insensé* marque également, dans les saintes Ecritures, le défaut de jugement & le manque de pieté; à ce double égard la femme de Job étoit une insensée. Qu'y a-t-il de plus impie que de taxer la Divinité d'injustice, & la pieté d'inutile? Qu'y a-t-il de plus imprudent

Voyez Pſ. XIV. 1. & Pſ. LXXXV. 9.

111. *Eva nova, sed ille non vetus Adam.* Homilia v. de *Beato Job.*

prudent, que d'aigrir par des insultes piquantes la douleur d'un malheureux, presque accablé sous le poids de ses maux; & de se soulever contre le Ciel, pour en être châtié plus fortement encore? Ne doit-on pas plutôt plier sous la main puissante du Seigneur quand il nous visite, & l'engager par la pénitence la plus sincere, à nous rendre les doux effets de sa bienveillance? Que l'on est malheureux, lorsque dans le mariage on est associé à une personne qui n'a, ni humanité, ni Religion! On est environné d'un tentateur perpétuel, d'autant plus à craindre qu'il se présente sous les apparences d'ami, & qu'il sçait saisir les momens où il peut attaquer avec succès. Ceux qui, en entrant dans cet état de conséquence, ont été surpris par des apparences trompeuses, sont à plaindre; mais ceux qui, pour des raisons d'intérêt, se sont liez à une personne dont la pieté & les mœurs étoient plus que suspectes, sont dignes de censure, & montrent assez qu'ils n'ont qu'un foible attachement pour la vertu.

La vérité que Job soutient, & la conséquence qu'il en tire, étoient dignes de ses lumieres & de sa pieté. La nature & la Revélation nous prêchent également, que tous les avantages qui nous environnent, sont tout autant d'effets & de preuves de la bonté de Dieu à notre égard; & qu'aucun mal physique ne nous attaque, qu'autant que la Divinité le permet. *Les biens & les maux*, dit Jérémie, *ne procedent-ils point du mandement du très-Haut.* Et voici la declaration de Dieu lui-même par la bouche d'Esaïe: *Je suis l'Eternel, & il n'y en a point d'autre; qui forme la lumiere & qui crée les ténèbres; qui fais la paix & qui crée l'adversité; c'est moi, dit l'Eternel, qui fais toutes ces choses.*

Lament. III. 38.

XLV. 6. 7.

Les

Les mondains, qui n'adorent que les biens de la fortune, s'imaginent, ou peu s'en faut, que la Divinité n'entre pour rien dans ce qui arrive. Ils attribuent à leur industrie les biens qu'ils ont acquis; & les maux qui les tourmentent, à une fatalité dont ils n'ont aucune idée. De-là vient que dans la prospérité ils en abusent, & qu'ils n'en témoignent aucune reconnoissance à l'Etre suprême qui les a favorisez; & que dans l'adversité ils murmurent, ils s'emportent, ils se livrent au désespoir, en s'affermissant dans la fatale pensée, qu'un Etre infiniment bon ne préside pas au gouvernement de l'Univers.

[112] *Quid vos sacra juvant, quid nunc Ægyptia prosunt*
Sistra? quid in vacuo secubuisse toro?
Cum rapiant mala fata bonos (ignoscite fassi).
Solliciter nullos esse putare Deos.
Vive pius; moriere pius. Cole sacra; colentem
Mors gravis à templis in cava busta trahet.

Mais l'homme de bien, dont la foi est éclairée & vive, voit dans tous les évenemens la main de la Providence. Il l'adore respectueusement, non seulement lorsqu'il en reçoit des bienfaits, mais encore excité & rappellé à son devoir, lorsqu'il s'en est éloigné, par des châtimens paternels. Recevoir les biens de la main de Dieu, c'est les rapporter aux usages pour lesquels il nous les donne. Recevoir les maux qu'il nous dispense, c'est en reconnoître la justice & la sagesse; c'est entrer dans ses vûës, qui tendent à nous corriger, à éprouver notre soûmission, & à nous préparer pour le bonheur céleste. *Au jour du bien, use du bien*, Eccles. dit VII. 14.

112. Ovidius lib. III. *Amor.* Eleg. IX. vs. 33. &c.

dit le Sage, *& au jour de l'adverſité, prens-y garde; Dieu a fait l'un à l'oppoſite de l'autre, afin que l'homme ne trouve rien à redire après lui.* Une trop longue proſperité endort l'homme, le perd; une adverſité ſoutenue l'abat & le déſeſpère. La Sageſſe ſouveraine fait donc, pendant cette vie, dans le ſort de ſes enfans, un mélange néceſſaire des biens & des maux, de peur qu'ils ne ſe perdent, ou par la mondanité, ou par le déſeſpoir.

Pourquoi l'homme ne recevroit-il pas humblement l'adverſité, de la même main dont il reçoit avec tant d'avidité les biens de la fortune? Dieu eſt-il donc obligé à nous donner un ſort plus heureux que n'eſt celui dans lequel il nous a placez? Par quel endroit eſt-il tenu à nous diſtinguer de nos ſemblables, & à nous procurer une proſperité non interrompue? Doit-il donc, en notre faveur, changer la deſtination de cette terre qu'il a formée pour être le lieu de l'épreuve de notre amour pour lui, & de notre ſoûmiſſion à ſes ordres les plus pénibles? Doit-il negliger, par une indulgence qui eſt même condamnable dans les hommes, de ſe ſervir, dans les occaſions qui l'exigent, de l'amertume de ſes châtimens, pour nous dégoûter d'un monde pour lequel nous ne ſommes point faits; & pour nous porter à ſoupirer après le ſéjour de la gloire, que nous n'oublions que trop lorſque la terre ne nous offre que des douceurs? Il faut reconnoître que l'adverſité eſt dans les vûës de la Sageſſe divine; ne point haïr les créatures intelligentes dont Dieu ſe ſert quelquefois pour nous viſiter; avouer que Dieu ne proportionne pas ſes rigueurs à nos fautes; & en prendre occaſion de ſe corriger, ou de s'affermir dans la vertu. Alors on éprouve la vérité

vérité de ce que dit St. Paul ; *que toutes choſes contribuent au bien de ceux qui aiment Dieu.* Rom. VIII. 27.

J'avoue que pour ſe ſoutenir dans les grandes afflictions, on a beſoin d'un ſecours puiſſant. La main qui nous a frappez, eſt la ſeule qui puiſſe efficacement nous affermir & nous guérir. Dans les vûës de la Providence, c'eſt un ſecours bien doux que celui d'un ami éclairé, tendre, vertueux.

[113] *Semper habe Pyladen, qui conſoletur Oreſtem:*
Hic quoque amicitiæ non levis uſus erit.

Job avoit le bonheur de s'en être fait de tels. Une vertu ſolide & bienfaiſante en manque rarement. Il eſt vrai qu'ils n'ont pas toûjours les qualitez des parfaits amis. Les perſonnes de ce caractère ne ſont pas en grand nombre. Il faut de la vertu & des lumieres, un eſprit doux, généreux, compatiſſant. Cet heureux aſſemblage eſt plus rare qu'on ne penſe. Les malheurs de Job étoient trop éclatans, & arrivez à une perſonne trop diſtinguée, pour que le bruit ne s'en répandît pas inceſſamment dans l'Arabie & dans les régions voiſines [114]. Les amis de Job ne furent pas les derniers à apprendre ces triſtes nouvelles. Ils y furent plus ſenſibles que les parens de ce ſaint homme, qui ſemblent l'avoir fui, à la nou-

113. Ovidius de *Remediis Amoris* vſ. 589. & 590.

114. D. Calmet a raiſon de remarquer, qu'il eſt fort inutile de recourir, comme font quelques-uns, au miniſtère des Anges, & même du Démon, pour donner avis aux amis de Job de ſa diſgrace ; ni à divers prodiges arrivez dans la maiſon de ces Princes (*c'eſt ainſi que ce Sçavant enviſage les amis de Job, mais ſans preuve*) comme le veut le Chaldéen, pour les obliger à venir voir Job. *Comm.* ſur ce paſſage.

nouvelle de ſon infortune. L'on vit alors ce
Prov. xviii. 24. que l'on ne voit que trop ſouvent; *qu'il y a tel ami, qui eſt plus attaché que le frere.*

L'adverſité eſt la pierre de touche de l'amitié [115]. L'amitié eſt équivoque pendant qu'on ſe trouve dans l'élevation & dans la proſperité. Le faux ami leve le maſque, dès que la fortune nous tourne le dos:

[116] *Dum ſtetimus, turbæ quantum ſatis eſſet habebat*
Nota quidem, ſed non ambitioſa domus.
At ſimul impulſa eſt, omnes timuere ruinam,
Cautaque communi terga dedere fugæ.

Mais l'ami, ſeul digne de porter ce beau titre, n'eſt jamais plus zèlé, ni plus fidèle, que lorſque l'adverſité preſſe celui à qui ſon
Prov. xvii. 17. cœur eſt étroitement lié. *L'intime ami aime en tout tems, & il naîtra comme un frere dans la détreſſe.* Tels furent les amis de Job: ſon ſort les attendrit. Ils prirent jour pour ſe rendre auprès de ſa perſonne, afin de mêler leurs larmes avec les ſiennes, & de le conſoler au milieu de tant d'afflictions. Dès qu'ils le virent, leur cœur s'émut, & ils ſe laiſſerent aller à la douleur la plus vive. Le changement prodigieux qu'ils apperçurent dans leur digne ami, les penétrant juſques au fond de l'ame, ils n'eurent pas, ce ſemble, la force de lui dire d'abord tout ce qu'ils ſentoient pour lui. Ils ſe contenterent de le lui témoigner, en prenant à ſes côtez l'extérieur des perſonnes que le chagrin accable.

L'Hiſ-

115. *Non facile*, dit Ciceron, *dijudicatur amor verus & fictus, niſi aliquod incidat tempus, ut quaſi aurum igne, ſic benevolentia fidelis periculo aliquo perſpici poſſit.* lib. IX. Epiſt. XVI.

116. Ovidius *Eleg.* lib. I. eleg. VIII. 17. &c.

L'Historien de Job nous a conservé le nom des quatre amis qui demeurerent fidèles à Job au milieu de ses grandes épreuves. *Eliphaz Thémanite* est nommé le premier. Spanheim croit qu'il étoit [117] l'arriere-petit-fils d'Esaü. Il paroît par le ch. XXXVI. de la Genese, que le fils aîné d'Esaü se nommoit Eliphaz, vf. 15. & qu'Eliphaz eut pour fils Théman. Spanheim présume donc qu'Eliphaz Thémanite est le fils de ce Théman, fils d'Eliphaz l'ancien. Si cela est, comme cela paroît vraisemblable, l'ami de Job n'a pas été Duc de l'Idumée, comme plusieurs l'ont cru. Eusebe [118] place le païs de Théman dans l'Idumée; à quoi il ajoute, d'un côté, qu'il y a un bourg, nommé Théman, à quinze milles de Petra; & de l'autre, que les Hébreux appellent *Théman* tout païs qui est situé au Midi. Cette derniere remarque semble avoir donné occasion à M. le Clerc de conjecturer, que peut-être Eliphaz venoit de l'Arabie heureuse [119], quoiqu'il ne conteste point le sentiment de ceux qui placent Théman dans l'Idumée; sentiment qui nous paroît le plus vraisemblable, à cause du passage de la Gene-

117. *Hunc Eliphazum videri omninò fuisse pronepotem Esavi, ab Abrahamo generationis ordine sextum. Hist. Jobi* pag. 117.

118. Eusebius in *Locis Hebraïcis*, Hieronymo interprete. *Theman regio Principum Edom, in terrâ Gebalitidâ, à Theman, filio Eliphas, filii Esau sortita vocabulum. Sed & usque hodie est villa, nomine Theman, distans ab urbe Petrâ quindecim milliaribus, ubi & militum Romanorum præsidium sedet. De quo loco fuit Eliphaz Rex Themanorum.... Sciendum autem, quod omnis australis regio Hebræis Theman dicitur.*

119. *Cùm Theman frequenter significet meridiem, Arabiaque felix sit regionum quæ Judææ vicinæ sunt maximè meridiana..... Crediderim ex Arabiâ felice venisse Eliphazum, quæ hic significatur voce Theman. Comm.* in Jobum cap. II.

Geneſe que nous avons cité, & de ces pa-
xlix. 7. roles de Jérémie: *Quant à Edom, ainſi a dit l'Eternel des armées, n'eſt-il pas vrai qu'il n'y a plus de ſageſſe dans Théman?* D'où il paroît que Théman étoit une ville en un quartier de l'Idumée, comme St. Jerôme l'a cru [120].

Bildad Subite, le ſecond entre les amis de Job, deſcendoit, à ce que l'on croit, probablement de Sçuah, ſixième fils d'Abraham & de Kétura, dont il eſt fait mention au ch. XXV.
vſ. 2. de la Geneſe. Selon Spanheim, les Suchites ſont les mêmes que les Saccœens, habitans de l'Arabie déſerte; & il remarque, que tous les Sçavans font deſcendre les Arabes, ou d'Iſmaël, ou des enfans de Kétura. On ſçait ſi peu qui étoit *Tſophar Naamathite*, le troiſième ami de Job, & quel étoit le lieu de ſon habitation & de ſon origine, qu'il vaut mieux garder ſur cet article un profond ſilence, que de rapporter un grand nombre de conjectures tout-à-fait incertaines.

Il n'en eſt pas de même d'*Elihu*, le quatrième ami de Job, & qui étoit le plus jeune. Voici comment il nous eſt décrit au commence-
vſ. 2. ment du Chapitre XXXII. *Elihu, fils de Barakeël Buzite, de la famille de Ram, ſe mit fort en colere contre Job, parce qu'il ſe juſtifioit ſoi-même plus que Dieu.* Nous trouvons dans la Geneſe
Gen. xxii. 22. un Buz, fils de Nachor, frere d'Abraham; & l'on préſume qu'Elihu étoit de la poſterité de ce Buz, duquel il deſcendoit par le moyen de Ram, qui n'eſt connu que par le Livre de Job. St. Jerôme a cru, ſans aucun fondement, que le Prophete Balaam étoit l'Elihu dont

120. *Civitas Principum Idumæorum, quæ à Theman, filio Eliphaz ex Adâ uxore, nomen accepit.* De *Nominibus Hebraicis.*

dont nous parlons. Mais Spanheim [121] refute au long la penſée de St. Jerôme, & de quelques autres à qui l'autorité de ce Pere ſemble avoir impoſé ſur cet article. Elihu ne pouvant ſouffrir que Job parût accuſer la Providence de trop de ſévérité à ſon égard, & que les trois amis de Job qui avoient parlé juſques-là, ſe confeſſaſſent comme vaincus, en gardant le ſilence, prit enfin la parole pour faire l'apologie de la conduite de la Providence à l'égard de tous les hommes, & en particulier envers Job. Ce jeune-homme, rempli de grandes lumieres ſur la Religion, fait ſentir quelle eſt l'ardeur du zèle qui l'anime, en ſe ſervant de ces expreſſions métaphoriques: *Voici, mon ventre eſt comme un outre rempli de vin qui n'a point d'air, & il ſe creveroit comme des vaiſſeaux neufs qui ſont ſans air.* Job XXXII. 19.

[121] *Semper ego auditor tantùm? Nunquamne reponam?*

Dans toute cette diſpute de Job avec ſes amis, où il y a une infinité d'excellentes choſes à apprendre, on voit, 1. Que ce ſaint homme ne meſura pas toûjours ſes termes comme il le devoit, & que la force de la douleur, de même que l'oppoſition de ſes amis, lui firent dire, plus d'une fois, ce qu'il n'auroit point prononcé dans une ſituation plus tranquille. C'étoit moins le langage de ſon cœur que celui de ſes maux. C'eſt ce qu'on peut dire en particulier de cette prétendue malédiction qu'il lance contre le jour de ſa naiſſance, & qui ne ſignifie autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il croyoit

121. In *Hiſt. Jobi* cap. XI. pag. 187.
122. Juvenalis. *Satyra* I.

croyoit alors, vû l'état triste dans lequel il se trouvoit, qu'il auroit mieux valu pour lui de n'être jamais né. Cela étoit trop fort sans doute. Cela n'est jamais vrai qu'à l'égard de ceux qui vivent dans l'impénitence, & qui meurent dans un endurcissement final. Mais malgré toutes les souffrances auxquelles le Fidèle est exposé pendant le cours de cette vie passagere, il lui est infiniment avantageux d'être né, puisque s'il persévère dans la foi, il obtiendra une éternité de gloire, dont quelques momens de dédommageront & au-delà de tous les maux qu'il aura endurez. *Car tout bien compté, j'estime*, dit St. Paul, *que les souffrances du tems présent ne sont pas à balancer contre la gloire à venir, qui doit être revélée en nous.* Aussi Job reconnoît-il dans la suite qu'il avoit parlé avec trop de légereté sur les voyes de la Providence à son égard. *J'ai horreur*, dit-il, *d'avoir ainsi parlé, & je m'en repens sur la poudre & sur la cendre.*

Rom. VIII. 18.

Job. XLII. 6.

2. Il paroît que les amis de Job étoient dans le préjugé, que Dieu n'envoyoit de grandes afflictions qu'aux pécheurs du premier ordre. A cet égard ils raisonnoient moins juste que Seneque, qui fait sentir que la Providence exerce très-souvent, pour des raisons de sagesse, deux qu'elle aime le plus, par des revers difficiles à soutenir [123].

Enfin Dieu est introduit terminant cette longue dispute, en blâmant Job de ne s'être pas assez humilié en la présence de celui dont la puissance est sans bornes, comme cela paroît par la consideration de ses ouvrages; & en

123. Voyez tout l'excellent traité de ce Philosophe *De Providentiâ*; où il examine cette question importante; *Quare bonis viris mala accidant, cùm sit Providentia?*

en censurant l'iniquité avec laquelle les amis de Job en avoient usé à l'égard de cet illustre affligé, dont la vertu étoit sincere, quoiqu'elle ne fût pas sans défaut. Dieu leur ordonna, s'ils vouloient obtenir le pardon des fautes qu'ils venoient de commettre dans leurs longs discours, de lui offrir, par le moyen de Job, un holocauste de sept taureaux & de sept beliers. Ils obéirent: Job prie tant pour ses amis que pour lui. Il fut exaucé. *Et l'Eternel*, est-il dit, [124] *termina la captivité de Job*, ces afflictions amères, cette maladie accablante, qui l'avoit retenu dans le même lieu comme captif pendant long-tems; & *Dieu lui rendit au double tout ce qu'il avoit eu auparavant.*

Les sentimens sont fort différens, lorsqu'il s'agit de déterminer la longueur de l'épreuve de Job. St. Chrysostome la fait durer quelques

124. וישוב יהוה את שבות איוב *Et Dieu fit revenir la captivité de Job.* M. le Clerc, & M. Théodore Crinsoz dans son excellente Traduction de Job, interprètent ces paroles de cette manière, *l'Eternel fit ramener à Job ce qu'on lui avoit enlevé.* Voici la remarque de M. le Clerc: *Videntur omninò intelligi pecudes quas abegerant Sabæi & Chaldæi.* Dieu pouvoit sans doute procurer cette restitution. Mais un miracle aussi singulier auroit il été rapporté d'une manière si vague. Il nous paroît plus vraisemblable que, comme Job avoit été affligé dans sa personne & dans ses biens, l'Histoire marque d'abord le rétablissement subit de la santé de Job, ce qui fut pour lui comme une délivrance de la plus dure captivité; & ensuite, comment Dieu lui rendit au double tous les biens qui lui avoient été enlevez. Voici la remarque de M. Basnage: *Dieu le délivra de la captivité. Ce n'est pas qu'on eût ajouté la prison & les liens aux maux dont nous avons parlé, mais il fut tiré de dessous l'esclavage du Démon, auquel il sembloit avoir été soumis. Hist. de la Bible.* pag. 105. Mercerus paroît avoir été dans la même pensée. Voyez le *Comm.* de Drusius sur ce passage.

ques mois [125], Origene trois ans & demi, Suidas ſept ans entiers; mais tout cela eſt avancé ſans fondement. On ignore combien de tems s'écoula depuis la chute de Job juſques à l'arrivée de ſes amis, & combien de tems ſes amis demeurerent avec lui. Comment donc pourroit-on définir, ſans témerité, la longueur de l'épreuve entiere?

Dès que Job commença à ſe rétablir, ce qui apparemment fut ſubit à l'égard de la ſanté, mais aſſez lent par rapport aux troupeaux & à ſa famille; ſes indignes parens [126], qui l'avoient fuï pendant le tems de ſon épreuve, ſe rendirent auprès de lui, pour lui témoigner la part qu'ils avoient pris à ſes afflictions, & lui offrirent chacun une [127] brebis & une bague d'or, pour le féliciter, à la manière des Orientaux, ſur ſon rétabliſſement. Cette vûë nous paroît plus probable que celle que le célèbre Spanheim attribue à ces dons; il croit [128] que c'étoient tout autant d'aumônes pour ſecourir Job dans ſa profonde miſere. Mais, outre que des préſens ſi minces auroient peu contribué à le retirer de l'indigence totale, s'il y eût été plongé; il ne paroît pas qu'il fût réduit à la dure extrêmité de ne pouvoir ſubſiſter que par aumônes. Nous avons déja remarqué, que ſes poſſeſſions & ſa maiſon lui étoient demeurées. Ajoutons, que les maiſons de ſes enfans furent épargnées, ſi l'on

125. Bartholin. de *Morbis Biblicis*.

126. Spanheim tâche de faire l'Apologie des parens de Job, mais ſes conjectures ſont forcées. *Hiſt. Jobi* cap. VIII.

127. קשיטה Spanheim prouve contre Bochart, que ce mot déſigne ici une *Brebis*. *Hiſt. Jobi* cap. VIII.

128. *Ubi ſuprà.*

l'on excepte celle du fils aîné, & que, selon les apparences, ses enfans, qui étoient établis, avoient du bien dont Job put se servir pendant sa maladie & après son rétablissement. Rapportons ici le sens que Grégoire le Grand, dans ses Morales sur Job, donne au rétablissement de ce saint homme. *En suivant les idées de Grégoire le Grand*, dit M. Basnage [129], *Job est Jesus C. le Chef de l'Eglise; il est aussi très-souvent le corps, c'est-à-dire l'Eglise. Ses amis furent obligez de s'addresser à lui pour offrir des sacrifices, parce que l'Eglise est la seule qui peut intercéder, & donner la paix aux hérétiques qui veulent entrer dans l'obéissance. La restitution au double que Dieu fait à Job, marque l'avantage que l'Eglise; qui perd souvent de ses membres & de ses enfans, recevra à la fin du monde, lorsque la plénitude des Gentils y entrera, & que les Juifs se convertiront. Enfin les présens d'une brebis & d'une bague que ces amis font à Job, & qui ne signifient rien quand on s'attache au sens littéral, représentent, selon ce grand Pape, l'innocence & la simplicité naturelle aux agneaux & aux brebis, comme l'humilité & l'obéissance est indiquée par la bague, ou par le pendant d'oreille.* C'est-là se donner beaucoup de peine pour s'éloigner du but des saintes Ecritures, & pour bâtir des systêmes en l'air, qui ne portent que sur le tour de l'imagination de celui qui les invente.

Non seulement Dieu égala le rétablissement de Job son serviteur, à l'état de prosperité dans lequel il vivoit avant sa dure épreuve; il doubla de plus tous les avantages dont il avoit été privé. Il eut quatorze-mille brebis, six-mille chameaux, mille couples de bœufs, mille

129. *Hist. de la Bible* in 4. pag. 106.

mille ânesses. Dieu lui accorda outre cela une famille aussi nombreuse que celle que la mort la plus tragique lui avoit ravie, sept fils & * trois filles qui furent célèbres par leur beauté. Et afin que Job jouît long-tems de cette nouvelle prosperité, Dieu lui accorda encore cent quarante ans de vie; de sorte qu'on présume vraisemblablement, qu'il n'avoit pas moins de deux-cens ans quand il mourut, pour aller recevoir de la main de son glorieux Libérateur, qu'il continua sans doute d'adorer avec un nouveau zèle, des biens tout autrement précieux & satisfaisans que n'étoient ceux dont il l'avoit couronné sur la terre. C'est ainsi que Job éprouva dans cette vie, & après la mort, la vérité de cette declaration de St. Jaques:

J. 12. *Heureux est l'homme qui endure la tentation; car quand il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie, que le Seigneur a promise à ceux qui l'aiment.*

* Voyez les *Comment.* sur la signification & sur les prétendus mystères des noms de ces trois filles.

DIS-

DISCOURS III.

Le Seigneur assis sur son Trône. Esaïe VI. 2.

LEs Prophetes porterent pendant long-tems le titre de *Voyans* *. Ce titre leur étoit dû à cause des visions particulieres dont Dieu les honoroit. La vision étoit un des deux moyens généraux dont Dieu se servoit pour manifester à ses Prophetes ce qui devoit arriver dans la suite des siécles, & ce qu'ils devoient declarer de sa part à ce peuple, dont il étoit le Dieu & le Roi. *Ecoutez maintenant mes paroles*, dit Dieu en parlant à Marie & à Aaron qui s'étoient soulevez contre Moïse: *S'il y a quelque Prophete entre vous, moi qui suis l'Eternel, je me ferai connoître à lui en vision, & je lui parlerai en songe. Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est fidèle dans toute ma maison. Je parle avec lui bouche à bouche, & il me voit en effet, non point obscurement, ni par aucune représentation de l'Eternel.* Maimonidès dit, que la *vision* différoit du *songe* [1], *en ce que dans le songe le Prophete entendoit des paroles, ce qui n'arrivoit point dans la vision.* Cependant, comme le remarque Mr. Smith, il faloit que les images qui étoient tracées dans la vision, fussent expliquées

Nombr. XII. 6. 7. 8.

* 1 Sam. IX. 9. Ce titre fut encore en usage dans la suite. Voyez 2 Chron. XVI. 10.

1. Maimonidès Part. II. cap. XLV. Moreh Nevochim, *ait, in somniis vocem frequenter audiri, quod in visionibus non solebat.* Voyez la *Dissertation* de Jean Smith, *de Prophetiâ* cap. II. à la tête des *Comm.* de Mr. le Clerc sur les *Prophetes.*

quées au Prophete par quelque discours. Ce sçavant Anglois ajoute, que [2] *les Juifs préfèrent la vision au songe, parce que dans la vision les objets se présentent plus vivement.*

La vision que Dieu accorda à Esaïe l'année de la mort du Roi Hozias*, est une preuve de ce que les Juifs avancent, que les objets se présentoient vivement aux Prophetes, & que Maimonidès se trompe, quand il enseigne que le Prophete n'entendoit aucune parole dans le tems de la vision. St. Jerôme, dans ses Commentaires sur le ch. VI. d'Esaïe, nous apprend, d'un côté, qu'il regardoit, & avec raison, l'explication de cette vision comme très-difficile; c'est pourquoi il exhortoit la pieuse Eustochium, de l'aider du secours de ses prieres; de l'autre, que s'étant trouvé à Constantinople, dans le tems que Grégoire de Nazianze en étoit Evêque, il avoit composé rapidement, à la sollicitation de ses amis, un petit Traité sur cette vision, afin de faire un essai de ses forces; & c'est à ce Traité qu'il renvoye le Lecteur. Les Commentateurs, qui ne laissent échaper aucune circonstance sur laquelle ils ne cherchent à raisonner à perte de vûë, font deux questions au sujet de la date qu'Esaïe marque, pour fixer le tems auquel il fut honoré de cette vision, également importante & majestueuse.

1. L'on demande, si le Prophete parle ici de la mort civile ou de la mort naturelle d'Hozias? Chacun sçait que ce Prince superbe

2. *Judæi visum somnio longè præferre solent, quippe quòd vividiora objecta Propheta efferat.* ubi suprà.

* Il se nommoit aussi *Azaria*. Il commença à regner à l'âge de 16. ans, & il en regna 52. à Jerusalem, 2. Rois xv. 1. 2.

be & témeraire osa, contre les défenses expresses de la Loi de Dieu, & les sommations des Sacrificateurs, entrer dans le Sanctuaire, & porter la main à l'encensoir. Cet orgueil impie fut puni sur le champ. Hozias fut couvert de lèpre, arraché du Temple qu'il profanoit, & sequestré du commerce des hommes jusques à la fin de sa vie. Les anciens Juifs, dit Aben-Ezra 3, entendent cette sequestration à cause de la lèpre, par la mort dont parle Esaïe; & la Paraphrase Chaldaïque traduit, *dans l'année qu'Hozias fut frappé* 4. Mais, outre que le Prophete auroit indiqué une époque fort incertaine, puisque l'on ne sçait point dans quelle année du regne d'Hozias ce Prince fut renfermé pour toûjours; on ne voit point que ce soit le stile des Ecrivains du Vieux T. de distinguer entre la mort civile & la mort naturelle. Quand ils parlent de la mort d'un Prince, ou de quelque personne que ce soit, ils l'entendent par-tout dans le second sens. Or cette mort d'Hozias arriva, suivant le calcul d'Usserius 5, l'an du monde 3246. & 758. ans avant la venue de Jesus C. Mr. le Clerc a suivi la même supputation dans son Commentaire.

2. La seconde question que l'on forme au sujet de ces paroles, *l'année de la mort du Roi Hozias*, est celle-ci; si le Prophete veut marquer par-là qu'il eût cette vision avant ou après la mort de ce Roi de Juda? Ces deux sens peuvent être vrais, & il nous paroît peu important de se déterminer sur cet article.

Cepen-

3. *Veteres dixerunt, voce mortis designari lepram*, &c. Voyez le Comm. de Vitringa sur Esaïe VI.
4. Ibidem.
5. *Annales V. & N. T.* pag. 47. *edit. Genev.*

Cependant les Sçavans prennent parti ſur cette queſtion. Aben-Ezra * & Sanctius ſoutiennent, qu'Eſaïe eut cette viſion avant la mort d'Hozias. La principale raiſon qui engage ces Interprêtes, & ceux qui les ſuivent, à placer cette viſion avant la mort d'Hozias, eſt tirée du titre du Livre d'Eſaïe. Là il eſt dit, que ce Prophete eut des viſions aux jours d'Hozias. Or les Sçavans dont nous parlons, prétendent que la viſion du Chapitre VI. eſt la premiére dont ce Prophete ait été favoriſé, puiſqu'il y reçut ſa miſſion pour parler au peuple rebelle. Donc, il faut qu'il l'ait euë avant la mort d'Hozias, la même année que mourut ce Prince, ou le titre du Livre d'Eſaïe ne ſeroit pas exactement vrai. Mais toute cette objection, & par conſequent tout ce ſyſtême, tombe, ſi l'on nie que la viſion du VI. Chapitre ſoit la premiére, & ſi l'on ſoutient que ce n'eſt pas ici l'époque de la premiére miſſion d'Eſaïe, mais ſimplement de ſa confirmation dans la charge de Prophete. Les cinq premiers Chapitres du Livre d'Eſaïe peuvent donc renfermer ce qu'il prophétiſa ſous le regne d'Hozias. Cependant le tour de la phraſe d'Eſaïe laiſſe la queſtion indéciſe, ſi ce fut avant ou après la mort d'Hozias que cette viſion lui fut accordée. Tout ce qu'il y a de poſitif & de néceſſaire à ſçavoir, c'eſt que cela arriva l'année de la mort de ce Prince.

Si les Sçavans ſe diviſent ſur la date, ils ne ſont pas plus unanimes au ſujet de la nature de cette viſion. Les uns prétendent, comme

* Voyez le Comm. de Vitringa ſur Eſaïe, qui nous fournit ces paſſages.

me Schmidius [6], qu'Esaïe vit réellement, & des yeux du corps, tout ce qu'il rapporte. Les autres, au contraire, soutiennent, & avec plus de raison, que tout ceci se passa en idée, en extase, en des images tracées dans l'imagination du Prophete. 1. L'explication de Schmidius est contraire à la declaration de Dieu lui-même que nous avons déja rapportée, & qui se lit au Livre des Nombres. Là le Seigneur assure formellement, qu'il mettra de la différence entre Moïse & les autres Prophetes; qu'il ne parlera à ces derniers qu'en vision, ou en songe. 2. Si la vision eût été réelle, & que ces objets célestes fussent à la lettre descendus du ciel dans le lieu saint, ou dans le lieu très-saint, comment est-ce qu'Esaïe auroit pu les contempler, lui qui n'étoit point de la Tribu de Lévi, & à qui il n'étoit pas même permis d'entrer dans le parvis des Sacrificateurs? 3. Esaïe n'auroit pas été le seul spectateur de cette vision divine, si tout s'étoit passé réellement dans le Temple. Il y avoit un nombre considerable de Sacrificateurs & de Lévites qui auroient été par leurs fonctions plus à portée que le Prophete, de voir tout ce qui se passoit dans le Sanctuaire, & d'entendre la sainte mélodie des Séraphins & leurs discours. Jerusalem entiere auroit été incessamment avertie du prodige qui se passoit dans le Temple, soit par quelque Lévi- Nomb. XII. 6.

6. Schmidius dit, que c'étoit-là le sentiment commun de ceux de son païs: *Oculorum & externam fuisse visionem, communis nostratium est sententia.* Vitringa, dans son Commentaire, leur joint Pellican, Oecolampade, Coccéius: Calvin ne se détermine pas d'une maniere bien positive sur cet article, dans son Commentaire. *Potest autem dubitari an Prophetæ ductus sit in templum, an dormienti hæc ipsi objecta visa sint.*

Lévite, ſoit par la voix tonnante des Séraphins, qui ébranla les portes de cet auguſte édifice. Cependant Eſaïe récite cette viſion comme lui étant particuliere. Il faut donc qu'elle ſe ſoit paſſée en idée.

Comme le Temple étoit la maiſon de Dieu au milieu d'Iſraël, & que l'Arche étoit ſon Trône viſible, Dieu voulut ſe manifeſter à ſon Prophete en extaſe, comme paroiſſant dans ce Sanctuaire * où tout Juda venoit lui offrir ſes victimes & ſes vœux. Et cela, 1. Pour marquer à Eſaïe, que Dieu n'avoit pas encore abandonné cette maiſon qu'il avoit acceptée des mains de Salomon, & qu'il ne tenoit qu'aux Juifs corrompus de l'y retenir pour toûjours, en ſe corrigeant ſans délai. 2. Dieu parut dans ce Temple, parce qu'il vouloit ſe manifeſter comme Juge, & faire ſentir par-là à toute la Nation rebelle, que de la même maiſon d'où partoient la grace & la protection lorſque le Peuple étoit fidèle à ſon devoir, on verroit ſortir la ſentence de condamnation, & les carreaux de la foudre, pour accabler une Nation ingrate, qui ſe révoltoit audacieuſement & opiniâtrement contre le Monarque auquel elle ſe devoit toute entiere.

Eſaïe contempla donc en viſion, comme s'il eût été dans le Temple, *le Seigneur* †, *ſéant*

* On demande, ſi la viſion parut être dans le lieu Saint ou dans le lieu très-Saint? Le terme de l'Original eſt vague, & ſignifie en général le Temple, היכל. Les Septante ſe ſont exprimez d'une maniere auſſi indéterminée par le mot ναὸς. Cependant il eſt vraiſemblable, que le Trône & l'emblême de la Divinité parurent comme dans le lieu très-Saint, parce que c'étoit-là le lieu le plus ſacré du Temple, & le type du ciel.

† Nous avons rapporté, dans le Diſcours ſur la *Priſon de Manaſſé*, le récit fabuleux des Juifs, qui avancent que

ſéant ſur un Trône haut élevé, & les pans de ſa robe rempliſſoient le Temple. Chaque pas que nous faiſons dans ce ſujet myſtérieux, nous conduit à de nouvelles difficultez.

Il s'agit donc de déterminer ici, ſi le Prophete vit quelque repréſentation corporelle de Dieu, ou ſimplement quelque ſymbole rayonnant de ſa préſence. C'eſt le ſentiment commun, qu'Eſaïe vit comme une figure d'homme, vêtu en Roi & ſéant ſur un Trône exhauſſé. Mr. le Clerc [7] entre dans cette penſée, & ſoutient que le Prophete vit Dieu *ſous une forme humaine*, couverte d'un manteau Royal, dont les pans étoient fort amples, pour marquer la magnificence du Monarque qui paroiſſoit.

Mais quand nous liſons la narration d'Eſaïe, nous n'appercevons point qu'il vit aucune figure humaine. Il dit ſimplement, *qu'il vit le Seigneur ſéant ſur un Trône élevé*; ce qui ne ſignifie point qu'il apperçut la figure d'un homme, mais un ſymbole de la préſence de Dieu. Or le ſymbole le plus expreſſif de la Nature divine, c'eſt une lumiere brillante. C'eſt pourquoi St. Paul dit, *que Dieu habite une lumiere inacceſſible, & que nul des hommes ne l'a vû, ni ne le peut voir.* C'eſt cette lumiere que Moïſe appelle la *face de Dieu, & que nul ne peut voir & vivre*; c'eſt-à-dire, dont nul mortel ne peut ſoutenir l'éclat. Auſſi Dieu refuſa-t-il de ſe manifeſter à Moïſe dans toute ſa gloire; & il ne lui accorda que la vûë de ce qu'il y avoit de moins éclatant, ce qui eſt nommé

1 Tim. VI. 6.

Exode XXXIII. 20.

la

que Manaſſé fit ſcier Eſaïe, en partie, parce qu'il s'étoit vanté d'avoir vû Dieu, quoique Dieu eût dit à Moïſe, *nul homme ne peut me voir & vivre*, Exode XXXIII. 20.

7. In hunc locum.

Exode xxxiii. 23. la partie postérieure de la Divinité. Ce fut donc vraisemblablement une lumiere vive qui frappa en vision l'esprit du Prophete, & par où il jugea de la présence de Dieu. Et comme les rayons partoient de tous les côtez du Trône où le symbole étoit placé, il est dit, que les *franges* (car c'est-là le sens propre du mot de l'Original *) rempliſſoient la maiſon. La lumiere est représentée comme l'habit ou le manteau dont Dieu s'enveloppe; c'est ce qui fait dire au Pſalmiſte; *Mon Dieu, tu es merveilleuſement grand, tu es revêtu de majeſté & de magnificence; il s'enveloppe de lumiere comme d'un vêtement.* Les rayons qui partoient de la partie inférieure de cette lumiere, peuvent bien être comparez aux franges d'un manteau Royal. Non ſeulement cette explication eſt conforme à la narration d'Eſaïe, mais encore au ſoin que Dieu a eu de ne ſe faire voir ſous aucune forme, de peur qu'on n'en prît occaſion de le repréſenter à la maniere des Divinitez payennes [8]; de ſorte que *voir Dieu*, dans l'Ecriture, ſignifie le plus ſouvent

Pſ. civ. 1. 2.

* שוליו. Les LXX. faiſant moins attention à la ſignification littérale de ce terme qu'au ſens métaphorique, ont traduit *ſa gloire*, τὸ δόξαν αὐτοῦ; & par cette gloire ils entendoient ſans doute la lumiere. Symmaque a traduit, ἡ τοῦ σώματος αὐτοῦ ἐκτασις τὸν ναὸν, *les choſes qui étoient à ſes pieds rempliſſoient le Temple*, ce qui ne forme aucune idée diſtincte. Voyez Druſius dans les *Grands Critiques* ſur ce paſſage.

8. Mr. le Clerc dit, que cela n'étoit plus à craindre dans le ſiécle d'Eſaïe. *Moſi nullam ejuſmodi ſpeciem objecerat, iis nempe temporibus, quibus periculoſum erat, ne rudis populus Deum ἀνθρωπόμορφον ſibi fingeret, ſimulacraque ei poneret & coleret, at Iſaiæ & Davidis ævo, ſimile nihil metuendum videbatur.* Cependant il ne paroît point que les Juifs, avant la captivité, fuſſent fort ſpiritualiſez; au contraire, ils avoient un penchant preſque inſurmontable à l'idolâtrie la plus matérielle.

vent connoître la volonté de cet Etre suprême, ou contempler quelque symbole de sa présence. C'est dans le premier sens qu'il est dit dans l'Evangile de St. Jean, que *nul homme ne vit jamais Dieu*, pour dire que personne n'avoit connu exactement sa volonté avant la manifestation de Jesus C. Mais c'est dans le second sens qu'il est rapporté, que *Moïse, Aaron, Nadab & Abibu, & les soixante & dix Anciens d'Israël qui monterent sur la montagne, virent le Dieu d'Israël*; c'est-à-dire la lumiere, symbole de sa présence, de laquelle Moïse s'étant ensuite approché de plus près, suivant l'ordre qui lui en fut donné, il descendit tout rayonnant de lumiere. Et il est bien sûr que ceux de qui il est dit ici qu'ils *virent Dieu*, n'apperçurent aucune forme de la Divinité, puisque Moïse declare au Peuple, qu'ils n'ont *vû aucune ressemblance, au jour que l'Eternel leur Dieu leur parla en Horeb, du milieu du feu.* De même, si Esaïe avoit contemplé la Divinité sous une figure humaine, auroit-il pu dire dans le Chap. XL. de ses Revélations; *à qui donc feriez-vous ressembler le Dieu fort, & quelle ressemblance lui approprieriez-vous?* N'auroit-il pas été aisé de lui répondre, qu'il faloit représenter Dieu, comme il s'étoit représenté lui-même dans la célèbre vision où il l'avoit contemplé 9.

I. 18. Exode XXIV. 10. 11. vs. 29. Deut. IV. 15. vers. 18.

Si le Prophete avoit vû quelque représentation déterminée de Dieu, comme il en vit des Séraphins, il l'auroit décrite; comme il a marqué fort en détail la forme de ces Intelligences céleſtes qui entouroient le Trône du Dieu

9. Grotius entend par le *Seigneur* qu'Esaïe vit, une brillante lumiere; *Intellige fulgorem eximium.* Voyez ses *Comm.*

Dieu d'Iſraël, qui ſe manifeſtoit dans le Temple. *Les Séraphins*, dit-il, *ſe tenoient au-deſſus de lui, & chacun d'eux avoit ſix ailes; de deux ils couvroient leur face, de deux ils couvroient leurs pieds, & de deux ils voloient.* C'eſt ici le ſeul endroit où les Ecrivains ſacrez parlent des Séraphins. L'on voit aſſez clairement que c'eſt un Ordre de ces Eſprits bienheureux, Miniſtres immédiats des volontez du Seigneur, dont ils contemplent toute la gloire. Le nom de *Séraphin* *, qui eſt ici donné à ces pures Intelligences, déſigne le zèle dont elles brûlent pour les intérêts de leur grand Maître; & les deux aîles myſtiques qui leur ſont attribuées pour voler, marquent ſenſiblement la rapidité avec laquelle elles exécutent les ordres dont elles ſont honorées. St. Jerôme dit [10], que le mot de *Séraphin* eſt interpreté par celui de *brûlant*, ſuivant ce qui ſe lit au Pſeaume CIV. *Il fait du vent ſes Anges, & du feu brûlant ſes Miniſtres.* Le célèbre Buxtorf [11] rapporte, que l'on trouve dans le Targum de Jeruſalem cette ſentence des Docteurs Juifs; *que Dieu a quatre clefs en ſa main, qu'il ne remet à perſonne, ni à aucun Ange, ni à aucun Séraphin.* Schindlerus, rendant raiſon pourquoi ces Intelligences ſont nommées *Séraphins*, ou ardens, dit que ce nom leur

Pſeaume CIV. 4.

* Le mot de l'Original eſt שרפים, c'eſt l'épithete qui fut donnée aux *Serpens* vengeurs que Dieu lâcha au milieu du peuple rebelle, Nombres XXI. 6.

10. „ Seraphini autem interpretantur ἐμπρηστοὶ, quod „ nos dicere poſſumus, incendentes, ſeu comburentes, „ juxta illud quod alibi legimus, *qui facit Angelos ſuos Spiritus, & miniſtros ſuos ignem urentem.* Comm. in Iſa. cap. VI.

11. *Diſſ. Rabb.* col. 2531. *Quatuor claves ſunt in manu Dei, quas nulli tradit* לא למלאך ולא לשרף

leur a été donné [12], *à cauſe qu'ils brûlerent la bouche d'Eſaïe.* La raiſon de cette dénomination que rapporte Iſidore, nous paroîtroit bien plus naturelle: il remarque, que ces Eſprits portent le titre de *brûlans* [13], *parce que n'y ayant nuls autres Anges entre eux & la Divinité, ils ſont d'autant plus enflammez de la lumiere divine, qu'ils en approchent de plus près.*

Lorſqu'il eſt dit que les Séraphins couvrent leurs faces & leurs pieds de leurs aîles [14], cela nous marque d'un côté, le reſpect profond avec lequel ils ſe trouvent en la préſence du ſouverain Monarque des cieux & de la terre, dont ils ne ſe jugent pas dignes de contempler la gloire; de l'autre, qu'Eſaïe les repréſente, aux aîles près, qui ſont ici purement myſtiques, comme ayant une forme humaine. C'eſt-là la forme ſous laquelle ont paru aux mortels tous les Anges, dont les apparitions fréquentes ſont rapportées dans le Vieux & dans le N. Teſtament. L'on dit ordinairement, que ces Meſſagers céleſtes ne ſont revêtus d'un corps, que pendant le tems de leur ambaſſade ſur la terre, & qu'ils s'en dépouillent lorſqu'ils doivent retourner dans le lieu de leur domicile. Cela ſe peut. Cependant on ne trouve là-deſſus aucun paſſage formel. Ce que Jeſus C. dit aux Saducéens, pour

12. *Quod os Eſaiæ aduſſerint.* Mart. Martinii *Lexicon Phil.* in voce *Seraphim.*

13. *Idcirco ardentes vocantur, quia inter eos & Deum nulli alii Angeli conſiſtunt, tantò magis claritate divini luminis inflammantur.* Iſidorus lib. VII. cap. V.

14. St. Jerôme traduit, comme ſi les Séraphins couvroient le viſage & les pieds du Seigneur, & voici le myſtère qu'il y trouve. *Faciem enim & pedes ejus operiunt, quia & præterita ante mundum, & futura poſt mundum, ſcire non poſſumus, ſed media tamen, quæ in ſex diebus facta ſunt, contemplamur.* Comm. in Iſaïam.

pour leur donner une idée de l'état des hommes après la réſurrection, qu'ils ne ſe marieront point, *mais qu'ils ſeront comme les Anges de Dieu au ciel*, ſembleroit inſinuer, que ſi les Anges paroiſſent ici bas revêtus de corps d'une forme humaine, ils les conſervent après leur retour dans le ſéjour de la gloire: mais je n'inſiſte pas là-deſſus.

Matth. XXII. 30.

L'on ne convient pas du lieu où Eſaïe contempla les Séraphins. Il dit qu'il les vit *au-deſſus de lui*: mais comme cela ſe peut rapporter, ou au Temple, ou au Trône [15], les uns croyent qu'il les vit au-deſſus du Temple, & les autres, autour du Trône exhauſſé ſur lequel paroiſſoit la lumiere, embléme du Dieu qui ſe manifeſtoit. Les Septante appuyent par leur Verſion le ſecond ſentiment, qui nous paroît le plus vraiſemblable.

ἱστήκασιν κύκλῳ αὐτοῦ.

Pluſieurs ont cru [16], qu'il n'y avoit que deux Séraphins, parce qu'il eſt dit, *qu'ils crioient l'un à l'autre.* Mais St. Jerôme remarque fort ſolidement, que le Prophete pouvoit parler de la ſorte, quoiqu'il y en eût pluſieurs. D. Calmet, prévenu que vraiſemblablement il n'y avoit que deux Séraphins, obſerve qu'il eſt dit, *que l'un avoit ſix aîles & l'autre ſix.* Mais cela ne ſe lit que dans la Vulgate. Dans l'Hébreu, & dans les Septante [17] il y a ſimplement, que *chacun avoit ſix aîles*; ce qui laiſſe le nombre des Séraphins indéterminé. Si l'on juge de cette viſion par celle qui eſt rappor-

שֵׁשׁ כְּנָפַיִם שֵׁשׁ כְּנָפַיִם לְאֶחָד

15. Voyez St. Jerôme ſur ce paſſage.

16. *Multi autem putant duos eſſe Seraphim, quia clamabat alter ad alterum, cùm & de pluribus poſſint clamare ſinguli ad ſingulos.* Voyez le Comm. de St. Jerôme ſur ce paſſage.

17. Ἓξ πτέρυγα τῷ ἑνὶ, καὶ ἓξ πτέρυγα τῷ ἑνὶ. *Six aîles, ſix aîles à chacun.*

rapportée dans le Livre de Daniel, ce qui eſt aſſez raiſonnable, puiſque Dieu veut donner ici des marques de ſa gloire & de ſon pouvoir, il faudra dire, que bien loin qu'Eſaïe n'ait vû que deux Séraphins autour du Trône, il en contempla une grande multitude.

Mais que faiſoient autour du Trône ces céleſtes Miniſtres du Souverain, toûjours attentifs à ſes ordres & diſpoſez à les exécuter ſans délai. *Ils crioient l'un à l'autre, & diſoient; ſaint, ſaint, ſaint eſt l'Eternel des armées; tout ce qui eſt dans toute la terre eſt ſa gloire.* Le Prophete ſemble nous repréſenter les Séraphins comme diviſez en deux chœurs, & chantant ce divin cantique, en s'entre-répondant les uns aux autres. Cette manière de chanter par antiphones eſt fort ancienne. Nous en voyons des traces dans le Pſeaume CXLVII. où le Pſalmiſte s'exprime ainſi: *Chantez les louanges de l'Eternel en vous répondant les uns aux autres.* verſ. 7. Ce que Mr. le Clerc paraphraſe de la ſorte [18]: *Formez deux chœurs lorſque vous chantez les louanges de Dieu, & que l'un réponde à l'autre.* Ce Sçavant trouve des preuves bien plus anciennes encore parmi les Juifs de cette manière de chanter les louanges de Dieu & celles des Héros. Il prétend que c'eſt ainſi que Marie & les femmes des Hébreux chantoient les louanges de l'Eternel des armées, qui venoit de les faire paſſer en pleine ſûreté à travers les eaux emmoncelées de la mer Rouge, & de ſubmerger leurs ennemis ſous leurs yeux. *Marie la Propheteſſe, ſœur d'Aaron, prit un tambour en ſa main, & tou-* Exode XV. 20. 21.

עני ליהוה כי גאה גאה

18. *Dum laudes Dei canitis, ſint duo chori, quorum alter alteri reſpondeat.* Comm. in Pſ. CXLVII. 7.

toutes les femmes ſortirent après elle, avec des tambours & des flutes. Et Marie leur répondoit; Chantez à l'Eternel, car il s'eſt hautement élevé; il a jetté dans la Mer le cheval & celui qui le montoit. C'eſt ainſi encore, ſelon Mr. le Clerc, que les femmes chanterent les louanges de Saül & de David, après la fameuſe victoire remportée ſur les Philiſtins, où le formidable Goliath fut abattu par la fronde du fils d'Iſaï. Joſephe [19] appuye cette penſée, en repréſentant les femmes d'un côté, chantant combien de milliers de Philiſtins Saül avoit renverſez; de l'autre, les Vierges récitant les exploits de David. Cela étant, ceux-là ſe trompent qui s'imaginent, comme le rapporte Iſidore [20], que les Grecs ſont les auteurs de cette eſpece de pſalmodie. Les Chrétiens, dès les premiers ſiécles, adopterent cette manière de chanter les Pſeaumes & les Cantiques dans l'Egliſe, ce qui s'appelloit, dit Bingham [21], communement *Antiphone*, & quelquefois *Réponſe*. Cependant Iſidore [22] met de la différence entre les Réponſes & les Antiphones. Théodoret [23] rapporte, que Flavien & Diodore introduiſirent à Antioche, ſous l'Empire de Conſtance, la coûtume de chan-

I Sam. XVIII. 7.

19. Ἦδον, αἱ μὲν γυναῖκες, ὡς πολλὰς Σαοὺλ ἀπέκτεινε Παλαιστῖνων χιλιάδας, αἱ παρθένοι δ', ὡς μυρίους Δαυὶδ ἀφαίνοιτο. *Ant. lib.* VI. *cap.* X.

20. Antiphona *ex græco interpretatur vox reciproca; duobus ſcilicet choris alternatim pſallentibus ordine commutato; ſive de uno ad unum; quod genus pſallendi Græci inveniſſe creduntur.* Iſidorus *Orig.* lib. VI. cap. XIX.

21. *Origines Eccleſ.* Tom. VI. pag. 15.

22. Inter reſponſorios autem & Antiphonas hoc differt, quod in reſponſoriis unus verſum dicit; in Antiphonis autem verſibus alternant chori. De Origin. lib. VI. cap. XIX.

23. Lib. II. cap. XXIV.

chanter en se divisant en différens chœurs. Le Pere Pagi [24], se fondant sur un passage de Théodore de Mopsveste, soutient que les Syriens, long-tems avant Flavien, faisoient chanter par Antiphones les Pseaumes de David, & que Diodore & Flavien ne firent autre chose qu'introduire dans l'Eglise Grecque l'usage de l'Eglise Syrienne. Du tems de St. Basile [25] cette méthode de chanter étoit répandue dans tout l'Orient. St. Ambroise l'introduisit dans son Eglise de Milan, & toutes les Eglises d'Occident se conformerent à cet usage.

Rien n'est plus sublime que le Cantique des Séraphins: il nous fournit de grandes idées de l'Etre suprême, très-conformes à sa nature, & au but pour lequel il dressoit son Trône dans le Temple & se manifestoit à son Prophete. Le titre de *Saint* ne désigne pas une seule perfection en Dieu, mais le système complet de toutes les vertus morales. La Sainteté est l'amour de l'ordre & de la perfection la plus sublime. Ainsi toutes les vertus qui contribuent par elles-mêmes à l'ordre, la sagesse, la bonté, la justice, sont renfermées dans l'idée générale de la Sainteté. C'est-là le titre que Dieu se donne à lui-même, & par où il excite son peuple à la vertu: *Soyez saints*, dit-il, *car je suis saint, moi qui suis l'Eternel votre Dieu*; & St. Pierre se sert du même motif, pour porter les Chrétiens à s'éloigner de tous les vices dans lesquels ils croupissoient avant leur vocation à l'Evangile: *Comme celui qui vous a appellez est saint, vous*

Levit. XIX. 2. & XI. 44.

1 Pierre I. 15. 16.

24. Critic. in Baron. an 400. apud Bingham de *Origin. Eccles.* pag. 16.

25. Bingham ubi suprà.

vous auſſi de même ſoyez ſaints dans toute votre conduite.

Dieu paroiſſoit, pour condamner ſon peuple qui ſe plongeoit dans l'idolâtrie & dans toutes ſes ſuites. Il étoit donc bien naturel de leur faire comprendre, que le Dieu dont ils reſpectoient ſi peu les loix, ne pouvoit pas conſiderer leurs déreglemens avec indifférence, puiſque c'eſt l'Etre infiniment pur, & qui abhorre juſques à l'ombre du vice. Et de peur qu'ils ne s'imaginaſſent que ſes menaces ſeroient ſans effet, & qu'il ne pourroit ni ne voudroit punir tant de coupables, les Séraphins ajoutent, que c'eſt le *Dieu des armées*; celui dont la force égale la Sainteté; & que tout l'Univers porte par-tout des marques éclatantes de ſa puiſſance infinie. Comment donc échaperont les coupables, s'ils perſévèrent dans leur révolte? La Sainteté inaltérable de Dieu demandera leur punition, & ſa puiſſance exécutera d'un ſeul mot, tous les arrêts de ſa juſtice.

Comme Dieu eſt l'Etre immuable, les céleſtes Intelligences qui environnent ſon Trône, célèbrent toûjours ſes mêmes perfections. C'eſt pourquoi St. Jean, dans ſes Viſions prophétiques, vit *quatre animaux qui avoient chacun ſix aîles. Ils étoient pleins d'yeux à l'entour & au-dedans, & ils ne ceſſoient jour & nuit de dire, ſaint, ſaint, ſaint eſt le Seigneur Dieu très-puiſſant, qui étoit, qui eſt, & qui ſera.* Un Commentateur moderne [26] remarque ſur ce paſſage, que ces quatre animaux ſont viſiblement la même choſe que les Séraphins dont parle Eſaïe au Chapitre VI. de ſes Revélations.

Apoc. IV, 8.

26. Mr. Th. Crinſoz, dans ſon ſçavant *Eſſai ſur l'Apocalypſe.*

lations. „ Par les deux aîles dont ils cou-
„ vroient leurs faces, on peut, *dit-il*, enten-
„ dre la repentance & l'humilité; par celles
„ dont ils couvroient leurs pieds, le désinté-
„ ressement & la tempérance; & par celles
„ avec lesquelles ils voloient, l'amour de
„ Dieu, & l'amour du prochain, qui portent
„ les Ministres de l'Evangile à glorifier Dieu,
„ & à travailler au salut des autres hommes ".
J'avoue qu'on peut avec autant & plus de fondement déduire les vertus pastorales des aîles des Séraphins, que le dogme de la Trinité des Personnes dans l'essence divine, de la triple repétition du mot de *Saint*, comme l'ont fait divers Docteurs dans les différens âges de l'Eglise Chrétienne. St. Jerôme dit, que les Séraphins [27] s'écrient, *saint, saint, saint est le Seigneur des armées, pour marquer le mystère de la Trinité dans une seule Divinité.* Calvin fait, sur l'usage que les anciens Docteurs de l'Eglise tiroient du Cantique des Séraphins, cette judicieuse observation: [28] *Les Anciens*, dit-il, *se sont servis de ces paroles, lorsqu'ils ont voulu prouver, contre les Arriens, la Trinité des Personnes dans une même essence. Je ne rejette pas leur créance, mais si j'avois à faire avec des hérétiques, j'aimerois mieux me servir de passages plus formels. Car quand on les attaque par des passa-*

27. *Dicunt sanctus, sanctus, sanctus Dominus exercituum; ut mysterium Trinitatis in una divinitate demonstrent. Comm.* in Esaïam.

28. „ Veteres hoc testimonio usi sunt, cùm vellent
„ adversùs Arrianos tres personas in unâ Dei essentiâ
„ probare. Quorum ego sententiam non rejicio. Quan-
„ quam, si mihi res cum hæreticis esset, mallem firmio-
„ ribus testimoniis uti. Nam redduntur pervicaciores,
„ & secum ipsi plaudunt, cùm minùs apertis testimo-
„ niis oppugnantur. *Comm.* in Isaïam.

paſſages peu concluans, on les rend plus opiniâtres, & on leur donne occaſion de s'applaudir.

Il eſt vrai que, s'il ſe trouvoit des paſſages clairs dans le V. Teſtament, qui manifeſtaſſent qu'en Dieu il y a une Unité d'eſſence & une Trinité de Perſonnes, on pourroit croire que les Auteurs ſacrez ont fait alluſion à ce grand myſtère, ſoit lorſqu'ils font parler la Divinité au pluriel, ſoit lorſque les titres qui déſignent l'eſſence divine ont été repétez juſques à trois fois. Mais de vouloir établir ſur ces ſimples locutions, que le dogme de la Trinité a été enſeigné dans le V. Teſtament, c'eſt courre le riſque de raiſonner peu conſequemment. Car ſent-on bien la force de ces raiſonnemens, Dieu a dit, *Faiſons l'homme à notre image; qui ira pour nous?* Donc il y a trois Perſonnes dans l'eſſence divine. Les Séraphins s'écrient, *ſaint, ſaint, ſaint eſt le Dieu des armées*, donc ils annoncent la Trinité des Perſonnes? Il faut avouer, que la lecture de ces paſſages ne conduiroit jamais à ce dogme ceux qui n'en ſeroient pas imbûs auparavant. On ne verroit dans le premier exemple, que le formulaire des Rois de la terre mis dans la bouche du ſouverain Monarque du monde; & dans le ſecond, une preuve de la vehémence du zèle des Séraphins, qui les porte à cette triple repétition. C'eſt ainſi que Jérémie, dans l'ardeur de ſon zèle, s'écrie, en s'addreſſant au païs de Juda, pour lui prédire la perte aſſurée de Conja, fils du Roi Jehojakim: *O terre, terre, terre, écoute la parole de l'Eternel.*

Gen. 1. 26.

Eſaïe VI. 8.

XXII. 29. & VII. 4.

Lorſque Dieu veut enſeigner aux hommes les ſublimes véritez qui doivent être l'objet de leur foi, il le fait clairement & dans un très-grand nombre de paſſages. L'on court toûjours riſque de ſe tromper, lorſqu'on établit,

blit, ſimplement ſur quelque expreſſion figurée, ou ſur quelque paſſage unique & obſcur, un dogme eſſentiel à la foi Chrétienne. Ce n'eſt pas ainſi que le ſouverain Docteur s'y eſt pris pour enſeigner les hommes. En général, il auroit été à ſouhaiter, que dans la Religion on s'en fût tenu à ce qui eſt clairement révelé; & qu'on *n'eût pas voulu être ſage au-delà de ce qui eſt écrit.* On auroit penſé & parlé d'une manière plus meſurée ſur la nature de cette divine Eſſence, que les Séraphins, par reſpect, n'oſent contempler face à face. Peut-être qu'en évitant les ſubtilitez de ceux qui ſe ſont laiſſez guider, plutôt par une curioſité témeraire que par l'humilité, on n'auroit pas vû naître dans l'Egliſe tant d'erreurs ſur ce ſujet.

Il n'eſt pas étonnant que la Doxologie ſéraphique ait été introduite dans les Liturgies de l'Egliſe Chrétienne. Elle ne pouvoit pas partir d'une bouche plus pure ni plus reſpectable; & il eſt convenable que l'Egliſe qui eſt ſur la terre, ſoit, autant qu'elle le peut, le fidèle écho de celle qui regne dans le Ciel. Bingham [29] prouve que cet Hymne, qu'on nommoit le *Triſagion*, faiſoit partie de la priere des Fidèles lorſqu'ils ſe préparoient à participer à la Céne du Seigneur. Cela paroît clairement par les Conſtitutions [30] Apoſtoliques, & par ce paſſage de St. Cyrille de Jeruſalem dans la cinquième Catéchèſe myſtagogique, où il explique ce qui ſe fait avant que de communier au Sacrement de l'Euchariſtie. „ [31] Nous faiſons auſſi, *dit-il*, mémoire des „ Séra-

29. *Origines Eccleſ.* lib. XIV. cap. II. Tom. VI.
30. Lib. VII. cap. XII.
31. Je me ſers de la traduction de Mr. J. Grancolas. Voyez ſes Notes ſur ce paſſage.

„ Séraphins qu'Eſaïe vit par le St. Eſprit
„ être autour du Trône de Dieu, couvrant
„ leurs faces de deux de leurs aîles, leurs pieds
„ de deux autres, criant l'un à l'autre & di-
„ ſant; Saint, ſaint, ſaint eſt le Seigneur des
„ armées. Nous recitons ainſi enſuite cette
„ Théologie ſacrée que les Séraphins chan-
„ tent, & qui nous eſt venue par tradition,
„ afin que, par cette pſalmodie toute céleſte,
„ nous communiquions avec la ſublime milice
„ du Ciel.

L'eſprit inquiet de l'homme ſe plaît au changement. Au lieu de s'en tenir aux expreſſions des Séraphins, on y fit quelques additions & l'on chanta: [32] *Saint Dieu, ſaint fort, ſaint immortel, aye pitié de nous.* Si l'on s'en fioit au Cardinal Baronius, qui s'appuye en partie ſur Nicéphore Calliſte, on croiroit que cette hymne fut introduite premièrement dans l'Egliſe avec ce changement par Procule, Evêque de Conſtantinople [33], ſous l'Empire de Théodoſe le jeune, & cela à l'occaſion d'un furieux tremblement de terre qui penſa renverſer & engloutir la ville Impériale, & qui fit ſur la terre & ſur la mer des changemens affreux. On prétend qu'au milieu des prieres de l'Evêque & de tous les aſſiſtans, un enfant fut élevé à perte de vûë, & qu'à ſon retour il raconta, qu'il avoit ouï les Anges, chantant le *Triſagion* tel que nous l'avons rapporté. Mais outre que le ſimple récit fait ſentir que c'eſt-là une pure fable, on a prouvé que le tremblement n'arriva qu'en 447. & que Procule étoit mort dès le 22. Octobre 446.

Ce

32. Bingham *Origines Eccleſ.* lib. XIV. cap. II.
33. Voyez le Sueur *Hiſt. de l'Egliſe* &c. ſur l'an 447. & Allix *de Triſagio.*

Ce fut au Concile de Chalcedoine, tenu l'an 451. que le Triſagion fut chanté avec ce changement [34]. Dans la ſuite [35] Pierre Gnaphée, ou le Foulon, Evêque d'Antioche, qui adhéroit à l'erreur de Théopaſchites, ajouta au Triſagion ces mots, *qui a été crucifié pour nous*; ce qui produiſit de grands troubles dans l'Egliſe, comme ſi ce témeraire eût voulu ſoutenir que toute la Trinité avoit été crucifiée. Auſſi ce changement fut-il rejetté par l'Egliſe de Conſtantinople, & par toutes celles de l'Occident. Dans pluſieurs Provinces de l'Europe on mit, à la place de cette addition ſcandaleuſe, ces mots: *Sainte Trinité, ayez pitié de nous.*

Le brillant du Trône & de la lumiere majeſtueuſe qui y étoit placée, le zèle & le reſpect des Séraphins, la grandeur & la pureté du Dieu dont les louanges étoient célébrées par ces bouches céleſtes, devoient remplir Eſaïe d'admiration & d'une ſainte frayeur; ſur-tout ſi l'on y joint encore ces deux circonſtances frappantes; l'une, *que la voix des Séraphins qui crioient* *, *ébranla le ſeuil & les jambages de la porte du* Sanctuaire; l'autre, *que le Temple fut rempli de fumée.* Ces deux évenemens épouvanterent d'autant plus le Prophete, qu'il en comprenoit la triſte ſignification. Il comprit que

34. Voyez la 2. *Diſſertation* de G. Cave, à la fin de ſon *Hiſt. Litt. Script. Eccl.* de l'Edit. de Geneve. pag. 190. On y trouvera une longue liſte d'Auteurs qui ont parlé du *Triſagion.*

35. Binghami *Origines Eccleſ.* lib. XIV. cap. II. Tom. VI. Le Sueur *Hiſt. de l'Egliſe* ſur l'an 483.

* מקול הקורא *par la voix de celui qui crioit.* Le ſingulier eſt ici mis pour le pluriel: les LXX. ont traduit ἀπὸ τῆς φωνῆς ἧς ἐκέκραγον, *à cauſe de la voix avec laquelle ils crioient.*

que Dieu paroiſſoit comme Juge; qu'il menaçoit de renverſer le Temple que l'on profanoit, & de répandre par-tout le feu de ſa colere. Que l'ébranlement de la porte & la fumée ſoient des ſignes des jugemens de Dieu & de ſa juſte indignation, cela paroît par le Livre d'Amos & par celui des Pſeaumes. Le premier, repréſentant le Seigneur prêt à frapper les derniers coups ſur la maiſon de Juda & ſur celle d'Iſraël, s'exprime de cette manière: *Je vis le Seigneur qui ſe tenoit debout ſur l'Autel, & diſoit; frappe le deſſus de la porte, & que les poteaux ſoient ébranlez.* Et le Pſalmiſte, récitant les dangers qu'il avoit courus, & comment Dieu avoit pris ſon parti contre ſes ennemis, & les avoit terraſſez, dit, que *la fumée montoit alors de ſes narines, & qu'un feu dévorant ſortoit de ſa bouche.* Il ne faut pas comparer, comme quelques-uns le font [36], la fumée qui parut à Eſaïe en viſion remplir le Temple, avec la nuée dont il eſt parlé au premier Livre des Rois. Cette nuée étoit le ſymbole de la bénédiction & de la grace que Dieu répandroit ſur le regne de Salomon, qui avoit bâti, avec beaucoup de zèle, un Temple à l'Eternel; mais la fumée, inſeparable du feu, ne déſigne que la colere & les jugemens [37].

ix. 1.

Pſ. xviii. 9. Conſultez encore Apocal. xv. 8. viii. 10. 11.

A

36. Mr. le Clerc, Vitringa & D. Calmet. Le premier paraphraſe ainſi l'Original. *La maiſon fut remplie d'une nuée, comme d'une fumée, qui repréſentoit la préſence divine.* „ Nube inſtar fumi, quâ divina præſentia „ ſignificabatur. Il eſt plus conforme à l'Original & au but de la viſion de dire; La maiſon fut remplie de fumée, comme d'une nuée, qui marquoit la colere du Juge qui paroiſſoit.

37. St. Jerôme entend par la *fumée*, ou les ténèbres d'ignorance & d'erreur, ou l'incendie du Temple. *Judæorum templum impletum eſt ignorantiæ tenebris & caligine*,

A la vûë de tant de merveilles frappantes, & qui le rempliſſoient de frayeur, Eſaïe s'écrie: *Malheur à moi! je ſuis perdu; car mes lèvres ſont* [38] *ſouillées, & je demeure au milieu d'un Peuple dont les lèvres ſont impures*, (c'eſt-à-dire, dont les diſcours ſont criminels & le cœur corrompu) *& cependant mes yeux ont vû le Roi, l'Eternel des armées.* Il y en a qui traduiſent les paroles de l'Original que nous avons rendues par celles-ci, *Je ſuis perdu*, [39] comme ſi le Prophete vouloit dire, *Je me ſuis tû*; & ils prétendent qu'Eſaïe s'accuſe, ou d'avoir gardé le ſilence pendant que les Séraphins célébroient les louanges de Dieu, ou de n'avoir pas repris avec aſſez de zèle le Roi Hoſias & tout le peuple. *Sed quia in Hebræo legimus*, dit St. Jerôme, *væ mihi quia tacui; plangit ſe Propheta, quia non fuerit dignus laudare Dominum Sabaoth cum Seraphinis, quo Angelicas fortitudines intelligimus. Non fuit autem auſus laudare Dominum, quia labia habebat immunda; & propterea habebat immunda, quia cum peccatore populo verſabatur. Vel certè ità intelligendum; quia tacui, & non audaciter Oſiam, impium Regem, corripui.* Mais il n'y a qu'à lire avec quelle vehémen-

ligine, & fumo qui noxius eſt oculis, vel certè per fumum templi monſtratur incendium. Comm. in cap. VI. Iſaïæ. Voyez auſſi la Préface ſur ce chapitre.

38. Eſaïe ſent encore les reſtes de ſes foibleſſes. Il eſt confus de ſon indignité; & c'eſt ainſi que penſent & que parlent les Fidèles pendant qu'ils ſont ſur la terre, ſçachant combien ils ſont éloignez de la perfection à laquelle ils doivent aſpirer.

39. נִדְמֵיתִי. C'eſt ainſi que traduiſent Coccëus & Vitringa. Voyez le Comm. de ce dernier, qui affirme que le verbe דָּמָה ne ſignifie dans la ſainte Ecriture, lorſqu'il eſt dans la conjugaiſon Niphal, que *perir, être retranché.* Voyez auſſi le *Dict. Hebreu* de Buxtorf, *in voce* דָּמָה.

hémence Eſaïe avoit cenſuré tous les déſordres des Grands & des petits dans le Royaume de Juda, pour être convaincu qu'il ne pouvoit pas s'accuſer de tiédeur. Et puiſqu'il ſentoit ſon indignité qui l'empêchoit de joindre ſa voix au concert ſacré des Séraphins, il ne peut pas non plus ſe faire ici un crime d'avoir gardé le ſilence dans cette occaſion, où il lui convenoit de ſe taire. Mais il eſt fort naturel de penſer, que la conſcience du Prophete, allarmée à la vûë de ſes fautes & de la corruption du peuple, lui fait croire que les jugemens de Dieu, qui ſe manifeſtoit avec tant d'éclat, l'alloient envelopper avec l'indigne peuple au milieu duquel il avoit fait ſi peu de fruit. La crainte du Prophete eſt une ſuite de cet eſprit de ſervitude qui regnoit ſous la Loi, où les Fidèles étoient conſiderez comme des enfans mineurs, auxquels le pere ne fait pas ſentir encore toute l'étenduë de ſon amour. De-là vient que, lorſqu'ils avoient vû quelque apparition céleſte, ils s'écrioient comme Manoa [40]: *Certainement nous mourrons, car nous avons vû Dieu.*

Rom. VIII. 15. Gal. IV. 1.

Les Payens croyoient auſſi, que la vûë des Immortels étoit fatale aux humains, ſur-tout lorſqu'on cherchoit à les voir par une curioſité téméraire. C'eſt ainſi que Tirésias fut privé de la vûë, pour avoir oſé porter les yeux ſur Minerve, ſe lavant ſur le mont Hélicon. C'eſt ce

40. Juges XIII. 22. où Mr. le Clerc remarque, que les Juifs croyoient que ces apparitions n'arrivoient qu'à ceux qui devoient mourir. (*credebant talia viſa non niſi morituris contingere.*) Cette créance venoit de ce paſſage mal expliqué du XXXIII. de l'Exode vſ. 20. *Nul homme ne peut me voir & vivre.* Voyez ce que l'Ange dit à Gédeon, qui penſoit comme Manoa, Juges VI. 22.

ce qui fait dire à Callimaque, que Saturne avoit fait cette loi, que tout téméraire qui oseroit regarder les Dieux malgré eux, en porteroit la peine [41].

- - - - - - Κρόνιοι δ' ὧδε λέγονται νόμοι,
Ὅς κέ τιν' ἀθανάτων, ὅκα μὴ θεὸς αὐτὸς ἕληται,
Ἀθρήσῃ, μισθῷ τῶτον ἰδεῖν μεγάλῳ.

- - - - - - *à Falcigero lex ſene lata jubet,*
Ut pœnâ graviore luat, temeraria quiſquis
Audet in invitos lumina ferre Deos.

C'eſt ainſi que Diane châtia Actéon, & le transforma en Cerf, comme le récite Ovide:

[42] *Nunc tibi me poſito viſam velamine narres,*
Si poteris narrare, licet. Nec plura minata,
Dat ſparſo capiti vivacis cornua cervi;
Dat ſpatium collo; ſummaſque cacuminat aures;
Cum pedibuſque manus, cum longis brachia mutat
Cruribus; & velat maculoſo vellere corpus,
Additus & pavor eſt . . . . . .

D. Calmet propoſe une nouvelle explication des paroles d'Eſaïe à la vûë de tant d'objets qui le frappoient, & qui le rempliſſoient de crain-

41. Vſ. 100. *Lavac. Pallad.* Grotius, qui cite ce paſſage ſur Juges VI. 23. fait cette remarque. *Vetuſtiſſimus hic hominum metus, ne morte, aut malo aliquo gravi afficerentur, conſpecto Cœlitum aliqua, quòd indignos ſe tali ſpectaculo crederent.*

42. *Metamorph.* lib. II. vſ. 192. &c. edit. B. Cuippingii. Voyez une nôte ſur ces vers, où l'on rapporte les différens ſentimens de la cauſe de la Métamorphoſe d'Actéon.

crainte. „ *Voici*, dit le ſçavant Commentateur „ 43, *l'explication qui nous paroît la plus naturelle.* „ Malheur à moi! je ſuis réduit à me taire, & „ mes lèvres ſont impures; & je demeure au „ milieu d'un peuple ſouillé, parce que j'ai vû „ le Seigneur. *Depuis que vous m'avez mani-* „ *feſté votre gloire, ô mon Dieu, je me ſens la* „ *langue embaraſſée, je n'ai plus l'uſage libre de* „ *la parole, je ſuis comme un muet au milieu de* „ *mon peuple. La vûë de votre Majeſté m'a comme* „ *ôté la connoiſſance & la parole* «. Mais outre qu'on ne voit point qu'Eſaïe ſe plaigne qu'il lui fût arrivé quelque changement phyſique dans ſon corps, l'exemple que D. Calmet allegue, tiré de Moïſe, ne paroît pas à propos; puiſqu'il ne dit point que la viſion céleſte lui ait appeſanti la langue. Il ſe plaint au contraire d'être tel depuis long-tems. Il eſt vrai que le célèbre Bénédictin, qui s'attache à la Vulgate, en rapportant les paroles de Moïſe, lui fait dire [44]; *depuis que vous avez parlé à votre ſerviteur, je me ſens une nouvelle difficulté de parler.* Mais outre que c'eſt-là une paraphraſe du paſſage de Moïſe, plutôt qu'une Verſion littérale, il paroît que St. Jerôme n'eſt pas entré dans le vrai ſens de l'Ecrivain ſacré: voici ce que porte notre Verſion, qui eſt fort littérale: *Seigneur, ni d'hier, ni de devant-hier, je ne ſuis point un homme qui aye la parole aiſée; même depuis que tu as parlé à ton ſerviteur; car j'ai les lèvres & la langue peſantes*; par où Moïſe veut marquer, que le défaut de ſa langue étoit invéteré, & que la glo-

נם מיתמל נם משלשם

43. Sur ce paſſage.

44. *Et ex quo locutus es ad ſervum tuum, impeditioris & tardioris linguæ ſum.* Exode IV. 10.

glorieuse apparition de l'Ange de l'Eternel n'y avoit apporté aucun changement.

La sécurité perd les hommes. : Pendant qu'ils se croyent en état de salut, ils ne pensent point à sortir du sein de la corruption qui les enveloppe, & qui les plonge dans la mort seconde. Mais dès qu'une sainte frayeur les saisit; que leur conscience se réveille; qu'ils s'humilient dans le sentiment de leurs péchez, le Pere des misericordes les écoute favorablement, leur pardonne leurs fautes, & se communique à eux en sa grace. C'est ce qu'Esaïe éprouve: Dieu, touché de son humiliation, l'assure sur le champ de sa rémission de ses péchez, & du secours puissant de son Esprit pour le soutenir, & le rendre digne du sacré Ministère qui lui avoit été confié. *L'un des Séraphins vola vers moi*, ajoute le Prophete, *tenant en sa main un Charbon vif qu'il avoit pris de dessus l'Autel avec des pincettes. Il en toucha ma bouche, & il me dit; voici, ceci a touché tes lèvres, c'est pourquoi ton iniquité sera pardonnée, & la propitiation sera faite pour ton péché.*

Comme c'est ici une vision, il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'Esaïe vit alors. Le *Charbon* [45] désigne simplement ici le moyen effi-

45. Le mot de l'Original est רצפה. Les LXX. ont traduit ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ ἄνθρακα, *il avoit un Charbon ardent dans la main.* Mais St. Jerôme a traduit *& in manu ejus calculus*, il y avoit en sa main un caillou. Ce Pere a suivi les Versions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion. Le célèbre Bochart prétend aussi, que le mot de רצפה est mal traduit par celui de *Charbon ardent*, & qu'il signifie plutôt une pierre rougie au feu, *Lapis ignitus seu candefactus*; & il remarque, que les Arabes nomment encore ces pierres *Ridpha*, & qu'ils s'en servent pour cuire des viandes & pour imprimer des marques sur le corps. *Hujusmodi lapidum apud Arabes*

efficace dont Dieu ſe ſert pour purifier nos cœurs. „ Ce charbon, dit D. Calmet ſur ce „ paſſage; ſignifioit, ſelon les uns, la parole „ de Dieu, que l'Ange mettoit comme un „ feu dans la bouche du Prophete. Selon „ d'autres, il marquoit l'Euchariſtie; ceux-„ ci l'expliquent de l'Incarnation du Verbe, „ & ceux-là de l'Eſprit de Prophetie ". Les Interprétes ſeroient plus uniformes dans leurs explications, s'ils ne ſe piquoient pas de ſe ſingulariſer. Qu'y a-t-il de plus naturel que d'entendre par ce *Charbon ardent*, l'opération de l'Eſprit de Dieu dans l'ame, où il conſume le péché, & y allume les flammes pures de l'Amour divin? C'eſt ſous cette image d'un feu que l'Eſprit ſaint eſt ſouvent repréſenté. *Celui qui vient après moi*, diſoit J. Baptiſte, parlant de Jeſus-C. *vous bâtiſera du ſaint Eſprit & de feu.* Et ce fut ſous cet emblême ſenſible que les dons miraculeux de la grace furent accordez aux Apôtres, dans la premiére Pentecôte Chrétienne.

Matth. III. 11.

Nous ne croyons pas qu'il faille allégoriſer ici les *pincettes* dont le Chérubin ſe ſervit pour prendre le Charbon ardent, ni dire, avec quelques Anciens dont parle St. Jerôme [45], qu'elles déſignoient les deux Teſtamens liez en-

rabes multiplex uſus eſt. Iis enim lac coquere, carnes ad eſum aſſare, ſtigmata etiam & cauteria vivæ carni imprimere ac inurere ſolent. Ce Sçavant conjecture donc, que ſur l'autel des holocauſtes il y avoit de telles pierres, pour conſumer les victimes qui y étoient offertes à Dieu; & que le Séraphin parut prendre une de ces pierres, pour toucher & purifier les lèvres du Prophete. *Hierozoic.* lib. II. cap. XXXIII.

46. *Quidam noſtrorum, forcipem quo calculus comprehenditur, duo Teſtamenta putant, quæ inter ſe unione Spiritûs Sancti ſociantur.* Comm. in Iſ. VI.

entr'eux par le Saint-Esprit, représenté par le Charbon qui purifia les lèvres d'Esaïe. Il vaut mieux remarquer, que le discours du Séraphin annonçoit au Prophete deux graces, seules capables de le réjouir & de le tranquilliser: l'une, le pardon de ses péchez; l'autre, la sanctification intérieure. Graces qui sont toûjours unies, puisque Dieu *ne pardonne qu'afin qu'on le craigne*, & qu'il accorde les dons de son Esprit à ceux qui souhaitent de secouer le joug non moins dangereux que honteux de la corruption. Ps. cxxx. 4.

Le peuple Juif méritoit depuis long-tems, par sa désobéissance obstinée aux loix de l'Eternel son Dieu, d'en être abandonné, & puni exemplairement. Mais Dieu, qui est la miséricorde elle-même, & dont les trésors de patience sont dignes de toute notre admiration, résolut, avant que de frapper, d'envoyer encore sommer ce peuple rebelle de rentrer dans son devoir, & de lui offrir, à cette condition, la grace & la paix. C'est ce qu'Esaïe nous fait comprendre, quand il rapporte qu'il ouït la *voix du Seigneur, disant; Qui envoyerai-je, & qui ira pour nous?* Dieu est représenté ici, & dans plusieurs autres endroits des saintes Ecritures, comme un Monarque qui consulte avec les Ministres qui environnent son Trône. Cela nous marque, que tous les desseins de la Divinité partent d'une souveraine sagesse, & qu'il est le seul qui puisse donner le sceau de la mission céleste aux Envoyez immédiats qui parlent de sa part aux hommes. Mais quoique ces divins Envoyez ne tiennent leur commission que de Dieu, on peut cependant dire, que ce qu'ils exécutent pour la conversion des pécheurs, intéresse ces saintes Intelligences, qui assistent continuel-

lement devant le Seigneur, puiſqu'elles ſouhaitent ardemment le ſalut des hommes. Tout cela eſt bien exprimé par cette double interrogation : *Qui envoyerai-je ? Et qui ira pour nous ?*

Eſaïe, rempli d'un nouveau zèle pour la gloire du Dieu qui l'avoit déja appellé à l'auguſte emploi de Prophete, & qui venoit de lui donner un témoignage ſi ſenſible de ſa bienveillance, ne balance pas à s'offrir pour ſe charger de tout ce que Dieu daignera lui confier, pour le faire entendre au Prince, aux Sacrificateurs & au Peuple. *Me voici*, dit Eſaïe avec autant d'ardeur que d'humilité; *me voici, envoye-moi.* „ Je ſuis prêt, ô mon „ Dieu, à m'expoſer à tout pour ta gloire. „ Protegé par ton pouvoir, je n'ai rien à „ craindre; éclairé par ton Eſprit, mes foi„ bleſſes ne m'intimideront plus. Parle, „ Seigneur, & je courrai à l'exécution de tes „ ordres.

Tirons d'ici, en peu de mots, ces trois conſequences. La première, qu'un particulier peut encore ſe préſenter pour ſe charger du miniſtère des Autels; mais qu'il doit être purifié avant qu'il préſume que Dieu l'accepte, & qu'il puiſſe travailler utilement à la ſanctification des ames. La ſeconde, que ceux qui ſont appellez à cette ſainte charge, doivent ſe ſouvenir qu'ils le ſont de la part de Dieu, & pour Dieu. Ce n'eſt pas pour travailler à leur propre gloire, pour briller, pour être la derniere fin de leurs travaux, & les Idoles des peuples qui les écoutent, qu'ils ſont envoyez; mais pour rapporter tous leurs ſoins à la gloire de leur grand Maître, en manifeſtant avec fidélité & avec zèle toute l'étenduë de ſa volonté; & en inſpirant aux hom-

hommes le désir efficace de s'y soûmettre. La troisième, qu'il faut s'instruire exactement de la nature & de l'étenduë de sa commission, afin de n'en rien omettre; & de ne point altérer la volonté du Maître par les additions, toûjours vicieuses, de l'imagination humaine. Dans ces vûës, Esaïe se rendit extrêmement attentif, pour bien comprendre ce que Dieu vouloit faire dire au Peuple; & voici quelle fut en général la teneur de sa commission: 47. *Va & dis à ce peuple; vous écouterez, mais vous ne comprendrez point; vous verrez, mais vous n'appercevrez point.* Cette Prophetie menaçante, qui faisoit comprendre que tous les efforts de la grace pour ramener ce Peuple rebelle seroient inutiles, & qu'il refuseroit constamment de se rendre attentif aux discours les plus touchans, & sensible aux miracles les plus incontestables, étoit fondée sur l'expérience du passé,

47. Le texte porte mot à mot, *Va & dis à ce peuple, écoutez en écoutant, mais ne comprenez pas; voyez en voyant, & ne connoissez pas.* St. Jerôme s'est attaché au tour de la phrase Hébraïque dans la Traduction: *Audite audientes, & nolite intelligere, & videte visionem, & nolite cognoscere.* Mais il est visible, que le but de la commission d'Esaïe n'étoit pas de défendre au peuple de comprendre les discours, & d'appercevoir le doigt de Dieu dans les merveilles qui seroient opérées sous leurs yeux. Ces termes ne désignent, si ce n'est que l'événement étoit aussi affûré, que si Dieu leur avoit donné l'ordre de fermer l'oreille à toutes ses sommations, & les yeux aux témoignages de sa grace. C'est pourquoi les LXX. ont traduit, *En écoutant vous écouterez, & vous ne comprendrez point, en voyant vous verrez, & vous n'appercevrez point*; Ἀκοῇ ἀκούσετε, καὶ οὐ μὴ συνῆτε, καὶ βλέποντες βλέψετε, καὶ οὐ μὴ ἴδητε. Grotius rend ces termes par ceux-ci: *Audietis quidem, sed ita ut nihil intelligatis; intuebitis acie oculorum, sed ita ut conspiciatis nihil.* Matth XIII. 14. Les Ecrivains du N. T. suivent ici la Version des LXX. Preuve qu'elle rend bien le véritable sens de l'Original.

passé, sur la persévérance dans les mêmes dispositions, & sur cette prévoyance assurée que Dieu a de toutes les déterminations futures de l'esprit de l'homme, quelque contingentes qu'elles puissent être en elles-mêmes. Mais pourquoi, dira-t-on, cet envoi, si Dieu prévoit qu'il sera inutile, & qu'il ne fera que combler la mesure des peines du Peuple, en comblant celle de ses révoltes & de ses infidélitez? La difficulté seroit plausible, accablante même, si Dieu avoit mis le Peuple dans cet état de stupidité & d'impénitence; s'il ne lui avoit pas fourni les moyens nécessaires de connoître son devoir, d'en sentir la justice, & de s'y soûmettre avec fidélité; si le Peuple n'avoit pas eu encore le pouvoir de faire un bon usage de sa liberté, & de se prêter aux derniers efforts de la misericorde qui le rappelloit, & si la prévision la plus assurée nécessitoit les actions des hommes, & les poussoit à agir. Mais n'y ayant rien de tel; & les Juifs ne persévérant dans la désobéissance que par l'abus de leur liberté & par la malignité de leur cœur, Dieu pouvoit très-sérieusement leur envoyer ses Prophetes, quoiqu'il en prévît la rejection, & cela pour les convaincre, d'un côté, qu'ils étoient cette vigne ingrate, pour laquelle le Pere de famille avoit inutilement épuisé ses soins les plus empressez; de l'autre, qu'ils ne pouvoient se plaindre que d'eux-mêmes, s'ils venoient à être abandonnez & punis.

Voyez Esaïe v.

Mais quelle étoit donc cette disposition des Juifs, qui rendoit inutiles les sommations les plus tendres, & les menaces les plus fortes, qui leur étoient faites de la part de Dieu? Dieu la fait connoître à son Prophete, lorsqu'il lui dit: *Le cœur de ce peuple est engraissé; ils ont ouï dur des oreilles, & ont fermé les yeux,*

de peur qu'ils ne voyent des yeux, qu'ils n'entendent des oreilles, qu'ils ne comprennent du cœur, qu'ils ne se convertissent, & que je ne les guérisse. La difficulté n'est pas de sçavoir ce qu'il faut entendre par un *cœur engraissé*; par ces *oreilles* qui entendent difficilement; par ces *yeux* qui se ferment, & par la *guérison* à laquelle le peuple ne devoit pas s'attendre. Le cœur engraissé désigne une ame molle, efféminée, insensible aux veritez les plus touchantes, qui tendent à la retirer de l'esclavage des sens, pour l'attacher au spirituel & au raisonnable. Les Juifs s'étoient perdus par la prosperité, & ils justifioient ce que Moïse avoit prévû & declaré par avance; *Le Droiturier s'est engraissé*, Deut. *il a regimbé; il s'est fait gros, gras & épais*; xxxii. *il a quitté le Dieu qui l'a fait, & il a mépriſé le* 15. *Rocher de son salut.* Des yeux qui ne voyent point, des oreilles qui n'entendent point, désignent un entendement obscurci par les nuages des passions, & qui refuse de se rendre attentif aux véritez qui choquent les désirs dont il est devenu l'esclave. La guérison désigne, suivant l'interprêtation de St. Marc iv. 12. lui-même, le pardon des péchez [48]. La plus grande des maladies, la maladie la plus dangereuse, la plus mortelle, c'est celle qui nous sépare du principe de la vie. Tel est le péché par rapport à l'ame. Il creuse l'abîme de séparation entre Dieu & l'homme: *Ce sont vos iniquitez*, disoit Esaïe aux Israëlites, *qui ont* lix. 2. *mis séparation entre vous & votre Dieu.* Lorsque Dieu refuse le pardon, l'ame demeure plon-

48. Grotius remarque, que Kimchi entend aussi par cette guérison le pardon des péchez. *Hæc autem medicina, ut & David Kimchi exponit, est peccatorum venia.* Vide Comm. in Matth. xiii. 15. Voyez aussi Vitringa in Isaïam pag. 161.

plongée dans la maladie & dans la mort. Il n'y a que la miſericorde qui puiſſe rendre la vie & la guériſon ſpirituelle. Cette grace n'eſt pas accordée aux ames inſenſibles à la voix de Dieu, & ſourdes à ſes exhortations.

La difficulté qui ſe trouve dans les paroles que nous expliquons, vient de la manière en laquelle elles ſont couchées dans l'Original. Voici de quelle manière notre Verſion, qui eſt fort littérale, les a renduës. *Engraiſſe le cœur de ce Peuple, rends ſes oreilles peſantes, & bouche ſes yeux, de peur qu'il ne voye de ſes yeux, & qu'il n'entende de ſes oreilles, & que ſon cœur ne comprenne, & qu'il ne ſe convertiſſe & ne recouvre la ſanté.* Quoi donc! dira-t-on, Dieu ordonne-t-il qu'on mette des obſtacles à l'obéiſſance à ſes loix? Craint-il le retour du pécheur? Souhaite-t-il ſa perſévérance dans le crime, & par-là ſa déſtruction & ſa perte?

La nature de cette difficulté qui ſaute aux yeux, indique, que la Vulgate & nos Verſions, pour vouloir être trop littérales dans cette rencontre, s'éloignent des vûës de l'Eſprit ſaint. Car enfin, ſi cet ordre étoit pris à la lettre, d'un côté ne renfermeroit-il pas une action que le Prophete ne pouvoit opérer par lui-même? Comment pouvoit-il agir immédiatement ſur les ames & ſur les cœurs, pour leur enlever l'attention & la docilité? D'un autre côté, comment accorder cet ordre dur & injuſte avec la conduite du Dieu des miſericordes, qui, par ſes Prophetes, & par ſon Fils bien-aimé, n'a rien oublié pour la converſion & le ſalut des Juifs?

C'eſt pourquoi les Interprêtes conviennent généralement, que ces termes, *engraiſſe le cœur de ce Peuple, appeſanti ſes oreilles, bouche*

ſes

ſes yeux, ne doivent pas être pris à la lettre, mais recevoir un ſens digne de Dieu, & conforme à toute l'étendue de ſa conduite envers les Juifs, & à l'égard de tous les pécheurs. On convient dans le principe; mais les routes que les Commentateurs prennent pour arriver à ce but commun, ſont différens. Il y en a qui prétendent, que cet ordre ne ſignifie autre choſe, ſi ce n'eſt la prédiction de l'évenement [49], ſçavoir que le Peuple ſe rendroit auſſi ſurement ſourd & inſenſible à toutes les exhortations que le Prophete devoit lui addreſſer, que ſi, par une action divine, on avoit engraiſſé l'ame & bouché les yeux de l'entendement de ces rebelles & de ces incrédules. [50] D'autres ſuivent l'interprétation des Septante [51], que nous

49. Voyez le Commentaire de Mr. le Clerc ſur ce paſſage: *Videtur imperare Deus indurari populum à Prophetâ, quod tamen nec fecit Eſaias, nec facere potuit, nec voluit, cùm nihil prætermiſeris, ut Judæos ad ſenierem mentem revocaret. Sed hoc vult Deus, cum ea dicenda eſſent à Prophetâ, quæ ſuâ naturâ idonea erant ad molliendos animos, niſi inexarrabili pervicaciâ laboraſſent, fore ut ea non aliter excíperentur à Judæis, quàm ſi ad alendam hanc pertinaciam prolata fuiſſent. Quod loquendi genus ab eventu petitum, non à conſilio Dei, aut Prophetæ.*

50. D. Calmet prétend, qu'on peut traduire ces termes de l'original פן יראה בעיניו *de peur qu'il ne voye &c.* par ceux-ci, *certainement il ne verra pas de ſes yeux; ubi* פן, dit-il, *pro certè uſurpari videtur.* Mais outre que cette particule n'a pas ce ſens, on ne pourroit pas traduire avec D. Calmet, *certainement il ne verra pas de ſes yeux*, mais *certainement il verra de ſes yeux*; ce qui eſt contraire au but de l'oracle. Il faudroit, pour donner à cette phraſe le ſens que ce Commentateur lui attribue, qu'il y eut פן לא יראה; ce qui n'eſt pas.

51. Un Sçavant, qui avoit propoſé quelques difficultez à Louis Cappel, croit que les Auteurs de la Verſion Grecque ont ſuivi la Traduction des Apôtres, qui, ayant vû que la prédiction d'Eſaïe avoit été accomplie, ont

nous avons ſuivie en citant ci-deſſus le paſſage d'Eſaïe. Cette interprétation a de grands avantages ſur les autres. 1. Elle ne fait aucune violence aux paroles du Prophete, puiſqu'en changeant ſimplement les points, qui ſont d'inſtitution humaine, on peut montrer qu'Eſaïe s'eſt exprimé dans le tems Parfait, au lieu de l'Impératif, comme l'ont entendu & ponctué les Maſſorethes. C'eſt ce que Louis Cappel [52] montre fort clairement dans ce paſſage que nous ne traduiſons pas, ne pouvant être compris que par ceux qui ont quelque connoiſſance de la Grammaire Hébraïque. „ *Quidni* 70. *Interpretes ſic reddiderint locum illum? Nimirùm pro imperativo* (*uti nunc ex punctuatione Maſſorethicâ legitur*) *illi, mutatis tantùm punctis*, (*quæ nulla fuere*) *per præteritum, vel per nomen aut participium* (*quæ vim præteriti habent*) *legerunt* הַשְׁמֵן *pingue eſt*, vel הָשְׁמַן in hophal, ἐπαχύνθη, pro חַשְׁמֵן *impingua*, quod hodie legitur. Item הִכְבֵּד vel הַכְבֵּד *gravis auris eſt eorum*, βαρέως ἤκουσαν τοῖς ὠσὶ αὐτῶν, pro הַכְבֵּד *aggrava*, & הָשַׁע ἐκάμμυσε *oculus eorum*, quod ipſi acceperunt quaſi eſſet præteritum kal à radice הָשַׁע, quæ etſi non agnoſcatur ab hodiernis Lexicographis, potuit nihilominùs ab illis Interpretibus vox illa ſic accipi ex affinitate linguæ Arabicæ, in quâ הָשַׁע ſignificat *compungi, comprimi animo*, quaſi הָשַׁע ſit *oculos comprimere*, oculis nictare.

2. Cet-

ont tourné par le tems Parfait, ce que l'Original exprime par le Futur. Mais comment pourroit-on prouver que la Verſion des LXX. que nous avons, eſt poſtérieure aux Ecrits des Apôtres? Voyez Ludov. Cappel. *Critica ſacra*. Lutetiæ Pariſiorum 1650. pag. 444.

52. *Critica ſacra* pag. 535.

2. Cette Version est fort liée avec le verset précedent, & rend une raison bien claire de la prédiction du peu de fruit que devoient produire les discours d'Esaïe, malgré leur force & leur évidence. Car pourquoi ce Peuple écouteroit-il les discours du Prophete sans les goûter, & verroit-il les miracles sans y être sensible? C'est parce que le cœur du Peuple étoit actuellement engraissé, que ses oreilles étoient appesanties, & ses yeux à moitié fermez. Que pouvoit-on attendre d'une disposition si opposée à des véritez sanctifiantes, si ce n'est que ce Peuple charnel les rejetteroit avec hauteur? Mais pourquoi dira-t-on, faire annoncer des véritez à un peuple qui devoit les rejetter? J'avoue, comme je l'ai déja observé, que si le Peuple avoit été dans l'impuissance physique de profiter des exhortations des Prophetes, l'envoi de ces saints Hommes auroit paru superflu: mais comme les Juifs étoient libres d'écouter, ou de n'écouter point, ce qui leur seroit annoncé, Dieu étoit en droit de leur faire mettre devant les yeux toute l'étendue de leur devoir, quoique par sa préscience il prévît l'abus criminel, mais libre, que ces rebelles feroient de ses sommations, à cause de l'état d'endurcissement dans lequel ils s'étoient plongez par leur faute 53.

En-

53. Calvin fait de solides reflexions sur ce passage, pour encourager les Ministres de l'Evangile, quoiqu'ils prêchent souvent en vain. *Quidquid autem accidat, testatur tamen Deus sibi ministerium nostrum placere, quoniam mandato ejus obsequimur, ac utcunque videatur inanis labor, bominesque in suum exitium ruant & contumaciores reddantur, pergendum est; nihil enim agimus arbitrio nostro; hac Dei approbatione contenti simus &c.* Comm. in Esaïam.

Voyez Matth. XIII. 14. 15. Act. XXVIII. 26. 27.

Enfin les Ecrivains du Nouveau Teſtament ont ſuivi la Verſion des Septante, ce qui ſans doute ne ſeroit pas arrivé, ſi cette Verſion n'eût exprimé les véritables vûës de l'Eſprit de Dieu dans les paroles d'Eſaïe 54.

Pour lever toutes les difficultez qu'offrent les paroles que nous examinons, il faut encore rechercher dans quel ſens il eſt dit, *de peur que ce Peuple ne voye de ſes yeux, qu'il n'entende de ſes oreilles, qu'il ne comprenne du cœur, qu'il ne ſe convertiſſe, & qu'il ne recouvre la ſanté.* Eſt-ce donc que Dieu craignoit la converſion & le bonheur des Iſraëlites? Ce doute ne doit pas tomber dans l'eſprit de ceux qui connoiſſent les bontez ineffables du Seigneur; les tendreſſes qu'il avoit juſques-là témoignées à ce Peuple ingrat, & ce qu'il fit encore dans la ſuite pour le ramener de ſes égaremens, & le mettre à couvert des malheurs qu'il ſe préparoit par ſon impénitence. Ces paroles ne marquent donc point le deſſein de Dieu, ni ſes déſirs, mais le but que ſembloit avoir ce Peuple, en ſe conduiſant de la manière qu'il avoit fait juſques-là. Il ſembloit en effet, qu'en ſe rendant malicieuſement inſenſible à toutes les exhortations, à toutes les invitations, aux promeſſes & aux menaces que le Ciel lui faiſoit entendre, qu'il eût juré ſa propre perte, qu'il craignît de ſe ſoûmettre au Dieu qu'il avoit abandonné, & de recevoir de ſa miſericorde le pardon de ſes péchez, la guériſon

54. Grotius ſe declare pour cette interprétation. *Jeſaiæ, Kimchi, & pleriſque aliis Hebræorum Magiſtris aſſentiri malo, ad infinitivum referentibus &c. ſcilicet ut ſubaudiatur particula לְ vel מִן (ob.) vel aliqua ſimilis; propter increaſcere cor populi hujus. Ita erit idem ſenſus qui eſt in græco LXX. Interpretum.* Comm. in Matth. XIII. 15.

riſon de l'ame, & les aſſurances de la bienveillance du Seigneur.

L'évenement donc, ſuite naturelle de l'obſtination des Juifs, eſt ici regardé comme la fin de leurs démarches. Ce Peuple, veut dire Eſaïe, a rendu ſon cœur inſenſible à tout, il a fermé ſes yeux & bouché ſes oreilles, comme s'il craignoit d'entendre des véritez ſanctifiantes, de changer de vie, & d'obtenir ſa réconciliation avec Dieu *. Ce ſens nous paroît naturel & ſans difficulté.

Comme Dieu ne fixoit aucun terme à l'étenduë de la punition qu'il vouloit infliger à ce Peuple endurci, le Prophete, également ſenſible à la dépravation de ſes freres, ſelon la chair, & aux malheurs qu'ils s'attiroient par leurs révoltes continuelles, demande ſeulement à Dieu, juſques à quand dureroit l'aveuglement du Peuple, & la punition qu'il leur préparoit? Dieu ſatisfait la juſte curioſité de ſon ſerviteur; mais d'une manière à répandre l'amertume dans ſon ame, qui, toute ſoûmiſe qu'elle étoit aux arrêts du Ciel, ne laiſſoit pas d'être attendrie à la vûë de la déſolation d'un Peuple qui lui étoit cher. La voix du Dieu qui ſe manifeſtoit dans la lumiere, fit donc comprendre, que la verge de la fureur de l'Eternel ne ceſſeroit point de frapper ſur le Peuple, juſques

* C'eſt ainſi que Barnabas & Paul diſoient aux Juifs dans la Synagogue d'Antioche de Piſidie; *Puiſque vous rejettez la parole de Dieu, & que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, voici, nous nous tournons vers les Gentils.* Act. XIII. 46. Ce n'eſt pas que ces Juifs rebelles ſe crûſſent indignes de la vie éternelle, & vouluſſent s'en exclure; mais par la maniére en laquelle ils agiſſoient, ils paroiſſoient vouloir entierement rénoncer au bonheur éternel, puiſqu'ils rejettoient avec hauteur le ſeul moyen d'y arriver.

ques à ce *que les villes fussent tellement désolées, qu'il n'y eût plus d'habitans ; que les maisons fussent désertes, & qu'il n'y eût pas un homme qui y demeurât ; que la terre fût entierement saccagée ; que Dieu en eût chassé les habitans, & qu'elle fût devenuë entierement déserte.* Cependant ces expressions fortes ne doivent pas être tellement pressées, que l'on en conclue la destruction totale de la Nation : cela signifie seulement, que la désolation seroit si grande, qu'on n'appercevroit presque ni ville, ni maison habitée, & que la Palestine deviendroit une vaste solitude, par la mort ou par l'exil de ses indignes habitans. Ce qui fait comprendre que ces expressions universelles doivent être prises avec cette restriction, c'est ce qu'ajoute la voix céleste ; *Il y aura encore une dixaine.* Il n'est pas nécessaire de rapporter ici tous les sentimens des Sçavans anciens & modernes, sur ce qu'il faut entendre par cette *dixaine* ; nous n'indiquerons que celui de Kimchi, qui a été suivi par plusieurs Critiques, & nous viendrons ensuite à celui qui paroît le plus naturel.

Le sçavant Rabin que nous venons de nommer, a cru que cette dixaine marquoit [55] dix Rois, qui devoient regner encore avant la captivité de Babylone, sçavoir Jotham, Achaz, Ezéchias, Manassé, Amon, Josias, Joachaz, Jéhojakim, Jéhojachin, & Sédécias. Plusieurs Sçavans ont adopté cette hypothèse, qui paroît d'abord ingénieuse ; sçavoir Muretus [56], Vatable [57], Castalion [58] Clarius

55. Vitringa in hunc locum.
56. Voyez les *Grands Critiques.*
57. Ibidem.
58. Ibidem.

rius [59] & Calvin [60]; mais elle ne peut se soutenir quand on consulte l'Histoire du Peuple de Dieu. Cette dixaine devoit avoir lieu après la désolation énoncée dans les Versets précedens. Or il n'y eut plus de Rois lorsque Dieu eut renversé Jerusalem & le Temple, & envoyé son Peuple en captivité; ce qui arriva sous le regne de Sédécias. Il est plus naturel d'entendre par cette dixaine, ou par cette dixième partie, ces chétifs d'entre le Peuple que les Chaldéens laisserent dans le païs, & qu'ils soûmirent au gouvernement du sage & pieux Guedalja, comme le rapportent Jérémie & l'Auteur du 2. Livre des Rois. *Nébuzaradan Prevôt de l'hôtel*, dit Jérémie, *laissa d'entre le Peuple les plus chétifs, qui n'avoient rien dans le païs de Juda; & en ce jour-là il leur donna des vignes & des champs.* Mais que devoit-il arriver à cette poignée de Juifs échapez à l'épée & à la captivité? Le Texte dit, que cette dixaine *devoit être de nouveau embrasée.* Ce qui marquoit les jugemens qui fondroient encore sur ce résidu. Il est vrai que Louis de Dieu [61] prend ces paroles dans un sens bien différent, & qu'il prétend qu'elles renferment une excellente promesse, plutôt qu'une menace. Voici sa traduction. *Il restera encore une dixième partie du Peuple, & elle retournera, & elle sera propre à embraser.* C'est-à-dire,

Jérém. XXXIX. 10. 2 Rois XXV. 23.

ושבה והיתה לבער

59. Ibidem.

60. *Quoniam prior expositio satis habet coloris, ideò totum versum explicabo eorum sensu, qui hic decem Regum mentionem fieri existimant, ut significet, exactis decem Regibus, populum in captivitatem abducendum esse, tuncque, velut incendio, universam terram absumptam iri.* Comm. in Is. VI.

61. *Animadversiones in V. T. pag.* 469.

dire, selon sa Paraphrase, malgré la grande désolation des Juifs, [62] *il en restera une dixième partie; elle reviendra de la captivité, & elle embrassera ses ennemis.* Mais outre que le Peuple, après son retour, fut plutôt harcelé par ses ennemis qu'il n'en fut le vainqueur; la traduction de ce sçavant Critique est moins conforme au génie de la Langue sainte, que la Version de nos Bibles, comme le prouve Vitringa [63]. Mr. le Clerc traduit fort différemment de Louis de Dieu, & il rend l'Original de cette manière [64]: *Il restera une dixième partie qui paîtra les troupeaux.* Mais outre qu'on peut opposer à cette nouvelle explication les inconveniens que Vitringa oppose à celle de Louis de Dieu, le sens de paître, que Mr. le Clerc donne au terme de *babar*, est assez rare, & s'accorde moins avec l'Histoire de la captivité du Peuple, que celui de *brûler* ou de *désoler*. En effet, si nous recherchons par l'Histoire sainte ce qui arriva à ces chétifs, laissez dans la Judée sous la direction de Guedalja, nous découvrirons d'abord la trahison d'Ismaël, fils de Nathania, qui fit
Jérém. XLI. 2. 3. mourir Guedalja & tous les Juifs qui étoient avec lui à Mitspa. Ensuite nous verrons

62. *Decima pars adhuc supererit, eaque revertetur, nempè è captivitate; & erit ad urendum, aut ad depascendum; nempè bestiæ.*

63. „ Expositio est violenta & coacta, & obstat manifestè usus vocis in loco modò allegato, Num. XXIV. „ vſ. 22. כי אם יזה לבעי קין ubi idem illud לבער co„ dem modo, iisdemque in circumstantiis usurpatum, „ sensum passivi requirit. Deinde non ignorat vir doc„ tissimus, in grammaticâ Hebræâ vocem שוב conjun„ ctam cum aliis verbis ejusdem terminationis, significare „ iterationem. &c. *Comm. in* Isaïam VI.

64. *Erit tamen in iis pars decima, quæ iterùm greges pascet.* Comm. in Isaïam VI.

comment Johannan *, fils de Kareah, contre les ordres de Dieu, emmena presque tout le reste du peuple en Egypte, soit par force, soit par ruse, où ces malheureux rebelles périrent par les jugemens du Ciel. N'est-ce point-là cette dixaine qui devoit encore être embrasée, après l'incendie universel qui avoit emporté presque tout le Peuple?

Cependant Dieu ne vouloit pas l'anéantissement total de cette Nation coupable. Le Messie devoit naître de la posterité des Patriarches, selon la chair, & ce Peuple devoit être conservé jusques à la fin des siécles, à cause de l'alliance faite avec ses peres; 65 *parce que les dons & la vocation de Dieu sont irrévocables. Il me souviendra d'eux*, dit l'Eternel, *lorsqu'ils seront au païs de leurs ennemis, parce que je ne les ai point rejettez, ni eus à contre-cœur, jusques à les consumer entierement, & jusques à enfraindre l'alliance que j'ai faite avec eux; car je suis l'Eternel leur Dieu.* Levit. xxvi. 44. Voyez aussi Jérémie xxxi. 35. 36. 37.

Les captifs devoient donc être ramenez dans leur païs après le terme fixé à leur esclavage, & se multiplier considerablement, par un effet de la bénédiction de Dieu, qui les protegeroit. C'est pour cela que le Prophete compare le Peuple à un grand arbre que l'on ébranche, mais auquel on laisse le tronc, duquel ensuite il repousse avec force. Car comme le *terebinthe & le chêne, lorsqu'on les ébranche*

* Lisez les ch. XLIII. & XLIV de Jérémie.

65. Romains XI. 29. Limborch distingue solidement sur ce passage, après le célèbre Grotius, les promesses de Dieu en absolues & en conditionelles. La promesse de la conservation du peuple étoit absolue. Voyez les Comm. de Limborch sur ce passage & celui de Grotius.

che & qu'on leur laiſſe le tronc, repouſſent; * *la ſemence ſainte ſera le tronc du Peuple*, d'où il repouſſera. St. Paul ſe ſert encore de la même comparaiſon, pour faire ſentir que les jugemens qui fondroient ſur cette Nation rebelle, ne la détruiroient pas entierement; que la plupart des branches de ce grand arbre ſeroient retranchées, mais que le tronc reſteroit, & ſerviroit même à porter de nouvelles branches, qui lui ſeroient entées.

Rom. XI. 17. &c.

Cette Prophetie menaçante, qu'Eſaïe devoit faire entendre au Peuple de la part de Dieu, fut accomplie. Le Peuple perſévéra opiniâtrement dans ſa révolte: ſa déſobéiſſance devint tous les jours plus grande & plus marquée. La patience de Dieu arrêta pendant long-tems ſon bras vengeur; mais enfin le torrent de ſa colere ſe déborda. Jeruſalem fut ſaccagée & détruite; ce Peuple rebelle fut livré à la famine, à l'épée & à l'exil pendant ſoixante & dix ans. C'eſt ce que nous développerons, s'il plaît au Seigneur, dans le Diſcours ſuivant. Il ne me reſte plus pour finir celui-ci, que de dire deux mots ſur ces deux queſtions: la premiere, ſi la Divinité qui parut à Eſaïe dans le ſymbole lumineux, eſt la Perſonne du Fils, de Jeſus le Fils de Dieu? La ſeconde, ſi la menace de Dieu contre la Nation Juive regardoit auſſi les Juifs qui vécurent du tems du Sauveur?

Ce qui engage les Interprêtes à examiner la premiere de ces queſtions, c'eſt le paſſage de St. Jean qui ſe lit au chap. XII. de ſon Evan-

* Les LXX. n'ont pas traduit ces paroles; mais ce n'eſt pas-là le ſeul endroit où cette Verſion paroît imparfaite & tronquée.

Evangile. Cet Apôtre ayant rapporté ces paroles d'Esaïe *: *Il a aveuglé leurs yeux & endurci leur cœur, afin qu'ils ne voyent point des yeux & n'entendent point du cœur, & qu'ils ne se convertissent, & que je ne les guérisse*; il ajoute, qu'Esaïe *dit ces choses quand il vit sa gloire & qu'il parla de lui.* Or comme l'Evangéliste avoit parlé immédiatement auparavant du Seigneur Jesus, l'on prétend que celui dont Esaïe vit la gloire, étoit Jesus le Fils de Dieu. Le nœud seroit tranché, si l'on préféroit à la leçon ordinaire celle d'un ancien manuscrit Grec & Latin, qui a été à Théodore de Beze [66], où, au lieu *de sa gloire*, il y a la *gloire de Dieu.* Mr. le Clerc, dans son Commentaire sur Esaïe [67], prétend qu'il y a plusieurs manuscrits & plusieurs Interprêtes qui suivent cette

* Vers. 40. L'Evangéliste rapporte ces paroles comme si Esaïe avoit attribué l'aveuglement des yeux des Juifs à l'opération de la Divinité, ou de Jesus Christ; parce que souvent l'Ecriture se sert de cette façon de s'exprimer, pour marquer que l'évenement ne seroit pas arrivé, si Dieu ne l'avoit permis; & qu'il ne l'auroit pas permis, si ce n'étoit pour punir des pécheurs indignes de toute l'efficace de sa grace. C'est ainsi qu'il est dit Exode IX. 12. que Dieu *endurcit le cœur de Pharaon*; c'est-à-dire qu'il permit les évenemens qui contribuerent à l'endurcir, & qu'il ne lui accorda pas toutes les graces qu'il auroit pu lui donner, s'il n'eût pas abusé des précedentes. Voyez les remarques de Mr. le Clerc sur Exode IV. 21.

66. Voyez Mr. le Clerc dans ses notes sur le N. T. à l'occasion de ce passage. Il est étonnant que Beze dans ses notes sur ce vs. ne fasse pas mention de ce Manuscrit, & ne dise pas un mot sur la difficulté que ces paroles présentent à l'esprit.

67. *Sunt alii codices & Interpretes, qui pro* αὐτοῦ, *ejus, habent,* τοῦ θεοῦ *&* τοῦ θεοῦ αὐτοῦ, *Dei, & Dei ejus, unde fieri queat vulgaris lectio suspecta, quasi perperàm à religiosis librariis facta, quod non uno loco contigisse ostendimus, Artis Crit.* Part. III. Sect. I. cap. 15.

cette leçon, qui leveroit toute la difficulté.

Mais ſans vouloir recourir à une ſolution qui n'eſt appuyée que ſur des manuſcrits d'une autorité incertaine, il n'y a qu'à diſtinguer en Jeſus C. la Nature divine d'avec la Nature humaine. Chacun tombera d'accord, qu'il ne s'agit point ici de cette Nature que le Sauveur du monde a priſe dans le ſein de la bienheureuſe Vierge. De même il n'y a que ceux qui conteſtent à Jeſus C. la Nature divine, qui puiſſent douter qu'Eſaïe vit la gloire du Sauveur, en voyant celle du Dieu qui lui apparut. Il n'y a qu'une unique Eſſence divine; & toutes les fois qu'elle manifeſte l'éclat de ſa majeſté, on voit en même tems celle du Pere, de la Parole & du St. Eſprit, qui ne forment qu'un ſeul & même tout indiviſible & inaltérable.

Cependant il ſemble qu'Eſaïe nous repréſente la Divinité lui apparoiſſant, plutôt ſous la rélation de Roi d'Iſraël, que ſous celle de la Sageſſe éternelle, ou de l'Eſprit ſanctifiant; puiſqu'il la nomme *l'Eternel des armées*. Et c'eſt ainſi que Prudence paroît l'avoir compris dans un de ſes Hymnes, où il fait alluſion à la viſion d'Eſaïe:

[68] *Paſtis viſceribus, ciboque ſumpto,*
Quem lex corporis imbecilla poſcit,
Laudem lingua Deo Patri rependat:
Patri, qui Cherubim ſedile ſacrum,
Nec non & Seraphin ſuum ſupremo
Subnixus ſolio tenet, regitque.
Hic eſt, quem Sabaoth Deum vocamus,
Expers principii, carenſque fine,
Rerum conditor, & repertor orbis.

Mais

68. Cathémerinon liber, *Hymne* IV. *poſt cibum*, ab initio.

Mais encore un coup, comme la divinité du Pere eſt la même eſſentiellement que celle du Fils, Dieu n'a pû paroître à Eſaïe, ſans que ce Prophete ait apperçu en même tems la gloire de cette même Divinité qui a habité dans l'humanité du Meſſie. Mr. le Clerc [69] rapporte ces paroles de St. Jean : *Eſaïe vit la gloire de Jeſus C.* non à la viſion du VI. Chapitre, mais à celle du VII. & des ſuivans. Il eſt vrai que dans ces occaſions Eſaïe vit la gloire de Jeſus C. en apprenant ſa naiſſance, ſa qualité & ſon regne; mais l'Evangéliſte venant de citer les paroles qui ſe liſent au Chap. VI. de ce Prophete, il eſt plus naturel de croire, qu'il fait auſſi attention à la viſion renfermée dans ce Chapitre.

Par rapport à la ſeconde queſtion, ſi les jugemens dont la Nation Juive étoit menacée, à cauſe de ſon aveuglement & de ſon endurciſſement volontaires, ont trouvé leur entier accompliſſement dans la captivité de Babylone & dans ſes ſuites; ou ſi ces menaces portoient encore ſur Jeruſalem & ſon Peuple ſous le regne du Meſſie; nous répondons, que deux époques de punition étoient dans les vûës de Dieu, & qu'elles ſont ſubordonnées l'une à l'autre. Il eſt vrai que ceux qui ne liſent que le V. Teſtament, pourront préſumer, que la Pro-

69. Dans ſes notes Françoiſes ſur Jean XII. 41. Cependant il dit dans ſes remarques ſur ce paſſage, dans le Teſt. de Hammond, qu'Eſaïe vit cette gloire dans la viſion qui eſt rapportée au ch. VI. de ſa prophétie. Je vais tranſcrire toute cette remarque. *Quæ* (nempè *gloria*) *oblata fuit in viſione quæ exſtat Iſaiæ* VI. 1. *& ſeq. Verſio Coptica & Codex Leiceſtrenſis, apud Millium habent* ἰδέαν τῦ Θεῦ, *aliquot alii* τῦ Θεῦ ἀυτῦ, *ubi duæ lectiones* τῦ Θεῦ *& ἀυτῦ ſunt à librariis perperàm conjunctæ. Eadem autem eſt gloria Patris & Filii.* Matth. XVI. 27.

Prophetie a trouvé ſon accompliſſement entier dans la déſolation de Jeruſalem & de la Judée, dès que Sédécias & ſon peuple furent emmenez captifs. Mais ceux qui connoiſſent l'Hiſtoire du miniſtère de Jeſus C. & de ſes Apôtres; celle de Jeruſalem raſée par les Romains, & des Juifs diſperſez par toute la terre, & expoſez de tems en tems à de cruels maſſacres [70], ne peuvent s'empêcher d'appercevoir, que c'eſt avec raiſon que Jeſus C. & les Apôtres diſent, que les paroles d'Eſaïe recevoient alors leur accompliſſement; & cela, parce que ce qui ſe paſſoit de leur tems, & ce qui arriva dans la ſuite, rempliſſoit encore mieux toute la force des termes dont le Prophete s'étoit ſervi, que ce qui s'étoit vû dans le ſiécle d'Eſaïe & dans la captivité de Babylone. Jamais l'aveuglement des Juifs ne fut plus grand; jamais leur révolte contre Dieu ne fut plus ſenſible ni plus odieuſe, que lorſque Jeſus fut mépriſé, rejetté, & crucifié par eux. Jamais auſſi la colere de Dieu ne ſe répandit plus univerſellement, & d'une maniére plus ſévére ſur cette Nation, meurtriere du Fils de Dieu, que lorſque les Romains vinrent commettre dans la Judée ces ravages & ces excez

Matth. XIII. 14. Act. des Apôtres XXVIII. 25.

70. Sur-tout dans la révolte des Juifs contre les Romains, ſous la conduite de Bar-cosba l'an 14. d'Adrien & le 131. de J. C. ſuivant le Sueur, ou le 16. d'Adrien & le 132. de J. C. ſuivant le P. Pagi, cité par Vitringa dans ſon Comm. ſur Eſaïe pag. 167. dans une note. *Julius Severus*, dit ſur l'an de J. C. 131. le Sueur, *fit ſi bien par ſes ſtratagêmes, qu'il tua en diverſes rencontres plus de cinquante-mille Juifs, qu'il en fit mourir de faim beaucoup davantage, qu'il prit cinquante de leurs meilleures places, qu'il pilla & brûla plus de mille bourgs qui étoient fort peuplez & fort riches, & qu'il fit périr, tant par le feu que par la famine, plus de ſix-cens mille perſonnes.* &c. Voyez Maimonidès *De Jejuniis* cap. v. §. 3.

excez de cruauté dont Joſephe nous a conſervé l'Hiſtoire.

Il ſemble que St. Jerôme n'a conſideré dans les paroles d'Eſaïe, que les châtimens qui fondirent ſur les Juifs par le moyen de Veſpaſien & de quelques autres Empereurs. Car voici comment il paraphraſe la réponſe que le Seigneur fit à ſon Prophete, qui lui avoit demandé juſques à quand dureroit l'endurciſſement & la punition du Peuple. [71] *Ce Peuple*, dit Dieu, ſelon la paraphraſe de St. Jerôme, *ſera ſourd & aveugle; ſon cœur ſera rempli de ténèbres juſques à ce que les villes de la Judée ſoient entierement détruites par Veſpaſien & par Tite ſon fils.* Un peu après il ajoute; *le réſidu du Peuple ſera ravagé, lorſqu'environ cinquante ans après, Adrien viendra & déſolera entierement toute la Judée.*

Cependant Dieu ſe ſouvint de ſes promeſſes & de ſa grande miſericorde, au milieu des rigueurs de ſa juſte vengeance. Toute la Nation ne fut pas détruite. Le tronc & les racines furent conſervez. Cet arbre extrêmement ébranché & preſque réduit à rien, a repouſſé conſiderablement, & il y a actuellement un grand nombre de Juifs répandus dans les quatre parties du monde. Mais quand eſt-ce que le voile qui leur couvre les yeux ſera dechiré? Quand reconnoîtront-ils pour leur Meſſie, celui que leurs peres ont attaché à un bois maudit, mais que

71. „ Tamdiu non audiet, & non videbit, & excæcatum habebit cor, donec civitates Judææ, Veſpaſiano Titoque pugnantibus, penitùs ſubvertantur... „ Rurſùm ipſæ reliquiæ erunt in deprædationem, quando, poſt annos fermè quinquaginta, Hadrianus venerit, „ & terram Judæam fuerit penitùs deprædatus. *Comm.* „ *in* Iſ. VI.

que Dieu a couronné de gloire & d'honneur? Quand eſt-ce qu'ils rentreront dans l'alliance, de laquelle ils ſont déchus par leur rejection opiniâtre du Fils, que le Pere céleſte leur avoit envoyé? On ne ſçauroit marquer le tems de cet heureux retour, comme on pouvoit indiquer le tems auquel finiroit l'eſclavage en Babylone. Tout ce que nous ſçavons, c'eſt que, d'un côté, le peuple Juif n'a pas été rejetté pour toûjours; de l'autre, que la converſion des Gentils doit préceder, & occaſionner le retour des Juifs dans l'Egliſe. C'eſt-là le myſtère que St. Paul nous enſeigne, lorſqu'il dit [72]: *Je ne veux pas que vous ignoriez ce ſecret, de peur que vous n'ayez trop bonne opinion de vous-mêmes; c'eſt que ſi une partie d'Iſraël eſt tombée dans l'endurciſſement, ce n'eſt que juſques à ce que la multitude des Gentils ſoit entrée dans l'Egliſe. Ainſi tout Iſraël ſera ſauvé, ſelon ces paroles de l'Ecriture: Le Liberateur viendra de Sion, & il éloignera de Jacob toute impieté.* Je ſçais bien que le célèbre Grotius prétend, que cet oracle a été accompli par ces converſions des Gentils qui entrerent dans l'Egliſe, à l'ouïe ſur-tout des prédications de St. Paul, [73] & enſuite par la converſion de tant de

72. Romains XI. 25. & 26. de la nouvelle Verſion de Geneve.

73. *Impletum autem* hoc (nempe introductio Gentium in Eccleſiam) *per itinera Pauli, quorum multa ſuſcepit poſt ſcriptam hanc Epiſtolam.* Et par rapport à la converſion des Juifs il dit: *Poſt id verò, exciſâ urbe, exciſo templo, cùm jam multò clarius veritas vaticiniorum Chriſti appareret, ſervitutis etiam perſonalis onus multorum fregiſſet ferociam, quod & in Babylonio exilio olim evenerat, multi planè Judæi Chriſtum amplexi ſunt, Veſpaſiano & Tito id non impedientibus.* Grot. in *Comm.* ad Rom XI. 25. M. le Clerc dans ſes Notes ſur ce paſſage, dans le N. T.

de milliers de Juifs après la déſtruction du Temple. Nous tombons d'accord, que dans ces heureuſes circonſtances on vit un très-grand nombre de Payens ſortir du ſein de l'Idolâtrie, & une quantité fort conſiderable de Juifs rénoncer à leur incrédulité & à leurs ſuperſtitions, pour ne former qu'un même Peuple ſous les loix de Jeſus C. Mais malgré tout cela, il s'en faut de beaucoup que l'on puiſſe dire, qu'alors *la plénitude des Gentils entra dans l'Egliſe, & que tout Iſraël fut ſauvé.* Il convient donc que nous attendions encore ces grandes converſions, qui feront *que, depuis le ſoleil levant, juſques au ſoleil couchant, le nom de Dieu ſera grand entre les Nations, & qu'on lui offrira par-tout un parfum & une oblation pure.* Non ſeulement les Chrétiens de toutes les ſectes doivent attendre cette grande révolution avec joye & une ſainte impatience; mais encore la hâter par leurs ferventes prieres; & en levant, autant qu'il dépend d'eux, tous les obſtacles qui empêchent, & la converſion des Gentils, & le [74] retour de la Nation Juive, dont le ſort & le ſalut nous doivent tenir au cœur. Malachie I. 11.

T. qu'il a donné en François, & dans ſon Edition de celui de Hammond, préfère le ſentiment de Grotius. Cependant il ne refute point le ſentiment oppoſé, ſi ce n'eſt en diſant, *qu'il y a peu d'apparence* que le peuple Juif ſe convertiſſe en corps. Mais combien de révolutions conſiderables ne ſont point arrivées, auxquelles il y avoit peu d'apparence? Dieu eſt riche en moyens.

74. Sur les obſtacles qui empêchent la converſion des Juifs, voyez la longue remarque de Limborch ſur le vſ. 26. du chap. XI. des Romains, & les *Thèſes* de P. Werenfels *de Velamine Judæorum cordibus impendente.*

DIS-

DISCOURS IV.

Jérémie voit une Branche d'Amandier. Jer. I. 11.

JErémie étoit de race Sacerdotale. Son pere ſe nommoit Hilkija, un des Sacrificateurs qui demeuroient à Hanathoth. *Clément d'Alexandrie*, dit D. Calmet [1], *croit que cet Hilkija eſt le grand-Prêtre qui trouva le Livre de la Loi.* Ce Sçavant ajoute, que *les Rabins, Paul de Burgos, le Chaldéen, le croyent de même, & que Sixte de Sienne & Maldonat ne ſont pas oppoſez à ce ſentiment.* Ce ſentiment eſt peu vraiſemblable. Jérémie n'auroit pas manqué de marquer la qualité de ſon pere, s'il eût été ſouverain Sacrificateur: il ne ſe ſeroit pas contenté de dire, qu'*Hilkija étoit un des Sacrificateurs qui demeuroient à Hanathoth dans le Païs de Benjamin.*

2 Rois xxi. 8.

D. Calmet remarque, „ qu'*Hanathoth* n'étoit „ point une ville ſacerdotale, mais une petite „ bourgade à trois milles, ou à une lieuë de „ Jeruſalem, tirant vers le Nord, & que de„ puis le ſchiſme des dix Tribus, les Prêtres „ avoient été obligez de ſe retirer dans les „ terres de Juda, ou de Benjamin, & de quit„ ter les autres établiſſemens, qu'ils avoient „ dans les autres quartiers du Païs ". Il eſt vrai qu'Euſebe [2] & St. Jerôme [3] remarquent, qu'Hanathoth étoit à trois milles de Jeru-

1. *Préface* ſur le Prophete Jérémie.
2. Relandi *Palæſtina* §. 562.
3. In *Comm.* in Jerem. *fuit autem de genere Sacerdotum qui habitabant contrà Septentrionem Hieruſalem, in tertio milliario, in viculo Anathoth.*

ruſalem, quoique Joſephe [4] ne compte que vingt ſtades, ou deux milles & demi. Il eſt vrai auſſi que Saint-Jerôme, dans ſes Commentaires, ne donne à Hanathoth que le titre de petit bourg, quoiqu'il la nomme une ville dans ſes *Noms Hébraïques* [5], comme en effet c'en étoit une dans le tems de Joſué *; mais il faut que D. Calmet ait oublié de jetter les yeux ſur le Livre de Joſué, lorſqu'il a remarqué qu'Hanathoth *n'étoit point une ville ſacerdotale*. Le contraire paroît clairement par le Chapitre XXI. où il eſt dit, qu'Hanathoth vſ. 18. étoit une des quatre villes qui apartenoient 19. aux enfans d'Aaron dans la Tribu de Benjamin.

On ne peut pas ignorer le tems auquel Jérémie commença les fonctions de ſon auguſte miniſtère. Il dit lui-même, que *la parole de l'Eternel lui fut addreſſée l'an 13. du regne de Joſias*; c'eſt-à-dire, ſuivant le calcul d'Uſſerius [6], l'an du monde 3375. Nous ne déciderons point s'il fut appellé en viſion, ou en ſonge. Nous nous contenterons de rapporter les paroles remarquables qu'il entendit alors: *Avant que je te formaſſe dans le ventre de ta mere* [7], lui dit Dieu, *je t'ai connu, & avant que tu*

4. *Antiq. Jud.* liv. x. cap. x. *Anathoth étoit le lieu de ſa naiſſance, diſtant de vingt ſtades de Jeruſalem.*

5. *Anathoth urbs Tribûs Benjamin, tribus milliaribus diſtans à Jeruſalem, patria Jeremiæ Prophetæ; una ex illis urbibus, per quas tranſiit Sennacherib, cum oppugnatus eſt Jeruſalem.*

* Ch. XXI. 18. où il eſt dit qu'Hanathoth étoit une ville qui avoit des fauxbourgs.

6. *Annales* pag. 62.

7. St. Jerôme obſerve, que de ſon tems il y en avoit qui concluoient de ces paroles, que Jérémie exiſtoit avant que de naître; ce que ce Pere condamne, & avec juſ-

tu fuſſes ſorti de ſon ſein, je t'ai ſanctifié, & établi Prophete pour les Nations. Le terme de *connoître* déſigne ſouvent, dans les ſaintes Ecritures, aimer & approuver; c'eſt ainſi qu'il
Pſ. 1. 6. eſt dit, que Dieu *connoît la conduite des juſtes*; c'eſt-à-dire qu'il les chérit & les approuve. Lors donc que Dieu declare qu'il a connu Jérémie avant qu'il fût formé dans le ventre de ſa mere; cela ſignifie que Dieu, par un principe d'amour & de bienveillance, avoit réſolu de diſtinguer Jérémie, lorſqu'il ſeroit
Rom. IX. 13. en âge de paroître. C'eſt ainſi que Jacob avoit été aimé de Dieu avant que de naître,
Galat. I. 15. & préféré à ſon frere Eſaü; & que St. Paul fut dans la ſuite *choiſi de Dieu dès le ventre de ſa mere.* On ne demandera pas ſans doute, comment Dieu avoit vû une naiſſance contingente? Car qui ne ſçait, que les déterminations les plus libres de la volonté humaine, ſont l'objet de la préſcience infaillible de Dieu; comme tant d'oracles en ſont la preuve?

Mais quelle eſt la grace que Dieu avoit réſolu d'accorder, dans le tems, à Jérémie, pour lui témoigner ſon amour? C'étoit de le ſanctifier dès le ventre de ſa mere. *Quelques anciens Peres*, remarque D. Calmet [8], *comme Origene, St. Ambroiſe, & grand nombre d'Interprêtes, ſemblent avoir cru, fondez ſur cet endroit, que Jérémie avoit été nettoyé du péché originel.* St. Hilaire [9] explique la ſanctification de Jérémie dans le ſein de ſa mere, de l'infuſion d'une

juſtice. *Non quod*, dit-il, *ante conceptionem, ut hæreſis ſuſpicatur, fuerit Hieremias.* Comm. in hunc locum.

8. Comm. ſur ce paſſage.

9. In Pſ. CXIX. 11. 12. dans D. Calmet ſur ce paſſage.

d'une ame qui ſortit pure & ſainte des mains de Dieu quand elle entra dans ſon corps.

Mais ſi la ſanctification dont Dieu favoriſa Jérémie, ne déſignoit autre choſe que la pureté de l'ame du Prophete lorſqu'elle ſortit des mains de Dieu, & qu'elle fut unie au corps qu'elle devoit animer, le fils d'Hilkija n'auroit pas été, à cet égard, plus privilegié qu'aucun des mortels. Car ne doit-on pas reconnoître, vû la ſouveraine ſainteté de Dieu, que toutes les ames ſont créées pures, & qu'elles ne contractent de ſouillure que dans le corps?

„ St. Ambroiſe [10] entendant cette ſanctifi-„ cation dont il eſt parlé ici, ſelon ſon ſens „ naturel, l'explique, non de Jérémie, mais „ de Jeſus-Chriſt, qui ſubſiſtoit de toute é-„ ternité, avant qu'il nâquit de la ſainte Vierge; „ qui étoit ſaint de telle ſorte, qu'il ſancti-„ fioit lui-même ſes Prophetes, & en qui ſeul „ la conception & la naiſſance ont été ſans „ aucune tache originelle ". *In quo ſolo & conceptus virginalis, & partus ſine ullo fuit mortalis originis inquinamento.* Il eſt bien plus naturel, d'un côté, d'expliquer ces paroles de Jérémie, & de l'autre, d'entendre par-là ſa deſtination & ſa conſécration au miniſtère Prophétique. Le terme de *ſanctifier* ſignifie ſouvent conſacrer à Dieu. C'eſt ainſi que Dieu diſoit à Moïſe: *Sanctifie-moi tout premier* Exode né; c'eſt-à-dire *conſacre-moi tout premier né.* XIII. 2. Et c'eſt ainſi que Mr. le Clerc [11] explique cette ſanctification de Jérémie, de même que D. Calmet [12], qui s'appuye de l'autorité de Théo-

10. In Pſ. 4. Voyez la Bible de Sacy dans les Notes ſur Jérémie IV. 5.

11. Sur ce paſſage; *Apud me te ſepoſui, velut hominem ad vaticinandum conſecratum.*

12. Dans ſon Comm. ſur ce paſſage.

Théodoret ſur ce paſſage, lequel remarque que [13] *le terme de ſanctifier eſt mis pour celui de ſeparer.*

Mais dans quelle vûë Dieu avoit-il choiſi Jérémie? C'eſt afin qu'il *fût le Prophete des Nations*; c'eſt-à-dire, afin qu'il annonçât de la part de Dieu ce qui devoit arriver à pluſieurs Peuples. Auſſi voyons-nous que Jérémie ne prophetiſa pas ſeulement contre Jeruſalem & ſon Peuple, mais auſſi contre [14] les Egyptiens, les Philiſtins, les Ammonites, les Moabites, les Iduméens & les Babyloniens.

Un emploi ſi diſtingué, qui le rendoit la bouche de Dieu au milieu de ſon Peuple, devoit, ce ſemble, le flatter extrêmement, & l'engager à l'accepter ſans délai & ſans aucune tergiverſation. C'eſt ainſi que l'on raiſonne, quand on conſidere la conduite de tant de Particuliers ſuperbes & témeraires, qui courent aux emplois ſans en connoître l'importance, & s'ils en ſont capables. Il n'enviſagent que le brillant & l'utile de la vocation; le violent déſir qu'ils ont d'être élevez, pour dominer ſur leurs ſemblables, leur tient ſouvent lieu de mérite. Il n'en eſt pas ainſi des ames humbles, & qui ſe font une conſcience de remplir fidèlement la tâche dont elles ſe chargent. Elles fuyent plutôt les emplois qu'elles ne les récherchent; convaincues de leur foibleſſe, & du péril que l'on court dans un poſte auquel on n'eſt pas propre. Tel étoit Jérémie: il s'excuſe ſur ſa jeuneſſe & ſur ſon ignorance: *Ha! Seigneur Eternel*, s'écrie-t-il, *je ne ſçais pas parler, car je ſuis un enfant.*

Com-

13. Τὸ ἁγιάσαι ἀντὶ τοῦ ἀφορίσαι τίθησι.
14. Voyez le Chap. XLVI. &c.

Comme on ne sçait point dans quelle année naquit Jérémie, il n'est pas possible de déterminer au juste quel âge il avoit l'an 13. du regne de Josias. Un habile Commentateur dit, que le Prophete [15] *avoit alors quatorze ans*; cependant ailleurs il ne parle pas d'une maniere si décisive [16]. „ On ne sçait pas, *dit-il*, „ au juste, quel étoit l'âge de Jérémie lorsque Dieu lui declara la destination qu'il avoit „ faite de toute éternité de sa personne, pour „ être le Prophete des Nations. Les uns lui „ donnent quatorze à quinze ans; d'autres lui „ en donnent moins, & d'autres plus. Quand „ on lui en donneroit vingt, ou même davantage, il n'y auroit nul inconvénient; „ puisque l'Ecriture donne le nom d'enfant „ à des personnes assez avancées en âge, & „ que depuis la treizième année de Josias, jusques à la prise de Jerusalem, il n'y a qu'environ quarante ans. Quand donc on supposera que Jérémie sera mort à quatre-vingt „ ans, il en pouvoit avoir trente ou trente-„ cinq quand Dieu commença à lui parler ". Ce sont-là de pures conjectures. Tout ce qu'on peut conclure des expressions de Jérémie, c'est qu'il étoit plus jeune que les Prophetes n'étoient pour l'ordinaire lorsqu'ils étoient appellez à ce saint emploi; puisque son âge lui parut un juste sujet d'excuse [17].

L'au-

15. D. Calmet dans sa *Préface* sur Jérémie. Mr. de Sacy dit, que St. Jerôme avance, que Jérémie avoit alors quatorze ans. Voyez *la Bible de Sacy* sur ce passage. Cependant je ne trouve point que ce Pere ait déterminé quel étoit l'âge de Jérémie, au moins dans son *Comm.* sur ce Prophete.

16. D. Calmet sur Jérémie 1. 26.

17. *Voce* נער, dit Mr. le Clerc, *non tantùm significa-*

L'autre excuſe dont Jérémie ſe ſert pour refuſer humblement la glorieuſe vocation qui lui étoit addreſſée, eſt tirée de ce qu'*il ne ſçavoit pas parler*; c'eſt-à-dire de ce qu'il ignoroit l'art de s'exprimer d'une maniére également noble & aiſée. Il ſçavoit que le peuple, & ſur-tout les Grands, écoutent peu des diſcours dépouillez des graces d'une éloquence harmonieuſe. De-là vient que ceux qui veulent paroître en public avec ſuccès, ne ſe contentent pas de ſe remplir l'eſprit de la connoiſſance exacte de ce qu'ils veulent propoſer; mais qu'ils tâchent encore d'acquerir l'art de faire valoir leurs penſées, par le choix & l'arrangement des termes, & par tous les charmes dont l'élocution eſt ſuſceptible. Il n'y en a que trop qui donnent plus de tems à l'acceſſoire, au ſtile & à la récitation, qu'à la juſteſſe, au choix & à l'arrangement des penſées. C'eſt-là le caractère des Orateurs fleuris, à qui les intérêts de la vérité tiennent moins à cœur, que la réputation de paſſer pour beaux eſprits & pour beaux parleurs. Tels étoient les Grecs, auxquels S. Paul s'oppoſe quand il dit aux Corinthiens: [18] *Quand je ſuis allé parmi vous, je n'y ſuis point allé pour vous annoncer le témoignage de Dieu avec la pompe du langage ou de la ſageſſe humaine.* Jérémie ne prétend pas s'excuſer de n'avoir pas le brillant de l'Orateur mondain. Il ſçavoit aſſez que ce fard ternit plutôt qu'il ne pare les grandes véritez de la Religion. Il ſçavoit qu'il ſuffiſ

tur puerilia propriè dicta; ſed adoleſcentia, ante quam ad Prophetiæ munus vix potuit vocari Jeremias. Comm. in hunc locum.

18. 1. Cor. II. 1. ſuivant la traduction de Meſſieurs de Beauſobre & Lenfant.

suffit d'une éloquence naturelle, qui exprime les grandes choses sans enflure, les représentant telles qu'elles sont, avec décence, sans les avilir par un stile grossier & des comparaisons trop populaires. Or Jérémie ne se sentoit pas encore capable de s'exprimer de la sorte. Cette excuse est donc bien différente de celle dont Moïse s'étoit servi pour éviter d'aller en Egypte. Moïse s'excusoit sur la disposition de son organe, & non point sur son ignorance touchant l'art de s'exprimer. A cet égard il n'étoit pas inférieur aux meilleurs Ecrivains de l'Egypte. Exode IV. 10.

Il semble qu'une des raisons qui poussoient intérieurement Jérémie à prier le Seigneur de ne lui pas imposer la tâche difficile d'aller tonner contre la corruption invéterée de Juda, étoit la crainte d'en être maltraité. Il connoissoit le génie cruel & féroce de ce peuple de col roide. Il avoit vû ou ouï les mauvais traitemens que les serviteurs de Dieu avoient souvent essuyez de la part de ce peuple fier & indocile. Il appréhende donc d'entrer dans une carriere arrosée des larmes & teinte du sang de ceux qui l'avoient précedé dans ce pénible & pétilleux ministère. C'est pourquoi Dieu lui ayant fait connoître, que sa jeunesse ne devoit pas l'empêcher de dire au peuple tout ce qui lui seroit inspiré; il ajoute: *N'ayez point peur d'eux, car je suis avec vous, pour vous délivrer, a dit l'Eternel.* Avec un tel secours Jérémie devoit être ferme & tranquille au milieu de ce peuple mutiné. Il lui convenoit de tenir ce langage héroïque, *l'Eternel est pour moi, je ne craindrai point; que me feroit l'homme?* Ps. CXVIII. 6.

Le Prophete ne devoit pas cependant s'imaginer, que Dieu lui promit par-là qu'il ne

ſeroit expoſé à aucune traverſe, ni à aucune inſulte. Dieu s'engage ſeulement à le fortifier au milieu des perſécutions qui lui ſeroient ſuſcitées, & de le faire ſortir victorieux de tous les combats qu'il auroit à ſoutenir. C'eſt ce que ſignifient ces paroles; *je ſuis avec vous pour vous délivrer.* „ Dieu le délivre, *dit St. Jerôme* [19], non pas en le mettant à couvert „ de toute perſécution & de toute angoiſſe; „ puiſque nous liſons que Jérémie a beaucoup „ ſouffert; mais en le rendant patient dans „ ſes maux, & en ne permettant pas qu'il „ ſuccombe ſous l'affliction.

Dieu ayant raſſuré ſon Prophete contre la crainte naturelle qui devoit s'emparer de ſon ame, à l'ouïe de ſa deſtination; il le raſſure encore contre ſon ignorance & ſon manque d'expérience dans la prédication des véritez céleſtes. Il lui fait comprendre, qu'il lui enſeignera immédiatement ce qu'il ſera chargé de dire de ſa part, & qu'il le mettra en état de s'exprimer avec cette fermeté & cette ſainte hardieſſe, qui convient ſi bien aux Envoyez de Dieu, & ſur-tout à ſes Envoyez immédiats. Dans cette vûë, Dieu ſe ſervit d'une action ſenſible & ſymbolique, pour frapper plus vivement le Prophete, & le rendre attentif à la promeſſe qu'il lui alloit faire de l'aſſiſter par-tout de ſon Eſprit. *L'Eternel*, dit Jérémie, *étendit ſa main, & en toucha ma bouche* [20]; *puis l'Eternel me dit, voici j'ai mis mes paroles*

19. *Liberat autem Dominus, non quò Propheta careat perſecutionibus & anguſtiis; quippe cum legamus eum multa perpeſſum; ſed ut pâtiens omnia ſuperet, nec cedat anguſtiæ.* Comm. ad hunc locum.

20. „ Cette main, dit *Mr. de* Sacy, que le Seigneur „ étendit & dont il toucha la bouche de Jérémie, eſt „ cette

paroles dans ta bouche. „ C'eſt-à-dire, tu n'auras beſoin, ni de méditation, ni de récherches pour ſçavoir ce que tu auras à dire; je te donnerai une ſcience infuſe. Ce ſera „ mon Eſprit qui parlera par ta bouche. [21] “ C'eſt dans ce ſens que Jeſus-Chriſt diſoit à ſes Apôtres, pour diſſiper leur timidité naturelle: *Quand on vous livrera aux Puiſſances de la terre, ne vous mettez point en peine, ni comment vous parlerez, ni de ce que vous direz. Car ce que vous devez dire vous ſera inſpiré à l'heure même; & ce n'eſt pas vous qui parlerez, mais c'eſt l'Eſprit de votre Pere qui parlera par vous.* Matth. XIX. 20.

Mr. Smith, dans ſa ſçavante Diſſertation [22] ſur la *Prophetie & les Prophetes*, rapporte quelques maximes des Rabbins au ſujet de l'élection des Prophetes, que nous pouvons placer ici. La plûpart des Docteurs Juifs, *dit-il*, conviennent de cette regle [23], *que l'Eſprit de*

„ cette puiſſance ſouveraine avec laquelle il a créé „ toutes choſes & opéré tant de prodiges en faveur „ des hommes. En touchant la bouche de ſon Pro„ phete avec cette main toute puiſſante, il l'affermit „ divinement, & lui fit connoître en même tems, que „ ce ſeroit par un effet de la vertu de celui qui le tou„ choit, qu'il auroit la force de parler devant les Rois „ & les Nations. Bible de Sacy, *dans une note ſur le „ vſ. 9. du* ch. 1. *de Jérémie.*

21. Voyez ce qui ſe paſſa à l'égard d'Eſaïe, comme cela eſt rapporté au ch. VI. de ſes Revélations vſ. 6. & comme cela a été expliqué dans le Diſcours précedent.

22. *Diſſertatio de Prophetiâ & Prophetis.* Elle eſt à la tête du Comm. de M. le Clerc ſur Eſaïe.

23. *Plerique omnes Hebræi Magiſtri de hac regulâ conſentiunt, Spiritum Prophetiæ nunquam quieſcere niſi in ſancto & pio viro; cujus affectus ſint ſedati . . . . Spiritus Prophetiæ nunquam reſidet niſi in homine ſapiente, forti, divite & magno.* על כרס גבר ועשיר קרמ Smith ubi ſuprà Cap. VIII.

de Prophetie ne repoſe jamais que ſur un homme ſaint & pieux, dont les déſirs ſont moderez; à quoi il ajoute cette déciſion des Thalmudiſtes; *que l'Eſprit de Prophetie ne repoſe jamais que ſur un homme ſage, ferme, riche & élevé.* On peut leur accorder facilement les deux premiers caractères, la pieté & le courage Mais, par rapport aux richeſſes & à l'élevation mondaine, qui ne ſçait que *Dieu n'a point égard à ce* 1. Sam. XVI. 17. *à quoi l'homme a égard: l'homme a égard à ce qui paroît à ſes yeux; mais l'Eternel a égard au* 1 Cor. I. 27. *cœur; que Dieu choiſit les choſes foibles de ce monde pour confondre les puiſſantes; qu'il met ſes* 2 Cor. IV. 7. *tréſors dans des vaiſſeaux de terre, afin que l'excellence de cette force ſoit de Dieu, & non pas des hommes*; & qu'Amos, qui n'étoit rien moins que riche & élevé ſelon le monde, puiſqu'il étoit berger, a été honoré de l'Eſprit de Prophetie?

Maimonidès ſemble avoir placé la Prophetie entre les ſciences que l'on peut apprendre; c'eſt ce qu'il fait comprendre quand il dit d'un côté [24], *qu'il ne ſe peut faire qu'un homme ſe couche ſans être Prophete, & que le lendemain il ſe réveille Prophete, ſemblable à un homme qui auroit trouvé quelque choſe par hazard*; de l'autre, quand il exige trois ſortes de qualitez dans celui qui eſt propre à être Prophete; 1. des qualitez raiſonnables qui s'acquierent par l'étude; 2. des qualitez naturelles, ou animales, que l'on apporte au monde; 3. des qualitez morales qui regardent le cœur. *Has autem tres-perfectiones*, dit ce célèbre Rabin,

24. *Mor. Nev.* apud Smith de Prophetiâ & Prophetis pag. 19. *Unde fieri nequit, ut homo petitis lectum non Propheta, poſteà verò die ſurgat Propheta; quemadmodum homo, qui inopinatò aliquid invenit.*

bia, [25] *quas hic complexi sumus, quod attinet, perfectionem videlicet facultatis rationalis in studendo; perfectionem facultatis imaginatricis, à natalibus, & perfectionem morum & virtutum, in puritate cogitationum ab omnibus oblectationibus corporalibus, & immunitate adfectuum ab omni superbiâ & stultâ ac pestilenti gloriæ cupiditate; has, inquam, quod attinet, notum est, magnam earum, inter perfectos, esse differentiam & præcellentiam. Secundùm autem illam differentiam distinctè quoque sunt Prophetarum gradus.* Nous ne doutons point que les qualitez acquises & naturelles qui éclairent l'esprit, qui sanctifient le cœur, & qui mettent en état de proposer la vérité avec autant de majesté que de force, ne soient très-utiles aux Prophetes, pour s'acquiter de leur auguste emploi avec éclat. Mais toutes ces qualitez ne forment pas le Prophete. Toute l'étude des Sçavans les plus consommez n'y contribue en rien. Dieu seul accorde ces lumiéres, qui percent dans l'avenir, & qui annoncent à l'avance, mais d'une maniére sûre, ce que tous les hommes réunis ne sçauroient prévoir par eux-mêmes. De sorte que les Prophetes doivent tenir ce langage des Apôtres: *Nous ne sommes pas capables de penser quelque chose comme de nous-mêmes; mais notre capacité vient de Dieu.* 2 Cor. III. 15. Et nous préférons, sans peine, à l'hypothèse de Maimonidès, le sentiment de quelques Docteurs ses confreres, qu'il rejette comme une erreur; sçavoir [26] *que dans le choix que Dieu fait de ceux qu'il*

25. *Mor. Nev.* Part. II. cap. XXXVI. apud Smith cap. VIII.

26. *Quod Deus aliquem eligat & mittat, nullâ habitâ ratione an sit sapiens & eruditus, an verò indoctus & imperitus, senex an juvenis. Tantùm hoc requirunt, ut sit*

qu'il envoye, il ne fait pas attention s'ils ſont ſçavans, ou ignorans, jeunes, ou vieux, mais ſimplement que ce ſoient des gens de bien & de probité.

Après que Dieu a rendu Jérémie propre à s'acquiter de la commiſſion importante dont il vouloit le charger, il lui en fait connoître la nature. Il lui fait comprendre qu'il ſeroit appellé à tonner & à conſoler, à menacer & à promettre, à prédire la ruine des Etats & le rétabliſſement des peuples. *Regarde*, lui dit-il, *je t'ai établi aujourd'hui ſur les Nations & ſur les Royaumes, afin que tu arraches & que tu démoliſſes, que tu ruines & que tu détruiſes, que tu bâtiſſes & que tu plantes.* C'eſt Dieu qui devoit produire ces grands évenemens, & Jérémie devoit les prédire de ſa part. Jérémie & ſes diſcours ne devoient être que la cauſe occaſionnelle de ces chutes & de ces delivrances; mais Dieu devoit en être la cauſe efficiente. Copions ici la paraphraſe de Mr. de Sacy, qui exprimera mieux cette penſée que nous ne ſçaurions le faire. „ Jérémie, „ *dit-il* [27], ne devoit pas arracher lui-même, ni détruire, ni diſſiper. Mais il étoit „ établi pour prédire de la part de Dieu la „ ruine des Nations & la déſtruction des „ Royaumes, en cas que ces Nations & ces „ Royaumes n'écoutaſſent point les paroles „ qu'il leur diroit par ſon ordre. Il devoit „ même édifier & planter, c'eſt-à-dire de„ clarer prophétiquement, que d'autres peu„ ples & d'autres Royaumes ſeroient élevez „ ſur les ruines de ces premiers, par un effet

„ de

vir probus, bonus & honeſtus. Smith de *Prophetiâ & Prophetis.* cap. VIII.

27. *Bible de* Sacy ſur ce paſſage.

„ de la puissance absolue de celui qui tient en
„ sa main tous les Empires & tous les Royau-
„ mes, pour en disposer comme il lui plaît. "
C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce qui est dit des Apôtres, *qu'il se faisoit beaucoup de signes & de miracles par leurs mains.* Act. v. 12. Ce n'est pas que ces saints hommes opérassent ces merveilles par une efficace qui leur fût inhérente; mais la puissance de Dieu produisoit ces prodiges à la parole de ses Ministres; de sorte qu'il sembloit que c'étoient eux qui en étoient les auteurs.

Dieu ne se contenta pas de declarer à Jérémie, qu'il seroit appellé à remplir de terreur les Juifs par des menaces très-réelles, & à les consoler par les plus douces promesses; il lui indique en même tems par où il devoit débuter auprès de cette Nation incorrigible, & commencer les fonctions de son auguste Ministère. C'étoit en faisant comprendre à Jerusalem & à son peuple que sa ruine étoit résolue & prochaine. Ce peuple s'étoit toûjours flatté, que Dieu ne livreroit pas entre les mains des Nations la ville sainte, où étoit ce Temple si célèbre qu'il avoit honoré si souvent de sa présence. Il se promettoit sur-tout, qu'il s'écouleroit encore bien des siécles avant que Dieu en vînt à frapper ces terribles coups. Jérémie est destiné à le désabuser, & à lui dire non seulement, comme Esaïe l'avoit prédit, *que les villes & les maisons seroient désolées, & la terre réduite à une désolation totale*; mais encore, que cette catastrophe n'étoit pas fort éloignée; que les hommes de cette génération verroient *Sion labourée comme un champ*; *Jerusalem réduite en monceaux de pierres*, *& la montagne du Temple couverte de forêts*, suivant la Prophetie Esaïe VI. 11.

III. 12. que Michée avoit prononcée ſous le regne d'Ezéchias.

C'eſt à quoi ſe rapporte la première viſion dont Dieu favoriſa Jérémie, en lui faiſant paroître *une Branche d'Amandier*. Les anciens Traducteurs ont rendu différemment le terme que notre Verſion a bien exprimé par celui d'*Amandier*. Les LXX. traduiſent *une Verge de noyer*. Cependant ils n'ont pas été conſtans dans leur traduction, rendant par le mot *d'Amandier* le même terme qui ſe lit au ch. XII. de l'Eccléſiaſte. St. Jerôme, Aquila, & Symmaque ont traduit *une Verge qui veille*. Ce qui n'a point de ſens, comme le remarque judicieuſement [28] Mr. le Clerc. Quelle idée peut-on ſe former d'une Verge qui veille? St. Jerôme a cru pouvoir traduire de cette manière, parce que le terme de l'Original eſt dérivé d'un mot qui ſignifie *veiller* [29], mais il n'a jamais cette ſignification lorſqu'il eſt joint à celui de Branche, ou de Verge.

שקד

Βακτηρίαν καρύϊνην. Τὴν ἀμύγδαλον. verſ. 7. *Virga vigilans.*

Notre Verſion ordinaire eſt la plus exacte. Cette viſion étoit bien propre à montrer au Prophete ce que Dieu vouloit exécuter. Il voyoit une Verge; indice du châtiment dont Dieu

28. Sur ce paſſage.

29. *Laborandum nobis eſt, ut breviter Hebræam etymologiam Latinus lector intelligat.* שָׁקֵד *nux dicitur; vigilia autem vel vigil, ſive vigilare appellatur* שָׁקַד, *unde & in poſterioribus vigilans hoc nomine appellatur. Ab eo igitur quod dicitur nux, propter verbi ſimilitudinem ad vigilis intelligentiam nomen aluſit.* L'*Amandier* a été nommé en Hébreu שָׁקֵד & en Chaldéen שׁוּקְדִין (*Voyez* Buxt. *Lex. Rabb. Col.* 2510.) parce que, ſelon la remarque de Pline, l'Amandier eſt le premier arbre qui fleuriſſe. *Floret prima omnium amygdala, menſe Januario.* Lib. XVI. cap. XXV. Edit. Baſil. anno 1535. Voyez auſſi le *Phaleg* de Bochart lib. III. cap. I.

Dieu menaçoit le Peuple. C'eſt ainſi qu'Aſſur eſt appellé la *Verge de la colere de l'Eternel*, & que le Sage prononce, que *la Verge eſt pour le dos de celui qui eſt dépourvû de ſens.* Cette Verge eſt tirée d'un Amandier, pour montrer que la punition ſera hâtive; que Dieu ne tardera pas de châtier ce peuple, trop long-tems menagé [30].

Eſaïe x. 5. Prov. x. 13.

Ce n'eſt pas-là une explication arbitraire, appuyée ſur de pures conjectures. Dieu, auteur de la viſion, en donne lui-même le ſens à ſon Prophete: *Tu as bien vû*, lui dit l'Eternel; *car je me hâte* [31] *d'exécuter ma parole.* Dieu va plus loin. Il ne ſe contente pas de declarer à Jérémie, d'un côté, que le Peuple Juif ſeroit puni ſévèrement; & de l'autre, que cela arriveroit dans peu: il lui fait encore connoître quels ſeroient ceux dont Dieu vouloit ſe ſervir pour exercer ſa vengeance. C'eſt-là le but de la ſeconde viſion, qui ſuivit immédiatement la premiere. Dans celle-ci Dieu fit voir au Prophete *un pot bouillant, dont le devant*

30. St. Jerôme allégoriſe cet emblême & en déduit un ſens moral, qui ne paroit pas être du but de la viſion. „ Comme l'Amandier, *dit ce Pere*, a un fruit dont „ l'écorce eſt amère, mais dont le noyau eſt doux; de „ même toute punition eſt amère lorſqu'on la ſouffre, „ mais elle produit enſuite des fruits qui ſont très-agréa„ bles." *Quomodo nux, ſive amygdalum, amariſſimum habet corticem, & teſtâ duriſſimâ cingitur, ut detractis auſteritoribus & duris, fructus dulciſſimus reperiatur, ſic omnis correptio & labor continentiæ, amara quidem videtur ad præſens, ſed fructus parit dulciſſimos.* Comm. in hunc locum.

31. Il y a dans l'Original שֹׁקֵד אָנִי *je veille, je ſuis attentif*; ſur quoi Mr. le Clerc remarque, que celui qui veille à faire quelque choſe, ſe hâte de l'exécuter au plutôt. *Qui vigilat ad faciendum quidpiam, is feſtinat id quamprimùm facere.* Comm. in hunc locum.

vant, ou l'ouverture, *étoit tourné du côté de l'Aquilon.* Le *pot bouillant*, c'eſt Jeruſalem * dans la plus grande des émotions; & l'*Aquilon* qui ſouffle avec véhémence le feu ſur lequel ce pot ſe repoſe, déſigne le Chaldéen [32], qui devoit fondre ſur Jeruſalem & la réduire en cendres. *Le mal*, dit Dieu, *ſe découvrira du côté de l'Aquilon ſur tous les habitans du païs. Car voici, je m'en vais appeller toutes les familles des Royaumes de l'Aquilon, dit l'Eternel, & elles viendront, & mettront chacune ſon Trône* [33] *à l'entrée des portes de Jeruſalem, & joignant ſes murailles à l'environ, & joignant toutes les villes de Juda.* Grotius remarque [34], que *l'Empire de Babylone s'étendoit fort dans le Septentrion de la Judée; que les Medes étoient les Alliez de Nébucadnetzar, qui avoit épouſé la fille du Roi des Medes.* C'étoient ces Puiſſances alliées du Monarque de Babylone, qui devoient s'unir à lui dans ſes conquêtes, & lui aider à renverſer Jeruſalem & ſon Temple.

Rien n'étoit plus menaçant, & en même tems plus précis, que la prédiction par laquelle Jérémie devoit commencer ſon miniſtère. Les Juifs ſont menacez d'une ruine totale & prochaine; & cela de la part des Babyloniens, avec

* Elle eſt comparée à une *Chaudiere*, Ezéchiel xi. 3.

32. Onkelos paraphraſe de la ſorte; *Regem ferventem quaſi lebetem ego video, & vexillum exercitûs ejus qui dicitur, & venit à facie Aquilonis.* Mr. le Clerc, qui nous fournit ce paſſage, remarque avec raiſon, que le *Pot* ne déſigne pas le Roi, mais Juda. Clericus in Jer. i. 13.

33. C'eſt-à-dire ſes *tentes. Prætorium ſuum caſtrenſe*; comme l'obſerve Grotius ſur ce paſſage.

34. *Comm.* in Jer. i. 15. „ Nam regnum Babyloniorum multùm in ſeptentrionem ſe porrigebat; & Medi „ erant fœderati Nabuchodonoſoro, qui Mediæ filiam „ uxorem duxerat.

avec lesquels ils n'étoient point en guerre, & qui leur paroissoient bien moins à craindre que les Egyptiens, leurs voisins. Qui peut parler à l'avance, d'une manière si claire, d'évenemens contingens que toute la sagacité humaine ne sçauroit prévoir, si ce n'est cet Esprit infini, à qui l'avenir n'est pas moins connu que le passé & le présent? Ce ne sont pas ici des oracles équivoques, susceptibles de divers sens, tels que les oracles du Paganisme. Et il faut être bien aveugle, ou de mauvaise foi, pour ne pas reconnoître l'opération divine dans des Propheties si claires & si bien justifiées par l'évenement.

Il ne faut pas être surpris du dessein que Dieu avoit formé de châtier les Juifs d'une manière exemplaire, & de les livrer entre les mains des Nations. Il y avoit long-tems qu'ils s'étoient rendus indignes de son support par leur idolâtrie & leur corruption, sans que toutes les exhortations des Prophetes, & tous les soins des Rois pieux qu'il leur avoit donnez de tems en tems, eussent pu les corriger. Quoiqu'ils vécussent actuellement sous le Roi Josias, qui, par son exemple & ses sommations, tachoit de leur faire abandonner leur penchant à l'idolâtrie, ils ne laissoient pas de s'y livrer. C'est pourquoi Dieu dit à Jérémie: *Je leur prononcerai mes jugemens à cause de toute leur malice, par laquelle ils m'ont abandonné, & ont fait des parfums à d'autres Dieux, & se sont prosternez devant l'ouvrage de leurs mains.*

Ce Prophete ayant donc à annoncer des véritez si désagréables & si humiliantes, à un Peuple fier & emporté, qui, en malade frénétique, se jettoit avec fureur sur les Médecins spirituels que Dieu lui envoyoit, n'avoit-il point à craindre la persécution la plus violente?

lente ? Pour diſſiper cette appréhenſion, Dieu fait deux choſes. 1. Il lui fait entendre, que s'il étoit aſſez foible pour ſe laiſſer épouvanter par la crainte des hommes, il tomberoit en des mains plus redoutables, en celles de Dieu même, qui en feroit un exemple de ſévérité en préſence du Peuple, pour punir ſa déſobéiſſance: *Toi donc, trouſſe tes reins, & te leve, & leur di toutes les choſes que je t'aurai commandées: Ne ſois point épouvanté à cauſe d'eux, de peur que je ne te * mette en piéces devant eux*; ou, comme d'autres traduiſent, 37 *de peur que je ne t'épouvante en leur préſence.* La crainte d'un grand malheur doit diſſiper celle d'un mal léger. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt diſoit à ſes Diſciples: *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plutôt celui qui peut perdre l'ame & le corps dans la gêhenne.*

Matth. x. 28.

Trouſſe donc tes reins, dit Dieu à ſon Prophete, c'eſt-à-dire, diſpoſe-toi à partir; ſois prêt à obéïr au premier ordre que je te donnerai. Cette façon de parler eſt fort uſitée dans le Vieux Teſtament & dans le Nouveau. Jeſus-Chriſt voulant nous faire comprendre que nous devons être toûjours prêts à le recevoir, nous dit: *Que vos reins ſoient trouſſez, & vos chandelles allumées.* Cela eſt tiré, comme chacun le ſçait, de la manière en laquelle les Orientaux étoient vêtus 36.

Job xxxviii. 3. 2 Rois iv. 29. Luc. xii. 35.

La

* בן אזרך למראיהם. Le verbe חתת ſignifie également *briſer & épouvanter.*

35. *In Hebræo*, dit Grotius, *ne ego te coram illis perterrefaciam, id eſt, perdam.* Comm. in hunc locum.

36. *Orientalium enim veſtes, cum longæ & fluxæ eſſent, & plerumque diſcinctæ, eas oportuit ſuccingi, cùm vel ad iter ſe parabant, vel ad opus laborioſum, ne eſſent impedimento.* Bochart in *Hieroz.* Part. I. Lib. II. cap. I.

La seconde chose que Dieu fit pour rassurer Jérémie, fut de lui declarer qu'il le protegeroit d'une façon toute particuliere, & que, malgré toutes les machinations de ses ennemis, il échaperoit de leurs mains: *Voici*, lui dit-il, *je t'ai aujourd'hui établi comme une ville munie, comme une colonne de fer, comme des murailles d'airain contre tout ce pais, contre les Rois de Juda, contre les principaux du pais, contre les Sacrificateurs & contre le Peuple. Ils combattront contre toi; mais ils ne seront point plus forts que toi; car je suis avec toi, dit l'Eternel, pour te délivrer.* Ce seul trait suffiroit, pour montrer que le célèbre Grotius s'est trompé, lorsqu'il a cru que le Chapitre LIII. d'Esaïe peut être appliqué d'abord à Jérémie, & ensuite à Jesus-Christ. Car celui dont Esaïe parle, devoit être [37] *retranché de la terre des vivans*, c'est-à-dire *mis à mort* par ceux à qui il s'addresseroit; au lieu que Jérémie devoit échaper à la fureur des Juifs, comme effectivement cela arriva, malgré toutes leurs machinations & tous les mauvais traitemens qu'ils lui firent. Il n'en falut pas davantage pour rassurer le Prophete. Se sentant appuyé sur celui qui est le rocher des siécles, il parla toûjours avec toute la fermeté qui convient aux Ambassadeurs du Monarque des cieux & de la terre.

Mais il ne suffit pas d'avoir marqué le sens de la vision dont Dieu favorisa Jérémie en lui

37. Esaïe LIII. 8. Grotius sur ce passage explique cela de la prison & de la fosse où Jérémie fut jetté tout-à-tour. *Nempe olim ollus fuit primùm in carcerem, deinde in locum illum cænosum, ac rursum in carcerem.* Mais ce n'est pas le stile des Ecrivains sacrez, de dire d'un homme empriſonné, qu'il a été *retranché de la terre des vivans.* Ils désignent ordinairement par-là la mort.

lui addreſſant la vocation de Prophète ; il faut ſur-tout montrer, que tout ce qui fut alors manifeſté en viſion, eut ſon parfait accompliſſement ſous les yeux de Jérémie lui-même. Cela nous donnera occaſion de parcourir rapidement les regnes des quatre derniers Rois de Juda ; de voir comment la Nation couroit tous les jours à ſa perte, en comblant la meſure de ſes crimes ; de quelle manière Jeruſalem fut pluſieurs fois aſſiégée, & enfin réduite en cendres par les Babyloniens ; & quelle fut auſſi la protection toute particuliere que Dieu accorda à ſon Prophete au milieu d'un Peuple qui tenta pluſieurs fois de lui arracher la vie.

Le pieux Joſias ayant été tué dans la malheureuſe journée de Meguiddo [38], le Peuple lui donna, ſans différer, un ſucceſſeur. On jetta les yeux ſur un des fils de Joſias, ſçavoir ſur *Schallum* *, à qui l'on donna le nom de *Jehoachaz*. Il n'avoit que vingt-trois ans. Comme il n'étoit pas l'aîné de ſes freres, il fut oint pour autoriſer par-là la préférence qu'on lui avoit accordée au préjudice de ſes aînez [39].

Ce jeune Roi avoit eu dans ſon pere le meilleur modèle que les Monarques puiſſent trouver entre les hommes. Cet exemple devoit lui tenir lieu d'une longue expérience. En le

38. L'an du monde 3394. ſuivant Uſſerius.

* Ce nom lui eſt donné Jérémie XXII. 11.

39. Uſſerius conclut de cette action & de l'âge du Succeſſeur de Jehoachaz, qu'il n'étoit pas l'aîné. *Primogenitum non fuiſſe Jehoachazum, tùm ex eo colligitur, quòd à populo unctus fuiſſe dicatur ; quum ungi non ſoleant filii Regum primogeniti, ad quos jure ordinaria regni hæreditas ſpectabat ; tùm ex ætate illâ 23. annorum, quam unctionis ſuæ tempore egiſſe dicitur ; quare poſt trimeſtre ſpatium ſubſtitutus illi frater Eljakim 25. annorum fuiſſe legatur.* *Annales* Uſſerii ad annum 3377.

le suivant, il se seroit montré digne de la distinction glorieuse dont le Peuple l'avoit honoré. Mais le tems étoit, ce semble, venu, auquel les Juifs ne devoient plus avoir que des Rois impies, pour hâter les Jugemens qui devoient tomber sur ce Peuple, & qui n'étoient suspendus que parce que Dieu est lent à la colere, & que ses misericordes sont immenses. Jéhoachaz renversa tout ce que son pere avoit fait par la reformation qui lui avoit tant coûté. Il rappella l'idolâtrie; *& il fit ce qui déplaît à l'Eternel.* Ce Prince indigne du Trône, n'y demeura pas long-tems. Il n'y monta que pour avoir le chagrin mortel d'en descendre. Necò retournant de la conquête de Carchemis, ayant appris ce que les Juifs avoient fait, & trouvant mauvais, ou qu'ils se fussent ingérez de mettre la couronne sur la tête de Schallum sans lui en avoir demandé l'agrément, ou de ce qu'ils avoient changé sans sujet l'ordre de la succession, enleva le Diadême à ce nouveau Roi, & le chargea de fers à Ribla. Mr. le Clerc croit [40] que cette ville étoit située auprès du haut Jourdain, au Septentrion du Lac Seméchonite; qu'elle étoit dans le païs d'Israël, & non dans celui de Hamath; c'est pourquoi ce sçavant Critique ne traduit pas *à Ribla*, mais *auprès de Ribla.* André Masius sur le ch. XIX. de Josué [41], conjecture qu'il y avoit trois Hamath; que la plus célèbre étoit *Antioche*; la seconde, *Epiphanie*;

2 Rois XXIII. 33.

40. *Ribla fuit in terrâ Israëlitidè, non in Chamathed. Fuit enim ad superiorem partem Jordani sita, ad septentrionem Semechonitidis paludis; quæ fuit in finibus Orientalibus terræ Chananææ.* Comm. in 4 Reg. XXIII. 33.

41. Voyez le Comm. de M. le Clerc sur les Nombr. ch. XXXIII. 9.

nie; & que la troiſième étoit ſituée au-deſſous des ſources du Jourdain. De cette manière Ribla, placée où Mr. le Clerc croit qu'elle étoit bâtie, auroit pû ſe trouver dans le païs d'Hamath. Joſephe ſitue Ribla dans la Syrie, & il la nomme *Samath* [42], confondant, ce ſemble, Ribla avec Hamath [43], dans le païs de laquelle elle étoit placée [44].

Mais comment eſt-ce que Necò put empriſonner Jehoachaz à Ribla? Pour quelle raiſon le Roi des Juifs ſe rendit-il dans le lieu où ſe trouvoit un Conquérant dont il devoit craindre le joug? Si nous en croyons Joſephe, Jehoachaz eut ordre de Necò de ſe rendre [45] auprès de lui. Cette conjecture nous paroît plus vraiſemblable que celle de Sanctius [46], qui croit que le Roi de Juda mit une armée ſur pied, & alla au-devant de Necò; qu'il lui livra bataille, & la perdit. Il ſe fonde ſur ce

XIX. 2. 3. 4. paſſage d'Ezéchiel: *Ta mere étoit une Lionne, qui a gîté entre les Lions, qui a élevé ſes petits entre les Lionceaux. Elle a fait croître un de ſes petits, qui eſt devenu un Lionceau, & qui a appris à dechirer la proye, il a devoré les hommes. Les Nations en ont ouï parler, il a été attrapé dans leur foſſe, & elles l'ont emmené avec des boucles en Egypte.* Mais toute cette allégorie du Prophete,

42. Ἐις Σαμαθὰ καλουμένην νῦν ἔτι εἰς τὴν Συρίας. Ant. Lib. X. cap. VI.

43. Cette *Hamath* étoit l'ancienne *Epiphanie*, juſques où les limites de la Paleſtine s'étendoient du côté du Septentrion, ou peu s'en faloit. Voyez Bochart dans ſon *Phaleg.* lib. IV. cap. XXXVI.

44. Grotius & D. Calmet, après le Paraphraſte Chaldéen, entendent *Hamée* par la ville de Ribla.

45. Μεταπεμπεται ὁ Ἰωαζος παρ' αὐτου. *Ant. Jud.* lib. X. cap. VI.

46. Voyez D. Calmet Comm. ſur 2 Rois XXIII. 30.

phete, par laquelle il représente le naturel superbe & féroce de Jehoachaz, & sa captivité, peut être aisément expliquée, sans avoir recours à la supposition de Sanctius, comme le montre le célèbre Bochart [47]. Aussi est-il fort difficile de comprendre que ce Roi, qui ne faisoit que de s'asseoir sur le Trône, eût pû ramasser une armée en si peu de tems, & eût osé aller attaquer un Monarque dont les Juifs avoient senti, il n'y avoit pas long-tems, la supériorité, & qui revenoit chargé de butin & de gloire. L'Historien sacré n'auroit-il point fait mention des préparatifs de Jehoachaz, de sa marche, du combat, & de sa défaite? Se seroit-il contenté de dire, que Necò l'emprisonna à Ribla?

D. Calmet, qui panche pour le sentiment de Sanctius qu'il rapporte, trouve que la conjecture de ce Commentateur est fortifiée par [48] *le traitement que Necò fit à Jehoachaz.* Car, ajoute-t-il, *pourquoi le mettre dans les fers, s'il s'étoit rendu à lui, & s'il étoit allé à Ribla sur ses ordres? Quel étoit son crime, d'avoir accepté la Royauté que le Peuple lui avoit déférée?* Mais D. Calmet n'ignore pas que les Princes ne pesent pas toûjours les actions à la balance de l'équité, mais à celle de leur bon plaisir. Si Jehoachaz, ou son élection, n'étoient pas agréables à Necò, cela suffisoit pour le rendre coupable. Le Roi ne fut pas seul châtié. Le Roi d'Egypte imposa au Peuple une *amende de cent talens d'argent & dix talens d'or* [49].

A-

47. *Hieroznicon.* lib. III. cap. IV.

48. *Comm.* sur 4 Rois XXIII. 30.

49. D. Calmet dit, que Necò lui imposa un tribut de cent talens d'argent & de dix d'or. Cependant le texte sacré ne parle que de cent talens d'argent & d'un talent d'or.

Après quoi il donna un nouveau Roi à la Judée, ſçavoir *Eljakim*, frere aîné du captif, & il lui changea le nom, voulant qu'il portât celui de *Jehojakim*. Necò conduiſit ſon priſonnier en Egypte. C'eſt-là qu'il mourut dans les fers, en punition de ſon impieté [50], & pour vérifier la prédiction de Jérémie: *Ainſi a dit l'Eternel, touchant Sçallum, fils de Joſias, Roi de Juda, qui a regné au lieu de Joſias ſon pere, lequel eſt ſorti de celui-ci; il n'y retournera plus; mais il mourra au lieu auquel il a été tranſporté, & ne verra plus ce païs-ci.*

XXII. 11. 12.

Un eſprit de vertige s'étoit emparé des Juifs & de leurs Rois. Les exemples, les avertiſſemens, les châtimens, rien ne pouvoit les corriger. Jehojakim ne fut pas moins impie ni moins dépravé que ſon frere. Ce nouveau Roi n'avoit, ſelon Joſephe [51], *ni crainte de Dieu, ni bonté pour les hommes.* Ce fut au commencement de ſon regne [52], que Jérémie reçut ordre de la part de Dieu de declarer à tout le Peuple, que s'ils ne faiſoient pénitence, le Temple où ils étoient aſſemblez, & Jeruſalem, ſeroient traitez comme Dieu avoit traité autrefois Silo. Sans Ahikam, Jérémie auroit été mis à mort à la ſollicitation des Sacrificateurs & des faux Prophetes. Urie, qui marcha ſur les traces de Jérémie, & qui prophetiſa contre Jeruſalem, ne put mettre ſa vie en ſureté par la fuite. Jehojakim le fit revenir d'Egypte, où il s'étoit refugié, *& le frappa de l'épée*, comme s'expri-

XXVI.

2 Rois XXIV. 1.

d'or. וכנר זהב: Joſephe dit la même choſe ἐν χρυσίῳ. *Ant. Jud.* lib. X. cap. VI.

50. Joſephe le traite d'impie & d'impur dans ſes mœurs. Ἀσεβὴς ἦν μιαρὸς ἦθος. Ant. Jud. lib. X. cap. VI.

51. *Ant. Jud.* lib. X. cap. VI.

52. L'an 3395. Voyez Uſſerii *Annales.*

s'exprime Jérémie. Nebucadnetzar vint de la part de Dieu venger le sang de ses Prophetes, & montrer à Jehojakim, qui s'appuyoit sur le Roi d'Egypte, que sa confiance étoit vaine. Nebucadnetzar, qui portoit aussi le nom de [53] *Nabocolassar*, & que Beroſe [54] nomme *Nabuchodonoſor*, étoit fils de Nabopolassar, Roi de Babylone. Le Satrape que Nabocolassar avoit commis sur la Syrie & la Phénicie, s'étant jetté dans le parti de Necò, après sa conquête de Carchemis, & ce Roi de Babylone se sentant trop vieux pour se mettre à la tête d'une armée, commit le soin de punir le perfide, à son fils Nebucadnetzar, qu'il associa à sa couronne; [55] c'est ce que Beroſe rapporte dans son troisième Livre de l'Histoire des Chaldéens [56]. *Nabuchodonoſor*, dit-il, (c'est ainsi qu'il nomme Nabopolassar) *ayant appris que le Gouverneur qu'il avoit établi dans l'Egypte, la Célesyrie, & la Phénicie, s'étoit révolté contre lui, & n'étant plus en âge de supporter les travaux de la guerre, envoya contre lui Nabuchodonoſor* * *son fils, avec une partie de ses forces.*

Nebucadnetzar ayant châtié le Satrape, se rendit en Judée, au commencement de la quatrième année du regne de Jehojakim. C'est ce qu'on peut conclure clairement du chap. I. de Daniel † & du XXV. de Jérémie ‡. Jo-

53. Voyez *Marsham* Sect. XVIII.

54. Voyez Joſephe. *Ant.* lib. X. cap. XI. sur la fin.

55. Usserii *Annales* sur l'an 3397.

56. Joſephe *Ant.* lib. X. cap. XII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

* C'est celui qui est appellé *Nabuchodonoſor le Grand*, ou *Nabuchodonoſor deuxième.*

† Vſ. 1. *La troisième année de Jehojakim, Roi de Juda, Nebucadnetzar Roi de Babylone vint contre Jeruſalem & l'assiégea.* C'est-à-dire à la fin de l'année 3. & au commencement de la quatrième.

‡ Vſ. 1. *La parole qui fut adreſſée à Jérémie touchant*

Joſephe fait venir en Judée le Roi de Babylone, quatre années plus tard; car voici de quelle manière il raconte cette Hiſtoire. „ En „ la quatrième année, *dit-il* [57], de Joakim, Roi „ de Juda, Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, „ s'avança avec une grande armée juſques à „ la Ville de *Carchabena*, aſſiſe ſur l'Euphrate, „ pour faire la guerre à Necò, Roi d'Egypte, „ qui dominoit alors dans toute la Syrie. Ce „ Prince vint à ſa rencontre avec de grandes „ forces; & la bataille s'étant donnée auprès „ de ce fleuve, il fut vaincu, & contraint de „ ſe retirer avec grande perte. Nabuchodono- „ ſor paſſa enſuite l'Euphrate, & conquit toute „ la Syrie juſques à Peluſe. Il n'entra point „ alors dans la Judée [58]; *mais en la quatrième* „ *année de ſon regne, qui étoit la huitième de cel-* „ *le de Joakim*, il s'avança avec une puiſſan- „ te armée, & uſa de grandes menaces contre „ les Juifs, s'ils ne lui payoient un tribut ". Cependant il eſt clair, par les paſſages de Daniel & de Jérémie, que cette expédition contre la Judée ſe fit la première année du regne de Nebucadnetzar, & la troiſième & quatrième de Jehojakim.

Nebucadnetzar, comme un foudre de guerre, renverſant tout ce qui s'oppoſoit à lui, ne trouva pas une grande réſiſtance dans Jehojakim & ſon Peuple. Le Roi de Juda fut fait priſonnier & chargé de chaînes. *Nebucadnet-*

zar,

tout le Peuple de Juda, la quatrième année de Jehojakim, fils de Joſias Roi de Juda, qui eſt la première année de Nebucadnetzar Roi de Babylone.

57. *Antiq.* liv. X. cap. XII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

58. Τῷ μὲν γὰρ ἐν Βαβυλῶνι ὄντι τὰ κατὰ Ναβουχοδονόσορον ἐγένετο, ἔτους ἤδη τῆς ἡγεμονίας αὐτοῦ τετάρτου ἐπὶ Ἐβραίων.

Edr, dit l'Auteur du second Livre des Chroniques, monta *contre Jehojakim, & le lia de doubles chaînes d'airain, pour le mener à Babylone.* C'étoit-là le premier dessein du Roi de Babylone, mais fléchi par les soûmissions de Jehojakim, il le mit en liberté, en lui imposant un tribut. C'est ce qui paroît par le récit de l'Auteur du second Livre des Rois, qui dit que *Nebucadnetzar monta contre* Jerusalem, *& que Jehojakim lui fut assujetti l'espace de trois ans.* Ce fut dans cette première expédition que Nebucadnetzar emporta une bonne partie des vaisseaux sacrez, & emmena captifs Daniel & ses compagnons, Hananja, Michaël & Hazarja. On doit aussi raporter à cette première année de la servitude de Jehojakim la prédiction & le commencement des 70. années de captivité en Babylone: *Tout ce païs*, crioit Jérémie avec un zèle intrépide, au milieu des ruës de Jerusalem; *tout ce païs sera en désert jusques à s'en étonner, & ces Nations-ci seront asservies au Roi de Babylone pendant soixante & dix années. Et il arrivera que quand les soixante & dix années auront été accomplies, je ferai, dit l'Eternel, punition du Roi de Babylone & de cette Nation-là.*

xxxvi. 6. לחליבו כבלר

xxiv. 1.

xxv. 11. 12.

En même tems que Dieu frappoit le Peuple, mais d'une manière moderée, il le faisoit exhorter fortement par Jérémie à une prompte & sérieuse pénitence. L'année après que Nebucadnetzar se fut retiré avec la meilleure partie des vaisseaux du Temple, qu'il alla offrir à son idole Bel, Dieu ordonna à Jérémie d'écrire dans un Livre toutes les menaces qu'il avoit fulminées contre Juda, & de les lui réciter publiquement, pour essayer si ce Peuple changeroit enfin de conduite, pour détourner les jugemens qui alloient fondre sur lui. Ba-

ruc fut chargé par Jérémie [59] de faire cette lecture, le jour de jeûne que Jéhojakim avoit indiqué pour le neuvième mois de la cinquième année de ſon regne. Dans un jour auſſi ſolemnel, & où le Roi & le Peuple avoient tant de raiſons de s'humilier devant Dieu, & de faire la plus ſincere & la plus amère pénitence, il ſemble que la lecture des paroles de ce grand Dieu, dont ils devoient ſolliciter fortement les miſericordes, ne pouvoient que faire les plus ſalutaires impreſſions. Mais bien loin de toucher, ni le Roi, ni les Grands de ſa Cour, l'impie Jehudi, qui en fit la lecture dans l'apartement d'hyver, où étoit ce Monarque avec ſa Cour, dechira le cahier ſacré à coups de canifs, après en avoir lu [60] trois ou quatre pages, & le jetta dans le braſier, où il

59. XXXVI. 5. Jérémie dit *qu'il eſt retenu, & qu'il ne peut entrer dans la maiſon de l'Eternel.* Grotius croit, que le Roi lui avoit ordonné de ne pas ſortir de la maiſon: *Juſſus ſcilicet à Rege domi ſe continere.* Comm. *in hunc* locum. D. Calmet dit, *qu'il y a bien plus d'apparence qu'il s'étoit caché, & qu'il ne vouloit pas paroître, ſçachant les mauvaiſes intentions du Roi contre lui.* Comm. ſur ce paſſage. Mais ce Prophete auroit-il dit qu'il étoit *retenu, & qu'il ne pouvoit entrer dans la maiſon de l'Eternel*, s'il ne s'étoit caché que de ſon propre mouvement? Auroit-il expoſé Baruc, ſimplement pour ſe conſerver? Le ſentiment de Grotius paroît plauſible, & l'objection de D. Calmet n'eſt pas inſoluble. Car quoique le Roi ordonnât dans la ſuite vſ. 26. de ſaiſir Jérémie, cela ne ſignifie pas qu'il ne lui eût ordonné auparavant de reſter dans ſa maiſon, mais que le Prophete, ayant appris les deſſeins du Roi, ſe cacha ailleurs, ſur l'avis que les principaux du Peuple lui en firent donner; vſ. 19.

60. שלשה דלתות וארבעה *trois ou quatre portes.* Les LXX. ont traduit τρεῖς σελίδας ἢ τέσσαρας, *trois ou quatre pages.* Grotius dit, qu'il faut entendre par-là les titres des Sections; *ſic vocantur tituli Sectionum.* Comm. in hunc locum. Voyez auſſi les Comm. de Mr. le Clerc & de D. Calmet.

il fut consumé. Un mépris si outrageant des paroles de Dieu, marquoit évidemment jusques où l'impieté & l'endurcissement du Roi & de ses Ministres étoient montez; & que le jeûne qu'ils célébroient, n'avoit été indiqué que par un principe de Politique, pour amuser le Peuple, & lui persuader que les invectives de Jérémie contre le Roi & sa Cour n'étoient pas fondées. Peut-être auroit-on traité Jérémie & son Secretaire, tout comme le rouleau qui avoit été brûlé, si Dieu n'avoit pris soin de leur conservation. Jérémie eût ordre d'écrire de nouveau tout ce qui étoit renfermé dans le rouleau qui avoit été réduit en cendres, & de dire à Jehojakim: *Tu as brûlé ce volume, & tu as dit; pourquoi y as tu écrit, disant, que le Roi de Babylone viendra certainement & qu'il désolera ce païs, & en exterminera les hommes & les bêtes? C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel, touchant Jéhojakim, Roi de Juda *: Il n'aura personne qui soit assis sur le Trône de David, & son corps mort sera jetté de jour à la chaleur, & de nuit à la gelée.* C'est ainsi que l'opiniâtreté du pécheur aggrave sa peine, & que l'on voit la vérité de cette declaration; *qui s'en est pris à Dieu, & s'en est bien trouvé?* La prédiction de Jérémie paroissoit peu vraisemblable. Jamais aucun Roi, non pas même les plus méchans, les Manasses, les Amons, n'avoient été privez de la sépulture. Les Juifs étoient très-religieux à l'accorder aux morts [61]; & les Nations les plus barbares Jer. XXXVI. 29. 30.

* Le regne de Jéchonias fut si court, qu'il mérite à peine d'être compté; il ne regna que trois mois.

61. Tacite dit, qu'ils égaloient les Egyptiens à cet égard. *Corpora condere, quàm cremare, more Egyptio, eadem cura.* lib. v.

res ne refuſoient pas ce devoir d'humanité aux cadavres de leurs plus grands ennemis. C'eſt ce que Pitiſcus prouve [62] par un paſſage de Dion Chryſoſtome, qui ſoutient, que quoique les Loix écrites n'ayent aucune autorité ſur des ennemis qui ont les armes à la main, ils ne laiſſent pas cependant de reſpecter les coûtumes dictées par l'humanité, telle qu'eſt celle d'enſévelir les morts.

Cet événement, qui paroiſſoit ſi peu vraiſemblable, arriva cependant conformement à la menace divine. Et voici ce qui le précéda, & y donna occaſion. Nebucadnetzar ayant impoſé un tribut à Jéhojakim & à ſon Royaume, ſe rendit inceſſamment en Egypte, où il reſerra extrêmement Necò. C'eſt ce qui fait dire à l'Auteur du 2. Livre des Rois:

XXIV. 2. *Que le Roi d'Egypte ne ſortit plus de ſon pais* *, *parce que le Roi de Babylone avoit pris tout ce qui étoit au Roi d'Egypte depuis le torrent d'Egypte*; c'eſt-à-dire depuis le bras du Nil qui ſepare l'Egypte de l'Arabie, *juſques à l'Euphrate*. Après tant de victoires, Nebucadnetzar apprit la mort de Nabopolaſſar ſon pere, qui avoit porté la couronne vingt & un ans. Nebucadnetzar donc ayant mis ordre à ſes conquêtes, ſe rendit ſans différer dans ſa capitale, pour prendre les rênes de ſon vaſte Empire. Beroſe

62. In *Lexico Ant.* in voce *Sepultura*. *Tum ſcriptorum legum nulla in bellis valet; conſuetudines autem ſervantur apud omnes, etiamſi ad extremas inimicitias progrediantur. Quippe ne ac mortui prohibeantur ſepeliri, nuſquam ſcriptum eſt: nam alioqui circa hoc victores ſuccumbentium parerent mandatis; ſed conſuetudo eſt, quæ defunctos facit ad humaniter potiri:* Dio Chryſ. in *Oratione* [illegible].

* Cela doit apparemment s'entendre de Necò; car on voit que les Egyptiens vinrent au ſecours de Jeruſalem ſous le Roi Sédécias. Jérémie XXXVII. 7.

se nous apprend chez Josephe [63] ces particularitez, & il s'exprime de cette manière. „ Ce „ jeune Prince remit toutes ces Provinces „ sous l'obéissance de son pere; & ayant appris „ qu'en ce même tems il étoit mort à Babylo- „ ne, après avoir regné vingt & un ans, il „ mit ordre aux affaires de l'Egypte & des „ autres Provinces, laissa la charge à ceux de „ ses Officiers en qui il se fioit le plus, de „ reconduire son armée en Babylone, avec les „ captifs, tant Juifs que Syriens, Phéniciens „ & Egyptiens, & lui, accompagné de peu „ de gens, prit son chemin à travers le désert, „ & s'y en alla en diligence ".

Jéhojakim sentant son vainqueur éloigné, résolut de s'affranchir du tribut onereux qui lui avoit été imposé, & au bout de la troisiéme année de soûmission il leva le masque *, & refusa de payer ce que le Babylonien exigeoit de lui. La vengeance de ce refus fut renvoyée de quelques années, parce que Nebuchadnetzar étoit accablé d'affaires, sur-tout dans le commencement de son regne. Mais trois ans après †, le Roi de Babylone envoya contre Jerusalem une armée composée de Chaldéens, de Syriens, de Moabites & d'Ammonites. Jerusalem fut prise; son Roi fut tué, & son cadavre jetté à la voirie hors des portes de sa capitale. C'est ainsi que fut accomplie, non seulement la Prophetie de Jérémie qui se lit au ch. XXXVI. de ses revélations, mais aussi celle du chap. XXII. où le Prophete s'exprimoit de la sorte: *Ainsi a dit l'Eternel*, vs. 18, 19.

63. *Ant.* lib. x. cap. xx. Je suis la version d'Arnauld d'Andilly.

* Cela arriva l'an 3401. Voyez *les Annales* d'Usserius.

† L'an du monde 3404.

nel, touchant Jéhojakim, fils de Joſias, Roi de Juda? On ne le plaindra point, diſant; hélas mon frere! hélas ma ſœur! On ne le plaindra point, diſant; hélas! Sire; & hélas! Sa Majeſté! C'eſt-à-dire qu'il ne ſeroit pleuré, ni par ſa famille, ni par ſes ſujets. Mais, ajoute le Prophete, *il ſera enſeveli de la ſépulture d'un âne, étant traîné & jetté hors des portes de Jeruſalem.*

Voici de quelle manière Joſephe récite cet évenement [64]: „ Le Roi de Babylone vint „ avec une grande armée, & le Roi Joakim, „ qui ne ſe défioit point de lui, & qui étoit „ troublé par les prédictions du Prophete, ne „ s'étoit point préparé à la guerre; ainſi il le „ reçut dans Jeruſalem, ſur l'aſſurance qu'il lui „ donna de ne lui faire aucun mal. Mais il „ lui manqua de parole, le fit tuer avec toute „ la fleur de la jeuneſſe de la ville [65], *& commanda qu'on jettât ſon corps hors de Jeruſalem* „ *ſans lui donner ſépulture* “. Il ne paroît point que Nebucadnetzar vint alors en perſonne. Tout cela ſe fit par le moyen de ſes Lieutenans [66].

Lorſ-

64. *Ant. Jud.* liv. x. cap. VIII. de la traduction d'Arnauld d'Andily.

65. Ὃν ἄπαιδον ἐκέλευσεν ῥιφῆναι πρὸ τῶν τειχῶν.

66. On trouve dans Euſebe *de Præparat. Evang.* lib. x. cap. IV. *edit. Baſil. ex officinâ Henrici-Petrinæ*, un long paſſage d'Alexandre Polyhiſtor, où cet Hiſtorien confond *Joachim* avec *Sédécias*, & où il ramaſſe pluſieurs faits, dont les uns ſont fort apocryphes, & les autres manifeſtement faux. *Temporibus*, inquit, *Joachim, Hieremias prophetavit; qui miſſus à Deo, cùm Judæos aureum ſimulacro, cui nomen erat Baal, ſacrificantes reperiſſet; futuram ejus propter hoc calamitatem prædixit. Undè Joachim vivum juſſit cremari. Illum autem dixiſſe foveas, ipſos à rege Aſſyriorum captos, juxta Tigridem atque Euphratem eisdem lignis facturos. Hæc Nabuchodonoſorem Babyloniorum regem audiviſſe. Ac Aſtibare Medo-*

menſe

Lorsque Jérémie predit que Jéhojakim seroit *enseveli de la sépulture d'un âne*; expression unique dans les Ecrits sacrez; cela signifioit, comme le remarque St. Jerôme sur ce passage, que ce Prince ne seroit point enterré.

Le Prophete, dit-il, *prédit que Jéhojakim sera enseveli de la sépulture d'un âne, pour marquer qu'il ne seroit point inhumé, mais exposé en proye aux bêtes & aux oiseaux carnaciers. Car c'est-là la sépulture d'un âne. Pulchréque sepulturâ asini dicit eum sepeliendum, ut aliis verbis significet insepultum; hoc est, à bestiis avibusque vorandum. Hæc est enim asini sepultura.*

Jéhojakim fut traité comme les perfides & les traîtres l'étoient chez plusieurs Nations. C'est ainsi que les Athéniens jetterent hors des terres de l'Attique le cadavre de Phocion [67], en punition de ce crime. Vespasien étant Préteur fit ajouter à la peine portée contre les conjurez de Caïus Caligula, *que leurs cadavres seroient sans sépulture* [68]. Les Perses jettoient aux chiens & aux bêtes sauvages les cadavres des criminels [69]. Les Grecs & les Romains regardoient

mense rege in auxilium adducto, centum & octoginta peditum, equitum centum & viginti millia, ducenta ac decem millia curruum. Primò Samaritanas omnes urbes, Galilæam, Scythopolim, & Galatidem, evertisse, deinde Hierosolymam & Judæorum regem Joachim vivum cepisse, & aurum, argentum, as, cæteraque omnia, quæ in templo fuerunt, arcâ exceptâ & tabulis, in Babylonem asportasse. Arcam enim Hieremias detinuit.

67. Valerius Maximus lib. IV. cap. III. in externis. *Non tantùm in equuleo ab Atheniensibus impositus est; sed certè post obitum, nullam Atticæ regionis, quæ ossibus ejus injiceretur, glebulam invenit: jussus extra fines projici.*

68. *Ut insepulti projicerentur.* Sueton. *in T. Fl. Vesp.* cap. III.

69. *Persæ damnatorum corpora feris & canibus objiciunt.* Alex. ab Alexandro. lib. VI. cap. XIV.

doient comme un grand malheur de manquer de sépulture, parce qu'ils croyoient que les ames, dont les corps n'avoient pas été ensevelis, erroient pendant cent ans, avant que Charon les reçût dans sa barque:

70 *Hæc omnis, quam cernis, inops, inhumataque turba est:*
Portitor ille, Charon: hi, quos vehit unda, sepulti.
Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Transportare prius, quàm sedibus ossa quierunt.
Centum errant annos, volitantque hæc littora circùm.
Tum demùm admissi stagna exoptata revisunt.

Il ne suffisoit pas même que le cadavre fût jetté dans une fosse, & dans un lieu à l'abri de l'insulte des animaux. On passoit pour n'être point enseveli, jusques à ce que le corps fût couvert de terre:

71 *Nam me Acherontem recipere Orcus noluit;*
Quia præmaturè vitâ careo: per fidem
Deceptus sum, hospes hîc me necavit, ìsque me
Defodit insepultum.

Entre les imprécations des Payens, c'en étoit une fort considerable, de souhaiter à son ennemi de mourir sans être, ni pleuré par ses proches, ni enterré. C'est-là le sort qu'Ovide souhaitoit de tout son cœur à son persécuteur Ibis 72.

Nec

70. *Æneid.* lib. VI. vs. 325. &c.
71. Plaut. in *Most.* Act. II. Sc. II. vs. 68.
72. Ovidii *Opera* Tom. I. *Ibis* vs. 165. &c.

Nec tibi contingent funus lacrimæque tuorum.
Indeploratum projiciere caput.
Carnificisque manu, populo plaudente, trahêris;
Infixusque tuis ossibus uncus erit.
Ipsæ te fugient, quæ carpunt omnia, flammæ:
Respuet invisum justa cadaver humus.
Unguibus & rostro tardus trahet illa vultur;
Et scindent avidæ perfida corda canes.

C'étoit pour les Particuliers des Nations dont nous parlons, le sujet d'une amère douleur, lorsqu'ils pouvoient présumer qu'à leur mort ils n'auroient aucun parent pour leur fermer les yeux, & leur procurer l'honneur de la sépulture. C'étoit-là un des plus grands griefs d'Ariadne contre l'ingrat & le perfide Thésée, qui l'avoit abandonnée dans l'Isle de Naxos:

73 *Ergo ego nec matris lacrymas moritura videbo;*
Nec, mea qui digitis lumina condat, erit?
Spiritus infelix peregrinas ibit in auras;
Nec positos artus unget amica manus?
Ossa superstabunt volucres inhumata marinæ:
Hæc sunt officiis digna sepulcra meis 74?

Les Sages d'entre les Payens se mettoient au-dessus de ces foiblesses populaires, comme Ciceron le prouve dans ses Tusculanes 75. So-

crate

73. Ovidius *Heroidum* x. vs. 119.

74. Voyez les exemples de ceux qui se sont enterrez eux-mêmes, dans le Traité de Pomey, intitulé *Latinus*, pag. 27.

75. *Quum enim Socrates de immortalitate animorum disputavisset, & jam moriendi tempus urgeret, rogatus a Critone quemadmodum sepeliri vellet: multum vero, inquit, operam amici frustra consumpsi. Critoni enim nostro*

non

crate, *dit-il*, „ ayant parlé long-tems ſur „ l'article de l'immortalité de l'ame, & étant „ près de mourir, Criton lui demanda de quel- „ le manière il vouloit être enterré. En vé- „ rité, mes amis, *répondit Socrate*, j'ai perdu „ beaucoup de tems, n'ayant pu perſuader „ juſques ici à Criton, que je m'envolerois „ d'ici, & que je ne laiſſerois rien de ce qui „ m'apartient. Cependant, ô Criton, ſi vous „ pouvez m'atteindre, ou que vous me trou- „ viez en quelque lieu, enſeveliſſez-moi „ comme vous le jugerez à propos. Mais, „ croyez-moi, lorſque je ſerai parti d'ici, „ perſonne de vous ne m'atteindra.

Par-là Socrate vouloit faire ſentir à Criton, qu'il ſe mettoit peu en peine du ſort de ſon corps, qu'il ne regarderoit plus comme ſien dès qu'il l'auroit abandonné. Diogene le Cynique, bien loin de ſe ſoucier de la ſépulture, „ ordonna de jetter ſon cadavre ſans l'inhu- „ mer. Ses amis lui ayant demandé, s'il vou- „ loit donc être dechiré par les bêtes féroces „ & par les oiſeaux de proye? Point du tout, „ dit-il; mais mettez auprès de moi un bâ- „ ton avec lequel je les chaſſerai. Mais, lui „ dit-on, vous ne les ſentirez pas. Quel „ mal donc, répondit-il, me cauſera ce dé- „ chi-

non perſuaſi me hinc avolaturum, neque quidquam me relicturum. Verumtamen, Crito, ſi me aſſequi potueris, aut ſicubi naſus eris, ut tibi videbitur ſepelito. Sed mihi crede, nemo me veſtrûm, quum hinc exceſſero, conſequetur. Diogenes Cynicus projici ſe juſſit inhumatum. Tum amici, volucribusne & feris? Minimè verò, inquit, ſed bacillum prope me quo abigam ponitote. Qui poteris? illi, nam enim ſenties! Quid igitur mihi ferarum laniatus oberit nihil ſentienti? Tuſcul. Queſt. Lib. I. Diogene fut cependant enterré fort honorablement. Voyez Diogenis Laertii Lib. VI. de Diogene, ſub finem.

„ chirement des bêtes, ſi je ne le ſens pas?

Mais revenons à Jéhojakim privé de ſépulture. Mr. le Clerc [76] explique de Jéchonias, ce que nous attribuons, avec la foule des Hiſtoriens & des Interprêtes, à Jéhojakim. Il prétend même ſuivre en cela l'opinion de Grotius. *Grotius*, dit-il [77], *a bien traduit*, loin des portes de Jeruſalem: *& il obſerve qu'il eſt dit au 2. Livre des Paralipomènes chap.* XXXVI. *vſ.* 10. *que* Jéchonias fut emmené à Babylone, *d'où il eſt facile de conclure qu'il mourut loin de Jeruſalem.* Mais 1. on ne peut point conjecturer que Jéchonias ait été enterré d'une ſépulture d'âne, puiſqu'Evilmérodac le traita avec tant de diſtinction, comme nous aurons occaſion de le dire dans un moment, & comme Mr. le Clerc le remarque dans une Note ſur le chap. XXIV. du 2. Livre des Rois. 2. Gro- vſ. 28.
tius ne parle point dans ſa remarque ſur Jérémie chap. XXII. 19. du 2 Roi Jéchonias, mais de Jéhojakim [78]; & il ne cite pas le vſ. 10. du Chap. XXXVI. du 2. Livre des Paralipomènes, où à la vérité l'Auteur ſacré parle de la captivité de Jéhojakim, ou de Jéchonias, mais le vſ. 6. où il eſt queſtion du traitement que l'on fit à Jéhojakim. Il eſt vrai que Grotius conclut des paroles du 2. Livre des Chroniques, que Jéhojakim fut emmené lié de chaînes

76. Comm. in Jerem. XXII. 19.

77. *Longè à portis Jeroſolymæ. Sic benè vertit Grotius, qui & obſervat ex 2 Paral.* XXXVI. *vſ.* 10. *Babylonem abductum fuiſſe Jechoniam, undè intelligere eſt, procul à Jeruſalem mortuum.* Clericus in *Comm. in* Jerem. XXII. 19.

78. Joakim à Chaldæis latronibus, quorum mentio 2 Regum XXIV. 2. abductus eſt Babylonem, ut legimus 2 Paralip. XXXVI. 6. ibi interiit longè à patriâ, longè à ſuis. Grotius in *Comm. in* Jerem. XXII. 19.

nes à Babylone ; ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Il eſt plus naturel de dire, comme nous l'avons remarqué, que la première fois que Jéhojakim fut attaqué par les Chaldéens, il fut lié de chaînes, comme ſi on eût voulu l'emmener à Babylone ; mais que s'étant humilié devant Nebucadnetzar, il fut délié & condamné à payer le tribut qui lui fut impoſé ; qu'enſuite s'étant révolté, Nebucadnetzar envoya contre lui une armée, qui prit Jeruſalem, tua Jéhojakim & jetta ſon cadavre hors des portes de la Ville, & cela ſans ſépulture ; ce qui a engagé l'Auteur du ſecond Livre des Rois à dire ſimplement *que Jéhojakim s'endormit avec ſes peres*, ſans ajouter qu'il fut enſeveli.

Le droit de la naiſſance appella Jéhojachin, qui portoit auſſi le nom de *Conja* & de *Jéchonias*, à monter * ſur le Trône de Jéhojakim ſon pere, dont il imita les impietez. Il ſe préſente ici deux difficultez qu'il faut réſoudre. La première eſt tirée de ce paſſage de Jérémie, qui ſembloit marquer que Jéhojakim n'auroit point de fils qui lui ſuccedât. *Ainſi a dit l'Eternel touchant Jéhojakim, Roi de Juda ; il n'aura perſonne qui ſoit aſſis ſur le Trône de David.* Cependant l'Hiſtoire ſacrée nous apprend, que Jéchonias regna à la place de Jéhojakim ſon pere. Pour réſoudre cette difficulté on répond, que comme ce Roi ne demeura ſur le trône que trois mois, ou trois mois & dix jours, ce regne eſt compté pour rien, parce que le Roi ne monta ſur le trône que pour en deſcendre rapidement 79.

Jérémie xxxvi. 30.

2 Rois xxiv. 8. 2 Chron. xxxvi. 9.

La

* L'an du monde 3405. Uſſerii Ann.

79. Voici la Note de Grotius ſur ce paſſage : *Non monebit in ſolio Davidis ejus poſteritas. Nam Jechonias filius ejus, poſt trimeſtre regnum ſine liberis deceſſit.*

La seconde difficulté regarde l'âge qu'avoit Jéchonias lorsqu'il fut couronné. Suivant l'Auteur des Livres des Chroniques, il n'avoit que huit ans; mais l'Auteur du second Livre des Rois lui en donne dix-huit. Voici de quelle manière Sanctius & Cornelius à Lapide concilient ces deux passages opposez [80]. *Ils conjecturent que Jéhojachin, âgé de dix ans, fut associé au Royaume par son pere, & qu'après avoir regné huit ans avec Jéhojakim, il commença à regner seul, âgé de dix-huit ans.* xxxvi. 9. xxiv. 8.

Quoique cette conciliation ne renferme aucun inconvénient, elle ne nous paroît pas aussi vraisemblable, que la solution de ces Sçavans, qui prétendent qu'il s'est glissé une faute dans le Livre des Chroniques, & que les Copistes ont oublié le mot de *dix*, qui étoit dans les premiers exemplaires. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est d'un côté, que les Versions Syriaque & Arabe donnent dans l'un & l'autre passage dix-huit ans à Jéchonias lorsqu'il monta sur le Trône, comme le remarque D. Calmet [81]; de l'autre, que le manuscrit Alexandrin des LXX. porte, que ce Roi avoit dix-huit ans quand il commença à regner [82].

Il faut que Jéchonias manifestât d'abord un grand fonds d'impieté, puisque Jérémie publia contre lui cette menaçante declaration de la part de Dieu : *Je suis vivant, dit l'Eternel, que quand Conja, fils de Jéhojakim, Roi de Juda,* xxii. 24. &c.

80. Voyez D. Calmet dans son Comm. sur 4 Rois xxiv. 8. Grotius indique la même solution, 2 Chron. xxxvi. 9.

81. Ubi supra.

82 lxx. *Int. in Codice Alexandrino*, dit Mr. le Clerc, *habent* ὢν ἐτῶν ἡ δέκα ἐτῶν. *Itaque excidit vox* עשרה *decem; prout recte censebat etiam Johannes Piscator.* Clerici Comm. in 2 Ephem. xxxvi. 9.

da, ſeroit un cachet dans ma main droite, je t'arracherai hors de-là; & je te livrerai en la main de ceux qui cherchent ta vie, & en la main de ceux de la préſence deſquels tu as peur, & en la main de Nebucadnetzar, Roi de Babylone, & en la main des Chaldéens. Et je te jetterai, toi, ta mere qui t'a enfanté, en un autre païs, auquel vous n'êtes point nez, & vous y mourrez. Et quant au païs, auquel ils ont affection pour y retourner, ils n'y retourneront point. La punition ſuivit de près la menace. A peine Jéchonias fut-il aſſis ſur le Trône, que Nebucadnetzar vint l'aſſiéger dans Jeruſalem. La terreur s'empara de Jéhojachin, qui ayant ouvert aux Chaldéens les portes de ſa capitale, s'alla jetter aux pieds de ſon vainqueur, avec toute ſa famille & ſes principaux Officiers. Nebucadnetzar les emmena tous en Babylone, avec plus de dix-mille captifs, & la meilleure partie des vaiſſeaux ſacrez. Joſephe [83] altere extrêmement ce récit, & y gliſſe des fauſſetez palpables: „ Nabuchodonoſor, *dit-il*, ſe repentit bientôt d'avoir établi Joachin Roi „ de Juda. Il craignit que ſon reſſentiment „ de la manière dont il avoit traité ſon Pere, ne le portât à ſe révolter, & envoya „ une grande armée pour l'aſſiéger dans Jeruſalem. Comme Joachin étoit un fort bon „ Prince & fort juſte, ſon amour pour ſes „ ſujets, & ſon déſir de les garantir de cet „ orage, le firent réſoudre de donner en ôtage ſa mere & quelques-uns de ſes plus proches aux Chefs de cette armée ennemie, „ après avoir tiré ſerment d'eux, de ne lui „ point faire de mal, ni à la Ville. Mais il „ ne

83. *Antiq. Jud.* Liv. x. cap. ix. ſuivant la traduction d'Arnauld d'Andilly.

„ ne se passa pas un an que Nabuchodonosor ne
„ manquât encore de parole. Il manda à
„ ses Généraux, de lui envoyer prisonniers
„ tous les jeunes gens & tous les artisans de
„ Jerusalem. Le nombre s'en trouva monter
„ à dix-mille huit-cens trente-deux, avec
„ lesquels étoit le Roi Joachin lui-même, sa
„ mere & ses principaux serviteurs; & ce *
„ perfide Prince les fit garder fort soigneu-
„ sement.

D'où est-ce que Josephe a tiré cette Anecdote, que la raison qui engagea Nebucadnetzar à envoyer une armée pour se saisir de Jerusalem & de son Roi, étoit l'appréhension que Jéhojachin ne secouât le joug des Babyloniens, pour se venger des cruautez exercées dans la personne de son Pere? C'est-là hazarder une conjecture sans aucun fondement & sans nécessité. Mais comment se peut-il que Josephe respecte assez peu l'autorité des Ecrivains sacrez, des Auteurs des Livres des Rois & des Paralipomènes, de même que des Prophetes Jérémie & Ezéchiel, pour oser avancer que Jéhojachin étoit un Roi *naturellement* [84] *bon & juste*? Ce caractère n'est-il pas démenti par tout ce que l'Ecriture dit de ce Prince, & par les menaces que le Ciel fulmina contre lui? D'où est-ce que le hardi & peu fidèle Historien Juif a tiré tous ces faits; que Jéhojachin donna sa mere & plusieurs Grands en ôtage; qu'il exigea des Généraux de l'armée des Chaldéens, qu'ils ne feroient aucun mal à Jerusalem; & qu'il y eut deux siéges de cette capitale, l'un peu après l'élevation de Jéhojachin sur le Trône, & l'autre envi-

* Cette épithète n'est pas dans le texte.

84. Ὁ ἐξ ἀρχῆς ἀγαθὸς καὶ δίκαιος.

environ une année après? L'Hiſtoire ſacrée ne dit rien de tel: elle ne parle que d'un ſeul ſiége, formé trois mois après que Jéhojachin fut monté ſur le Trône de ſes peres.

Le judicieux & ſçavant Bochart [85] panche à croire, qu'Ezéchiel décrit le caractère & la captivité de Jéchonias, quand il s'exprime de cette manière: *La Lionne* [86] *ayant vû qu'elle avoit attendu, & que ſon attente étoit perdue, elle a pris un autre de ſes petits, & en a fait un Lionceau, lequel marchant parmi les Lions, a appris à dechirer la proye, tellement qu'il a devoré les hommes. Il a fait une ordonnance touchant la déſolation de ſes palais, & a détruit leurs villes, tellement que le païs & tout ce qu'il y eut, a été rendu déſolé par le cri de ſon rugiſſement. Et les Nations ont été rangées contre lui, de tous les côtez des Provinces, & ont étendu leurs rets contre lui. Il a été attrapé dans leur foſſe. Puis ils l'ont enfermé & enchaîné, pour l'amener au Roi de Babylone, & le mettre en une forteresſe, afin que ſa voix ne fut plus ouïe ſur les montagnes d'Iſraël.*

XIX. 5, 6, 7, 8, 9.

Jéchonias tranſporté en Babylone, fut mis en priſon. Sa détention fut longue; cependant il ne mourut pas dans les fers. Dès qu'Evilmérodac eût ſuccedé à Nebucadnetzar ſon pere *, il rendit la liberté à Jéhojachin, & le favoriſa plus qu'aucun des Princes captifs qui étoient alors à ſa Cour. Voici de quelle manière l'Auteur du 2. Livre des Rois & Jérémie rapportent cet évenement. *Il arriva la trente-ſeptième année de la captivité de Jéhojachin, Roi*

XXV. 27. &c. LII. 31. &c.

85. *Hierozoicon.* Part. I. lib. III. cap. IV.

86. Suivant le Paraphraſte Chaldaïque, il faut entendre la Synagogue par cette *Lionne.* כנישת ישראל. Voyez Bochart *ubi ſuprà.*

* L'an du monde 3442. *Uſſerii Annales.*

Roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, qu'Evilmérodac, Roi de Babylone, l'année qu'il commença à regner, tira hors de prison Jéhojachin, Roi de Juda, & le mit en liberté; & il lui parla avec douceur, & mit son Trône au-dessus du Trône des autres Rois [87] *qui étoient avec lui à Babylone. Et après qu'il lui eut changé les vêtemens qu'il avoit dans la prison, il mangea du pain ordinairement, tout le tems de sa vie, en sa présence. Et quant à son ordinaire, un ordinaire continuel lui fut établi par le Roi, chaque jour, tout le tems de sa vie.* „ On croit, *dit* „ *D. Calmet* [88] *après les Docteurs Juifs, Lyran,* „ *Tostat & quelques autres*, qu'Evilmérodac a„ voit fait amitié avec Joachin, pendant le „ tems qu'ils étoient ensemble dans la même „ prison. Evilmérodac y avoit été mis par „ Nabuchodonosor son pere, tant à cause „ des excez qu'il avoit commis pendant les „ sept ans de gouvernement qu'il avoit eu du„ rant sa maladie, que pour le punir de la „ joye qu'il avoit témoigné de sa maladie. Il „ demeura dans cette prison jusqu'à la mort „ de Nabuchodonosor. La Providence per„ mit qu'il s'y trouvât avec Joachin, & la ress„ semblance de leur peine ayant fait naître „ entre eux une étroite amitié, procura ensui„ te la liberté à Joachin. " Quoique le sçavant Commentateur qui rapporte ces conjectures, reconnoisse qu'elles ne passent pas *les*

87. Les Rois anciennement comptoient souvent des têtes couronnées entre leurs captifs. Nous en avons une preuve dans l'Histoire d'Adonibezek. Juges. I. 7. C'est ainsi que Crésus étoit à la Cour du grand Cyrus, qui eut pour ce Roi des Lydiens tous les égards possibles. Κῦρος δὲ αὐτὸν νέμων κάτοικόν τε ἐγγὺς ἑωυτῦ ἔχε καὶ πάντα ἐν πολλῇ περιωσίῃ εἶχε. Herodotus lib. I. cap. LXXXVIII.

88. Dans ses Comm. sur 4 Rois XXV. 27.

les bornes de la vraiſemblance, il ne les donne pas cependant pour être d'une certitude infaillible. On ne ſçait point comment finit Jéhojachin; mais au moins eſt-il ſûr que, s'il eut de la poſterité, aucun de ſes deſcendans ne monta ſur le Trône de Juda, comme Jé-
XXII. 30. rémie l'avoit prédit. *Ainſi a dit l'Eternel, écrivez que ce perſonnage-là eſt deſtitué d'enfans; un homme qui ne proſperera point pendant ſes jours; même il n'y aura aucun homme de ſa poſterité qui proſpère, étant aſſis ſur le Trône de David, ni qui domine plus en Juda.*

Avant que Nebucadnetzar quittât la Judée, il mit ſur le Trône vacant Mattanja, fils de Joſias, auquel il donna le nom de Sédécias. Afin d'engager ce nouveau Roi à être plus fidèle à ſa parole que quelques-uns de ſes prédeceſſeurs, il exigea de lui le ſerment. C'eſt-là le lien le plus fort pour attacher les hommes à leur devoir. Quiconque foule aux pieds la religion du ſerment, eſt un Impie, ſur la parole duquel on ne peut compter qu'autant qu'on le tient lié par ſon propre intérêt. C'eſt pourquoi Ciceron [89] reconnoît, *que les Anciens n'avoient pu trouver de lien plus fort que le ſerment.* Que penſerons-nous donc de ces Caſuiſtes relachez, qui, dans le ſein de la Religion, laquelle prêche par-tout la ſincerité & la bonne-foi, enſeignent le moyen d'éluder la force des ſermens les plus ſolemnels, & les plus légitimes? [90] *Si celui qui jure*, dit Sanchez, *prend ſes*

89. *Nullum enim vinculum ad adſtringendam fidem jurejurando majores arctius eſſe voluerunt.* de *Officiis* lib. III. cap. XXXI.

90. *Vel uſurpat ea verba materialiter, nihil per ea confirmare volens, non peccat mortaliter; imo credo nec hunc venialiter peccare, quia nullum eſt mendacium.* Oper. Mor. lib. III. cap. VI. Voyez ce paſſage & pluſieurs autres dans

ses paroles seulement matériellement, sans dessein de s'en servir pour signifier quoi que ce soit, il ne pèche point mortellement. Je crois encore qu'il ne pèche point vénièllement, parce qu'il n'y a aucun mensonge dans ce qu'il dit.

Filliucius [91] avance cette maxime au sujet des promesses & des sermens: „ Celui qui a „ promis extérieurement quelque chose, mais „ sans intention de promettre; étant interro- „ gé s'il a fait une telle promesse, peut dire que „ non, entendant en lui-même qu'il n'a point „ promis par une promesse qui portât obliga- „ tion. Car il peut même l'assurer par serment, „ parce qu'autrement il seroit contraint de payer „ ce qu'il ne doit pas ". Ajoutons encore la décision de Tambourin [92]: *Quoique vous soyez assurez*, dit-il, *d'avoir fait un vœu ou un serment, il est probable, à mon avis, que vous n'êtes point obligé de le garder, si vous doutez d'avoir eu intention de vous obliger.* Ne peut-on point dire à ces Docteurs, trop malheureusement fertiles en échapatoires criminelles: *Vous transgressez le commandement de Dieu par votre tradition?* Vous anéantissez toute la force & la certitude du serment; vous détruisez la bonne-foi

Matth. xv. 3.

dans la *Morale des Jésuites* &c. Tom. 1. 2 *Point* pag. 124.

91. *Qui promisit exterius, & absque intentione promittendi: Si enim interrogetur an promiserit, negare potest, intelligendo se non promisisse promissione obligante, & sic etiam jurare, alioquin urgeretur solvere quod non debet.* Filliuc. Tom. II. Tract. XXV. Voyez le *Parallèle de la doctrine des Payens avec celle des Jésuites.* cap. IX. *des Sermens.*

92. *Si certò vovisti vel juraſti, at ambigis an animum te obligandi habueris per illa verba, seu per illud juramentum; puta non esse improbabile te nequaquam obligari.* Tambour. in *Decal.* lib. I. cap. III. *Parallèle de la Doctrine des Payens &c, ubi suprà.*

foi & la confiance entre les hommes. Et n'eſt-ce point cette infidèle morale que l'on ſuit ſouvent dans les ſermens dont on accompagne les Traitez de Paix, & les Rénonciations les plus ſolemnelles ? L'on diroit que Cydippe avoit été élevée à l'école de ces Caſuiſtes, partiſans des réſervations mentales ; car voici de quelle manière Ovide la fait parler [93] :

Quæ jurat, mens eſt ; nil conjuravimus illâ :
Illa fidem dictis addere ſola poteſt.
Conſilium prudenſque animi ſententia jurat ;
Et niſi judicii vincula nulla valent.
Si tibi conjugium volui promittere noſtrum,
Exige pollicitis debita jura tori ;
Sed ſi nil dedimus, præter ſine pectore vocem,
Verba ſuis fruſtrà viribus orba tenes.
Non ego juravi ; legi jurantia verba.
Vir mihi non iſto more legendus eras.

C'eſt l'ame qui jure, & je n'ai juré que de la bouche, je n'ai fait que réciter un formulaire de ſerment. Il eſt vrai que le ſerment n'oblige point lorſqu'il a été prêté ſur un faux expoſé [94], ou lorſque l'on s'engage à des actions illicites. Mais lorſque l'action à laquelle on s'engage eſt licite, quoiqu'elle ne nous ſoit pas utile, & que nous vouluſſions être diſpenſez de la promettre avec ſerment, ſi nous venons cependant à nous aſtreindre par cet acte ſacré, il faut remplir nos promeſſes avec toute la fidélité dont nous ſommes capables : *S'il a juré, fût-ce à ſon dommage, il n'en changera rien.* Je ſçais bien que pluſieurs ſçavans Juriſconſultes tiennent,

Pſ. xv. 4.

93. *Epiſt.* xx. *Heroïdum.* vſ. 135. &c.
94. Voyez le *Diſcours IV.* de Mr. Saurin. Tom. III. in 8. pag. 105. &c.

nent, qu'un ſerment extorqué par une violence injuſte n'eſt pas obligatoire [95]. C'eſt le ſentiment du célèbre Thomaſius, qui dit [96]: *Il y a de la différence entre promettre à Dieu, de payer, par exemple, à un voleur une certaine ſomme; ou de faire au voleur cette promeſſe en invoquant le nom de Dieu. Car il n'eſt pas à préſumer que l'Etre le plus ſaint accepte cette invocation en faveur d'un Scelérat, d'un Athée, qui rompt tous les liens de la Societé.* Je conviens ſans peine qu'il y a de la différence entre ces deux manières de s'engager que Mr. Thomaſius indique; la première eſt un vœu; la ſeconde eſt un ſerment; mais toutes les deux ſont obligatoires. Il eſt vrai encore que Dieu n'accepte pas le ſerment dans cette occaſion, pour favoriſer le voleur, mais pour la conſervation du paſſant, qui ſans cela perdroit la vie. J'avoue même que le voleur n'acquiert alors aucun droit; mais on eſt tenu à ſon égard, parce qu'on s'eſt engagé à la Divinité. C'eſt-là la déciſion de Grotius [97]: *Il eſt bien vrai*, dit-il, *que la perſonne à qui l'on a juré par force, n'a aucun droit d'exiger l'effet d'un tel ſerment; mais on ne laiſſe pas d'avoir à faire avec Dieu, & d'être obligé par rapport à lui.* A cette occaſion ce Sçavant cite cette belle ſentence de Plutarque [98]: *Que ceux*

95. Puffendorff *Droit de la Nature & des Gens.* lib. IV. cap. II. §. 7.

96. *Aliud quippe eſt promittere Deo, quod velim ſolvere v. g. latroni; aliud promittere latroni, cum invocatione divini numinis. Quam quidem invocationem non præſumitur ſanctiſſimum numen, in favorem nebulonis, atheï, omne vinculum ſocietatis rumpentis, acceptaſſe.* Jurisprudentia divina, lib. II. cap. IX. §. 35. 36.

97. *Droit de la Guerre & de la Paix.* lib. II. cap. XIII.

98. Ὁ γὰρ ἔμπροσθεν παραπεμπόμενος, τὸν μὲν ἐχθρὸν ὑποτοπεῖ δόλιον, τὸν δὲ θεὸν ἀσεβῆ. *Vita Lyſandri.*

ceux qui trompent leur ennemi par des ſermens, témoignent par-là le craindre, mais ne craindre point la Divinité. Ciceron nous fournit, dans la perſonne de Pomponius [99], un exemple de ce que l'on doit faire, lorſque l'on s'eſt engagé à une action d'ailleurs licite, mais à laquelle on ne s'eſt aſtreint que par un ſerment forcé. Ce Romain promit par ſerment au fils de Manlius, qui lui tenoit le poignard ſur la gorge, de ſe déſiſter de l'action qu'il avoit intentée contre ſon pere. Pomponius le fit, & laiſſa Manlius en repos, après avoir rendu compte au Peuple de ce qui l'y obligeoit. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Chrétiens euſſent ſur le ſerment cette délicateſſe de conſcience!

Dès que l'on connoît le caractère de Sédécias, on augure aiſément que la religion du ſerment fit peu d'impreſſion ſur lui. Il étoit vendu à l'Idolâtrie, comme ſes prédeceſſeurs immédiats; & malgré les exhortations preſſantes de Jérémie, il ne changea point de conduite.

2 Chron. XXXVI. 12. Il ſe révolta donc contre le Roi de Babylone, & attira de nouveau les armes des Chaldéens contre Jeruſalem.

XVII. 12. &c. Dieu cenſure fortement l'action de Sédécias par la bouche d'Ezéchiel: *Di maintenant à la maiſon rebelle; ne ſçavez-vous pas ce que veulent dire ces choſes-là. Di; voici le Roi de Babylone eſt venu à Jeruſalem, & a pris ſon Roi & ſes Princes, & les a emmenez avec ſoi en Babylone. Et il en a pris un de la race Royale, & a traité alliance avec lui, & lui a fait prêter ſerment avec exécration, & a retenu les puiſſans du païs;*

99. *Juravit hoc terrore coactus Pomponius, rem ad populum detulit; docuit cur ſibi à cauſâ deſiſtere neceſſe eſt; Manlium miſſum fecit.* de *Officiis.* lib. III. cap. XXXI.

pais; afin que le Royaume fût tenu bas, & qu'il ne s'élevât point, mais qu'en gardant son alliance il subsistât. Mais celui-ci s'est rebellé contre lui, envoyant ses messagers en Egypte, afin qu'on lui donnât des chevaux & un grand Peuple. Celui qui fait de telles choses prosperera-t-il? & ayant enfraint l'alliance échapera-t-il? Ce passage, & ce qui le suit, montrent évidemment, que ceux qui croyent que le serment est nul lorsqu'il a été exigé par un injuste agresseur, se trompent; & que, pourvû qu'il n'engage à rien d'illicite, il doit être tenu fort religieusement.

Cette perfidie enflamma tellement la colere de Nebucadnetzar contre Sédécias, qu'il vint l'assiéger dans sa capitale, se proposant de le châtier sévèrement, & de raser une Ville si souvent rebelle. Le Chaldéen ne pensoit qu'à assouvir sa vengeance; mais Dieu s'en servoit pour accomplir des menaces trop long-tems mepriſées. La mesure des iniquitez du Peuple Juif étoit comblée; le Ciel alloit faire son œuvre, & montrer que la patience divine a des bornes, & que le crime renverse les plus grands Etats.

[100] *Venit summa dies & ineluctabile tempus Dardaniæ.*

Le siége fut mis devant Jerusalem l'an du monde 3414. la neuvième année du regne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois. Il paroît par Zacharie, que ce jour fut dans la suite pour la Nation Juive un jour de Jeûne. Les Juifs le célèbrent encore. Le Roi d'Egypte [101] accourut avec une puissante armée,

VIII. 19.

100. *Æneid.* lib. II. vſ. 324.

101. Usserius croit que c'étoit *Pharaon Hophra*, ou *Vaphres. Annalium* pag. 70.

mée, pour faire lever le siége de Jerusalem. Sédécias & son Peuple se crurent délivrez à la vûë de ce secours, auquel ils mettoient toute leur confiance. Mais tout secours est vain pour défendre ceux que le Ciel veut abaisser & perdre.

102 *Heu nihil invitis fas quemquam fidere divis!*

XXXVII. 7. 8. Jérémie eut ordre d'avertir le Roi & Jerusalem, que l'Egyptien, sur lequel ils comptoient, feroit battu, contraint de fuir, & que les Chaldéens reviendroient continuer le siége. *Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël; vous direz ainsi au Roi de Juda qui vous a envoyé pour m'interroger; voici l'armée de Pharaon qui est sortie à votre secours, va retourner en Egypte, & les Chaldéens retourneront & combattront contre cette ville, & la prendront & la brûleront au feu* *. Ce fut dans le tems que l'armée des Chaldéens alla à la rencontre du Roi d'Egypte, que XXXVII. 12. &c. Jérémie, voulant se retirer de Jerusalem, pour se rendre dans le païs de Benjamin, fut saisi, sous le faux prétexte qu'il vouloit aller se jetter entre les bras des Chaldéens. On le mit en prison; mais Sédécias l'en fit sortir quelque tems après.

L'Egyptien ayant été battu, le siége de Jerusalem recommença avec une nouvelle vigueur. Jérémie, toûjours en opposition avec les faux Prophetes, qui prédisoient que Jerusalem ne seroit point prise par les Chaldéens, fut jetté de nouveau, par ceux qui ne pouvoient souffrir des véritez qui les faisoient trembler, dans une fosse profonde remplie d'eau & de boue: mais Dieu, qui veilloit pour la

102. Æneid. lib. II. vs. 402.

* Voyez ce qu'Ezéchiel prédisoit sur ce sujet en Babylone. XVII. 17.

la conservation de son Prophete, lui suscita un protecteur. Hebed-Melec interceda pour Jérémie auprès du Roi, qui lui permit de le retirer du fond de cette fosse, où chaque moment paroissoit devoir être le dernier de sa vie. Mais l'aveugle & foible Sédécias, que Dieu avoit livré à un esprit de timidité & d'irrésolution, ne profita point encore du prudent avis que Jérémie lui donnoit de se rendre au vainqueur, avant que d'y être contraint par la force.

Le siége avançoit cependant avec rapidité. La bréche fut faite l'an onzième de Sédécias, le neuvième jour du quatrième mois, & la ville tomba entre les mains des Babyloniens, lorsqu'elle étoit prête de périr par la famine *. Dès que le Roi & les principaux Officiers virent que l'ennemi étoit le maître de la Place, ils ne penserent plus qu'à mettre leur vie en sureté par la fuite. Ils sortirent à la derobée par la porte du chemin du Roi, qui les conduisoit dans les campagnes de Jérico; d'où, comme le conjecture un sçavant Critique [103], ils espéroient de se rendre en Egypte à travers le païs de Hammon & l'Arabie déserte. Quelles que fussent les vûës de Sédécias, il fut poursuivi & atteint dans les campagnes de Jérico [104], & conduit à Ribla, où étoit alors Ne-

2 Rois xxv. 2. 3. 4.

* Voyez aussi ce que dit de cette famine Jérémie dans ses Lamentations IV. 9. 10.

103. Mr. le Clerc dans son *Comm.* sur 2 Rois XXV. 4.

104. Voici une petite fable Judaïque. „ Les Rabins, „ qui veulent qu'il y ait eu un chemin soûterrein, de„ puis le palais du Roi de Juda jusques aux campagnes „ de Jérico, disent que Sédécias s'étant voulu sauver „ par ce chemin, Dieu permit qu'une biche le suivît „ au dehors, & fit autant de chemin sur la terre, que „ le Roi en faisoit par-dessous. Les Chaldéens s'é„ tant mis à suivre la biche, trouverent, sans y penser, „ le Roi qui sortoit de son chemin couvert. D. Calmet „ *Comm.* sur ce passage.

Nebucadnetzar. La ſentence fut prononcée contre le Roi captif, & exécutée ſur le champ. Il fut condamné à voir égorger ſes enfans, à avoir enſuite lui-même les yeux crevez, & à être conduit à Babylone, chargé d'une double chaîne. Ce traitement, qui paſſeroit aujourd'hui pour barbare au milieu des Nations civiliſées, ne renfermoit rien que Sédécias ne méritât devant Dieu & devant les hommes. Un perfide, qui foule aux pieds ce que la Religion a de plus ſacré, & qui, par ſes injuſtes révoltes, expoſe tout un Peuple à la vengeance d'un ennemi fier & puiſſant, eſt digne des châtimens les plus ſévères. Les Egyptiens, au rapport de Diodore de Sicile, regardoient le parjure avec tant d'horreur [105], *qu'ils le puniſſoient de mort, parce*, diſoient-ils, *que ce crime attaquoit la Religion & la confiance humaine, le plus grand lien de la Societé.*

XII. 13. Le Prophete Ezéchiel avoit prédit, que *Sédécias entreroit en Babylone au païs des Chaldéens, qu'il ne la verroit point, mais qu'il y mourroit.* Cette prophétie paroiſſoit contradictoire. Comment ſe pouvoit-il que Sédécias vînt en Babylone, qu'il y mourût, & que malgré cela il ne vît point cette grande Ville? Ce qui paroiſſoit incroyable arriva à la lettre. Le Roi de Juda, à qui les yeux avoient été crevez, fut tranſporté en Babylone, & il ne la vit point. Qui peut lire dans l'avenir des évenemens ſi ſinguliers, ſi ce n'eſt celui à qui tout eſt connu. Celui qui n'apperçoit point dans la multitude de ces prophéties, toutes juſtifiées par l'é-

105. *Perjuri capite multabantur tanquam qui duplici tenerentur ſcelere, ut qui pietatem in Deos violarent, & fidem inter homines tollerent, maximum vinculum ſocietatis humanæ. Diod.* de *Fabuloſis antiq. geſtis.* lib. II.

l'évenement, que Dieu a parlé par Jérémie, par Ezéchiel & par les autres Prophetes, eſt un aveugle volontaire & preſque incurable.

Nous ne ſçavons point quel fut le ſort de ce dernier Roi de Juda *. Mais on peut être aſſuré par les declarations de Jérémie, d'un côté, qu'il mourut en Babylone; & de l'autre, qu'il fut enterré honorablement. *Sédécias, ainſi a dit l'Eternel; tu ne mourras point par l'épée,* XXXIV. 4. 5. *mais tu mourras en paix, & on fera brûler ſur toi des choſes aromatiques, comme on en a brûlé ſur tes peres les Rois précedens qui ont été devant toi; & on te plaindra diſant; Helas, Seigneur!*

Nébucadnetzar venu à bout de ſon deſſein, conduiſit le Roi captif dans la capitale de ſon vaſte Empire, laiſſant à Nébuzaradan, Prevôt de ſon hôtel, le ſoin d'achever la déſtruction de Jeruſalem, & de ramaſſer ce qu'il y avoit de plus diſtingué encore entre le Peuple vaincu, pour en faire tout autant d'eſclaves. Cet Officier, zèlé obſervateur des ordres de ſon Maître, commença par raſſembler le Peuple qu'il vouloit emmener, & par enlever le reſte des vaiſſaux ſacrez. Qui pourroit peindre la triſteſſe & l'accablement de cette foule de malheureux qui ſurvivoient à la gloire de leur Nation, & qui n'avoient échapé à la famine & à l'épée, que pour eſſuyer mille morts dans un long & pénible eſclavage, chargez de chaînes & d'inſultes de la part de leurs impitoyables vainqueurs?

106 *Cuſtodes lecti Phœnix & dirus Ulyſſes*
Prædam adſervabant. Huc undique Troïa gaza In-

* Il fut détrôné l'an du monde 3416. & 386. ans depuis le ſchiſme ſous Roboam, 134. ans après la captivité des dix Tribus.

106. *Æneidos* lib. II. vſ. 762. &c.

Incenſis erepta adytis, menſæque Deorum,
Craterefque auro ſolidi, captivaque veſtis
Congeritur. Pueri & pavida longo ordine matres
Stant circùm.

Dès qu'on eut enlevé de Jeruſalem & de ſon Temple tout ce que l'on vouloit conſerver, le ſoldat entra dans cette Ville condamnée aux flammes, la torche à la main. Le feu fut mis par-tout. Tant de ſuperbes Palais où le crime avoit été porté à ſon comble; le Temple lui-même, profané par tout ce que l'Idolâtrie a de plus groſſier & de plus impur; tout cela aux flammes vengereſſes, & devint dans peu un monceau confus de cendres & de maſures *. C'eſt ainſi que périt cette ville ſuperbe. Elle s'étoit élevée par orgueil juſques au ciel, elle fut abaiſſée juſques dans les profondeurs de l'abîme.

[107] *Quis cladem illius noctis, quis funera fando*
Explicet, aut poſſit lacrymis æquare labores?
Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos.

Jérémie, témoin de tous ces malheurs qui fondent ſur ſon ingrate & aveugle patrie, & qui juſtifient tout ce qu'il avoit prédit de la part de l'Eternel, ne peut retenir ſes larmes; il donne eſſor à la douleur qui le preſſe, & il compoſe un Cantique lugubre, qu'on ne peut lire ſans être percé des traits qui déchiroient le cœur du Prophete [108]. *Comment eſt-il arrivé,*

* On a parlé dans un autre Diſcours de l'incendie du Temple & du ſort des vaiſſaux ſacrez.

107. *Æneidos* lib. II. vſ. 361. &c.

108. Lament. I. 1. 10. 12. Voici la remarque que fait D. Calmet ſur le tems auquel il croit que Jérémie com-

sivit, s'écrie-t-il, que la ville si peuplée est ainsi assise solitaire? Que celle qui étoit grande entre les Nations, est devenue comme veuve? Que celle qui étoit Dame entre les Provinces, a été rendue tributaire? L'adversaire a étendu sa main sur toutes ses choses désirables; car elle a vû entrer dans son Sanctuaire les Nations, au sujet desquelles tu avois donné cet ordre; elles n'entreront point dans ton assemblée. Cela ne vous touche-t-il point, vous tous passans? Contemplez & voyez s'il y a une douleur comme ma douleur, qui m'a été faite, à moi, que l'Eternel a rendue dolente, au jour de l'ardeur de sa colère.

Quis talia fando
Myrmidonum, Dolopumve, aut dirimiles Ulyssei
Temperet à lacrymis?

Non seulement Jérémie contempla de ses yeux l'accomplissement de cette Prophetie, que Jerusalem seroit bientôt renversée par les Chaldéens; il éprouva encore l'effet de la promesse que Dieu lui avoit faite, de le conserver au milieu des dangers auxquels sa mission l'exposoit. Nébuzaradan l'envoya d'abord à Rama avec les autres captifs; mais peu de jours après, il lui rendit la liberté, & lui permit de choisir le parti qui lui seroit le plus agréable. Il préféra de demeurer avec Gedalie; que le Roi de Babylone avoit établi sur le

Jérémie XL.

composa ses Lamentations: Depuis le jour de la prise de la ville, jusqu'à celui de l'ensevelissement des Prophètes, il se passa environ trente-cinq jours. Pendant ce tems Jérémie eut le loisir de composer ses lugubres Cantiques, pour consoler les captifs qui étoient, comme lui, dans les liens. Préface sur les *Lamentations* de Jérémie.

109. *Euseb.* lib. 15. vs. 6. 8.

le Peuple qui avoit été laiſſé pour cultiver la terre. Mais dès que Guédalja eût été mis à mort par le perfide Iſmaël, fils de Nethanja, Jérémie, & Baruc ſon Secretaire, furent emmenez par force en Egypte par l'impie Johanan, fils de Karéah, qui foula inſolemment aux pieds la défenſe que Dieu lui avoit faite par la bouche de ſon Prophete: *Johanan, fils de Karéah*, dit Jérémie, *& tous les Capitaines des gens de guerre, & tout le Peuple, n'écouterent point la voix de l'Eternel, pour demeurer au païs de Juda. Car Johanan, fils de Karéah & tous les Capitaines des gens de guerre prirent tout le reſte de ceux de Juda, qui étoient retournez de toutes les Nations vers leſquelles ils avoient été chaſſez, pour demeurer dans le païs de Juda. Les hommes, les femmes, les enfans & les filles du Roi, & toutes les perſonnes que Nébuzaradan, Prevôt de l'hôtel, avoit laiſſées avec Guédalja, fils d'Ahikam, fils de Sçapban; ils prirent auſſi Jérémie le Prophete & Baruc, fils de Nerija.*

XLIII. 4. 5. 6.

Si Mr. Baſnage avoit eu ces paſſages ſous les yeux, il n'auroit pas mis en queſtion, de de quelle manière Jérémie fut conduit en Egypte; ſi ce fut volontairement, ou malgré lui. „ Il ſeroit étonnant, *dit-il* [110], que le „ Prophete, après avoir cenſuré cette retraite „ en Egypte, & prédit les malheurs qui de„ voient la ſuivre, eût fermé lui-même les yeux „ ſur ſes Propheties, & qu'il y fût allé volon„ tairement. Ce ſeroit une marque d'incré„ dulité pour ſes propres oracles, qu'on au„ roit de la peine à concevoir. Mais il eſt „ apparent qu'on l'entraîna avec quelque vio„ lence, ou bien que Dieu l'y envoya pour „ continuer à reprocher à Iſraël ſes iniquitez “.

Il

110. *Hiſt. de la Bible* in 4. pag. 113. & 114.

Il paroît par le récit de Jérémie, que Johanan, soutenu des gens de guerre, usa de violence, & entraîna, de gré ou de force, tous ceux qu'il lui plût d'emmener.

Dès que Jérémie fut arrivé à Taphnès [111], Dieu lui ordonna de prédire les châtimens qui alloient fondre sur l'Egypte & sur les Juifs qui s'y étoient retirez [112]. „ Tertullien, „ St. Jerôme, les faux Epiphane & Dorothée, „ croyent qu'il y fut lapidé par les Juifs, „ qu'il continuoit de reprendre avec sa liberté „ ordinaire, & que son tombeau étoit à Taphnès, & qu'il y étoit fort honoré par les „ Egyptiens, qu'il avoit délivrez des Aspics „ & des Crocodiles. La Chronique d'Alexandrie dit, que Jérémie étant dans ce païs, „ avoit prédit aux Prêtres Egyptiens, que „ leurs Idoles seroient renversées par un tremblement de terre, lorsque le Sauveur du „ monde seroit né & couché dans une crèche. De-là vient, que depuis ce tems ils „ firent représenter une Vierge & un enfant „ couché dans une crèche, à qui ils rendirent „ des honneurs divins. Le Roi Ptolomée en „ ayant demandé la raison aux Prêtres, ils lui „ répondirent, que la chose avoit ainsi été prédite par Jérémie à leurs ancêtres. Ils ajou-

„ tent,

111. Bochart entend par *Taphnès*, la ville qu'*Hérodote* nomme *Δάφνας πηλουσίας*, *Daphné de Péluse*, & Etienne *le Géographe Δάφνη πλησίον πηλουσίου*, *Daphné près de Péluse*, dont elle étoit éloignée de 16. milles du côté du midi. *Phaleg.* lib. IV. cap. XXVII. Hérodote dit, que Psammetichus avoit mis à Daphné de Péluse une garnison contre les Æthiopiens. *Ἐπὶ ψαμμητίχου βασιλέος φυλακὴ κατέστασαν ἐν Δάφνῃσι τῇσι πηλουσίῃσι.* lib. II. cap. XXX.

112. Voyez la *Préface* de D. Calmet sur Jérémie. Ce Sçavant place la mort de Jérémie à l'an 3418. Mais par quel moyen peut-on justifier cette Epoque?

„ tent, qu'Alexandre le Grand étant un jour „ allé au tombeau de ce Prophete, & ayant „ appris ce qu'il avoit prédit touchant ſa per- „ ſonne, le fit tranſporter à Alexandrie, & „ lui érigea un tombeau magnifique ". Le ſçavant Auteur qui nous fournit ce paſſage, a raiſon de conclure, *que ces particularités tirées de la Chronique d'Alexandrie, ſont fort ſuſpectes, n'étant appuyées du témoignage d'aucun autre Hiſtorien.* Il faut joindre ce récit à la conjecture frivole de ceux qui concluent du ſilence de l'Ecriture au ſujet de la mort de Jérémie [113], *que ce ſaint Prophete vit encore, & qu'un jour il apparoîtra ſur la terre avec Elie.*

113. Baſnage, *Hiſtoire de la Bible* in 4. pag. 114.

DIS-

DISCOURS V.

La Figure des Animaux représentez à Ezéchiel, EZECHIEL I. 5.

LEs Docteurs Juifs placent la vision des quatre Animaux & du Chariot, dont Ezéchiel fut honoré, parmi les Sections qu'on ne lit point dans la Synagogue [1]. Et cela, disent Bartenora & Maimonidès, *de peur que le Peuple ne souhaite de sçavoir quel est le sens de ce mystère, & qu'il n'en prenne occasion de tomber dans le doute.* Les mêmes Docteurs soutiennent, qu'avant l'âge de trente ans les simples Particuliers ne doivent pas lire le premier Chapitre d'Ezéchiel: *Si quelqu'un parmi les Juifs*, dit St. Jerôme, [2] *n'a pas atteint l'âge du ministère Sacerdotal, c'est-à-dire: l'âge de trente ans, on ne lui permet pas de lire le commencement de la Genese, ni le Cantique des Cantiques, ni le commencement & la fin du Prophete Ezéchiel, afin qu'en ayant l'âge convenable pour pénétrer les sens mystiques & cachez, renfermez dans ces passages.* Les Docteurs Juifs faisoient plus encore; ils n'expliquoient

1. Voyez la Mischna de l'édition de Guill. Surenhusius, avec les notes de Maimonidès & de Bartenora, dans le traité חגיגה sur la fin.

2. „ Nam nisi quis apud eos ætatem sacerdotalis ministerii, id est tricesimum annum, impleverit, nec „ principia Geneseos, nec Canticum canticorum, nec „ hujus voluminis exordium & finem legere permittitur. „ Ut ad perfectam scientiam & mysticos intellectus „ plenum naturæ humanæ tempus accedat. Hieronymus „ in Præf. ad Ezech.

quoient jamais cet endroit ſublime & myſterieux d'Ezéchiel, qu'en préſence d'un ſeul auditeur, qui devoit même paſſer pour avoir de l'intelligence. *Les Rabins*, dit la Miſchna, 3 *n'expliquent point la matière de l'Inceſte en préſence de trois auditeurs, les œuvres de la Création en préſence de deux, & ce qui regarde le chariot* * *en préſence d'un ſeul, s'il n'eſt reconnu ſage & capable de comprendre la ſcience.*

Spinoza, dans ſon Traité Théologique-politique 4 dit, que l'on trouve dans le Talmud, dans le Traité du Sabbat, que les Rabins tinrent conſeil autrefois, s'ils devoient retenir Ezéchiel dans le Canon des Ecritures, ou s'ils l'en devoient retrancher, à cauſe de quelques contradictions qu'ils prétendoient découvrir entre Ezéchiel & Moïſe. Celui qui empêcha cette étrange réſolution, dit Spinoza, fut un certain Ananias, qui promit de lever ces prétenduës contradictions, & qui en vint à bout.

La ſuperſtition Judaïque, qui rayoit du nombre des lectures publiques le commencement d'Ezéchiel, & qui prenoit tant de meſures pour n'en communiquer le ſens qu'à quelques perſonnes diſtinguées par leurs lumieres & leur penétration, ne nous doit point empêcher de ſonder cette Ecriture, & de tâcher d'en découvrir le ſens. Il eſt vrai qu'il faut éviter de donner carriere à ſon imagination, & de propoſer pour inconteſtable, ce qui n'eſt appuyé que ſur des conjectures. Il faut, au-

3. In tractatu חגיגה cap. 11.

* Les Juifs nomment cette viſion d'Ezéchiel מעשה מרכבה, *l'ouvrage du chariot.*

4. Cap. 11. apud Huetium de Demonſt. Ev. propoſ. 4. de Prophetiâ Ezechielis.

autant qu'on le peut, prendre l'Ecriture elle-même pour guide, & ſur-tout implorer le ſecours de l'Eſprit de lumiére & de vérité, qui a manifeſté ces grands myſtères à ſes Prophetes. Nous ferons d'abord quelques obſervations au ſujet d'Ezéchiel, pour découvrir ce qu'il étoit, dans quel lieu & dans quel tems il eut cette viſion, & ce que l'Hiſtoire rapporte de ſa mort & de ſon tombeau. Enſuite, nous réduirons à ſes chefs principaux la viſion qui fait le principal ſujet de ce Diſcours. Enfin, nous rapporterons diverſes explications que les Sçavans ont propoſées, & nous nous arrêterons à celle qui nous paroît la plus vraiſemblable. Ezéchiel nous apprend lui-même, qu'il étoit de race ſacerdotale, & fils de Buzi. Si l'on en croit St. Epiphane [5], Buzi étoit de Sarera [6], & deſcendoit des ſouverains Sacrificateurs. Ezéchiel fut du nombre de ceux que Nébucadnetzar tranſporta en Chaldée avec le Roi Jéchonias. Il avoit été placé avec pluſieurs autres captifs ſur les bords du fleuve Kébar, que l'on croit être le Chaboras de Ptolomée, qui couloit de la montagne [7] de Chabor, ſituée entre la Médie & l'Aſſyrie, & qui venoit [8] *ſe décharger dans l'Euphrate, un peu au-deſſus de Thampſaque, après avoir coulé dans la Méſopotamie de l'Orient à l'Occident.*

Abar-

5. De Vitis Prophetarum.

6. Reland paroît avoir ignoré où étoit cette Sarera. Il remarque ſeulement qu'Epiphane & Polychronius en parlent; mais que dans la Chronique Paſcale on lit ὡς Ἀριὰ *d'Arira*, au lieu de ἐκ γῆς Σαραρὰ, comme s'exprime l'Auteur des Vies des Prophetes, caché ſous le nom de Saint-Epiphane.

7. Bocharti Phaleg. lib. III. cap. XIV.

8. Calmet ſur ce paſſage.

Abarbanel a cru, qu'Ezéchiel avoit commencé à prophetiſer dans le païs de Canaan: mais le célèbre Evêque d'Avranches [9] remarque judicieuſement, que la première viſion qui fut accordée à Ezéchiel, eſt datée de la cinquième année de la captivité de Jéchonias. C'eſt donc en Chaldée qu'Ezéchiel fut appellé à la charge de Prophete; & c'eſt auſſi une des raiſons, dit Monſr. Baſnage [10], pour laquelle les Juifs ont eu de la peine à placer Ezéchiel entre les Prophetes, parce qu'il avoit *prophetiſé dans une terre étrangere, loin de Jeruſalem, où Dieu avoit placé ſon Temple & fixé ſon domicile.* Mais l'opération divine étoit-elle renfermée dans les limites de la Paleſtine? Jonas & Daniel n'ont-ils pas auſſi prophetiſé dans des païs étrangers? Ezéchiel ne ſe contente pas de dire qu'il fut honoré de la charge de Prophete, l'an cinquième après que le Roi Jéhojachin fut tranſporté, il marque de plus, que cela arriva la trentième année, le cinquième jour du quatrième mois. C'eſt ce qui fait l'embarras des Interprêtes & des Chronologues, qui chancellent quand il faut fixer le commencement de ces trente années. Lightfoot [11] croit, qu'il eſt probable qu'Ezéchiel veut parler de ſon âge, pour montrer qu'il étoit alors dans l'âge exigé par la Loi des Sacrificateurs pour entrer en charge. L'opinion du ſçavant Anglois eſt ancienne, comme cela paroît

9. Huetii Demonſtratio Ev. prop. 4.

10. *Hiſt. de la Bible* in 4. pag. 117.

11. Chronica temporum Tom. I. valdè probabile eſt ab anno trigeſimo poſt ſe natum (prophetiam ſuam ordiri) cùm ipſe ſacerdos fuerit, & hoc eſſet præſcriptum, tempore quo ſacerdotes functionem aggrediebantur. Num. IV. 3.

paroît par St. Jerôme [12], qui cependant ne l'approuvoit pas, quoiqu'il n'en rende aucune raiſon? *Tricesimus annus, non ut plerique existimant, astuti Prophetæ dicitur.* La foule des Interprêtes adopte le ſentiment de St. Jerôme [13], qui compte ces trente ans depuis la dix-huitiéme année de Joſias, dans laquelle le Livre de la Loi fut trouvé dans le Temple, & l'Alliance renouvellée ſolemnellement avec Dieu. C'eſt-là le ſentiment de Munſter, de Vatable, de Clarius, d'Uſſerius, de Grotius, de D. Calmet, & de pluſieurs autres. Nous avouons, que l'époque que l'on indique étoit digne de remarque dans l'Hiſtoire Judaïque; mais pourroit-on montrer, par quelqu'autre exemple que celui-ci, que les Prophetes qui ont prophetiſé après le renouvellement de l'Alliance, ayent pris cet évenement pour fixer la date de leurs Propheties? Et ſi l'on n'a que cet exemple à produire, comment eſt-on aſſuré qu'Ezéchiel ait compté de la ſorte?

M. Martin [14] ſe ſert d'une nouvelle remarque, pour combattre l'hypothèſe de St. Jerôme & des Sçavans qui l'ont ſuivi: Comme on „ ne ſçauroit, dit-il, alleguer aucune raiſon „ ſolide, pour laquelle Ezéchiel eût établi „ ſon calcul particulier ſur cette année 18. de „ Joſias, & qu'il eſt au contraire d'un uſage „ commun de compter les années ſelon les „ épo-

12. Sur ce paſſage.

13. *Sed à duo de vicesimo anno Josiæ Regis Judæ, quando inventus est liber Deuteronomii in templo Dei, usque ad quintum annum captivitatis Joachin cognomento Jechoniæ.* St. Jerôme a ſuivi le ſentiment du Paraphraſte Chaldéen. Voyez Pradus in Ezech.

14. Dans ſes notes ſur ce paſſage.

„ époques du païs où l'on eſt, il n'y a pas „ lieu de douter qu'Ezéchiel, qui vivoit & „ qui écrivoit ſes Propheties dans le païs de „ Babylone, n'ait pris l'époque de ces trente „ années, avec les peuples du païs où il é- „ toit, du commencement du regne de Na- „ bopolaſſar, qui joignit l'Empire des Aſſy- „ riens à celui des Babyloniens. Car ce „ Prince ayant, ſelon Joſephe, regné dix-neuf „ ans, & Nébucadnetzar, ſon fils & ſon „ ſucceſſeur, étant dans l'onzième année de „ ſon regne, lorſque les Juifs, transférez a- „ vec leur Roi Jéchonias, étoient dans la „ cinquième année de leur captivité; cela „ fait préciſement les trente ans dont parle „ ici Ezéchiel. " Mais cette hypothèſe de Mr. Martin, qu'il a empruntée de Jerôme Pradus [15], ſuppoſe que Nabopolaſſar ne regna que dix-neuf ans; ſuppoſition néceſſaire, afin que les trente ans, commencez à la première année du regne de ce Prince, finiſſent à la cinquième année de la captivité de Jéchonias. Cependant il paroît par un paſſage de Beroſe, cité par [16] Joſephe, que Nabopolaſſar regna vingt & un ans. Le Canon de Ptolomée dit la même choſe, de même qu'Euſebe, Ruffin, & Syncelle. S'il nous eſt permis de choiſir dans cette varieté d'opinions, nous penche-

rions

15. Comm. in Ezechiel.

16. Lib. x. Antiq. Jud. cap. XI. ἐτῶν βαβυλωνίων ἐικοσι ἑνὸς. Il eſt vrai que Pradus cite Joſephe dans ſon Traité contre Appion, où l'on trouve encore ce paſſage de Beroſe lib. I. cap. VI. Mais bien loin que Joſephe affirme dans cet endroit que Nabopolaſſar ne regna que dix-neuf ans, il fait dire à Beroſe, mais fautivement, comme le remarque Marsham (*in Chronico Ægyptiaco &c. Sæc.* 18.) que Nabopolaſſar regna vingt-neuf ans. ἐτῶν βαβυλωνίων ἐικοσι ἐννέα.

rions davantage pour le ſentiment que Lightfoot a ſuivi, parce qu'il nous paroît qu'Ezéchiel débute par marquer, quelles étoient les circonſtances dans leſquelles il ſe trouvoit, & par rapport à l'âge qu'il avoit atteint, & par rapport au lieu où il ſe rencontroit, lorſque Dieu l'honora de ſa communication la plus particuliere. Nous paraphraſerions donc ainſi le début du Prophete: „ J'avois atteint „ l'âge de trente ans, cet âge de maturité, „ auquel les Sacrificateurs entrent en charge; „ je me trouvois parmi mes compatriotes „ qui avoient été tranſportez avec moi ſur „ les rives du Chaboras, lorſque le cinquiè- „ me jour de Thammus, qui eſt le quatriè- „ me mois, je vis en extaſe la haute region „ de l'air s'entr'ouvrir [17], & je contemplai les „ choſes admirables que Dieu me fit voir en „ eſprit, & que je vais décrire". Mais comme cette déſcription ne marquoit pas l'année préciſe en laquelle Ezéchiel avoit été appellé à la charge de Prophete, parce que ſa naiſſance n'étoit pas une époque connue, il fixe enſuite d'une maniere plus déterminée le

17. Voyez Grotius & le N. T. de Hammond ſur Matth. III. 16. Seneque décrit ainſi ces eſpeces d'ouvertures dans l'enfoncement deſquelles on voit des phénomenes ignées. *Quid ergò? Non aliquando lacuna cedentis retrò ætheris patuit, & vaſtum in concavo lumen? Exclamare poſſes, quid eſt hoc? Medium videor diſcedere cœlum, palantesque polo ſtellas* . . Natur. Quæſt. lib. VII. cap. XX. Ed. Elſev. 1672. & Servius remarque ſur ce paſſage de Virgile, tiré du Liv. IX. de l'Enéïde vſ. 20. 21. Que dans le Livre des Augures où parle ſouvent de ces ouvertures du ciel; où le ciel, ſuivant Lucrece, déſigne l'air. *In augurialibus libris, inter oſtenta, etiam cœlum diſciſſe dicitur. Et quidam hic cœlum pro aëre accipiunt, ut Lucretius*, In hoc cœlo qui dicitur aër.

le commencement de son auguste ministère, en disant, que la *parole de l'Eternel lui fut adressée la cinquième année de la captivité de Jéhojachin.*

Avant que de passer à l'examen de la vision elle-même, finissons ce qui peut regarder la personne d'Ezéchiel. 1. Ce Prophete passe pour avoir été naturellement habile. Grotius [18] le compare à Homere pour la beauté de *ses* sentences, la majesté de ses comparaisons, & la connoissance qu'il avoit de plusieurs choses, sur-tout de l'Architecture.

2. Il paroît par un passage des Stromates de Clément d'Alexandrie, liv. I. que dans le tems de ce Pere, quelques Sçavans croyoient que Pythagore avoit été disciple d'Ezéchiel: Ἀλεξάνδρος δὲ ἐν τῷ περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων, Νασαράτου τοῦ Ἀσσυρίου μαθητεῦσαι, φησὶ, τὸν Πυθαγόραν ἱστορεῖ τινὰς τῶν γνωρίμων αὐτοῦ, μὴ ὄντα δ', ἀλλ' ἑτέρους ἀναλαβόντας. *Alexandre, dit-il, dans son Livre des Symboles Pythagoriciens, rapporte que Pythagore a été disciple de Nazarat Assyrien. Quelques-uns s'imaginent que c'est Ezéchiel; mais cela n'est point, comme on le montrera dans la suite.* Cependant Mr. Huet [19] prend l'affirmative contre Clément d'Alexandrie. D'abord il remarque qu'on a mal à propos écrit *Nazarat* dans le passage des Stromates, au lieu de *Zarat*, & que Zarat est le même que Zoroastre. 2. Que Pythagore,

18. *Valuit eruditione & ingenio, ita ut (sepositâ Prophetiæ dono, quod incomparabile est) non immeritò Homero eum compares, ob pulchros imagines, animi conceptiones, comparationes illustres, magnam rerum naturam, præsertim Architecturæ, cognitionem.* Grotius Præf. in Ezech.

19. Demonst. Ev. Propos. 4.

gore, qui a voyagé dans la Chaldée, & qui étoit contemporain de Polycrate, Tyran de Samos, pouvoit avoir vû Ezéchiel dans ſa vieilleſſe. 3. Qu'on avoit vraiſemblablement donné à Ezéchiel le nom de Zarat, ou de Zoroaſtre, parce qu'il étoit arrivé à ce Prophete pluſieurs évenemens que l'on trouvoit dans l'Hiſtoire de Zoroaſtre, que Mr. Huet prend pour Moïſe. Mais voici de quelle maniére D. Calmet refute la penſée de l'Evêque d'Avranches „ [20]: Si Pythagore ne vint à Ba„ bylone qu'après que Cambyſe eut fait la „ conquête de l'Egypte, comme l'enſeigne „ Jamblique dans ſa Vie, & ſi Pythagore „ vint en Italie du tems que Brutus délivra „ ſa patrie du joug des Tarquins, comme „ l'enſeigne Ciceron; où s'il n'y vint que „ quatre générations après Numa Pompilius, „ comme le montre Denis d'Halicarnaſſe liv. „ 2. p. 120. 121. l'opinion qui veut faire „ ce Philoſophe diſciple de notre Prophete, „ eſt inſoutenable. Il y avoit déja vingt ans „ qu'Ezéchiel exerçoit les fonctions de Pro„ phete, la quatorzième année après la priſe „ de Jeruſalem, & Cambyſe ne conquit l'E„ gypte que cinquante ans après cette qua„ torzième année [21]". Cette difficulté eſt conſiderable; mais elle n'eſt pas inſoluble, parce que nous ne ſçavons rien du tems de la mort

20. Préface ſur le Prophete Ezéchiel.

21. Suivant ce calcul Ezéchiel auroit eu cent ans lorſque Pythagore vint à Babylone. Car Ezéchiel avoit trente ans lorſqu'il commença de prophetiſer. Il en avoit cinquante la quatorzième année de la priſe de Jeruſalem, & par conſequent il avoit accompli un ſiécle, lorſque Cambyſe eût conquis l'Egypte, & que Pythagore ſe rendit en Chaldée.

mort d'Ezéchiel. Mais ſi on admet l'hypothèſe de Prideaux, [22] qui ſoutient que Zoroaſtre, nommé *Zerdſubt*, ou *Zarathus*, par les Perſes, n'a paru que ſous l'Empire de Darius fils d'Hiſtaſpe; il eſt manifeſte que l'opinion de Mr. Huet ne peut plus avoir lieu, & qu'il faut dire avec Clément d'Aléxandrie, que ceux qui prennent Ezéchiel pour Nazarat, Précepteur de Pythagore, ſe trompent [23].

Si l'on en croyoit le faux St. Epiphane, ou l'Auteur des Vies des Prophetes [24], on diroit qu'Ezéchiel fut mis à mort par les ordres du Prince de ſon Peuple qu'il exhortoit à quitter l'Idolâtrie, & qu'il fut enterré ſur le bord de l'Euphrate, dans la même caverne où repoſoient les corps de Sem & d'Arphaxad. Un Auteur qui a vécu ſous le regne de Conſtantin [25] rapporte, que le ſépulcre d'Ezéchiel ſe voyoit près de Bethléhem, & que c'étoit le même que celui de Job, de Jeſſé, de David & de Salomon. Ces récits tombent d'eux-mêmes, ſans qu'on prenne la peine de les refuter. Benjamin de Tudèle

22. Hiſt. des Juifs tom. I. pag. 383. &c.

23. Stanley croit, que le Nazarat de Clément d'Alexandrie eſt le même que Zoroaſtre, mais que yPthagore ne peut pas avoir été auditeur de Zoroaſtre. Il rapporte enſuite que Selden prouve, que la Chronologie n'eſt pas oppoſée à l'opinion de ceux qui ſoutiennent que Pythagore a vû Ezéchiel. Hiſtoria Philoſophiæ in vitâ Pythagoræ cap. v. Voici le paſſage de Selden. *Certè accuratiſſima Chronologia Ezechielem & Pythagoram inter L. & LII. Olympiadas ſimul floruiſſe docet, ideo & Nazaratus ille quin Ezechiel fuerit, non adverſatur temporis ratio.* De Dîis Syris Synt. II. cap. I.

24. Voyez Huetii Demonſt. Evang. Prop. 4.

25. Voyez la Demonſt. Evang. de Huet ubi ſuprà.

dèle [26] s'étend bien davantage au ſujet du tombeau d'Ezéchiel. Ce Voyageur Juif, qui n'omet rien de ce qui peut donner du luſtre à ſa Nation, & qui vivoit au XII. ſiécle, rapporte, „ que juſques à ce tems-là le tom-„ beau d'Ezéchiel, ſitué ſur le bord de l'Eu-„ phrate, à trois [27] paraſanges de Napha, „ avoit été regardé comme un lieu ſaint; „ qu'on s'y rendoit des païs les plus éloignez „ pour y faire ſes prieres; que ces voyages „ de dévotion commençoient avec l'année, „ & duroient juſques à la fête de l'expiation; „ que les Chefs du Peuple Juif ne man-„ quoient pas de partir de Bagdad, pour ſe „ rendre à ce ſanctuaire, & pour faire met-„ tre des tentes à douze milles à la ronde; „ que les marchands Arabes y tenoient une „ foire; que le jour de l'expiation on étaloit „ un grand Livre, écrit de la propre main „ d'Ezéchiel, & qu'on le liſoit; que depuis „ le tems que le Prophete avoit allumé lui-„ même une lampe ſur ſon ſépulcre, on n'a-„ voit pas permis qu'elle s'éteignît; car on „ avoit eu ſoin d'y mettre de l'huile & de la „ méche. *Super Ezechielis ſepulcro die noctèque* „ *ardet lampas, indè ab eo tempore quo eam ipſe* „ *accendit, & hactenus ellychnia identidem mu-*„ *tant, oleumque addunt, qui eum ſecuti ſunt.* „ Qu'il y avoit-là une très-belle Bibliothè-„ que, à laquelle tous ceux qui mouroient ſans „ enfans laiſſoient leurs livres.

Le

26. In Itiner. lat. redd. operâ C. l'Empereur, pag. 137. &c.

27. La Paraſange, meſure des Perſes, eſt ſuivant Hérodote de 30. ſtades; διάστημα δὲ ἑκάστου μὲν παρασάγγης τριήκοντα στάδια. lib. II. cap. VI.

Le ſuſpect Voyageur entre encore dans un plus grand détail. Mais [28] il ne ſçauroit nous perſuader qu'on doive l'en croire ſur ſa parole. Ceux qui ſont avides de lire des contes Rabiniques au ſujet du tombeau d'Ezéchiel, n'ont qu'à parcourir l'Itineraire de Rabi Petachias *, qui vivoit au XII. ſiécle, & dont l'on trouve un long paſſage dans le Dictionaire de Bayle [29].

Pour venir maintenant à la viſion dont Dieu honora Ezéchiel ſur les bords du Chaboras, on peut la diſtinguer en différentes parties, dont il convient de faire d'abord la déſcription, & de donner le ſens littéral. Enſuite il faudra en réchercher le ſens myſtique. La première choſe qui frappa ce Prophete, ravi en extaſe, ce fut *un vent de tempête qui partoit de l'Aquilon*, & qui pouſſant de groſſes nuées, fondoit ſur la Judée. Ezéchiel s'oriente comme s'il eût été dans la Paleſtine, où peut-être même il s'imaginoit de ſe trouver alors. La tempête, qui partoit de la Chaldée, lui paroiſſoit comme s'avançant du côté de l'Aquilon. Les nuées que le vent pouſſoit, avec le bruit qui accompagne un grand orage, étoient parſemées de feu; telles que ſont les nuées au milieu d'un été brûlant, du ſein deſquelles, coup ſur coup, s'élancent mille éclairs, qui font d'une nuit ſombre, un jour entrecoupé & me-

28. Il dit entre autres, que Jéchonias avoit fait bâtir le ſépulcre d'Ezéchiel, accompagné de 35. mille Juifs, lorſqu'Evilmérodac l'eut fait ſortir de priſon; & que l'on voit peints ſur la muraille le Roi & le Prophete.

* Il a été publié en Hébreu & en Latin par Wagenſeil en 1687.

29. Au mot *Ezéchiel*, à l'article C.

menaçant; & dans le milieu de cette nuée embraſée on voyoit paroître un grand corps qui paroiſſoit être du *Haſçmal* *. Ce terme, qui ne ſe trouve employé que dans cette viſion, a fort exercé les Interprètes & les Critiques, tant Juifs que Chrétiens, tant anciens que modernes. La plupart des Rabins [30] entendent par le *Haſçmal*, un des dix Ordres des Anges; mais Kimchi, Jarchi & d'autres, expliquent ce terme ſingulier, par ceux de *couleur vive, ou éclatante*. Le ſçavant Bochart refuſe ces explications [31]. Le célèbre Buxtorf, dans ſon Dictionaire Rabinique †, entend par le *Haſçmal*, un *charbon ardent*. Mais les Septante & la Vulgate ont rendu le terme de l'Original, par celui *d'Electrum* [32]. Sur quoi Bochart [33] remarque, que ce mot déſigne trois choſes chez les anciens Auteurs, tant Grecs que Latins; ſçavoir 1. l'*Ambre jaune*; parce, dit Pline [34], que cet Ambre croiſſoit dans quelques Iſles de la mer Germanique: les Grecs les nommoient *Electrides*. 2. Le *Cryſtal*. 3. *Un Métal compoſé d'or & d'argent*. C'eſt dans ce troiſième ſens, que l'*Electrum* doit être pris dans la Verſion des Septante. Ce Métal compoſé eſt fort connu des An-

* חשמל

30 *Plerique Hebræi ignem eſſe volunt ex Angelorum decem ordinibus . . . . Rabbini recentiores, Kimchius, Jarchius, Pomarius, colorem igneis intelligunt, quod ſequutus Junius, reddit colorem vividiſſimum.* Bochart. Hier. Part. II. cap. ultimo.

31. Ubi ſuprà.

† Quaſi חש קל feſtinanter excidens & conſumens.

32. Ὡς ἤγουν ἠλέκτρου.

33. Ubi ſuprà.

34. *Et ab adverſo in Germanicum mare ſparſæ Gleſſariæ, quas Electrides Græci recentiores appellavere, quod ibi Electrum naſceretur*, lib. 4. cap. XVI.

Anciens ſous ce nom. Martial en fait mention dans la deſcription d'une Phiole de Rufin, où l'art & la matière ſe diſputoient le prix :

35 *Liueſcit nullâ caligine fuſcâ, nec odit*
Exploratores nubila maſſa focos:
Verà minus flavo radiant electra metallo,
Et niveum felix puſtula vincit ebur,
Materiæ non cedit opus.

Ceux qui ont donné l'idée de cette compoſition métallique, en ont parlé différemment. 36 Suidas dit, que l'*Electrum eſt de l'or ſous une autre forme, où l'on a mêlé du verre & de la pierre. Telle eſt*, dit-il, *la compoſition de la table de la grande Egliſe de Ste. Sophie.* Mais la plupart tiennent que l'Electrum étoit compoſé d'or & d'argent, d'une telle manière qu'il n'y avoit qu'un cinquième d'argent & quatre parties d'or. Voici un paſſage entre pluſieurs autres que Bochart 37 nous fournit, & qui le prouve.

Ἤλεκτρον δ' ἐκάλουν, μέρη τρὶς τέσσαρες χρυσοῦ,
Ἀργυρέοι ὀπάων πέμπτον ἔπλητο μέρος.
Tunc habet Electri nomen, cum partibus auri
Quatuor, argenti portio quinta venit.

Bochart croit que les Septante, qui ont traduit ce mot *Haſçmal*, par celui d'*Electrum*, n'ont pas aſſez fait attention à la force du mot Hébreu, qui ſignifie plutôt de *l'aurichalque*, c'eſt-

35. Epigr. lib. 8. epig. 51.
36. *Electrum eſt aurum aliâ formâ expreſſum, mixtum vitro & lapide. Cujusmodi compoſitionis eſt ſancta menſa Eccleſiæ magnæ Sanctæ Sophiæ.* Apud Pradum in Comm. ad Ezech. Cap. 1. Sect. III.
37. Hierozoïcon cap. ultimo.

c'eſt-à-dire un compoſé précieux d'or & d'airain[38], dont ce Sçavant, qui avoit tout lu, parle fort au long à la fin de ſon fameux Hierozoicon.

La ſeconde choſe qu'Ezéchiel vit, & qu'il décrit avec ſoin, ce ſont quatre Animaux: *Du milieu*, dit-il, *de cette nuée en feu ſortoit une reſſemblance de quatre Animaux.* Suivant la paraphraſe Chaldaïque, dans la ſect. 3. ſur l'Exode, Dieu tient ce langage à Moïſe[39]: *Lorſque je deſcendrai ſur la montagne de Sinaï pour leur donner la Loi, je viendrai ſur mon Chariot, tiré de quatre Animaux, afin qu'ils m'écoutent avec attention, mais ils prendront un de ces quatre Animaux & ils m'irriteront par ſon moyen.* Ces dernieres paroles font alluſion à l'idolâtrie du Veau d'or, parce, comme nous l'allons voir, qu'une des faces de ces Animaux reſſembloit à la tête d'un Bœuf.

Ces quatre Animaux étoient d'une compoſition ſinguliere. Ils avoient le corps d'un homme. Leur tête avoit quatre faces, dont chacune regardoit une partie du monde. Celle qui ſe préſentoit devant, par rapport à la ſituation où étoit le Prophete, étoit la face d'un Homme; celle qui lui étoit oppoſée, étoit la reſſemblance d'un Aigle; à la droite on voyoit

38. *Ezechiel*, dit Bochart, *hanc vocem à Chaldæis mutuatus eſt, inter quos erat captivus, cùm Prophetias ſuas ſcriptis tradidit. Chaldæis autem nomen* חשמל Haſmel, *compoſitum eſt ex* נחש & מלל *quorum illud* æs, *hoc* aurum *ſonat*; *propriè* aurum rude quale è fodinâ educitur.

39. בטמיראבדין שלי שהן מתבוננין בי וישתטין אחד מהן ומבעיטין אותי בי *Terramulin* eſt le nom artificiel & barbare que les Juifs donnent à ce Chariot. בשאבא למיני ליתן להם את התורה אני יורד Voyez Bochart. Hieroz. part. 1. lib. 2. cap. xix.

voyoit la reſſemblance d'un Lion; & à la gauche, celle d'un Bœuf. Quand on lit la deſcription qu'Ezéchiel nous a laiſſée de ces quatre Animaux myſtiques, on ne peut gueres s'empêcher de reconnoître, que dans une même tête ils portoient, ſur les quatre côtez, les reſſemblances que nous venons d'indiquer. Cependant Pradus, dans ſon Commentaire ſur Ezéchiel, ſoutient que ces Animaux n'avoient qu'une face d'Homme; & c'eſt ainſi qu'il les repréſente dans une planche qu'il a fait expreſſement graver pour rendre l'image de cette viſion plus ſenſible. Il ſe fonde ſur ce que ces Animaux ſont nommez *Chérubins* dans le chapitre X. d'Ezéchiel, & que les Chérubins, dit-il, n'avoient qu'un viſage d'homme. Pour prouver que les Chérubins n'avoient qu'une face, il cite deux paſſages, l'un tiré de
xxv. 20. l'Exode, & l'autre du 2. Livre des Chroni-
iii. 13. ques. Voici le premier: *Les Chérubins étendront leurs ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire, & leurs faces ſeront vis-à-vis l'une de l'autre, & le regard des Chérubins ſera vers le propitiatoire.* Et voici le ſecond: *Les ailes des Chérubins étoient étendues vingt coudées en long, ils ſe tenoient droits ſur leurs pieds, & leurs faces regardoient vers la maiſon.* Pradus, ayant prouvé que les Chérubins n'avoient qu'une face, ajoute, que par les quatre faces qu'Ezéchiel donne aux Animaux qu'il vit, il ne faut pas entendre quatre viſages, mais quatre reſſemblances qui ſe trouvoient entre ces Animaux myſtiques & ceux auxquels il dit qu'ils étoient ſemblables [40]. *La face d'Homme* ſe

40. Quatuor itaque facies, non ſunt quaterni vultus, ſed quaternæ ſpecies, diſpoſitiones, inſignia, figuræ, formæ aſpectus & habitus. Nimirum *facies hominis* videba-

ſe découvroit dans le viſage, dans les mains, dans les cuiſſes & dans le port de tout le corps, qui étoit droit; *la face de Lion* ſe remarquoit dans le col & dans la criniere; *la face d'Aigle* ſe voyoit dans les aîles; & *la face de Bœuf*, dans les pieds fourchus. Le ſçavant Spencer embraſſe cette explication, & tâche de l'appuyer de toutes ſes forces.

Il nous paroît pourtant tomber dans une eſpece de contradiction. Il poſe d'abord que les Chérubins [41] *ſont des ſtatues d'or de pluſieurs formes, enſorte pourtant que la figure de Veau y prédomine*: *Simulacra aurea, multiformia, ad formam tamen vitulinam propius accedentia.* Mais dans la ſuite il ne donne aux Chérubins que [42] *les jambes & les pieds du Veau.* Comment donc le Chérubin, qui, ſelon Spencer, avoit le viſage d'un Homme, les aîles d'un Aigle, le dos couvert d'une criniere de Lion, reſſembloit-il plus au Bœuf qu'à tout autre animal, n'en ayant que les jambes & les pieds? Il eſt vrai que Grotius * s'exprime de la même maniere. Mais malgré le reſpect que l'on doit à ces grands hommes, on voit que même dans le portrait qu'ils nous tracent du Chérubin [43], la

batur in ore, manibus, cruribus & corporis erecti habitu; *facies leonis* fulgebat in cervicibus; armis, atque pectore jubatis; *facies aquilæ*, in alis; atque *facies vituli*, in ungulis pedum bifidis. Pradus in Ezech. I. Sect. I.

41. De Origine Arcæ & Cherubinorum, Sect. II. cap. IV. lib. 3.

42. *Vitulorum crura & pedes habuiſſe videntur.* Ibid.

* In Exod. XXV. 18.

43. Et c'eſt auſſi ce qu'Ezéchiel dit des quatre Animaux: *Ils avoient la reſſemblance d'homme*; c'eſt-à-dire que la figure humaine s'y diſtinguoit. Cela eſt même vrai dans l'hypothèſe de ceux qui donnent au Cherubin une face de Bœuf; car malgré cela, le Cherubin dans ſon viſage d'homme, dans ſes mains, dans ſa taille

la figure humaine y eſt plus ſenſible que celle des autres Animaux. Mais, pour revenir à l'hypothèſe de Pradus, nous remarquons 1. Qu'on ne peut lui conteſter, que les Animaux que le Prophete vit en extaſe ne fuſſent des Chérubins, puiſqu'il les nomme ainſi au vſ. 20. chapitre X. de ſes Revélations: *Ce ſont-là*, dit-il, *les Animaux que j'avois vûs ſous le Dieu d'Iſraël auprès du fleuve de Kébar, & je connus que c'étoient des Chérubins.* La figure des Chérubins devoit être fort connue parmi les Jaifs, ſur-tout des Sacrificateurs, tel qu'étoit Ezéchiel. 2. Nous diſons, que quoique les Animaux décrits par le Prophete ſoient des Chérubins, il ne s'enſuit pas qu'ils fuſſent en tout ſemblables à ceux qui étoient ſur le propitiatoire. Car comme le remarque judicieuſement Mr. Saurin [44], après D. Calmet, *puiſque les Chérubins étoient des Hiéroglyphes, leur forme étoit différente, ſelon les divers myſtères dont ils devoient être les emblêmes.* A quoi D. Calmet [45] ajoute: *Lorſque Dieu a fait voir en eſprit à ſes Prophetes des figures énigmatiques & ſignificatives, il ne s'eſt pas aſſujetti à les leur repréſenter toûjours de la même ſorte.* Ainſi, quand même on pourroit prouver que les Chérubins qui étoient ſur l'Arche n'avoient qu'un viſage d'Homme, on ne pourroit pas en conclure, que ceux qu'Ezéchiel vit, leur reſſemblaſſent à tous égards.

3. L'explication que Pradus & ceux qui le ſuivent, donnent aux quatre faces des Animaux

& dans ſes cuiſſes, tenoit plus de l'Homme, qu'aux autres égards il ne reſſembloit aux trois autres Animaux auxquels il eſt comparé.

44. Diſcours Tom. II. Diſc. LIV. pag. 261.

45. Comm. ſur Exode XXV. 18.

maux, ne peut s'ajuſter avec la diſpoſition que le Prophete leur aſſigne. Ezéchiel dit, que la face de Lion étoit à la droite de la face d'Homme, & la face de Bœuf à la gauche. Cela ſe conçoit aiſément, lorſqu'on ſuppoſe qu'il y avoit quatre faces à la même tête, ou quatre têtes ſur le même col. Mais ſuivant l'hypothèſe des Sçavans dont nous parlons, pourroit-on dire, ſi la face de Lion conſiſtoit dans la criniere, qu'elle étoit à la droite, & ſi celle de Bœuf ſe trouvoit dans les jambes & les pieds, qu'elle étoit à la gauche? Toutes les deux n'auroient-elles pas également été à la gauche & à la droite? Grotius a parfaitement bien ſenti cette difficulté, & il a cru la lever, en diſant que l'Auteur ſacré s'étoit exprimé d'une maniere conciſe [46], & qu'il avoit voulu dire, que la forme de Lion & de Bœuf ſe voyoit également à droite & à gauche. Mais l'on voit aiſément, en liſant le Prophete, qu'on ne lui impute ici un ſtile trop ſerré, que parce qu'il s'eſt exprimé trop clairement au gré de ceux qui ne veulent pas reconnoître quatre faces dans la tête de chacun des quatre Animaux.

Il ſe préſente une difficulté dans le ſentiment de ceux qui donnent quatre faces à la tête du Chérubin, tirée de ce qu'Ezéchiel dans le X. chapitre de ſes Revélations, decrivant les Animaux qu'il avoit vûs ſur le fleuve de Kébar, dit que leur [47] *premiere face étoit celle d'un Chérubin*,

46. *Eſt breviloquentia Hebraïca. Senſus eſt, tam à dextrâ quàm à ſiniſtrâ fuiſſe, & formam leonis in jubis, & bovis in pedibus.* Ezech. 1. 10. Si Ezéchiel avoit voulu dire ce qu'on lui attribue, il l'auroit pû faire ſans multiplier ſes termes.

47. Si par la face de Bœuf il faloit entendre les pieds

rubin, omettant enſuite celle du Bœuf, d'où l'on conclut que le Chérubin n'avoit qu'une face, & qu'il avoit la tête d'un Veau. „ Light-„ foot, dit *Mr. Jurieu* [48], prétend, que cela „ vient de ce que, quand le ſouverain Sacrifi-„ cateur entroit au lieu ſaint, le Chérubin qui „ étoit à ſa main droite, lui montroit la face „ de Bœuf “. Cette raiſon ne paroît pas plauſible à Mr. Jurieu; *car*, dit-il, *celui qui étoit à gauche lui montroit la face de Lion, ſi l'autre lui montroit la tête de Bœuf.* „ J'aimerois donc mieux „ dire, *ajoute-t-il*, que dans les figures des „ Chérubins, qui étoient, ou en broderie ſur „ les voiles, ou dans la ſculpture & demi-„ réliefs ſur les parois, comme on ne peut „ pas faire voir les quatre faces d'un quarré „ ſur une choſe plate, la figure du Taureau „ étoit la plus viſible, les autres étoient, ou „ cachées, ou en racourci “. Ne pourroit-on pas auſſi répliquer à Mr. Jurieu, que ſon hypothèſe eſt peu vraiſemblable, parce qu'il n'eſt pas à préſumer que toutes les figures des Chérubins qui étoient brodées ſur les voiles, ou ſculptées ſur les parois, euſſent préciſément la même attitude? Si les unes préſentoient de front la tête de Bœuf, pourquoi les autres n'auroient-elles pas été tournées d'une telle manière, qu'elles euſſent offert l'une des trois autres faces?

Il eſt donc, ce ſemble, plus naturel de dire,

de veau, eſt-il à préſumer qu'Ezéchiel eût debuté en diſant: *La première face étoit la face d'un Chérubin, & la ſeconde, la face de l'Homme*, en commençant par les pieds, & paſſant d'abord à la tête? Cela ne montre-t-il point que ces faces ſe touchoient, & que l'une n'eſt appellée la première, que parce qu'alors elle étoit vis-à-vis du Prophete?

48. Hiſtoire des Dogmes, pag. 233.

re, que la face de Bœuf eſt nommée la face du Chérubin, non pour dire qu'il n'eût que cette face, mais parce que c'étoit celle qui faiſoit donner à toute la figure le nom de Chérubin. Car ce terme, comme le remarque Bochart, vient d'un mot Syriaque [49] qui a du rapport au labourage, & qui convient à la nature du Bœuf. *Une face*, dit Grotius [50], *étoit celle de Chérubin, c'eſt-à-dire de Bœuf ou de Veau, parce que tout le corps avoit reçu ſon nom de cette partie*; par où l'on voit que ce ſçavant Critique croit, que le nom de Chérubin eſt ſynonyme à celui de Veau & de Bœuf. Je ſçais bien que Spencer [51], Buxtorf [52] & les Talmudiſtes ont recours à d'autres étymologies, chacun ſuivant ſon hypothèſe; mais je ne ſçais pas moins que dans ces matières on ne peut, le plus ſouvent, s'élever au-deſſus des ſimples conjectures, dont on doit abandonner le choix au Lecteur judicieux.

Les Animaux hiéroglyphiques qu'Ezéchiel contemploit avec ſurpriſe en viſion, n'étoient pas ſinguliers ſimplement par rapport à leur tête;

49. Verbum כרב *Cherab*, undè כרוב *Cherub*, arandi rationem apud Syros obtinere, quod bovis maximè proprium. Hierozoïcon lib. 2. cap. XLI. part. I.

50. *Facies Cherub, id eſt bovis, ſive vituli; ex hac parte totum illud nomen ſuum accepit.* Comm. in Ezech. X. 14. Les raiſons qu'il en allegue dans la ſuite ne nous paroiſſent pas fort ſolides.

51. Diſſertat. de Origine Arcæ & Cherubinorum, cap. III. Sect. I. ſub finem. Dans le commencement de ce Chapitre, il avoit rapporté l'étymologie adoptée par Bochart, à laquelle il paroît donner la préférence.

52. Voyez ſon Dict. Talmudique, col. 1084. & ſa Diſſertat. *de Arcâ fœderis*, cap. IX. où l'on trouve que les Talmudiſtes dérivent כרב du mot Syriaque רְבָיָא ou רְבְיָא qui ſignifie *un jeune enfant*; parce que les Rabins attribuent aux Chérubins la figure d'un homme,

tête; le reſte de leur corps étoit auſſi fort compoſé. On y voyoit d'abord *quatre aîles, & ſous les aîles des mains d'homme.* Le Rabin Jonathan [53] *donne à chaque Animal quatre formes, à chaque forme quatre faces, à chaque face quatre aîles; de ſorte qu'il attribue aux quatre Animaux deux-cens cinquante-ſix aîles.* C'eſt du moins ce que rapporte Clarius, qui nous fournit cette rêverie Rabinique. Grotius ne croit pas que les mains fuſſent différentes des aîles, mais ſimplement que ces [54] aîles étoient articulées comme une main d'homme. Et voici de quelle manière D. Calmet ſe figure ce qui eſt dit des aîles & des mains. Il croit que les aîles [55] *n'étoient autre choſe que les bras ailez des Animaux, que ces bras étoient chargez de plumes, avec une main à l'extrêmité.* Mais il nous paroît que l'Original, les Septante & la Vulgate diſtinguent par-tout, trop clairement, les aîles d'avec les mains ou les bras d'homme, pour vouloir tenter de les confondre. D'ailleurs, comme nous le verrons dans la ſuite, chacune de ces parties avoit une ſignification qui lui étoit propre. Remarquons ſeulement que les deux aîles ſupérieures étoient élevées, & éployées comme celles d'un Aigle qui vole; que les deux aîles de différent nom des deux Animaux qui étoient à côté l'un de l'autre, paroiſſoient s'unir; & que les deux aîles inférieures couvroient le corps de l'Animal juſques au-deſſus de la ceinture.

Enfin,

53. *Jonathan tribuit cuique animali quatuor formas, & cuique formæ facies quatuor, faciebus autem ſingulis quatuor alas; undè quatuor animalibus alas CCLVI. affingit.* Clarius in hunc locum. Criticorum Magn. Tom. III.

54. *Pennæ alarum articulos habebant quales manus hominis.* Grotius in hunc locum.

55. Comm. ſur ce paſſage.

Enfin, à l'extrêmité d'une cuisse humaine on voyoit s'étendre une jambe droite, terminée par un pied, qui ressembloit à celui d'un Veau. Les Septante ont traduit *, *que leurs pieds étoient aîlez*; semblables à ceux du Mercure des Poëtes, qui lui attachoient des aîles aux pieds, pour marquer la vîtesse avec laquelle il exécutoit les ordres des Dieux, dont il étoit le Messager:

56 - - - - *Ille patris magni parere parabat*
Imperio: & primùm pedibus talaria nectit
Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora supra,
Seu terram, rapido pariter cum flamine portant.

Il paroît qu'Aquila & St. Jerôme 57 ont lû *un pied rond*, au lieu d'un pied de Veau. Il est vrai que le terme Hébreu peut être lû dans ce double sens. Clarius 58 a du penchant à croire, que la leçon d'Aquila est la meilleure, & que cette forme ronde du pied répond bien à une jambe parfaitement droite, & qui devoit être fléxible dans tous les sens, afin que l'Animal pût marcher de tous côtez avec la même facilité, sans se tourner. Et si l'on suit ce sentiment, qui n'est pas sans probabilité, ceux qui placent la face de Bœuf dans les jambes & les pieds des quatre Animaux, seront obligez d'adopter l'hypothèse la plus reçue, & de chercher cette face dans la tête. Enfin, pour ache-

* Πτηροὶ οἱ πόδες αὐτῶν.

56. Æneid. lib. IV. vs. 238. &c.

57. *Plantam pedis, quasi vestigium pedis vituli; sive, ut interpretatus est Aquila, rotundam. Aquila*, dit Drusius, *a lû* עגל *au lieu de* עגל Voyez Drusius dans les Grands Critiques sur le ch. I. d'Ezéchiel.

58. Sur ce passage.

achever ce qui regarde les Animaux, il eſt dit, d'un côté, qu'ils ne ſe tournoient point, quelque part qu'ils voulussent aller, ſuivant l'impreſſion de l'Eſprit qui les animoit; & de l'autre, que les yeux des Animaux étoient étincelans, comme des charbons ardens, ou comme des flambeaux; que le feu les environnoit, que de ce feu partoient des éclairs continuels, & que leurs jambes & leurs pieds reluiſoient comme l'airain le plus poli.

Le troiſième objet ſingulier qu'Ezéchiel décrit, ſont quatre Rouës diſpoſées en quarré, chaque Animal ayant une Rouë à ſes côtez. Il s'agit de rechercher quel étoit le mouvement de ces Rouës, & enſuite quelle en étoit la figure. Le Prophete dit, *que ces Rouës alloient ſur leurs quatre côtez, & qu'elles ne ſe tournoient point en allant*; c'eſt-à-dire que ces Rouës rouloient en avant, en arriere, à droite & à gauche avec la même facilité. Cela ne peut ſe comprendre, à moins qu'on n'en connoiſſe la figure; tout comme il eſt néceſſaire de faire attention à ce mouvement compoſé & ſingulier, pour déterminer la forme des Rouës. Ces Rouës étoient faites d'une telle maniere, que chacune renfermoit deux cercles, dont l'un étoit enchaſſé dans l'autre [59], de ſorte qu'ils ſe coupoient à angles droits, comme les deux colures dans la Sphere. „ Ceux, dit *Prado* „ [60], qui ont expliqué le ch. I. d'Ezé„ chiel, ont entendu par les Rouës, deux cer„ cles entrelacez & ſe coupant à angles droits, „ & formant par-là une eſpece de globe. C'a „ été l'idée de Théodoret, que les autres ont „ ſuivi ".

59. האופן בתוך האופן.

60. Comm. in Ezech. Sect. 1. Voyez les Comm. de Munſter, de Clarius & de Grotius, ſur ce paſſage, qui adoptent l'opinion de Théodoret.

„ ſuivi “. En admettant cette forme, qui répond fort bien aux expreſſions de l'Original, on conçoit aiſément comment les Rouës pouvoient rouler en quatre ſens avec la même facilité.

Pradus ne goûte point le ſentiment de Théodoret, *parce*, dit-il, que [61] *s'agiſſant ici d'un Chariot, les Rouës n'en doivent pas être ſphériques.* Ce raiſonnement nous paroît ſophiſtique, ſuppoſant, ce qui n'eſt pas, qu'il s'agit ici d'un Chariot ordinaire. Tout eſt hiéroglyphique & figuratif dans cette viſion. Si les Animaux ſont d'une forme extraordinaire, doit-on être ſurpris que les Rouës du Chariot myſtique ſoient d'une figure ſinguliere? Cela même, que le Prophete prend ſoin de décrire ces Rouës, & la diverſité de leur mouvement, démontre que leur figure le frappa, & qu'il n'y apperçut point la forme des Rouës ordinaires.

La maniére en laquelle notre Commentateur critique [62] explique ce qu'il faut entendre par cette Roue renfermée dans une autre Roue, ſoutenant que la Roue inférieure déſigne le moyeu, fait aſſez ſentir qu'il s'éloigne de la penſée du Prophete. Car ſi Ezéchiel n'avoit voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il y avoit dans ces Rouës un moyeu, d'où les rayons s'étendoient juſques aux jantes, auroit-il été néceſſaire de les décrire, & ſur-tout d'appeller le moyeu une Roue, ce qui ne ſe fait jamais? Il ſe ſeroit borné à dire, qu'il avoit vû quatre Rouës

61. *Currus dici non poſſet cujus rotæ ſphæricæ eſſent.* Ibidem.

62. *Rotam deſcribit currus in qua eſt modiolus, in medio radiorum, qui ab ipſo procedunt ad cantos, rotamque vocat in medio rotæ ipſum modiolum, qui eſt in medio radiorum & cantiorum.* Comm. in Ezech. I. 16.

Rouës de Chariot. Si donc il dit qu'une Roue étoit enchaſſée dans une autre Roue, il a voulu marquer que le Chariot n'étoit pas d'une conſtruction vulgaire, & qu'il aſſortiſſoit les Animaux, dont les quatre faces regardoient les quatre parties du monde. Ces Rouës étoient d'une grandeur prodigieuſe. Leurs jantes étoient parſemées d'yeux. Elles ſuivoient le mouvement des Animaux, s'élevant, s'abaiſſant, roulant & s'arrêtant, ſelon les impreſſions de l'eſprit des Animaux qui les agitoit. Enfin ces Rouës étoient de la couleur de *Tharſis* [63]. C'eſt-là le mot de l'Original, que les Septante ont gardé dans cet endroit, mais qu'ils ont rendu ailleurs par celui de *Chryſolyte*. Symmaque traduit ce terme par celui d'*Hyacinthe* [64], & d'autres par celui de [65] *Beril*. Comme il eſt aſſez difficile de ſçavoir quel eſt le véritable ſens du mot de l'Original, il eſt aſſez indifférent de ſe déterminer entre ces diverſes explications.

Exode XXVIII. 20.

Enfin ce qu'il y avoit de plus digne d'attention dans la viſion d'Ezéchiel, c'eſt cette vaſte étendue, ou ce Ciel qui paroiſſoit au-deſſus de la tête des Animaux, & où l'on découvroit un Trône brillant comme un Saphir, rempli d'un perſonnage qui avoit la figure d'un homme. Autour de cette perſonne infiniment reſpectable, l'on voyoit de la ceinture en haut comme un métal des plus luiſans, cet *aurichalque*,

63. תרשיש Ce terme, ſuivant Pradus, déſigne la haute mer; de ſorte que cela marque que les roues avoient la couleur de la mer; d'où Pradus conjecture, que la pierre précieuſe, nommée Thatſis, pourroit bien être la Turquoiſe. Ubi ſuprà.

64. Voyez Druſius dans les Grands Critiques.

65. Buxtorfius in Lexico.

que, dont on a parlé ci-dessus. Depuis la ceinture jusques aux pieds paroissoit un feu étincelant, & à quelque distance on découvroit l'Arc-en-ciel, avec ses couleurs les plus vives. Telle étoit la majesté & l'éclat du Symbole par lequel Dieu se manifestoit à son Prophete, pour lui faire connoître, combien le maître, qui l'appelloit à son service, étoit digne de son respect, de sa confiance, & de son zèle le plus ardent. Tant de gloire éblouit le Prophete, & pour montrer jusques à quel point il en étoit frappé, & combien son ame étoit anéantie en présence du Monarque du monde, il se prosterna jusques en terre, & rendit à Dieu l'hommage le plus profond de l'adoration suprême. Telle est l'Histoire; tel est le sens littéral de cette importante vision. Il s'agit d'en découvrir le véritable sens mystique, si cela est possible. C'est ici où l'on trouve une merveilleuse diversité de sentimens. Nous n'en rapporterons que quelques-uns. Ensuite nous nous fixerons à celui qui nous a paru le plus probable. Donnons le premier rang à l'opinion des Docteurs Hébreux.

Plusieurs d'entre eux ont cru, que les quatre Animaux représentoient les quatre Chefs [66] sous l'étendart desquels les Tribus étoient campées dans le Désert. *Les enfans d'Israël*, disoit Moïse, *se camperont chacun sous sa bannière, avec les enseignes des maisons de leurs peres, tout autour du Tabernacle d'assignation, vis-à-vis de lui.* Les Rabins entrent d'autant plus facilement dans ce sentiment, qu'ils enseignent, que les quatre étendarts des quatre Chefs des Tri- Nombr. II. 2. &c.

66. Voyez Prad. in Comm. in Ezech. 1. Sect. 11. *De Hebræorum sententiâ de significatione animalium.*

Tribus avoient chacun l'effigie d'une des faces qu'Ezéchiel avoit remarquées, dans les Animaux qui lui étoient apparus en vision. *Nos prédeceſſeurs*, dit Aben-Ezra [67], *ont enſeigné, que dans l'étendart de Ruben on voyoit la figure d'un Homme, conformement au ſens ſymbolique des Mandragores; que dans celui de Juda il y avoit un Lion, parce que Jacob avoit comparé ce Patriarche à cet animal; que dans l'étendart d'Ephraïm on avoit peint la figure d'un Bœuf, parce qu'il eſt dit Deut. XXXIII. 17. que Joſeph, pere d'Ephraïm, avoit la beauté du premier né d'un taureau; enfin qu'on avoit placé dans l'étendart de Dan la figure d'un Aigle, afin qu'il fût ſemblable aux Chérubins qu'Ezéchiel le Prophete vit dans la ſuite.*

Mais 1. tous les Docteurs Juifs ne nous parlent pas de ces étendarts de la même manière. Jonathan prétend qu'ils étoient de différentes couleurs [68], ſuivant la nature des pierres ſur leſquelles étoient gravez, dans le pectoral, les noms des trois Tribus qui marchoient ſous le même drapeau; & que dans l'enſeigne de Ruben on voyoit un Cerf [69], & dans celle de Dan un Baſilic.

2. Bo-

67. Voyez ce paſſage dans le *Hierozoïcon* de Bochart. part. 1. lib. III. cap. v. Les Rabins Chizkuni & Bar-Nachman tiennent le même langage.

68. Pradus dit que l'étendart de Juda étoit verd, celui de Ruben rouge, celui d'Ephraïm jaune, & celui de Dan blanc & rouge, Comm. in Ezech. Cependant Jonathan avance, que chaque étendart étoit de trois couleurs. Voyez Clerici Comm. in Num. 11. Mais ces deux Auteurs nous paroiſſent parler en l'air.

69. Voici la raiſon que Jonathan allegue, de ce qu'il y avoit un Cerf ſur l'étendart de Ruben; *Videbatur quidem in eâ inſculpenda figura tauri; verùm Moſes Propheta eam mutavit, ne in memoriam revocaretur illis peccatum Vitelli.* Clericus ubi ſuprà.

2. Bochart [70] remarque, qu'il eſt étonnant que les Rabins ſe ſoient hazardez de définir ce qu'il y avoit dans les étendarts des Chefs des Tribus, puiſque Moïſe, Joſephe, Philon, le Talmud n'en diſent pas un mot. Dans quelle ſource ces hardis Ecrivains ont-ils puiſé ce fait, que chaque étendart portoit la figure d'une des faces des Animaux manifeſtez à Ezéchiel? A quoi le judicieux de Launay [71] ajoute: *Si cela avoit été, pourquoi Moïſe l'auroit-il tû? Comment dans l'exacte deſcription qu'il nous fait du camp d'Iſraël, & de ſes marches, ne nous en a-t-il pas dit un ſeul mot? Et comment, parlant tant de fois de ces quatre bannieres, n'a-t-il jamais fait aucune mention de ces quatre Animaux?*

3. Rien n'eſt plus ridicule que les raiſons pour leſquelles Aben-Ezra avance que l'on voyoit la figure d'un Homme dans le drapeau de Ruben, celle d'un Bœuf dans celui d'Ephraïm, & dans celui de Dan la figure d'un Aigle. On avoit peint, dit-il, un Homme dans l'étendart de Ruben, à cauſe des Mandragores qu'il avoit trouvées. Mais ce Rabin, & ceux qu'il a ſuivis, ſçavent-ils au juſte ſi le *Dudaïm* eſt un fruit, une fleur, ou une racine? [72] Les Sçavans ſont-ils d'accord ſur la ſignification de ce terme? Maundrell, dans ſon Voyage d'Alep à Jeruſalem [73], demanda au grand-Prêtre des Samaritains qui étoit à Naplouſe, ce que c'étoit que le *Dudaïm*, ou la Man-

70. Hierozoïcon ubi ſuprà.

71. Sur Apoc. IV. 6. Mr. de Launay a caché ſon nom ſous celui de Jonas le Buy Sr. de la Perie.

72. Voyez les Comm. de Mr. le Clerc & de D. Calmet ſur Gen. XXX. 14.

73. Pag. 102.

Mandragore, que Léa donna à Rachel. Le grand-Prêtre lui répondit: „ Que c'étoit une „ plante dont la feuille étoit grande, & qui „ portoit un fruit dont la forme reſſembloit „ à une pomme; qu'il meuriſſoit dans l'au- „ tomne *; que le goût en étoit mauvais, & „ qu'il n'étoit pas ſain; mais qu'il avoit la „ vertu de contribuer à la conception, étant mis „ ſous le lit nuptial. Que les femmes d'au- „ jourd'hui s'en ſervoient encore de la même „ manière, étant perſuadées de ſa vertu pro- „ lifique ". Bochart remarque 74, que Pythagore enſeigne, que la *Mandragore* a la figure d'un homme, & qu'on lit la même choſe dans Columella:

Quamvis ſemi-hominis veſano ſemine fœta
Mandragoræ pariat flores.

Mais ce Sçavant ajoute, que tous ceux qui ont vû des Mandragores, ſçavent parfaitement que l'opinion de ces Auteurs eſt fabuleuſe, en ce que cette plante n'a rien de commun avec la figure humaine, qu'une racine fourchue 75. Aben-Ezra raiſonne encore moins juſte, quand il prétend qu'Ephraïm portoit un Bœuf dans ſon étendart, à cauſe de ce que Moïſe en avoit dit quelque tems avant ſa mort, & que Dan avoit un Aigle, à cauſe de la viſion d'Ezéchiel: car quelle apparence qu'on eût fait alluſion dans

* Cela prouve que ce n'étoit pas le *Dudaïm* de Moïſe, puiſque Ruben le trouva dans le tems de la moiſſon. Gen. xxx. 4.

74. Hierozoicon part. I. lib. III. cap. V.

75. *Nihilominus Mandragoram quotquot viderunt, merum hoc eſſe commentum ſciunt, neque illam cum formâ hominis commune quidquam habere præter radicem, quæ ſæpè eſt bifurcata.* Ubi ſuprà.

dans cet étendart, à ce qui ne fut dit & vû que long-tems après qu'on eut reglé la manière de camper des douze Tribus? Si l'on avoit voulu peindre quelque figure dans le drapeau de Dan, il auroit été plus naturel d'y mettre l'effigie d'un Serpent, parce que Jacob avoit dit: *Dan ſera un Serpent ſur le chemin*; & Gen. c'eſt auſſi ſur ce principe que Jonathan, comme nous l'avons vû, donnoit un Baſilic au Chef des Tribus qui marchoient ſous l'étendart de Dan. Ajoutons en quatrième lieu avec de Launay [76] & Bochart [77], qu'il n'y a aucune apparence que Dieu eût voulu que l'on mît des Animaux ſur les étendarts des Juifs, qui étoient ſi fort enclins à l'Idolâtrie. Surtout, eſt-il naturel de croire, qu'après ce qui s'étoit paſſé au ſujet du Veau d'or, Moïſe eût ſouffert que l'on peignît un Bœuf ſur l'étendart d'Ephraïm? Nous tomberons aſſez facilement d'accord avec Pradus, que ces étendarts avoient des couleurs différentes, quoique nous ne voudrions pas ſoutenir que c'étoient celles qu'il indique; mais nous ne pouvons croire avec lui, que les quatre effigies d'Homme, de Lion, de Bœuf & d'Aigle, ſe voyoient ſur ces fameux drapeaux. Et il s'en faut bien qu'il nous en convainque par le paſſage qu'il cite du Pſeaume LXVIII. où le Prophete dit: *O Dieu, quand tu ſortois devant ton Peuple, quand tu marchois par le Déſert, la terre trembla, même les cieux dégouterent pour la préſence de Dieu, & ce mont Sinaï pour la préſence de Dieu, du Dieu d'Iſraël. O Dieu, tu as fait tomber la pluye largement ſur ton héritage, & quand il étoit las, tu l'as remis. Ton troupeau s'y eſt tenu.* vſ. 8. 9. 10. 11.

Sous

76. Sur Apocal. IV.
77. In Hieroz. ubi ſuprà.

Sous prétexte, que dans la Vulgate, au lieu de ces paroles de nos Verſions; *ton troupeau s'y eſt tenu*, par où les Interprêtes entendent que la congregation d'Iſraël a habité dans le païs de la promeſſe, on lit, *tes Animaux habiterent en elle*; Pradus en conclut [78], que David fait alluſion aux quatre Animaux qui ſe voyoient dans les étendarts des quatre Chefs des Tribus d'Iſraël, & que c'étoit à cauſe de ces quatre figures que Dieu avoit manifeſtées dans le Déſert autour de ſon Trône, & qu'il avoit laiſſées au Peuple pour gage de ſa bienveillance, qu'il répandoit ſes graces ſur toute l'aſſemblée. Mais outre que dans l'Hébreu on ne lit point les *Animaux*, mais [79] *l'Animal*, le ſçavant Bochart [80], après pluſieurs Rabins, comme Salomon, Aben-Ezra, Kimchi, marque que ce mot ſignifie ſouvent un Peuple, *une armée*, une *aſſemblée*. Pour le prouver il cite divers paſſages, entr'autres celui-ci qui eſt déciſif [81]; *L'armée des Philiſtins étoit campée dans la vallée des Rephaïms*. Dans l'Original on trouve le même terme dont David a fait uſage pour déſigner la congrégation d'Iſraël.

Pſ. LXVIII. 31. 2 Sam. XXIII. 11.

Un

78. *Hæc autem faciebas quia animalia tua habitabant, quieſcebant, viſebantur in tuâ hæreditate; nimirum, quia inter cæteras figuras hominis, leonis, vituli & aquilæ, in quatuor exercitûs tui cornibus collucebat, quæ quidem ſigilla propria eſſe agnoſcebat, utpote quæ in ſede tuâ ſculpta oſtentaſti, cùm primùm faciem ſolii tui in monte detegere dignatus es. Pignorum igitur tuorum memor, non ceſſas benefacere populo tuo, quem ſemel dilexeras, elegeras, & quem nobiliſſimis tropbæis gloriæ tuæ boneſtaveras.* Pradus in Ezech. I. Sect. II.

79. חיה.

80. Hierozoicon part. I. lib. III. cap. V.

81. Pſ. LXVIII. 31. 2 Sam. XXIII. 13. Voyez ce que dit Launay ſur Apocal. VI. 6, & Witſius in Ægyptiacis pag. 162.

Un habile & judicieux Interprête de l'Ecriture, qui a donné, depuis quelques années, un Essai sur l'Apocalypse, semble adopter le sentiment des Hébreux & de Pradus au sujet des étendarts des Chefs des Tribus, & fait cette remarque [82] „ Qu'il n'y a gueres „ d'apparence que ces bannieres ne fussent „ distinguées les unes des autres par aucune „ figure ; & le nom *de Lion de la Tribu de* „ *Juda*, qui est donné à J. C. Apoc. ch. V. vs. 5. „ semble confirmer que cette Tribu avoit un „ Lion sur son étendart. Car quelque pen„ chant que les Israëlites eussent à l'Idolâ„ trie, il ne paroît pas qu'il y eût sujet de „ craindre qu'ils adorassent ces figures dans „ le Désert.

Nous avons trois choses à remarquer sur ce passage. La première, qu'on ne doit pas douter qu'il n'y eût des marques distinctives dans les bannieres des Hébreux: mais suit-il de-là que ces signes caractéristiques étoient des Animaux? Ne pouvoit-on pas distinguer les drapeaux par la couleur & par quelques sentences? Jonathan, qui nous a dit ci-dessus, que les étendarts des Chefs des Tribus portoient chacun les couleurs des trois pierres où étoient gravez les noms des trois Tribus qui marchoient sous la même banniere, nous dit aussi, qu'on y voyoit écrites des sentences remarquables tirées des Ecrits sacrez [83]. Dans celui de Juda on lisoit: *Que l'Eternel se leve, & ses ennemis seront dispersez*; dans celui de Ruben: *Ecoute Israël, l'Eternel notre Dieu est le seul Eternel*; dans celui d'Ephraïm: *La nuée de*

82. Essai sur l'Apocalypse & sur les Prophéties de Daniel &c. 1729. pag. 70. & 71.

83. Clerici Comm. in Num. 11. 3. &c.

de l'Eternel étoit ſur eux pendant le jour, lorſqu'ils décampoient; & dans celui de Dan: *Retourne, ô Eternel, & demeure avec ta gloire au milieu des dix-mille milliers d'Iſraël.* Nous ne diſons pas que ce Rabin rapporte préciſement ce qu'il y avoit ſur ces étendarts, mais qu'on pouvoit, par la couleur & par la deviſe, diſtinguer les bannieres ſans qu'il fût néceſſaire d'y peindre des Animaux. Les étendarts & les drapeaux que l'on voit dans nos armées, en fourniſſent la preuve.

2. Si l'Idolâtrie du Veau d'or n'avoit pas précedé l'établiſſement des étendarts pour diſtinguer les quatre bandes que formoient les douze Tribus, on pourroit croire qu'il n'y avoit rien à craindre pour le Peuple de voir dans ſes bannieres l'effigie de quelques Animaux. Mais après ce triſte exemple, tout étoit piége pour un Peuple ſi facile à ſe détourner du ſpirituel, pour ſe livrer au matériel & au ſenſible.

Enfin, ſous prétexte que J. C. eſt nommé le *Lion de la Tribu de Juda*, on ne peut pas en conclure que cette Tribu portât un Lion dans ſon étendart. Il faudroit que cela fût prouvé d'ailleurs, & alors on pourroit croire que l'Ancien qui parloit à St. Jean y faiſoit alluſion. Il ſuffit donc de dire, que J. C. a été nommé le Lion de la Tribu de Juda, parce qu'il eſt deſcendu de cette Tribu, & que par ſa puiſſance, par ſa fermeté & par ſes grands exploits il a mieux mérité que le Patriarche Juda, la deſcription que Jacob faiſoit de ſon fils: *Juda*, diſoit-il, *eſt un jeune Lion; mon fils, tu ès revenu de déchirer: il s'eſt courbé, & s'eſt couché comme un Lion qui eſt en ſa force, & comme un vieux Lion. Qui le reveillera?*

Gen. XLIX. 9.

Enfin,

Enfin, ce qui prouve que les Hébreux ne portoient point de figures dans leurs drapeaux, c'eſt la repréſentation, également humble & vive, que les Juifs firent à Vitellius, qui avoit formé le deſſein de faire paſſer ſon armée à travers la Judée, pour aller attaquer Aretas, Roi des Arabes, & le punir de ce qu'il avoit pris les armes contre Hérode Antipas. Dès que les principaux des Juifs eurent appris le deſſein du Général Romain, *ils vinrent le ſupplier*, dit Joſephe [84], *de ne point faire paſſer ſes troupes par leur païs, parce que les Légions Romaines portoient dans leurs drapeaux des figures qui étoient contraires à la Religion des Juifs.* Auroient-ils pu tenir ce langage, ſi les étendarts de leurs peres avoient été chargez de figures d'Animaux, & ſi en particulier Dan avoit eu un Aigle dans ſa banniere?

Comme les Rabins n'ont apperçu ſous l'écorce de la viſion d'Ezéchiel que l'Egliſe Judaïque & le camp d'Iſraël, les Peres & la plupart des Docteurs qui les ont ſuivis, n'y ont découvert que l'Egliſe Chrétienne. Mais il ne paroît pas, que ni les uns ni les autres ayent ſuivi d'autre principe dans l'explication de cette viſion importante, que l'amour qu'ils avoient pour l'Egliſe de laquelle ils étoient membres. *Le ſentiment commun des Peres & des Docteurs*, dit Pradus [85], *établit, que par les Animaux dont parle Ezéchiel, il faut entendre les quatre Evangiles, & les quatre Evangéliſtes qui les ont écrits; ç'a été le ſentiment de St. Irenée, de St. Athanaſe, de St. Jerôme, de St. Au-*

84. Antiq. Jud. lib. XVIII. cap. VII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

85. Comm. in Ezech. I. Sect. XI.

Auguſtin, d'Iſidore, de St. Grégoire, de St. Ambroiſe, de Bède, & des Ecrivains des ſiécles poſtérieurs. „ La face humaine déſignoit, ſuivant ces Docteurs, l'Evangéliſte St. Matthieu, parce qu'il parle de Jeſus-Chriſt comme d'un homme, en commençant par ſa généalogie, qui le fait deſcendre de David & d'Abraham. La face de Lion déſignoit St. Marc, à cauſe de ces paroles d'Eſaïe par où il commence ſon Evangile : *La voix de celui qui crie dans le déſert eſt, préparez le chemin du Seigneur, dreſſez ſes ſentiers.* La face de Bœuf figuroit St. Luc, qui debute par le ſacerdoce de Zacharie; & la face d'Aigle annonçoit St. Jean, qui d'un vol d'Aigle s'éleve dans le ciel, en diſant: *Au commencement étoit la Parole, & la Parole étoit avec Dieu, & cette Parole étoit Dieu* ". C'eſt ce que nous tirons du Commentaire de St. Jerôme ſur Ezéchiel. Les Peres n'ont pas été uniformes dans l'application qu'ils ont faite de la figure des Animaux aux quatre Evangéliſtes. Comme ces ſortes d'allégories n'ont aucun fondement ſolide, chaque Interprête ſuit le tour de ſon imagination [86]. St. Irenée comparoit St. Jean au Lion, & St. Marc à l'Aigle, pendant que St. Auguſtin croyoit que St. Matthieu avoit été figuré par le Lion, & St. Marc par la face humaine. Outre cela, St. Irenée, qui, ſelon Pradus [87], eſt le premier qui ait expliqué

86. Pradus ubi ſuprà.

87. *Quibus verbis* (Irenæus) *ſignificat, quatuor animalibus, ſeu Cherubinis, atque quaternis eorum faciebus, repræſentari quatuor filii Dei diſpoſitiones. Prima Regia; ſecunda Pontificia; tertia humana; quarta Divina; quatuorque apparitiones ejuſdem. Prima Regia, coram Patriarchis,*

pliqué la viſion des quatre Animaux en l'appliquant plutôt aux Evangéliſtes, diſoit que les quatre faces déſignoient, 1. Les quatre Qualitez de J. C. celles de Roi, de Sacrificateur; d'Homme & de Dieu. 2. Les quatre Apparitions du Sauveur, ſon Apparition royale aux Patriarches; ſon Apparition ſacerdotale aux Iſraëlites; ſon Apparition humaine à la Nation Juive; & ſon Apparition divine aux Apôtres le jour de la Pentecôte. 3. Les quatre Alliances faites ſucceſſivement avec Adam, avec Noé, avec Moïſe & avec les Apôtres. On voit bien que toutes ces différentes applications, marquent plutôt la fertilité de l'imagination de St. Irenée, que le vrai ſens de la viſion d'Ezéchiel. St. Grégoire avoue [88], „ que ce mélange d'Animaux, qui n'en font „ ici qu'un, figure le mélange de pluſieurs „ membres de l'Egliſe qui ne formeroient „ qu'un ſeul corps, & l'union que les Chré„ tiens auroient entr'eux par la Foi, parmi „ tant de contrarietez apparentes qui ſe trou„ veroient en eux, qui eſt auſſi admirable en „ ce que ce mélange d'Animaux paroît ſur„ prenant lorſqu'il ſe préſente à nos yeux. „ Les uns, dit ce Pere excellent en eſprit & „ en intelligence, ſont au-deſſus des autres, „ ce qu'eſt l'Homme au-deſſus des animaux. „ Les autres ont le courage du Lion pour „ ſouffrir conſtamment toutes les perſécu„ tions.

chis. Secunda Pontificia, coram Iſraelitis. Tertia humana, coram Judæis. Quarta Divina, coram Apoſtolis in die Pentecoſtes. Quatuor denique fœdera ejus cum hominibus. Primum cum Adamo. Secundum cum Noë. Tertium cum Moïſe. Quartum cum Apoſtolis. Pradus ubi ſuprà.

88. Royaumont Hiſt. de la Bible, ſur Ezéchiel.

„ tions. Les autres, par les mortifications &
„ intérieures & extérieures, s'offrent à Dieu
„ comme des victimes, ce qui eſt repréſenté
„ par le jeune Bœuf. Les autres s'élevent
„ dans une haute contemplation, & ils ſont
„ ſemblables à l'Aigle. Mais tous néanmoins
„ ne forment enſemble qu'un même corps,
„ & ils ſont liez entr'eux par la même foi &
„ la même charité. Ces Animaux myſtérieux
„ figurent encore les grands Juſtes; [89] & les
„ Rouës enlacées les unes dans les autres, re-
„ préſentent les ſimples Fidèles. Ces Rouës
„ s'élevent de la terre à meſure que les Ani-
„ maux s'élevent, parce que les Fidèles s'a-
„ vancent vers le ciel, à proportion que les
„ Paſteurs y montent eux-mêmes. Car ils
„ ſont comme les Aigles qui portent leurs pe-
„ tits ſur leurs aîles, & qui volent au-deſſus
„ d'eux, pour leur apprendre à voler.

Les interprétations que nous avons rapportées juſques ici, où il y a plus de ſubtilité que de ſolidité, ſe bornent preſque à la figure des Animaux & des Rouës. Mais en voici une qui embraſſe toutes les parties de la viſion, ou peu s'en faut. C'eſt Munſter [90] qui nous la fournit. „ Nous allons, *dit-il*, rapporter
„ en peu de mots ce que les nouveaux Théo-
„ logiens

89. Lightfoot prétend, que les quatre Animaux repréſentent les miniſtres qui ſont les plus proches du Trône, & par les Roues il entend les Tribus du Peuple, entre lequel & Dieu ſont les miniſtres comme médiateurs. Ces Peuples vont ſelon que les menent les Animaux; c'eſt-à-dire ſelon que les inſpirent les miniſtres de la parole & du ſervice. Jurieu Hiſt. des Dogmes &c. pag. 232.

90. In caput x. Ezechielis. Voyez les grands Critiques.

„ logiens penſent de cette viſion. Cette vi-
„ ſion a trois parties. La première eſt celle
„ d'un Homme aſſis dans un Trône au-deſſus
„ du firmament; la ſeconde des quatre Ani-
„ maux, & la troiſième de la Roue double.
„ Par la reſſemblance d'un Homme aſſis dans
„ un Trône, il faut entendre Jeſus-Chriſt, *qui*
„ *eſt la ſplendeur de la gloire & le caractère de*
„ *l'Eſſence du Pere.* On voit en lui un certain
„ feu caché depuis la ceinture en haut, par-
„ ce que l'efficace de ſon jugement eſt ca-
„ chée, & qu'elle ne ſe manifeſte que par ſes
„ effets. Mais au-deſſous de ſes reins il y a
„ un feu brillant & à découvert, qui figure
„ le Regne de J. C. qui ſauve les élus &
„ perd les reprouvez. C'eſt-là que l'on voit
„ briller une lumiere, parce que Chriſt ma-
„ nifeſte aux hommes la gloire de ſon Pere.
„ De ce que les Chérubins ſont au-deſſous
„ du firmament, cela déſigne que J. C. eſt
„ le Seigneur des Anges. Les Animaux, les
„ Rouës & leur mouvement, figurent l'Egliſe
„ & ſes progrès, laquelle ſe trouve encore
„ ſous le firmament de la gloire. Il eſt vrai
„ que l'Egliſe a déja été élevée avec Chriſt,
„ mais c'eſt à l'égard de l'homme intérieur;
„ car au dehors elle eſt agitée & purifiée par
„ ce feu ſacré qui roule entre les Chérubins.
„ Tous les Animaux ont la forme de l'Hom-
„ me, parce que l'Homme eſt le fondement
„ de la gloire de Dieu. Tous les Animaux
„ ont chacun quatre faces. La face de l'Hom-
„ me ſignifie l'intelligence & la douceur. La
„ face du Bœuf, qui cultive la terre, déſigne
„ le fruit. La face du Lion marque la force
„ de la patience. Et la face de l'Aigle, la ra-
„ pidité dans l'exécution du bien. Les aîles
„ doubles figurent la foi, & le double amour

„ de

» de Dieu & du prochain, car deux de ces » aîles s'étendent ſur la tête, & les deux au- » tres couvrent le corps. Sous les aîles on » découvre des mains agiſſantes. Car la foi » a ſa main, tout comme la charité. Pour » les pieds, qui ſont droits, ils ne déſignent » autre choſe, ſi ce n'eſt ce qu'Eſaïe exprime » au Ch. LII. *Combien ſont beaux ſur les monta- » gnes les pieds de ceux qui annoncent de bonnes » nouvelles* ! Par les Rouës, il ſemble qu'il faut » entendre les ſimples Particuliers qui ſont » dans l'Egliſe, qui ſe meuvent ſelon la regle » de la vérité, pouſſez par l'eſprit des Ani- » maux, c'eſt-à-dire de ceux qui excellent » dans l'Egliſe, & qui ont les dons les plus » éclatans. Les yeux qui ſont dans les Rouës » enſeignent, qu'il faut avoir une vigilance » perpetuelle pour ſe contregarder des mau- » vais exemples & d'une doctrine pernicieu- » ſe. Ce qui fait dire à Jeſus C. *Si ton œil eſt* » *pur, tout ton corps ſera éclairé.*

Nous voyons par cette explication détaillée de Munſter & des Théologiens dont il parle, que ces Interprêtes ne découvroient que l'Egliſe Chrétienne dans ce rayon de gloire que Dieu fit voir à ſon Prophete. Pradus dit auſſi que le ſens myſtique de cette viſion conduit au double état de l'Egliſe, à celui de ſes combats, & à celui de ſon triomphe. Ceux qui voudront ſçavoir comment il explique, ſelon cette clef, toutes les parties de la viſion, peuvent conſulter ſon vaſte Commentaire [91]. Ce détail nous meneroit trop loin

91. Il dit, par exemple, que la Rouë renfermée dans une autre Rouë, marque l'amour mutuel des Fidèles, par lequel ils ſe ſerrent & s'embraſſent ſpirituellement.

loin [92]; & il eſt tems que nous venions à l'explication la plus naturelle, & que nous indiquions quelles ſont les regles que l'on doit ſuivre dans l'explication de cette viſion remplie de myſtères. La première regle eſt celle-ci. Une explication qui rend raiſon de toutes les parties que la viſion renferme, eſt beaucoup plus probable que celles qui n'expliquent qu'une partie de la viſion.

Voici une ſeconde regle. Une explication qui eſt conforme aux circonſtances où le Prophete, & le Peuple auquel il parle, ſe rencontrent, de même qu'à la nature des choſes qu'il eſt appellé à lui dire, eſt incomparablement plus vraiſemblable que ces explications qui vont chercher des évenemens paſſez, ou futurs, qui n'ont aucune liaiſon avec les circonſtances actuelles où le Prophete ſe trouve, ni avec le but de ſa miſſion. Ces regles, qui nous paroiſſent inconteſtables, étant poſées; nous diſons que le ſentiment de ceux qui croyent que Dieu trace ici un crayon du gouvernement de ſa providence [93] appliqué à l'état actuel des Juifs, rend raiſon de tout ce que vit Ezéchiel, & cela d'une manière qui ſe rapporte au but de la miſſion de ce Prophete, & à tout ce qu'il avoit à dire à ce Peuple rebelle. Pourquoi vouloir que Dieu repré-

92. Si l'on veut connoître encore pluſieurs autres explications anciennes, on n'a qu'à lire le Commentaire de St. Jerôme ſur le chap. 1. d'Ezéchiel.

93. Apollinaire & Polychronius ont été dans cette penſée. *Apollinaris*, inquit Pradus, *atque poſt illum Polychronius, autumant oſtendi per viſum Prophetæ univerſalem Providentiam, quæ non Hieroſolymis modò poteſtatem habeat, neque ſolùm in Judæos dominatur, ſed etiam in gentibus imperet, quarum ſit effector & rector.* Comm. in Ezech. 1. Sect. 1.

repréſentât à ſon Prophete l'état futur de l'Egliſe Chrétienne, qui ne devoit être fondée que dans la ſuite des ſiécles, plutôt que l'état de l'Egliſe Juive, & les châtimens qui pendoient ſur la tête de ces endurcis? Le Peuple s'étant révolté contre Dieu, & perſévérant opiniâtrement dans ſa révolte, malgré les menaces des Prophetes, il étoit convenable de faire voir à Ezéchiel, afin qu'il le declarât aux rebelles, que la Providence avoit les yeux ouverts ſur-tout ce qui s'étoit fait, ſur-tout ce qui ſe paſſoit encore, & qu'elle avoit ſaiſi la verge pour frapper. Le Peuple ne s'imaginoit que trop, ſelon les égaremens de l'Incrédulité, que Dieu voit tout avec indifférence, & qu'il a abandonné le monde au hazard. Il faloit donc lui enlever ces préjugez funeſtes, & lui apprendre que l'Etre ſuprême ne voit pas d'un même œil l'ordre & le déſordre, le mépris de ſes loix & la ſoûmiſſion à ſa volonté; & que toutes les révolutions des Etats ſont dirigées par une Intelligence ſupérieure, à laquelle on ne peut impoſer. Le Peuple Juif ne s'imaginoit que trop, que les Prophetes exageroient lorſqu'ils le menaçoient des châtimens les plus ſévères. Il repétoit avec emphaſe & avec complaiſance les promeſſes de Dieu faites aux Patriarches; que leur poſterité ſeroit non ſeulement plus nombreuſe que les étoiles du ciel, le ſable qui ſert de bornes à la mer; mais encore qu'elle ſubſiſteroit dans toute la ſuite des ſiécles. *J'établirai mon alliance entre moi & toi*, avoit dit Dieu en parlant à Abraham, *& entre ta poſterité après toi; dans leurs âges, pour être une alliance éternelle, afin que je ſois ton Dieu, & le Dieu de ta poſterité après toi.* Il convenoit donc de faire ſentir à ce Peuple de col roide, que

Gen. XVII. 7.

les

les menaces de Dieu & ſes promeſſes n'étoient pas oppoſées. Que le Peuple, conformement aux promeſſes de Dieu faites aux Patriarches, ne ſeroit pas détruit, mais que malgré cela il ſeroit ſévèrement châtié, pour le corriger de ſon penchant à l'Idolâtrie, & de ſes déreglemens ſcandaleux.

Ces ſuppoſitions, qui ne renferment rien que de naturel, étant accordées, nous n'aurons pas de peine à appercevoir le ſens de cette viſion célèbre. Nous ne ſuivrons pas l'ordre d'Ezéchiel dans la deſcription de ce qu'il voyoit; il s'éleve des objets les plus proches aux plus éloignez, remontant des effets à la cauſe générale. Nous commencerons par la Cauſe première qui donne le branle à tout ce qui arrive, qui en trace le plan, & qui en procure l'exécution, ſelon les regles de ſon ineffable ſageſſe, & conformement à la nature des créatures qui ſont l'objet de ſon action. Enſuite nous paſſerons à la conſideration des effets de cette Providence univerſelle, & des cauſes ſecondes intelligentes qu'elle employe ſouvent dans l'adminiſtration du gouvernement de l'Univers.

1. Ezéchiel vit *une étendue qui étoit au-deſſus de la tête des Animaux: Il y avoit la reſſemblance d'un Trône, comme qui verroit une pierre de ſaphir; & ſur la reſſemblance du Trône il y avoit comme une reſſemblance d'Homme.* Cette vaſte *étendue* tranſparente nous repréſente le ciel, le ſéjour particulier du Maître du monde, & où il a établi le Trône de ſon Empire. Cette *apparence d'Homme* étoit l'emblème de la Providence, ou de Dieu conſideré comme prenant ſoin de toutes les créatures qu'il a formées. L'homme eſt le ſymbole de l'in-

telligence. L'eſprit de l'homme, par rapport à ſes connoiſſances & à ſa ſageſſe, eſt un foible crayon de l'Eſprit qui connoît tout, & dont la ſageſſe eſt ſans bornes. Cependant entre les êtres ſublunaires il n'y en a point qui approche autant que l'homme de la nature divine. C'eſt auſſi ſous cet emblême que Dieu, conſideré comme voyant tout, comme dirigeant tout, voulut ſe repréſenter. Cette reſſemblance d'Homme étoit aſſiſe ſur un *Trône*, pour montrer que Dieu gouverne tout en maître, & cela ſans agitation, ſans travail. Dans un ſouverain repos & une tranquillité inaltérable, quoique dans une attention continuelle, qui ne lui coûte que de ſimples actes de volonté, Dieu jouit d'un bonheur ineffable, qu'il trouve, & qu'il ne peut trouver qu'en lui-même.

Copions ici la remarque judicieuſe de Mr. de Sacy ſur cette partie de la viſion d'Ezéchiel 94. „ Afin que l'eſprit des hommes ne „ ſe forme pas une idée indigne de la majeſté „ de Dieu, en s'imaginant que le Trône de „ ſa puiſſance fût un Trône matériel, comme „ celui où ſont aſſis les Rois de la terre, l'E„ criture a ſoin de marquer, que c'étoit *comme* „ *un Trône*, & qu'on voyoit *comme un Homme* „ *aſſis ſur ce Trône.* Ce Trône qui parut à *Ezé*„ chiel, étoit donc ſimplement une figure, „ ou une image du Trône de Dieu, tout ſpi„ rituel & inviſible ; c'eſt-à-dire de cette „ ſuprême Toute-puiſſance, par laquelle il „ juge & gouverne ſouverainement ſes créa„ tures. Il y paroît comme *aſſis*, à cauſe de „ ce repos ineffable, & de cette paix incom„ pré-

94. Bible de Sacy ſur ce paſſage.

„ préhenſible, qui le rend toûjours égal à „ lui-même, & éternellement ſtable au mi- „ lieu de toutes les agitations & de tous les „ bouleverſemens des Empires de la terre. „ Il eſt dit encore, qu'on le voyoit avec la „ *reſſemblance d'un Homme*; parce qu'étant un „ pur Eſprit & inviſible à nos yeux, il choi- „ ſiſſoit de ſe faire voir à ſon Prophete ſous „ l'image de la créature la plus parfaite qui „ pût tomber ſous la vûë 95." Le *métal brillant* & le *feu* qui environnent celui qui eſt aſſis ſur le Trône, étoient le ſymbole de ſa gloire & de ſes jugemens, qui ſe répandent ſur les méchans comme un feu auquel rien ne peut réſiſter, ſuivant ce que dit Eſaïe: *Les pécheurs ſeront effrayez en Sion, & le tremblement ſaiſira les hypocrites; de ſorte qu'ils diront: Qui eſt-ce d'entre nous qui pourra ſéjourner avec le feu dévorant? Qui eſt-ce d'entre nous qui pourra ſéjourner avec les ardeurs éternelles?* xxxiii. 14.

Les Juifs reconnoiſſoient qu'il y avoit une Providence qui gouvernoit tout l'Univers avec une ſageſſe infinie. Le Pſalmiſte en fait une deſcription également juſte & pathétique dans le Pſeaume CIV. où il s'exprime ainſi; *ô Eternel, tous les animaux s'attendent à toi, afin que tu leur donnes leur nourriture en leur tems. Quand tu la leur donnes, ils la recueillent, & quand tu ouvres ta main, ils ſont raſſaſiez de tes biens. Caches-tu ta face? Ils ſont troublez. Retires-tu* vſ. 27. &c.

95. Grotius remarque auſſi, que Dieu s'eſt manifeſté ſous l'emblême d'un homme, parce que, comme le dit Héſiode, la juſtice eſt l'appanage des hommes. *Deus throno ſuo inſidens, non leoni, aut urſo, aut balenæ comparatur, ſed homini, cujus propria eſt juſtitia, ut ait Heſiodus.* Ἀνθρώποισι δίκην δίδωσι Grotius in hunc locum.

tires-tu leur ſouffle? Ils défaillent & retournent en leur poudre. Mais ſi tu renvoyes ton Eſprit ils ſont créez de nouveau, & tu renouvelles la face de la terre. Les Chrétiens n'admettent pas moins que les Juifs cette importante vérité; & l'Evangile ne l'établit pas moins fortement que la Loi. *Regardez les oiſeaux du ciel*, dit Jeſus C. *ils ne ſement ni ne moiſſonnent, ils n'amaſſent rien dans des greniers, & votre Pere céleſte les nourrit: N'êtes-vous pas beaucoup plus excellens qu'eux? Deux Paſſereaux ne ſe vendent-ils pas une pite? Néanmoins il n'en tombera aucun d'eux en terre ſans votre Pere, & les cheveux même de votre tête ſont tous comptez.*

Matth. VI. 26.

Matth. x. 29. & 30.

La ſeule raiſon, bien conſultée, nous fait aſſez comprendre, que le Créateur de ce chef-d'œuvre, qu'on ne peut aſſez admirer, n'a pu l'abandonner au hazard. Comment s'imaginer que le meilleur des peres neglige le ſoin de ſes enfans? Pourquoi les auroit-il formez, s'ils lui étoient indifférens? Et s'il les aime, fermeroit-il les yeux ſur ce qui leur arrive? *Quel eſt l'ouvrier*, dit St. Ambroiſe [96], *qui abandonne le ſoin de ſon ouvrage*? Cette refléxion eſt d'autant plus forte, qu'il s'agit de l'Ouvrier le plus ſage, auquel le ſoin de ſon ouvrage ne coûte aucune peine, & qui ne peut avoir eu d'autres vûës en tirant du néant tant de créatures intelligentes & capables du bonheur, que de les y conduire, ſi elles n'y mettent pas obſtacle par leur déſobéiſſance. Dieu peut-il avoir formé des ſujets, en état de connoître leur Créateur & de ſuivre des loix, ſans leur en donner? Les loix ne ſuppoſent-elles point la punition des coupables? Comment punir, ſans connoître ce qui ſe paſſe? Tout ce qui

96. De Officiis lib. I.

qui eſt en Dieu, tout ce qui eſt dans l'homme, tout ce qui eſt dans le monde, nous conduit à une Providence univerſelle. Dès qu'on ſupprime cette vérité, la Religion s'anéantit, l'idée de Dieu s'efface, & on eſt tenté de croire, que n'y ayant plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'Athéïſme, ceux qui nient la Providence peuvent être placez au rang des Athées. C'eſt ce qui fait que Ciceron [97], après Poſſidonius, taxe Epicure de n'avoir enſeigné qu'il y avoit des Dieux que par politique, puiſqu'il étoit allé juſques à dire, qu'ils ne ſe mêloient point de ce qui ſe faiſoit dans le monde.

Les Payens, qui n'ont pas eu de Dieu les idées les plus ſublimes, ont cependant reconnu une Providence, & en ont parlé d'une manière fort poſitive, & ſouvent en des termes très-magnifiques. Diodore de Sicile dit, que les Chaldéens ſoutenoient, que [98] *l'ordre & la*

97. *Verius eſt igitur illud quod familiaris omnium noſtrûm Poſſidonius diſſeruit, in libro quinto de Naturâ Deorum, nullos eſſe Deos Epicuro videri, quæque is de Diis immortalibus dixerit, invidiæ detrectandæ gratiâ dixiſſe.* Ciceron ſe fonde ſur l'idée abſurde qu'Epicure s'étoit formé de la Divinité, qui ne pouvoit contenter un homme qui raiſonne avec tant ſoit peu de juſteſſe. *Neque enim tam deſipiens fuiſſet, ut bomunculis ſimilem Deum fingeret, lineamentis duntaxat extremis, non habitu ſolido, membris hominis præditum omnibus, uſu membrorum ne minimo quidem; exilem quendam atque perlucidum; nihil cuiquam tribuentem, nihil gratificantem, omninò nihil curantem, nihil agentem. Quæ natura primùm nulla eſſe poteſt; idque videns Epicurus, re tollit, oratione relinquit Deos.* Cicero de Naturâ Deorum; lib. I. ſub finem. Quoique nous ne voulions pas ſoutenir qu'Epicure fut athée, il faut pourtant avouer que ſon ſyſtême le rendoit très-ſuſpect de cette erreur fondamentale.

98. Diodorus Sic. lib. II. cap. VIII. Je ne ſçais ce-

la beauté de cet Univers étoient dûs à une Providence, & que ce qui arrive aujourd'hui dans le ciel, n'arrive point de ſoi-même, & ne dépend pas du hazard, mais que tout ſe fait par la volonté fixe & déterminée des Dieux. Τὴν τε τῶν ὅλων πάξιν τε ἐς διακόσμησιν θείᾳ τινὶ προνοίᾳ γεγονέναι, καὶ τῶν ἐπὶ γῆς τὰ ἐν οὐρανῷ γινομένων, οὐκ ὄντως ἔτυχεν, οὐδ' αὐτομάτων, ἀλλ' ὡρισμένῃ τινὶ καὶ βεβαίως κεκυρωμένῃ θεῶν κρίσει συντελεῖσθαι. Diogene Laërce nous apprend dans la Vie de Platon, non ſeulement que ce Philoſophe enſeignoit qu'il y avoit une Providence, mais encore qu'il eſt le premier qui ait mis ce terme en uſage. Le même Laërce [99] rapporte que Zenon définiſſoit la Divinité, *l'Etre qui prend ſoin du monde & des choſes qui ſont au monde.* Et voici un vers d'Orphée [100], dans lequel s'addreſſant à Dieu, il lui dit: *Vous voyez tout, vous entendez tout, vous gouvernez tout:*

θεῖ περὶ πάντων.

Πάνθ' ὁρᾷς, καὶ πάνθ' ἐπακούεις, πάντα βροτεύεις.

Ajoutons cet aveu de Ciceron [101]: *Il y a*, dit-il, *de grands & de célèbres Philoſophes qui ſoutiennent que le monde eſt régi par la ſageſſe des*

pendant comment les Chaldéens accordoient cette doctrine avec celle de l'éternité du monde. Car, ſuivant le même Diodore, ils ſoutenoient *que le monde n'avoit eu aucun commencement, & qu'il n'auroit aucune fin.* Ibidem.

99. In vitâ Zenonis Προνοητικὸν κόσμου τινὰ καὶ τῶν ἐν κόσμῳ.

100. Voyez. Tob. *Pfanneri Syſtema Theol. Gentilis* pag. 211. vous y trouverez un grand recueil de paſſages des Payens ſur la Providence.

101. *Sunt enim Philoſophi, & hi quidem magni & nobiles, qui deorum mente atque ratione omnem mundum adminiſtrari & regi cenſeant, neque verò id ſolùm, ſed etiam ab iisdem vitæ hominum conſuli & provideri.* Cicero de Naturâ Deorum.

des Dieux, & que même ils prennent ſoin de la vie des hommes.

Les Payens ont reconnu non ſeulement qu'il y avoit une Providence, mais encore que cette doctrine étoit eſſentielle à la Religion, & qu'elle en étoit la baſe, de ſorte qu'en niant la Providence, on détruiſoit en même tems tout le culte divin. C'eſt ce que Ciceron oppoſe au ſentiment du fameux Epicure: „ Je „ ne vois point, *dit l'Orateur Romain* [102]; „ pourquoi vous affirmez qu'il faut honorer „ les Dieux, puiſque, ſelon vous, ils ne pren„ nent aucun ſoin des hommes, & ne ſe ſou„ cient de quoi que ce ſoit. Ils ont, dites„ vous, une nature excellente, qui mérite „ par elle-même que le Sage ſe proſterne en „ leur préſence. Mais comment pouvez-vous „ ſi fort célébrer une nature, qui, ſatisfaite „ du plaiſir qu'elle goûte en elle-même, n'a „ jamais rien fait & ne fera jamais rien? „ Quel culte devez-vous à celui duquel vous „ n'avez jamais rien reçû"? *Quid eſt enim cur Deos ab hominibus colendos dicas, quum Dii non modò homines non colant, ſed omninò nihil curent, nihil agant? At eſt eorum eximia quædam præſtantiorque natura, ut ea debeat ipſo purè ad ſe colendam elicere ſapientem. An quicquam eximium eſſe poteſt in eâ naturâ, quæ ſuâ voluptate lætans, nihil nec actura ſit unquam, neque agat, neque egerit? Quæ porrò pietas ei debetur, à quo nihil acceperis* [103]?

Marc

102. Ibidem lib. 1.

103 Lactance entre dans le ſentiment de Ciceron, & ſoutient que tout le culte divin ſeroit inutile; ſi l'on n'avoit jamais rien reçu de Dieu, & ſi l'on ne devoit jamais rien eſpérer de ſa part. *Si enim Deus nihil unquam boni tribuit, ſi colentis obſequio nullam gratiam refert,*

Marc Antonin [104] raiſonnoit ſur les mêmes principes: „ Si les Dieux, *dit-il*, n'ont déli-„ beré ſur rien, ce qu'il eſt impie de croire, „ ne faiſons ni vœux, ni ſacrifices, ni ſer-„ ment; en un mot, ne faiſons rien de tout „ ce que nous pratiquons comme vivant & „ converſant toûjours avec les Dieux, & les „ ayant toûjours préſens. " Mais dès qu'on établit qu'il y a un Dieu, & que ce Dieu prend ſoin de tout, qu'il voit tout ce qui ſe paſſe, on eſt fortement ſollicité à lui rendre les hommages les plus profonds, & à éviter tout ce qui lui eſt déſagréable. C'eſt ce qui faiſoit dire à Ovide, qu'il convenoit qu'il y eût des Dieux, & de croire leur exiſtence; qu'il faloit leur offrir des ſacrifices, & que puiſqu'ils ne demeuroient pas dans l'oiſiveté, il faloit vivre dans l'innocence, éviter la fraude, tenir ce que l'on a promis, rendre le dépôt, la Divinité étant préſente à tout:

[105] *Expedit eſſe Deos, & ut expedit, eſſe putemus:*
Dentur in antiquos thura merumque focos.
Nec ſecurâ quies illas ſimiliſque ſopori
Detinet; innocui vivite, numen adeſt.
Reddite depoſitum; pietas ſua fœdera ſervet;
Fraus abſit; vacuas cædis habete manus.

Velleïus l'Epicurien paroît reconnoître de bonne-

ſert, quid tam vanum, tam ſtultum quàm templa ædificare, ſacrificia facere, dona conferre, rem familiarem minuere, ut nihil aſſequamur? &c. De Irâ Dei cap. VIII.

104. Livre VI. §. 44. de la traduction de Mr. & de Me. Dacier.

105. De Arte amandi lib. I. vſ. 637. &c.

bonne-foi, que l'on ne peut qu'être rempli de crainte, lorſqu'on penſe qu'il y a un Dieu, qui pourvoit à tout, & qui ſe mêle de tout. C'eſt pourquoi il accuſe les Stoïciens d'avoir imaginé un Maître éternel, qui prend ſoin de tout, afin de porter les hommes à une crainte perpétuelle [106]. De ſorte que Velleïus trahit le ſecret de ſa ſecte, en faiſant entendre, que le motif qui portoit les Epicuriens à rejetter la penſée de la Providence, c'étoit pour pouvoir vivre dans une plus grande ſécurité au milieu de leurs plaiſirs. Les Epicuriens de nos jours, s'ils veulent l'avouer, n'ont pas de raiſon plus ſolide pour ſoutenir leur extravagante hypothèſe. Les Epicuriens s'arrêtoient particulierement à deux difficultez qu'ils croyoient terraſſantes. La premiére étoit tirée de ce que le ſoin du monde eſt incompatible avec le bonheur des Dieux, qu'ils faiſoient conſiſter dans la jouiſſance [107] des voluptez, accompagnées d'un repos inaltérable, ſans aucun ſoin, ſans aucune attention. *S'il y a un Dieu* [108], dit l'Epicurien que Ciceron introduit

106. *Itaque impoſuiſtis cervicibus noſtris ſempiternum Dominum, quem dies & noctes timeremus. Quis enim non timeat omnia providentem, & cogitantem, & animadvertentem, & omnia ad ſe pertinere putantem, curioſum & plenum negotii Deum?* Cicero de Naturâ Deorum lib. I.

107. Selon Velleïus, le Dieu d'Epicure *nihil agit, nullis occupationibus eſt implicatus; nulla opera molitur, ſuâ patientiâ & virtute gaudet; habet exploratum, fore ſe ſemper, olim in maximis, tùm in æternis voluptatibus.* Ibidem.

108. *Si in mundo ineſt Deus aliquis qui regat, qui gubernet, qui curſus aſtrorum, mutationes temporum, rerum viciſſitudines, ordineſque conſervet, terras & maria contemplans, hominum commoda vitaſque tueatur, nec ille eſt implicatus moleſtis negotiis, & operoſis.* Ibid.

duit disputant avec Cotta : *S'il y a un Dieu dans le monde, qui le gouverne, qui le régisse, qui conserve le cours des astres, le changement des saisons, l'ordre & la vicissitude de toutes choses ; qui contemple les terres & les mers, & qui pourvoye à la vie des hommes, il faut avouer qu'il est engagé dans des affaires difficiles & fâcheuses.* Lucrece [109] décrit aussi l'état des Dieux comme ne se mêlant de rien, & passant leur vie dans une tranquillité profonde sans s'embarasser de ce qui regarde le monde :

Omnis enim per se divûm natura necesse est
Immortali ævo summâ cum pace fruatur,
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis ;
Ipsa suis pollens opibus, nil indiga nostri ;
Nec bonè pro meritis capitur, nec tangitur ira.

Epicure n'avoit pas d'assez grandes idées de Dieu pour pouvoir concilier ces deux choses, le bonheur parfait & inaltérable de la Divinité, & le soin de tout ce qui existe. Il se figuroit un Dieu capable de se chagriner des désordres des hommes, & de se fatiguer par le gouvernement continuel d'une si grande varieté de créatures. Mais toutes ces agitations que notre ame éprouve à la vûë de ce qui lui plaît, ou déplaît, ne se peuvent trouver dans l'Etre suprême. Et comme il n'agit que par de simples actes de volonté, qui nous sont même inconcevables, il n'essuye jamais ni peine, ni trouble, ni travail. C'est cette facilité dans l'exécution de tout ce que Dieu opère, que le Psalmiste exprime noblement en ces termes : *Dieu a dit, & ce qu'il a dit*

Ps. XXXIII. 9.

109. Apud Lactant. *de Irâ* cap. VIII.

& eu ſon effet. Il a commandé, & la choſe a comparu.

La disjonctive que le célèbre Défenſeur des hypothèſes qui attaquent la Religion, fournit à Epicure, & qu'il regarde comme embaraſſante, ne nous paroît rien moins que victorieuſe. „ Epicure, *dit Mr. Bayle* [110], „ auroit repréſenté à ſon adverſaire, que la „ notion la plus intime, la plus générale, la „ plus infaillible, que l'on ait de Dieu, eſt „ que Dieu jouit d'une parfaite béatitude. „ Or, *ajoute-t-il*, cela eſt incompatible avec „ la ſuppoſition de la Providence. Car s'il „ gouverne le monde, il l'a créé; s'il l'a „ créé, il avoit prévû tous les déſordres qui „ y ſont, ou il ne les avoit pas prévûs. S'il „ les avoit prévûs, on ne peut pas dire qu'il „ eût fait le monde par un principe de bonté. „ S'il ne les avoit point prévûs, il eſt impoſ- „ ſible qu'en voyant le mauvais ſuccès de ſon „ ouvrage, il n'ait eu un très-grand chagrin. Nous accorderons ſans peine, que Dieu a prévû tous les déſordres qui naîtroient de la liberté d'agir qu'il vouloit donner aux intelligences; mais nous nions qu'il y ait rien-là qui choque ſa bonté. Si ces déſordres étoient néceſſaires, la difficulté de Bayle ſeroit des plus ſolides; mais comme les hommes ont pu éviter tous ces déſordres, c'eſt leur faute s'ils y ſont tombez. C'auroit été un effet plus diſtingué de bonté, ſi Dieu eût mis dans les hommes une plus grande force pour réſiſter à toutes les tentations. Mais Dieu ne laiſſe pas de ſe manifeſter comme bon à leur égard, en

110. Dans ſon Dict. Critique 4. Edition, article d'*Epicure* not. 5. art. 6.

en leur donnant des forces ſuffiſantes. Un être bon n'eſt pas obligé de faire tout le bien qu'il peut. Si la maxime oppoſée avoit lieu, Dieu n'auroit jamais pu former aucune créature. Car tout être fini peut recevoir à l'infini de nouveaux dégrez de perfection & de bonheur. Dieu donc a pu créer le monde, quoiqu'il ait prévû les déſordres des hommes, qu'il n'étoit point tenu d'empêcher, parce qu'il n'étoit pas obligé de les créer avec de plus grandes perfections.

Dieu peut donc auſſi gouverner le monde, ſans qu'il apperçoive rien qui l'émeuve; puiſque rien n'arrive qu'il n'ait prévû ſans l'avoir néceſſité. La ſeconde difficulté des Epicuriens contre la Providence étoit tirée de ce que le vice n'eſt pas toûjours puni, ni la vertu toûjours recompenſée. *Epicure*, dit Lactance [111], *voyoit que l'adverſité, la pauvreté, le travail, l'exil, la perte des parens, étoient le partage des gens de bien; pendant que les méchans étoient heureux, que le crédit & les honneurs tomboient entre leurs mains.* De-là il croyoit pouvoir conclure qu'il n'y avoit point de Providence qui veillât ſur les actions des hommes. Cecilius étale la même difficulté dans Minutius Felix [112]. „ Parlerai-je, *dit-il*, des tempêtes diverſes „ & incertaines, par où l'on voit ſans ordre „ & ſans choix toutes les choſes du monde „ bouleverſées; les bons & les méchans en„ veloppez dans un même naufrage ſans diſ„ tinction de vice ni de vertu; les coupables „ &

111. *Videbat Epicurus bonis adverſa ſemper accidere, paupertatem, labores, exilia, carorum amiſſiones; malos contrà beatos eſſe, augeri potentiâ, honoribus offici*; &c. Lactantius de falſâ Sapientiâ. lib. III. cap. XVII.

112. Page 16. de la traduction de Mr. d'Ablancourt.

„ & les innocens conſommez dans un même
„ embraſement, tout un Peuple périr confu-
„ ſement pendant la peſte, & durant la guer-
„ re les bons emportez les premiers? Dans
„ la paix même, la méchanceté n'eſt pas ſeu-
„ lement miſe à l'égal de l'innocence, elle
„ eſt adorée; de ſorte que voyant la proſpe-
„ rité des méchans, vous ne ſçavez ſi vous
„ devez déteſter leur crime, ou ſouhaiter
„ leur bonheur. Que ſi le monde étoit gou-
„ verné par une Providence & par la puiſſan-
„ te main de quelque Dieu, certes jamais
„ Phalaris & Denis le Tyran n'auroient été
„ Rois; jamais Rutilius & Camille n'auroient
„ été bannis; jamais on n'auroit contraint So-
„ crate à avaler du poiſon." C'eſt ſur le même ton qu'Ovide fait parler Livie après la mort de Druſus, ſe plaignant qu'elle étoit mal recompenſée du ſoin qu'elle avoit toûjours eu d'adorer les Dieux [113]:

Cæſaris uxori, ſi talia dicere fas eſt,
Jam dubito magnos an rear eſſe Deos?
Nam quid ego admiſi? Quæ non ego numina cultu,
Quos ego non potui demeruiſſe Deos?
Hic pietatis honos?

Il n'eſt nullement difficile à ceux qui conſultent les lumieres les plus pures de la raiſon, & qui ſe font de juſtes idées de la Divinité, & encore moins à ceux qui vivent ſous le bénéfice de la Revélation, de réſoudre ces doutes, & de montrer que ces prétendus déſordres ne préjudicient point au gouvernement ſage d'une Providence infiniment éclairée, & ſouverainement bonne. Dès que l'on comprend

113. In Conſol. ad Liviam.

prend que cette terre eſt le lieu de l'épreuve, & non celui de la recompenſe, & qu'il y a une vie après celle-ci, où les méchans, qui meurent dans l'impénitence, ſeront ſévèrement punis, pendant que les partiſans de la vertu ſeront glorieuſement diſtinguez, & comme aſſociez au bonheur de l'Etre ſouverain, dont ils auront reſpecté les loix; toutes les difficultez s'évanouiſſent [114].

Mais écoutons les principales raiſons dont Plutarque ſe ſervoit pour répondre à cette difficulté; pourquoi les méchans n'étoient pas punis ſans délai, s'il étoit vrai qu'il y eût une Providence, qui vît tout ce qui ſe paſſe [115]? 1. Si, dit-il, l'on ne peut pas toûjours rendre raiſon, pourquoi un Médecin ou un Chirurgien ont différé de donner un tel remede, ou de couper un tel membre gangrené, il n'eſt pas étonnant qu'on ne puiſſe pas toûjours rendre raiſon, *pourquoi les Dieux puniſſent l'un plutôt, & l'autre plus tard.* 2. Que la Divinité, en différant la punition, veut nous donner des leçons importantes de douceur, de patience & de miſericorde. *Dieu veut nous ôter toute beſtiale précipitation & toute hâtive véhémence en nos punitions.* 3. Qu'en différant, Dieu veut accorder aux hommes le tems & les moyens de ſe repentir, afin que par-là ils évitent la punition. *Il leur donne tems & répit pour ſe chan-*

114. Si l'on ſouhaite des réponſes détaillées ſur les difficultez que les Incrédules oppoſent au dogme de la Providence, on n'a qu'à lire les excellentes thèſes du célèbre Mr. Alphonſe Turretin, intitulées, *Vindiciæ Providentiæ divinæ.*

115. Oeuvres de Plutarque, de la traduction d'Amiot, dans le Traité qui a pour titre: *Pourquoi la juſtice divine differe quelquefois la punition des maléfices?*

changer; toutefois, s'ils y persévèrent, il leur rend aussi à la fin leur punition; car il n'a point de peur qu'ils lui échapent. Après quoi Plutarque montre par des exemples, que ces délais ont souvent eu des succès très-heureux, & qu'à la faveur de ces répits, de grands pécheurs ont changé de conduite. „ Gelon & Hieron en „ la Sicile, & Pisistratus, fils de Hippocrates, „ ayant acquis leurs Tyrannies violentement „ & méchamment, en useront depuis ver- „ tueusement “. Cette reflexion de Plutarque ressemble à celle de St. Pierre, par laquelle il ferme la bouche à ces Impies qui disoient: *Où est la promesse de son avenement; car depuis que les Peres se sont endormis, toutes choses continuent de la même manière dès le commencement de la création?* 2 Epit. III. 4. 9. *Le Seigneur*, dit l'Apôtre, *ne retarde point sa promesse, comme quelques-uns estiment qu'il y ait du retardement. Mais il est patient envers nous, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance.* 4. Plutarque remarque, qu'il est souvent très-utile aux gens de bien, que Dieu n'ait pas puni certains méchans aussi-tôt qu'il auroit pu le faire. 5. Qu'il ne renvoye souvent l'exercice de sa justice, que pour faire d'autant mieux éclater sa Providence. 6. Qu'à parler juste, le méchant commence à être puni dès qu'il commet une mauvaise action, à cause des troubles & des remords de la conscience où il est exposé:

Qui à autrui mal ou perte machine,
A son cœur propre il procure ruine.

Ce n'est pas que Plutarque regardât ces agitations comme le seul supplice destiné aux méchans incorrigibles. Il enseigne au contraire, que l'ame étant immortelle, c'est proprement

ment dans une autre vie que les bons ſont recompenſez, & les méchans punis. *Puiſque l'ame*, dit-il, *demeure après la mort, il eſt plus vraiſemblable & plus équitable qu'alors les rétributions de peine ou d'honneur lui ſoient rendues. Car durant tout le tems qu'elle eſt en vie, elle combat; & puis après, quand elle a achevé tous ſes combats, alors elle reçoit ce qu'elle a mérité en ſa vie.*

Dieu n'attend pas toûjours après la mort à punir les méchans d'une manière exemplaire. Les preuves de ſa haine pour le crime ſont très-néceſſaires pour retenir les hommes dans leur devoir; Dieu en donne de tems en tems de ſignalées. Il laiſſe aſſez de méchans impunis, pour faire ſentir que ce n'eſt pas ici le lieu des rétributions: mais auſſi il punit aſſez de peuples & de particuliers, pour faire ſentir qu'il ne voit pas d'un œil indifférent ce qui arrive. Il n'eſt pas néceſſaire de parcourir les Annales du monde pour établir cette vérité, celles de la Nation Juive ſuffiſent. L'Hiſtoire de ce Peuple eſt celle de la Providence. On y voit éclater tour-à-tour la miſericorde & la juſtice, la bonté & la ſévérité de Dieu, & toûjours ſa ſageſſe adorable. Depuis long-tems Dieu toleroit ce Peuple ingrat & rebelle. Ces richeſſes de miſericorde avoient été inutiles pour le ramener. La juſtice ne devoit pas tarder à frapper les coups les plus ſenſibles. Dieu l'avoit réſolu. C'eſt ce qu'il fait voir à ſon Prophete dans ce vent de tempête qui partoit de l'Aquilon, & qui pouſſoit une groſſe nuée toute en feu. C'étoit-là le ſymbole des jugemens qui alloient ſe répandre ſur la Judée, & en même tems c'étoit indiquer le lieu d'où la punition partiroit. Les Chaldéens, au Septentrion de la Paleſtine, devoient fondre

116 ſur ce Peuple rebelle, avec la rapidité & la violence d'un vent impétueux, qui ébranle, briſe, renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage.

Les hommes ne ſont pas aſſez ſages pour voir la Providence dans l'élevation & la chute des particuliers, dans la proſperité & les adverſitez des peuples. Ils ne remontent pas au-delà des cauſes ſecondes, qui n'ont de force & d'efficace qu'autant qu'il plaît à Dieu de leur en donner. C'eſt pour élever l'eſprit d'Ezéchiel juſques au premier moteur des évenemens qui nous frappent & nous étonnent dans toutes les révolutions qui ſe font par rapport au ſort des particuliers, des familles & des Etats, que Dieu lui fait voir quatre Rouës au-deſſous du firmament, ſur lequel l'emblême de la Providence étoit placé ſur un Trône.

Ces Rouës ſont le ſymbole de ces révolutions perpétuelles qui ſe voyent ſur la terre, qui élevent & abaiſſent tour-à-tour les particuliers & les peuples; révolutions qui tiennent tout dans un juſte équilibre, de ſorte que les particuliers & les Monarques ne s'élevent jamais aſſez pour engloutir tout, & mettre tous les hommes dans leurs fers. Ces Rouës ſont d'une hauteur prodigieuſe, pour montrer que les hommes ne ſçauroient ſonder, ni connoître, tout ce qu'il y a de grand, de merveilleux, d'étonnant dans les voyes de la Providence: *Trouverois*-tu, diſoit Tſophar Nahamathite à Job; *trouverois-tu le fond en Dieu en le ſondant? Trouverois-tu parfaitement le Tout-puiſſant? Ce ſont les hauteurs des cieux, qu'y ferois-tu? C'eſt une choſe plus profonde que les enfers, qu'y connoîtrois-tu?* Et lorſque St. Paul conſidere cette Job. XI. 7. 8.

116. Voyez le Diſcours précedent.

te grande révolution, la Vocation des Gentils & la rejection des Juifs, ravi comme en extaſe, & ne pouvant aſſez admirer tout ce qu'il y avoit de merveilleux & de divin dans cet évenement ſurprenant, il s'écrie : *O profondeur des richeſſes, & de la ſageſſe, & de la connoiſſance de Dieu! Que ſes jugemens ſont incompréhenſibles, & ſes voyes impoſſibles à trouver! Car qui eſt-ce qui a connu la penſée du Seigneur? Ou qui a été ſon conſeiller?* C'eſt-là auſſi l'idée que Dieu veut que nous ayons de ſa conduite : *Mes penſées*, dit-il, *ne ſont pas vos penſées, & mes voyes ne ſont pas vos voyes; car autant que les cieux ſont élevez par-deſſus la terre, autant mes voyes ſont élevées par-deſſus vos voyes, & mes penſées par-deſſus vos penſées.* Il faut donc en mille occaſions, où nous ne comprenons point comment & pourquoi les choſes arrivent; pourquoi, par exemple, la Religion gémit & l'impieté triomphe; pourquoi la juſtice eſt dans les fers & l'injuſtice ſur le Trône; il faut mettre le doigt ſur la bouche, ſçachant que la Providence a ſes profondeurs & ſes myſtères; *que la folie de Dieu*, pour m'exprimer avec St. Paul, *eſt plus ſage que les hommes*; & que ce qui nous paroît un déſordre, parce que nous n'en comprenons pas les vûës & les ſuites, entre dans le plan le plus ſage & le mieux lié.

Romains XI. 33. 34.

Eſaïe LV. 8. 9.

Pſ. XXXIX. 10.

1 Cor. I. 25.

Ces Rouës ſe meuvent en tout ſens, & ſont parſemées d'yeux dans le vaſte contour de leurs jantes. Cela marque que tout ce que Dieu fait, il l'opère ſans peine, & que l'œil de ſa ſageſſe dirige tous les évenemens. Celui qui d'un mot forma le cahos, débrouilla la matière, & en fit un monde, trouveroit-il quelque réſiſtance à ſes volontez? *Certes, notre Dieu habite dans les cieux, & il fait tout ce qu'il lui plaît.* Tous ces grands évènemens, le Déluge,

Pſ. CXV. 3.

luge, la ſubverſion des villes de la plaine, l'abaiſſement de l'Egypte, l'expulſion des Nations Cananéennes, l'élevation & le renverſement des vaſtes Monarchies qui ſe ſont ſuccedées les unes aux autres, coûtent moins à la volonté divine, que ne coûteroit à la créature la plus puiſſante le mouvement d'une roüe ſuſpenduë librement dans les airs. Mais ces évenemens qui coûtent ſi peu, ou plutôt qui ne coûtent rien à la divine Providence, ne laiſſent pas d'être menagez par la ſageſſe la plus profonde. Rien n'eſt plus lié, ni plus ſyſtématique que les opérations divines. Dans l'éternité les bienheureux admireront les reſſorts qui ont produit ce nombre prodigieux d'évenemens, qui, dans la nature & dans la grace, nous paroiſſent aujourd'hui renfermer tant de myſtères.

Il faut bien ſe garder de croire, que ces Roüës enchaſſées l'une dans l'autre marquent que tout arrive par une néceſſité inévitable. C'eſt-là le deſtin des Stoïciens, qui ruine preſque auſſi ſurement la Religion, en détruiſant la liberté de l'homme, que l'opinion d'Epicure renverſoit tout, en niant la Providence. Les Stoïciens définiſſoient le Deſtin [117], *une ſuite & un enchaînement de cauſes, un ordre ſi ferme que perſonne ne peut s'en écarter.* Seneque, partiſan de cette ſecte, dit dans ſon Traité de la Providence [118]: *Que tous nos ſujets & de chagrin*

117. Stoici vocant fatum, *cauſarum concatenatarum ſerlem, h. e. ordinem & nexum, quem tranſilire nemini liceat.* Th. Stanlei Hiſtor. Philoſophiæ de Phil. Stoicorum, Part. III. cap. XIX.

118. Cap. 5. *Olim conſtitutum eſt quid gaudeas, quid fleas . . . . . quidquid eſt quod nos ſic vivere juſſit, ſic mori; eâdem neceſſitate & Deos alligat. Irrevocabilis humа-*

grin & de joye, ont été reglez dès le commencement : Que la même cauſe qui a décidé de notre vie, a déterminé notre mort : Que les Dieux ſont emportez par la même néceſſité ; que la même fatalité entraîne & les Dieux & les hommes : Que le Dieu ſuprême, qui a tout créé & qui gouverne tout, a dicté d'abord les deſtinées qu'il ſuit lui-même ; qu'il n'a ordonné qu'une fois, mais qu'il obéit toûjours. Les Eſſéniens, parmi les Juifs, étoient dans l'opinion des Stoïciens. *Les Eſſéniens*, dit Joſephe [119], *ſoutiennent, que tout généralement dépend de la deſtinée, & qu'il ne nous arrive rien que ce qu'elle ordonne.* Cette opinion anéantit l'uſage des loix, détruit, par rapport à l'homme, la vertu & le vice, les peines & les recompenſes. Pourquoi dicter des loix à des Etres qui ne peuvent exécuter que ce à quoi ils ſont deſtinez ? Ne ſont-elles pas inutiles, ou injuſtes ; inutiles, ſi elles ne leur préſcrivent que ce à quoi ils ſont pouſſez par une fatalité inévitable ; injuſtes, ſi elles exigent d'eux ce qui eſt au-deſſus de leur volonté & de leur force ? Pourquoi les blâmeroit-on quand ils font mal ? Pourquoi les loueroit-on quand ils font de bonnes actions ? Ils ne font, à proprement parler, ni le bien, ni le mal. Tout ce qu'ils paroiſſent faire, eſt l'action inévitable du Deſtin. *C'eſt* ce que St. Epiphane remarque contre les Stoïciens : *Que les loix ſe taiſent*, dit-il [120], *c'eſt le Deſtin qui entraîne, & les adultères, & les autres hommes. Ce ſont les aſtres qui doivent être punis, s'ils*

mana pariter ac divina curſus vehit. Ille ipſe omnium conditor ac rector ſcripſit quidem fata, ſed ſequitur. Semper paret, ſemel juſſit.

119. Antiq. Jud. liv. XIII. chap. IX. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

120. Contra Hæreſ. Stoic.

s'ils nécessitent les actions des hommes, & si les particuliers n'agissent que par contrainte. St. Augustin lui-même [121] reconnoît, que si l'on refuse à l'homme le libre arbitre, il n'y a plus ni péché ni vertu, ni peine ni recompense: sur-tout rien n'est plus fort, ni plus sensé, que ce que dit le Poëte Prudence, en disputant contre Symmaque. Il montre clairement que la doctrine du Destin est absurde, anéantissant les loix, les peines & les louanges; & que chacun ne doit s'en prendre qu'à lui-même s'il se conduit mal, & s'il est puni [122].

Denique nulla hominum res est, nulla actio mundi,
Cui non fatalem memorent incumbere sortem:
Quæ quia constituunt, dicant cur condita sit lex
Bis sex in tabulis; aut cur rubrica minetur,
Quæ prohibet peccare reos, quos ferrea fata
Cogunt ad facinus, & inevitabile mergunt.
Quin & velle adigunt, pravum insinuantia votum!
Ne liceat miseris vetitum committere nolle.
Cedite, si pudor est, gladiumque retundite vestrum
Aspera nil meritos pœnis plectentia jura.
Antrum carcereum dissolvite, corpora sub quo
Agminis innocui fato peccante tenetis.
Nemo nocens, si fata regunt, quòd vivitur ac fit:
Immò nocens, quicumque volens, quod non licet, audet.
Alterutrum quia velle suum est, nec fata reatum
Imponunt homini; sed fit reus ipse suopte
Arbitrio, placitumque nefas & facta rependit
Impia suppliciis, meritò, non sorte peremptus.

Les

121. *Illud bonum quo commendatur ipsa justitia, in damnandis peccatis, rectèque factis honorandis, quomodo esset, si homo careret libero voluntatis arbitrio? Non enim, aut peccatum esset, aut rectè factum, quod non fieret voluntate. Ac, per hoc, & pœna injusta esset, & præmium* &c. De lib. arbit. lib. II. cap. I.

122. Lib. II. vſ. 458. &c.

Les Payens eux-mêmes ont senti les inconvéniens du Destin, & se sont expliquez fortement sur cet article. Nous allons copier une partie d'un discours de Lucien [123], qu'il intitule *Minos & Sostrate*. Sostrate condamné aux supplices, s'exprime ainsi: „ Je n'ai que „ deux mots à dire, s'il plaît à Minos de m'é„ couter. *Minos.* Que je t'écoute méchant! „ comme si tu n'étois pas convaincu d'avoir „ tué & volé sur les grands chemins! *Sostra„ te.* Il est vrai; mais il faut voir si j'ai mé„ rité pour cela d'être puni. *Minos.* Com„ ment! ne faut-il pas rendre à chacun selon ses „ œuvres? *Sostrate.* Les Destins ne l'avoient„ ils pas ordonné, comme ils ordonnent tout „ le bien & le mal qui se fait au monde? „ *Minos.* Il est certain que nous sommes tous „ sujets aux loix des Parques, qui prescrivent „ à chacun ce qu'il doit faire dès le point „ de sa naissance. *Sostrate.* Mais quand on „ tue quelqu'un par l'ordre d'un autre; qui est „ proprement l'auteur du meurtre? *Minos.* „ Celui qui l'a commandé; car l'autre n'en „ est que l'instrument, non plus que l'épée, „ sur-tout s'il a été contraint d'obéïr. *Sostra„ te.* Courage! tu fortifies encore mon rai„ sonnement. Et lorsqu'un valet apporte un „ présent de la part du maître, à qui en a-t„ on obligation, ou au maître, ou au valet? „ *Minos.* Au maître, car l'autre n'en est que „ le porteur. *Sostrate.* Ne vois-tu donc pas „ que tu as tort de me punir, & de recom„ penser ceux-ci, puisque nous n'avons fait „ les uns & les autres qu'exécuter les ordres „ du Destin?

Ces

123. Dialogues des Morts, de la traduction de Mr. d'Ablancourt.

Ces difficultez ſont ſi ſenſibles, que quelques Stoïciens ont tâché de s'en mettre à couvert, en niant que ce qui arrive par une ſuite du Deſtin, arrive néceſſairement, & que le Deſtin détruiſe toute liberté. C'étoit ſur-tout l'hypothèſe de Chryſippe, qui ſoutenoit qu'on ne devoit pas écouter ceux qui, pour s'excuſer, attribuoient leurs mauvaiſes actions à la néceſſité que le Deſtin leur impoſoit; ſuivant cette maxime qu'on lit dans Seneque: [124] *C'eſt la faute du Deſtin, perſonne ne devient coupable par le Deſtin;*

Fati iſta culpa eſt, nemo fit fato nocens.

Chryſippe declare [125], que le Deſtin n'eſt pas un azile auquel les méchans puiſſent avoir recours; & qu'ils ne doivent attribuer leurs crimes qu'à leur negligence. C'eſt apparemment dans ces mêmes vûës que les Phariſiens admettoient à la fois le Deſtin & la liberté de l'homme; ſans ſe mettre en peine de montrer, comment ces deux principes des actions humaines peuvent être conciliez. Les Phariſiens, dit Joſephe, [126] *ſoûmettent tout à Dieu & au Deſtin, d'une*

124. Oedip. vſ. 1019.

125. *Chryſippus negat oportere ferri audirique homines aut nequam, aut ignavos, & nocentes & audaces; qui cùm in culpâ & in maleficio revicti ſunt, perfugiunt ad fati neceſſitatem, tanquam ad aliquod ſani aſylum, & quæ peſſimè fecerunt, ea non ſuæ temeritati, ſed fato eſſe attribuenda dicunt.* Th. Stanleii Hiſt. Philoſophiæ, de Phil. Stoic. part. III. cap. XIX.

126. Εἱμαρμένην τε εἶναι δεῦρο προσάπτουσι πάντα, καὶ τὸ μὲν πράττειν τὰ δίκαια καὶ μὴ κατὰ τὸ πλεῖστον ἐπὶ τοῖς ἀνθρώποις κεῖσθαι. De bello Judaico lib. II. cap. XII. St. Epiphane, grand partiſan du libre arbitre, n'avoit pas lu ce paſſage, lorſqu'il raiſonne contre les Phariſiens, comme s'ils n'admettoient que le Deſtin.

d'une telle manière cependant, que dans la plupart des choſes il dépend de l'homme de faire le bien ou le mal.

Les Rouës qu'Ezéchiel vit, ne ſe mouvoient pas d'elles-mêmes, mais elles ſuivoient les impreſſions des quatre Animaux. *Quand les Animaux marchoient, les Rouës marchoient auſſi; & quand les Animaux s'élevoient de deſſus la terre, les Rouës s'élevoient auſſi.* Cela montre que dans le gouvernement du monde, toutes les créatures ſont ſoûmiſes à la Providence, & que Dieu ſubordonne les créatures les unes aux autres. Il dirige ce que doivent faire les ſaintes Intelligences qui lui ſervent de Miniſtres, & qui ſont ici repréſentées par les quatre Animaux [127]; & ces Intelligences, éclairées & ſoutenues par la ſouveraine Sageſſe, contribuent, autant qu'il convient, à tout ce qui arrive aux hommes. Il n'y a rien-là qui ne ſe trouve confirmé par l'Hiſtoire tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, où nous apprenons que les Anges ſont dans la main de Dieu, tantôt les miniſtres de ſa colere & de ſa vengeance, & tantôt des meſſagers de paix & les protecteurs des Fidèles. Les preuves de cette vérité ſont ſi nombreuſes, que nous nous abſtenons d'en rapporter aucune. Les *Juifs* ſont dans l'opinion que chaque Peuple a ſon Ange particulier [128]. Pour les Payens, ils croyent non ſeulement que chaque Peuple, cha-

127. Bochart croit, qu'il eſt vraiſemblable qu'il faut entendre par ces quatre Animaux, non ſeulement des Anges, mais même des Archanges, qui marquent aux Anges qui leur ſont ſoûmis, la tâche qu'ils doivent remplir. *Hierozoïcon* part. I. lib. III. cap. VI.

128. *Hebræorum hæc eſt ſententia, ſeptuaginta eſſe Gentes, & ſeptuaginta Linguas, & Angelos totidem, gentibus ſingulis præfectos.* Bochart in Phaleg. lib. I. cap. XV.

chaque ville avoit ſon Ange tutélaire, mais ils s'imaginoient que chaque homme avoit ſon Génie particulier, qui l'accompagnoit par-tout. *Chaque homme en naiſſant*, dit Ménandre, cité par Clément [129] d'Alexandrie, *eſt accompagné d'un bon Génie, qui eſt l'excellent directeur de toute ſa conduite:*

Ἅπαντι δαίμων ἀνδρὶ συμπαρίσταται
Εὐθὺς γενομένῳ, μυσαγωγὸς τοῦ βίου
Ἀγαθός.

Symmaque dit, [130] *qu'un Eſprit divin aſſigne des Gardiens aux villes, & que comme les ames ſont accordées aux hommes qui naiſſent, de même les Nations reçoivent en partage des Génies, deſquels dépend leur bonheur.* De-là Prudence prend occaſion de tourner en ridicule l'opinion de Symmaque, en lui demandant, dans quel tems le Génie de Rome s'étoit attaché au bonheur de cette ville [131]?

Ac

129. Stromatum lib. v. Vide Cenſorinum de Die natali cap. III.

130. *Varios cuſtodes urbibus Mens divina diſtribuit. Ut animæ naſcentibus, ita populis fatales genii dividuntur.* Apud Prudentium, edit. Elzev. pag. 293.

131. Libro II. adverſùs Symmachum. Voyez auſſi Voſſius *de Orig. Idol.* &c. *lib.* I. *cap.* 7. où il montre que les Payens attribuoient trois différens offices aux Génies. 1. D'être comme les médiateurs entre Dieu & les hommes, pour porter à Dieu les prieres des humains, & pour rapporter aux hommes les préſens du Ciel. *Inter mortales cœlicolaſque vectores, hinc precum, inde donorum*, comme le dit Apulée, *libro de Deo Socratis.* 2. De produire les miracles qui ſe font ſur la terre. 3. De préſider à la conduite & à la conſervation des peuples & des particuliers.

Ac tuus hic urbis Genius, dicas volo, quando
Cæpit adhuc parvæ primùm se infundere Romæ;
Fluxit ab uberibus nemoroſâ in valle lupinis,
Infantesque aluit, dum naſcitur ipſe, gemellos?

Les Anges qu'Ezéchiel vit, étoient au nombre de quatre, par rapport aux quatre points cardinaux du monde; pour montrer que leur miniſtère s'étend par-tout, & qu'il n'y a aucune partie de l'univers que la Providence ne gouverne d'une manière immédiate, ou par le moyen de ſes Miniſtres. La figure extraordinaire de ces Anges qui apparoiſſent au Prophete en viſion, eſt ſymbolique. Ce n'eſt point celle que ces Meſſagers céleſtes ont réellement. Ces quatre faces, ces aîles & ces bras d'homme, déſignent les qualitez ſublimes de ces Miniſtres immédiats de la Divinité; qualitez tout-à-fait eſſentielles pour remplir l'étenduë de leur devoir. La face d'Homme déſigne leur intelligence, leur douceur, leur bonté; la face de Lion leur courage intrépide; la face de Bœuf leur patience & leur perſévérance dans le travail; la face d'Aigle leur grande penétration, leur vûë ſublime dans les choſes céleſtes, & leur penchant à s'élever vers ce qu'il y a de plus grand & de plus divin. Les aîles étenduës marquent, qu'ils ſont toûjours prêts à partir, pour ſe rendre avec rapidité où les ordres de leur grand Maître les appellent. Les aîles abattues ſont le ſymbole du reſpect profond dans lequel ſe trouvent ces Miniſtres céleſtes ſous les yeux du Monarque de l'Univers. Sous les aîles il y avoit des bras d'homme pour montrer que le zèle produit l'application & le travail. Le travail ſans zèle n'eſt

n'eſt jamais ſoutenu ; & le zèle ſans application n'eſt qu'un zèle hypocrite, qui ne ſert de rien auprès du Maître ſouverain, qui exige des hommages ſinceres de ceux qui le ſervent.

Si Dieu vouloit faire connoître à Ezéchiel que ſa Providence s'étend à tout, & qu'elle prend ſouvent, même dès cette vie, la verge pour châtier les Peuples & les particuliers ; il vouloit auſſi lui montrer par avance, qu'il ne ſouhaite pas la déſtruction du Peuple Juif qu'il alloit viſiter en ſa colere ; mais ſeulement ſa correction & ſon amendement. C'eſt ce que Dieu fait comprendre à ſon Prophete par cette maſſe de *Haſçmal*, ou de métal précieux, qui ſe trouvoit, ſans ſe fondre, au milieu de la nuée embraſée. Cette nuée en feu, pouſſée par un tourbillon & envéloppant de toutes parts le *Haſçmal*, repréſentoit les jugemens de Dieu qui alloient fondre ſur cette Nation rebelle, non pour la détruire, mais pour l'humilier & la purifier. Rien n'eſt plus propre que les afflictions, pour ramener les hommes à leur devoir. Comme le feu purifie les métaux, les châtimens paternels de Dieu purifient l'eſprit & le cœur, ſi l'on n'eſt entierement incorrigible.

Le Peuple ſur lequel Dieu alloit verſer les phioles de ſa colere, n'étoit pas digne par lui-même d'être menagé. Mais ce grand Dieu, qui eſt ferme dans ſes promeſſes, ſe ſouvient de l'alliance de paix qu'il avoit faite avec les Patriarches. C'eſt cette alliance qu'il rendit ſenſible à ſon Prophete, ſous l'image de l'Arc-en-ciel qui étoit autour de celui qui paroiſſoit ſur le Trône. Chacun ſçait que ce phénomène brillant, qui ſemble joindre le ciel avec la terre, fut donné à Noé & à ſa poſterité, pour ſymbole de l'alliance que Dieu traitoit alors avec les hommes, & par laquelle il leur declaroit,

claroit, que la terre n'eſſuyeroit plus de Déluge [132]. Les Payens regardoient auſſi l'*Iris* comme la meſſagere des Déeſſes & des Dieux [133] :

Irim de cœlo miſit Saturnia Juno
Iliacam ad claſſem, ventosque aſpirat eunti;
Multa movens, nec dum antiquum ſaturata dolorem.
Illa viam celerans, per mille coloribus arcum
Nulli viſa, cito decurrit tramite virgo.

Mais au lieu que l'Arc-en-ciel étoit pour les Juifs un ſymbole de paix, l'Iris des Payens étoit une meſſagere de trouble.

A la vûë de cet Arc, ſymbole de la grace, Ezéchiel dut être raſſuré, & perſuadé que ſon Peuple n'étoit pas menacé d'une ruine entiere. L'évenement ne manqua pas de juſtifier tout ce que le Prophete avoit contemplé avec ſurpriſe dans ce tableau énigmatique. Les Chaldéens, verge de la juſte ſévérité du Seigneur, ravagerent la Judée. Le Peuple fut emmené captif. Il gémit pendant ſoixante & dix ans dans une terre étrangere; mais il y fut protegé d'une maniere miraculeuſe contre les deſſeins ſanguinaires du cruel Haman. Enfin ce Peuple, favoriſé de divers Edits des Rois de Perſe, eut la permiſſion non ſeulement de retourner dans ſa patrie, mais encore de rebâtir Jeruſalem & le Temple, comme cela ſe verra plus au long dans le Diſcours ſuivant.

132. Je ne ſçais d'où Grotius a tiré, que les trois couleurs de l'Arc-en-ciel marquoient la ſévérité de Dieu, ſa clémence, & ſa liberalité? *Tres in Iride colores ſignificant Dei ſeveritatem, clementiam, & beneficentiam.* Comm. in Gen. IX. 13.

133. Æneid. lib. V. vſ. 604. Voyez auſſi lib. IX. vſ. 2. Servius remarque, qu'Iris n'eſt pas une meſſagere de paix comme Mercure, mais de trouble. *Iris, quaſi ἐρις, dicta eſt; nunquam enim ad conciliationem mittitur, ſicut Mercurius, ſed ad diſturbationem; & eſt miniſtra non tantùm Dearum, ſed & Deorum.*

DIS-

DISCOURS VI.

Image de la Réſurrection des morts. EZECHIEL XXXVII. 1.

NOus avons vû le Royaume de Juda tranſporté en Babylone à deux différentes repriſes, ſous Jéchonias, & ſous Sédécias. Il nous ſeroit aſſez difficile de nous repréſenter la triſteſſe & l'accablement où ſe trouvoit ce Peuple, répandu dans un païs qui lui étoit inconnu. Quand même ils auroient conſervé leur liberté au milieu de leurs vainqueurs, ils n'auroient pu qu'être affligez de ſe voir éloignez d'une patrie aimable, où ils avoient toutes choſes à ſouhait. L'amour de la patrie jette dans le cœur des hommes de profondes racines. Ils ne peuvent ſans peine s'en voir arrachez pour toûjours, & dans leur éloignement ils en portent par-tout le ſouvenir & le regret:

1 *Neſcio quâ natale ſolum dulcedine cunctos*
Trahit, & immemores non ſinit eſſe ſui.

C'eſt ce tendre ſouvenir, accompagné d'une amère triſteſſe, que le Pſalmiſte nous décrit en faiſant parler ainſi les Juifs, aſſis ſur les bords de l'Euphrate, & tournant leurs yeux baignez de larmes, du côté des maſures de Sion: *Si je t'oublie, Jeruſalem, que ma droite s'oublie elle-même. Que ma langue ſoit attachée à mon palais, ſi je ne me ſouviens de toi; ſi je ne mets* Pſeaume CXXXVI. 5. 6.

1. Ovidius de Ponto lib. I. Epiſt. III. vſ. 25.

mets Jeruſalem pour le principal ſujet de ma réjouiſſance.

Non ſeulement ils étoient éloignez de leur chere patrie ; ils étoient encore la plupart plongez dans la miſere. Le ſoldat avide leur avoit tout enlevé. Ils avoient vû périr ſous leurs yeux, & réduire en cendres, ce que les Babyloniens n'avoient pu emporter. En abandonnant leurs poſſeſſions & le fruit de leur travail à ces vainqueurs barbares, pour être traînez ſous un ciel qui leur étoit inconnu, & où ils étoient menacez des rigueurs de la diſette, ils ne manquoient pas d'exprimer, à leur manière, les mêmes plaintes & les mêmes regrets, que Virgile met dans la bouche des Bergers de Mantoue, contraints de ceder leurs champs aux ſoldats d'Antoine:

[2] *--Nos hinc alii ſitientes ibimus Afros,*
Pars Scythiam, & rapidum Cretæ veniemus Oaxem,
Et penitùs toto diviſos orbe Britannos.
En unquam patrios longo poſt tempore fines,
Pauperis & tugurî congeſtum cæſpite culmen,
Poſt aliquot, mea regna videns, mirabor ariſtas?
Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
Barbarus has ſegetes?

L'eſclavage ajouté à la miſere rendoit le ſort des Juifs preſque inſupportable. La captivité leur devoit paroître d'autant plus accablante, qu'elle leur rappelloit dans l'eſprit la dureté qu'ils avoient euë pour leurs freres, à qui ils avoient refuſé la liberté au bout de ſix ans, comme ils y étoient obligez par la Loi. De quelque côté qu'ils ſe tournaſſent, ils n'appercevoient que des ſujets d'affliction. Aux remords

Voyez Exode xxi. 2. & Jérém. xxxiv. 11.

2. Eclogue 1. vſ. 65. &c.

mords de la conscience, à la misere, à l'exil & à l'esclavage, se joignoient les insultes des Babyloniens. Il faut être bien dur, pour être insensible aux maux d'un Peuple baigné dans ses larmes, & qui ne présente de toutes parts que des objets touchans. Mais il faut être plus que barbare, pour se moquer des misérables, sur-tout lorsqu'on a injustement contribué à leurs malheurs:

Si quis es, insultes qui casibus, improbe, nostris,
Meque reum dempto fine cruentus agas:
Natus es è scopulis, nutritus lacte ferino;
Et dicam silices pectus habere tuum.

Cependant c'est ce que les Lévites essuyoient de la part des Babyloniens. Ces insolens vainqueurs avoient la dureté d'exiger d'eux des concerts de leurs instrumens & de leurs voix, pendant qu'ils n'avoient de force que pour pousser des soupirs & des sanglots: [4] *Nous nous sommes tenus*, disent ces pauvres captifs, *auprès des fleuves de Babylone, & même nous y avons pleuré au souvenir de Sion. Nous avons pendu nos harpes aux saules* [5] *qui sont au milieu d'elle. Quand ceux*

3. Ovidii Trist. lib. III. Eleg. XI. vs. 1. &c.

4. Ps. CXXXVII. 1. 2. 3. 4. Voyez Bochart sur ce passage dans Phaleg. lib. 1. cap. VIII. *sub finem*, où il montre qu'il faut entendre par les fleuves de Babylone, les différens bras de l'Euphrate, & où il réfute St Hilaire sur ce Pseaume.

5. C'est à cause des saules plantez sur les bords de l'Euphrate & des différens canaux de ce fleuve, qu'Esaïe appelle la Babylonie la vallée des saules נחל הערבים chap. XV. vs. 7. C'est l'interprétation que Jarchi donne à ces termes, & qui est approuvée par Bochart, dans son Phaleg ubi suprà; par Mr. Vitringa dans son Comm. sur Esaïe,

ceux qui nous avoient emmenez prisonniers, nous ont demandé de nos cantiques, & de les réjouir de nos harpes que nous avions pendues; disant, chantez-nous quelques cantiques de Sion; nous leur avons répondu *Comment chanterions-nous les cantiques de l'Eternel dans une terre d'étrangers*? Comment, éloignez de la Maison de notre Dieu, nous livrerions-nous à la joye?

En considerant le Peuple Juif dans cet état de misere, de mépris & de servitude, eût-il été naturel de conjecturer qu'il sortiroit un jour de dessous le joug Babylonien, & que, de retour dans la Palestine, il rebâtiroit Jerusalem & le Temple? Sur quoi auroit-on appuyé des conjectures si peu vraisemblables? Sur la valeur des Juifs? Mais que pouvoit une Nation dans les fers, & dispersée dans les différentes villes de la plus puissante Monarchie qu'il y eût alors? Se seroit-on fondé sur l'équité des Rois de Babylone, qui devoit enfin leur faire comprendre qu'ils n'avoient eu aucun droit de s'emparer de la Judée, d'en emmener les habitans hors du païs qui leur étoit échu en partage, & par consequent qu'il étoit juste de les delivrer de leur esclavage, & de leur permettre de retourner dans leur patrie? Mais où trouver des exemples pour justifier ces présomptions? Les Conquérans consultent-ils la justice avant & après la conquête des Etats qui étoient l'objet de leur avide ambition? En raisonnant naturellement, on devoit regarder la Nation Juive comme éteinte; incapable de se rassembler jamais, & de faire un corps à part, comme elle avoit fait auparavant sous ses Juges & sous ses Rois. Il semble que, pour toute consolation, on devoit lui faire comprendre,

faïe; par Mr. le Clerc sur le Ps. CXXXVII. & par plusieurs autres.

dre, que ne pouvant remedier à son esclavage, elle devoit tâcher de s'y accoûtumer.

[6] *Levius fit patientiâ*
Quidquid corrigere est nefas.

Aussi voyons-nous que les Juifs captifs étoient entrez la plupart dans ces idées: *Nos os sont devenus secs*, disent-ils, *notre espérance est éteinte*; [7] *nous sommes perdus.* On voit par-là que la terreur & une espece de désespoir s'étoient emparez de ce miserable Peuple, & qu'il n'osoit plus se promettre la delivrance après laquelle il ne cessoit de soupirer. Rien n'étoit cependant plus injuste que cette défiance. Ce que les Juifs n'auroient jamais dû se promettre en ne raisonnant que sur la force des causes secondes, ils devoient l'attendre des promesses claires & réiterées de l'Etre suprême. Le même Dieu qui les avoit fait menacer par avance de la captivité, s'ils persistoient dans leurs désordres, étoit le même qui leur avoit declaré que leur châtiment auroit des bornes, & qu'au bout de soixante & dix ans ils rentreroient dans l'héritage de leurs peres. *Tout* XXX. 1. *ce pais*, leur avoit dit Jérémie, *sera un désert* 12. *jusques à s'en étonner, & ces Nations-ci seront asservies au Roi de Babylone pendant soixante & dix ans. Et il arrivera que quand les soixante & dix ans auront été accomplis, je ferai, dit l'Eternel, punition du Roi de Babylone. Je vous visi-* XXIX. 10. *terai & mettrai en effet ma bonne parole sur vous, pour vous faire retourner en ce lieu-ci.*

Des

6. Horat. Od. lib. 1. od. XXIV.

7. עצמותינו יבשו Ezéchiel XXXVII. 11. *Nos ossemens sont secs.*

Des promeſſes ſi poſitives devoient être continuellement préſentes à l'eſprit de ces pauvres captifs, les engager à reconnoître, que Dieu ne cherchoit pas leur déſtruction & leur ruine; mais leur amendement les portera à entrer dans les vûës de ce Pere des miſericordes, à s'humilier ſous ſa main puiſſante qui s'étoit appeſantie ſur eux, & à attendre avec foi & avec confiance le moment heureux de leur delivrance, qu'il avoit fixé d'une manière irrévocable. Tout les engageoit à compter ſur ces promeſſes. Ils devoient ſçavoir mieux que Balaäm, *que le Dieu fort n'eſt point homme pour mentir, ni fils d'homme pour ſe repentir. Il l'a dit, & ne le fera-t-il point? Il a parlé, & ne ratifiera-t-il point ſa promeſſe?* La manière dont Dieu avoit delivré leurs peres gémiſſans en Egypte, leur devoit répondre de ſa fidélité dans ſes promeſſes, & de ſa puiſſance dans l'exécution de ſes deſſeins. Auroit-on cru qu'Iſtaël, réduit dans le triſte eſclavage en Egypte, auroit pû rompre ſes fers, renverſer tous les obſtacles que le Roi & le Peuple du païs oppoſoient à ſa ſortie, & ſe faire jour au travers des mers, des déſerts & des fleuves, pour s'emparer, à main armée, d'un païs poſſedé par de nombreuſes Nations? Cependant tous ces prodiges étoient arrivez, conformement aux promeſſes faites aux Patriarches. Pourquoi donc les Juifs, captifs en Babylone, douteroient-ils de leur retour dans leur patrie, ayant ouï plus d'une fois, que le deſſein de Dieu étoit de les y ramener? Rien n'eſt plus crédule que l'homme, lorſqu'il s'agit de ſe laiſſer leurrer par les vaines promeſſes de ceux qui ſe moquent de lui. Rien au contraire n'eſt plus incrédule que l'homme, lorſqu'il eſt queſtion des promeſſes de Dieu, qui ne cherche que ſa perfection & ſon

Nombr. XXIII. vſ. 19.

bon-

bonheur. Ce Peuple toujours indocile, intraitable au milieu même des châtimens qui semblent devoir vaincre les ames les plus indomptables, ne méritoit pas que Dieu prît soin de le consoler, & de lui rapeller la mémoire des promesses d'une prochaine delivrance. Mais Dieu, qui écoute plus ses compassions, qu'il n'a égard à l'indignité des hommes, fait éclater ses bontez au milieu de leurs désordres. Il ordonne à son Prophete de représenter ces trois véritez au Juifs captifs. La première: Qu'il les avoit châtiez, parce qu'ils avoient comblé la mesure de leurs iniquitez: *J'ai répandu ma fureur sur eux, à cause du sang qu'ils ont versé dans leur païs, & à cause qu'ils l'ont souillé par leurs Dieux de fiente. Je les ai dispersez au milieu des Nations, & je les ai jugez selon leur train & selon leurs actes.* Ezéchiel xxxvi. 18. La seconde: Que, malgré leur indignité, il se souviendroit d'eux, selon ses promesses, & les delivreroit de l'esclavage dans lequel ils gémissoient: *Je vous retirerai d'entre les Nations, & je vous rassemblerai d'entre tous les païs, & je vous ramenerai dans votre terre.* vs. 24. La troisième: Qu'il leur accorderoit cette delivrance pour l'interêt de sa propre gloire, & non qu'ils s'en fussent rendus dignes; puisqu'au contraire ils étoient cause, par leurs déreglemens, que son nom étoit blasphémé parmi les Chaldéens: *Ils sont venus vers les Nations, vers lesquelles ils étoient allez, & ils ont profané le nom de ma sainteté, quand on a dit d'eux; ceux-ci*; ces gens, dont la conduite est si dereglée, *sont* pourtant *le Peuple de l'Eternel, & ils sont sortis de son païs. Je ne vous delivrerai point pour l'amour de vous, a dit le Seigneur, l'Eternel, afin que vous le sachiez; soyez honteux & confus à cause de votre train, ô maison d'Israël.* vs. 20. & 32.

Non seulement Dieu ordonna à Ezéchiel de réi-

réiterer aux Juifs, que leurs chaînes seroient briſées dans le tems marqué, il lui fit encore voir un tableau fort expreſſif de cette delivrance miraculeuſe, dans cette viſion qui doit faire le ſujet particulier de ce Diſcours. Nous l'allons rapporter avec quelques remarques; enſuite nous verrons quel eſt le ſens que Dieu lui-même donne à ce tableau énigmatique: enfin nous montrerons que l'évenement remplit la promeſſe dans toute ſon étenduë.

Le Prophete marque d'abord dans quel lieu il fut transféré, & de quelle maniére ſe fit ce tranſport. Il fut placé au milieu d'une *vaſte campagne*; & ce fut en eſprit, par un acte immédiat de la puiſſance de Dieu, qui eſt ici apellée *la main de l'Eternel*, que ſe fit ce tranſport. Dieu peut agir comme il lui plaît ſur notre imagination; y peindre les objets qu'il trouve à propos, & nous faire contempler ce qui ne ſe trouve nulle part dans la nature. C'eſt ce que nous avons pû comprendre par l'explication des viſions rapportées dans les Diſcours précedens. Dieu peut auſſi nous faire voir de près, en eſprit, des objets fort éloignez du lieu où notre corps ſe trouve. C'eſt ainſi qu'Ezéchiel, captif en Babylone, voyoit ſouvent en eſprit ce qui ſe paſſoit à Jeruſalem, même dans l'intérieur du Temple *.

Le Prophete ſe croyant placé au milieu d'une des campagnes de la Méſopotamie, où il ſe trouvoit captif avec ſes freres de Juda, il y découvrit une quantité prodigieuſe d'os ſecs de cadavres humains. Cette vûë dut lui faire comprendre ſans peine, que tout ſe paſſoit en viſion; d'un côté, parce que les Chaldéens ne laiſſoient pas à l'abandon les os de leurs

* Voyez les Ch. VIII. & IX. &c.

leurs morts; & de l'autre, parce qu'il n'étoit pas concevable qu'on en eût pu ramasser une si grande quantité dans un même lieu.

Cette vûë, si propre à rappeller la fragilité humaine, le terme qui nous attend tous, & la chute de toute cette grandeur & de toute cette gloire mondaine qui nous rend si fiers, dut frapper vivement Ezéchiel, & lui faire faire les reflexions que ses lumieres & sa pieté lui suggeroient sans peine.

8 *Heu! heu! nos miseros, quàm totus homuncio nil est!*
Quàm fragilis tenero stamine vita cadit!
Sic crimus cuncti, postquam nos auferet Orcus.

„ *Helas, que l'homme est malheureux!*
„ *Que la vie est fragile, & qu'on est peu de chose!*
„ *Nous deviendrons ainsi par un sort rigoureux.*
„ *Quelle métamorphose!*

Une question importante vint réveiller l'attention du Prophete, & interrompre la suite des reflexions que ce spectacle, aussi affligeant que singulier, avoit fait naître dans son esprit. *Fils de l'homme*, lui fut-il dit, *ces os pourroient-ils bien revivre?* „ Crois-tu que ces restes d'u- „ ne multitude de cadavres, que ces os secs „ & dispersez puissent se rassembler, se réu- „ nir & former enfin des hommes vivans? חיינה

Il y a trois manières d'envisager cette question, qui exigent chacune une réponse différente. Le premier sens que l'on peut donner à cette demande, *Ces os pourroient-ils revivre, ou revivront-ils?* seroit de sçavoir, si cela peut arriver naturellement, suivant les loix du mé-

8. C'est ce que Petrone fait dire à Trimalcion, dans un festin, à l'occasion d'un squelette.

méchaniſme de la nature, ou par un effet de l'induſtrie humaine. Si la queſtion eſt propoſée de la ſorte, il ne faut pas balancer de répondre que cela n'eſt pas poſſible. Il n'y a aucune loi, ni générale ni particuliere, par laquelle les animaux ſe produiſent d'une matière informe. Il y a eu des Payens aſſez ridicules, pour croire que la terre avoit d'elle-même engendré les différentes eſpeces d'animaux qui l'habitent. C'eſt ce que Juſtin fait dire aux Scythes, dans leur fameuſe diſpute avec les Egyptiens. Cela ne peut être vrai, à l'égard même du moindre inſecte. Platon ſoutenoit bien plus ſagement; [10] *Que tous les animaux, qui n'étoient point auparavant, avoient été formez par la Divinité.* Si l'on ne peut, ni découvrir, ni imaginer aucune loi du méchaniſme, par le moyen de laquelle une matière informe revêt la figure d'un corps humain, & en reçoive la vie; cela eſt plus difficile encore lorſqu'il s'agit de rappeller une ame pour la réunir à ce corps produit de nouveau. Nous entrerons donc facilement dans le ſentiment d'Admète, que la Réſurrection eſt impoſſible, s'il entendoit que la choſe étoit impoſſible ſelon le cours de la nature, ou par l'efficace des hommes. Hercule ayant dit à Admète, [11] qu'il ſouhaiteroit que Jupiter lui donnât aſſez de pouvoir pour rappeller la femme d'Admète à la lumière; Admète lui répondit, qu'il connoiſſoit parfaitement ſa bonne volonté à ſon égard, mais qu'il n'étoit pas poſſible que les morts retournaſſent en vie.

Ουκ

9. *Et quantò prior quæque pars terrarum ficcata ſit, tantò prius animalia generare cœpiſſe.* lib. II. cap. I.

10. Πάντα ὅσα τότε ἐν ἀρχῇ γέγονεν ὕστερον γιγνέσθαι, πρόσθεν οὐκ ὄντα. Plato in Sophiſtâ, propè finem.

11. Euripid. in Alceſt. vſ. 1071. &c.

Οὐκ ἐστι τῶν θανόντας ἐφοδεῖν μόλις.

Le second sens que l'on peut donner à ces paroles, *Ces os peuvent-ils revivre, ou revivront-ils?* est celui-ci: cet évenement implique-t-il contradiction, & ne peut-il pas être procuré par une puissance infinie? Ici nous n'hésiterons pas de répondre par les paroles d'un Ange que toute la nature nous dicte; *qu'il n'y a rien qui soit impossible à Dieu.* Celui qui a formé l'homme dans son origine, ne pourroit-il point le rétablir après sa chute? L'horloger ne pourroit-il point rassembler les parties déjointes de l'horloge la plus composée dont il est l'auteur? Le Rabin [12] Ame disoit à un Epicurien, qui lui nioit la possibilité de la Résurrection: „ Un Roi ordonna un jour à ses „ serviteurs de lui bâtir une forteresse dans un „ lieu où il n'y eût ni de la terre ni de l'eau. „ Les Serviteurs obéirent, & l'ouvrage fut élevé. Quelque tems après la forteresse fut „ renversée. Le Roi ordonna de nouveau aux „ mêmes serviteurs, de lui bâtir une nouvelle „ forteresse, mais dans un lieu où il y auroit „ de l'eau & de la terre. Les serviteurs répondirent, qu'ils ne pouvoient exécuter cet „ ordre. Quoi! leur répondit le Roi; vous „ avez

Luc. I. 37.

12. *Fuit regem aliquem jussisse servis famulisque suis, ut sibi exstruerent arcem, ubi nec aqua, nec pulvis esset. Paruere ministri, eamque exstruxere. Accidit non multò post ut arx corrueret. Quo facto, ait Rex iis, ite & exstruite mihi arcem eo in loco ubi aqua & pulvis est. Responderunt illi, se non posse id facere. Tum Rex inquit, si arcem eo loco potuistis ædificare ubi neque aqua neque pulvis erat, quantò magis poteritis id facere, ubi aqua & pulvis est.* Menasseh Ben-Israël, de Resurrect. mortuorum. lib. I. cap. IV.

„ avez pu conſtruire une fortereſſe dans un lieu „ où vous n'aviez ni terre ni eau, & vous „ croiriez aujourd'hui, qu'il vous eſt impoſſi„ ble d'en faire une toute ſemblable ſur un ter„ rein où rien ne vous manque "? Si Dieu a pu tirer du néant la matière de la terre, dont une partie a ſervi à la compoſition du premier Homme; s'il a pu produire l'ame qui fut renfermée dans ce premier corps humain, comment pourroit-on ſoutenir qu'il eſt au-deſſus du pouvoir de cet Etre infini, de ranimer la pouſſiere & d'y rappeller l'ame qui exiſte ailleurs.

Les difficultez que le Payen Cécilius oppoſe à la doctrine de la Réſurrection des morts, ne ſont rien moins que ſolides. [13] *Dites-moi*, c'eſt Cécilius qui parle en s'addreſſant au Chrétien Octave; *dites-moi un peu, je vous prie, reſſuſciterez-vous ſans corps, ou avec un corps? Et ſera-ce avec celui que vous avez eu, ou avec un autre? Sera-ce ſans corps? Mais je ne crois pas que ſans corps il y ait *, ni vie, ni ame, ni ſentiment. Comment donc, avec un corps? Mais il y a long-tems que le vôtre n'eſt plus? Avec un autre? Ce ne ſera donc plus le même homme?* Ces queſtions ne ſont point preſſantes. On pouvoit lui répondre, que les corps des reſſuſcitez ſeront tirez de la même matière qui les a compoſez pendant leur vie temporelle, & que ce rétabliſſement n'a rien de difficile pour celui dont l'intelligence & le pouvoir n'ont aucunes bornes. Cependant pour établir la poſſibili-

13. Minutius Felix, de la traduction de Mr. d'Ablancourt pag. 81.

* Ceux qui ſçavent la diſtinction eſſentielle qu'il y a entre l'ame & le corps, ne raiſonnent pas comme Cécilius.

ſibilité de la Réſurrection, nous ne voudrions pas appuyer ſur certaines images priſes de la nature, comme quelques-uns des Peres l'ont fait. *Voyez*, diſoit Arnobe [14], *comment toute la nature travaille à nous conſoler dans l'eſpérance de notre Réſurrection. Le ſoleil ſe couche & ſe leve; les aſtres s'en vont & reviennent; les fleurs meurent & reſſuſcitent; les arbres repouſſent après leur vieilleſſe, & les ſemences ne renaiſſent que parce qu'elles ſe ſont pourries dans la terre.* „ [15] Pourquoi doutez-vous, *dit St. Chryſologue*, de „ votre Réſurrection; puiſque tous les jours „ tout ce qui eſt dans la nature reſſuſcite? „ Le ſoleil ſe couche & ſe leve; le jour eſt „ enſeveli & reparoît. Les mois, les années, „ les ſaiſons, les fruits, les ſemences, tout „ cela meurt en finiſſant, & reprend une nouvelle vie, en reparoiſſant de nouveau. Tous „ les printems vous enſeignent que vous reſſuſciterez. Tout autant de fois que vous dormez & que vous vous éveillez, tout autant „ de fois vous mourez, & vous reſſuſcitez ". Tous ces évenemens ne tirent point à conſequence pour la poſſibilité de la Réſurrection: la Réſurrection eſt une reproduction d'une toute autre nature. Ce ne ſont-là que de foibles emblê-

14. *Vide adeò quod in ſolatium noſtri reſurrectionem futuram omnis natura meditetur; ſol demergit & naſcitur; aſtra labuntur & redeunt; flores occidunt & reviviſcunt; poſt ſenium arbuſta frondeſcunt; ſemina non niſi corrupta reviviſcunt.* Adverſùs Gentes lib VIII. Minutius s'exprime de la même manière.

15. *Quare dubitas quod reſurgas, cùm tibi totum, quod in rebus eſt, quotidiè ſic reſurgat? Sol occidit & reſurgit, menſes, annì tempora, fructus, ſemina, cùm tranſeunt ipſa moriuntur, cùm redeunt, ſuâ ipſâ morte reviviſcunt, & ut reſurrecturum te, fugi & vernaculo inſtruaris exemplo, quoties dormis & vigilas, toties moreris & reſurgis,* Chryſologus in Symb. Apoſt. Serm. 59.

emblêmes du rétabliſſement des corps. Il faut être bien aſſuré qu'on n'examinera pas pied-à-pied ces raiſonnemens, lorſqu'on oſe s'en ſervir. Il ſuffit, pour établir la poſſibilité de la Réſurrection, de s'en tenir à la nature de la choſe, comparée avec les ouvrages de Dieu, & ſes perfections qui y brillent par-tout. [16] *Croi, ô homme, que tu peux reſſuſciter, parce que tu n'étois rien avant que tu vécuſſes.* C'eſt la bonne raiſon par où St. Chryſologue débute, & à laquelle il devoit s'arrêter, ſans l'affoiblir par un tas de comparaiſons, fruits d'une Rhétorique plus brillante que ſolide.

Le troiſième ſens que l'on peut donner à la queſtion que Dieu fit à ſon Prophete, eſt celui-ci; s'il croyoit qu'il voudroit déployer ſa puiſſance pour ranimer tous ces os, & pour en former de nouveaux hommes: *Ces os revivront-ils?* Comme c'eſt une action libre en Dieu, par rapport à nous, de faire ou de ne pas faire un miracle, lorſqu'il ne s'y eſt point engagé par une promeſſe formelle; il n'y a que Dieu qui puiſſe ſçavoir s'il veut, ou s'il ne veut pas déployer dans cette occaſion ſon pouvoir irréſiſtible. Avant que Jeſus eût declaré qu'il vouloit reſſuſciter Lazare, qui auroit pu ſçavoir ſi c'étoit-là ſon deſſein? Dieu ſeul connoît, & cela de toute éternité, tout ce qu'il veut exécuter dans le tems. C'eſt pourquoi Ezéchiel fit à Dieu cette humble & ſage réponſe: *Seigneur, Eternel, tu ſçais, ſi ces os revivront.* Si le Prophete avoit compris avec certitude que ces os repréſentoient les Juifs captifs, & que par la Réſurrection de ces os il faloit entendre la delivrance de la cap-

16. *Crede, homo, de morte reſurgere te poſſe, quia antequàm viveres, nihil fuiſti.* Idem ubi ſuprà.

captivité ; il n'auroit pas manqué de témoigner la fermeté de ſon eſpérance, ſçachant que Dieu s'étoit exprimé d'une manière poſitive ſur le futur rétabliſſement de ſa Nation. Mais, ſelon les apparences, Ezéchiel terminoit la queſtion qui lui étoit faite, aux os ſecs qui couvroient la campagne où il ſe trouvoit en eſprit. C'eſt pour cela qu'il n'oſe décider, ſi ces os revivront, ou ne revivront point. „ Je ſçais, ô mon Dieu, veut-il dire, que „ tu peux aiſément vaincre la mort & lui ar„ racher ſa proye ; que tu peux raſſembler & „ ranimer les parties diſperſées de nos corps ; „ rappeller les ames du lieu où ta juſtice & „ ta miſericorde les ont placées, & former „ en un inſtant de nouveaux hommes. Mais „ nul des mortels ne peut penétrer tes deſ„ ſeins, & connoître par avance ce que tu „ veux exécuter, ſi tu ne daignes le lui ma„ niſeſter toi-même.

Dieu fit alors connoître à ſon Prophete, que ſon deſſein étoit de ranimer ces os ; & il lui ordonna de le leur annoncer à l'avance : *Prophetiſe ſur ces os, & leur dis ; je m'en vais faire rentrer l'eſprit au-dedans de vous, & vous vivrez. Je mettrai des nerfs ſur vous ; je ferai croître de la chair ſur vous, & j'étendrai ſur vous de la peau : puis je rappellerai l'eſprit au-dedans de vous, & vous vivrez.* Dieu veut qu'Ezéchiel s'addreſſe à ces os comme à des Etres intelligens, pour montrer que ſa puiſſance peut les contraindre, avec autant & mille fois plus de facilité à lui obéir, qu'un Prince n'en a pour faire reſpecter ſes ordres par des ſujets capables de les comprendre & de s'y ſoûmettre. Diſons auſſi, que dans le ſens de figure, que le Prophete ne penétroit pas encore, ce diſcours, qui devoit être addreſſé aux os ſecs, mar-

marquoit la promeſſe favorable qu'Ezéchiel devoit faire au Peuple de la part de Dieu, qui vouloit le délivrer dans le tems qu'il lui avoit fixé.

Ezéchiel obéït ; il parle aux os ſecs. Il ne dit point en lui-même ; à quoi bon addreſſer la parole à cet amas prodigieux d'os ſecs qui ne peuvent me comprendre ? L'obéiſſance eſt le ſeul parti que la créature ait à prendre lorſque Dieu lui donne ſes ordres. Ce n'eſt point à l'homme à gloſer ſur les ouvrages, ni ſur les ordres de celui qui eſt la ſageſſe même. Tout eſt toûjours digne de l'Etre ſouverain qui parle & qui agit ; quoique nous ne ſoyons pas toûjours en état de le comprendre.

Dès qu'Ezéchiel eut annoncé aux os ſecs ce qui devoit arriver, il fut témoin de trois évenemens qui durent le ſurprendre. D'abord il entendit une voix & un tremblement de terre. C'étoient les ſignaux de la Réſurrection étonnante qui alloit ſe faire. Dieu donne ſouvent de ces avertiſſemens marquez lorſqu'il eſt ſur le point de faire ſon œuvre, afin de rendre les hommes attentifs. Lorſqu'il voulut répandre l'Eſprit ſaint ſur les Apôtres, il ſe fit *tout d'un coup un ſon du Ciel, comme d'un vent qui ſouffle avec véhémence* [17]. St. Paul nous fait comprendre que la Réſurrection générale ſera précedée de quelque ſignal éclatant : *Le Seigneur*, dit-il, *deſcendra avec un cri d'exhortation, avec une voix d'Archange, & avec la trompette de Dieu.* [18] „ Ce bruit que le

Act. II. vſ. 2. Voyez auſſi ch. IV. vſ. 31.

1 Theſſalon. IV. vſ. 16.

„ Pro-

17. Grotius dit, que ce bruit qu'Ezéchiel entendit, déſignoit l'Edit de Cyrus, qui permit aux Juifs de s'en retourner dans leur patrie. Comm. ſur ce paſſage.

18. Sur ce paſſage.

» Prophete entendit, étoit, ſelon D. Calmet,
» le cliquetis des os qui ſe remuoient, & qui ſe
» ſeparoient les uns des autres, pour ſe rap-
» procher & ſe réunir chacun à ſon corps
» & à ſon ſemblable. Ou bien, dit-il, ce
» bruit & ce mouvement marqueront les
» guerres & les mouvemens qui arriverent
» dans tout l'Orient, pour conduire Cyrus ſur
» le Trône de Chaldée, & pour renverſer la
» Monarchie des Chaldéens; enfin le mouve-
» ment & l'agitation que cauſa dans tout cet
» Empire l'Edit de Cyrus, qui permettoit aux
» Juifs, & apparemment auſſi aux autres peu-
» ples captifs, de s'en retourner dans leur
» païs ». Les termes de l'Original *, que les Septante ont traduit par [19] *un tremblement de terre*, ne permettent pas que l'on entende par le bruit qu'ouït le Prophete, & par le mouvement qu'il ſentit, ce foible ſon que des os ſecs peuvent produire en ſe mouvant les uns parmi les autres. Mais il eſt aſſez vraiſemblable, que la voix que le Prophete ouït en extaſe, & le mouvement qu'il ſentit, déſignoient, dans le ſens myſtique, ces fameux Edits de Cyrus & de ſes Succeſſeurs, qui furent, dans la réalité, les ſignaux de la delivrance du Peuple captif, repréſentée par la Réſurrection des os ſecs qui couvroient la campagne.

Le ſecond évenement qu'Ézéchiel conſidera avec ſurpriſe, dès qu'il eût ordonné de la part de Dieu à cet amas confus d'os ſecs qui couvroient une vaſte plaine, de ſe ranimer, de ſe réunir & de former de nouveaux hommes, ce fut le changement ſubit & merveil-

leux

* ויהי קול כהנבאי והנה רעש

19. Καὶ ἐγένετο σεισμὸς.

leux qui leur arriva. Comme ſi une Intelligence ſecrete s'étoit emparée de chacun de ces os, ils ſe démêlerent les uns d'avec les autres; chacun chercha celui auquel il devoit s'unir; ils s'articulerent avec plus de dextérité, que n'auroit fait la main du plus habile Anatomiſte: ce ſquelette, baſe du corps humain, fut promptement rempli & couvert de nerfs, de muſcles, de tendons, d'artères, de veines, & de tous ces viſcères, dont le nombre eſt prodigieux, ſans qu'aucune de ces parties ſoit inutile pour la vie de l'animal. Enfin une peau vint couvrir & orner ces corps, & les rendre autant agréables à la vûë qu'ils étoient hideux auparavant. Peut-on aiſement comprendre quelle dût être l'admiration du Prophete, contemplant cette étonnante métamorphoſe, ſans appercevoir la main ſage & puiſſante qui opéroit ces merveilleux changemens? Qui pourroit, au milieu d'une plaine, où ſe trouveroit un cahos de matériaux propres à bâtir un Palais, voir, ſans éprouver des mouvemens inconcevables de ſurpriſe & d'admiration, ces matériaux ſe mouvoir, s'arranger & former un ſomptueux édifice? Ce n'eſt pourtant-là qu'un foible crayon des merveilles dont Ezéchiel fut témoin, & qu'il ne contempla qu'en adorant l'Ouvrier inviſible, à la volonté duquel rien ne peut réſiſter.

Le troiſième évenement qui dut d'abord ſurprendre Ezéchiel, c'eſt que cette multitude innombrable de corps, quoique parfaits, demeurerent immobiles, jonchez ſur la terre, comme tout autant de cadavres. Le Prophete nous en découvre la raiſon, quand il dit que *l'eſprit n'y étoit point*. Les ames n'étoient pas encore réunies à ces corps, C'eſt l'ame, qui, par ſes volontez, que Dieu rend efficaces, remue le corps, & le fait

paſſer

passer d'un lieu dans un autre. Le corps sans l'ame est une masse immobile & insensible. De sorte que la vie de l'homme ne consiste que dans l'union de l'ame avec le corps, & dans la mutuelle correspondance que Dieu a établie entre ces deux Etres d'une nature si différente. Union qui ne prouve pas moins l'existence d'une première Cause puissante & sage, que la formation du corps humain & de l'esprit qui l'anime. Quel autre que l'Etre suprême peut mettre dans une rélation si étroite deux substances qui ne se connoissent point, & qui ne peuvent se chercher ni s'unir par elles-mêmes?

Il paroît par-là, que l'ame ne consiste pas dans l'organisation du corps. C'est un Etre tout différent du corps, & sans lequel le corps n'est qu'un cadavre. Il y a des Payens qui sont entrez dans une opinion bien différente de ceux qui confondent l'ame avec le corps. Ils ont cru qu'elle étoit comme une particule & une émanation de la nature divine [20]. C'est le sentiment que Prudence rapporte, & qu'il condamne en même tems & avec raison:

[21] *Sed fortasse animam, Domini quia fluxit ab ore,*
Compositam factamque neges, velut ipsa Dei pars,
Quod dictu scelus est. . . . . .
Sit res illa Dei, non abnuo; pars tamen illa
Haud quaquam dicenda Dei est, quæ tempore cœpit.

L'ame est une substance également différente de la Divinité & du corps. C'est une créature

20. Ψυχὰς μοίρας ἐκ θεοῦ, ἢ ἀπορροὰς ἐκείνου θείου τι. *Les ames sont des parties de la Divinité, & quelque chose de divin qui en découle.* Plotinus in Tobiæ Pfanneri-System. Theol. Gentilis pag. 192.

21. Prudentius in Apotheosi vs. 834. &c.

ture de Dieu, formée par un seul acte de cet Esprit infini, à la volonté duquel rien ne résiste. Créature excellente; véritable image de l'Etre souverain, dont elle est la production; supérieure à tous les Etres corporels qui n'ont aucune intelligence, au lieu qu'elle est capable de connoître son Créateur, de découvrir sa volonté, de s'y soûmettre, & de jouir dans sa possession du bonheur le plus pur & le plus parfait pendant toute l'éternité. Ce sont-là à-peu-près les sentimens que Prudence a renfermez dans ces Vers:

22 *Crede animam non esse Deum; sed crede creatis*
Majorem cunctis; ipsam quoque crede creatam.
Sed formata habitu pulcherrima, pictaque rebus
Divinis, & plena Deo, similisque creanti.

Les Sentences attribuées à Zoroastre & à ses disciples nous marquent, que c'étoit aussi le sentiment des Chaldéens, que l'ame étoit différente du corps, & une créature de Dieu: car disent-ils, *le Pere des hommes & des Dieux a donné l'intelligence à l'ame, & il a placé l'ame dans le corps immobile de lui-même;*

23 Νῶν μὲν ἐνὶ ψυχῇ, ψυχὴν δ' ἐνὶ σώματι ἀρχῷ
Ἡμέων ἐγκατέθηκε πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.

Non seulement on peut prouver par la raison, par le sentiment des plus sages du Paganisme, & sur-tout par les Ecrits sacrez, que l'ame diffère du corps, que c'est un Etre à part; mais encore il n'est pas difficile de se convaincre,

22. Ibid. vs. 790. &c.
23. Stanlei Historia Philosoph. In oraculis Zoroastris & discipulorum ejus, vs. 192. 193.

cre, que l'ame est d'une nature totalement différente de tout ce qui est matériel & étendu. Nous n'entrerons pas à présent dans ces discussions métaphysiques, qui pourroient nous mener trop loin, & paroître un écart impardonnable.

Comme Ezéchiel avoit reçu ordre de s'addresser aux os secs pour leur commander, de la part de Dieu, de se réunir, & de former de nouveaux corps humains; de même il lui fut dit de s'addresser aux ames qui avoient autrefois régi ces corps, & qui se trouvoient actuellement dans le lieu qui leur avoit été assigné suivant leurs œuvres [24]; pour leur ordonner, de la part du Pere des esprits, de sortir incessamment de leur demeure, & de rentrer dans les nouveaux domiciles qui leur étoient préparez; dans les nouveaux corps qu'elles devoient animer, comme elles avoient animé ceux qui leur avoient été auparavant confiez. *Prophetise, ô fils de l'homme, & di à l'esprit*, à l'ame qui doit s'unir au corps pour former un homme parfait; *ainsi a dit l'Eternel:* * *Esprit, viens des* † *quatre vents*, de tous les endroits où tu peux te trouver; *& souffle sur ces tuez-ici*; anime & vivifie

24. C'est le lieu qui est nommé ᾅδης dans le Symbole des Apôtres, & que l'on a traduit par le mot équivoque *d'enfer*. *L'Hadès* désignoit chez les anciens Docteurs de l'Eglise, le lieu inconnu où les ames des gens de bien & celles des méchans sont transportées après la mort. C'est ce qui fait dire à St. Augustin; *Tempus quod inter hominis mortem & ultimam Resurrectionem interpositum est, animas abditis receptaculis continet, sicut unaquæque digna est vel requie vel ærumnâ.* Enchirid. ad Laur. Voyez sur cette matière, Historiam Symboli Apostolici cap. IV.

* Dans l'Original le même mot signifie l'esprit & le vent. מארבע רוחות באי הרוח

† Venir des quatre vents, c'est venir de tous les endroits du monde. Voyez Matth. XXIV. 31.

vifie ces corps qui reſſemblent à des cadavres, *& qu'ils revivent* par tes opérations, ſoutenuës de l'action puiſſante de l'Être ſouverain qui te place dans ces corps.

Ce ſecond commandement ne fut pas moins efficace que le premier. Dieu n'a pas moins d'empire ſur les eſprits que ſur les corps. Sur le champ, malgré la diſtance des lieux, (car les eſprits ne ſe meuvent pas comme les corps) ces ames rentrerent dans les corps qui leur étoient aſſignez. Alors on vit ces corps, auparavant immobiles, s'agiter, ſe lever & former une nombreuſe armée. Tout ceci ſe paſſa en viſion. Rien n'eſt plus abſurde que le ſentiment de R. Eliézer, qui ſoutient que *les morts qu'Ezéchiel reſſuſcita, monterent [25] dans le païs d'Iſraël, qu'ils s'y marierent, & y eurent de la poſterité.*

Dès qu'on lit l'explication que Dieu lui-même donne au Prophete de tout ce qu'il venoit de lui manifeſter, on découvre ſans peine, non ſeulement que toute cette Réſurrection ſe paſſa dans l'imagination d'Ezéchiel; mais auſſi qu'elle ne repréſentoit, à proprement parler, que la delivrance du Peuple captif. Ces *os*, dit Dieu, *ſont toute la maiſon d'Iſraël*, c'eſt-à-dire, figurent l'état de la Nation Juive. Elle eſt dans ſa captivité comme un cadavre renfermé dans un ſépulcre. Ce Peuple inſenſé, dont l'incrédulité & l'obſtination formoient le caractère, s'étoit follement imaginé qu'il n'y avoit plus de retour pour lui, quoique Dieu le lui eût promis plus d'une fois par le Prophete Jérémie: *Nos os*, diſoient-ils, *ſont devenus ſecs;*

25. C'eſt ce que rapporte Munſter ſur ce paſſage. *R. Eliezer f. Joſi, Galilæi, fabulatur mortuos illos, quos ſuſcitavit Jebeskel, aſcendiſſe in terram Iſraël, duxiſſe uxores, & genuiſſe filios.*

ſecs; notre attente eſt perduë; c'en eſt fait de nous.

Ils auroient mérité que Dieu les eût traité ſelon leurs diſcours, & qu'il les eût laiſſé enſevelis dans leurs miſeres. Mais les miſericordes du Seigneur ſont ineffables. Il ordonne à ſon Prophete de leur annoncer une delivrance prochaine: *Mon Peuple, voici, je m'en vais ouvrir vos ſépulcres, & je vous tirerai hors de vos ſépulcres, & vous ferai rentrer en la terre d'Iſraël.* Vous vous croyez morts; vous vous croyez perdus ſans retour; mais celui qui fait deſcendre dans le ſépulcre, peut auſſi en faire remonter. Celui qui enleve à la mort ſa proye, peut rompre les fers des captifs. Celui qui enchaîne le Roi des épouvantemens, peut fléchir le cœur des Monarques qui vous ont aſſervis. *Vous ſçaurez que je ſuis l'Eternel*, le Dieu immuable, fidèle dans ſes promeſſes; *lorſque j'aurai ouvert vos ſépulcres*, mis fin à votre eſclavage, & que *je vous aurai placez de nouveau ſur la terre* où vous avez habité, vous & vos peres.

Cette promeſſe étoit excellente; mais celle que Dieu faiſoit au Peuple par rapport au ſpirituel, l'étoit encore plus. Il lui faiſoit eſpérer le pardon & les ſecours puiſſans de ſa grace ſanctifiante. *Je répandrai ſur vous des eaux nettes, & vous ſerez nettoyez; je vous purifierai de toutes vos ſouillures & de tous vos Dieux de fiente. Je vous donnerai un cœur nouveau; je mettrai au-dedans de vous un eſprit nouveau; j'ôterai le cœur de pierre de votre chair, & vous donnerai un cœur de chair.* Cette promeſſe étoit conditionelle. Dieu ne nous pardonne nos péchez, que lorſque nous nous en repentons. Il ne nous accorde le ſecours de ſon Eſprit, que lorſque nous le déſirons ſincerement, & que nous le demandons avec ardeur. Mais, malgré tout Ezéchiel xxxvi. 25. 26.

ce que l'homme fait pour obtenir ces avantages, ils ne laiſſent pas d'être une grace & une preuve des miſericordes du Seigneur.

Autant que Dieu eſt élevé au-deſſus des hommes, autant ſes promeſſes différent-elles des promeſſes humaines. Les hommes s'engagent ſouvent à beaucoup ; mais, pour l'ordinaire leurs promeſſes ſont ſans effet, & confondent ceux qui ſe flatoient d'en voir l'accompliſſement. Mais Dieu ne ſe contente pas d'être riche en promeſſes, il exécute à la lettre tout ce qu'il a fait eſpérer. C'eſt ce qu'il faut montrer par rapport à la promeſſe que Dieu avoit faite à ſon Peuple, de le faire ſortir de Babylone, & de le retirer de cette eſpece de ſépulcre où il étoit comme enſeveli.

D'abord il faut fixer le tems auquel les ſeptante années de la captivité devoient commencer & finir, & enſuite montrer par l'Hiſtoire, que le Peuple fut delivré préciſement dans le tems marqué dans les Prophetes. Nous
vſ. 11. trouvons dans le chap. XXXV. de Jérémie, la prédiction des ſeptante années de la captivité. *Tout ce païs*, avoit-il dit, *ſera un déſert, qui ſurprendra ceux qui le verront; & ces Nations ſeront aſſujetties au Roi de Babylone ſoixante & dix ans.* Jérémie date lui-même le tems auquel
Ibid. vſ. 1. il prédit le retour de la captivité: *C'étoit*, dit-il, *la premiere année de Jehojakim fils de Joſias, & la premiere année de Nebucadnetzar Roi de Babylone.*

Or, ſuivant la ſupputation d'Uſſerius [26], la premiere année de Nebucadnetzar tombe dans l'an du monde 3398. & par conſequent les ſeptante années de la captivité devoient finir l'an du monde 3468. la premiere année de l'empi-
re

26. Annales pag. 65.

se de Cyrus [27] sur les Babyloniens, après la mort de Cambyse & de Cyaxare. Prideaux montre d'un côté, que par la première année de Cyrus, il faut entendre la première des sept années que ce Prince regna depuis la mort de Cyaxare son oncle, ou de Darius le Mède; & de l'autre, que le nombre des années des Rois de Babylone qui ont vécu depuis la mort de Nabopolassar jusques à la première année de l'empire de Cyrus sur les Babyloniens, forment le nombre qui avoit été prédit par Jérémie. „ On compte diversement, *dit Pri-* „ *deaux* [28], les années du regne de Cyrus. „ On lui donne trente ans de regne, depuis sa „ première sortie de Perse à la tête d'une ar- „ mée au secours de Cyaxare; depuis la prise „ de Babylone, neuf ans; & sept ans depuis la „ mort de Cyaxare & de Cambyse, pendant „ lesquels il posseda seul l'Empire. Ce qui don- „ ne lieu, *ajoute-t-il*, à trois diverses manie- „ res de compter les années de son regne; „ dont la premiere est suivie par Ciceron [29], „ la seconde par Ptolomée [30], & la troisiè- „ me par Xénophon [31]. La première des „ sept

27. Les Juifs & Vatable soutiennent que les 70. ans du chap. xxv. de Jérémie ne finissent qu'en la deuxième année de Darius fils d'Hystaspe. Voyez D. Calmet sur le ch. xxv. de Jérémie. Ce sçavant Commentateur, de même que Mr. le Clerc, épouse le sentiment des Juifs & de Vatable. Voyez le Clerc sur le 1. chap. d'Esdras. Mais nous verrons dans la suite, que ce sentiment ne peut pas se soutenir, sans rénoncer à l'Histoire sainte.

28. Histoire des Juifs tom. 1. pag. 233.

29. De Divinatione lib. 1.

30. In Canone. Ptolomée ne fait pas mention du regne de Darius le Mède, & immédiatement après Nabonadius, qui est le Belçatzar de l'Ecriture, il place Cyrus.

31 Cyropædiæ lib. VIII.

„ ſept années, eſt la première de Cyrus, dont
„ il eſt parlé au premier verſet du Livre d'Eſ-
„ dras, dans laquelle la captivité de Juda fi-
„ nit, & la permiſſion fut donnée aux Juifs,
„ par un décret du Roi, de retourner dans leur
„ patrie. Les 70. ans que Jérémie avoit
„ aſſignez à la durée de cette captivité, ve-
„ noient préciſément d'expirer. Car elle avoit
„ commencé un * an & deux mois avant la
„ mort de Nabopolaſſar; après cela Nabucho-
„ donoſor avoit regné 43. ans; Evilmerodac,
„ 2. ans; Nerigliſſar, 4. ans; Belçatſar, 17.
„ ans; & Darius le Mède, 2. ans. Tout ce-
„ la joint enſemble, fait 69. ans & deux mois;
„ à quoi ſi on ajoute encore dix mois pour
„ remplir ces 70. ans, la fin écherra préciſe-
„ ment au même mois dans la première an-
„ née de Cyrus, dans laquelle elle avoit com-
„ mencé dans la penultième année de Na-
„ bopolaſſar, c'eſt-à-dire au neuvième mois
„ de l'année Judaïque, qui répond à notre No-
„ vembre.

Cela étant prouvé, que le tems fixé à la captivité finiſſoit dans la première année de Cyrus, il n'eſt pas moins clair que ce fut dans cette année célèbre que les Juifs reçurent la permiſſion de retourner dans leur patrie. C'eſt ce qui eſt marqué bien expreſſément dans le
vſ. 22. Chapitre XXXVI. du 2. Livre des Chroniques, & au commencement du Livre d'Eſdras. Voici quelle fut la teneur de l'Edit: *Ainſi a dit Cyrus Roi de Perſe; l'Eternel, le Dieu des cieux, m'a donné tous les Royaumes de la terre, & lui-même m'a enjoint de lui bâtir une maiſon à Je-*

* Ceci paroît oppoſé à ce que dit Jérémie chap. xxv. 1.

Jerusalem, qui est en Judée. Qui est-ce d'entre vous de tout son Peuple qui veuille s'en retourner? *Que son Dieu soit avec lui, & qu'il monte à Jerusalem qui est en Judée, & qu'il rebâtisse la maison de l'Eternel, le Dieu d'Israël; c'est le Dieu qui habite à Jerusalem. Et quant à tous ceux qui demeureront en arriere, de quelque lieu que ce soit où ils fassent leur séjour, que les gens du lieu où ils demeureront les soulagent, en leur fournissant de l'argent, de l'or, des biens & des montures, outre ce qu'on offrira volontairement pour la maison du Dieu qui habite à Jerusalem.* Le sçavant Prideaux présume, que le Prophete Daniel porta Cyrus à donner cet Edit si favorable aux Juifs: *Il ne faut pas douter*, dit-il [32], *que l'Edit donné en faveur des Juifs, n'eût été obtenu par les soins & à la sollicitation de Daniel.* Nous ne voudrions pas parler d'une manière si positive. Cependant cette conjecture est vraisemblable. Car 1. Daniel étoit en faveur auprès de Cyrus, tout comme il avoit été dans la Cour de Darius le Mède. 2. Il paroît que ce Prophete s'intéressoit extrêmement pour la delivrance de ses freres captifs. Comme il avoit entre les mains les Propheties de Jérémie, il comprit, dans la première année de Darius le Mède, que les 70. années étoient sur le point de s'accomplir. Cette pensée l'engagea à s'humilier profondement devant Dieu, pour lui faire, d'un côté, une confession amère des péchez de sa Nation, qui l'avoient engagé à la jetter dans les fers des Babyloniens; & de l'autre, pour le supplier, que malgré leur indignité, il se souvînt de ses promesses, & les fît retourner dans le païs qu'il avoit donné à leurs peres: *Mon Dieu, prête l'oreille & écoute; ouvre*

Dan. VI. 28.

Ibid. IX.

les

32. Histoire des Juifs tom. I. pag. 326.

tes yeux, & regarde nos déſolations, & la ville ſur laquelle ton nom a été invoqué. Car nous ne préſentons point nos ſupplications devant ta face, appuyez ſur nos juſtices, mais ſur tes grandes compaſſions. Seigneur, exauce; Seigneur, pardonne; Seigneur, ſois attentif & opère; ne tarde point, à cauſe de toi-même, mon Dieu; car ton nom a été invoqué ſur ta ville & ſur ton Peuple.

3. Il paroît par l'Edit de Cyrus, que ce Monarque avoit vû ce qu'Eſaïe avoit prédit de lui; qu'il y fait alluſion, & que ce furent ces oracles, qui lui étoient également glorieux & avantageux, qui le porterent à delivrer les Juifs, & à leur permettre d'aller rebâtir Jeruſalem & le Temple. Tranſcrivons ici ces Propheties, qui, par leur clarté & leur préciſion, paroiſſent moins la prédiction de ce que Cyrus devoit faire, que l'Hiſtoire des conquêtes de ce Monarque & de ce qu'il fit pour les Juifs [33]. *L'Eternel dit touchant Cyrus; c'eſt mon berger; il accomplira tout mon bon plaiſir, même en diſant à Jeruſalem, tu ſeras rebâtie, & au Temple, tu ſeras fondé. Ainſi a dit l'Eternel à ſon Oint, ſçavoir à Cyrus, duquel j'ai pris la main droite, afin que je terraſſe les Nations devant lui, & que je délie les reins des Rois; afin qu'on ouvre devant lui les portes, & qu'elles ne demeurent point fermées. J'irai devant toi; je dreſſerai les chemins tortus; je romprai les portes d'airain, & mettrai en pièces les barres de fer.*

33. Eſaïe XLIV. 28. & XLV. 1. &c. Joſephe dit, que ces Prophéties furent faites deux-cens dix ans avant que Cyrus fut né. Antiq. Jud. lib. XI. cap. 1. Vitringa ſur Eſaïe XLV. 28. avance, que ce fut pour le moins 170. ans avant l'évenement; & Prideaux met 150. ans avant la naiſſance de Cyrus. Hiſt. des Juifs Tom. I. pag. 237. La raiſon de cette diverſité vient de ce qu'on ne ſçait pas ſous quel des Rois de Juda Eſaïe prononça ces oracles de la part de Dieu.

fer. Je te donnerai les trésors cachez, & les richesses le plus secrettement gardées, afin que tu sçaches que je suis l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui t'appelle par ton nom. Pour l'amour de Jacob mon serviteur, & d'Israël mon élu; même je t'ai appellé par ton nom; je t'ai surnommé, quoique tu ne me connusses point. Je suis l'Eternel & il n'y en a point d'autre. Il n'y a point de Dieu que moi. Je t'ai ceint, quoique tu ne me connusses point; afin qu'on connoisse depuis le soleil levant, & depuis le soleil couchant, qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi. Il est donc assez probable, que Daniel fit connoître à Cyrus, dès qu'il fut sur le Trône, ce que les Livres des Juifs renfermoient touchant ses destinées; qu'il lui expliqua ces fameuses Prophéties; qu'il le sollicita de remplir la glorieuse tâche que lui avoit donnée le Dieu des cieux & de la terre, qui venoit de l'élever au dessus de tous les Monarques du monde; & que ce Prince, frappé de ces prédictions étonnantes, se rendit sans peine aux prieres de son excellent Ministre d'Etat.

Dès

34. Voyez Hérodote, qui raconte de quelle manière Cyrus s'empara des richesses immenses de Crésus. lib. I. cap. LXXXIX. Pline rapporte, quelle fut la quantité prodigieuse de trésors que Cyrus avoit trouvez dans l'Asie. *Jam Cyrus devictâ Asiâ pondo* 34. *millia invenerat, præter vasa aurea, auriumque factum, & in eo filia, ac platanum, vitemque. Quâ victoriâ argenti quingenta millia talentorum reportavit; & craterem Semiramidis, cujus pondus quindecim talenta colligebat. Talentum autem Ægyptium pondo* 80. *patere Varro tradit.* Plin. lib. XXXIII. cap. III.

35. Mr. le Clerc remarque sur ces paroles, que toute la vie de Cyrus, telle qu'elle est décrite par Hérodote & par Xénophon, est remplie de tant d'évenemens merveilleux, qu'ils ne peuvent avoir été conduits que par une singuliere providence de la Divinité.

Dès que l'Edit de Cyrus eut été publié dans la vaſte étenduë de ſon Empire, quelle ne dut pas être la joye des Juifs qui y étoient diſperſez & captifs? C'eſt alors qu'ils durent ſe ſouvenir de ces paroles d'Eſaïe: *Combien ſont beaux ſur les montagnes les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, & qui publie la paix; qui apporte de bonnes nouvelles touchant le bien, & qui publie le ſalut; qui dit à Sion: Ton Dieu regne!* LII. 7. C'eſt alors que ceux qui avoient à cœur le rétabliſſement de Jeruſalem & de ſon Temple, durent ſe rappeller cette exhortation prophétique: *Réveille-toi, réveille-toi, Sion; revêts-toi de ta force; Jeruſalem, ville de ſainteté, revêts-toi de tes vêtemens magnifiques; car l'incirconcis & le ſouillé ne paſſeront plus déſormais parmi toi... Jeruſalem, ſecoue la poudre de deſſus toi, leve-toi & t'aſſieds; défai-toi des liens de ton col, fille de Sion, captive.* Ibid. VI. I. 2. Le fameux Racine a ainſi paraphraſé ces paroles:

36 „ Ton Dieu n'eſt plus irrité,
„ Réjoui-toi, Sion, & ſors de la pouſſiere;
„ Quitte les vêtemens de ta captivité,
„ Et reprens ta ſplendeur première.
„ Les chemins de Sion à la fin ſont ouverts,
„ Rompez vos fers,
„ Tribus captives,
„ Troupes fugitives;
„ Repaſſez les monts & les mers;
„ Raſſemblez-vous des bouts de l'Univers.

Le Pſalmiſte nous repréſente bien au naturel, quel fut l'effet de l'agréable ſurpriſe que produiſit ſur les captifs la nouvelle de la permiſ-

36. Eſter Tragédie Act. v. Scene derniere.

miſſion qu'ils recevoient de retourner rebâtir Sion & ſon Temple: *Quand l'Eternel*, dit-il, *ramena les captifs de Sion, nous étions comme des gens qui ſongent; alors notre bouche fut remplie de ris, & notre langue de chants de triomphe* *. Ps. CXXVI. 1. 2.

Cyrus ne ſe contenta pas de donner aux Juifs la liberté de quitter le païs de Babylone & de retourner en Judée; il leur fit de plus remettre tout ce qui reſtoit de vaiſſeaux d'or & d'argent qui avoient apartenu au Temple de Jeruſalem, & que Nebucadnetzar avoit conſacrez à ſon Idole Bel. 37 Quarante-deux mille trois-cens ſoixante Juifs, accompagnez de ſept-mille trois-cens trente-ſept de leurs ſerviteurs, furent les premiers qui profiterent de la liberté de retourner dans leur chere patrie. Ils avoient à leur tête pluſieurs perſonnes conſiderables de la Nation, entr'autres Zorobabel, fils de Salathiel, & petit-fils du Roi Jéchonias, auquel il faut joindre Jeſchuah le ſouverain Sacrificateur. C'eſt en voyant paſſer cette troupe,

* C'eſt après cet évenement que ſoupiroient les fidèles qui étoient dans la captivité, comme cela paroît par le Pſ. CII. vſ. 14. 15.

37. Eſdras II. 64. 65. Prideaux remarque, que la ſomme totale dans Eſdras & dans Néhémie eſt de 42360. Mais que les ſommes particulieres, telles qu'elles ſont détaillées dans Eſdras, ſelon les diverſes familles, montent ſeulement à 29618. & dans Néhémie à 30131. Pour concilier cette contradiction apparente, ce Sçavant remarque, qu'il n'y a qu'à dire que ce ſont les Tribus de Juda, de Benjamin & de Lévi, qui, dans les deux endroits indiquez, ſont denombrées par leurs familles & que le reſte étant des dix Tribus (car Prideaux croit que l'Edit de Cyrus les regardoit auſſi) eſt compris dans la ſomme totale; ce qui fait que la ſomme totale excede de beaucoup, dans les deux ſupputations, ces ſommes particulieres. Hiſt. des Juifs. tom. I. pag. 244. Prideaux a ſuivi la ſolution d'Uſſerius & des Juifs, Uſſerii ann. pag. 80.

pe, qui faiſoit retentir les airs de cris de joye & de Cantiques de bénédictions & de louanges, que les Peuples, ſpectateurs de cette merveilleuſe delivrance, ſont introduits ſe diſant les uns aux autres avec étonnement: *L'Eternel a fait de grandes choſes à ceux-ci.*

Ps. CXXVI. 2.

Dès que cette troupe fut heureuſement arrivée dans la Paleſtine, elle commença à ſe diſperſer dans les villes qui apartenoient à leurs Tribus; & chacun s'appliqua d'abord à réparer quelque édifice pour s'y loger. Au ſeptième mois de l'année Eccléſiaſtique, ils s'aſſemblerent unanimement à Jeruſalem, pour y célébrer la fête des Tabernacles. L'autel des holocauſtes fut inceſſamment rebâti dans le même endroit où il avoit été auparavant. C'eſt alors, qu'avec joye & avec des actions de graces, ils offrirent à Dieu leurs ſacrifices [38], ſelon la Loi du Seigneur. Pluſieurs d'entr'eux n'avoient jamais aſſiſté à cette ſainte Cérémonie, & les vieillards ſe reſſouvenoient à peine de ces rites, interrompus pendant ſi long-tems.

On penſa ſérieuſement à rebâtir, ſans différer, le Temple, l'ornement & le boulevart tout enſemble de la Nation. Les plus riches contribuerent d'abord [39] ſoixante & un mille dragmes d'or, cinq-mille mines d'argent, & cent robes de Sacrificateurs. Les fondemens de

38. Il y a dans Eſdras, ſuivant nos Verſions, que les Juifs *redreſſerent l'autel de Dieu dans la premiere aſſiéte, parce qu'ils avoient peur en eux-mêmes des Peuples du païs*, cap. III. 3. Mais Mr. le Clerc croit, qu'il faut traduire ce ב de l'Original par *quoique*. Ces deux Verſions peuvent être appuyées de raiſons à-peu-près égales.

39. Eſdras II. 69. La dragme valoit, dit-on, une livre ſterling, & la mine 60. ſicles. Voyez Mr. le Clerc ſur ce paſſage.

de cet édifice furent * posez au fondemens, le second mois de la seconde année après le retour de Babylone. Dès que les Samaritains eurent appris le dessein des Juifs, ils vinrent s'offrir de leur aider. Ils auroient souhaité de se confondre avec le Peuple de Dieu, & de ne faire qu'un même corps avec lui. Mais Zorobabel & les Chefs des familles firent comprendre aux Députez des Samaritains, qu'ils ne vouloient point bâtir le Temple en societé avec eux. Prideaux croit, que ce qui obligea Zorobabel & les Chefs des familles à refuser l'offre des Samaritains, † „ c'est qu'ils voyoient „ bien que ces gens-là n'agissoient pas sincerement dans cette affaire; que leur intention „ ne répondoit pas à leurs paroles, & qu'ils „ ne cherchoient à s'associer avec eux que „ pour leur nuire; sans compter qu'ils n'étoient pas véritablement de leur Religion ". La seconde raison nous paroît solide & suffisante; mais la première n'est pas vraisemblable. C'étoit l'intérêt des Samaritains de s'unir aux Juifs, & de faire oublier quelle étoit leur origine. Il est donc à présumer qu'ils agissoient sérieusement, & qu'ils auroient été ravis d'être acceptez pour freres.

Ce refus les piqua jusques au vif; & ce fut le commencement de la haine immortelle que les Samaritains ont toûjours conservée depuis ce tems-là pour les Juifs. Les Samaritains n'oublierent rien pour traverser la construction du Temple. N'osant pas s'addresser à Cyrus, sachant quelle étoit la fermeté des décrets des Per-

* Esdras III. 8. Voyez le Discours intitulé, *Nebuzaradan brûle la maison de l'Eternel.*

† 40. Histoire des Juifs tom. I. pag. 290.

Perſes, ſis tâcherent de gagner par argent (tentative dont le ſuccès n'eſt que trop certain) quelques Conſeillers de Cyrus, qui firent enſorte que cet ouvrage n'avança que lentement.

Cyrus étant mort, après avoir regné ſept ans ſur la vaſte Monarchie des Perſes, laiſſa ſes Etats, mais non pas ſes grandes qualitez, à Cambyſe, ſon ſucceſſeur & ſon fils. C'eſt
IV. 6. celui qu'Eſdras nomme Aſſuerus. Les Samaritains lui écrivirent inceſſamment une lettre, remplie de calomnies contre les Juifs qui bâtiſſoient le Temple. Il ne paroît point qu'il leur ait fait aucune réponſe, & beaucoup moins que l'ouvrage ait été interrompu. Il eſt vrai que Joſephe l'avance [41]; mais il eſt manifeſte qu'il confond ce qui ſe paſſa ſous le regne de l'Artaxerxe d'Eſdras, avec ce qui arriva pendant le regne d'Aſſuerus.

Cambyſe étant mort en chemin, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en partant d'Egypte, le faux Smerdis occupa le Trône de Perſe; c'eſt celui qu'Eſdras nomme Artaxerxe. L'*Uſurpateur* écouta favorablement les accuſations ca-

41. Antiq. Jud. lib. XI. cap. II. D. Calmet ſuit la déciſion de Joſephe. *Ce fut*, dit D. Calmet, *au commencement d'Aſſuerus, nommé Cambyſe par les Grecs, que les Samaritains écrivirent en Cour, pour faire arrêter l'ouvrage du Temple. Cambyſe regna ſept ans & cinq mois, & pendant tout ce tems l'édifice du Temple fut interrompu.* Comme D. Calmet diſtingue parfaitement bien Aſſuerus de celui qui eſt nommé Artaxerxe, comment peut-il ſçavoir que l'ouvrage fut interrompu ſous Aſſuerus, puiſqu'Eſdras ne le dit point? Il paroît même que le contraire eut lieu; puiſque d'abord après la mort de Cambyſe, les Samaritains écrivirent à Artaxerxe, ou au faux Smerdis, pour lui donner avis que les Juifs rebâtiſſoient Jeruſalem. L'ouvrage n'étoit donc pas demeuré ſuſpendu depuis la mort de Cyrus.

calomnieuses des Samaritains, & donna ordre que l'on discontinuât de bâtir Jerusalem. Les principaux des Samaritains firent exécuter l'ordre avec beaucoup de hauteur. Et quoique l'Edit ne renfermât que la défense de rebâtir la ville de Jerusalem, le Temple y fut aussi enveloppé, & l'ouvrage en fut suspendu.

Le Mage, qui avoit donné cet ordre fatal, ne jouit pas long-tems du Trône de Perse. Il fut découvert & massacré dans son Palais, de la manière dont Hérodote [42] & Justin [43] le récitent. Darius, fils d'Hystaspe, lui succeda [44]. La seconde année du regne de ce nouveau Monarque, les Prophetes Aggée & Zacharie, qui étoient à Jerusalem, eurent ordre de la part de Dieu de réveiller le zèle du Peuple, & de le censurer de ce qu'il avoit comme abandonné le bâtiment de la maison de l'Eternel. Les Juifs, trop timides, s'excusoient, en disant que le tems de continuer avec succès le bâtiment du Temple n'étoit pas venu; les défenses n'étant pas encore levées. Le Prophete Aggée condamne ouvertement ces excuses frivoles, & ceux qui s'en servoient pour couvrir leur tiédeur. *Ce Peuple a dit; le tems n'est pas encore venu de rebâtir la maison de l'Eternel. C'est pourquoi la parole de l'Eternel a été addressée par le Prophete Aggée, disant; Est-il tems pour vous d'habiter dans vos maisons lambrissées, pendant que cette maison demeure désolée?* Aggée I. 2. 3. 4. Cette censure, accompagnée de menaces, réveilla Zorobabel, Gouverneur de Juda, & tout le

42. Lib. xxx.
43. Lib. I. cap. [illegible]
44. L'an du monde 3483.

le Peuple, & l'ouvrage fut recommencé avec une nouvelle ferveur.

Les Samaritains, à qui la haine & l'envie tenoient toûjours les yeux ouverts ſur les démarches des Juifs, apprirent bientôt & avec chagrin, que l'on recommençoit à bâtir le Temple, & que l'ouvrage s'avançoit. Ils en porterent leurs plaintes à Tattenaï, Gouverneur de deçà le fleuve de la part de Darius. Ce Gouverneur, également prudent & équitable, voulut s'informer par lui-même de ce que faiſoient les Juifs, & des motifs de leur entrepriſe, avant que d'en écrire en Cour. Dès qu'il eût été informé du droit que les Juifs prétendoient avoir de rebâtir le Temple, en conſequence de la permiſſion que Cyrus leur en avoit donnée, il donna connoiſſance au Roi ſon maître de la conduite des Juifs, & des raiſons ſur leſquelles ils l'appuyoient. Darius ordonna qu'on cherchât l'Edit de Cyrus. Il fut trouvé dans le Palais d'Ecbatane, capitale de la Médie. Dès que ce Monarque eut vû que les Juifs avoient expoſé la vérité, *non* ſeulement il confirma le décret de Cyrus, mais de plus, il en donna un nouveau, incomparablement plus favorable aux Juifs, & très-propre à mortifier les Samaritains leurs ennemis, & à les livrer à toute la fureur de leur jalouſie. *Les envieux*, diſoit Alexandre le Grand [45], *ſont leurs propres bourreaux.* Et un ancien Poëte Grec diſoit, que [46] *quoique l'envie fût un grand mal, elle avoit cependant quelque choſe de bon, parce qu'elle fondoit les yeux & déchiroit le cœur de l'envieux:*

Eſdras. v.

45. Quintus Curtius lib. VIII. cap. XII. ſub finem.
46. Anthol. I. 83.

Ὁ φθόνος ἐςὶ κάκιςον, ἔχει δέ τι καλὸν ἐν αὐτῷ,
Τήκει γὰς φθονερῶν ὄμματα καὶ καρδίην.

Darius declare dans son nouvel Edit, 1. qu'il prétend qu'on fourniſſe aux Juifs l'argent néceſſaire pour continuer le bâtiment du Temple, & pour offrir des victimes. Il ordonne même que les Juifs préſentent des ſacrifices pour le Roi & pour ſa famille. Les Payens, qui étoient infatuez du Polythéïſme, ne ſe faiſoient pas une peine d'offrir des ſacrifices aux Dieux des Nations étrangeres. Darius n'eſt pas le ſeul qui ait voulu qu'on brûlât pour lui des victimes ſur l'autel du Dieu des Hébreux. Joſephe dit la même choſe d'Alexandre le Grand, de Ptolomée Philadelphe, d'Auguſte, de Tibere, de Vitellius. Les Juifs ne refuſoient pas d'interceder auprès de l'Eternel en faveur des Idolâtres. Philon 47 remarque, que l'on offroit dans le Temple des prieres pour tout le genre humain, & en particulier pour les Lacédémoniens & les Romains, avec leſquels les Juifs ont ſouvent été alliez. Cette pratique étoit légitime; Saint-Paul l'approuve & la recommande, quand il dit à ſon Diſciple Timothée: *Exhorte qu'avant toutes choſes on faſſe des requêtes, des prieres, des ſupplications, & des actions de graces pour tous les hommes; pour les Rois & pour tous ceux qui ſont conſtituez en dignité, afin que nous menions une vie paiſible & tranquille en toute pieté & honnêteté. Car cela eſt bon & agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & qu'ils viennent à la connoiſſance de la vérité.* Lorſqu'Eléazar, fils du ſouverain Sacrificateur Ananias, per-

1 Tim. II. 1. 4.

47. Voyez Grotius ſur Eſdras II. 2.

perſuada à ceux qui prenoient ſoin des ſacrifices, de refuſer les préſens & les victimes qui ne ſeroient point offerts par des Juifs, & qu'en conſequence de cela on refuſa les victimes offertes au nom de l'Empereur [48]; *les Sacrificateurs & les Grands s'oppoſerent de tout leur pouvoir, mais vainement, à l'abolition de la coûtume d'offrir des victimes pour les Souverains.*

2. Darius declare dans ſon Edit, qu'il prétend qu'on puniſſe ſévérement ceux qui s'oppoſeront à ſa volonté: *On arrachera*, dit le Roi, *un bois de ſa maiſon* [49], *qui ſera dreſſé, afin qu'il y périſſe, & on fera de ſa maiſon une voirie.* Enfin Darius lance l'anathême contre tout Peuple & tout Roi qui entreprendra de troubler les Juifs, & de détruire leur Temple. Cet Edit ralluma le courage des Juifs; ils hâterent l'ouvrage, de ſorte que le Temple fut achevé de bâtir le troiſiéme jour du mois d'Adar [50] de la ſixiéme année de Darius.

IV. 43. Si l'on en croyoit l'Auteur du troiſiéme Livre d'Eſdras & Joſephe, on diroit que l'Edit de Darius étoit dû à un vœu qu'il avoit fait *en* montant ſur le Trône [51] de Perſe, de rebâtir Jeru-

48. Joſephe de la Guerre des Juifs lib. II. cap. XXX. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

49. Grotius dit, que c'étoit la coûtume des Perſes, d'arracher une poutre de la maiſon du criminel, & de l'y attacher. *Mos erat Perſarum, de damnati domo lignum ſumere, de quo ſuſpenderetur.* Comm. in Eſdr. VI. 11.

50. C'eſt le mois qui répond en partie à notre mois de Février.

51 Joſephe s'éloigne ici, & dans pluſieurs autres endroits, de la narration de l'Auteur du troiſiéme Livre d'Eſdras, qu'il ſuit cependant plutôt que le véritable Eſdras, reconnu pour Canonique par les Juifs & par les Chrétiens, pendant que le troiſiéme Livre eſt généralement mis entre les Apocryphes. L'Hiſtorien Juif dit, que Darius avoit fait ce vœu étant encore particulier,

Jeruſalem & le Temple, & d'en renvoyer les vaiſſeaux ſacrez; de même qu'à la ſollicitation de Zorobabel, qui, après avoir remporté le prix ſur ſes deux compagnons, en montrant que la vérité étoit la choſe du monde la plus forte, demanda pour toute grace au Roi, qu'il daignât accomplir le vœu important qu'il avoit fait en faveur de Jeruſalem & du Peuple Juif. Ce récit eſt entierement faux, ou il faudroit rejetter l'Hiſtoire du premier Livre d'Eſdras: car il paroît par ce Livre Canonique, que Zorobabel étoit revenu en Judée dès le regne de Cyrus; que ce Monarque lui avoit fait remettre les vaiſſeaux ſacrez, & que Zorobabel n'entra pour rien dans la publication de l'Edit que Darius donna la ſeconde année de ſon regne.

Pluſieurs Sçavans [51] ſont dans la penſée, que les 70. ans de la captivité ne finirent qu'en la ſeconde année de Darius, & que ce n'eſt que depuis l'Edit favorable que ce Prince publia, que l'on doit compter la fin de la captivité des Juifs. Mais cette hypothèſe eſt combattuë par ces deux remarques qui nous paroiſſent déciſives. 1. Jérémie fixe lui-même le commencement des 70. années de la captivité, à la premiére année de Nebucadnetzar, & à la quatriéme de Jéhojakin; donc elles durent finir la premiére année de Cyrus. 2. L'Auteur du ſecond Livre des Chroniques & celui xxv. 11.

lier. Οὕτω, ἰδιώτης ὢν, ἥρμοσε τῷ Θεῷ, εἰ γένοιτο βασιλεὺς, πάντα τὰ ἔθνη τῷ Θεῷ ἕπεσθαι δεῖν ἐν τῇ βασιλείᾳ, πέμψαντος τὸν ταῦτ' εἰπόντα εἰς Ἱερουσαλήμ. Antiq. lib. XI. cap. III. Ceux qui ſçavent de quelle maniére Darius fut appellé à la couronne, ne croiront pas qu'il y penſât avant l'évenement qui l'y porta tout d'un coup.

52. Mr. le Clerc dans ſon Comm. ſur. Eſdras I. B. Calmet dans ſon Comm. ſur Jérém. XXV. 11.

celui du premier Livre d'Eſdras, declarent, que Dieu incita l'eſprit de Cyrus à publier un Edit, afin que la parole de l'Eternel, prononcée par Jérémie, fut accomplie. Or quelle étoit cette parole de l'Eternel? *Ainſi a dit l'Eternel; lorſque les 70. ans ſeront accomplis à Babylone, je vous viſiterai, & je mettrai en effet ma bonne parole ſur vous, pour vous faire retourner en ce lieu-ci.* Par conſequent, puiſque Cyrus devoit accomplir ce que Dieu avoit promis à ſon Peuple, il ſuit de-là, que le tems de la captivité étoit expiré; car Dieu n'avoit pas promis de délivrer les Juifs avant l'expiration des 70. années. Si le tems fixé par Jérémie n'avoit été fini qu'à la ſeconde année de Darius, c'eſt-à-dire environ dix-ſept ans après que Cyrus s'étoit vû à la tête de la Monarchie des Perſes, des Mèdes & des Babyloniens réunis, comment Eſdras & l'Auteur du ſecond Livre des Chroniques, auroient-ils avancé que Cyrus exécuta ce que Dieu avoit prédit par Jérémie?

Jérém. XXIX. 10.

Ajoutons encore, d'un côté, que la premiére année de Darius le Mède, Daniel regardoit comme fort prochaine la fin des 70. années prédites par Jérémie. S'en ſeroit-il formé cette idée, ſi cette fin avoit encore été éloignée d'environ 19. ans? D'un autre côté, on n'a qu'à conſiderer que ce fut ſous Cyrus que l'on vit revenir en troupe le plus grand nombre de Juifs, du retour deſquels il eſt parlé dans Eſdras & dans Néhémie; qu'ils étoient chargez des vaiſſeaux ſacrez, & favoriſez du pouvoir de rebâtir Jeruſalem & le Temple, pour ſentir que c'étoit alors que Dieu accompliſſoit cette promeſſe: *Je vous viſiterai pour vous faire retourner en ce lieu-ci* 53.

Il

53. Je ſçais bien que Mr. le Clerc dit, qu'il ne revint alors

Il eſt vrai qu'on oppoſe à cette déciſion un paſſage de Zacharie, qui paroît marquer que les 70. années ne finiſſoient que la ſeconde année de Darius Hyſtaſpe. L'Ange de l'Eternel eſt introduit tenant à Dieu ce langage en faveur de Jeruſalem : *Eternel des armées, juſqu'à quand n'auras-tu point compaſſion de Jeruſalem & des villes de Juda, contre leſquelles tu as été indigné pendant ces ſoixante-&-dix ans?* D'où l'on conclut, que les ſoixante-&-dix ans ne finirent que lorſque Darius Hyſtaſpe publia l'Edit dont nous avons parlé. Zach. I. 12.

Ce paſſage de Zacharie engage Uſſerius à admettre deux ſortes de 70. années, prédites par Jérémie, & par conſequent deux différens commencemens, & deux différentes fins de ces deux périodes. Les ſeptante années de la captivité commencerent, ſelon lui, la premiére année de Nebucadnetzar, & finirent la premiére année de Cyrus. Les ſeptante années de la [54] déſtruction du Temple commencerent à la déſtruction entiere de Jeruſalem, ou à la mort

alors que peu de Juifs; que ce ne fut que le commencement du rétabliſſement, & qu'il ne fut entier que la deuxiéme année de Darius fils d'Hyſtaſpe. Comm. in Eſd. 1. Mais comment pourroit-on montrer, que ſous Darius il revint en Judée un nombre plus conſidérable de Juifs, qu'il n'en étoit revenu ſous l'Empire de Cyrus? La liberté de retourner à Jeruſalem pouvoit-elle être plus étendue que celle que Cyrus donna aux Juifs? Pourquoi donc D. Calmet affirme-t-il, dans ſon Commentaire ſur le ch. xxv. de Jérémie, que la liberté qui fut accordée ſous Cyrus, ne fut qu'un commencement de liberté? Il eſt vrai que Darius maintint vigoureuſement la liberté accordée par Cyrus; mais il n'eſt pas moins vrai, que les Juifs l'avoient obtenue avant que Darius montât ſur le Trône.

54. *Ab excidio urbis & cæde Gedaliæ, uſque ad præſens tempus, 70. annos Chronologia noſtra exhibet.* Annales in annum mundi 3487.

mort de Guedalja, & finirent la quatrième année de Darius Hyſtaſpe. D. Calmet diſtingue auſſi ces deux périodes dans ſon Commentaire ſur Zacharie. „ Les 70. ans, *dit-il*, de la dé-„ ſolation de Jeruſalem, & de tout le païs, „ dont parle Jérémie au ch. XXV. ſont fort „ différens des 70. ans de captivité, marquez
Jer. XXIX. 10. „ auſſi dans un autre endroit par Jérémie. „ Ceux-ci étoient finis à la première année „ de Cyrus, & le Peuple voyoit l'accompliſſe-„ ment de cette Prophetie depuis ſeize ans. „ Mais pour les autres 70. ans[55], on ne voyoit „ encore nulle apparence, ni du rétabliſ-„ ſement du Temple, ni de remettre Jeruſa-„ lem & les villes de Juda dans leur premier „ état ". Cependant le même Auteur s'exprime ailleurs en[56] ces termes: *Nous nous éloignons d'Uſſerius, qui diſtingue les 70. ans de captivité, des 70. ans de déſtruction & de ruine du Temple; diſtinction qui nous paroît abſolument inutile.* Nous avouons que nous ne pouvons concilier ce paſſage avec le précedent.

Mais il nous paroît que, ſans recourir à aucune de ces hypothèſes, & beaucoup moins à celle de Druſius[57] & de Scaliger, on peut expliquer les paſſages de Zacharie, ſans les mettre en oppoſition avec Jérémie & le premier Livre d'Eſdras. Il n'y a qu'à remarquer, que l'Ange ne dit point que les 70. ans finiſſoient dans le tems qu'il parloit, c'eſt-à-dire la ſeconde année de Darius; mais ſimplement, que Dieu avoit été indigné contre Jeruſalem * *pendant*

55. Le même D. Calmet les commence à l'an du monde 3415. & les fait finir en 3485.

56. Dans le Comm. ſur Jérém. XXV. 12.

57. Voyez ſon Comm. ſur Zacharie I. 12. Dans les Grands Critiques.

* אשר זעמתה זה שבעים שנה

dant les soixante-&-dix années. Et ces 70. ans sont ceux pendant lesquels devoit durer la captivité. C'est donc comme si l'Ange se fût exprimé de cette manière: „ O, Eternel des armées, jusques à quand permettras-tu que „ Jerusalem & le Temple ne soient point entierement rebâtis? Aye pitié de cette ville „ & de toutes celles du païs; & qu'il te suffise d'avoir été irrité contre elles pendant les „ soixante-&-dix ans que tu avois fixez à leur „ captivité ". L'Ange ne date ni le commencement ni la fin des 70. ans. Il fait simplement mention de ce long période de la colere de Dieu, pour le porter à toucher le cœur de Darius, afin qu'il levât la défense que son prédecesseur avoit faite; & qu'enfin Jerusalem & son Temple fussent rebâtis.

Cette explication, qui ne fait aucune violence aux termes de l'Original, a de grands avantages. 1. Elle n'engage point à abandonner la date claire du commencement des 70. ans de la captivité, marquée par Jérémie. 2. Elle n'oblige point à distinguer les 70. ans de la captivité, des 70. ans de la destruction du Temple. On ne voit point cette distinction dans les oracles des Prophetes. 3. Cette explication est appuyée par un passage de Zacharie lui-même, qui faisoit au Peuple ce reproche de la part de Dieu: *Quand vous avez jeûné & pleuré au cinquième & au septième mois pendant les soixante-&-dix années, avez-vous célébré ce jeûne pour l'amour de moi?* VII. 5. Comme ces paroles furent prononcées la quatrième année de Darius, si l'on traduisoit *pendant ces soixante-&-dix années*, il faudroit dire que le Prophete fait finir ces 70. ans, tantôt à la deuxième année de Darius, & tantôt à la quatrième; ce qui seroit une contradiction éviden-

dente [58]. Mais toutes les difficultez diſparoiſſent, quand on traduit [59], *pendant les* 70. *ans*; c'eſt-à-dire pendant ces fameuſes & lugubres années que le Peuple a été captif, & Jeruſalem & ſon Temple réduits en un monceau de pierres.

Dès que les Juifs [60] qui étoient reſtez en Babylone, eurent appris, l'an quatrième de Darius, que le Temple alloit être bientôt achevé, ils envoyerent une députation à Jeruſalem, ſçavoir *Scaretzer* & *Reguem-mélech*, & quelques autres avec eux; d'un côté, pour offrir leurs hommages à Dieu & des victimes ſur l'autel; & de l'autre, pour demander s'il faloit encore continuer le jeûne qui avoit été célébré juſqu'alors le cinquième mois, en mémoire du jour auquel

58. D. Calmet dans ſon Comm. ſur Jérém. XXV. 12. met la fin des 70. années à la deuxième de Darius; & dans le Comm. ſur Zachar. VII. 5. il dit: *Depuis la priſe de Jeruſalem, & la ruine du Temple, & la mort de Gedalias, qui arriverent en une même année, juſqu'à la quatrième de Darius, nous comptons ſoixante-&-dix ans.* Les 70. ans peuvent-ils donc être accomplis en deux termes, éloignez de deux ans l'un de l'autre?

59. Quoique Mr. le Clerc ait traduit Zacharie I. 12. *jam ab biſce ſeptuaginta annis*, il ne laiſſe pas de traduire chap. VII. vſ. 5. *idque per ſeptuaginta annos*, en omettant la ſignification du pronom מִזֶּה. S'il avoit traduit de la même manière le paſſage du chap. I. vſ. 12. il n'y auroit pas trouvé la fin des 70. années de la captivité. Voyez ſon Comm. ſur Eſdr. I. 1.

60. Druſius croit, qu'il faut traduire les paroles de l'Original de Zacharie VII. 2. *Bethel*, c'eſt-à-dire la Ville de Bethel, *ayant envoyé Saraſar, Reguem-melech & de ſes citoyens.* Grotius croit, que les Auteurs de la députation étoient des Juifs qui habitoient dans les villes & les bourgs éloignez de Jeruſalem. Ceux qui font venir la députation de la Chaldée, où il étoit reſté un grand nombre de Juifs, nous paroiſſent avoir choiſi le ſentiment le plus probable. Voyez pluſieurs ſentimens dans le Comm. de D. Calmet, ſur ce paſſage.

auquel Nabuzaradan avoit réduit en cendres Jerusalem & le Temple. Nous ne voyons point dans Zacharie, quelle fut la réponse que l'on donna aux députez touchant cet Article. Nous y lisons seulement les reproches que Dieu fait faire à ceux qui parloient de l'observation de ces jeûnes, à cause qu'ils ne les avoient pas célébrez par un principe d'amour pour Dieu, sans quoi toutes les abstinences & toutes les macérations sont entierement inutiles.

L'Edit de Cyrus avoit engagé un bon nombre de Juifs à retourner dans la Palestine. Plusieurs sans doute les suivirent par moindres bandes. Cependant il s'en faloit beaucoup que tous ceux qui étoient dans la Babylonie eussent pris le parti de s'en retourner. Plusieurs, ne connoissant leur patrie que de nom, & ayant de bons établissemens en Chaldée, aimerent mieux y rester. Cela n'empêchoit pas que la promesse de Dieu n'eût son accomplissement; parce qu'il ne tenoit qu'aux Juifs, quels qu'ils fussent, de profiter de l'entiere liberté que Cyrus leur avoit accordée.

Ceux qui étoient de retour dans la Judée, voyoient avec peine la tiédeur de leurs freres qui étoient demeurez en Chaldée. Ils les regardoient encore comme des captifs, dont ils demandoient à Dieu la delivrance, ou plutôt ils le prioient de leur inspirer le désir de sortir du milieu des Nations, & de retourner dans l'héritage de leurs Peres. *O Eternel, lui* ps. *disent-ils, ramene nos prisonniers* ce qui ne nous cxxvi. 4. sera pas moins agréable *que le cours* des eaux *dans le païs* brûlant *du Midi.*

Cette priere fut exaucée d'une manière sensible, sous le regne d'Artaxerxe Longue-main.

L'an

Eſdr. VII. L'an 7. de ſon regne [61], Eſdras, de la race ſacerdotale, & très-expert dans la Loi de Dieu, obtint un Edit très-favorable, par lequel il étoit permis à tous les Iſraëlites qui ſe trouvoient dans l'Empire des Perſes, de ſuivre Eſdras dans leur patrie. Il y eut environ dix-huit cens perſonnes qui accompagnerent ce Sacrificateur. Sa préſence fut fort utile à Jeruſalem. Il contribua beaucoup à rétablir la Religion dans ſa pureté. Il engagea les Juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres, contre l'ordre de Dieu, à les renvoyer. Et lorſque Néhémie, l'an 20. d'Artaxerxe, eût obtenu la permiſſion de retourner à Jeruſalem, Eſdras lui fut d'un grand ſecours pour faire rebâtir les murailles de cette ville, & pour rétablir la connoiſſance de la Loi au milieu du Peuple. „ Les Juifs, *dit* „ *Prideaux*, [62] regardent Eſdras comme un „ autre Moïſe; car la Loi, diſent-ils, a été „ donnée par Moïſe, mais elle a été rétablie „ & comme reſſuſcitée par Eſdras, lorſqu'el- „ le étoit comme éteinte & perduë en Baby- „ lone pendant la captivité. Ils le regardent „ comme un ſecond fondateur; & c'eſt l'opi- „ nion commune parmi eux, que c'eſt lui qui „ eſt le Prophete *Malachie*, envoyé pour ré- „ tablir la Religion ſur le pied où elle étoit „ avant la captivité, ſur le fondement de la „ Loi & des Prophetes [63].

Ibid. VIII.

Ibid. X.

S'il

61. L'an du monde 3537.

62. Hiſt. des Juifs tom. II. pag. 120.

63. C'eſt une queſtion qui a fait beaucoup de bruit, ſi Eſdras eſt l'Auteur des points voyelles. On l'avoit cru conſtamment juſques à *Elias Levita*, Juif Allemand, qui vers le tems de la Reformation écrivit contre ce ſentiment. Louis Cappel & les Buxtorfs ont épuiſé tout

S'il ne s'agissoit dans ce Discours que de montrer le véritable sens de la Vision que Dieu accorda à Ezéchiel; en lui faisant contempler en esprit la Résurrection des os secs qui couvroient une grande plaine; s'il suffisoit d'avoir prouvé le parfait accomplissement de cette Vision prophétique, nous nous croirions en droit de finir ici. Mais comme plusieurs Interprêtes anciens & modernes ont avancé, que la Vision des os secs ressuscitez portoit sur la future Résurrection des corps [64], on trouveroit peut-être mauvais que nous ne prissions pas cette occasion de rapporter en peu de mots, ce que les lumieres de la nature, & l'ancienne & nouvelle Revélation nous enseignent sur ce grand évenement.

Lorsque l'on consulte les lumieres de la raison la plus pure, au sujet d'une vie après celle-ci, l'on découvre, 1. non seulement qu'il est possible que l'ame subsiste après la mort, mais encore qu'elle est immortelle. Dès que l'on conçoit qu'il y a une différence essentielle entre le corps & l'ame (& cette diversité saute aux yeux lorsqu'on se rend attentif aux opérations de ces deux Etres) on comprend en même tems, que ces deux substances ont chacune leur réalité à part, & que le déran-

ge-

tout ce qui se peut dire, pour & contre, sur cette matière. Voyez Prideaux Hist. des Juifs, tom. II. pag. 164. &c.

64. St. Jerôme sur Ezéchiel XXXVII. dit, que cette vision étoit fameuse entre les Chrétiens, & célèbre par la lecture publique qu'on en faisoit dans toutes les Eglises: *Famosa est visio, & omnium Ecclesiarum Christi lectione celebrata.* Il réfute solidement la pensée de ceux qui croyoient que cette vision portoit sur la Résurrection générale.

gement dans la compoſition du corps n'entraîne point la déſtruction de l'ame, qui non ſeulement eſt immatérielle, mais qui de plus, en qualité de ſubſtance, a une réalité qui lui eſt propre, & dont elle ne peut être dépouillée que par l'Etre univerſel qui la lui a donnée.

Cette refléxion prouve la poſſibilité de l'immortalité de l'ame; & voici ce qui en établit la certitude. Nous la déduiſons de l'excellence de la nature des eſprits, qui eſt ſupérieure à tout ce qu'il y a de plus exquis dans l'arrangement des corps. Nous la déduiſons de la ſageſſe infinie de l'Etre ſuprême, qui paroît ne devoir détruire aucune ſubſtance, beaucoup moins celles qui ſont les plus ſublimes, & qui portent ſon image. Nous la déduiſons de ſa bonté à l'égard de ceux qui s'attachent à lui plaire, & dont il eſt le pere & le Dieu. Nous la déduiſons des loix qu'il a données aux hommes, qui ſuppoſent des peines & des recompenſes. Pour peu qu'on ſoit fait à raiſonner, & à ſuivre un principe dans ſes légitimes conſequences, on conviendra, ſans que nous nous étendions davantage, que chacune de ces idées ſert de preuve ſolide à cette importante vérité, *l'Ame eſt immortelle.*

Cette opinion de l'immortalité de l'ame a toûjours été la plus répanduë, & la plus commune, tant chez le vulgaire que parmi les Philoſophes. *Lorſque nous diſputons*, [65] dit Seneque, *de l'immortalité de l'ame, nous tirons une preuve, qui n'eſt*

65. „ Cùm de animarum æternitate diſſerimus, non „ leve monumentum apud nos habet conſenſus homi„ num, aut timentium inferos, aut colentium. Epiſt. „ CXVIII.

n'eſt pas peu conſidérable, du conſentement des hommes, qui craignent les enfers, ou qui les vénèrent.

Plutarque aſſure, que Thalès eſt le premier qui ait enſeigné que l'ame étoit immortelle [66]. Ciceron [67] croyoit au contraire, que Phérécyde avoit enſeigné cette vérité le premier, & qu'enſuite Pythagore l'avoit fort appuyée. Hérodote attribue aux Egyptiens la gloire d'avoir les premiers ſoutenu l'immortalité de l'ame, & en même tems la Métempſycoſe [68]: Πρῶτοι δὲ καὶ τὸν λόγον Αἰγύπτιοι ἐσὶ εἰπόντες ὡς ἀνθρώπε ψυχὴ ἀθάνατος ἔσι. Τῷ σώματος δὲ καταφθινοντος, ἐς ἄλλο ζῶον ἀιεὶ γινόμενον ἐσδύεται. Lorſque nous parlons du ſentiment des Payens au ſujet de l'immortalité de l'ame, il ne faut pas s'imaginer qu'il ait été uniforme. Ce ſeroit un prodige qui tiendroit du miracle, ſi tant de Philoſophes de différentes Nations, avoient penſé ſur aucun article abſolument de la même manière. St. Auguſtin, parlant de la diverſité prodigieuſe qu'il avoit remarquée entre les opinions des Sages du Paganiſme, s'exprime ainſi au ſujet de l'immortalité de l'ame. „ Les uns, *dit-il*, [69] ſou„ tiennent qu'elles ſont immortelles, & les „ autres enſeignent qu'elles ſont mortelles. „ En-

66. Φύσει, ἀθανάτου ἡ ἀνθρωπίνου. Plutarchus de Placitis Philoſ. lib. IV. cap. II.

67. *Credo equidem quod Pherecydes Syrus primùm dixit, animas hominum eſſe ſempiternas. Hanc opinionem diſcipulus ejus Pythagoras maximè confirmavit.* Tuſcul. quæſt. lib. VII. Voyez dans le Canon de Marsham Secul. XI. un grand recueil de paſſages d'anciens Auteurs, ſur l'origine & l'immortalité de l'ame.

68. Lib. III. cap. CXXIII.

69. De Civitate Dei lib. XVIII. cap. XLI.

„ Entre ceux qui croyent l'immortalité des „ ames, les uns tiennent qu'elles passent dans „ les corps des brutes, & d'autres le nient. „ Pour ceux qui se declarent en faveur de la „ mortalité des ames, les uns veulent qu'el- „ les périssent d'abord avec le corps; mais „ d'autres prétendent qu'elles vivent encore „ après la mort du corps, tantôt plus, tan- „ tôt moins, mais cependant que finalement el- „ les périssent." *Alii immortales esse animas, alii mortales; & qui immortales, alii revolvi in bestias 70, alii nequaquàm; qui verò mortales, alii mox interire post corpus, alii vivere etiam posteà, vel paululum, vel diutiùs, non tamen semper.* Démocrite & Epicure étoient ceux qui enseignoient que les ames périssoient avec le corps 71. On ne pouvoit pas attendre une doctrine plus saine de gens qui étoient allez jusques à cet excès d'absurdité, que de soutenir que ce merveilleux assemblage des créatures qui nous environnent, étoit la production d'un concours fortuit des prétendus atomes. Mais il est bien plus surprenant que les Sadducéens, qui avoient Moïse & les Prophetes, d'où l'on peut tirer diverses preuves pour établir l'immortalité des ames, soient tombez à cet égard dans l'erreur la plus dangereuse, qui n'étoit enseignée que par les Philosophes les plus relâchez du Paganisme. Cependant Jose-

70. C'étoit-là la doctrine de Pythagore, laquelle, selon Clément d'Alexandrie, Strom. lib. VI. il avoit tirée des Egyptiens. Il est vrai, d'un côté, comme Hérodote nous l'a dit ci-dessus, que les Egyptiens enseignoient la transmigration des ames, & de l'autre, que Pythagore avoit voyagé en Egypte.

71. Δημόκριτος καὶ Ἐπίκουρος φθαρτὴν εἶναι συνεχῶς ὑπολαμβάνουσιν. Plutarchus de Placitis Philos. lib. IV. cap. VII.

Josephe declare, que les Sadducéens nioient 72 *l'existence des ames après la mort, les recompenses & les peines.*

Les Stoïciens tenoient un milieu entre la mortalité & l'immortalité de l'ame. Ils ne la faisoient pas périr avec le corps, mais ils fixoient un terme à sa durée. *Les Stoïciens*, dit Ciceron 73, *nous accordent une longue durée, comme aux Corneilles. Ils ne nient pas que les ames ne doivent vivre beaucoup après la mort; mais ils soutiennent qu'elles ne doivent pas toûjours subsister.*

Les Philosophes qui ont parlé le mieux de l'immortalité de l'ame, sont entr'autres Platon, Plutarque, Zoroastre & Ciceron. Si nous voulions rapporter ce que Platon dit sur cette importante matière, il faudroit copier un grand nombre de passages de son Phédon, où il traite de l'ame humaine. Et voici comment s'exprime Plutarque 74. „ Quant à moi, je „ ne concederai jamais que l'ame périsse, & „ ne demeure après la mort, si l'on ne vient „ emporter premièrement le trépied prophétique „ que de la Pythie, comme l'on dit que fit „ jadis Hercule, & du tout détruire l'ora„ cle, pour ne plus rendre de telles réponses „ qu'il en a rendues jusques à nos tems, sem„ blables

72. Ψυχὴν τε τὸν θανατὸν, καὶ τὰς ὑπὸ ᾅδου τιμωρίας καὶ τὰ ἀγαθά, ἀναιροῦσι. De bello Judaico lib. II. cap. XII.

73. *Stoici autem usuram vitæ nobis largiuntur tanquam cornicibus; diu manfuros aiunt animos, semper negant.* Tuscul. Quæst. lib. I. Voyez Diogène Laërce, in vitâ Zenonis; & Séneque de consol. ad Marciam, cap. XXVI. sub finem.

74. Dans le Traité, Pourquoi la justice divine differe quelquefois la punition des Maléfices. De la traduction d'Amiot.

„ blables à celles que jadis il donna à Corax „ le Naxien, à ce que l'on dit:

C'eſt une grande impieté de croire,
Que l'ame ſoit mortelle, ou tranſitoire.

Les oracles de Zoroaſtre ſont bien formels ſur l'immortalité de l'ame. Ce Philoſophe Chaldéen ſoutient, que l'ame ne renferme rien de mortel:

Ψυχὴ ἡ μερόπων.....
Οὐδὲν θνητὸν ἔχουσα.

Ajoutons le déſir véhément qu'avoit Ciceron de voir ce jour auquel il ſeroit réuni à l'aſſemblée des grands hommes qu'il avoit vûs mourir. *O l'heureux jour!* [76] s'écrie-t-il, *auquel je partirai d'ici pour me rendre dans l'aſſemblée de ces ames, & auquel je quitterai cette foule & cette cohue où je me trouve. Car j'irai rejoindre, non ſeulement les excellens perſonnages dont j'ai parlé, mais auſſi mon cher Caton, le meilleur des mortels.*

La penſée de l'immortalité de l'ame & d'une vie excellente, réſervée à la vertu, eſt ſi douce, que le Sage ſouhaite de tout ſon cœur que les choſes ſoient ainſi. Ce n'eſt pas qu'il prenne ſes déſirs pour le fondement de ſa créan-

75. Vſ. 255. & 256. in Hiſt. Philoſ. à Th. Stanleio.

76. O præclarum diem, cùm in illud animarum concilium cœtumque proficiſcar, & cùm ex hac turbâ & colluvie diſcedam! Proficiſcar enim, non ad eos ſolùm viros de quibus ante dixi, ſed etiam ad Catonem meum, quo nemo melior natus eſt. De Senectute, ſub finem.

créance. Il ſçait que nos ſouhaits n'en réaliſent pas les objets, & que ſouvent on ſe berce dans d'agréables chimères. Mais au moins le déſir qu'il a d'être immortel, ne l'indiſpoſe point contre les preuves ſolides ſur leſquelles cette vérité eſt appuyée. Il les examine avec ſoin, il en ſent toute la force, il en goûte toute l'efficace. S'il s'agiſſoit même de ſe tromper, il aimeroit mille fois mieux errer, en croyant fermement une vie après celle-ci, qu'en tombant dans des doutes funeſtes à cet égard. On ne court aucun riſque de penſer & d'agir comme étant fait pour l'immortalité; mais quel riſque affreux ne court-on point, ſi ayant negligé la vertu, ſous prétexte qu'elle ſera ſans recompenſe, on ſe trouve tout à coup après la mort entre les mains du Juge ſouverain, d'autant plus ſévère, qu'il aura été mépriſé pendant long-tems? *Si je me trompe*, dit Ciceron, [77] *en croyant les ames immortelles, je me trompe avec plaiſir. Je ne ſouffrirai même jamais pendant cette vie, que l'on me déſabuſe de cette erreur. Si je ne ſens rien après la mort, comme quelques petits Philoſophes l'enſeignent, je ne craindrai pas que les Philoſophes qui ſeront morts avant moi, ſe moquent de ma crédulité* [78].

Laiſ-

77. *Quod ſi in hoc erro, quod animos hominum immortales credam, libenter erro; nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. Sin mortuus, ut quidam* minuti Philoſophi *cenſent, nihil ſentiam; non vereor, ne hunc errorem meum. Philoſophi mortui irrideant.* Ibid.

78. Lactance a fort bien remarqué, que quoique pluſieurs Philoſophes du Paganiſme ayent cru la vérité, en admettant l'immortalité de l'ame, ils s'appuyoient cependant ſur de mauvaiſes preuves. Une de leurs preuves étoit tirée de ce que l'ame étoit incréée. C'eſt

Laiſſons donc aux eſprits forts, aux Sectateurs d'Epicure & de Lucrece, la cruelle ſatisfaction de croire qu'ils reſſemblent aux bêtes, & que leur ame s'éteint pour toûjours avec le corps. Leur ſyſtême, uniquement lié avec leur vie molle & licencieuſe, & totalement oppoſé aux idées que la nature de l'ame & celle de Dieu nous fourniſſent, découvre aux moins clairvoyans, qu'ils n'ont conſulté que leurs ſens, & le déſir de ſe tranquilliſer au milieu des déreglemens où leurs paſſions les entraînent.

Si les lumieres naturelles nous conduiſent juſques à la certitude de l'immortalité de l'ame, elles ſe taiſent ſur la Réſurrection des corps. Il eſt vrai, comme nous l'avons vû, que la raiſon prouve clairement que la Réſurrection des corps ne renferme aucune contradiction, & qu'elle eſt très-poſſible à celui dont la connoiſſance & le pouvoir ſont ſans bornes. Mais de quel principe pourrions-nous déduire ſurement, que Dieu exécutera tout ce qu'il peut exécuter?

Si l'ame ne pouvoit être, ni heureuſe, ni malheureuſe, ſans ſon union intime avec le corps, dès qu'on a prouvé l'immortalité de l'ame, les peines & la félicité d'une autre vie, on ſeroit obligé de reconnoître, qu'un jour ces ames ſeparées du corps par la mort, rentreront de nouveau dans de pareils domiciles. Mais Dieu ne peut-il pas agir ſur les ames ſepa-

ainſi que raiſonne Ciceron après Thalès. Tuſcul. Queſt. lib. I. *Nam cùm timerent*, dit Lactance, *argumentum illud, quo colligitur, neceſſe eſſe ut occidant anima cum corporibus, quia cum corporibus naſcuntur; dixerunt non naſci animas, ſed inſinuari potius in corpora, & de aliis in alia migrare.* De falſâ ſapientiâ, lib. III. cap. XVIII.

ſéparées de la matière, tout comme ſi elles avoient un corps? Ce n'eſt pas le corps qui produit au-dedans de nous les ſenſations douloureuſes, ni celles qui nous ſont agréables? il n'en eſt que la cauſe occaſionnelle. L'ame n'eſt pas moins en état de réfléchir & d'opérer hors du corps, que lorſqu'elle eſt environnée de la matière. Peut-être même que ſes opérations ſont plus libres & moins interrompuës [79]. Suppoſons même que l'on prouvât que l'ame ne peut pas agir ſans un corps, & que le corps contribuë néceſſairement à ſon bonheur ou à ſa peine, il ne ſuivroit pas de-là que les cadavres reſſuſciteroient; mais ſeulement que Dieu formeroit un jour de nouveaux corps pour y renfermer les ames, comme dans des priſons, ou comme dans des palais.

C'eſt à-peu-près dans ce ſens que pluſieurs d'entre les Payens ont cru, qu'après que les ames avoient ſéjourné pendant mille ans dans le Tartare, ou dans les champs Eliſées, elles rentroient de nouveau dans des corps, pour reparoître ſur la terre; ce qui étoit une eſpece de Réſurrection. Voici ce que Virgile fait dire à Anchiſe dans les inſtructions qu'il donnoit à Enée:

80 *Quiſque ſuos patimur manes: exinde per amplum*
Mittimur Elyſium, & pauci læta arva tenemus:
Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Ætherium ſenſum, atque aurai ſimplicis ignem.
Has

79. C'eſt peut-être ce qui faiſoit dire à Héraclite, *que notre vie étoit la mort de l'ame, & que notre mort étoit ſa vie.* Ζην ἡμᾶς τὸν θάνατον ὁρᾶσθαι, καὶ τὸν θάνατον τὸν ἐκείνων ζῆσθαι. Porphyr. de antro, pag. 257. apud Marsham, pag. 279.

80. Æneid. lib. VI. vſ. 743. &c. Voyez les remarques des Commentateurs ſur ce paſſage.

Has omnes, ubi mille rotam voluêre per annos,
Lethæum ad fluvium Deus evocat agmine magno:
Scilicet immemores, supera ut convexa revisant,
Rursus & incipiant in corpora velle reverti.

On prétend que les Payens sont allez encore plus loin, & qu'ils ont osé avancer que les hommes ressuscíteroient. C'est ce que Théopompe dit des Mages, au rapport de Diogene Laërce: [81] *Selon la doctrine des Mages*, dit-il, *les hommes revivront, & seront immortels.* Et Platon affirme [82] *que ceux qui sont morts & couchez dans la poussiere, se releveront de nouveau, & revivront.* C'est, dit Pline, [83] parce que Démocrite étoit dans le sentiment que les hommes ressuscíteroient un jour, qu'il faisoit prendre tant de soin de la sépulture des cadavres. Si les Payens ont pensé de cette manière au sujet de la sépulture, il n'est pas étonnant que les Chrétiens ayent eu les mêmes idées, eux qui ont de tout autres assurances de la Résurrection des corps:

[84] *Venient citò sæcula, cùm jam*
Socius calor ossa revisat,
Animataque sanguine vivo
Habitacula pristina gestet,

Qua

81. In Procemio 5. Ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς Μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους, καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους.

82. Ἐκ τῶν τετελευτηκότων ἀν ἀναίνεται φύσιν τὴν γε πάλιν ἐκεῖ συστήσασθαι καὶ ἀναβιώσασθαι. In Politico. Voyez la note de Mr. le Clerc dans l'Indice de la Philosoph. Orientale, au mot *Resurrectio.*

83. Similis & de asservandis corporibus hominum ac reviviscendi promissa à Democrito vanitas, qui non revixit ipse. lib. VII. cap. LV.

84. Prudentius Cathemerin. lib. Hymno X. circà exequias defuncti.

Quæ pigra cadavera prideni
Tumulis putrefacta jacebant,
Volucres rapientur in auras,
Animas comitata priores.
Hinc maxima cura ſepulcris
Impenditur; hinc reſolutos
Honor ultimus accipit artus,
Et funeris ambitus ornat.

Nous pouvons placer ſur ce ſujet entre les ſentimens des particuliers qui ont vécu ſous le bénéfice de la Religion naturelle, ce que Job avance au chap. XIX. de ſon Livre. Voici ſes paroles, ſuivant la Verſion la plus littérale: *Je ſçais*, dit-il, *que mon Rédempteur eſt vivant*, vſ. 25. *& qu'il ſera le dernier qui demeurera ferme ſur le* &c. *ſable. Après ma peau ils perceront ceci; cependant je verrai Dieu de ma chair. Je le verrai pour moi, & mes yeux le verront, & non un autre.* Les Interprêtes varient extrêmement dans l'application de ces paroles. Il y en a qui prétendent, que Job ne portoit ſa vûë que ſur ſon rétabliſſement futur, dans cet état de proſperité où il s'étoit vû autrefois. Le plus grand nombre des Docteurs Chrétiens, tant anciens que modernes, prétendent que ce ſaint Homme parle de la Réſurrection générale [85]. D. Calmet réunit ces deux ſentimens: „ [86] Quelques-uns, *dit-il*, joignent le ſens qui ap-
„ plique

85. Et ici les uns croyent que par le גֹּאֵל il faut entendre J. Chriſt l'auteur de la réſurrection; & les autres, que Job veut parler en général de la Divinité, à laquelle ce titre eſt attribué en divers endroits, comme Pſ. CXIX. 154. Eſaïe ch. XLIII. 1. &c. Il n'y a nulle apparence que Job connut le myſtère de la réſurrection par J. Chriſt, puiſque cette doctrine n'a été enſeignée que dans l'Evangile.

86. Voyez ſon Comm. ſur Job. XIX. 25.

» plique ces paroles à la Réſurrection, à ce-
» lui qui l'entend du retour de Job en ſanté,
» & en ſa première proſperité. Ce renou-
» vellement paſſager & temporel ſignifioit la
» Réſurrection des corps, que la foi nous
» apprend ; & cette derniere explication eſt
» celle que nous ſuivons, puiſqu'elle conſer-
» ve d'une part la certitude d'un article indu-
» bitable de notre foi, qui eſt la Réſurrection
» des morts ; & que de l'autre elle eſt fon-
» dée ſur un évenement réel & effectif de la
» vie de Job.

J'avoue que les Docteurs Juifs, qui citent un ſi grand nombre de paſſages pour prouver la Réſurrection des morts, ne ſe ſervent point des paroles de Job. » Je n'ai point, *dit* [87] *Me-*
» *naſſeh Ben-Iſraël*, allegué le paſſage de Job
» ch. XIX. vſ. 25. *Je ſçais que mon Rédempteur*
» *eſt vivant, & qu'il demeurera le dernier ſur la*
» *pouſſiere*, * parce qu'il n'y a rien [88] dans ce
» paſſage qui regarde la Réſurrection ; & il
» ne ſe trouve aucun Hébreu qui ait donné
» ce ſens à ces paroles. Car en voici la ſigni-
» fication. Je ſçais que celui qui eſt le Ré-
» dempteur de mon ame, & qui la tranſpor-
» tera dans le ſéjour de la béatitude, eſt vi-
» vant

87. De Reſurrectione mortuorum lib. I. cap. III.

* Ce Rabin ne rapporte pas les paroles qui ſuivent, & qui ſont les plus expreſſives au ſujet de la Réſurrection.

88. Nihil enim in eo eſt quod ad reſurrectionem pertinet, neque ullus Hebræorum reperitur, qui verba hæc in iſtam ſententiam expoſuit. Etenim verborum iſtorum hæc mens eſt : Scio & novi eum, qui redemptor eſt animæ meæ, quique eam transferet ad beatitudinis ſedes, vivum, æternumque eſſe in ſæcula ſæculorum. Illud etiam ſcio, quod noviſſimè ſuper omnia terreſtria permanſurus ſit.

» vant aux ſiécles des ſiécles. Je ſçais auſſi qu'il » ſurvivra à toutes les choſes terreſtres.

Le célèbre D. Calmet, récherchant, dans une note ſur ce paſſage, la raiſon pour laquelle les Juifs, qui voyent la Réſurrection enſeignée dans pluſieurs paſſages où il n'en eſt pas parlé même d'une manière qui en approche, ne la découvrent point dans des paroles qui paroiſſent ſi expreſſives ſur cet article; dit, *que c'eſt apparemment pour n'être point obligez de reconnoître la Réſurrection du Rédempteur, qui y eſt ſi clairement expliquée.* Il ne nous paroît pas que cette raiſon dût empêcher les Juifs, de reconnoître que Job eſpéroit ſa future Réſurrection; parce qu'il ſeroit bien difficile de prouver, par les expreſſions de cet illuſtre patient, qu'il ait connu le myſtère de la Venuë de J. C. en chair, & de ſa Réſurrection glorieuſe.

Nous avouons encore que Job fut rétabli, non ſeulement dans un état qui égaloit ſa premiére ſplendeur, mais qui la ſurpaſſoit de beaucoup; & que ce rétabliſſement, qui à tous égards tenoit comme du prodige, pouvoit paſſer pour une eſpece de Réſurrection. Enfin nous convenons que ce ſentiment eſt appuyé du ſuffrage de pluſieurs grands hommes [89], aux lumieres deſquels nous déférons beaucoup, & pour leſquels nous avons une venération reſpectueuſe.

Cependant nous croyons encore, que le ſentiment le plus ancien & le plus commun entre les

89. Grotius, Mr. le Clerc &c. Menaſſeh Ben-Iſraël dit, que Gerard-Jean Voſſius, dans ſa Diſpute Théologique *de Reſurrectione mortuorum*, prouve que ces paroles ne regardent point la réſurrection. Nous n'avons pas la diſpute de ce Sçavant entre les mains, pour examiner ſi ſes raiſons ont plus de poids que celles que nous avons vûës ailleurs.

les Docteurs Chrétiens, eſt le plus vraiſemblable. 1. Parce que les paroles de Job renferment un tableau fort expreſſif de la mort & de la Réſurrection. Nous y voyons un homme dont le corps, non ſeulement la peau, mais auſſi tout ce que la peau couvre, devoit être percé ; ce [90] qui repréſente un cadavre ſous l'empire des vers & de la pourriture. Nous y voyons un homme qui eſpère, malgré cet état, de voir en corps & en ame le Dieu de ſa delivrance ; ce qui porte l'eſprit ſur ce jour, auquel les cadavres réduits en poudre, diſperſez en mille manières, ſeront ranimez & réunis aux ames qui leur avoient été aſſignées pendant le court eſpace de leur ſéjour temporel. Enfin nous y voyons, que Job attribue ce grand évenement à celui qui ſeul eſt digne de l'opérer, & qu'il le repréſente comme un vainqueur, qui terraſſe l'ennemi des hommes en lui enlevant ſa proye.

La Réſurrection nous paroîtroit marquée bien plus clairement encore dans les paroles de Job, ſi nous ſuivions la Verſion de St. Jerôme ; car voici de quelle manière ce Pere fait parler ce ſaint Homme: *Je ſçais* [91] *que mon Rédempteur eſt vivant, & qu'au dernier jour je me réleverai de la terre ; & qu'enſuite je ſerai couvert de ma*

90. Dans l'Original il n'y a que נקפו *ils ont percé*. Le nominatif de ce verbe eſt ſous-entendu. Les uns ſupléent le mot *d'ulcères*, les autres celui *de vers*. Nous préférons le ſecond ſentiment, en faiſant attention à ces paroles de Job, au ch. XVII. 14. *J'ai crié à la foſſe, tu es mon pere, & aux vers, vous êtes ma mere & ma ſœur*. Ne ſont-ce point ces vers, dont il dit dans la ſuite qu'ils perceront ſon corps?

91. Scio enim quod Redemptor meus vivit, & in noviſſimo die de terrâ ſurrecturus ſum. Et rurſum circumdabor pelle meâ, & in carne meâ videbo Deum.

ma peau, & que je verrai Dieu dans ma chair. Mais il faut avouer, que quoique ce célèbre Docteur fût habile dans la Langue sainte, il avoit moins consulté dans ce passage les termes de l'Original, que les idées qu'il attribuoit à Job.

2. Il ne paroît pas que Job espérât d'être rétabli. Le contraire se recueille de divers passages. Voici de quelle manière il s'exprime: *Mes jours sont passez; mes desseins sont rom-* XVII. 11.
pus, & les pensées de mon cœur sont dissipées 92, &c.
Si j'attens quelque chose, c'est que le sépulcre 93
devienne ma maison; j'ai dressé mon lit dans les ténèbres. J'ai crié à la fosse, tu es mon pere, & aux vers, vous êtes ma mere & ma sœur. Où est maintenant mon espérance, & qui verra ce que j'ai espéré? Dieu m'a dépouillé de ma gloire; il m'a ôté XIX. 9.
la couronne de dessus la tête. Il m'a détruit de 10.
tous côtez, & je m'en vais. Il m'a enlevé mon espérance comme on arrache un arbre. Qui m'accor- XXIX. 2.
dera d'être comme aux jours d'autrefois, comme 3.
dans les jours où Dieu me gardoit; quand il faisoit luire son flambeau sur ma tête, & quand, à la faveur de sa lumiere, je marchois dans les ténèbres? Qui ne voit dans ces différens passages, un homme qui ne pense plus qu'à la mort, & qui ne s'attend plus à se revoir dans son premier lustre? Comment donc s'imaginer que, malgré des declarations si précises, Job témoigne ensuite qu'il ne doute point d'un rétablissement miraculeux, & de se voir de nouveau comblé sur la terre des graces de son Dieu? Peut-on lui

92. אם אקוה

93. Mr. le Clerc remarque, que Job *exprime ici d'une maniere figurée, que la mort lui tiendroit lieu de tout, parce qu'elle devoit le délivrer de tous les maux.* Par conséquent il ne pensoit pas à une délivrance qui le rétabliroit dans sa premiere gloire.

lui attribuer des ſentimens ſi contradictoires? Il n'y a pas juſques au Texte que nous expliquons, qui ne porte une preuve que Job ne s'attendoit point à un rétabliſſement qui ne lui avoit été promis nulle part, & auquel il n'y avoit humainement aucune apparence. Car ce ſaint Homme ayant dit: *Je verrai Dieu, mes yeux le verront, & non un autre*; il ajoute, *mes reins ſe conſument dans mon ſein*; c'eſt-à-dire, je me ſens défaillir, ce corps ſera dans peu privé de toute force. Ce langage aſſortiroit-il bien une ferme eſpérance d'un futur rétabliſſement, que l'on prétend trouver dans les paroles précedentes [94]? Il ſemble que ce qui a fait le plus de peine aux Sçavans d'entre les Chrétiens qui ſoutiennent que Job ne penſoit qu'à ſon rétabliſſement temporel, dans les fameuſes paroles que nous avons en main; c'eſt qu'on ne comprend pas d'où Job auroit pu tirer de ſi grandes lumieres au ſujet de la Réſurrection, n'ayant été favoriſé que de la Loi naturelle, qui ne conduit point à la Réſurrection des morts. Ne pourroit-on pas conjecturer que Job avoit puiſé ces idées dans la famille d'Abraham, de laquelle il deſcendoit, ou à laquelle il étoit étroitement allié? On ne peut pas

94. Il ſemble que Mr. le Clerc ait ſenti cette difficulté, & qu'il ait voulu la prévenir, en traduiſant *quamvis in ſinu meo conſumti ſint renes mei:* Mais il y a ſimplement dans l'Original כלו כליותי בקרבי *mes reins ſont conſumez dans mon ſein.* Voyez le long commentaire de F. Spanheim ſur ces paroles de Job, dans ſon Hiſtoria Jobi, cap. x. où il établit fort au long, que Job parloit de ſa réſurrection future; & où il réfute Grotius & Mercerus. Voyez auſſi ſur ces paroles Jurieu Hiſtoire des dogmes &c. pag. 16. où il nous paroît penſer peu charitablement du Chriſtianiſme du célebre Grotius.

pas douter, ce ſemble, qu'Abraham n'eût des idées de la Réſurrection, lorſqu'on entend l'Auteur de l'Epitre aux Hébreux affirmer, que ce Patriarche attendoit l'accompliſſement des promeſſes de Dieu, quoiqu'Iſaac fût ſur le point d'être égorgé, parce, eſt-il dit, qu'Abraham *croyoit que Dieu avoit le pouvoir de le reſſuſciter.* Il n'eſt pas étonnant, qu'une famille à laquelle Dieu ſe manifeſtoit ſi ſouvent, & avec tant de bonté, eût plus de lumieres que le reſte des mortels. On ne doute pas que ces idées de Réſurrection ne fuſſent perpétuées dans la poſterité de ce Patriarche, ſi l'on réfléchit ſur le ſoin qu'eurent Jacob & Joſeph de ſe faire enterrer dans le païs de Canaan. A quoi bon ce déſir véhément, qui les portoit à faire promettre avec ſerment aux enfans d'Iſraël, qu'ils ne laiſſeroient pas leurs os en Egypte, s'ils croyoient que leur corps ſeroit réduit en pouſſiere pour toûjours? On ne peut attribuer de principe qui ſatisfaſſe, au déſir de ces illuſtres Patriarches, en qui réſidoit l'Eſprit prophetique, que la créance de la Réſurrection, & la ſatisfaction de ſe trouver, dans le tems de ce grand évenement, au milieu de leur Nation & de leurs proches. Je ſçais que le Rabin Salomon Jarchi donne trois motifs au déſir de Jacob; mais ces trois motifs ſont trois fables. Jacob, dit ce Docteur Juif, [95] ne voulut pas être enſeveli en Egyp-

xi. 19.

Geneſe xlix. 29. 30. Ibid. l. 25.

95. *Ne ſepelias me in Ægypto; quia futurum eſt, ut pulvis illius aliquando in pediculos convertatur; deinde quoniam ii, qui extrà terram Canaan moriuntur, non reviviſcent, niſi per dolorem volutationis, quæ fit per occultas terræ cavernas; denique, ne Ægyptii ex me idolum faciant.* Voyez Synag. Jud. Buxtorfii cap. 1, où ce paſſage ſe trouve, & pluſieurs autres, pour montrer que les Juifs

Egypte, 1. parce que la terre de ce païs-là devoit un jour être transformée en insectes: 2. Parce que ceux qui seront morts hors de la terre de Canaan, ne pourront ressusciter qu'en roulant au travers de cavernes soûterraines, jusques à ce qu'ils soient arrivez dans la terre promise, où se fera la Résurrection. 3. Parce que Jacob appréhendoit que les Egyptiens ne l'adorassent comme un Dieu.

Cependant, quoique nous croyions qu'il est très-vraisemblable que Job portât les yeux sur sa Résurrection, dans le tems qu'il se sentoit comme défaillir; nous ne voudrions pourtant pas nous servir de ce passage, pour établir la certitude de la Résurrection générale. Ce raisonnement ne nous paroît pas concluant: Job a cru que les morts ressusciteront; donc la Résurrection est certaine. Pour que ce raisonnement fût solide, il faudroit avoir prouvé auparavant, que ce saint Homme étoit Prophete, & qu'il parloit par l'Esprit de Dieu. Il est vrai qu'un célèbre Commentateur [96] soutient, que Job étoit *éclairé de l'Esprit de Prophetie*, mais il ne le prouve pas; & on ne voit rien dans le Livre de Job qui nous le persuade.

Afin donc d'être convaincu solidement de la certitude de la Résurrection, il faut avoir des promesses incontestables de la part de Dieu. On ne peut les trouver que dans le V. ou

Juifs sont dans la pensée extravagante du *roulement des morts*, גלגול המתים par rapport aux Juifs qui meurent hors de la Palestine. Ce qui engage plusieurs Juifs, à se rendre, sur la fin de leur vie, dans leur ancienne patrie, afin de s'épargner ces terribles secousses, auxquelles seront exposez ceux qui mourront dans des païs éloignez.

96. D. Calmet sur ce passage.

ou dans le N. Testament. Menasseh Ben-Israël [97] a ramassé vingt-quatre passages du V. Testament, par où il prétend prouver la future Résurrection des Morts. Mais il n'y en a aucun dans cette longue liste, qui l'établisse d'une manière directe & incontestable. Il est vrai que les paroles qu'il cite d'Esaïe & de Daniel, semblent d'abord porter sur la Résurrection future: *Tes morts vivront*, dit le premier, même *mon corps mort vivra. Reveillez-vous, & vous réjouissez avec chant de triomphe, habitans de la poussiere; car ta rosée est comme la rosée des herbes, & la terre jettera dehors les trépassez.* Le second paroît s'exprimer d'une manière plus positive: *Plusieurs*, dit-il, *de ceux qui dorment dans la poussiere de la terre, se réveilleront; les uns pour la vie éternelle, & les autres pour des opprobres & une infamie éternelle.* Esaïe XXVI. 19. Dan. XII. 2.

Cependant d'habiles Interprêtes montrent assez clairement, que les paroles d'Esaïe [98] regardent la délivrance & le retour des Juifs de la captivité de Babylone; & celles de Daniel [99], la délivrance des Juifs réduits à la derniere extrêmité, par les cruautez d'Antiochus Epiphanès.

Il faut pourtant avouer, que si ces deux passages, dans leur première vûë, ne prédisent que des délivrances temporelles, ils font aisément comprendre que les idées de la Résurrection étoient fort familieres aux Ecrivains du Vieux Testament, puisqu'elles leur servent

97. De Resurrectione mortuorum lib. I. cap. II.
98. Voyez Grotius & Mr. le Clerc sur ce passage.
99. Voyez Grotius & D. Calmet sur ce passage. Calvin rapporte ces paroles immédiatement à la résurrection future.

vent d'image pour repréſenter les délivrances des états les plus déſeſpérez. Ajoutons, que les expreſſions de Daniel ſont trop énergiques, pour trouver leur parfait accompliſſement dans la délivrance que les Juifs obtinrent par la valeur de Judas Maccabée, & que ſuivant toutes les apparences, c'eſt ici une de ces Propheties qui portent ſur deux évenemens, l'un plus prochain, & l'autre plus éloigné; de ſorte que le ſecond eſt le ſeul qui réponde à toute la force des termes dont le Prophete s'eſt ſervi [100]. De-là vient que Jeſus Chriſt, voulant annoncer la Réſurrection générale, au ch. V. de St. Jean, s'exprime dans les termes de Daniel.

Il faut convenir, que dans le Vieux Teſtament on ne trouve pas un grand nombre de paſſages qui établiſſent d'une manière directe la Réſurrection des Morts. Nous n'en citerons que deux. Le premier nous eſt indiqué par le Commentateur par excellence, Jeſus, le Docteur infaillible de l'Egliſe. Les Sadducéens lui ayant fait une queſtion qu'ils croyoient inſoluble dans l'hypothèſe des Phariſiens au ſujet de la Réſurrection, J. C. diſſipa cette difficulté, avec cette facilité qui lui étoit ſi familiere; après quoi il leur cita en preuve de la Réſurrection, un paſſage tiré des Ecrits de Moïſe: *Quant à la Réſurrection des Morts*, dit-il,

100. Porphyre remarque, que les termes de Daniel ſont choiſis avec tant d'art, qu'ils indiquent plutôt qu'ils n'expliquent le myſtère de la réſurrection, qui n'a pas dû être revélé à découvert avant les tems de l'Evangile. *Sic tamen, ut voces mirâ arte ita ſint temperatæ, ut reſurrectionis myſterium, quod apertè ante Evangelium revelari non debuit, innuant magis quàm explicent.* Grotius approuve fort cette remarque. *Nihil potuit dici verius.* Comm. in Dan. XII, 2.

dit-il, *n'avez-vous point lu ce que Dieu dit en vos termes? Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob? Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans.* Dieu n'est pas le protecteur & le bienfaiteur de ceux qui n'existent point. Si donc les Patriarches avoient été anéantis par leur mort, comme le prétendoient les Sadducéens, l'Eternel ne se seroit pas appellé leur Dieu, lorsqu'il apparut à Moïse long-tems après. Ces saints Patriarches étoient donc encore en vie; leur ame subsistoit; car Dieu n'est pas le Dieu des morts, de ceux qui n'existent plus, mais il est le Dieu de ceux qui vivent. D'ailleurs, Dieu n'est pas un protecteur imparfait; il étend ses graces à la personne entiere; par conséquent les corps des bien-aimez de Dieu seront un jour ranimez, afin qu'en corps & en ame ils éprouvent, combien il est doux & glorieux d'avoir l'Eternel pour Dieu [101].

Matth. xxii. 31. 32. Exode iii. 6.

David paroît sur-tout avoir porté les yeux sur la Résurrection, particulierement dans ces paroles, où s'opposant aux mondains, qui renfermoient toutes leurs espérances dans l'enceinte de cette vie, il dit: *Pour moi, marchant dans la justice, je verrai ta face; je serai rassasié de ta ressemblance, quand je serai réveillé.* Le réveil suit le tems du sommeil.

Ps. xvii. 15.

101. Mr. le Clerc observe, qu'à l'égard des Sadducéens, prouver l'immortalité de l'ame, ou la résurrection, c'étoit tout un; parce qu'ils ne nioient la seconde, que dans la pensée que l'ame mouroit avec le corps. Voyez son N. T. sur ce passage. Consultez aussi Grotius & sur-tout Tillotson dans son Sermon sur Luc. xx. 37. & 38. où il s'applique à démontrer la force de la preuve employée par J. Ch.

meil. David devoit donc s'endormir; mais il devoit auſſi ſe réveiller, c'eſt-à-dire, ſuivant le langage de l'Ecriture, qu'il eſpéroit de ſortir un jour du tombeau, & de jouir en corps & en ame de la viſion béatifique de Dieu.

Ces paſſages, & quelques autres, joints aux preuves tirées de la Réſurrection de quelques morts dont il eſt parlé dans le ſecond
IV. 36. Livre des Rois, & aux deux enlevemens mi-
XII. 21. raculeux d'Enoch & d'Elie, pouvoient aiſément avoir ſervi de baſe à la foi des Juifs touchant la poſſibilité & la certitude de la Réſurrection. De-là venoit le langage plein de foi d'un des ſept freres que l'impie Antiochus immola à ſa vengeance: *Le Roi du*
2 Macc. VII. 9. *monde*, dit-il, *nous reſſuſcitera dans la Réſurrection de la vie éternelle, quand nous ſerons morts pour ſes loix* [102]. Mais malgré toutes les lumieres que l'on peut tirer du V. Teſtament pour établir la Réſurrection des morts, elles ne ſont qu'une ſombre aurore, comparées avec la clarté rayonnante qui accompagne les declarations de J. C. & des Apôtres ſur cet événement intéreſſant. Ce n'eſt plus par des conſequences difficiles à déduire que l'on trouve l'immortalité de l'ame & la Réſurrection des corps enſeignées dans le N. T. Les declarations qu'il en fait ſont claires, inconteſtables & nombreuſes. De-là vient que St. Paul

102. Ceux qui veulent connoître quels ſont les ſentimens des Juifs modernes au ſujet de la réſurrection, n'ont qu'à conſulter le Traité de Menaſſeh Ben-Iſraël *de reſurrectione mortuorum*, & la Synagogue Judaïque de Buxtorf. cap. XI. où ils trouveront un bon nombre de rêveries Rabiniques.

Paul regarde J. Christ, comme celui *qui a mis en lumiere la vie & l'immortalité par l'Evangile*; parce que l'Evangile est incomparablement plus formel sur l'immortalité de l'ame & la Résurrection des corps, que Moïse & les Prophetes. Ces véritez fondamentales sont si clairement établies dans le N. T. qu'il faut renoncer au Christianisme, ou admettre la Résurrection des Morts. 2 Tim. 1. 10.

DISCOURS VII.

Daniel explique le Songe de Nebucadnetzar.
DANIEL II.

NEbucadnetzar fut le plus grand Roi de ſon ſiécle. Il s'étoit formé un vaſte Empire par une longue ſuite de conquêtes: ſuperbe, il tiroit vanité de ſes victoires, dont la plupart auroient dû le faire rougir, ſi les Conquerans plaçoient entre les vertus la juſtice & l'humanité. Un jour qu'il étoit inquiet ſur la deſtinée de cette Monarchie, qu'il auroit voulu perpétuer juſques à la fin des ſiécles, Dieu lui fit voir en ſonge la fin de ſon Empire, & la ſuite des Monarchies qui lui ſuccederoient.

Daniel II. 29.

Si Dieu favoriſa Nebucadnetzar d'une revélation intérieure, ce n'eſt pas qu'il approuvât ſa conduite, & qu'il fût agréable à ſes yeux. *L'orgueil*, dit le Sage, eſt une *des ſept choſes que Dieu déteſte.* Mais Dieu en agit de cette manière avec ce Prince, d'un côté, pour lui faire voir que cette Idole qu'il enviſageoit avec tant de complaiſance, ſeroit bientôt briſée; & de l'autre, pour donner occaſion à Daniel d'acquerir du crédit dans la Cour de Babylone, pour l'utilité du Peuple Juif, qui alloit être emmené captif dans les Etats de Nebucadnetzar.

Prov. VI. 17.

Ce Songe fut accordé à ce Monarque, la ſeconde année de ſon regne. Et c'eſt ce qui forme une difficulté qu'il faut rapporter & réſoudre. Il paroît par le premier Chapitre de Daniel, que ce Prophete fut emmené captif

en

en Babylone, la troiſième année de Jéhojachin, qui étoit la première année de Nebucadnetzar. De plus, Daniel fut inſtruit dans toutes les ſciences des Chaldéens pendant trois ans, au bout deſquels il fut préſenté au Roi, qui fut charmé de ſes progrès. Comment donc ſe peut-il, que Daniel expliquât le Songe de Nebucadnetzar la ſeconde année du regne de ce Prince; puiſqu'il ne lui fut préſenté que la quatrième année de ſon Empire? Daniel I. 5. Ibidem vſ. 18.

Pour réſoudre cette difficulté, il y a des Interprétes qui diſent, que la ſeconde année en laquelle Nebucadnetzar eut ce Songe, eſt ainſi nommée, parce qu'elle étoit la ſeconde depuis le jour auquel Daniel avoit été examiné par le Roi [1] ſur les progrès qu'il avoit faits dans les ſciences des Chaldéens. D'autres ſoutiennent, qu'il faut entendre par-là la ſeconde année après la déſtruction de Jeruſalem [2]. Mais D. Calmet [3] refute ſolidement ces deux opinions, par cette remarque qui ſaute aux yeux; ſçavoir que Daniel dit expreſſément, que le Roi de Babylone ſongea la ſeconde année de ſon regne.

La ſolution la plus naturelle & la plus ſolide, eſt celle qui établit deux commencemens de regne par rapport à Nebucadnetzar [4]. D'abord il commença à regner conjointement avec Nabopolaſſar ſon pere, l'an du monde [5] 3397. L'an-

1. D. Calmet ſur ce paſſage.
2. Calvin ſur ce paſſage.
3. Ubi ſuprà.
4. Uſſerii Annales.
5. Voyez D. Calmet ſur ce paſſage. Calvin avoit déja donné cette ſolution. *In hoc nihil eſt abſurdum*, dit-il, Dan. 11. *Nebucadnetzar regnaſſe ante mortem patris, quia jam accitus fuerat in ſocietatem imperii; deinde regnaſſe ſolum; & ſecundo anno regni ejus hoc contigiſſe, quod nunc*

L'année ſuivante il prit Jeruſalem ſur Jéhojachin, & il emmena captifs pluſieurs jeunes hommes de race Royale, entre leſquels Daniel ſe rencontroit. L'an 3400. Nabopolaſſar mourut, & Nebucadnetzar commença à regner ſeul, & à être, à proprement parler, Roi de Babylone. Ce fut environ la même année, que Daniel & ſes trois Compagnons furent examinez & admirez par ce Prince. L'année d'après, qui étoit la ſeconde du regne de Nebucadnetzar depuis la mort de ſon pere, & la quatrième de la captivité de Daniel, arriva le Songe fameux. Il n'y a donc ici aucune contradiction.

Ce que Nebucadnetzar vit en Songe le frappa vivement, & mit ſon eſprit dans une très-grande agitation; de ſorte qu'il ſe réveilla comme en ſurſaut, & fort inquiet ſur la ſignification de ce qui lui étoit apparu. Cependant il retomba dans le ſommeil *. Et ce fut, ſelon Cal-

nunc recenſetur. St. Jerôme rapporte ſur ce paſſage, que les Juifs entendent ici la ſeconde année après que Nebucadnetzar eût vaincu les Nations qui lui étoient commiſes. *Ita ſolvant Hebræi, ſecundum hic annum dici regni ejus omnium gentium barbararum; non Judææ tantùm & Chaldæorum, ſed Aſſyriorum quoque & Ægyptiorum, & Moabitarum, & reliquarum nationum, quas domino concedente ſuperârat.* Grotius admet cette ſolution. Comm. in hunc locum; & Joſephe datte le ſonge de la ſeconde année après l'avantage que Nebucadnetzar eut remporté ſur les Egyptiens. Hiſt. des Juifs liv. x. chap. 11. Mais on n'a pas accoûtumé de datter les années du regne d'un Prince du tems de ſes conquêtes, ou du plus haut point auquel il a porté la gloire & la force de ſes armes. Or Daniel dit préciſément, que c'étoit la ſeconde année du regne de Nebucadnetzar.

* Les Interprêtes expliquent différemment ces paroles ותשתו נחיתה עליו. Les LXX. traduiſent ainſi, ἡ ὄψις αὐτῦ ἐγένετο ἐπ' αὐτῦ. *Son ſommeil ſe diſſipa.* La Verſion de Calvin nous paroît la plus littérale.

Calvin, ce retour dans le ſommeil, qui lui fit oublier le détail du Songe qu'il avoit fait, & dont il ne conſerva plus que l'inquiétude & l'agitation qu'il lui avoit cauſé.

Les Payens ont cru de tout tems, & preſque univerſellement, que les Dieux accordoient aux hommes des préſages de ce qui devoit arriver à leur perſonne, ou à leur famille, ou aux Etats; & qu'il y avoit des gens capables de découvrir le ſens de ces avertiſſemens, ſouvent donnez d'une manière énigmatique. *Gentem quidem nullam video*, dit Ciceron [6], *neque tam humanam atque doctam, neque tam immanem esque barbaram, quæ non significari futura, & à quibuſdam intelligi, prædicique poſſe ſenſerit.* C'eſt-à-dire, „ qu'il n'y a point de Peuple „ entre les plus polis, ou les plus barbares, „ qui n'ait cru qu'il y avoit des préſages de „ l'avenir, & qu'il ſe trouvoit des particuliers „ en état de comprendre le ſens des préſages, „ & de prédire les évenemens à l'avance ". Ce talent ſeroit ſans doute beau, s'il étoit auſſi utile au genre humain, qu'il paroît brillant & approcher de la Divinité elle-même [7]. Et ne ſeroit-ce point la folle curioſité des Princes & des particuliers, l'orgueil & l'avarice de ceux qui ſe ſont piquez d'avoir plus d'eſprit & de ſagacité que leurs ſemblables, qui a donné la vogue à l'opinion des préſages, & à l'art prétendu de les deviner?

Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr que, dès les tems les plus anciens, les Payens ont cru qu'il

y

6. De divinatione, lib. I. ab initio.

7. *Magnifica quædam res* (dit Ciceron en parlant de cet art, que les Grecs nomment μαντικὴ, *divination*) *& ſalutaris, ſi modò eſt ulla, quæque proximè ad Deorum vim naturâ mortali poſſit accedere.* de divinatione libro I.

y avoit des Songes significatifs. Ils donnoient sur-tout cette prérogative aux Songes des Rois. C'est ce qui paroît par le discours du sage Nestor, à l'occasion du Songe d'Agamemnon:

Εἰμέν πε τὸν ὄνειρον. Ἀχαίων ἄλλος ἐνισπε,
Ψεῦδος μὲν φαίμην, καὶ νοσφιζοίμεθα μᾶλλον,
Νῦν δ'ἴδεν ὃς μέγ' ἄριστος ἐνὶ στρατῷ ἠυκέτην εἶναι.

» Si quelque autre des Grecs avoit eu ce Son-
» ge, nous pourrions croire qu'il est faux;
» mais celui qui en a été favorisé, c'est le Gé-
» néral de nos troupes «. Nous pouvons joindre à ce Songe, pour prouver l'ancienneté de cette superstition chez les Payens, celui d'Astyage, selon qu'il est rapporté dans Hérodote [9], ou dans Justin [10], & dont les suites, comme chacun sçait, furent des plus tragiques.

Macrobe distingue cinq sortes de Songes [11], dont trois renferment les Songes, qui suivant lui, étoient véritables, & les deux autres especes, les Songes faux & illusoires. Virgile dit, que le Palais du Sommeil avoit deux portes, dont l'une étoit de *corne*, par où passoient jusques aux mortels les Songes véritables; & l'autre *d'yvoire*, par où s'échapoient les Songes imposteurs:

[12] *Sunt*

8. Homerus Iliad. B.
9. Lib. 1ª cap. CVII.
10. Lib. I. cap. IV.
11. Ὄνειρος, *le Songe*; ὅραμα, *la Vision*; χρηματισμὸς, *l'Oracle*; ἐνύπνιον, *le Rêve*; φάντασμα, *l'Apparition*. In Somnio Scipionis, lib. I. cap. III. Cet Auteur fait encore cinq especes de ce qu'il appelle ὄνειρος, ou *somnium*, & il les trouve toutes dans le songe de Scipion.

[12] *Sunt geminæ somni portæ: quarum altera fertur*
Cornea; quâ veris facilis datur exitus umbris;
Altera, candenti perfecta nitens elephanto;
Sed falsa ad cœlum mittunt insomnia Manes.

Epicure se moquoit des Songes, & ne les attribuoit qu'à des causes naturelles. Il les regardoit pour la plupart, comme la production de ce qui s'étoit passé pendant la veille:

[13] *Somnia, quæ mentes ludunt volitantibus umbris,*
Non delubra Deûm, nec ab æthere numina mittunt;
Sed sibi quisque facit. Nam cùm prostrata sopore
Urget membra quies, & mens sine pondere ludit;
Quidquid luce fuit, tenebris agit. Oppida bello
Qui quatit, & flammis miserandas sævit in urbes,
Tela videt, versasque acies, & funera Regum,
Atque exundantes perfuso sanguine campos.
Qui causas orare solent, legesque, forumque,
Et pavido cernunt incluſum corde tribunal.
Condit avarus opes, defossumque invenit aurum.
Venator saltus canibus quatit; eripit undis,
Aut premit eversam periturus navita puppim;
Scribit amatori meretrix; dat adultera munus,
Et canis in somnis leporis vestigia latrat.
In noctis spatio miserorum vulnera durant.

Non seulement les Payens croyoient que les Dieux leur envoyoient des Songes significatifs, lorsqu'ils ne s'y attendoient pas; ils tenoient encore, que les Songes étoient un des moyens dont les oracles se servoient pour declarer leurs réponses à ceux qui les consultoient. Celui [14] qui

12. Æneid. lib. VI. vs. 893. &c. Voyez aussi Macrobe, ubi suprà.

13. Petronius pag. 178. edit. Roter. 1693.

14. *Ad hujus oraculum quicumque accedit, purgari primùm*

qui ſouhaitoit de recevoir en Songe la réponſe des Dieux qu'il venoit conſulter, devoit ſe purifier, offrir des ſacrifices aux Divinitez dont les noms étoient gravez ſur l'autel, & enſuite ſe coucher & s'endormir ſur les peaux fraîches des victimes offertes. Virgile nous décrit ce cérémoniel dans ce qui ſe paſſa lorſque Latinus conſulta Faune, ſon pere, au ſujet de Lavinie :

[15] *Hinc Italæ gentes, omnisque Oenotria tellus,*
In dubiis reſponſa petunt: huc dona Sacerdos
Cùm tulit, & cæſarum ovium ſub nocte ſilenti
Pellibus incubuit ſtratis, ſomnoſque petivit;
Multa modis ſimulacra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque Deorum
Colloquio, atque imis Acheronta affatur Averniis.
Hic & tum pater ipſe petens reſponſa Latinus,
Centum lanigeras mactabat ritè bidentes,
Atque harum effultus tergo, ſtratisque jacebat
Velleribus . . . . . .

Lorſque ces particuliers avoient eu des Songes menaçans, ou que d'autres avoient ſongé qu'il leur arriveroit quelque choſe de fâcheux, ils racontoient à quelque Divinité ce qui leur faiſoit de la peine, pour la prier de détourner de deſſus leur tête le malheur dont ils étoient menacez. Sur-tout ils s'addreſſoient au Soleil [16], comme au pere de la lumiere, pour

ritum apertet. Purgatio eſt, ut dea res ſacra purgetur, cui, & omnibus quorum nomina in ara ſculpta ſunt, ſacrificant. His peractis, mactati arietis pellem obſternunt, atque ita dormiunt, ſomni ſignificationem referentes. Pauſanias Attic. I.

15. Æneid. lib. VII. vſ. 85. &c.

16. J. Lomeierus dans ſon *Syntagma de veterum Gen-*
ti-

pour le ſupplier de diſſiper les influences de la nuit, qu'ils conſideroient comme l'origine des Songes. Ils faiſoient plus : ils offroient des victimes. C'étoit-là une grande branche du revenu des Prêtres intéreſſez, qui ſoutenoient de tout leur pouvoir la ſuperſtition dans le Peuple, & les terreurs paniques. C'eſt en faiſant attention à ce qu'il en coûtoit, lorſqu'on vouloit être exact à préſenter des offrandes pour détourner les funeſtes effets que les Songes pouvoient préſager, ſelon les regles trompeuſes de ceux qui ſe piquoient de les expliquer, que Martial prie plaiſamment Naſidienus, ou de veiller toûjours, ou de ne dormir que pour ſon propre compte:

[17] *Semper mane mihi de me mera ſomnia narras,*
Quæ moveant animum ſollicitentque meum.
Jam prior ad ſacem, ſed & hæc vindemia venit,
Exerat noctes dum mihi ſaga tuas.
Conſumpſi ſalſaſque molas, & tburis acervos:
Decrevere greges, dum cadit agna frequens.
Non porcus, non cortis aves, non ova ſuperſunt.
Aut vigila, aut dormi, Naſidiene, tibi.

A voir la facilité avec laquelle les particuliers ſe laiſſoient duper, & le profit qui en réſultoit pour ceux qui ſe mêloient d'expliquer les Songes, on comprend ſans peine, que le nombre de ces hardis Interprêtes

tilium Luſtrationibus cap. XXXVII. nous fournit ce paſſage du Scholiaſte d'Euripide : τοῖς πολλοῖς ἔθος ἦν ἀνατρεπτάζεσθαι τῷ ἡλίῳ ἀνιγνεύειν τὰ ἐνύπνια ; *C'étoit la coûtume des anciens, de tirer au Soleil les ſonges dont ils vouloient détourner les mauvais effets.* Voyez Turneb. Adv. lib. VII. cap. XXVI.

17. Epigram. lib. VII. epigr. 53.

tes devoit être conſiderable [18]. Un vieux Poëte [19] les maltraite fort; il les traite de fourbes, & il leur reproche de ne conſulter que l'avarice en dictant leurs réponſes, que les crédules écoutoient ſottement comme tout autant d'oracles:

Non enim ſunt ii aut ſcientiâ aut arte divini,
Sed ſuperſtitioſi vates, impudenteſque harioli,
Aut inertes, aut inſani, aut quibus egeſtas imperat;
Qui ſibi ſemitam non ſapiunt, alteri monſtrant viam:
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipſi petunt.
De his divitiis ſibi deducant drachmam, reddant cætera.

Zenon nous paroît avoir mieux raiſonné ſur la nature des Songes, que ceux qui anciennement, & encore aujourd'hui les épluchent, pour y chercher des prédictions * de ce qui doit leur arri-

18. Voyez dans Bayle Dict. crit. une longue liſte d'anciens Auteurs, qui ont été infatuez de l'explication des ſonges, & qui ont écrit ſur cette matière. Ce catalogue ſe trouve dans la note C. de l'article *Artémidore*, qui fut lui-même un grand partiſan de l'opinion que les ſonges ſont ſignificatifs; & qui a écrit ſur cette matière, qui l'occupa toute ſa vie.

19. Ennius, apud Ciceronem de Divinatione, libr. 1. in fine.

* Nous parlons ici des Songes naturels. Nous diviſons les Songes en naturels & divins. Les divins méritent bien qu'on les enviſage comme des prédictions, & nous en parlerons dans la ſuite. Mais les Songes naturels, qui ſont une ſuite de la diſpoſition actuelle de notre corps & de notre eſprit, ne peuvent être enviſagez comme des préſages, ſans riſquer de ſe tromper à tout moment. Au reſte, nous ne voulons pas examiner ici, pourquoi dans le ſommeil l'ame eſt privée de l'exercice de ſa liberté, & livrée en proye aux images, aux ſenſations & aux penſées qui ſe préſentent à elle, tantôt ſans

arriver. Ce Philoſophe ſouhaitoit que chacun examinât juſques à ſes Songes, pour voir s'il avoit profité dans la vertu; perſuadé qu'une ame, maîtreſſe de ſes paſſions, & reglée dans ſa conduite, avoit pour l'ordinaire des Songes qui portoient le caractère des principes que l'on ſuit en veillant. „ Zenon, [20] *dit Plutar-* „ *que*, vouloit que chacun prît garde à ſes Son- „ ges, pour connoître s'il profitoit, ou non; „ ſi l'on prenoit plaiſir en ſongeant à quelque „ choſe de deshonnête, ou s'il n'étoit point „ avis que l'on endurât, ou que l'on fît rien „ qui fût vilain, ou qui fût injuſte; voulant „ que l'on vît, comme en un calme du tout „ tranquille, ſans aucune agitation, au fond „ clair & net, la partie imaginative & paſſive „ de l'ame, totalement applanie & régie par „ la raiſon. Car tout ainſi que les bêtes de „ ſelle ou de voiture, qui ſont bien appriſes, „ encore que celui qui leur commande leur lâ- „ che la bride, ne ſe détournent point pour „ cela, ni ne ſortent point de leur chemin, „ ains tirent toûjours avant comme elles ont „ accoûtumé, ordonnément, ſans ſe detrac- „ quer ni laiſſer leur train ordinaire; auſſi ceux „ à qui la partie ſenſuelle de l'ame eſt renduë „ ſi obéiſſante & ſi privée, & ſi bien diſcipli- „ née par la raiſon, que non pas en Songe même, „ ni en maladie, elle ne laiſſe ſes appetits ſe „ déborder, juſques à commettre choſes qui „ ſoient repriſes & punies par les loix, elle „ retient & conſerve en mémoire ſa bonne „ diſ-

ſans aucun ordre, comme ſi nous étions des inſenſez, & tantôt dans un ordre raiſonnable & régulier.

20. Dans ſon Traité: *Comment on pourra appercevoir ſi l'on profite dans l'exercice de la vertu.* Je ſuis la traduction d'Amiot.

» discipline & accoûtumance, laquelle donne » force & grande efficace à la diligence de » prendre garde à soi.

Ce n'est pas seulement dans les Ecrits des Payens qu'il est fait mention des Songes & de leur interprétation; il en est aussi parlé dans les saintes Ecritures; & les exemples qui y sont citez, sont antérieurs à tout ce qui se lit dans les livres des Philosophes & des Poëtes du Paganisme. Tels sont les Songes de Joseph, des deux Officiers de Pharaon, & de Pharaon lui-même. Mais ces Songes n'avoient pas pour principe les causes secondes; ils étoient la production immédiate de Dieu lui-même, qui peut donner à l'homme des avertissemens importans, dans le tems, & par les moyens que sa Sagesse infinie trouve à propos. Ces Songes portoient un caractère de divinité, dans les circonstances qui les accompagnoient, & dans la certitude des évenemens qu'ils annonçoient; évenemens qui ne pouvoient être prévûs que par celui aux yeux duquel les futurs contingens ne renferment rien d'obscur [21].

Outre cela ces Songes étoient, ou clairs par eux-mêmes, ou il se trouvoit des personnes animées de l'Esprit de Dieu, auxquelles l'Auteur du Songe en manifestoit le véritable sens. C'est

21. M. Bayle dit au sujet de tant de Songes dont on fait tant de bruit dans les Auteurs de différentes Nations, *qu'on pourroit les attribuer à des Intelligences, qui, sous la direction de Dieu, ont beaucoup de part au gouvernement du monde.* Mais, si cette conjecture avoit lieu, ce ne seroit point dans les songes, où aucun autre esprit que l'infini ne peut représenter ce qui se passera dans la suite. Dict. Crit. dans l'article *Majus Junianus* Auteur du XVII. siécle, grand Interprête des songes, & duquel *Alexander ab Alexandro* faisoit tant de cas. Voyez ce qu'il en dit lib. I. Dier. Gen. cap. XI.

C'eſt ainſi que les Songes de Joſeph, d'Abimelec & de St. Paul, & pluſieurs autres, étoient clairs d'eux-mêmes, & n'avoient beſoin que de quelque attention pour en penétrer tout le ſens. Mais ſi Dieu trouvoit à propos d'envelopper la Revélation ſous des images énigmatiques, impenëtrables à ceux qui étoient favoriſez du Songe, il leur fourniſſoit à point nommé l'Interprête infaillible, ſans quoi l'avertiſſement auroit été inutile. C'eſt ainſi que Joſeph fut ſuſcité de Dieu pour expliquer les Songes de l'Echanſon du Roi d'Egypte, du maître Panetier & de Pharaon; & que Daniel ſe trouva à la Cour de Nebucadnetzar, lorſque Dieu revéla en ſonge à ce Monarque, ce qui devoit arriver aux plus grands Etats dans une longue ſuite de ſiécles. Gen. xx. vſ. 3. Act. ch. xvi. 9.

Mais pourquoi Dieu permit, ou plutôt fit-il, ce ſemble, enſorte que Nebucadnetzar oublia le ſonge important qu'il avoit eu, & qu'il ne lui en reſta que le déſir ardent de ſçavoir ce qu'il avoit ſongé; & d'en connoître le vrai ſens? N'étoit-ce pas rendre l'avertiſſement inutile, que d'en permettre ou procurer l'oubli total? S'il eſt permis ici d'entrer dans le ſanctuaire, & de ſonder la profondeur des voyes de Dieu, nous dirons, 1. que Nebucadnetzar ne conſerva aucune idée diſtincte du Songe, de peur qu'en le récitant à ſes Interprêtes de profeſſion, il n'en reçût une interprétation entierement éloignée de la vérité [22].

Quel-

22. C'eſt ce qui faiſoit dire à Ciceron „ que l'on ne „ devoit donner aucune attention aux ſonges; parce „ que ceux qui les avoient, ne les comprenoient pas, & „ que ceux qui ſe mêloient de les interpréter, ne s'ap„ puyoient que ſur des conjectures ". *Præſertim cum illi ipſi, qui eos vident, nihil divinent; ii, qui interpretantur, eos*

Quelque habileté que l'on ſuppoſe dans les Sages de Babylone, on ne peut leur accorder la ſcience de connoître d'une manière aſſurée, un ſens entierement arbitraire, renfermé ſous des figures qui ne déſignent rien de particulier par elles-mêmes. Par quelles regles de l'art auroit-on pu ſçavoir que la Statuë myſtérieuſe déſignoit une ſuite d'Empires, qui devoient s'élever ſur la ruine les uns des autres? Soit donc que les Interprêtes de Nebucadnetzar ſe fuſſent diviſez [23] ſur le ſens du Songe, ce qui ſeroit arrivé ſi chacun avoit voulu conjecturer à ſa manière, ſoit qu'ils euſſent conféré enſemble pour former une réponſe uniforme; ils auroient rendu le Songe inutile, & trompé le Prince, en lui donnant de pures conjectures au lieu de la vérité. 2. Si Nebucadnetzar s'étoit ſouvenu exactement de ſon Songe, qu'il l'eût récité à ſes Devins, qui n'auroient pas manqué de hazarder leurs conjectures, Daniel n'auroit pas été connu ni avancé à ſa Cour, de la manière en laquelle la Providence l'avoit réſolu, pour le ſoutien du Peuple qui bientôt devoit être emmené captif en Babylone. Daniel devoit être à ſon tour le Joſeph de ſa Nation. 3. Dieu voulut que Nebucadnetzar oubliât ſon Songe,

conjecturam adhibeant, non naturam. De divinatione lib. II. ſur la fin.

23. Cette diviſion de ſentimens n'eſt pas moins à craindre que celle des Médecins qui raiſonnent ſur les cauſes de différentes maladies. Philippe de Macédoine fit l'épreuve du peu d'unanimité qu'il y a entre les Interprêtes des ſonges, lorſqu'il voulut ſçavoir ce que ſignifioit le ſonge qu'il avoit fait au ſujet de ſa femme Olympias. Ariſtander Telmeſien, meilleur politique que ſes confreres, choiſit l'explication la plus agréable au Prince, & rencontra par hazard. Plutarchus. in Alex. ab initio.

Songe, afin que le seul Daniel pouvant lui en rappeller le souvenir, il parût clairement, que le Dieu que ce Prophete adoroit, étoit bien différent des Idoles des Babyloniens, & qu'il étoit le seul digne des hommages de tous les hommes, puisque lui seul connoissoit également les cœurs & l'avenir. 4. Dieu permit enfin que le Roi ne se souvînt plus du détail de son Songe, afin que ce Prince pût avoir une preuve démonstrative, dans le récit que lui en feroit Daniel, que l'interprétation qu'il lui en devoit donner étoit véritable, & qu'elle seroit exactement justifiée par l'évenement.

Si Nebucadnetzar avoit oublié son Songe, il se ressouvenoit pourtant qu'il en avoit été extrêmement frappé; & que suivant toutes les apparences, il lui présageoit de grands évenemens. Pour se délivrer de son inquiétude, il fit d'abord à son réveil ordonner à tous ceux qui dans Babylone se mêloient de deviner la signification des Songes & de prédire l'avenir, de se rendre incessamment auprès de lui, pour entendre ce qu'il avoit à leur proposer. On fit donc entrer dans l'apartement du Roi les Enchanteurs [24], les Astrologues [25], les Magiciens, par où St. Jerôme [26] entend ceux qui se

24. חרטמים les LXX. traduisent *insensés*. Kimchi dit, que ce sont les faiseurs d'horoscope. וחכמי החוזרות & que ce mot est dérivé de חור un *trou*, parce que ces imposteurs rendoient leurs oracles à travers un trou; *Quod per foramina musſitarent & incantationes ſuas efferrent.* Buxtorfii Lexicon Rabb. col. 826.

25. Grotius croit que l'origine du mot אשפים est Grecque, & que c'est la même chose que le mot σοφοί, *les Sages*. In Danielem, cap. I. vſ. 20.

26. מכשפים *malefici qui ſanguine utuntur, & victimis, & ſæpè continguns corpora mortuorum.* Comm. in Danielem cap. II. 2. Voyez une longue note Rabinique sur ce mot, dans *Buxtorfii Lex. Rabb. col.* 1102.

ſe ſervent dans leurs ſortileges du ſang, & des victimes & des cadavres humains. Enfin on fit entrer les Chaldéens ; on ne doit pas entendre par-là les habitans de la Chaldée, mais une ſorte de Philoſophes, dont nous parlent Strabon & Diodore de Sicile. Le premier dit [27], „ que dans la Babylonie il y a un quartier deſtiné aux Philoſophes du païs, que „ l'on nomme Chaldéens, & qui s'attachent „ beaucoup à l'Aſtronomie. Il ajoute, que „ quelques-uns d'entr'eux s'amuſent à tracer „ des horoſcopes, mais que les autres n'ap„ prouvent pas cette pratique ". Ce ſont apparemment ces Chaldéens *Généthliaques* qui furent introduits auprès du Roi de Babylone. Diodore de Sicile [28] décrit encore plus au long le caractère & les occupations des Chaldéens. Il remarque entr'autres, que pluſieurs s'appliquoient à prédire l'avenir, & à interpréter les Songes ; qu'ils apprenoient ces ſciences dès leur jeuneſſe, & qu'ils y paſſoient toute leur vie ; qu'ils avoient fait pluſieurs prédictions à Alexandre, à Antigone, à Nicanor, à Seleucus, & à pluſieurs autres ; & qu'ils prédiſoient [29] l'avenir d'une manière ſi claire, qu'on en étoit ſurpris, & que cela paroiſſoit au-deſſus des forces de l'eſprit humain [30].

Les

27. Ἀφώρισται δ' ἐν τῇ Βαβυλωνίᾳ μοῖρα τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις τοῖς Χαλδαίοις προσαγορευομένοις. οἱ μὲν περὶ ἀστρολογίαν τὸ πλέον, προσποιοῦνται δέ τινες καὶ γενεθλιαλογεῖν. οὓς οὐ πάντες ἀποδέχονται οἱ ἄνδρες. Strabo lib. VI.

28. Lib. II. cap. VIII.

29. *Prædicunt etiam idiotis futura ita evidenter, ut mirum & ultrà hominum ingenia eſſe putetur.*

30. Ciceron remarque, que les Aſſyriens & les Chaldéens ſont les premiers qui ont cultivé l'Aſtronomie, & l'Art prétendu de prédire l'avenir. Cicero de Divinatione, lib. I. ab initio.

Les Hébreux, dit St. Jerôme *, forment cette question; pourquoi Daniel & ses trois Compagnons, instruits dans toute la science des Chaldéens, ne se rendirent pas auprès du Roi avec les autres Sçavans de Babylone?

Les Juifs font deux réponses; l'une que le Roi ayant promis des présens & des dignitez, Daniel & ses trois Amis ne voulurent pas paroître avides des recompenses & des richesses des Babyloniens. L'autre, que les Chaldéens eux-mêmes, jaloux de la science de ces quatre Hébreux, leur turent l'ordre qu'ils avoient reçu du Roi, afin que ces Etrangers n'eussent aucune part aux recompenses auxquelles ils s'attendoient. Calvin fait deux autres réponses [31]; la première est, que le Roi ne fit pas appeller ces Etrangers, parce qu'il n'avoit peut-être pas encore en eux une parfaite confiance; la seconde est, que Dieu vouloit illustrer Daniel en le distinguant de tous les Devins de Babylone. Ne pourroit-on point ajouter, que si Daniel & ses Compagnons s'étoient appliquez aux sciences, ce n'étoit point à l'art trompeur de prédire l'avenir, occupation téméraire & impie, que Dieu avoit si fortement condamnée? Ainsi il n'est pas surprenant, que ne faisant point profession de deviner, on ne les eût point appellez, dans une occasion où il s'agissoit d'expliquer un Songe.

Quoi qu'il en soit, dès que les Chaldéens furent en présence du Roi, il leur dit, *qu'il avoit fait un Songe, & que son esprit s'étoit extrême-*

* Sur Daniel II. 13.

31. In Danielem II. Potest quidem fieri, ut Rex illos omiserit, quia magis fidebat indigenis .... Non dubito quin oblivio hæc Regis profecta sit à providentiâ Dei, quia noluit initio miscere servum suum Danielem & reliquos cum Magis & Ariolis.

ment agité pour en ſçavoir le ſens. Plus l'inquiétude du Prince étoit grande, & plus les Interprêtes ſe promettoient d'être crus dans tout ce qu'ils diroient de favorable au Monarque, & d'avoir part aux effets de ſa bienveillance. *Que le Roi vive éternellement*, s'écrierent-ils; qu'il rappelle toute ſa tranquillité [32], & qu'il daigne nous réciter ſon Songe, & nous ſes ſerviteurs, nous lui en donnerons la véritable intelligence. Ces promeſſes hardies ne doivent pas nous ſurprendre; la hardieſſe & l'impudence forment le fonds du caractère des fourbes, qui ſemblent porter pour deviſe:

Audacès fortuna juvat, timidoſque repellit.

Ce qui enhardit les Tireurs d'horoſcopes, les Devins & les Interprêtes des Songes, c'eſt la ſotte & timide crédulité de ceux qui les conſultent. On reçoit tous leurs diſcours avec reſpect, ſans examen, comme tout autant d'oracles. On croit fermement les déciſions de ces impoſteurs. On n'a garde de leur demander des preuves de la vérité de ce qu'ils avancent; pendant que les Envoyez de Dieu ſont écoutez avec défiance, ſouvent avec mépris, malgré les preuves ſolides qu'ils fourniſſent de la divinité de leur miſſion, & de la certitude de leurs menaces & de leurs promeſſes.

Les offres des Chaldéens ne répondoient pas aux déſirs du Monarque. Il ne s'agiſſoit pas ſimplement de lui donner le ſens du Songe qui lui tenoit ſi fort au cœur; il faloit de plus lui

32. Nous ſuivons la penſée de Calvin, qui croit que ces paroles, *ſi éternellement*, ne ſont pas tant ici un ſouhait, comme en d'autres rencontres, qu'une exhortation au Roi de ne pas perdre courage.

lui rappeller le Songe même, qui lui étoit échapé. C'eſt pourquoi Nebucadnetzar n'oublie rien, pour engager ſes Sages à ramaſſer tout ce qu'ils ont de ſcience & de penétration pour le ſatisfaire. Il leur met devant les yeux les deux motifs les plus preſſans; leur perte totale s'ils ne font point ce qu'il exige d'eux, & la fortune la plus brillante, s'ils lui découvrent le Songe & ſon interprétation.

1. Il les menace de les faire mettre en piéces, s'ils ne lui font point connoître ce qu'il exige d'eux. Les ſupplices chez les Babyloniens & les Perſes étoient fort cruels. Ils avoient accoûtumé [33] de crucifier, de brûler d'écorcher & d'enterrer tout vif, d'écraſer la tête entre deux pierres, & de couper en piéces. Ils ſe ſervoient auſſi des ſupplices de l'auge [34] & des [35] cendres.

L'on voit encore dans l'Orient de ces ſupplices extraordinaires, qui ſont une preuve de la cruauté & de la barbarie de leurs inventeurs. Nous n'en citerons qu'un exemple, tiré de la pratique des Chinois, & cela, parce qu'il a beaucoup de rapport avec la menace que Nebucadnetzar faiſoit aux Devins de Babylone, de les faire couper en piéces. „ S'il arrive à „ la Chine, *dit le P. le Comte* [36], ce qui eſt „ très-rare, qu'un enfant ſoit aſſez inſolent „ pour dire des injures à ſes parens, ou aſſez „ furieux pour les tuer; alors tout l'Empire „ pa-

33. Voyez Briſſon. de Regno Perſico lib. II.

34. Voyez Plutarque dans la vie d'Artaxerxe, où il raconte le ſupplice infligé à Mithridate.

35. Voyez l'origine de ce ſupplice dans Valere Maxime, lib. IX. cap. II. de crudelitate exemplum 6. in externis.

36. Nouveaux Mémoires ſur la Chine. Tom. II. pag. 34.

„ paroît en mouvement, & toute la Provin-
„ ce où ce crime horrible s'eſt commis, en
„ eſt allarmée. L'Empereur devient lui-même
„ le juge du coupable. On dépoſe tous les
„ Mandarins voiſins, & ſur-tout ceux de la
„ ville qui l'ont ſi mal inſtruit. On châtie ſé-
„ vèrement ſes proches, pour avoir été ſi ne-
„ gligens à le reprendre; car on ſuppoſe qu'un
„ ſi méchant naturel s'étoit déja manifeſté en
„ d'autres occaſions, & qu'on ne peut venir
„ que par dégrez à un attentat ſi abominable.
„ Pour ce qui regarde le coupable, il n'eſt
„ point d'aſſez grand ſupplice dont on ne
„ s'aviſe pour le punir. On le *coupe en mille*
„ *piéces*; on le brûle, on détruit ſa maiſon
„ juſques au fondement; on renverſe celles
„ des voiſins, & on dreſſe par-tout des mo-
„ numens pour conſerver la mémoire de cet
„ horrible excès.

2. Nebucadnetzar menace les Sages de Babylone, de réduire leurs maiſons en des receptacles d'immondices, s'ils ne lui rappellent le Songe qui lui eſt échapé, & s'ils ne lui en découvrent le ſens. Le Préſident Briſſon, qui entre dans un grand détail au ſujet des peines uſitées chez les anciens Perſes, ne parle point de cette honteuſe transformation des maiſons des coupables en tout autant de cloaques publics. Mais il remarque [37] que le Prince confiſquoit le bien des particuliers. Pour le prouver, il s'appuye ſur deux paſſages de Joſephe. Il eſt vrai que l'Hiſtorien Juif dit en deux endroits [38]; *Que ſi quelques-uns ſont ſi hardis, que de ne pas obéir en tout* à l'Edit Royal en faveur des

37. De Regno Perſico lib. II. §. 226.
38. Antiq. Jud. lib. XI. cap. I. & II.

des Juifs, *il vouloit qu'ils fussent crucifiez, & ſes leurs biens confiſquez au profit du Roi.* Mais 1. Joſephe confond l'Edit de Cyrus avec celui de Darius fils d'Hyſtaſpe. Le ſecond eſt rempli de menaces contre ceux qui traverſeront les Juifs dans leur travail; mais il n'y en a aucune dans le premier. 2. Darius ne menace point les réfractaires à ſes ordres, de confiſquer leurs maiſons, mais de les réduire en cloaques *. Les termes qui ſe liſent dans Eſdras, ſont les mêmes que ceux qui ſe trouvent dans la menace de Nebucadnetzar. Voyez Eſdras I, & VI. 11.

Rien n'étoit plus injuſte que ces menaces; d'autant plus qu'elles étoient cruelles. Car enfin les Chaldéens ne faiſoient pas profeſſion de deviner quels avoient été les Songes des particuliers. Ils ſçavoient trop bien, que s'ils oſoient porter juſques-là leur témerité, on pouvoit à tout moment les convaincre d'ignorance & d'impoſture. Puis donc qu'ils ne ſe donnoient point pour capables de découvrir ce qui s'étoit paſſé dans les profondeurs du ſommeil, on ne pouvoit pas les accuſer de refuſer de faire en faveur du Monarque, ce qu'ils exécutoient en d'autres occaſions. 2. J'avoue que quand même ces Interprêtes n'auroient jamais prêté le ſecours de leurs lumieres à ceux qui avoient oublié leurs Songes; s'ils euſſent été en état d'aller juſques-là par les regles de leur art, ils auroient été juſtement menacez & punis, d'avoir refuſé au Roi ce qu'il exigeoit d'eux. Mais entre les Intelligences finies, il n'y a que l'homme qui ſçache ce qui ſe paſſe dans les replis de ſon cœur. C'eſt donc agir en

39. Τὰς οἰκίας αὐτῶν οἰκους βαυλισθήσ.

* Les LXX. ont traduit, καὶ τὰ οἰκια αὐτῶν διαπεπτώσονται, & *ſes maiſons ſeront détruites.*

en Tyran, que d'exiger ce qui a toûjours été & ce qui eſt encore au-deſſus des forces humaines.

Aux menaces, le Roi de Babylone ajouta les promeſſes les plus tentatives : *Si vous me declarez le Songe*, dit-il aux Mages, *& ſon interprétation, vous recevrez de moi des dons, des préſens, & un très-grand honneur.* Rien ne coûte aux Princes lorſqu'il s'agit de ſe ſatisfaire. Ils ne puniſſent pas tant le crime qui a été commis à leur égard, que le chagrin qu'il leur a cauſé; de même ils ne recompenſent pas tant l'obéïſſance qu'on leur a rendue, que le plaiſir qu'ils en ont retiré. Les Rois de Babylone & de Perſe ſe piquoient d'être magnifiques en tout, & de donner des preuves éclatantes de leur libéralité à ceux qui ſe diſtinguoient dans l'Etat [40], ou qui travailloient à leur plaire. C'eſt ainſi que Belçatzar promit à celui qui liroit & expliqueroit l'écriture fatale qu'une main miraculeuſe vint écrire ſur la paroi de la ſalle du feſtin, de *le vêtir d'écarlate, de lui faire porter le collier d'or, & de l'établir ſur le troiſième partie du Royaume.* Dan. v. 7.

On ſera peut-être ſurpris que les Devins, auxquels Nebucadnetzar faiſoit de ſi grandes menaces, & des promeſſes ſi attrayantes, n'ayent pas comploté entr'eux d'inventer un Songe, & de le réciter au Roi, à la place de celui qui lui étoit échapé. Hardis & ruſez comme ils l'étoient, ils n'auroient pas manqué ſans doute de recourir à cette impoſture, s'ils avoient cru que le Roi eût réellement oublié tout le Songe qui l'avoit occupé. Mais vraiſem-

40. Voyez Briſſon. de Regno Perſico, lib. 1. §. 135. où il cite deux paſſages d'Hérodote.

ſemblablement ils craignoient qu'il ne leur tendît un piége, & qu'il ne fît ſemblant d'avoir oublié ſon Songe, que pour les convaincre d'impudence & d'impoſture, s'ils étoient aſſez téméraires pour oſer lui réciter un Songe feint, à la place du véritable. C'eſt pourquoi ils réitérerent humblement & avec crainte leur première demande, & en même tems leurs premières offres d'obéïſſance: *Que le Roi diſe le Songe à ſes ſerviteurs, & nous en declarerons l'interprétation.*

Le refus de vouloir parler ſur un ſujet qui leur étoit entierement inconnu, étoit naturel & ſenſé. Mais il ne fut pas du goût du Monarque, qui vouloit être obéï à quelque prix que ce fût. Les Princes, images de Dieu ſur la terre, mais infiniment au-deſſous de leur divin Original, exigent ſouvent de leurs ſujets, plus que Dieu n'exige des hommes; car Dieu n'exigea jamais l'impoſſible.

Nebucadnetzar accuſe les Chaldéens, 1. de ne chercher *qu'à gagner du tems*; d'uſer de délai, s'imaginant qu'enfin il changeroit de penſée, & qu'ainſi ils échaperoient à des demandes importunes qui les jettoient dans un cruel embarras. 2. Il leur impute le deſſein de chercher les moyens de le tromper par des diſcours impoſteurs. La paſſion rendoit ce Prince injuſtement ſoupçonneux. Il n'y avoit rien de moins vraiſemblable, que de croire que ſes Sages ne faiſoient pas tout ce qui dépendoit d'eux pour le ſatisfaire. Il eſt viſible qu'ils auroient ſouhaité, ſi la choſe eût été poſſible, de lire ce qui s'étoit paſſé dans l'ame du Roi pendant ſon ſommeil. Leur vanité auroit été agréablement flattée de montrer juſques où alloit leur ſcience, & leur commerce étroit avec les Dieux. Ils ſe ſeroient mis à couvert du déluge

luge de maux qu'ils prévoyoient aiſément devoir fondre ſur leurs têtes, & ils auroient pu ſe promettre les plus riches préſens, & les dignitez les plus diſtinguées, de la reconnoiſſance d'un Monarque généreux, qu'ils auroient obligé d'une manière ſi ſenſible.

Pour faire d'autant mieux ſentir à ce Prince que leur refus ne devoit point l'irriter contre eux, ils lui repréſenterent humblement: 1. Qu'aucun mortel ne pourroit lui découvrir ce qu'il ſouhaitoit de ſçavoir [41], & que jamais aucun Monarque n'avoit exigé rien de tel d'aucun Aſtrologue, ni de tous ceux qui font profeſſion de deviner. 2. Que ce que le Roi demandoit étoit ſi difficile [42] & ſi important, qu'il n'y avoit que les Dieux, qui n'avoient aucune communication avec les hommes, qui pûſſent le lui declarer.

Il faut remarquer ici, que les Payens diſtinguoient pluſieurs ſortes de Divinitez. 1. Ils reconnoiſſoient une Divinité ſouveraine; c'eſt ce que l'on dit ſur-tout des Chaldéens, comme cela paroît par ces Vers que Porphyre récite:

43. Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίαν λάχον, ἠδ' ἀρ' Ἑβραῖοι
Ἀυτογενέι ἐθλο ἄναχτα σεβαζόμενοι, θεὸν ἀγνὸς.

Et

41. Grotius conclût de cet aveu, que les Chaldéens reconnoiſſoient, que les promeſſes qu'ils avoient faites auparavant au Roi, étoient vaines. *Agnoſcunt ipſi, vanas eſſe ſuas antehac pollicitationes.* La conſequence ne paroît pas juſte. Ils n'avoient pas promis au Roi de lui rappeller ſon ſonge, mais ſimplement de le lui interpréter. Ils n'avouent pas que, ni eux, ni aucun homme ne pourroient interpréter le ſonge, dès qu'on le leur auroit récité; mais qu'ils ne ſont pas en état de deviner le ſonge même.

42. παρὰ les ὀκτὼ. on traduit ἐπὶ.

43. Stanley Hiſtoria Philoſophiæ Part. XIII. Sect. II. cap.

Et dont voici le ſens ; *Les ſeuls Chaldéens & les Hébreux poſſedent la ſageſſe, adorant Dieu purement, comme le Roi Eternel* 44.

2. Outre le Dieu ſuprême, les Payens reconnoiſſoient pluſieurs Divinitez ſubalternes & de différens ordres. „ Ceux, *dit Euſebe* 45, qui „ ont examiné avec ſoin la Théologie des „ Grecs, la diviſent en quatre parties. Ils „ diſtinguent d'abord un Dieu ſouverain. Ils „ avouent qu'il préſide à toutes choſes, qu'il „ eſt avant tout, qu'il eſt le Dieu, le Pere „ & le Roi de tous les Etres. Dans la ſecon- „ de claſſe ils mettent une autre eſpece de „ Divinité ; dans la troiſième les Démons ou „ les Génies ; & dans la quatrième, les Héros “. *Qui Græcorum Theologiam accuratè expenderunt, rem totam in quatuor genera partiti ſunt ; quippè ante omnia Deum primum ſecernentes, omnibus eum rebus præſidere, ante omnes eſſe, omniumque Deum, parentem ac regem eſſe, agnoſcere profitentur ; ſecundùm quem alterum Deorum genus ; tertium Dæmonum, quartum denique Heroum aſſignant.*

Lors

cap. 1. Mr. le Clerc remarque, dans ſon indice ſur la Philoſophie Orientale, au mot *Hebræi* ; Que ce qui eſt dit ici des Chaldéens, ne les regardoit peut-être pas tous, & que ce n'avoit peut-être pas été-là leur Théologie dans tous les ſiécles. *Sed hoc fortè, neque apud omnes Chaldæos, neque ſemper obtinuit.*

44. Voyez Pfanneri Syſtema Theologiæ Gentilis puriorîs, où il prouve, par un grand nombre de paſſages, que pluſieurs Philoſophes payens ont cru l'éternité & l'unité de Dieu.

45. Præpar. Evang. lib. IV. cap. V. Mr. le Clerc remarque, dans l'indice de la Philoſophie Orient. au mot *Græci*, que ce n'étoit pas-là la Théologie vulgaire des Grecs, mais ſeulement de quelques Philoſophes, tels qu'étoient les Pythagoriciens & les Platoniciens, qui même étoient regardez comme l'ayant tirée de l'Orient.

Lors donc que les Chaldéens disent à Nebucadnetzar, que ce qu'il désire de connoître ne pourroit lui être revélé que par les Dieux, qui n'ont aucune communication avec les hommes; ils veulent sans doute parler du Dieu suprême, ou des Divinitez du second ordre. Car il n'est pas à présumer, qu'ils veuillent reconnoître qu'ils n'avoient aucune communication avec quelque Intelligence supérieure à l'humanité, qui leur fît part de ses connoissances, pour pénétrer dans le véritable sens des Songes. Ils se feroient décriez par un tel aveu, & mis comme de niveau avec les autres hommes. Au moins paroît-il par Hérodote [46], que les Egyptiens ne croyoient pas que l'art de deviner convint aux mortels, mais aux seuls Dieux. C'est ce qui fait dire à Justin [47], que les prédictions de Joseph, touchant l'abondance & la stérilité de l'Egypte, furent regardées comme des oracles d'un Dieu; tant on étoit persuadé que les hommes ne pouvoient pas, par leurs propres lumieres, prédire les futurs contingens.

L'aveu des Chaldéens étoit d'une plus grande importance qu'ils ne se l'imaginoient. Ils ne pensoient qu'à leur défense, & ils travailloient, sans y penser, à la gloire de Daniel. Puisqu'ils reconnoissent qu'il n'y avoit que les Dieux, qui n'avoient aucune communication avec eux, qui pûssent declarer au Roi ce qu'il avoit songé; il suivoit de-là, que si Daniel dans la suite rapportoit le Songe, & en donnoit l'interprétation, on devoit reconnoître

46. Lib. II. cap. LXXXIII. *Μάντιος δὲ δυνατὸν ἐδὲ ἀνθρώπου, ἀσφάτου μὲν ἐόντος πρηγμάτου ἐ τέχνη, τῶν δὲ θεῶν μετεχόντων.*

47. Lib. XXXVI. cap. II. *Ut non ab homine, sed à Deo responsa dari viderentur.*

tre en lui des lumieres ſupérieures à celles de tous les mortels, & une communication étroite avec la Divinité ſuprême. Si Daniel avoit été appellé avant les Sages, & qu'il eût ſatisfait le Roi; l'envie n'auroit pas manqué de ſuggérer cette impoſture aux Devins de Babylone, qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire dans ce qu'il avoit fait, & que, ſi le Roi les avoit conſultez, ils lui auroient découvert ſon Songe & ſon interprétation. C'eſt ainſi que la divine Sageſſe écarte tout ce qui pourroit diminuer la certitude & l'évidence des miracles qu'elle daigne opérer en faveur des mortels.

Dès que Nébucadnetzar vit que ſes promeſſes & ſes menaces ne pouvoient pas lui procurer ce qu'il ſouhaitoit, & que les Chaldéens étoient hors d'état de le ſatisfaire; rempli d'indignation contr'eux, & ſe laiſſant aller à toute la colere que ſa curioſité déçûë lui ſuggéroit, il ordonna qu'on fît mourir ſans délai tous les Sages de Babylone *, comme des ignorans & des fourbes, qui ſe mêloient de prédire l'avenir, pendant qu'ils ne pouvoient pas même découvrir le paſſé. Les Monarques croyent-ils donc qu'ils ſont maîtres abſolus de la vie de leurs ſujets? Ne penſent-ils point qu'ils ſeront obligez de rendre compte de tout le ſang qu'ils auront injuſtement verſé? Ne penſent-ils jamais, que de la même meſure dont ils auront meſuré leurs ſujets, ils ſeront meſurez

à

* Quoique le Roi ne motive pas ſa ſentence, on peut ſuppoſer aſſez vraiſemblablement, que c'étoient-là les raiſons qu'il alleguoit de cette condamnation extraordinaire & barbare. Si les Chaldéens ne méritoient pas la mort eu égard au Prince, qu'ils n'avoient point offenſé dans cette occaſion; ils la méritoient par rapport à Dieu, puiſqu'ils s'attribuoient, par une impoſture impie & ſacrilège, le pouvoir de lire dans l'avenir.

à leur tour par le Monarque de l'Univers, qui n'a point égard à l'apparence des personnes?

48 *Vos, quibus Rector maris atque terræ*
Jus dedit magnum necis atque vitæ;
Ponite inflatos tumidasque vultus:
Quidquid à vobis minor expaveſcit,
Majus hoc vobis Dominus minatur.
Omne ſub regno graviore regnum eſt.

L'exécution de la ſentence de mort, portée contre tous les Sages de Babylone, fut confiée à Arjoc, que nos Verſions nomment *Prevôt de l'Hôtel*, & qu'il vaudroit mieux appeller *Capitaine des Gardes*. Au moins il nous paroît que ce ſens convient mieux ici, & dans quelques autres endroits, aux termes de l'Original 49, que ceux de Chef des Cuiſiniers, ou des Bouchers 50. Nébuzaradan, envoyé de la part de Nebucadnetzar pour brûler Jeruſalem & le Temple, a le même titre que l'on donne ici à Arjoc. Or la commiſſion que l'on donna à Nébuzaradan, ne convenoit qu'à un homme de guerre. Il eſt donc à préſumer, que le titre qui lui eſt donné, doit être rendu par celui de Capitaine des Gardes, ou de Chef de l'armée.

Mais

48. L. Ann. Senecæ Thieſtes vſ. 606. act. 3.

49. רב טבחים mot-à-mot le *Chef des bouchers*, ou des *tueurs*.

50. Le mot de l'Original a tous ces ſens, ſuivant Buxtorf. *Vide Lexicon Rabb.* col. 849. Les LXX. traduiſent l'Original par le mot d'Αρχιμάγειρος, *Chef des cuiſiniers*. Mais Joſephe nomme Arjoch Capitaine des gardes du Corps du Roi; Πρίσωπον Ἀριόχῳ τῷ τὴν ἐπὶ τῶν σωματοφυλάκων τῆ βασιλέως ἀρχὴν πεπιστευμένῳ. St Jerôme donne à Arjoch le titre de *Chef des troupes du Roi*. Calvin, Mr. le Clerc & pluſieurs autres ſuivent ce ſens dans leurs Verſions.

Mais on peut faire deux queſtions à l'occaſion de l'ordre qui fut donné à Arjoc. La premiére, ſi la commiſſion de faire mourir les Sages de Babylone n'étoit pas indigne de ſon rang, & ſi cet office n'étoit pas ignominieux? On ne doit pas juger du caractére de ceux qui dans l'Orient exécutoient les criminels, par l'idée que pluſieurs Peuples de l'Europe s'en ſont formez. Ceux qui faiſoient mourir les criminels, n'étoient rien moins que meſeſtimez. Samuël lui-même mit en piéces Agag en Guilgal; & ce fut Benaja, fils de Jéhojadah, qui reçut ordre de Salomon de tuer Adonija & Joab, & qui enſuite fut fait Général de l'armée. [51] „ Encore aujourd'hui chez les Mahométans on ne voit point de bourreaux; ce „ ſont des ſoldats ou des miniſtres du Juge, „ qui châtient ou qui font mourir les coupables. „ Ils ſe tiennent à la porte de la ſalle où ſe „ rend la juſtice, & puniſſent les condamnez „ ſur le champ, & en la préſence des Juges ".

1 Sam. xv. 23. 1 Rois II. 25. & 34.

2. Il eſt naturel de demander, ſi Arjoc devoit être le miniſtre de la paſſion du Roi, & ſe prêter à l'exécution d'une ſentence dictée par le dépit & la colere, & qui étoit évidemment injuſte? Il n'eſt pas difficile de répondre à cette queſtion; mais il eſt comme impoſſible de faire goûter à ceux qui approchent les Grands, la maxime d'où cette réponſe découle: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes:* C'eſt la voix de la nature; c'eſt celle de la Revélation. Dieu veut qu'on évite l'injuſtice, qu'on ne raviſſe à perſonne ce qui lui apartient légi-

Act. IV. 29.

51. Le Pere Roger, Terre Sainte liſb. II. cap. XVII. cité par D. Calmet, dans ſa Diſſertation ſur les Supplices, à la tête du Comm. ſur le Deuteronome.

gitimement; beaucoup moins la vie. Il faut donc refuſer d'exécuter les ordres injuſtes des Princes, à moins qu'on ne veuille ſoutenir, que leur autorité doit avoir plus de poids ſur nous que celle de Dieu. Si les Princes avoient des Officiers éclairez & fermes, ils ne ſe hazarderoient pas à leur donner des ordres ſans y avoir bien penſé; ou ils comprendroient, que par une reſpectueuſe & fidèle déſobéiſſance, ces Miniſtres ſages & vertueux les empêchent de faire des actions propres à les déshonorer, à les rendre odieux, & même à les perdre.

Mais, dira-t-on, ces maximes vont à introduire l'Anarchie, en inſpirant aux ſujets la licence de déſobéir aux ordres du Souverain. Eſt-ce donc que la juſtice & la vérité ſont contraires à l'ordre? On ne dit point qu'on ſoit autoriſé à déſobéir par paſſion & par caprice, mais ſeulement lorſque le commandement donné eſt manifeſtement injuſte. Eſt-ce énerver l'autorité humaine, que de ne lui pas ſacrifier l'autorité divine? Et ne voit-on pas que, lorſqu'on établit une obéiſſance aveugle aux Puiſſances civiles, on introduit néceſſairement la Tyrannie, & on transforme tous les ſujets en de vils & indignes eſclaves, qui n'ont plus pour loi que la volonté de leur Prince, ſouvent peu raiſonnable. C'eſt ce qui faiſoit dire à Gui de Faur, Seigneur de Pibrac:

[52] *Je hais ces mots de puiſſance abſoluë,*
De plein pouvoir, de propre mouvement.
Aux ſaints décrets ils ont premièrement,
Puis à nos loix la puiſſance tolluë.

Ar-

52. Le Moreri de Bâle. M. de Marville dit, que ce Qua-

Arjoc obéit. Il y avoit beaucoup de risque à ne le pas faire ; & cet Officier n'avoit pas assez de vertu pour sacrifier sa fortune, ou sa vie même, à son devoir. *Celui qui désobéissoit aux ordres du Prince*, dit Strabon, [53] *on le jettoit à la voirie, après qu'on lui avoit coupé la tête & un bras.* Non seulement il étoit périlleux de refuser d'obéir aux superbes Monarques des Perses ; ceux-là même qui osoient avoir un sentiment différent de celui du Roi, quelque salutaire que fût le conseil du Ministre qui avoit assez de courage pour le donner, ne laissoient pas d'être punis de leur prétenduë audace. [54] „ C'étoit „ la coûtume chez les Perses, *dit Elien*, que „ si quelque Conseiller vouloit donner un avis „ au Roi sur quelque matière obscure & em„ barassée, on plaçoit celui qui devoit parler „ sur une brique d'or. Si son conseil étoit „ approuvé, on lui remettoit la précieuse bri„ que pour recompense ; [55] malgré cela, on „ ne laissoit pas de lui donner des coups de „ fouet, si malheureusement son avis avoit été „ en opposition avec le sentiment du Roi ". C'est cet orgueil démesuré qui faisoit dire à Xerxès, lorsqu'il eut assemblé les Princes de l'Asie, pour leur communiquer le dessein qu'il avoit formé de declarer la guerre à la Grece :

[56] *Je*

Quatrain empêcha son Auteur d'être Chancelier de France. Il semble que l'Auteur de ce Quatrain n'auroit pas dû être, comme il le fut, le Panégyriste de la St. Barthelémy. Il y a peu d'hommes parfaitement systématiques.

53. Ὁ δ' ἀπειθῶν ἀποτμηθὲν κεφαλὴν ἐβέχιον ἐρρίπτετο. Lib. XV. Apud Brissonium, *de Regno Persico*, *lib.* I. § 35.

54. Variarum hist. lib. XII. cap. LXII.

55. Μανθάνουσι δ' ἡμᾶς, ἐν ἀντῖαι βασιλεῖ.

[56] *Je vous ai fait venir, afin qu'il ne paroiſſe pas que je ne ſuis que mes idées* dans la guerre importante que je vais entreprendre: *Cependant, ſouvenez-vous que vous êtes plutôt appellez à obéir qu'à conſeiller.*

Daniel & ſes trois Compagnons, Sçadrac, Meſçac & Habed-Nego, devoient être enveloppez dans le maſſacre qu'Arjoc avoit déja commencé. On eſt ſurpris, & avec juſtice, de ce que ces quatre Hébreux ſont aſſociez aux Sages de Babylone lorſqu'il s'agit de ſubir la ſentence de mort, & qu'on n'avoit point fait mention d'eux, lorſqu'il étoit queſtion d'aſpirer aux faveurs & à la bienveillance du Monarque. La même jalouſie qui avoit éloigné Daniel & ſes trois Compagnons de l'aſſemblée des Sages de Babylone, les fit envelopper dans la ſentence que Nebucadnetzar avoit prononcée [57].

Dieu veilloit pour la conſervation de Daniel. Ce Prophete n'avoit rien à craindre, quoiqu'il ſe vît déja comme ſous le couteau de l'Exécuteur. Echapé à ce péril éminent, il pouvoit bien tenir le langage de St. Paul:

2 Cor. 1. 9. 10. *Nous avons reçu en nous-mêmes la ſentence de mort; afin que nous n'euſſions point de confiance en nous-mêmes, mais en Dieu qui reſſuſcite les morts; qui nous a delivrez d'une ſi grande mort, & qui nous en delivre; & en qui nous eſpérons qu'il nous en delivrera auſſi à l'avenir.*

Mais

56. *Xerxes ſuo jure quàm inſolenter abuſus eſt, quum Græciæ inditurus bellum, adhibitis Aſiæ principibus, Ne videar, inquit, meo tantummodo uſus conſilio, vos contraxi. Cæterùm mementote, parendum magis vobis eſſe, quàm ſuadendum.* Valerius Maximus, lib. IX. cap. V. in externis n. 2.

57. *Chaldæi in periculo voluerunt habere conſortes, quos in ſpe gloriæ refutaverant.* Hieronymus in hunc locum.

Mais comment Daniel conjura-t-il la tempête? Il s'addreſſa à Arjoc, dès qu'il eut appris qu'on avoit commencé le maſſacre, qui mit ſans doute en mouvement toute la ville de Babylone. Il fit ſentir à cet Officier du Roi, qu'il étoit ſurpris de la promptitude avec laquelle cette ſentence étoit exécutée; & après avoir ſçû le motif de cette étrange conduite, il s'offrit, ſi l'on vouloit lui donner quelque délai, de découvrir au Prince tout ce qu'il ſouhaitoit de ſçavoir. Arjoc promit ſans doute de ſuſpendre le maſſacre des Sages, & permit à Daniel de ſe rendre au Palais, pour obtenir du Roi le délai qu'il demandoit. Le Prophete y alla avec empreſſement, & Nébucadnetzar lui accorda ſa demande. Cette facilité ſurprend, après qu'on a vû l'infléxibilité de ce Prince à l'égard des Sages, qu'il vouloit contraindre à répondre ſur le champ. On ne peut expliquer ce ſubit changement, qu'en diſant que Daniel ne s'engagea pas ſimplement à interpréter le Songe, lorſqu'on le lui auroit récité, comme firent les Chaldéens; mais qu'il promit encore de declarer au Roi, quel étoit ce Songe qui l'avoit ſi fort tourmenté, & dont il avoit abſolument perdu l'idée. Outre cela on ne doit pas douter, que Dieu, qui fléchit les cœurs des Rois comme il le trouve à propos, n'agît alors ſur celui de Nebucadnetzar en faveur de Daniel. Nouvelle difficulté. N'y avoit-il pas un excès de témerité en Daniel, de s'engager à manifeſter au Roi le Songe qui étoit inconnu à toute la terre. Par quel moyen ſe promet-il de découvrir ce qui ne s'eſt paſſé que dans l'ame de Nebucadnetzar, & d'en pénétrer le véritable ſens? Si Daniel s'étoit appuyé ſur ſes lumieres, il ſe ſeroit rendu coupable d'un orgueil inſenſé, qui l'auroit mis fort

au-deſſous des Sages de Babylone. Mais il attendoit toute ſa ſcience de celui à qui le paſſé, le préſent & l'avenir ſont également connus. Si le déſir même de briller, & de l'emporter ſur tous les Chaldéens du Royaume, avoit guidé ſes demarches, il ſe ſeroit vainement flatté du ſecours de la Divinité, qui déteſte les ſuperbes, & prend plaiſir à les humilier. Mais ce ſaint Homme n'ayant en vûë que d'empêcher un injuſte maſſacre, & de mettre ſa vie, & celle de ſes trois Amis, à couvert du péril éminent qui les menaçoit, ne pouvoit-il pas eſpérer, ſans être ni vain, ni téméraire, que ce Dieu charitable qui lui avoit déja accordé tant de graces, qui l'avoit favoriſé de pluſieurs revélations, daigneroit encore dans cette occaſion écouter favorablement ſa priere, & lui revéler un ſecret, d'où dépendoit la vie de pluſieurs perſonnes innocentes?

Qu'il nous ſoit permis de dire ici un mot, de la manière en laquelle Daniel avoit été élevé, & des graces que Dieu lui avoit faites, qui lui ſervoient d'arrhes pour celles *qu'il* attendoit encore. Il étoit de la Tribu de Juda, & ſelon les apparences d'une famille diſtinguée [58], puiſque le Roi Nebucadnetzar avoit ordonné à Aſçpenaz, Chef de ſes Eunuques, [59] de lui amener, d'entre les enfans d'Iſraël, quel-

58. D. Calmet affirme dans ſa Préface ſur Daniel, que ce Prophete étoit iſſu de la race de David & des Rois de Juda. M. de Sacy dit la même choſe dans ſa Préface ſur ce Prophete. Mais ces Sçavans paroiſſent affirmer ce qu'il n'eſt pas facile de prouver; puiſqu'on ne voit nulle part quel étoit le pere de Daniel, ni quelle étoit ſa famille. Il n'eſt fait mention que de ſa Tribu.

59. On demande ſi Daniel fut Eunuque, & s'il eſt le Béléſis de Diodore. M. Huet répond affirmativement avec

quelques jeunes-hommes, beaux & bien-faits, de la race Royale & des principaux Seigneurs. Daniel fut conduit en Babylone l'an 4. de Jéhojakin, & on lui donna le nom de Belteſçatſar [60], pour lui montrer qu'il avoit changé de maître. Comme il étoit déja rempli de la connoiſſance de ſa Religion, & penétré de la crainte de Dieu, il réſolut de ne point manger des viandes qu'on lui avoit deſtinées de la table du Roi. On allegue deux raiſons de ce refus. L'une, que les Chaldéens mangeoient des animaux que la Loi défendoit aux Juifs; & l'autre, que les Payens avoient accoûtumé de conſacrer à leurs Idoles ce qu'ils ſervoient ſur leurs tables, en offrant les prémices des viandes ſur les autels de leurs Dieux domeſtiques [61]. Calvin ne croit pas que Daniel s'abſtint des viandes Royales, à cauſe de leur impureté; puiſqu'il eſt vraiſemblable, dit-il, que lorſqu'il fut en faveur chez le Roi, il mangea indifféremment de tout. Ce judicieux Commentateur préſume donc, que Daniel en agit ainſi, pour ne ſe pas laiſſer amollir par les délices des Babyloniens. Cette reflexion peut avoir influé dans le deſſein de Daniel; mais les

avec les Juifs ſur la première queſtion, & négativement ſur la ſeconde. Demonſtratio. Ev. propoſ. IV. pag. 466.

60. Grotius dit, que ce mot ſignifie *Bel garde les richeſſes.* St. Jerôme donne diverſes explications au mot *Baltaſſar.* In nominibus Hebræis, &c.

61. *Cauſa verò cur Daniel pane vinoque regio abſtinuerit, non alia eſt, quàm quod moris erat illis gentibus partem de pane & vino injicere in aram, aut ſi ara non adeſſet, in focum, vice uræ, atque eo modo Diis ſuis conſecrare totum illud quod erant commeſturi.* Voyez le Comm. de Grotius ſur ce paſſage, qui rapporte ce ſentiment, comme étant celui de Jacchiades & de Théodoret. Voyez auſſi I Cor. VIII.

les deux premières raiſons que nous avons rapportées, nous paroiſſent avoir été les plus déterminantes. Il n'eſt pas ſûr, comme le conjecture Calvin, que Daniel ne fut plus ſi délicat dans la ſuite, & qu'il mangea indifféremment de tout [62]. Il eſt plus vraiſemblable qu'il demeura toûjours attaché au cérémoniel de la Loi; & que l'on ne l'empêcha point, lorſqu'il fut en faveur, de manger ouvertement à la Judaïque.

Quoique Daniel & ſes Compagnons ne mangeaſſent que des légumes, & ne bûſſent que de l'eau, ils ne furent pas d'une beauté moins brillante, que ceux dont le Chef des Eunuques prenoit le ſoin le plus exact. Sur-tout ces jeunes Hébreux firent tant de progrès dans les Sciences, que lorſque Nebucadnetzar les examina au bout de trois ans, il leur trouva dix fois plus de lumieres que dans tous les Sages de Babylone. En particulier, Daniel [63] avoit reçu de Dieu le don précieux d'interpréter les Songes prophetiques, que la Divinité accordoit alors aſſez ſouvent. Après avoir obtenu des graces ſi ſignalées, ne devoit-il pas eſpérer que Dieu lui feroit connoître le Songe de Nebucadnetzar, & ſon interprétation?

Dans cette confiance il ſe rendit dans ſa maiſon, où il raconta à ſes trois Amis ce qui s'étoit paſſé. Ils ne balancerent pas à prendre le ſeul parti raiſonnable pour obtenir ce qu'ils dé-

62. *Veriſimile eſt Danielem uſum fuiſſe promiſcuè cibis quibuslibet, cum polleret magno bonore apud Regem.* Calvinus in Danielem cap. 1. 8.

63. On voit par le chap. XXVIII. d'Ezéchiel vſ. 3. que Daniel fut dans la ſuite dans une telle réputation de ſcience, qu'elle paſſa en quelque ſorte en proverbe.

déſiroient. Ils ſe proſternerent avec toute l'humilité, toute l'ardeur & toute la confiance dont ils étoient capables, au pied du Trône du grand Dieu qui connoît toutes choſes, & qui les revèle ſelon le bon plaiſir de ſa Sageſſe. Cette priere qui partoit d'un cœur pur, & qui entroit dans les vûës de la Providence, fut incontinent exaucée. Daniel vit tout ce que Nebucadnetzar avoit vû, & il apprit la ſignification de la Statue myſtérieuſe.

Les bienfaits de Dieu méritent toute notre reconnoiſſance. C'eſt le premier ſentiment qui doit naître dans une ame que Dieu a favoriſée; & cette gratitude doit ſe manifeſter au-dehors, par la célébration des bontez du Seigneur. C'eſt la pieuſe méthode que ſuivirent Daniel & ſes trois Amis, dès qu'ils virent que Dieu avoit exaucé leur priere.

„ Que tout l'Univers publie pendant tou-
„ te l'éternité, *s'écrie Daniel au comble de ſa*
„ *joye*, les louanges immortelles du Dieu en
„ qui ſeul réſide la ſageſſe & la force. Tous
„ les évenemens roulent ſous ſa main adora-
„ ble; c'eſt lui qui les amene, ou qui les di-
„ rige comme il le trouve à propos. C'eſt
„ lui qui éleve les Princes ſur le Trône, &
„ qui les en fait deſcendre, donnant les ſcep-
„ tres & les couronnes avec une autorité ſou-
„ veraine. C'eſt à lui ſeul que les Sages doi-
„ vent toute leur ſageſſe & leurs lumieres.
„ Comme il eſt le ſeul qui habite une lumiere
„ inacceſſible, qui connoiſſe les choſes profon-
„ des, cachées, ou dans le cœur de l'homme,
„ ou dans un avenir reculé; il n'y a que lui
„ qui puiſſe les revéler à ſes ſerviteurs. C'eſt
„ pourquoi, ô Eternel, qui ès le Dieu de nos
„ peres & le nôtre, je te bénis du plus pro-
„ fond de mon cœur. J'adore tes bontez inef-

„ fables envers moi, de ce que tu m'as com-
„ muniqué [64] tant de connoiſſances ſublimes,
„ & de ce que, par un effet de ta tendre com-
„ paſſion envers nous, tu m'as [65] manifeſté
„ les ſecrets intéreſſans que nous t'avons ſup-
„ plié de nous faire connoître, pour arrêter
„ l'exécution ſanglante de l'arrêt prononcé
„ par le Monarque ſous lequel nous vivons.

Après que Daniel eut rendu à Dieu ſes juſtes actions de graces, il ſe hâta d'aller calmer l'eſprit du Roi, & de rendre la tranquillité & la vie aux Sages de Babylone, qui ſe conſideroient encore comme ſous le glaive de l'Exécuteur. C'eſt toute la vengeance qu'il veut prendre de la haine que l'on croit que les Chaldéens avoient conçuë contre lui, & qu'ils avoient démontrée, en ne faiſant point mention de lui lorſque le Roi les manda auprès de

64. St. Jerôme croit, que Dieu fit connoître en ſonge à Daniel, quel avoit été le Songe du Roi de Babylone. *Somnium Regis ſuo diſcit ſomnio.* C'eſt vouloir deviner. Daniel ſe tait ſur la manière en laquelle Dieu lui communiqua cette importante revélation.

65. Il n'eſt pas vraiſemblable que le Songe & ſon interprétation n'ayent été revélez qu'à Daniel; puiſqu'il dit; *tu m'as declaré ce que nous t'avons demandé.* Il eſt vrai qu'il ajoute, *nous ayant declaré la parole du Roi.* Mais cela ne ſignifie autre choſe, ſi ce n'eſt, que la declaration que Dieu avoit faite à Daniel, contribuoit également à la conſervation de ſes trois Compagnons. *Videtur hic quodammodo ſecum pugnare Daniel, quia laudat Deum quod revelationem ſomnii ipſe acceperit, deinde adjungit ſibi alios. Atqui revelatio non fuerat communis, ſed ejus propria. Solutio facilis eſt; nam primùm exprimit peculiariter ſibi hoc fuiſſe datum, ut cognoſceret ſomnium Regis, & teneret ejus interpretationem. Ubi hoc confeſſus eſt, jam extendit beneficium ad ſocios ſuos, & meritò, quia ſi ipſi nondum tenebant quod Deus Danieli contulerat, tamen in ipſorum gratiam hoc adeptus fuerat Daniel.* Calvinus in hunc locum.

de ſa perſonne, & lorſqu'ils le firent envelopper dans la ſentence de mort. C'eſt ainſi que ce grand Prophete goûtoit déja & ſuivoit ces divines maximes: *Faites du bien à ceux qui vous haïſſent*; *Surmontez le mal par le bien.* „ Quelques Auteurs, *dit M. de Sacy*, ont demandé, ſi Daniel fit bien de ſauver la vie à des ſcelérats; mais il ſemble mériter de grandes louanges par cette action de miſericorde. Car il eſpéra, dit Théodoret, qu'une ſi grande merveille, dont ils devoient être témoins, les pouvoit porter à rénoncer à l'impieté, & à reconnoître la divinité du Seigneur de tout l'Univers “. *Daniel*, dit St. Jerôme, “ *imita la clémence du Seigneur, puiſque ce Prophete pria en faveur de ſes perſécuteurs, & empêcha la mort de ceux à cauſe deſquels il étoit expoſé à perdre la vie.* Matth. v. 44. Romains xii. 21.

Le Capitaine des gardes fut ſans doute fort joyeux d'apprendre de Daniel, qu'il étoit en état de ſatisfaire le Roi. Il le mena inceſſamment au Palais, & préſentant au Monarque l'Interprête qu'il avoit juſqu'alors inutilement cherché entre les Sages de la Chaldée: „ Il lui dit; J'ai découvert ce jeune-homme Hébreu d'entre ceux que Votre Majeſté fit emmener captifs du Royaume de Juda, qui ſe dit être en état de revéler le Songe que vous avez eu, & d'en manifeſter le véritable ſens.

Il paroît d'abord abſurde, qu'Arjoc parle de Daniel & de ſon offre, comme d'une découver-

66. Imitatur clementiam Dei, qui perſecutoribus deprecatur, & non vult eos perire, propter quos fuerat ipſe periturus.

verte, qui lui étoit dûë. Eſt-ce donc que ce Prophete ne s'étoit pas préſenté le jour précedent au Roi, pour lui demander du délai, l'aſſurant qu'il ne tarderoit pas à lui faire connoître tout ce qu'il déſiroit de ſçavoir? Pourquoi donc Arjoc vient-il dire gravement au Roi: *J'ai trouvé un homme d'entre ceux qui ont été emmenez captifs de Juda, lequel declarera au Roi l'interprétation?* Calvin [67] répond à cela, qu'il y a apparence que Daniel n'avoit pas vû le Roi lorſqu'il demanda du délai; & qu'il n'obtint cette grace que par l'entremiſe d'Arjoc. Suivant cette penſée, le Capitaine put bien dire au Roi, en lui préſentant le lendemain Daniel: J'ai trouvé ce jeune-homme, dont je parlois hier à Votre Majeſté, qui expliquera le Songe.

Eſt-il vrai, dit alors Nebucadnetzar, en s'addreſſant à Daniel, que vous ſoyez en état de me rappeller le Songe ſingulier & remarquable que j'ai oublié; qui me tient ſi fort au cœur, & dont je ſouhaite, s'il eſt poſſible, de ſçavoir le véritable ſens? Daniel s'étant proſterné à la manière des Orientaux, répondit: » *Le ſecret, ô Roi, que vous ſouhaitez* » *de ſçavoir eſt tel, que, ni les Aſtrologues, ni les* » *Magiciens, ni les Devins, ne peuvent le ma-* » *nifeſter à Votre Majeſté.* Toute la connoiſ- » ſance des aſtres, toutes les conjectures ti- » rées

67. *Fieri poteſt ut Daniel impetraverit tempus illud ab Arjoch. Scimus enim ex hiſtoriis, quàm difficilis acceſſus ad Reges illos.* Voyez Briſſon. de Regno Perſico. lib. 1. §. 28. *Putabant enim quodammodo profanari ſuam majeſtatem, ſi comes ſe & humanos præberent. Eſt igitur probabilis conjectura, Arjoch fuiſſe internuntium, cùm Rex tempus conceſſit Danieli.* Calvinus in hunc locum.

» rées des oiseaux & des victimes, tout le » commerce avec les Démons dont les Ma» giciens se vantent; tout cela est entierement » inutile pour lire dans le cœur des hommes, » & pour sçavoir ce qui doit arriver dans les » siécles à venir.

Un des termes dont Daniel se servit en parlant des Sages de Babylone, & que nos Versions ont rendu par celui de *Devins*, signifie, suivant Buxtorf [68], *des Aruspices*. C'étoit une sorte d'imposteurs, qui se glorifioient de connoître les choses les plus cachées en examinant les entrailles des animaux *. Romulus les introduisit dans sa nouvelle ville. L'Etrurie passoit pour être en possession des plus sçavans Aruspices. C'est pour cela que le Sénat Romain envoioit ordinairement chez les Etrusques [69] douze fils de famille, pour y apprendre à fond l'art des Aruspices. St. Jerôme entend aussi par les *Gazerim*, ceux qui considerent le foye, ou les entrailles des victimes [70]. Saadias croit, que le nom de Gazerim est un nom de Peuple. Pour appuyer

sa

68. Pro *Haruspicibus*, *quasi scitores dicit*, *quia exsecabant victimas, aut ex partibus possent predicere.* Dict. Hebr. col. 420.

* On les appelloit à cause de cela, *Extispices*.

69. Ciceron, *de Divinatione*, ne parle que de six, & Valere Maxime, au commencement du 1. chap. du I. livre, assure qu'on en envoyoit dix. Mais Henri Glarean présume que ces deux passages sont corrompus, & qu'ils portoient anciennement, que l'on envoyoit douze jeunes Romains; puisqu'il y avoit douze Peuples dans l'Ecriture, & que les Romains envoyoient un fils de famille à chacun de ces Peuples. Voyez *Rosinus de Antiq. Rom.* lib. III. cap. XI.

70. *Pro Haruspicibus, quod nos vertimus, in Hebræo pro habetur.* Quod *solus Symmachus* Suis *interpretatus est*; (Grotius remarque qu'il faut lire Suis) *quos Græci* Ὀνειροκρίτους *appellant*: *quod ex his inspiciunt, ut ex his futura prædicent.* Hier. in Daniel. II.

ſa conjecture, D. Calmet [71] remarque, que dans la Cappadoce il y avoit une ville ancienne & célèbre, nommée *Goziura*, ou *Gaziura* [72], & qu'il y avoit dans ce païs un grand nombre de Mages, nommez *Pyreti*, & pluſieurs temples des Déitez Perſanes [73]. Mais eſt-on ſûr que du tems de Daniel il y eût des Mages à Gaziura, & qu'ils fiſſent le métier de deviner? Strabon ne dit rien de ſemblable dans la déſcription qu'il en fait *. Il paroît par Ezéchiel, que les Babyloniens avoient des Aruſpices, qu'ils conſultoient dans l'occaſion. *Le Roi de Babylone*, dit le Prophete, † *s'eſt arrêté dans un chemin fourchu, à l'entrée de deux chemins, pour s'enquérir des Devins; il a poli les fléches; il a interrogé les Marmouſets, & il a regardé au foye.* Ces contemplateurs du foye ne ſont-ils point les diſſequeurs, ou les *Gazerins* dont parle Daniel? ראה בכבד

Ce Prophete ne rabaiſſe pas les Devins de Babylone pour s'élever ſur leurs ruines; mais pour donner à Dieu ſeul la gloire qui lui eſt dûë, de connoître l'avenir, & de pouvoir le prédire par avance. C'eſt pourquoi Daniel continue de cette manière. „ Si les hommes „ ne peuvent point vous manifeſter, ô Roi, „ le ſecret qui fait le ſujet de votre juſte cu- „ rioſité, il y a un Dieu dans les cieux qui „ revèle les choſes cachées avec la derniere „ facilité, & c'eſt lui qui a tracé dans votre „ ame

71. Sur ce paſſage.

72. Strabo lib. XII.

73. Ibid. lib. XV. Πολὺ δὲ ἔστι τὸ τῆς Κομανδικῆς, τὸ τῶν μαγαρσῶν φῦλον, ὃ ἐξ ἀρχῆς κατέσχε, πολὺ δὲ τὸ τῶν Περσικῶν θεῶν ἱερά.

* Ce Géographe remarque, que cette ville étoit alors déſerte.

† Ch. XXI. 26. dans nos Verſions, & 21. dans l'Original.

„ ame ce Songe myſtérieux qui vous eſt échap-
„ pé, & dans lequel il vous a repréſenté,
„ mais d'une manière énigmatique, ce qui
„ doit arriver à votre Monarchie, & à celles
„ qui la ſuivront pendant un grand nombre
„ de ſiécles. Vous ſouhaitiez, ô Roi, en
„ voyant ce vaſte Empire qui eſt ſous votre
„ obéiſſance, de connoître, entre les mains
„ de qui il tomberoit dans la ſuite, & ſi ſa
„ durée ſeroit fort longue. Dieu, l'Etre ſu-
„ prême, qui ſeul mérite vos hommages,
„ vous a exaucé dans le tems même que vous
„ ne penſiez point à lui, & vous a repréſen-
„ té, dans un riche tableau, ce que vous
„ êtes, & comment différens Empires ſorti-
„ ront des Etats qui vous ſont ſoûmis. Ces
„ ſecrets m'ont été communiquez par le mê-
„ me Dieu qui a agi ſur votre eſprit pen-
„ dant que vous dormiez. Car à Dieu ne
„ plaiſe que j'attribue à ma penétration, à
„ mes lumieres, à mon induſtrie, une connoiſ-
„ ſance qui n'eſt point du reſſort des hu-
„ mains, & qui n'apartient qu'à Dieu! qui
„ même ne m'a découvert ces grands évene-
„ mens, qu'afin, ô Roi, que vous ſçuſſiez la
„ vraye ſignification d'un Songe qu'il ne
„ vous a pas accordé vainement.

„ Voici donc, grand Roi, ce que vous a-
„ vez vû en Songe. Vous avez contemplé
„ une Statue giganteſque fort brillante, qui
„ étoit debout, & dont le regard inſpiroit la
„ terreur. La tête de ce Coloſſe étoit d'un or
„ très-fin; ſa poitrine & ſes bras étoient d'ar-
„ gent; ſon ventre & ſes cuiſſes étoient d'ai-
„ rain; elle avoit des jambes de fer, & ſes
„ pieds étoient en partie de fer & en partie
„ de terre. Pendant que vous conſideriez cet-

te

„ te étonnante figure avec ſurpriſe, une pier-
„ re partit de la montagne, ſans être pouſſée
„ par la main d'aucun homme. Elle attei-
„ gnit la Statue dans la partie la plus foible,
„ dans ſes pieds compoſez de fer & de terre.
„ Les pieds furent briſez; ce Coloſſe tomba,
„ & dans ſa chûte tous les différens métaux
„ furent réduits en poudre, & diſperſez par le
„ vent. Mais la pierre victorieuſe reſta, s'ac-
„ crut, & devint une montagne énorme, qui
„ ſembloit remplir l'étenduë de la terre. Tel
„ a été votre Songe, ô Roi.

Pendant que Daniel parloit, Nebucadnetzar ſe croyoit comme tranſporté dans l'état où il s'étoit vû en ſonge, & ſe rappelloit les idées qui l'avoient alors frappé. Il étoit abſolument néceſſaire qu'il ſentît, qu'effectivement il avoit vû en viſion tout ce dont Daniel lui rappelloit le ſouvenir; ſans quoi il auroit pû ſoupçonner que le Prophete ne débitoit qu'une fiction de ſon propre chef, au lieu qu'étant convaincu qu'il avoit vû en dormant la Statuë qu'on venoit de lui décrire, & dont à ſon réveil il avoit oublié tous les traits, il pouvoit comprendre, que le Dieu qui dirigeoit Daniel, étoit plus grand que ceux que les Sages de Babylone conſultoient; & que l'explication que le Prophete lui donneroit de la Statuë, ſeroit digne de toute créance; découlant de la même ſource de lumiere & de vérité.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir retracé dans l'eſprit de Nebucadnetzar le Songe qui lui étoit échapé. Si Daniel s'étoit arrêté-là, cette connoiſſance auroit été inutile au Monarque. Le ſens de cette figure énigmatique étoit au-deſſus de la pénétration humaine, &

le

le ſeul Auteur de la viſion myſtique pouvoit en découvrir l'interprétation. C'eſt pourquoi Daniel, favoriſé de ces divines lumieres, ne tarde pas à dévoiler à Nebucadnetzar la ſuite de tous ces grands myſtères. „ Sire, *lui dit-il*, „ vous êtes le Roi des Rois, parce que le „ Dieu des cieux vous a donné ce Royaume „ que vous poſſedez, la puiſſance, la force „ & la gloire qui vous environnent. Il vous „ a ſoûmis les hommes, les bêtes des champs, „ les oiſeaux des cieux, en quelque lieu „ qu'ils ſe trouvent; c'eſt vous qui êtes la „ tête d'or.

L'orgueil des Rois de l'Orient leur faiſoit prendre les titres les plus pompeux; ils les recevoient ſans peine de ceux qui les leur donnoient; ils les exigeoient même avec hauteur. Non ſeulement on donnoit aux Rois de Babylone & de Perſe le titre de *Grand Roi*, par excellence; ils ſe nommoient eux-mêmes les *Rois des Rois*; c'eſt ainſi que ſe ſignoit Artaxerxe en écrivant à Pœtus [74], & dans ſon Edit en faveur d'Eſdras. *Onéſicrite* prétendoit VII. 12. avoir lû, au rapport de Strabon [75], cette épitaphe Grecque ſur le tombeau de Cyrus dans la ville de Paſagarde;

Ἐνθάδ' ἐγὼ κεῖμαι Κῦρος Βασιλεὺς Βασιλέων.

Moi Cyrus, autrefois le Roi des Rois, je repoſe dans ce monument [76].

Le

74. Briſſon. de Regno Perſico lib. 1. §. 3. Ἀρταξέρξης Βασιλεὺς Βασιλέων, Πάτρα χαίρειν. Ces lettres d'Artaxerxe à Pœtus ſe trouvent entre les Lettres miſcellanées d'Hippocrate.

75. Lib. XV.

76. Ariſtobule, qui ſuivoit Alexandre dans ſes expé-

Le Roi des Parthes prit dans la ſuite ce titre faſtueux, comme il paroît par Suétone dans la Vie de Caligula [77]. Phraate, Roi des Parthes, fut ſi piqué qu'Auguſte ne lui eût point donné le titre de Roi des Rois en lui écrivant, qu'il le lui fit ſentir dans ſa réponſe, en ne le traitant que de Céſar [78].

Mais ſi Daniel donne à Nebucadnetzar le titre accoûtumé, qui convenoit plutôt à un Dieu qu'à un mortel, il lui fait ſentir en même tems, qu'il ne devoit pas ſe glorifier de l'étenduë de ſes Etats; mais plutôt en faire hommage au Dieu des cieux & de la terre, qui lui avoit donné tant de gloire & tant de puiſſance. C'eſt la ſage refléxion que devroient faire ſouvent les Souverains, pour n'oublier jamais dans quelles vûës ils portent le ſceptre, & que n'étant que les Lieutenans de Dieu ſur la terre, ils doivent ſuivre ſes intentions, puiſqu'ils ſeront obligez de lui rendre compte de leur conduite, & de ſubir la ſentence qui ſera ſans appel.

Vous êtes la tête d'or, dit Daniel au Monarque. Ce n'étoit pas par flaterie qu'il lui donnoit cet éloge. Sa Monarchie étoit la plus vaſte

ditions, prétend avoir lu ces paroles ſur le tombeau du grand Cyrus, où il ne ſe donne que le titre de Roi d'Aſſe, Ἄνθρωπε, ἐγὼ Κῦρός εἰμι, ὁ τὴν ἀρχὴν τὴν Πέρσας κτησάμενος, καὶ τῆς Ἀσίας Βασιλεύς. Μὴ οὖν φθονήσῃς μοι τοῦ μνήματος : *ô Homme! je ſuis Cyrus, le fondateur du Royaume des Perſes, & Roi de l'Aſie. Ne m'envie donc point ce tombeau.* Strabo ubi ſuprà.

77. Cap. v. *Regum etiam Regem & exercitatione venandi, & convictu Megiſtanum abſtinuiſſe, quod apud Parthos juſtitii inſtar eſt.*

78. Dio lib. IV. apud Briſſonium, de Regno Perſico. §. 3.

vaſte & la plus floriſſante qui eût jamais été; & lui-même s'étoit diſtingué entre les Rois de l'Aſſyrie & de Babylone. Soit que l'on conſidérât ſes conquêtes, ſoit que l'on portât la vûë ſur ſes ouvrages, qui tenoient du prodige, on y voyoit des marques ſenſibles de grandeur & de prééminence ſur les autres Rois. Megaſthène [79] dans ſon IV. Livre de l'Hiſtoire des Indes, tâchoit de prouver, dit Joſephe [80], que Nebucadnetzar ſurpaſſoit de beaucoup Hercule par la grandeur de ſes actions, & qu'il avoit conquis non ſeulement la ville capitale de la Libye, mais auſſi l'Eſpagne. L'Ecriture ſainte fait foi, que ce Prince avoit porté ſes armes victorieuſes dans la Syrie, la Phénicie, la Paleſtine & l'Egypte.

Les ouvrages de ce fameux Monarque n'ont pas été moins célèbres que ſes conquêtes. Abydène rapporte [81], „ que Nebucadnetzar „ environna en quinze jours Babylone d'une „ triple muraille; qu'il détourna le cours du „ fleuve Armacale [82], qui étoit un bras de „ l'Euphrate; qu'il bâtit la ville d'Acracane; „ qu'il creuſa un lac auprès de la ville de „ Sippare,

79. Strabon place Megaſthène entre les Ecrivains peu fidèles de l'Hiſtoire des Indes, & dans cet éloge il lui donne le ſecond rang, & le premier à Deimachus, lib. I. Geogr.

80. Τπερβεβηκότα τὸν Ἡρακλέα. Κατασράφθαι γὰρ αὐτὸν φησὶ Λιβύης μὲν πολλὰ, καὶ Ἰβηρίας. lib. X. cap. XI. où l'on voit en même tems tout ce que Joſephe a ramaſſé au ſujet de Nebucadnetzar.

81. Voyez Euſebe de Præparat. Evang. lib. IX.

82. Pline dit, que ce fleuve eſt nommé *Armalchar* par tous les Aſſyriens, ce qui ſignifie un fleuve Royal. *Quod ſignificat regium flumen*, lib. VI. cap. XXVI. Il paroît par Ammian. lib. XV. que le véritable nom de ce fleuve étoit *Naar-Malcha*. Voyez Marsham. ſec. 18.

„ Sippare, auquel il donna quarante paraſan-
„ ges, ou 1280. ſtades de circuit, & vingt au-
„ nes de profondeur; qu'il éleva des digues
„ pour arrêter les inondations de la mer Rou-
„ ge; qu'il édifia la ville de Teredon, pour
„ brider les Arabes dans leurs courſes; & que
„ dans ſon Palais il planta des arbres, qu'il
„ nomma ſes jardins ſuſpendus. " Et voici ce que Joſephe [83] raconte après Beroſe. „ Nebu-
„ cadnetzar ne ſe contenta pas de faire répa-
„ rer les anciens bâtimens de Babylone, il
„ agrandit auſſi la ville, fortifia le canal,
„ & pour empêcher ceux qui la voudroient
„ attaquer de la pouvoir prendre, encore qu'ils
„ euſſent paſſé le fleuve, il fit faire au de-
„ dans & au dehors une triple enceinte de
„ hautes murailles de briques cuites [84]. Il
„ fortifia auſſi extrêmement le reſte de la vil-
„ le, y fit de ſuperbes portes, & bâtit un
„ nouveau Palais, proche de celui du feu Roi
„ ſon pere, dont il ſeroit inutile de rapporter
„ quelle étoit la magnificence & la beauté.
„ Mais je ne ſçaurois point dire, *ajoute Bero-*
„ *ſe*, que ce ſuperbe édifice fût fait en quin-
„ ze jours de tems. Et parce que la Reine
„ ſa femme, qui avoit été élevée dans la
„ Médie, déſiroit de voir quelque reſſemblan-
„ ce de ſon païs, il fit faire, pour lui plaire,
„ des voutes au deſſus de ce Palais, avec de
„ ſi

83. Ant. Jud. lib. x. chap. xi. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

84. Hérodote dit, que ces murailles étoient de cinquante coudées d'épaiſſeur, & de la hauteur de deux cens coudées. Elles avoient quatre-cens quatre-vingt ſtades de circuit. Babylone étoit quarrée, & dans chaque côté de ce quarré il y avoit vingt-cinq portes d'airain. lib. I. cap. CLXXVIII. CLXXIX. Eſaïe chap. XLV. 2. parle des portes d'airain de Babylone.

„ ſi groſſes pierres, qu'elles paroiſſoient comme
„ des montagnes ; fit couvrir ces voûtes de
„ terre, & planter deſſus une ſi grande quan-
„ tité d'arbres de toutes ſortes, que ce jardin
„ ſuſpendu en l'air a paſſé pour l'une des mer-
„ veilles du monde.

C'eſt en conſiderant tant de conquêtes & de ſi grands ouvrages, que l'on pouvoit nommer Nebucadnetzar *la tête d'or*. Juſqu'alors aucun Prince n'avoit porté le faſte auſſi loin que lui, & dans la ſuite il n'y en eut aucun qui égalât la grandeur & la magnificence de ſes ouvrages publics. Dans un autre endroit des Propheties de Daniel, l'Empire des Chaldéens eſt repréſenté ſous l'image *d'un Lion* [85] qui avoit des *ailes d'Aigle*, pour marquer la force de cet Empire, & qu'il l'emportoit ſur les autres Royaumes, comme le Lion ſe diſtingue entre les bêtes de la forêt, & l'Aigle entre les habitans de l'air. Et voici de quelle manière parle Dieu dans Jérémie de la grandeur de Nebucadnetzar & de la fin de ſon Empire. *Maintenant j'ai livré tous ces païs dans la main de Nebucadnetzar Roi de Babylone, mon Serviteur, & même je lui ai donné les bêtes de la campagne, afin qu'elles lui ſoient aſſervies. Et toutes les Nations lui ſeront aſſervies, & à ſon fils, & au fils de ſon fils, juſqu'à ce que le tems de ſon païs même vienne auſſi, & pluſieurs Nations & de grands Rois l'aſſerviront.* En effet, Evilme-

XXVI. 6. 7.

85. St. Jerôme traduit le mot de l'Original אריה par celui de *Lionne*, & il croit que cela déſigne la cruauté & la luxure des Rois de Babylone ; *Qui de beſtiarum ſcripſere naturis, leænas eſſe ferociores, maximè ſi catulos nutriant, & ſemper geſtire ad coitum.* In Dan. VII. Mais il n'y a aucune raiſon qui engage à traduire le mot אריה par celui de *Lionne*, plutôt que par celui de *Lion*.

vilmérodac, fils de Nebucadnetzar, monta sur le Trône; & après que [86] Nérigliſſar & Laboroſoarchod eurent regné quelques années, [87] Belçatzar, fils d'Evilmérodac, & par conſequent petit-fils de Nebucadnetzar, fut declaré Roi de Babylone; & ce fut l'an 16. de ſon regne que Darius le Mède & Cyrus s'emparerent de Babylone, & mirent fin à la Monarchie des Chaldéens.

Cette ſeconde Monarchie, qui s'éleva ſur les ruines de celle des Babyloniens, étoit repréſentée par *la poitrine & les deux bras d'argent* de la Statue; & Daniel aſſure, que ce ſecond Empire ſeroit inférieur au premier, à-peu-près comme l'argent le cede à l'or en valeur. Cyrus, fils de Cambyſe & de Mandane, eſt regardé comme le fondateur de la ſeconde Monarchie, ayant réuni ſous ſon ſceptre les Mèdes, les Babyloniens & les Perſes [88].

Si l'on en croit Megaſthène, cité par Euſebe [89], Nebucadnetzar avoit prédit en ces termes, qu'un Perſan s'empareroit de Babylone. „ O Babyloniens, je vous annonce, moi „ Nabucodonoſor, une calamité que notre „ Pere Belus & la Reine Beltis ne pourront „ pas engager les Deſtinées à détourner de „ deſſus vous. Il viendra un Mulet Perſan, „ qui vous ſubjuguera par le ſecours de ſes „ pro-

86. Voyez Prideaux Hiſt. des Juifs. Tom. I. pag. 193. &c.

87. Hérodote le nomme *Labinet*, lib. I. cap. CLXXXVIII. Ptolomée ne parle point de Laboroſoarchod fils de Nerigliſſar, ou de Niricaſſolaſſar; parce que ſon regne fut fort court, & il donne au dernier Roi de Babylone le nom de *Nabonadius*.

88. L'an 3468. du monde, 536. ans avant J. C.

89. Libr. IX. Præpar. Evang. cap. XLI.

„ propres Divinitez; il aura pour allié un „ Mède, la gloire des Assyriens.

Il faut associer à cet Oracle celui qu'Hérodote [90] fait prononcer à la Pythie, consultée par Crésus, laquelle répond à ce Roi de Lydie, qu'il auroit tout à craindre pour son Royaume lorsqu'un Mulet gouverneroit les Mèdes:

Ὅταν ἡμίονος Βασιλεὺς Μηδοῖσι γενήται.

Par où elle désignoit Cyrus, qui descendoit de deux Nations différentes, sçavoir des Perses & des Mèdes.

La Monarchie des Perses est regardée comme moindre que celle des Babyloniens, & par rapport à la durée, & par rapport à l'étenduë. Hérodote donne cinq-cens ans de regne aux Assyriens [91], jusques au tems que les Mèdes secouerent le joug de leur Empire. Usserius [92] le fait durer 730. ans, depuis l'an du monde 2737. où il place Ninus comme fondateur du Royaume des Assyriens, jusques à l'an du monde 3467. que Cyrus monta sur le Trône. L'Empire des Perses ne fut pas d'une aussi longue durée. Ptoloméé [93] ne lui donne que 207. ans, depuis la première année de Cyrus jusques à la quatrième de Darius III. ou Codomannus. Les Auteurs qui supputent les années de cette Monarchie, diffèrent extrêmement entr'eux, comme on peut le voir dans Brisson. Cependant il n'y en a aucun qui la fasse subsister au-delà de trois-cens ans, & la plupart ne

90. Lib. I. cap. LV.
91. Lib. I. cap. XCV.
92. Dans ses Annales.
93. In Canone.

ne lui donnent que 230. ans de durée 94. Quelque vaſte que fût la Monarchie des Perſes, elle ne renfermoit pas tout ce qui avoit été ſoûmis aux Aſſyriens & aux Babyloniens. „ Quoique Cyrus, *dit D. Calmet*, & la „ plupart de ſes ſucceſſeurs, ayent poſſedé un „ très-grand nombre de Provinces, il faut re- „ connoître toutefois qu'ils étoient au-deſ- „ ſous de ce que l'Hiſtoire nous apprend de „ Ninus, de Semiramis, de Sardanapale, & „ de Nabucodonoſor même ". Grotius dit, que Cyrus & ſes Succeſſeurs ne poſſederent pas l'Afrique, qui cependant étoit ſoûmiſe à Nebucadnetzar, comme nous l'avons vû ci-deſſus par un paſſage de Megaſthène, cité par Joſephe.

Suivant M. de Sacy 95, l'Empire des Perſes n'eſt pas conſideré comme moindre que celui des Babyloniens, eu égard à la puiſſance, ou à l'étenduë, mais par rapport à la juſtice & à la durée. „ Il eſt comparé, *dit-il* 96, à l'ar- „ gent, qui eſt moindre que l'or, non que „ l'Empire des Perſes ait été inférieur à celui „ des Chaldéens, ſoit en grandeur, ou en „ puiſſance, ou en richeſſes, depuis l'union „ de ces trois Monarchies en une ſeule; mais „ parce que, ſelon la nature des choſes humai- „ nes, qui vont d'ordinaire en dégenerant, „ le gouvernement du premier Empire fut „ beau-

94. Uſſerius la fait commencer en 3468. & finir en 3674. de ſorte qu'il ſuit le canon de Ptolomée.

95. Bible de Sacy ſur Daniel chap. 11. 29.

96. Il ſemble que Mr. de Sacy ait eu devant les yeux ce paſſage de Calvin: *Videmus itaque, non vocari inferius regnum, quòd minus habuerit ſplendoris vel opulentiæ in oculis hominum, ſed quia deterior fuerat mundi conditio ſub illâ ſecundâ Monarchiâ, ſicuti corruptelæ & vitia magis ac magis creſcunt.* In Danielem 11.

» beaucoup plus équitable 97 & plus heureux, » & dura même, sans comparaison, plus long» tems que le second ". C'est cet Empire des Perses qui fut ailleurs représenté à Daniel sous l'image *d'une Bête semblable à un Ours, laquelle se tenoit sur un côté, & avoit trois crocs 98 dans sa gueule entre ses dents; & à qui l'on disoit, Leve-toi, & dévore quantité de chair.* Les Talmudistes disent, que le Royaume des Perses est comparé à un Ours 99, *parce que ces peuples mangeoient & buvoient à la manière des Ours, qu'ils étoient gras comme des Ours, qu'ils avoient de longs cheveux, & qu'ils étoient inquiets & remuans comme les Ours.* Cette voracité de l'Ours peut marquer d'abord l'avidité de conquerir, que plusieurs Rois de Perse, comme Cyrus, Cambyse, Darius fils d'Hystaspe, & Xerxès, firent paroître pendant toute leur vie, & ensuite l'intempérance des Perses dans le manger & dans le boire. Cyrus, le fondateur du Royaume des Perses, vécut presque toûjours les armes à la main. C'étoit un Ours, qui VII. 5.

97 Les Juifs, dit St. Jerôme, entendent par-là que les Perses ne firent aucun mal à la Judée. *Sic interpretantur Hebræi, nihil eos adversùm Israël crudele gessisse.* Hier. in Dan. cap. VII. Grotius approuve cette explication.

98. L'Original désigne proprement trois côtez. שלשה צלעתיה & St. Jerôme entend par-là, de même que Grotius, les trois Royaumes des Medes, des Perses, & des Babyloniens. Calvin croit que ce nombre défini de côtez désigne le nombre indéfini des conquêtes que firent les Perses. Nous croirions facilement avec D. Calmet, que cela désigne la voracité de cet animal; ce qui est appuyé sur les paroles suivantes.

99. *Quia edunt & bibunt ursino more, & pingues sunt ut ursi, & comati ut ursi, & irrequieti ut ursi.* Talmudici in libro de Idololatriâ apud Bochartum Hieroz. part. I. lib. III. cap. IX.

qui déchiroit tout ce qui ſe préſentoit à ſon paſſage. Il abuſoit même quelquefois de la victoire, & traitoit avec cruauté ceux qu'il avoit vaincus. C'eſt ainſi qu'il ordonna que Créſus & quatorze Lydiens fuſſent brûlez vifs ſur un grand bucher qu'il avoit fait dreſſer. Il eſt vrai qu'Hérodote, qui rapporte cette hiſtoire [100], dit en même tems de quelle manière le Roi de Lydie fut délivré du bucher, & enſuite honoré de Cyrus. Mais cela n'empêche point qu'on ne vît d'abord, dans la ſentence cruelle portée contre le Roi vaincu, la férocité & l'humeur ſanguinaire du Monarque des Perſes. C'eſt cette cruauté toûjours inſatiable, que Juſtin prétend que Tomyris, Reine des Scythes, reprocha à Cyrus, lorſque l'ayant vaincu & tué dans une bataille, elle lui eût fait couper la tête, & l'eût fait mettre dans un outre rempli de ſang: *Raſſaſie-toi*, lui dit-elle, *du ſang dont tu as toûjours été inſatiable* [101]. Le ſçavant Prideaux [102] révoque en doute cette derniere hiſtoire, ſe fondant ſur le récit de Xénophon, qu'il préfère de beaucoup à Hérodote. *Xénophon*, dit-il [103], *fait mourir Cyrus dans ſon lit, auſſi heureuſement qu'il avoit vécu dans ſon païs, & au milieu de ſes amis.* Entre les refléxions ſolides que fait le ſçavant Anglois pour donner la préférence au récit de Xénophon, celle-ci nous paroît frappante: „ Tous les Auteurs, dit-il, con-„ viennent que Cyrus fut enſeveli à Paſagar-„ de,

100. Herodotus lib. I. cap. LXXXVI. & LXXXVII.
101. Lib. I. cap. VIII, *Satiare ſanguine quem ſitiſti, cujuſque inſatiabilis ſemper fuiſti.* Voyez auſſi Hérodote lib. I. cap. CCXIV.
102. Hiſtoire des Juifs tom. I. pag. 299.
103. In Cyropædiâ lib. VIII.

„ de, dans lequel païs il mourut, selon Xé-
„ nophon, & on voyoit encore son tombeau
„ dans cette ville au tems d'Alexandre. Or
„ s'il eût été tué dans la Scythie, & qu'on
„ eût traité son corps d'une manière aussi in-
„ digne qu'Hérodote & Justin le rapportent,
„ comment eût-on pu retirer son corps des
„ mains de ces barbares, & le transporter de
„ ce païs-là pour être enseveli à Pasagarde"?
Mais quand même Tomyris n'auroit pas fait au cadavre de Cyrus le reproche de cruauté que nous lisons dans Justin & dans Hérodote, ce Conquérant avide n'en étoit pas moins digne de l'entendre. . . . . .

Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici à prouver, que comme l'Ours est un animal fort vorace [104], les Perses se laissoient aller à tous les excès de l'intempérance. Le fait est très-connu. Il est vrai que les anciens Perses, dans le commencement de leur Monarchie, étoient fort sobres [105], parce qu'ils étoient pauvres, & que leur païs étoit rude. Mais dès que Cyrus eut joint à la Perse les Mèdes & les Babyloniens, on ne vit plus dans les repas qu'excès dans le manger & dans le boire, & qu'abandon aux voluptez les plus infames [106].

Le

104. Ζῶον παμφάγον comme le nomme Aristote, lib. VIII. cap. III. Voyez Grotius sur Daniel ch. VII.

105. Voyez Brissonius de Regno Persico lib. II. §. 126.

106. Voyez ce que les députez des Perses disent à Amyntas dans un repas, *ut apparatui epularum adjiciat jus familiaritatis, adhibitis in convivium suis ac filii uxoribus; id apud Persas haberi pignus ac fœdus hospitii.* Justinus lib. VII. cap. III. Lorsque les Arabes vouloient désigner un homme efféminé, ils disoient *qu'il etoit plus luxurieux qu'un Ours; hic est ursο libidinosior.*

Bo-

Le luxe & l'amour immodéré des plaiſirs, qui affoibliſſent l'eſprit, qui énervent le corps, & qui ſont les avant-coureurs de la ruine des Etats, renverſerent enfin la Monarchie des Perſes [107]. Darius Codoman, le dernier Roi de cet Empire, étoit ſi voluptueux [108], qu'il promettoit des recompenſes à celui qui pouvoit lui indiquer le moyen de goûter un nouveau plaiſir. Il ne faut donc pas être ſurpris, ſi Alexandre le Grand ſubjugua la Monarchie des Perſes avec une poignée de Macédoniens, mais aguerris, endurcis par les travaux de la guerre, & par la vie frugale qu'ils avoient menée juſques alors. Trois fameuſes batailles, gagnées au paſſage du Granique, à Iſſus & à Arbelles, firent tomber entre les mains d'Alexandre toute la puiſſance & toutes les richeſſes des Perſes.

C'eſt ici que commence la troiſième Monarchie [109], repréſentée dans la Statue myſtérieuſe par le ventre & les cuiſſes d'airain. C'eſt l'Empire Macédonien, qui fut fort court, mais fort bruyant. Il commença & finit dans la perſonne d'Alexandre. Comme l'airain ſervoit à forger diverſes armes défenſives & offenſives, cela marquoit que le Monarque ſeroit un Héros, qui auroit toûjours les armes à la main. Chacun ſçait que c'étoit-là le caractère dominant d'Alexandre. Il ſembloit qu'il

Bochart. Hieroz. part. I. lib. III. cap. IX. où l'on peut voir un parallele détaillé entre les qualitez de l'Ours & le caractère des Perſes.

107. Athenée dit, que les Perſes l'emportoient, par le luxe, ſur toutes les Nations. Διαφέροντες δὲ ἐπὶ πλεῖστον ἐτύγχανον πρῶτοι ἁπάντων ἀνθρώπων Πέρσαι. Lib. XII. cap. I.

108. Ὁ Περσῶν βασιλεὺς ἐδίδου τοῖς τὰς ἡδονὰς αὐτῷ γνωρίζουσι. Athenæus lib. XII. cap. IX.

109. L'an du monde 3674.

qu'il n'étoit né que pour livrer des combats, aſſiéger & prendre des villes. Il vécut dans le carnage; & ſi la mort ne l'avoit arrêté au milieu de ſa carriere, il auroit pouſſé ſes conquêtes dans les regions qui avoient eu le bonheur de lui échaper. Plutarque remarque, que ce Prince étant né le même jour que le ſuperbe Temple d'Epheſe fut réduit en cendres [110], „ les Prêtres, les Devins & les Pro-„ phetes, qui leur étoient à Epheſe, eſtimant „ que cet embraſement du Temple étoit un cer-„ tain préſage de quelqu'autre grand incon-„ vénient, s'en coururent comme forcenez „ par la ville, battant leur viſage & criant, „ que ce jour-là étoit né quelque grand mal-„ heur & quelque grande perte pour l'Aſie.

Quelques-uns [111] croyent que le ventre de la Statue repréſente les débauches auxquelles Alexandre ſe livra, qui ſouvent alloient juſqu'aux plus grands excès, & qui furent enfin la cauſe de ſa mort. Ce fut dans l'yvreſſe qu'il commit des actions qui le faiſoient mépriſer & haïr, & qui ont contribué à ternir ſa gloire [112]. Dans les commencemens il paroiſſoit chaſte, & il en uſa avec toute la politeſſe & la modération d'une ame maîtreſſe d'elle-même à l'égard de l'épouſe de Darius [113] & de ſes filles, quoiqu'elles fuſſent d'une rare beauté. Il ne permit point qu'on leur fît la moindre inſulte. Mais la chaſteté de ce Prince ne ſe

110. Dans la vie d'Alexandre, de la traduction d'Amiot.

111. Voyez la Bible de Sacy ſur ce paſſage.

112. Telle eſt la mort de Clitus & l'incendie de Perſepolis. Voyez Q. Curt. lib. v. cap. VII. & lib. VIII. cap. I. & Juſtin. lib. XII. cap. VI.

113. Plutarchus in vitâ Alexandri.

ſe ſoutint pas; & Athenée l'accuſe des plus grandes infamies [114].

Daniel dit, que cette troiſième Monarchie devoit s'étendre ſur toute la terre. Ceci ne doit pas être preſſé à la rigueur. Cette façon de parler ne déſigne très-ſouvent dans les ſaintes Ecritures qu'une fort grande étenduë de la terre. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans le premier chapitre d'Eſdras, que Dieu avoit donné à Cyrus tous les Royaumes de la terre. Il faut avouer que la domination d'Alexandre étoit extrêmement étenduë. Outre l'Aſie, dont il étoit le maître, il poſſedoit beaucoup de païs dans l'Afrique & dans l'Europe. Ce vaſte Royaume étoit encore trop peu de choſe pour ſon inſatiable ambition. Il auroit voulu conquérir, à la lettre, toute la terre, & porter ſes armes victorieuſes en d'autres mondes, ſi cela lui eût été poſſible. Plutarque [115] rapporte, „ qu'Alexandre ayant ouï le Philoſo-„ phe Anaxarque diſputer, & ſoutenir qu'il y „ avoit des mondes innumerables, ſe prit à „ pleurer; & comme ſes familiers lui deman-„ doient ce qu'il avoit à larmoyer: n'ai-je pas „ bien, dit-il, cauſe de pleurer, s'il y a nom-„ bre infini de mondes, vû que je n'ai pas „ encore pû me faire Seigneur d'un ſeul"? Ce ſont ces larmes puériles, verſées par l'ambition, qui font dire à Juvenal, que ce jeune Héros ſe trouvoit trop à l'étroit dans ce monde, & qu'il s'y croyoit comme en priſon, *Satyræ* 10. *verſ.* 168.

vſ. 2.

Unus

114. Φιλέταιρος δὲ ἦν ἐκμανῶς ὁ Ἀλεξάνδρος ὁ Βασιλεύς. *Alexander Rex ad inſaniam amore puerorum exarſit.* lib. XIII. cap. VIII.

115. *Du Contentement d'eſprit*, de la traduction d'Amiot.

Unus Pellæo Juveni non ſufficit orbis,
Æſtuat infelix anguſto limite mundi,
Ut Giaræ clauſus ſcopulis, parvâque Seripho.

C'eſt ce Prince, qui paroiſſoit avoir enchaîné la victoire, & devant qui tout plioit, que l'Eſprit prophetique repréſente ſous l'image d'un Léopard qui avoit quatre têtes, & qui portoit quatre aîles ſur le dos. Ces aîles déſignent la rapidité étonnante avec laquelle ce Conquérant parcourut l'Egypte & l'Aſie, & en triompha. Il paſſa l'Helleſpont la ſeconde année de la cent & onzième Olympiade, & il mourut la première année de la cent & quatorzième, âgé d'environ trente-trois ans, après en avoir regné douze [116]. Les taches du Léopard peuvent repréſenter le caractère bizarre de ce Prince, où les grands vices & les vertus héroïques paroiſſoient diſputer à qui l'emporteroit dans le cœur de ce Monarque, qu'on peut regarder comme un phénomène ſingulier dans la nature humaine. *Il n'y avoit rien*, dit M. Bayle [117], *de médiocre dans la perſonne d'Alexandre que la taille; tout le reſte, bon ou mauvais, étoit exceſſif.* Le même Héros verſe des larmes ſur le cadavre de Darius [118], dépouillé ſubitement de ſa gloire, de ſes Etats & de la vie; & fait crucifier impitoyablement [119] deux-mille Tyriens dont il

Daniel VII. 6.

116. Uſſerii annales, ad annum 3682.

117. Dict. critique à l'article *Macedoine.*

118. *Quæ ubi Alexandro nuntiata ſunt, viſo corpore defuncti, tam indignam illo faſtigio mortem lacrymis proſecutus eſt.* Juſtinus lib. XI. cap. XV.

119. Prideaux Hiſt. des Juifs. tom. II. pag. 418. & 426.

il avoit pris la ville, & traîner en vie, autour des murailles de Gaza, le brave Bétis, dont la valeur & la fidélité pour Darius ſon maître faiſoient tout le crime. Comment concilier tant d'humanité & de généroſité, avec tant d'emportement & de barbarie?

On ne doit pas balancer à conclure, que les quatre têtes du Léopard déſignoient les quatre principaux Etats qui ſe formerent, peu après la mort d'Alexandre, du débris de ſa vaſte Monarchie. L'Ange Gabriël nous fournit lui-même ce Commentaire, lorſqu'après la viſion du Belier & du Bouc, il parle ainſi au Prophete: *Le Bouc velu, c'eſt le Roi de Javan*, ou, des Grecs [120], *& la grande corne qui étoit entre ſes yeux, c'eſt le premier Roi. Et ce qu'elle s'eſt rompuë, & que quatre cornes ſe ſont tenuës debout en ſa place, ce ſont quatre Royaumes, leſquels s'établiront de cette Nation, mais non pas ſelon la force de cette corne.* Cette prédiction eſt ſi claire, qu'elle paroît plutôt une hiſtoire qu'un Oracle. Chacun ſçait que la chute d'Alexandre donna naiſſance aux Royaumes d'Egypte, de Syrie, d'Aſie & de Macédoine, dont aucun n'égala jamais la domination du fameux vainqueur de l'Aſie; quoiqu'à la fin ces quatre Royaumes n'en compoſaſſent plus que deux, celui d'Egypte, gouverné par Ptolomée, fils de Lagus, & celui de Syrie, dont Seleucus fut le premier Roi.

Daniel VIII. 21.

Qui auroit cru que la clarté des Propheties de Daniel, & l'exactitude avec laquelle elles ſe ſont accomplies, dût ſervir à l'incrédulité de prétexte à conteſter la divinité de ces Oracles? C'eſt pourtant ce qui eſt arrivé, comme St. Jerôme nous l'aprend dans ſa Préface

120. Bocharti Phaleg. lib. III. cap. III.

face ſur le Prophete Daniel. „ Porphyre, „ *dit-il* [121], écrivit ſon douzième Livre con- „ tre le Prophete Daniel, ſoutenant que cet „ ouvrage n'eſt pas de celui dont il porte le „ nom: Que ce Livre avoit été compoſé par „ quelque fourbe, ſous le regne d'Antiochus „ Epiphanes; & que ce faux Daniel ne rap- „ porte pas tant ce qui devoit arriver, que ce „ qui s'étoit déja paſſé ". L'objection de ce Payen étoit trop abſurde, & en même tems d'une trop grande conſequence, pour la laiſſer ſans réponſe [122]. Trois Sçavans mirent la main à la plume contre cet ennemi de la Religion Chrétienne; Métodius, Euſebe Evêque de Céſarée, & Apollinaire; mais malheureuſement ces Ouvrages ne ſont pas venus juſques à nous [123].

Les Incrédules s'imaginent-ils donc qu'ils n'ont qu'à forger un Syſtême pour le faire recevoir? Eux, qui ſont ſi difficiles lorſqu'il s'agit d'ajouter foi aux véritez les plus claires, prétendent-ils qu'on adopte leurs chimères deſtituées de preuve? Une Nation entiere, qui a perſécuté ſes Prophetes plutôt qu'elle ne les a écoutez avec docilité, produit un Livre comme l'ouvrage d'un Prophete fort connu, & qui s'eſt diſtingué dans la Cour de Baby-

121. Contra Prophetam Danielem duodecimum librum ſcribit Porphyrius, nolens eum ab ipſo, cujus inſcriptus eſt nomine, eſſe compoſitum; ſed à quodam qui temporibus Antiochi, qui appellatus eſt Epiphanes, fuerit in Judæâ; & non tam Danielem ventura dixiſſe, quàm illum narraſſe præterita.

122. Hieronymus in eâdem Præfatione.

123. On peut conſulter, ſur l'autenticité du Prophete Daniel, M. Huet dans ſa *Demonſt. Evang. Propoſ.* 4. où il réfute Porphyre, Spinoſa & quelques hérétiques.

bylone; & ſous prétexte que ces Propheties n'ont rien d'équivoque, qu'elles ſont d'une clarté rayonnante, & qu'elles ont été juſtifiées par l'évenement de la manière la plus exacte, un eſprit-fort vient, pluſieurs centaines d'années après [124], ſoutenir que ce Livre eſt la production d'un fourbe, & qu'il a été compoſé après coup. Il fixe le tems auquel il prétend que l'Impoſteur a vécu; mais il ne le nomme point, & il ne donne aucune preuve hiſtorique de ce qu'il avance. Eſt-ce raiſonner en Philoſophe, ou plutôt n'eſt-ce point déclamer?

Il eſt vrai que Porphyre remarque, que ce qui eſt rapporté dans les Propheties de Daniel [125], eſt très-aſſuré juſques au regne d'Antiochus l'Illuſtre, parce que c'eſt un récit hiſtorique; mais que dans ce qui regarde les tems poſtérieurs, l'Auteur extravague, parce qu'il a voulu contrefaire le Prophete; d'où ſans doute il ſe croit autoriſé de conclure, que le fourbe a vécu après le tems d'Antiochus. Mais la manière en laquelle Daniel parle de la chute de la Statue, frappée par cette pierre qui part d'une main inviſible, & qui enſuite devient elle-même une grande montagne; de la Venuë du Chriſt au bout des 70. ſemai-

124. Porphyre vivoit ſur la fin du III. ſiécle. Quelques-uns ont cru qu'il étoit Chrétien. St. Jerôme le nommoit *rabidum adverſùs Chriſtum canem.* Ce Pere étoit ſouvent trop riche en invectives. Théodoſe fit brûler la meilleure partie des livres de Porphyre. Cette politique eſt mauvaiſe. Elle fournit matière à un faux triomphe des Incrédules. Voyez G. Cave de Scriptor. Eccl. edit. Genev. pag. 98.

125. *Quidquid uſque ad Antiochum dixerit, veram hiſtoriam continere, ſi quid autem ultrà opinatus ſit, quia futura neſciret, eſſe mentitum.* Hieronymus ubi ſuprà.

maines, & des divers évenemens qui devoient la ſuivre dans la République Judaïque; tout cela n'étoit-il point poſtérieur au regne d'Antiochus; & n'a-t-on pas vû ces Prophetiés s'accomplir, tout comme les précedentes?

D'ailleurs il paroît par l'Auteur du premier Livre des Maccabées, que le Livre de Daniel étoit déja fort connu dans le tems d'Antiochus l'Illuſtre, puiſque Mattathias le Sacrificateur parle en ces termes à ſes enfans, pour leur inſpirer une ſainte fermeté pour la Loi de Dieu: *Ananias, Azarias & Miſaël furent delivrez de la flamme par leur foi; Daniel, pour ſa ſimplicité, fut delivré de la gueule des Lions.* Or ſi le Livre de Daniel, d'où ces faits ſont tirez, étoit déja connu dans ce tems-là, eſt-il probable qu'il ait été compoſé ſous le regne d'Antiochus? Le fourbe auroit-il pu aiſément perſuader, qu'un Livre qu'il venoit de faire, & que perſonne n'avoit vû juſqu'alors, étoit l'ouvrage de Daniel lui-même? Auroit-on reçu ce Livre ſans aucune contradiction; & l'auroit-on placé entre les Livres canoniques [126]? Diſons plus: Il paroît par Joſephe, que le Livre de Daniel étoit entre les mains des Juifs dès le ſiécle d'Alexandre le Grand; puiſque le ſouverain Sacrificateur [127] *lui fit voir le Livre de ce Prophete,* II. 59. 60.

126. M. Huet réfute l'opinion des Talmudiſtes, qui enſeignent que le Livre de Daniel avoit été compoſé par les membres de la grande Synagogue, parce, diſent-ils, qu'il n'étoit pas permis de rédiger par écrit des Propheties hors de la Terre-Sainte. *Hac ratione nititur Thalmudiſtarum opinio, quod fas non fuerit litteris Prophetias tradere extrà terram Sanctam.* Dem. Evang. Propoſ. 4.

127. Antiq. Jud. lib. XI. cap. VIII. Δειχθείσης δὲ αὐτῷ τῆ

phete, dans lequel il étoit écrit, qu'un Prince détruiroit l'Empire des Perſes. Il faut montrer la fauſſeté de ces faits, & révoquer en doute le témoignage de J. Chriſt lui-même, ou tomber d'accord que le Livre de Daniel eſt autentique, & qu'il a paru dans le monde, avant les évenemens qui y ſont prédits. Si l'on trouve ces oracles extrêmement clairs, c'eſt une preuve qu'ils partent du Dieu à qui tout eſt connu, & non pas de la bouche trompeuſe des Prêtres de l'Idole, qui travailloient à cacher leur fraude & leur ignorance ſous les voiles de l'équivoque & de l'obſcurité.

Lorſqu'il s'agit d'indiquer quelles ſont les Monarchies repréſentées dans la Statue myſtérieuſe par l'or, l'argent & l'airain, tous les Interprêtes ſont unanimes. Mais il n'en eſt pas de même dans l'explication des jambes & des pieds de fer, mélez avec de l'argile. Voici de quelle manière Daniel en parle: *Le quatrième Royaume ſera comme le fer, parce que le fer briſe & caſſe toutes choſes; & comme le fer met en pièces toutes ces choſes, ainſi il briſera & mettra tout en piéces. Et quant à ce que tu as vû, que les pieds & les orteils étoient en partie de terre de potier, & en partie de fer, le Royaume ſera diviſé; il y aura en lui de la force du fer, parce que tu as vû le fer mélé avec la terre de potier. Et ce que les orteils des pieds étoient en partie de fer, & en partie de terre, c'eſt*

τῷ Δανιὴλ βίβλου, ἐν ᾗ τινὰ τῶν ἀλλήνων καταλύσειν ⁂ Περσῶν ἀρχὴν ἐδήλου. M. Huet dit, que Joſephe avance que le grand Sacrificateur lut à Alexandre le chap. XI. de Daniel. *Atque hoc caput eſt, quod Alexandro prælegiſſe Jaddum, Judæorum Pontificem, Joſephus memoriæ tradidit. Dem. Ev. Propoſ.* 6. Cependant Joſephe ne parle point en particulier des paſſages qui furent lus à Alexandre. Le chap. VIII. n'eſt pas moins exprès que le XI.

c'eſt que ce Royaume ſera en partie fort, & en partie foible. Mais ce que tu as vû le fer mêlé avec la terre de potier; c'eſt qu'ils ſe mêleront par ſemence humaine, mais ils ne ſe joindront point l'un avec l'autre, comme le fer ne ſe peut pas mêler avec la terre.

Le ſentiment le plus commun & le plus ancien établit, que le fer de la Statue repréſente l'Empire Romain [128]. On prétend trouver dans cet Empire, tous les caractères par leſquels Daniel décrit la quatrième Monarchie. 1. L'Empire Romain étoit un Royaume de fer; d'un côté, parce qu'il réduiſoit en piéces tous les Etats qu'il attaquoit; & de l'autre, parce que ſes premiers fondateurs étoient accoûtumez à vivre de rapine & de brigandage [129]. Ils repréſentoient parfaitement bien ce ſiécle infortuné où tous les crimes ſe déchaînent, & où le langage de la conſcience ne s'entend plus:

[130] *- - - De duro eſt ultima ferro.*
Protinùs irrumpit venæ pejoris in ævum
Omne nefas: fugêre pudor, verumque, fideſque;
In quorum ſubiêre locum, fraudeſque, dolique,
Inſidiæque, & vis, & amor ſceleratus habendi.

2. L'Empire Romain fut diviſé pluſieurs fois, & c'eſt alors qu'il ceſſoit d'être cet Empire formidable qui faiſoit trembler toute la terre. Dans ces diviſions, il tournoit ſes armes contre lui-même, & travailloit à ſa propre

128. *Regnum autem quartum, quod perſpicuè pertinet ad Romanos, ferrum eſt, quod comminuit & domat omnia.* Hieronymus in hunc locum.

129. Il n'y a qu'à voir quelle ſorte de gens Romulus ramaſſa, pour s'en convaincre. Florus, lib. 1. cap. 1.

130. Ovidius Metam. lib. 1. vſ. 127. &c.

pre ruine. C'eſt ce qu'on vit d'abord ſous le Triumvirat d'Octave, d'Antoine & de Lépide [131]. Ces trois ambitieux ſe partagerent l'Empire pour cinq ans, ſous le ſpécieux prétexte de remedier aux déſordres qui l'affligeoient, mais dans la réalité, pour tâcher d'arriver chacun au ſouverain pouvoir. Céſar eut pour ſa part l'Afrique, la Sardaigne & la Sicile; Lépide eut toute l'Eſpagne & la Gaule Narbonnoiſe; & le reſte des Gaules, tant endeçà qu'au-delà des Alpes, tomba en partage à Antoine. Ce Triumvirat affoiblit l'Etat en deux manières; d'un côté, par les proſcriptions [132], & de l'autre, par les guerres civiles.

Sur-tout l'Empire Romain fut diviſé après la mort du grand Conſtantin. Il ordonna par ſon teſtament ce que chacun de ſes trois fils devoit poſſeder de ſes vaſtes Etats. [133] Il laiſſa à Conſtantin, qui étoit l'aîné, les Gaules, l'Eſpagne, l'Allemagne & l'Angleterre. Conſtance dut avoir pour ſa part la Thrace, & tout ce qui étoit au-delà du détroit de Conſtantinople, ſçavoir toute l'Aſie mineure, & tout ce qui apartenoit à l'Empire Romain en Orient, avec l'Egypte. Conſtant, qui étoit le plus jeune, fut declaré Empereur de l'Achaïe, de la Macédoine, de l'Illyrie, de la Dalmatie, de

131. Roſinus Antiq. Rom. lib. VII. cap. XXI. L'établiſſement des Triumvirs ſe fit l'an 710. de la ville de Rome.

132. Octave réſiſta quelque tems aux proſcriptions, mais dès que cette violente méthode eût commencé à s'introduire, il pouſſa l'animoſité plus loin que ſes Collegues. *Triumviratum Reipublicæ conſtituendæ per decem annos adminiſtravit. In quo reſtitit quidem aliquandiu Collegis, ne qua fieret proſcriptio; ſed inceptum utroque acerbius excrevit.* Suetonius in Aug. cap. XXVII.

133. Le Sueur Hiſt. de l'Empire &c. ſur l'an 337.

de l'Italie & de l'Afrique. Cette diviſion ne put qu'affoiblir la domination Romaine: ſurtout l'Empire d'Occident fut extremêment ébranlé, & enfin renverſé par l'incurſion des Barbares. St. Jerôme [134] remarquoit, que déja de ſon tems on voyoit aiſément que l'Empire Romain étoit en partie de fer & en partie de terre, & que ſa foibleſſe l'engageoit à recourir aux Nations barbares, pour avoir les ſecours qui lui étoient néceſſaires.

3. Daniel prophetiſe, que les parties de la quatrième Monarchie diviſée, *ſe mêleroient par ſemence humaine, mais qu'ils ne ſe joindroient point les uns avec les autres; comme le fer ne peut pas ſe mêler avec la terre.* Ce mêlange inutile pour réunir l'Empire diviſé, n'eſt pas expliqué de la même manière par les Interprétes. Les uns entendent ce mélange des mariages qui devoient, ce ſemble, d'abord réunir les Triumvirs, & enſuite les Empereurs d'Orient & d'Occident, mais qui malgré cela n'empêcherent point la fureur des guerres civiles [135]. D'au-

134. *Pedes ejus & digiti, ex parte ferrei & ex parte ſunt fictiles; quod hoc tempore manifeſtiſſimè comprobatur. Sicut enim in principio nihil Romano imperio fortius & durius fuit, ita in fine rerum nihil imbecillius, quando & in bellis civilibus, & adverſùm diverſas nationes, aliarum gentium indigemus auxilio.* Comm. in Dan. 11.

135. Ne parlons point, ſi l'on veut, du mariage de Pompée avec la fille de Céſar, qui n'empêcha pas la guerre civile par laquelle la liberté des Romains fut anéantie. Auguſte & Marc-Antoine partagerent l'Empire, & s'allierent enſemble; mais ce ſecond mariage ne contribua pas plus à la tranquillité publique que le premier. Qu'on cite l'Hiſtoire du partage entre Conſtantin & Licinius, ou entre les enfans de Théodoſe, affermi par des mariages inutiles, & l'on verra l'accompliſſement de cette partie du Songe. Baſnage Hiſt. de la Bible in 4. pag. 121.

D'autres entendent par ce mêlange, l'irruption des Barbares qui s'emparerent de l'Italie, & qui ne firent jamais un tout avec le Peuple Romain. „ [136] L'argile, *dit un ſçavant Commenta-* „ *teur*, eſt ici la figure des Peuples Barbares „ qui envahirent la partie occidentale de „ l'Empire Romain, pendant que les Empe- „ reurs de Conſtantinople conſerverent l'O- „ rient. L'Empire ſe trouva ainſi diviſé, & fut „ en partie fort & en partie foible; car l'Em- „ pire d'Orient demeura fort, pendant que ce- „ lui d'Occident fut extrêmement affoibli. On „ ſe vit même contraint de traiter avec ces „ Etrangers, & de les recevoir dans l'Empire „ à titre de vaſſaux; de ſorte que les Ro- „ mains, qui juſqu'alors avoient été comme „ des Dieux ſur la terre, ſe trouverent mélez „ avec des Peuples qui n'avoient fait avant „ ce tems-là aucune figure dans le monde, & „ qui, par cette raiſon, ſont nommez *de la* „ *ſemence humaine*, c'eſt-à-dire *des enfans des* „ *hommes*, ou *des hommes du commun*. Mais „ quoiqu'ils fuſſent mêlez avec ces Barbares, „ ils ne demeurerent point unis avec eux, „ comme le fer ne peut point ſe lier avec l'ar- „ gile. Ces nouveaux hôtes établirent diver- „ ſes Souverainetez, qui furent tout-à-fait „ diſtinctes de la puiſſance Romaine.

Quoique les caractères qui déſignent la quatrième Monarchie, ſe découvrent dans l'Empire Romain, pluſieurs Sçavans, comme Grotius, M. de Sacy, D. Calmet, prétendent que Daniel avoit plutôt en vûë les Royaumes qui ſe formerent du débris des Etats d'Alexandre,

136. Mr. Crinſoz dans ſes Eclairciſſemens ſur Daniel 11.

dre, & en particulier les Seleucides & les Lagides. C'étoit une domination de fer; on les vit toûjours les armes à la main, pour détruire les petits Etats qui leur portoient ombrage, & qu'ils engloutirent à la fin. Sur-tout ils exercerent mille cruautez dans la Judée, comme il paroît par l'Hiſtoire des Maccabées & par Joſephe. C'étoit une Monarchie diviſiée, compoſée de pluſieurs Etats, qui n'avoient rien de commun entr'eux qu'une haine réciproque. Les Princes de Syrie & d'Egypte tenterent ſouvent de s'unir par des mariages; mais toutes ces liaiſons étoient trop foibles pour tenir contre la violence de l'ambition. [137] „ Antiochus, ſurnommé *le Dieu*, Roi de Syrie, épouſa [138] „ Laodice & Bérénice [139], filles de Ptolomée Philadelphe; Magas, pere de Philadelphe, épouſa Apame, fille d'Antiochus fils de Seleucus; & Antiochus le Grand donna ſa fille Cléopatre à Ptolomée Epiphane ". *Mais*, comme le remarque D. Calmet [140], *ces mariages, au lieu de ſervir à la réunion des deux Empires, contribuerent plus que toute autre choſe à les diviſer, & à y allumer des guerres ſanglantes.*

S'il s'agit à préſent de ſe déterminer entre les

137. *Antiochus, Deus à ſuis dictus, Laodicen & Berenicen uxores duxit, Ptolomæi Philadelphi filias, teſtis Livius. Et Magas, Philadelphi pater, Apamen duxit, filiam Antiochi, qui Seleuci fuerat filius; quod nos docet Pauſanias in Atticis. Et Antiochus Magnus Cleopatram filiam ſuam collocavit in matrimonium Ptolomæo Epiphani, ut hæc omnia rectè explicavit Polychronius.* Grotii Comm. in Dan. 11.

138. Polyænus, cité par Prideaux, Hiſt. des Juifs tom. III. pag. 121. dit que Laodice étoit ſœur de pere d'Antiochus, ὁμοπάτριον ἀδελφὴν.

139. Prideaux trouve dans ce mariage, l'accompliſſement de ce qui eſt dit Daniel XI. 6. ubi ſuprà.

140. Sur Daniel II.

les deux ſentimens que nous venons de rapporter, nous avons plus de penchant pour le ſecond, comme nous paroiſſant le mieux lié avec l'idée que nous donne la Statue myſtérieuſe que Daniel explique, & avec ce que l'Hiſtoire nous enſeigne. 1. Il eſt viſible que, puiſque la quatrième Monarchie ſuit immédiatement la troiſième, comme les jambes ſont immédiatement articulées avec les cuiſſes, on ne peut raiſonnablement, ce ſemble, entendre par-là la Monarchie Romaine, laquelle n'eut aucune part aux Etats d'Alexandre le Grand, que fort long-tems après la mort de ce Prince. Il eſt vrai que Rome étoit bâtie pluſieurs ſiécles avant Alexandre [141]: mais le peuple Romain ne porta ſes armes hors de l'Italie, qu'après la formation des Royaumes de Syrie & d'Egypte [142], qui s'étoient ſoûmis, par une longue ſuite de guerres, tous les Etats d'Alexandre, leſquels, immédiatement après ſa mort, avoient été confiez à pluſieurs de ſes Généraux [143], en attendant l'accouchement de Roxane. Comment donc pourroit-on dire que la Monarchie Romaine ſucceda à l'Empire d'Alexandre?

Il n'en eſt pas ainſi des Royaumes de Syrie &

141. Uſſerius, après Fabius Pictor, en fixe le commencement à l'an du monde 3256. ſur la fin de la 7. Olympiade. Solin avance, que Rome fut fondée l'an 2. de la 7. Olympiade. Voyez les Fragmens de Cornelius Nepos cum notis. Les Tables de Mr. le Roux indiquent l'an du monde 3301.

142. Ce fut l'an 451. de la fondation de Rome, que Ptolomée Philadelphe envoya une Ambaſſade aux Romains, pour réchercher leur amitié; juſqu'alors ils n'étoient pas ſortis d'Italie. Eutrope parle de cette Ambaſſade lib. II. cap. IX. & Tite Live lib. XIV. Epitomes.

143. Voyez ce partage dans Juſtin, liv. XIII. cap. IV.

& d'Egypte, qui réellement réunirent ſous leur ſceptre les différentes parties de l'Empire Macédonien. Peut-être voudra-t-on faire paſſer ces Royaumes pour une ſimple continuation de l'Empire fondé par Alexandre. Mais l'on voit clairement que c'eſt ici une Monarchie toute différente, puiſque les Lagides & les Seleucides n'étoient ni parens ni alliez d'Alexandre; que ce Prince ne les avoit point declarez ſes Succeſſeurs; & qu'ils n'arriverent au Trône que par uſurpation & par violence. Il ſeroit auſſi naturel d'avancer, que la Monarchie des Perſes n'étoit que la continuation de celle des Babyloniens, que de ne faire qu'une ſeule & même Monarchie de celle d'Alexandre & de celle des Syriens & des Egyptiens.

2. Ce qui eſt dit de la *quatrième Bête*, dont il eſt v. 7. parlé au ch. VII. de Daniel, convient mieux aux Rois de Syrie & d'Egypte qu'aux Romains. 1. Ce Prophete ne donne aucun nom à cette Bête; & il dit ſeulement, *qu'elle étoit différente de toutes les Bêtes qui avoient été avant elle.* On ne peut pas dire cela de l'Empire des Romains, qui étoit une Monarchie reguliere, & qui reſſembloit aſſez à la domination des Babyloniens, des Perſes & d'Alexandre, où l'on voyoit un Monarque à qui tout étoit ſoûmis. Mais rien n'étoit plus différent des trois Monarchies précedentes, ni en même tems plus irregulier, que cette foule de dominations qui s'établirent par le partage des Etats d'Alexandre, & qui ne ſe réunirent jamais ſous la même autorité; les Rois de Syrie & d'Egypte n'ayant jamais gouverné leurs Etats en commun, mais comme des rivaux & des ennemis preſque toûjours declarez. C'eſt donc-là la Bête formidable par ſa férocité, très-différente des précedentes, & à laquelle on ne peut donner aucun nom.

2. Cet-

2. Cette *petite Corne*, qui s'éleve après les dix [144], & qui devoit proférer des paroles contre le Souverain, détruire les Saints, tâcher de changer la Loi, & à qui les Saints furent livrez pendant quelque tems, ne repréſente aucun Roi mieux qu'Antiochus Epiphane. Chacun ſçait juſques à quels excès de fureur monta ce Roi de Syrie contre la Nation Juive & contre leur Religion. Il n'omit rien pour éteindre le Judaïſme, & pour porter les Juifs à l'Idolâtrie. Juſques à ce que par la valeur des Maccabées, ſoutenus viſiblement de la protection du Ciel, les Juifs recouvrerent Jeruſalem, purifierent le Temple, & ſecouerent enfin la domination tyrannique des Syriens. Je ſçais bien que pluſieurs Interprêtes entendent par cette petite Corne le regne de l'Antechriſt [145]. Mais ſi l'on fait refléxion, que Daniel prédit le ſort de l'Egliſe Juive, plutôt que celui de l'Egliſe Chrétienne, & qu'il y a une grande différence entre la quatrième Bête dont il eſt parlé au ch. VII. de Daniel, & celle que St. Jean vit & dont il donne la deſcription au ch. XVII. de l'Apocalypſe, on ne ſera pas porté à croire que ces deux Prophetes ayent eu les mêmes évenemens en vûë. Daniel parloit des Syriens, & d'Antiochus en particulier, qui traita les Juifs avec la cruauté de la Bête la plus farouche; & St. Jean parloit de l'Empire Romain & des fureurs de l'Antechriſt.

3. Il paroît par le ch. VII. de Daniel, que la quatrième Bête devoit être tuée avant la venuë du Fils de l'homme. Or la plupart des Interprêtes

144. Daniel VII. 24. & 25.

145. Voyez les Eclairciſſemens de Mr. Crinſoz ſur Daniel VII. vſ. 25. Calvin entend par cette *Corne*, les Empereurs qui ont perſécuté les Chrétiens.

tes tombent d'accord, que par le Fils de l'homme il faut entendre le Sauveur. [146] Par conſequent la quatrième Bête ne devoit pas déſigner le Peuple Romain, qui étoit alors dans toute ſa vigueur, mais les Royaumes de Syrie & d'Egypte; le [147] premier ayant été réduit en Province Romaine l'an 3939. & le ſecond, après la mort de la fameuſe Cléopatre, 30. ans [148] avant la venuë de J. Chriſt. Daniel avoit donc raiſon de s'exprimer ainſi: *Je regardois, à cauſe de la voix des grandes paroles que cette Corne proféroit* (cette Corne impie que nous avons dit ſignifier Antiochus l'Illuſtre,) *& je regardai juſques à ce que la Bête fût tuée, & que ſon corps fût détruit,* & donné pour *être brûlé au feu. La domination fut auſſi ôtée aux autres Bêtes,* c'eſt-à-dire aux Succeſſeurs d'Antiochus & aux Rois d'Egypte, *quoiqu'une longue vie leur eût été donnée juſques à un certain tems. Je regardois dans les viſions de nuit, & voici, comme le Fils de l'homme qui venoit avec les nuées des cieux, & il vint juſques à l'Ancien des jours, & on le fit approcher de lui. Et il lui donna la ſeigneurie & l'honneur & le regne; & tous les Peuples, les Nations & les Langues, lui ſerviront.*

Il eſt vrai qu'il y a des Sçavans [149], qui par la

146. Grotius entend par-là le peuple Romain, de même que par la petite pierre dont il eſt parlé au chap. II. de Daniel. Grotius in Dan. VII. 13.

147. Voyez Uſſerii Annal. in ann. 3939. *Pompeius Cœleſyriam & Phœniciam, nuper regibus liberatas, & ab Arabibus & Tigrane vexatas, conſtituit. Licet enim Antiochus eas auſus eſt repetere, non tamen obtinuit; ſed in unam redactæ conjunctæque Provinciam, leges acceperunt, & more populi Romani adminiſtratæ ſunt.*

148. Prideaux Hiſt. des Juifs, tom. v. pag. 110.

149. Munſter, Clarius & M. Crinſoz dans ſes Eclairciſſemens ſur Daniel.

la Venuë du Fils de l'homme, dont parle Daniel, n'entendent pas l'Incarnation du Sauveur, mais ſon Apparition en gloire, lorſqu'il viendra juger les vivans & les morts. Mais outre qu'il n'eſt pas vraiſemblable que l'Eſprit de Dieu lie des évenemens auſſi éloignez que le ſont la déſtruction de l'Empire Romain, qui ne ſubſiſte plus depuis pluſieurs ſiécles, & le dernier Jugement, qui ne paroît pas être prêt à s'exercer; il ſuivroit de-là, que Jeſus Chriſt n'auroit pas encore reçu de ſon Pere la domination ſur tous les Royaumes du monde. Cependant il diſoit lui-même à ſes Apôtres avant ſon Aſcenſion: *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le ciel & ſur la terre.* J'avoue pourtant, que la manière en laquelle Daniel s'exprime, porte auſſi ſur cette célèbre manifeſtation du Sauveur, dans laquelle il ſera démontré clairement, que le Dieu de l'Univers lui a ſoûmis tous les Empires du monde. Mais cela n'empêche pas que le Prophete n'eût principalement en vûë la première Apparition du Sauveur; puiſque c'eſt alors que Dieu *l'a ſacré Roi ſur Sion, montagne de ſa ſainteté, & qu'il lui a donné en héritage les Nations, & pour ſa poſſeſſion les bouts de la terre.*

Matth. xxviii. 18.

Pſ. ii. 6. 8.

Les Juifs, qui devoient vivre tour-à-tour ſous la dure domination des Syriens & des Egyptiens, auroient été tentez de croire que Dieu les avoit abandonnez pour toûjours à la fureur de leurs ennemis, ſi l'Eſprit ſaint ne leur eût prédit à l'avance les perſécutions auxquelles ils devoient être expoſez, & la chute éclatante de leurs perſécuteurs. C'eſt pourquoi Daniel fait connoître dès le tems de Nebucadnetzar, que la durée de la Monarchie de fer auroit auſſi ſes bornes; & que, comme elle s'étoit élevée ſur les ruines de la troiſième, elle ſeroit à ſon tour briſée & engloutie par un nou-

nouvel Empire, qui, malgré ſes foibles commencemens, arriveroit à une hauteur démeſurée. *Au tems de ces Rois*, dit le Prophete, c'eſt-à-dire pendant que ces Monarchies ſe ſuccederont dans l'Orient, *le Dieu des cieux ſuſcitera un Royaume, lequel ne ſera jamais diſſipé; & ce Royaume ne ſera point laiſſé à un autre peuple; mais il briſera & il conſumera tous ces Royaumes-là, & il ſera établi éternellement; ſelon que tu as vû, qu'une pierre a été coupée ſans main de la montagne, & qu'elle a briſé le fer, l'airain, la terre, l'argent & l'or.*

Cette partie de la Prophetie n'eſt pas moins difficile que la précedente, & les ſentimens ne ſont pas moins partagez ſur ce qu'il faut entendre par cette Pierre ſymbolique, ou par cette cinquième Monarchie, victorieuſe des Royaumes qui l'avoient précedée. Les Juifs & Porphyre [150] ont prétendu, qu'il faloit entendre par-là le Peuple d'Iſraël, qui dans la fin des ſiécles ſubjugueroit les autres Nations. Mais on voit clairement par la lecture de Daniel, qu'il eſt queſtion d'un Empire, qui non ſeulement étoit déja formé pendant la durée des Monarchies orientales, mais encore qui devoit leur ſucceder immédiatement, en les renverſant par de rapides conquêtes.

C'eſt pourquoi pluſieurs Sçavans prétendent, qu'on doit entendre par-là l'Empire Romain, & enſuite l'Egliſe Chrétienne. Il faut avouer que la plupart des caractères de cette cinquième Monarchie conviennent au Peuple Romain. 1. On a pû dire de ce Peuple, que dans

150. *Judæi & impius Porphyrius, malè ad populum referunt Iſraël, quem in fine ſeculorum volunt eſſe fortiſſimum, & omnia regna conterere, & regnare in æternum.* Hieron. in Dan. II, 44.

dans ſes commencemens il étoit comme une petite pierre. Rien n'étoit plus foible que cette Monarchie dans ſa formation. C'étoit une poignée d'hommes que Romulus trouva le ſecret de ramaſſer, en formant d'un bois, un azile inviolable [151] pour tous ceux qui s'y refugieroient; ce qui y attira pluſieurs ſcélérats qui fuyoient le bras de la Juſtice; des débiteurs inſolvables, & des eſclaves fugitifs. S'ils n'avoient pas enlevé les Sabines, au bout de trente ou quarante ans ce Royaume ſeroit rentré dans ſon premier néant [152]. A la vûë de ſi foibles commencemens, qui auroit cru que Rome ſeroit un jour comme la Capitale de l'Univers:

[153] *Urbs oritur (quis tunc hoc ulli credere poſſet?)*
Victorem terris impoſitura pedem.

2. C'eſt une pierre qui devint une très-grande montagne. Les Romains ne porterent pas, il eſt vrai, leurs armes victorieuſes dans l'Aſie auſſi loin qu'Alexandre; mais quels Etats ne conquirent-ils point en Europe, qui peut-être étoient même inconnus de nom au Héros de Macédoine?

3. Cette pierre vint heurter la Statue dans ſes pieds de fer & de terre, la renverſa, & la briſa ſans retour. Nous l'avons déja vû. Dès que les Romains ſe furent affermis dans l'Ita-

151. *Erat in proximo lucus: Hunc aſylum* (Romulus) *facit, & ſtatim mira vis hominum, Latini Tuſcique paſtores, quidam etiam tranſmarini, Phryges qui ſub Æneâ, Arcades qui ſub Euandro duce influxerant.* Florus lib. 1. cap. 1.

152. *Res erat unius ætatis; populus virorum.* Ibidem.

153. Ovidius Faſtor. lib. IV. vſ. 857. &c.

l'Italie, & eurent ſubjugué tous les petits Etats qui s'y trouvoient lors de la fondation de Rome, il tacherent de profiter des diviſions qui regnoient entre les Egyptiens & les Syriens ; & ſous le ſpécieux prétexte de ſecourir celui qui étoit le plus foible, & qui imploroit leur aſſiſtance, ils s'emparerent enfin de leurs Etats, ſans que ces Royaumes ayent jamais pu ſe rétablir.

4. Ce Peuple eſt bien repréſenté par une pierre qui ſe détache de la montagne d'elle-même. Aucune néceſſité n'engageoit les Romains à conquerir la meilleure partie de l'Aſie. Leur unique ambition leur inſpira le deſſein d'envahir de nouveaux Etats, pour agrandir un Empire qui commençoit à leur paroître trop peu conſiderable, pour un peuple plus digne de gouverner, que les Nations efféminées de l'Orient.

5. Daniel dit, que cette cinquième Monarchie commençoit à ſe former, pendant que les Empires repréſentez par la Statue ſe ſuccedoient les uns aux autres. Ce trait convient encore au Peuple Romain. Pendant que les Perſes, Alexandre, & les Rois de Syrie & d'Egypte ne penſoient qu'à s'agrandir, ils ignoroient que Dieu préparoit, dans un coin de l'Italie, le marteau qui devoit un jour briſer & réduire en poudre toutes ces cornes orgueilleuſes.

Mais dans la deſcription que Daniel trace de la cinquième Monarchie, il y a un trait qui paroît peu convenir à l'Empire Romain. Il eſt dit, que ce *Royaume ne ſera jamais diſſipé, qu'il ne ſera point laiſſé à un autre Peuple, & qu'il ſubſiſtera éternellement.* Cependant il eſt plus clair que le jour, que l'Empire Romain n'eſt plus. L'Empire d'Occident prit fin l'an 476.

dans la perſonne de [154] Momyllus, ou d'Auguſtule, vaincu par Odoacre, Roi des Hérules & des Tûrcilingiens, c'eſt-à-dire des Bohémiens & d'autres Peuples voiſins qui habitoient vers le Nord. L'Empire d'Orient ſe maintint davantage; cependant il ceda enfin la place à l'Empire Ottoman [155] l'an 1453. par la priſe de Conſtantinople, ſous Conſtantin Paléologue, le dernier des Empereurs Grecs.

Nous répondons: 1. Que les termes de l'Original, que l'on a traduits par *éternellement* *, ne déſignent pas toûjours une éternité abſoluë, mais ſimplement une longue durée, conforme à la nature de la choſe. C'eſt ainſi qu'il eſt dit de l'eſclave auquel on avoit percé les oreilles, qu'il devoit *ſervir éternellement*, c'eſt-à-dire pendant toute ſa vie; ou ſimplement juſques au grand Jubilé, ſi l'on ſuit la penſée des Rabins [156], adoptée par le grand Buxtorff [157]. C'eſt auſſi pour déſigner ſimplement une longue durée, que Nitocris, Reine de Babylone, diſoit à Belçatſar ſon fils: *Roi, vi éternellement* †, c'eſt-à-dire qu'elle lui ſou-

154. Le Sueur Hiſt. de l'Empire ſur l'an 476. Petavii Rationarium temp. lib. VI. I. partis, cap. XVIII.

155. Petavii Ration. temp. lib. IX. I. partis, cap. VII.

* והיא תקום לעלמיא .

156. Clerici comm. in Exod. XXI. 6.

157. *In Dict. Rabb. in voce* עלם & voici la remarque que ce Sçavant fait ſur la ſignification de ce terme. *Notat plerumque tempus homini incertum & abſconditum ex hebraicâ etymologiâ; nunc æternum, nunc longiſſimum, nunc longius, nunc brevius & definitum, veluti Jubilæum & quinquaginta annorum.*

† מלכא לעלמין חיי Daniel V. 10. Voyez auſſi I. Sam. I. 22.

souhaitoit une longue vie. Dans ce sens il sera donc vrai de dire, que l'Empire Romain devoit subsister éternellement, c'est-à-dire que cette Monarchie devoit avoir une durée extrêmement longue. Et c'est aussi ce qui s'est accompli à la lettre, aucune des Monarchies précedentes n'ayant égalé en durée l'Empire Romain. Car en plaçant la fondation de Rome à l'an 3256. du monde, & en ne faisant finir l'Empire d'Orient que l'an 1453. de J. C., on trouvera que l'Empire Romain a subsisté pendant 2201. ans; durée qui surpasse celles des Monarchies des Babyloniens, des Perses, d'Alexandre, & de ses Successeurs, réunies ensemble.

Mais, dira-t-on, il y a quelque chose de plus que le terme d'*éternellement*, qui effectivement est équivoque dans la Langue sainte: il est dit, que ce *Royaume ne sera point dissipé, & ne sera point laissé à un autre Peuple.* Cependant le contraire est arrivé, & il y a déja long-tems que de nouveaux Etats & de nouvelles Monarchies se sont élevez sur les masures de ce vaste édifice, qui avoit résisté pendant tant de siécles. Cela est vrai; mais encore un coup, il ne faut pas prendre ces expressions à la derniere rigueur. Comme le terme d'*éternellement* signifioit une longue durée, inconnuë au Prophete, parce que l'Esprit de Dieu n'avoit pas trouvé à propos de lui donner des lumieres plus étenduës sur l'avenir; Daniel ne veut dire autre chose, quand il avance que ce *Royaume ne sera point laissé à un autre Peuple*, si ce n'est qu'il ignore, quand & de quelle maniére pourra finir ce cinquiéme Empire, vainqueur des précedentes Monarchies.

2. Nous répondons, que ce qui ne convient que dans un sens imparfait à l'Empire Romain,

peut être expliqué à toute rigueur de l'Eglise Chrétienne, de cet Empire que l'Ancien des jours a remis au Fils de l'homme. C'eſt ici cette *petite Pierre, qui eſt devenuë une grande montagne.* Et qui peut ignorer quels ont été, d'un côté, les commencemens preſque imperceptibles de l'Egliſe de J. Chriſt; & de l'autre, ſes rapides progrès dans toutes les parties de l'Univers? C'eſt ce qui faiſoit dire à Jeſus-Chriſt lui-même: *Le Royaume des cieux eſt ſemblable au grain de ſemence de moutarde, que quelqu'un a pris & ſemé dans ſon champ, qui eſt bien la plus petite de toutes les ſemences; mais quand il eſt crû, il eſt plus grand que les autres herbes, & devient un arbre; tellement que les oiſeaux du ciel y viennent, & font leurs nids ſur ſes branches.*

Matth. XIII. 31. 32.

L'Egliſe Chrétienne eſt cette Pierre qui s'eſt détachée de la montagne [158] ſans main; parce que les Juifs, qui habitoient les montagnes de la Judée & de Jeruſalem, ſituée ſur pluſieurs montagnes, embraſſerent librement l'Evangile, ſans que J. Chriſt leur fît aucune violen-

158. St. Jérôme, expliquant de J. Chriſt ce qui eſt dit de cette pierre, qu'elle a été détachée de la montagne, ſans main, entend par-là la conception ſurnaturelle du Sauveur, dans les chaſtes flancs de Marie. *Dominus atque Salvator, ſine manibus, id eſt, abſque coitu & humano ſemine, de utero virginali.* Mais outre que Daniel ne décrit point ici le Monarque, mais le Royaume; il vaudroit mieux dire que J. Chriſt eſt ici repréſenté comme une pierre qui ſe détache de la montagne, ſans main, ou ſans effort, pour marque qu'il eſt venu très-librement au monde, s'étant offert lui-même pour être notre pleige, ſuivant l'Oracle du Pſ. XL. vſ. 7. 8. *Tu ne prends point plaiſir au ſacrifice, ni au gâteau; tu m'as percé les oreilles. Tu n'as point demandé d'holocauſte, ni d'oblation pour le péché. Alors j'ai dit, me voici venu; il eſt écrit de moi au volume du Livre, mon Dieu, j'ai pris plaiſir à faire ta volonté.*

violence. Le Peuple du Meſſie devoit être *un Peuple de franche volonté*. C'eſt de deſſus la montagne de Sion, d'où la Loi nouvelle devoit ſortir, ſelon la prédiction d'Eſaïe, que cette Pierre myſtique a roulé avec force contre la Statue, emblême des Peuples Idolâtres, & l'a renverſée, en faiſant *tomber Satan du ciel comme un éclair*, & en arrachant les Nations au culte des choſes vaines, des Idoles muettes, pour les amener captifs deſſous les juſtes loix du Dieu vivant & véritable. Ici il ſeroit facile de s'étendre, pour tracer la merveilleuſe Hiſtoire de l'établiſſement du Royaume de J. Chriſt & de ſes conquêtes, en tout ſens plus admirables que celles des Perſes, d'Alexandre & des Céſars! Mais celà nous meneroit trop loin; & il n'y a rien-là qui ne ſoit connu.

Pſ. CX. 3. — II. 3. — Luc X. 18.

On peut former ici deux difficultez qu'il faut réſoudre. La première: qu'il s'en faut de beaucoup que le Royaume de J. Chriſt ait vaincu tous les Etats Idolâtres, & les ait ſoûmis à ſa domination ſpirituelle. Combien n'y en a-t-il point encore qui ſont plongez dans le Paganiſme, & qui ſuivent le faux Prophete Mahomet; ſans parler des Juifs répandus par toute la terre? Comment donc peut-on dire, que la Pierre myſtique a réduit tous les autres Etats en poudre? A cela nous répondons: 1. Que les conquêtes de l'Evangile ne devoient pas ſe faire dans un tems déterminé. Il ne faut point douter qu'avant la fin des ſiécles, le Soleil de la juſtice, figuré par le ſoleil de la nature, ne darde ſes rayons efficaces ſur tous les Peuples ſucceſſivement, & ne les amene à la connoiſſance de Dieu & de ſon Chriſt. Et c'eſt ce que St. Paul ſemble déſigner, quand il dit aux Romains: *Je ne veux pas que vous ignoriez*

Romains XI. 25. 26.

riez ce myſtère, afin que vous ne préſumiez pas trop de vous-mêmes; c'eſt que l'endurciſſement n'eſt arrivé à Iſraël qu'en partie, juſques à ce que la plénitude des Gentils ſoit entrée; & ainſi tout Iſraël ſera ſauvé, comme il eſt écrit: Le Libérateur viendra de Sion, & éloignera de Jacob les infidélitez.

2. Nous répondons, qu'actuellement tous les Royaumes ſont accordez à Jeſus-Chriſt, ſuivant l'oracle de David, rapporté par Saint-Paul: *Tu as aſſujetti toutes choſes ſous ſes pieds.* Mais cet Empire univerſel ne paroîtra ſenſiblement aux yeux de tous les hommes qu'au jour du Jugement. C'eſt alors que toutes les Monarchies briſées & réduites en pouſſiere, ne formeront plus que l'Empire du Meſſie, où il diſtinguera ſes ſujets fidèles, de ceux qui lui ont réſiſté à force ouverte, ou dans le ſecret de leur cœur. C'eſt alors qu'en couronnant de gloire ſes élûs, & faiſant tomber les rudes coups de ſa juſte vengeance ſur ſes ennemis, il montrera que les Rois & les Peuples, depuis Adam juſques à la fin du monde, ont rélevé uniquement de ce Sceptre redoutable, qui briſe ſes adverſaires, comme le fer réduit en piéces les fragiles vaiſſeaux d'un potier [159].

Pſ. VIII. Hébreux II. 8.

Pſ. II. 9.

La

159. Nous ne rapportons pas ici, de peur d'être exceſſivement longs, les difficultez que le Rabin Abarbanel oppoſe au ſentiment des Chrétiens, qui par la cinquiéme Monarchie entendent l'Egliſe Chrétienne. Calvin allegue ces difficultez, & les réfute dans ſes Comm. ſur le ch. 11. de Daniel vſ. 44. & 45. Nous voudrions ſeulement que ce grand homme, dont la mémoire ſera toûjours en bénédiction dans l'Egliſe Chrétienne, n'eût pas imité le défaut de ſon ſiécle, d'injurier ſes adverſaires, en appellant les Juifs des *chiens arrogans, protervos canes.* Il ſeroit à ſouhaiter que les Sçavans fuſſent les plus doux & les plus polis des humains, afin de juſtifier ce que dit Ovide:

Ingen-

La ſeconde difficulté que l'on oppoſe, eſt tirée de ce que St. Paul aſſure, qu'après la Réſurrection & le Jugement dernier, Jeſus-Chriſt remettra le Royaume à Dieu ſon Pere; d'où l'on conclut, que le Sauveur ceſſera d'être Roi, & par conſequent que ſon Royaume ne ſera pas éternel. Copions ce paſſage, qui eſt de conſequence. *Enſuite*, dit St. Paul, *la fin viendra, quand* 1 Cor. *Chriſt aura remis le Royaume à Dieu le Pere,* XV. 24. *quand il aura aboli tout Empire, & toute Domi-* 25. 26. *nation, & toute Puiſſance. Car il faut qu'il regne,* 27. 28. *juſqu'à ce qu'il ait mis tous ſes ennemis ſous ſes pieds. L'ennemi qui ſera détruit le dernier, c'eſt la mort. Car Dieu a aſſujetti toutes choſes ſous les pieds de Jeſus. Or quand il eſt dit, que toutes choſes lui ſont aſſujetties, il eſt évident que celui qui lui a aſſujetti toutes choſes, eſt excepté. Et quand toutes choſes lui auront été aſſujetties, alors auſſi le Fils même ſera aſſujetti à celui qui lui a aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit toutes choſes en tous.* Bien loin que ce paſſage ſoit oppoſé à ce que nous avons dit, après Daniel, de la Monarchie Chrétienne, il le confirme merveilleuſement. Car, 1. nous y voyons, qu'en conſequence de ce que Dieu a ſoûmis à J. C. tous les Empires de la terre, il abolira un jour toute Domination & toute Puiſſance. Le Royaume de J. C. eſt donc cette Pierre qui briſera enfin tous les métaux qui compoſent la Statue myſtique. 2. L'Empire de J. C. doit ſubſiſter juſques à la fin du monde; puiſqu'il doit le remettre à Dieu le Pere, après avoir renverſé & détruit tout ce qui s'oppoſoit à ſon établiſſe-

----Ingenuas didiciſſe fideliter artes,
Emollit mores, nec ſinit eſſe feros.

Lib. II. de Ponto epiſt. IX. vſ. 47. 48.

bliſſement & à ſa perpétuité; la mort elle-même, qui ſemble ébranler & vaincre cet Empire, en couchant les ſujets du Sauveur dans le tombeau, ſera vaincuë à ſon tour & détruite pour jamais. Et c'eſt cette perpétuité de l'Egliſe ſur la terre, que J. C. a prédite & promiſe en ces termes, parlant à St. Pierre:

Matth. xvi. 18. *Tu ès Pierre, & ſur cette pierre j'édifierai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Par conſequent, quand même l'Egliſe ne ſubſiſteroit que juſques à la fin du monde, elle mériteroit d'être appellée un Royaume éternel, eu égard à cette longue durée, qui l'emporte ſur celle de toutes les Monarchies de la terre.

3. Puiſque J. C. doit remettre le Royaume à Dieu le Pere, & qu'enſuite Dieu doit être *toutes choſes en tous*, c'eſt-à-dire, ſe communiquer immédiatement aux Fidèles reſſuſcitez, & répandre dans leur ame ces torrens de délices ineffables dont il eſt l'unique ſource; c'eſt une démonſtration que l'Egliſe ſubſiſtera ſous la direction du Dieu qui l'a rachetée & reſſuſcitée par ſon Fils bien-aimé; & par conſequent que ce Royaume ne ſera jamais diſſipé, & qu'à la rigueur de la lettre, il ſubſiſtera éternellement.

Mais au moins, dira-t-on, il ſuit de-là, que J. Chriſt ne ſera pas Roi éternellement, puiſqu'il ſe démettra de ſa Royauté entre les mains du Pere, & qu'il ſera aſſujetti à celui qui l'avoit couronné de gloire & d'honneur, en l'établiſſant Roi ſur toutes les œuvres de ſes mains?

Pour réſoudre cette inſtance, nous remarquons: 1. Que dans l'explication de la cinquième Monarchie, Daniel ne parle point de la perpétuité de la domination du Monarque, mais ſimplement de l'éternité de la Monarchie ſpirituelle. Or quand même il ſeroit inconteſtable,

ble, que J. Chriſt ne doit plus être Roi de l'Egliſe après le grand & célèbre jour du Jugement dernier, il ne ſeroit pas moins vrai, que l'Egliſe eſt un Empire qui n'aura de bornes que celles de l'éternité.

2. Nous avouons cependant, que le Prophete nous repréſente ailleurs le Fils de l'homme, ou le Meſſie, comme un Roi éternel. *Car*, dit Daniel, *l'Ancien des jours donna au Fils de l'homme la ſeigneurie, l'honneur & le regne, & tous les Peuples, les Nations & les Langues lui ſerviront. Sa domination eſt une domination éternelle, qui ne paſſera point, & ſon regne ne ſera point détruit.* Et c'eſt-là le langage que l'Ange Gabriel tint à la bienheureuſe Vierge, lorſqu'il lui annonça de la part de Dieu, qu'elle avoit été choiſie pour donner naiſſance au Sauveur du monde: *Il ſera grand; il ſera appellé le Fils du Souverain; le Seigneur lui donnera le Trône de David ſon pere, il regnera ſur la maiſon de Jacob éternellement, & il n'y aura point de fin à ſon regne.* VII. 14. Luc. I. 32. 33.

Mais comment ſe peut-il que J. Chriſt regne éternellement, & que cependant il remette le Royaume ſpirituel entre les mains de Dieu le Pere? C'eſt-là la difficulté qui faiſoit dire à M. Claude [160], que le paſſage du ch. XV. de la premiére aux Corinthiens *étoit un des plus difficiles de l'Ecriture.* Ce grand homme ſe donne beaucoup de peine pour délier ce nœud, mais il nous paroît qu'il le ſerre beaucoup plus qu'il ne l'eſt naturellement, en ſuppoſant que J. Chriſt a été établi Roi en qualité de Dieu, & que c'eſt ſous cette qualité qu'il fera à l'égard du Pere un nouvel acte de ſoûmiſſion, en remettant le Royaume qui lui a été confié. Car

160. Oeuvres poſthumes tom. V. page 1.

Car enfin la Nature divine n'eſt capable, ni d'exaltation, ni d'abaiſſement, ni de recevoir une autorité qu'elle n'a point euë auparavant, ni de ſe défaire d'un Empire dont elle a joui. C'eſt pourquoi il faut conſiderer ici J. Chriſt ſelon la Nature humaine, comme Médiateur entre Dieu & les hommes. Cette charge de Médiateur doit durer juſques après le Jugement, & c'eſt comme tel qu'il regne aujourd'hui ſur l'Egliſe. Mais lorſqu'il aura préſenté ſon Egliſe à Dieu; que cette Egliſe aura été parfaitement purifiée & réconciliée, il ne ſera plus beſoin de Médiateur; le Dieu de la lumiere ſe plaiſant à ſe communiquer d'une manière immédiate à ceux qui ſont dans la lumiere. Le Médiateur entre deux partis diviſez, n'eſt ſoûmis, à proprement parler, ni à l'un ni à l'autre des partis qu'il veut réunir. Ainſi J. Chriſt, pendant l'économie de ſa médiation, n'eſt pas tant conſideré comme ſoûmis au Pere (quoiqu'il le ſoit toûjours réellement) que comme l'Interceſſeur des hommes auprès de lui. Mais après le Jugement, la médiation ayant ceſſé, J. Chriſt, comme homme, paroîtra entierement ſoûmis au Pere, & ne plus régir l'Egliſe que ſous ſes ordres [161]. Il ſera toûjours à la tête de l'Egliſe, comme *le premier né de toute créature*; toûjours aſſis à la droite de la Majeſté de

Coloſſ. 1. 15.

161. Voici de quelle manière Cameron expliquoit cette ſujettion. „ Elle ſera, *dit-il*, à l'égard de la nature humaine; mais par comparaiſon à l'état extérieur „ où il ſemble qu'elle eſt aujourd'hui à notre égard. „ Pendant que J. Chriſt regne ſur nous, nous ne voyons „ autre choſe, ſi-non qu'il eſt notre Souverain. Mais „ alors il ſe verra, qu'il eſt ſujet au Pere auſſi-bien que „ nous, parce qu'étant homme comme nous, quand il „ ne regnera plus, ſa ſujettion naturelle, entant que créature, paroîtra. *ibid.*

de Dieu; toûjours couronné de gloire & d'honneur, enſorte pourtant que ſon Sceptre relevera toûjours de celui duquel il a dit lui-même: *le Pere eſt plus grand que moi.* Jean XIV. 28.

Qui pourroit exprimer la ſurpriſe & l'admiration de Nebucadnetzar, entendant parler Daniel des ſecrets les plus impenétrables aux hommes; de ce qui s'étoit paſſé dans les profondeurs du cœur, & de ce qui devoit arriver dans une longue ſuite de ſiécles? Ce Prince fit d'abord paroître les ſentimens de reſpect & de reconnoiſſance qu'il avoit conçus pour le Dieu de Daniel, & quelle étoit ſon eſtime pour ce digne organe [162] du Dieu des cieux & de la terre. *Votre Dieu*, s'écrie ce Monarque, dans une eſpece d'extaſe à un diſcours qui renfermoit tant de preuves de la ſcience la plus illimitée: *Votre Dieu eſt véritablement le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Rois, c'eſt lui qui revèle les myſtères, puiſque tu as pu revéler ce ſecret.* Il ſemble qu'après un tel aveu, le Roi de Babylone devoit mépriſer Bel & toutes les Divinitez frivoles des Nations, pour n'adorer déſormais que le Dieu connu & reſpecté dans la Nation Juive, le ſeul Créateur de tout l'Univers. Mais quand on n'aime pas la vérité, on ne lui fait hommage que des lèvres; on n'en ſent pas l'importance, & on neglige de raiſonner ſur les principes ſolides qu'on adopte ſi nonchalamment. Sur-tout les Grands du ſiécle

162. Théodoret remarque, que l'on doit regarder comme un effet très-miraculeux de la volonté & de la puiſſance de Dieu, que cette liberté, avec laquelle Daniel prédit à Nebucadnetzar le renverſement de l'Empire des Chaldéens, ne le mit point en colere contre lui, & n'empêcha point qu'il ne s'arrêtât uniquement à ce prodige, par lequel un jeune-homme lui avoit dit, & ſon Songe, & ce qu'il marquoit. Bible de Sacy ſur Daniel II.

ſiécle entrent rarement dans la diſcuſſion des véritez que la Religion nous offre, comme ſi ce n'étoit-là que l'occupation des Philoſophes & des Théologiens, & non celle qui convient aux Souverains & aux Grands du monde.

2. Le Roi de Babylone n'en demeura pas à de ſimples diſcours : *Il tomba ſur ſon viſage, & ſe proſterna devant Daniel.* Les termes dont Daniel s'eſt ſervi, ſont équivoques ; ils déſignent un honneur civil, & un honneur religieux. Si on les explique dans le premier ſens, ils ſignifieront ſimplement, que le Roi, rempli de la plus haute eſtime pour le Prophete qui venoit de lui parler, lui témoigne qu'il a pour ſa perſonne toute la déférence & tout le reſpect que l'on doit avoir pour les Ambaſſadeurs du plus grand des Monarques, duquel tous les Rois de la terre ne ſont que de foibles vaſſaux. מנר

Si ces termes expriment, comme il y a apparence, un honneur religieux, ils devroient, ce ſemble, être expliquez de cette manière *: Nebucadnetzar *tomba ſur ſon viſage, & il adora Dieu en préſence de Daniel* [163]. Car enfin, pourroit-on s'imaginer que Daniel, rempli d'amour & de venération pour Dieu, eût voulu tranquillement accepter des hommages qui au-

* נפל על אפוהי והדר לדניאל מנר On peut ſousentendre aiſément le mot אלה, & c'eſt ce que la nature de la choſe & la ſuite du diſcours paroiſſent exiger.

163. Calvin, qui traduit le paſſage de Daniel de cette manière ; *Rex cecidit in faciem ſuam, & Danielem adoravit* ; croit que le Roi de Babylone addreſſa ſon culte religieux à Daniel, & qu'il ſe peut faire que ce ſaint Homme, ayant déja contracté quelque choſe de l'orgueil qui ſe puiſe à la Cour, pouvoit avoir ſouffert tranquillement ces excès. Ni l'un ni l'autre ne nous paroît vraiſemblable.

auroient été d'impies sacrilèges? N'auroit-il point témoigné au Roi, qu'il condamnoit sa mépriſe; & ne l'auroit-il pas ramené, ſans différer, à l'Etre ſuprême, de la part duquel il lui parloit? Ce Prophete auroit-il été moins zèlé que St. Pierre, qui dit à Corneille, proſterné à ſes pieds pour l'adorer: *Leve-toi, je ſuis auſſi homme.* Nous trouvons dans la Vie d'Alexandre, une action qui peut nous ſervir de commentaire pour expliquer celle de Nebucadnetzar. Lorſqu'Alexandre eut renverſé la ſuperbe Tyr, il marcha droit à Jeruſalem, réſolu à la punir de ce que le ſouverain Sacrificateur lui avoit refuſé du ſecours. Jaddus, raſſuré par une promeſſe divine, ſe revêtit de ſes habits Pontificaux, &, à la tête de tous les Sacrificateurs, il alla au-devant du Conquérant irrité. Alexandre ayant apperçu le ſouverain Pontife, ſe ſentit comme transformé, & rempli de la vénération la plus profonde, s'approcha ſeul de Jaddus, & ſe proſterna devant lui. Cette action ſinguliere ne ſurprit pas moins qu'elle choqua tous ceux qui l'accompagnoient. Parménion, ſon Favori, lui en fit même ce reproche: [164] *Pourquoi*, dit-il à Alexandre, *vous qui êtes adoré de tous les hommes, adorez-vous le grand Sacrificateur des Juifs?* A cela Alexandre répondit: [165] *Je n'adore point le Sacerdoce, mais la Divinité.* Selon les apparences, le Roi de Babylone auroit répondu la même choſe, ſi quelqu'un, s'imaginant que ces honneurs extraordinaires ſe rapportoient à Daniel,

Act. x. 26.

164. Παρμενίων δὲ μᾶλλον προσῆλθεν αὐτῷ, καὶ συνῆρεν, εἰ δίκαιον προσκυνεῖσθαι αὐτὸν ὑπὸ πάντων, αὐτὸς προσκυνήσας τὸν ἱερατικὸν ἄρχοντα. Antiq. lib. XI. cap. 8.

165. Τὸν μὲν θεὸν, ὃν ὁ ἀρχιερεὺς ἀνῄρηκεν. Ibidem.

Daniel, lui en avoit témoigné ſa ſurpriſe. Je n'adore point, auroit-il dit, le Prophete, mais le Dieu qui l'éclaire & qui lui a revélé tant de ſecrets qui nous étoient impenétrables. Cette conjecture eſt fortifiée par ce qui eſt ajouté, que le *Roi* * *ordonna qu'on lui offrît en ſacrifice des oblations & de l'encens.* Pluſieurs expliquent cet ordre, comme ſi le Roi avoit commandé que l'on ſacrifiât à Daniel lui-même [166]. C'eſt ainſi que Joſephe l'a entendu; car voici comme il s'exprime [167]: *Nabuchodonoſor, dans les tranſports de ſa joye & de ſon admiration pour Daniel, ſe proſterna devant lui pour l'adorer, & commanda à tous ſes ſujets, de lui offrir des ſacrifices comme à ſon Dieu.* Rien n'eſt moins vraiſemblable que ce ſentiment. Ce n'étoit point la coûtume d'adorer les Interprêtes des Dieux, ni de leur ſacrifier, quand même on avoit pour eux la plus haute déférence. Or Daniel ne paſſe ici que comme un ſimple Interprête du Dieu qu'il adoroit, & à qui il faiſoit un hommage abſolu de toutes ſes lumieres. Quand même il ſeroit poſſible que le Roi de Babylone eût donné l'ordre impie & extravagant qu'on lui impute, peut-on croire que Daniel ne ſe ſeroit point oppoſé à un deſſein ſi criminel, & qu'il n'auroit pas mis par écrit les oppoſitions qu'il y avoit faites? N'auroit-il point dit ce que dirent les Apôtres Paul
Act. XIV. 15. & Barnabas, aux habitans de Lyſtre qui vouloient leur ſacrifier: *Nous ſommes auſſi des hommes,*

* ומנחה וניחוחין אמר לנסכה לה

166. Les LXX. la Vulgate & un grand nombre d'Interprêtes.

167. Ant. Jud. liv. X. chap. XI. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

mes, ſujets aux mêmes infirmitez que vous, & nous vous annonçons, que de ces choſes vaines vous vous convertiſſiez au Dieu vivant? Eſt-il probable que Nebucadnetzar, qui reconnoît que le Dieu de Daniel eſt le Dieu des Dieux, eût terminé ſes adorations & ſes ſacrifices au Prophète, ſans rien offrir au Dieu auquel ils étoient l'un & l'autre redevables de la manifeſtation de ces grands myſtères? Tout cela nous confirme dans la penſée, que le texte de Daniel doit être traduit ainſi: *Alors le Roi Nebucadnetzar tomba ſur ſon viſage, & adora Dieu en préſence de Daniel*, ou adora le Dieu de Daniel; *& il ordonna qu'on lui offrît en ſacrifice des oblations & de l'encens.* Cette verſion leve toutes les difficultez: car nous ne regarderons pas comme une objection fort conſiderable, ce que l'on peut oppoſer, que Daniel n'étant pas de race ſacerdotale, & ſe trouvant hors de la Terre ſainte, ne pouvoit pas ſe charger de faire offrir des ſacrifices au Dieu qu'il adoroit. Deux réponſes ſe préſentent ici d'elles-mêmes; l'une, que l'ordre du Roi regardoit les Sacrificateurs Babyloniens, auxquels il étoit enjoint d'offrir des victimes & de l'encens au Dieu des Iſraëlites; & l'autre, que Daniel put être chargé d'envoyer à Jeruſalem, où étoit le Temple, de quoi ſacrifier à l'Eternel au nom du Roi de Babylone.

Nebucadnetzar, après avoir témoigné, par ſes diſcours & par ſes actions, ſon reſpect & ſa reconnoiſſance au Dieu de Daniel, n'oublie rien pour honorer l'Interprête. Il le combla de préſens, & l'éleva à la dignité de Gouverneur de la Babylonie, & de Chef de tous les Sages de cette vaſte Province. Et comme le Roi avoit en lui la plus haute confiance, il ne vou-

voulut pas qu'il s'éloignât de la Cour. C'eſt ce que ſignifie cette façon de parler; Daniel étoit *à la porte du Roi*, expreſſion que les Turcs [168] ont retenuë pour déſigner la Cour de leur grand Monarque [169].

Daniel n'étoit pas de ces ames lâches, qui, au milieu de leur élevation, oublient leurs parens & leurs amis, ni de ces eſprits jaloux, qui ne trouvent aucun plaiſir dans la gloire qui les environne, pendant qu'ils ne ſe voyent pas fort au deſſus de tous les autres. Il n'oublie point dans ſa proſperité les Compagnons de ſon infortune; & ſa nouvelle dignité lui auroit été à charge, s'il n'avoit pu la partager avec ſes trois Amis *Sçadrac*, *Meſçac*, & *Habednego*. C'eſt ce qui l'engagea à interceder pour eux auprès du Monarque; qui, n'ayant rien à refuſer à un Miniſtre auquel il ſe ſentoit redevable de ſa tranquillité, permit que les trois Amis de Daniel gouvernaſſent, ſous ſes ordres, tout

168. *Hoc eſt in auld, quomodo & Turcæ nunç loquuntur.* Grotius in hunc locum.

169. Porphyre, violent ennemi du Chriſtianiſme & de tout ce qui lui ſervoit d'appui, tâche de décrier Daniel, ſous prétexte qu'il accepte les dons & les dignités du Roi de Babylone, ne penſant pas, comme le remarque St. Jerôme, que Dieu conduiſoit Daniel à ce dégré de gloire, pour ſervir de protecteur au peuple Juif, qui devoit être conduit, dans peu, dans la Chaldée. *In hoc calumniator Eccleſiæ Prophetam reprehendere nititur, quare non recuſavit munera, & honorem Babylonicum libenter ſuſcepit; non conſiderans ideò regem vidiſſe ſomnium, & interpretationis myſteria per puerum revelata, ut Daniel creſceret, & in loco captivitatis princeps omnium fieret Chaldæorum, & Dei omnipotentia noſceretur, &c.* Marsham a cru, ſans aucune raiſon ſolide, que par *la porte du Roi* il faloit entendre la porte de Suſe qui regarde le fleuve Eulée, & que Daniel étoit aſſis à cette porte, pour recevoir le péage. Canon Ægyptiacus Sæcul. 18. pag. 608.

tout ce qu'il y avoit à gérer dans la Province de Babylone [170].

C'eſt ainſi que Dieu, de tems en tems, & pour des raiſons dignes de ſa ſouveraine Sageſſe, trouve à propos de diſtinguer ſenſiblement dans cette vie quelques-uns de ſes ſerviteurs par une gloire mondaine, pendant qu'il laiſſe les autres dans l'obſcurité, ou dans la ſouffrance; montrant, par l'exemple des premiers, que la pieté ne ferme pas la route aux richeſſes & aux emplois, & par le ſort des ſeconds, que les biens de la vie préſente ne ſont pas les véritables, & que ce n'eſt point ici le lieu des recompenſes. La pieté & le zèle de Daniel & de ſes trois dignes Amis, nous perſuadent que ces ſaints Hommes firent à Dieu un hommage univerſel de leur vie & de leur fortune; & qu'au milieu d'une Cour idolâtre, ils conſerverent avec ſoin la pureté de la foi, & la ſainteté des mœurs.

Nous aurons occaſion d'en voir des preuves démonſtratives dans les deux Diſcours ſuivans.

170. Louis de Dieu, raiſonnant ſur la force du mot עמורתא *travail*, croit que les trois amis de Daniel furent prépoſez ſur l'agriculture de la Province de Babylone, pour l'encourager & pour en percevoir les revenus de la part du Prince. *Animadverſiones in V. Teſtamentum.* St. Jerôme avance, que Daniel établit ſes amis Juges des Provinces, *Itaque facit eos judices Provinciarum.* L'opinion de Louis de Dieu, adoptée par D. Calmet ſur ce paſſage, eſt plus conforme aux expreſſions dont Daniel s'eſt ſervi, & au génie de ces trois Hébreux, dans la Nation deſquels tous les Particuliers naiſſoient, ou bergers, ou laboureurs.

DISCOURS VIII.

Les trois Hommes dans la Fournaiſe. DANIEL III.

TOut eſt frappant dans le ſujet de ce Diſcours; l'éclat avec lequel Nebucadnetzar fit rendre publiquement des hommages religieux aux Dieux qu'il adoroit, la fermeté avec laquelle trois Hébreux refuſerent de plier ſous les ordres injuſtes du Monarque irrité, à la vûë même d'un cruel ſupplice; & la délivrance miraculeuſe & ſurprenante à tous égards, dont Dieu favoriſa ces trois Martyrs de la vérité & de ſa gloire. Expoſons le fait en peu de mots.

Après que Nebucadnetzar ſe fût exceſſivement agrandi & enrichi, par la conquête de pluſieurs Peuples & par leurs dépouilles, il réſolut, plutôt par orgueil que par un principe de pieté, de donner une marque éclatante de ſa gratitude aux Divinitez qu'il adoroit. Dans cette vûë il fit travailler à une Statuë d'or d'une grandeur énorme, & la fit dreſſer dans la plaine de Dura. Tous les Grands de ſon vaſte Empire, & une foule de Peuples, reçurent ordre d'aſſiſter à la dédicace de ce monument ſuperbe d'une Religion faſtueuſe, afin d'illuſtrer la célébration de cette fête. Il fut enjoint à tous les aſſiſtans, ſans exception, & cela ſous peine d'être jettez ſur le champ dans une fournaiſe ardente, de ſe proſterner devant la Statuë, dès que le bruit des inſtrumens ſe feroit entendre. Tout fléchit les genoux devant l'Idole, excepté les trois Compagnons de Daniel.

Leur

Leur déſobéiſſance fut remarquée & déférée au Prince. Il n'oublia rien pour les intimider & les vaincre, mais ils demeurerent inébranlables. Jettez dans la fournaiſe, ils y furent conſervez contre toute la force du feu. Nebucadnetzar, témoin de ce prodige, en eſt comme ravi en admiration; & après avoir fait ſortir du milieu des flammes ces trois généreux Confeſſeurs du Dieu d'Iſraël, il leur applaudit & les diſtingue. Enfin il publie un Edit contre tous ceux qui ſeroient aſſez hardis & aſſez impies pour blaſphêmer le Dieu que les Juifs adoroient.

Les deux premières queſtions qui ſe préſentent dans cette Hiſtoire mémorable, regardent, l'une, le tems auquel cet évenement rempli de prodiges arriva; & l'autre, le lieu où fut placé le brillant Coloſſe que Nebucadnetzar expoſa à la vénération de tous ſes Peuples. Tous les Sçavans ne conviennent pas du tems auquel ce fait arriva. D. Calmet conjecture, „ * que ce fut ſur la fin du regne de „ Nabuchodonoſor qu'arriva cette Hiſtoire; „ parce, *dit-il*, que dans l'Ordonnance dont „ on lit le commencement à la fin de ce Cha„ pitre, & qui fut donnée à l'occaſion du mi„ racle rapporté ici, ce Prince raconte un „ Songe qui lui fut expliqué par Daniel. Il y „ décrit de quelle manière il fut réduit à l'état „ des bêtes, chaſſé de ſon Palais, & enfin ré„ tabli ſur le Trône; ce qui ne fut fait que „ dans les dernieres années de ſon regne.

Il eſt vrai que, ſi l'Edit dont parle le célèbre Commentateur, avoit été publié dans le tems qu'il ſuppoſe, la concluſion qu'il en déduit ſeroit inconteſtable; mais il n'y a rien qui établiſſe, que cette fameuſe Declaration, où Nebu-

* Sur Daniel III. 1.

bucadnetzar fait le récit de ſon châtiment & de ſon rétabliſſement ſur le Trône, ait été publiée après la délivrance accordée aux trois Hébreux. Daniel rapporte, il eſt vrai, cette Ordonnance immédiatement après avoir parlé du miracle fait en faveur de ſes trois Amis, & du Reſcrit du Prince à l'occaſion de ce prodige ; mais le Prophete ne dit point, que l'Ordonnance qui ſe lit au ch. IV. de ſes Revélations, ait été publiée alors. D. Calmet lui-même ne parle plus d'une manière ſi poſitive dans une note ſur le vſ. 98. du ch. III. de Daniel ; ſelon la diviſion de la Vulgate, il ſe contente de dire, *qu'il eſt très-croyable que cet Edit fut donné à l'occaſion & enſuite de la délivrance des trois Hébreux de la Fournaiſe.* Le contraire nous paroît plus vraiſemblable, parce qu'il n'a aucune liaiſon avec le fait que Daniel venoit de raconter [1].

D'ailleurs, ſi la Statuë n'eût été expoſée à l'adoration des Peuples de la Chaldée, que ſur la fin de la vie de Nebucadnetzar, il y auroit eu néceſſairement un grand nombre de Juifs dans cette fameuſe aſſemblée. Or eſt-il croyable, ou que tous euſſent apoſtaſié à la fois, excep-

1. Grotius remarque, que ceux qui joignent les trois verſets qui finiſſent le chap. III. de Daniel dans la Vulgate, avec le chap. IV. font bien, parce que ce n'eſt qu'une même piéce originale que Daniel rapporte, après avoir récité ce qui étoit arrivé aux enfans Hébreux, afin qu'on ne doutât point des merveilles énoncées dans cette longue declaration de Nebucadnetzar. *Rectius faciunt qui hæc tria commata connectunt cum ſequentibus, quæ ſunt in capite quarto. Eſt enim hoc Edicti ſequentis præfatio. Daniel, cum hiſtoriam trium juvenum abſolviſſet, aliam hiſtoriam jam mirabilem ſubjicit, non ſuis ſed ipſius Edicti publicati verbis, ut de fide ejus nemo dubitaret.* Comment. in Dan. cap. III. 31. Ce grand Critique ne paroît pas préſumer, que ce ſecond Edit fut publié à l'occaſion du premier évenement.

excepté les trois Amis de Daniel, ou que ces trois Hébreux eussent été les seuls déférez & punis? Cette difficulté, qui ne nous paroît pas légere, montre que l'évenement dont nous parlons, doit être placé avant la chute & la captivité du Royaume de Juda. Le sentiment de Lightfoot [2], qui fixe l'érection de la Statuë d'or à l'an 36. de l'Empire de Nebucadnetzar, & qui donne environ 40. ans aux trois fidèles Défenseurs de la vérité, n'est pas appuyé sur des fondemens plus solides. Ce Sçavant suppose même, ce qui est très-peu vraisemblable, que le Songe qui rouloit sur les quatre Monarchies qui devoient se succeder les unes aux autres, que celui de l'Arbre qui fut ébranché, & que le supplice des trois Amis de Daniel, arriverent dans la même année. Mais tous ces évenemens paroissent être arrivez dans des tems plus éloignez les uns des autres, & la vision de l'arbre mystérieux long-tems après le Martyre des trois Hébreux.

Les Septante fixent le tems auquel les trois Hébreux furent jettez dans la Fournaise. Ils disent que cet évenement arriva l'an 18. du regne de Nebucadnetzar *. Sur quoi le judicieux Prideaux fait cette remarque [3]: „ Dans la „ Version Grecque de Daniel, ch. III. vs. 1. il est „ dit, que ceci arriva l'an 18. de Nabucodo„ nosor. Mais cela n'est point dans le Texte „ original. Il n'y est fait aucune mention de „ l'année. Ainsi il est fort probable, que „ cette

2. *Nebucadnetzar ad fastigium suum evectus, somnium habet de quatuor Monarchiis, de arbore succisâ &c. immemescit superbiâ, & tanquam Deus coli deposcit. Tres Principes Judæ incolumes manent in igne. Illi jam 40. minimùm annos nati erant.* In Chronicâ temporum.

* Ἔτους ἑκτὸς καὶ δεκάτου.

3. Hist. des Juifs tom. 1. pag. 154. dans une note.

„ cette particularité s'y étoit gliſſée de quelque
„ note marginale, qui, à ce que je crois, n'étoit
„ pas deſtituée d'autorité. Car cet évenement ne
„ pouvoit plus naturellement tomber que ſur
„ cette année du regne de ce Prince; c'eſt ce
„ qui m'a engagé à l'y placer, conformement
„ à cette Verſion “. J'avoue que l'ancienneté de cette date lui donne du poids. Cependant, d'un côté, l'on ſçait que les Interprêtes Grecs ſe ſont donnez de grandes libertez; & de l'autre, que Saint-Jerôme n'a pas cru cette date fort autentique, puiſqu'il ne l'a point ſuivie. Il eſt vrai qu'à la difficulté près que nous avons indiquée ci-deſſus, & qui nous paroît conſiderable, rien n'empêcheroit que la Statuë d'or n'eût été dreſſée l'an dix-huit de Nebucadnetzar. Mais une raiſon de ſimple poſſibilité, n'eſt qu'une foible conjecture. Le Syſtême Hiſtorique nous paroît mieux lié, en ſuppoſant, ſans vouloir déterminer préciſement l'année, que les Juifs n'étoient pas encore transférez en Babylone, lorſque le Coloſſe d'or fut dreſſé dans les plaines de Dura.

La ſeconde queſtion regarde le lieu où ſe paſſa cette fameuſe ſcene. Daniel le nomme *les plaines de Dura.* St. Jerôme remarque, [4] que *Théodotion liſoit Deira, Symmaque Doraus, & que les* LXX. *avoient traduit le mot de Dura par un terme qui ſignifie un enclos.* Et cela, ſuivant l'obſervation d'un ſçavant Critique [5] „ comme s'ils vouloient marquer la forme des „ an-

בבקעת דורא

4. *Pro* Dura, *Theodotio* Deira, Symmachus Doraus, Septuaginta περιφραγμα *transtulerunt, quod nos* vivarium, recte concluſum locum *dicere poſſumus.* In Daniel cap. III. Suivant l'exemplaire du Vatican, les Septante ont traduit ἐν πεδίῳ Δουρᾶ, ce qui eſt plus conforme à l'Original.

5. D. Calmet ſur ce paſſage.

» anciens Temples des Perses, qui n'étoient » que de grandes cours environnées de mu- » railles, au milieu desquelles étoit un autel, » où l'on entretenoit un feu éternel «. Plusieurs Auteurs, comme Ammien Marcellin [6], Zosime, Polybe [7], Isidore, font mention d'une *Dura* dans la Mésopotamie. Zosime dit [8], que c'est une ville deserte, dont on trouve à peine quelque trace, & où l'on montroit le sépulcre de l'Empereur Gordien. Isidore la nomme [9] *la ville de Nicanor, fondée par les Macédoniens, & appellée Europe par les Grecs.* Grotius [10] penche à croire, que la *Dura* de Daniel est celle que Ptolomée [11] nomme *Duraba*, sur le bord du fleuve Euphrate, près d'Idicara.

Laissant au Lecteur à se déterminer sur cet article, qui n'est pas de consequence, passons à la description de la Statue qui fut placée dans les plaines de Dura, dans la Province de Babylone. Elle avoit soixante coudées de haut, ou environ cent pieds; & six coudées de large, en la mesurant par le travers, & d'une surface à l'autre surface, comme le remarque Mr. Martin [12]. Cet énorme Colosse étoit d'or; ce qui marque quelle étoit l'opulence de Nebucadnetzar, & en même tems son orgueil. Il vouloit que tous ses Ouvrages sentîssent le pro-

6. Lib. XXIX. cap. II.

7. Lib. V. cap. XLVIII.

8. Καὶ ἐντεῦθεν ἐς Δοῦρα ἔστι τοῦ Γορδιανοῦ τοῦ βασιλέως ἐλάχιστα τάφου. Zosimus lib. III. cap. XIV. apud Cellarium Geographiæ antiquæ lib. III. cap. XV.

9. Ἔστιν Δοῦρα, Νικάνορος πόλις, χτίσμα Μακεδόνων, ὑπὸ δὲ Ἑλλήνων Εὐρωπος καλεῖται. apud Cellarium ubi suprà.

10. In hunc locum.

11. Tum verò juxta Euphratæ fluminis partem Ἰδικάρα, Δέραβα. lib. V. Geogr.

12. Dans une note sur ce passage.

prodige, & que la poſterité ſe formât de lui une idée, qui aſſortît les monumens éclatans qu'il faiſoit ériger pour ſe rendre immortel. Il avoit, dans cette rencontre, ſurement en vûë ſa gloire, plutôt que la reconnoiſſance pour les Dieux qu'il adoroit; ſemblable à tant de Princes, qui ne font chanter le *Te Deum* avec tant de pompe, que pour s'annoncer publiquement avec emphaſe comme les vainqueurs de leurs ennemis.

D. Calmet [13], conſiderant l'énorme grandeur de la Statuë dreſſée par les ordres du Roi de Babylone, s'imagine qu'elle étoit poſée ſur une colomne, dont la hauteur eſt confonduë avec celle de la figure. Mais nous ne voyons rien ici qui nous engage à recourir à cette ſuppoſition. L'Hiſtoire parle de quelques Statuës dont les dimenſions ne le cedoient en rien à celle de Nebucadnetzar. Pitiſcus remarque, que l'on diſtingue quatre ſortes de Statuës [14]. 1. Celles qui égaloient la grandeur humaine; telles étoient les Statuës érigées pour honorer les perſonnes d'un mérite diſtingué. 2. Celles qui ſurpaſſoient de la moitié la hauteur d'un homme; & telles étoient les Statuës conſacrées à la mémoire des Rois & des Empereurs; on les nommoit *Auguſtales*. 3. Celles qui étoient une fois plus hautes que la taille ordinaire des hommes, les ſeuls Héros étoient favoriſez de ces grandes Statuës. Enfin 4. il y en avoit que l'on nommoit *Coloſſales*, que l'on dédioit aux Dieux, & qui ſurpaſſoient pluſieurs fois

13. Sur ce paſſage.

14. Ce Sçavant préfère une autre diviſion. *Hæc partitio*, inquit, *excludit minores; placet in univerſum tres magnitudinis gradus ponere. Fuere enim, aut infra, aut intra, aut ſupra humanam ſtaturam.* In Lexico Antiq. in voce *Statura*.

fois la hauteur d'un homme. Entre les Statuës Coloſſales, les deux plus fameuſes ſont celle de Rhodes, dédiée au Soleil, & celle de Tarente conſacrée à Jupiter. „ Le plus „ admirable des Coloſſes, *dit Pline* [15], c'eſt „ celui de Rhodes, conſacré au Soleil, ou„ vrage de Charès Lyndien, diſciple de Lyſip„ pe. Cette Statuë avoit ſoixante & dix cou„ dées de haut. Elle fut renverſée par un „ tremblement de terre, cinquante-ſix ans „ après avoir été dreſſée. Quoique couchée „ & briſée, elle ne laiſſe pas d'étonner. Il y „ a peu de perſonnes qui puſſent en embraſſer „ le pouce, & ſes doigts ſont plus grands que „ la plupart des Statuës ". Ce Coloſſe [16] demeura renverſé pendant 894. ans, au bout deſquels, ſçavoir l'an 672. de J. Chriſt, Moawias, le ſixième Caliphe, ou Empereur des Sarraſins, ayant pris Rhodes, le vendit à un marchand Juif, qui en eut la charge de neuf-cens chameaux. „ Sur quoi Prideaux remarque, „ qu'en comptant huit quintaux pour une char„ ge, l'airain de ce Coloſſe, après le déchet „ de tant d'années par la rouille, &c. & ce „ qui vraiſemblablement en avoit été volé, „ ſe

15. *Ante omnes autem in admiratione fuit Solis Coloſſus Rhodi, quem fecerat Chares Lyndius, Lyſippi diſcipulus.* (Pitiſcus remarque, que Pline devoit dire que Charès n'avoit fait que commencer cet ouvrage, & qu'il avoit été fini par un autre Lyndien, nommé Lachès, ſuivant ces vers qui étoient ſur la baſe du Coloſſe: *Rhodi Coloſſum octies decem Cubitorum Laches fecit Lyndius.* Lex. Antiq. in voce *Coloſſus.*) *Pauci pollicem ejus amplectuntur, majores ſunt digiti quàm pleræque Statuæ. Hoc ſimulacrum, poſt quinquageſimum ſextum annum terræ motu proſtratum, ſed jacens quoque miraculo eſt.* Hiſtoriæ natur. lib. XXXIV. cap. VII.

16. Prideaux Hiſt. des Juifs, tom. III. pag. 155.

„ ſe montoit encore à ſept-cens vingt-mille „ livres, ou à ſept-mille deux-cens quintaux.

Le Coloſſe que Taras, fils de Neptune, fit dreſſer à Tarente dans la Calabre, avoit ſoixante coudées de haut. Le Poëte Stace fait mention de ces deux énormes Figures coloſſales, à l'occaſion du Cheval conſacré à Domitien:

[17] ---- *Apelleæ cuperent te ſcribere ceræ,*
Optaſſetque novo ſimilem te ponere Templo,
Atticus Elei ſenior Jovis, & tua mitis
Ora Taras; tua ſidereas imitantia flammas
Lumina, contempto mallet Rhodos aſpera Phœbo.

Les plus anciennes Statuës n'étoient pas tirées des métaux précieux, mais ou de terre, ou de bois. Pline [18] obſerve, que juſques à ce que les Romains furent devenus les maîtres de l'Aſie, on ne vit parmi eux que des Statuës de terre, ou de bois. „ Il n'y a pas lieu de „ douter, *dit Mr. Jurieu* [19], que ces Simula„ cres ne fuſſent d'une matière fort ſimple. Et „ comme on étoit anciennement fort peu ha„ bile dans la ſculpture, on choiſiſſoit ſans dou„ te les matières qui ſe laiſſoient plus faci„ lement manier, & qui prenoient la figure „ qu'on leur vouloit donner. C'eſt pour„ quoi

17. Sylvarum lib. I. Sylva I. ſub finem. Voyez la remarque de Gevartius.

18. *Mirumque mihi videtur, cùm ſtatuarum origo tam vetus in Italiâ ſit, lignea potius aut fictilia Deorum ſimulacra in delubris dicata uſque ad devictam Aſiam, unde luxuria.* lib. XXXIV. cap. VII.

19 Hiſt. des Dogmes &c. pag. 484.

„ quoi il y a apparence, que les premières „ Statuës furent de terre cuite. Et ce qui „ fortifie cette conjecture, c'eſt que les Sta- „ tuës ont commencé dans le païs de Babylo- „ ne, où l'on ſçait que les hommes acquirent „ l'art de figurer la terre, & de la faire cuire „ au feu, comme il paroît par la Tour de Ba- „ bel, qui étoit bâtie de brique, & par les fa- „ meuſes murailles de Babylone, qu'on a ap- „ pellées *muri coctiles.* Mais afin que ces „ Dieux de terre cuite euſſent quelque beau- „ té, on les fardoit, & on y mettoit du ver- „ millon [20] ". Ovide, décrivant la ſimplicité de l'ancienne Rome, repréſente une figure de Jupiter, armée d'un foudre de terre cuite:

[21] *Pluris opes nunc ſunt, quam priſci temporis annis;*
Dum populus pauper, dum nova Roma fuit;
Dum caſa Martigenam capiebat parva Quirinum,
Et dabat exiguum fluminis ulva torum.
Jupiter anguſtâ vix totus ſtabat in æde;
Inque Jovis dextrâ fictile fulmen erat.

Mais dans la ſuite on vit à Rome des Dieux de marbre, d'yvoire, d'ébène, & des plus précieux métaux. Il paroît par le Veau d'or que les Iſraëlites fondirent dans le Déſert, que les Idoles tirées de ce riche métal étoient fort an-

20. Voici ce que dit Pline, en citant Varron: *Elaboratam hanc artem* (ſcilicet plaſtices) *Italiæ & maximè Hetruriæ. Turianumque à Fregellis accitum, cui locaret Tarquinius Priſcus effigiem Jovis in capitolio dicandam. Fictilem eum fuiſſe, & ideò miniari ſolitum.* Hiſt. nat. lib. XXXV. cap XII.

21. Faſtorum lib. I. vſ. 196. &c.

anciennes dans l'Orient; car, ſuivant les apparences, ce n'étoit pas-là la première. Mais juſques à Nebucadnetzar on n'avoit pas vû des Statuës d'or de ſoixante coudées de haut: ouvrage qui devoit être d'un prix immenſe, quoiqu'on ne doive pas ſuppoſer que ce Coloſſe fut entierement maſſif. Pline [22] prétend, que la plus ancienne Statuë d'or maſſif, eſt celle qui ſe trouvoit dans le Temple d'Anaitis, & qui fut enlevée par Antoine dans la guerre des Parthes. Les Chérubins qui étoient ſur l'Arche de l'alliance, & qui vraiſemblablement étoient maſſifs, ſont d'une antiquité bien plus reculée.

Exode xxv. 18.

Mais dans quelle vûë le Monarque de Babylone fit-il ériger la fameuſe Statuë d'or? Il y a ici trois principaux ſentimens qu'il faut rapporter & examiner. 1. Grotius conjecture, que Nebucadnetzar dreſſa cette Statuë à l'honneur de ſon pere Nabopolaſſar. *Car*, ajoute ce ſçavant Critique [23], *c'étoit la coûtume des Rois, de déférer les honneurs divins à leurs peres, & les Statuës ſervoient à cet uſage.* On ne peut diſconvenir que la pratique dont parle Grotius, n'ait été fort répanduë. Il y en a même qui prétendent, que Ninus Roi de Babylone, donna l'exemple de cette impie méthode [24], en déï-

22. *Aurea ſtatua prima omnium nullâ inanitate, & antequam ex arte aliqua illo modo fieret, quam vocant holospbyraton, in Templo Anaitidis poſita dicitur.* lib. xxx. cap. 4.

23. *Regis ut credibile eſt Nabopolaſſari. Mos enim erat Regum, parentes ſuos donare divinis honoribus, cui uſui ſerviebant ſtatuæ.* Grotius in hunc locum.

24. *Ninus, filius Beli, patri in regno ſuccedens, ſeu ut divinâ ſtirpe natus, ſeu pietate motus, ut memoriam defuncti genitoris coleret, &c. pro Deo ab omnibus coli præcipit*, &c. Aventinus lib. 1. Annalium; apud Hoſpinianum de Origine Templorum cap. VIII. pag. 143.

déïfiant Belus ſon pere, & en lui faiſant bâtir un Temple, où il fit placer ſa Statuë; ordonnant à tous ſes ſujets de l'adorer. Cependant nous n'oſerions conclure de-là, que Nebucadnetzar rendit à ſon pere des honneurs divins. Il paroît par l'Hiſtoire de la dédicace de la Statuë d'or, que ce Prince ſe propoſoit d'adorer ſes Dieux; & nous ne voyons nulle part que Nabopolaſſar ait été placé entre les Dieux par les Babyloniens, ou par Nebucadnetzar lui-même.

2. Pluſieurs Sçavans, anciens & modernes, St. Jerôme [25], Théodoret, Munſter [26], Clarius [27] ſon fidèle copiſte, Lightfoot [28], & quantité d'autres, ont prétendu que Nebucadnetzar s'étoit propoſé de ſe faire adorer lui-même. Copions ici le paſſage de Théodoret, tel qu'il nous eſt fourni par M. de Sacy. „ [29] Dieu, „ *dit Théodoret*, avoit fait voir à ce Prince en „ ſonge une très-grande Statuë, compoſée de „ quatre métaux, & declaré qu'elle lui marquoit par-là la ſucceſſion infaillible de quatre différentes Monarchies. Voulant donc, „ en quelque ſorte, oppoſer à la vérité de „ Dieu, l'extravagance de ſon propre orgueil, „ il commande qu'on travaille auſſi à une Statuë, & qu'on la faſſe de la plus grande hauteur qu'on pourra lui donner. Cependant „ il ne la fait pas compoſer des quatre métaux, dont celle qu'il avoit vûë étoit compoſée, mais de l'or ſeul; s'imaginant ridi-

„ cu-

25. *Sibi ſtatuam fieri jubet, ut ipſe adoretur in ſtatuâ.* Comm. in Daniel cap. III.
26. Dans les grands Critiques.
27. Ibid.
28. In Chronicâ temporum.
29. Bible de Sacy ſur Daniel ch. III. 1.

„ culement éluder par-là, & rendre vaines
„ les prédictions que le grand Dieu de Da-
„ niel lui avoit faites touchant les quatre Mo-
„ narchies ſucceſſives, déſignées par ces mé-
„ taux différens. Car comme ce ſaint Prophe-
„ te, en lui expliquant ſon Songe, lui avoit
„ dit, qu'il étoit lui-même la tête d'or de la
„ Statuë, & que les autres Empires qui ſuc-
„ cederoient au ſien, étoient figurez par l'ar-
„ gent, par le cuivre & par le fer; il fit fai-
„ re cette Statuë d'or, comme pour marquer,
„ que l'Empire des Chaldéens qu'il poſſedoit,
„ ne ſeroit jamais détruit par aucun autre,
„ mais qu'il s'étendroit lui ſeul, ſans aucune
„ diviſion, dans la ſuite de tous les ſiécles.

Il n'eſt pas ſans exemple, que de ſimples mortels ſoyent allez juſques à ce dégré d'extravagance & d'impieté, que de ſe faire paſſer pour des Dieux, & adorer comme tels. Caligula [30] ſe fit bâtir un Temple, où il fit mettre ſa Statuë d'or, que l'on habilloit tous les jours d'un vêtement ſemblable à celui de l'Empereur. Il eut ſes Sacrificateurs particuliers & ſes ſacrifices, dans leſquels on lui égorgeoit tous les jours les oiſeaux les plus rares. Domitien [31] voulut être traité de *Seigneur* & de

30. *Templum numini ſuo proprium, & Sacerdotes, & excogitatiſſimas boſtias inſtituit. In templo ſimulacrum ſtabat aureum iconicum; amiciebaturque quotidie veſte, quali ipſe uteretur. Hoſtiæ erant Phœnicopteri, Pavones, Tetraones, Numidicæ, Meleagrides, Phaſianæ; quæ generatim per ſingulos dies immolarentur.* Suetonius in Caligulâ. cap. XXII.

31. *Cùm Procuratorum ſuorum nomine formalem dictaret epiſtolam, ſic cœpit*; Dominus & Deus noſter ſic fieri jubet. *Inde inſtitutum poſtbac, ut ne ſcripto quidem ac ſermone cujuſquam appellaretur aliter. Statuas ſibi in Capitolio non niſi aureas & argenteas poni permiſit, ac ponderis certi.* Suetonius in vitâ Domitiani.

de *Dieu*, ſoit dans les écrits, ſoit dans les diſcours; & il ne ſouffrit point qu'on lui érigeât de Statuës dans le Capitole qui ne fuſſent d'or ou d'argent, & d'un poids conſiderable. Alexandre [32] & Darius le Mède furent auſſi adorez pendant leur vie. Nebucadnetzar ne paroît pas avoir été moins ſuperbe, ni moins rempli de lui-même & de ſa grandeur, que les fiers Monarques que nous venons de citer. Cependant nous ne pouvons pas en conclure que le Roi de Babylone ſe fit adorer. Un Impie ne fait pas toûjours tout ce dont il eſt capable. Avant que de lui imputer un crime auſſi grand qu'eſt le plus odieux des ſacrilèges, il faut en avoir de bonnes preuves. Nous ne voyons rien ici, qui nous conduiſe à croire que Nebucadnetzar voulût paſſer pour un Dieu. Lorſqu'il ſe plaint de ceux qui avoient refuſé de fléchir le genouil devant l'énorme Statuë, il ne les accuſe point d'avoir manqué de reſpect par rapport à lui, mais d'avoir refuſé de ſervir ſes Dieux. *Eſt-il vrai*, leur dit-il, *que vous ne ſervez point mes Dieux, & que vous ne vous proſternez point devant la Statuë d'or que j'ai dreſſée ?*

C'étoit donc à ſes Dieux, & en particulier à l'Idole Bel, que le Roi de Babylone avoit érigé ce monument public de ſa reconnoiſſance, ou plutôt de ſon orgueil. C'eſt à ce Dieu tutelaire de la Nation Babylonienne qu'il avoit offert les Vaiſſeaux ſacrez, enlevez du Temple de Jeruſalem ſous le Regne de Jéhojachin. Il eſt donc fort naturel de croire, que c'eſt à cette même Divinité qu'il veut faire rendre des honneurs publics, en engageant ſes peuples de ſe proſterner humblement devant Daniel I. 2.

32. Q. Curt. lib. VI. cap. XI.

vant la Statuë qu'il lui avoit dédiée. Quelques Docteurs Juifs, dit Calvin [33], ont cru, que Nebucadnetzar avoit fait dreſſer cette Statuë comme pour appaiſer ſes Dieux, & détourner les ſiniſtres évenemens que ſon Songe lui faiſoit craindre par rapport à ſes Etats; mais c'eſt deviner que de raiſonner de la ſorte.

Il vaut mieux remarquer, que la méthode de repréſenter les Dieux étoit fort ancienne entre les Nations Payennes. Pendant que les hommes n'adorerent que le Créateur des cieux & de la terre, ils ne s'aviſerent point d'introduire dans le culte, ni des Images, ni des Statuës. L'Etre inviſible, qui n'a rien de commun avec la matière, ne peut être repréſenté. C'eſt rabaiſſer Dieu d'une manière outrageante, que de vouloir le rendre ſenſible & palpable ſous l'image des œuvres de ſes mains. Mais dès que l'attachement au ſenſible eut abaiſſé l'eſprit des hommes, & qu'ils tomberent dans l'erreur groſſiere, de regarder comme des Dieux les aſtres, ou des mortels à qui leurs contemporains avoient quelques obligations, ils ne tarderent pas à faire des repréſentations ſenſibles de ces Divinitez corporelles. Maimonides remarque, que l'idolâtrie des aſtres s'étant établie la première dans le monde, il arriva peu de tems après, que de faux Prophetes exhorterent les hommes à repréſenter leurs Dieux, & à leur ériger des Temples. *Ainſi*, dit-il [34], *les hommes commencerent à*

33. *Quidam ex Rabbinis putant, erectam fuiſſe ſtatuam loco piaculi, quaſi repellere voluerit Nebucadnetzar ſomnium ſuum, hoc eſt, effectum ſomnii, hoc amuleto, ut loquuntur.* Calvin. in Daniel. III. 1.

34. ומתחילו על דרך זו לעשות צורות בהיכלות ותחת האילנות ובראשי ההרים ועל הגבעות Maimonides de Idololatriâ.

à placer des Simulacres dans les Temples, sous les arbres, sur le sommet des montagnes & sur les collines. Mais Maimonidès se trompe par rapport au tems auquel il fixe le commencement de l'Idolâtrie & des Statuës, croyant que les hommes tomberent dans ce culte impie & absurde avant le Déluge; puisqu'il ne paroît nulle part par les Ecrits de Moïse, que les hommes du premier monde ayent été Idolâtres [35].

Un conte Rabinique, où il y a quelque chose de vrai, & que M. Jurieu a tiré du Bereschit Rabba, nous sert à fixer, ou peu s'en faut, le tems auquel les Idolâtres ont commencé de représenter leurs Divinitez. „ Tharé, „ pere d'Abraham, *disent les Rabins* [36], ven„ doit des Idoles. Un jour il arriva que Tha„ ré étant allé en voyage, Abraham demeura „ à

latriâ. cap. 1. §. 3. Le Rabin Moïse Nachmanidès croit, que la premiere espece d'Idolâtrie fut le culte des Anges. *Prima species idololatriæ est, quæ incœpit colere Angelos, qui sunt intelligentiæ abstractæ, & constituti Principes super populos; sicut scriptum est; Princeps Regni Græciæ, & Princeps regni Perſiæ; existimantes illos habere potestatem benefaciendi & malefaciendi, & hi sunt qui in Scripturis vocantur* אלוהים אחרים *Dii alii.* Abarbanel embrasse le sentiment de Nachmanidès. Voyez la Dissertation d'Abarbanel, *de Idololatriæ speciebus* traduite en Latin par Jean Buxtorf le fils. L'opinion de Maimonidès nous paroît bien plus probable, en consultant l'histoire sacrée & la profane.

35. Je sçais bien que plusieurs se fondent sur ces paroles de la Genèse, אז הוחל לקרא בשם יהוה que plusieurs traduisent, mais mal, *tunc profanatum est invocando nomine Domini.* Voyez la note de Denis Vossius sur le 1. §. du chap. 1. du traité de Maimonidès, de Idololatriâ.

36. Histoire des Dogmes, &c. part. III. chap. 1. pag. 481.

„ à la maiſon, pour avoir ſoin des affaires.
„ Pluſieurs perſonnes vinrent pour acheter
„ des images. Abraham leur demandoit à
„ tous, quel âge ils avoient; l'un diſoit j'ai 40.
„ ans, l'autre diſoit j'en ai 50. Après cela il
„ leur repréſentoit, qu'ils devoient avoir bien
„ de la honte, eux qui étoient déja ſi âgez,
„ d'adorer une Statuë qui n'avoit qu'un jour.
„ Entr'autres vint une femme qui apporta
„ une petite offrande de farine dans un plat,
„ qu'elle apportoit, diſoit-elle, pour l'offrir
„ à ces Idoles. Abraham, quand la femme
„ fut ſortie, prit une hache, briſa toutes ces
„ Idoles, & mit la hache dans la main de la
„ plus grande de ces Idoles, qu'il n'avoit pas
„ voulu briſer, & laiſſa le plat de farine au-
„ près. Quand Tharé fut revenu, voyant
„ tout ce déſordre, il en demanda la raiſon à
„ ſon fils. Abraham lui dit, qu'une querelle
„ s'étoit émuë entre les Images, à qui auroit
„ le plat de farine qu'une femme avoit ap-
„ porté; qu'elles s'étoient battuës, & que la
„ plus grande s'étant ſaiſie de la hache qu'el-
„ le avoit encore en main, avoit mis toutes
„ les autres dans l'état où on les voyoit. Là-
„ deſſus le pere, prenant la parole, lui dit en
„ colere; vous nous en feriez bien accroire
„ que des Images, qui n'ont point de ſenti-
„ ment, ni de mouvement, ſe ſoyent miſes
„ en colere, & ſe ſoient battuës? Sur quoi
„ Abraham répondit, prenez bien garde à ce
„ que vous venez de dire; car ſi ces Statuës
„ n'ont ni mouvement, ni ſentiment, vous
„ avez grand tort de les adorer.

Ce conte n'eſt pas le plus abſurde qui ſoit coulé d'une plume *Rabinique. Il renferme même, comme nous l'avons déja inſinué, quelque

quelque chose de vrai. 1. On ne peut douter que les ancêtres d'Abraham n'ayent été Idolâtres. C'est ce que Josué nous enseigne, en parlant ainsi au Peuple assemblé dans les plaines de Sichem: *Vos peres ont jadis habité au-delà du fleuve, sçavoir Tharé, pere d'Abraham, & pere de Nacor, & ils ont servi d'autres Dieux.* 2. Il est certain que Dieu se manifesta à Abraham, dans le tems que, selon [37] toutes les apparences, il se trouvoit engagé dans les erreurs de son pere. Voici de quelle manière Josephe parle de ce Patriarche, en mêlant, selon sa coûtume, ses conjectures au récit de l'Historien sacré [38]. „ Abraham, dit-il, étoit un „ homme très-sage, très-prudent, de très- „ grand esprit, & si éloquent, qu'il pouvoit „ persuader tout ce qu'il vouloit. Comme nul „ autre ne l'égaloit en capacité, ni en vertu, „ il donna aux hommes une connoissance de „ la grandeur de Dieu, beaucoup plus parfaite „ qu'ils ne l'avoient auparavant: [39] *Car il fut „ le premier qui osa dire qu'il n'y a qu'un Dieu; „ que l'Univers est l'ouvrage de ses mains*, & que „ c'est à sa seule bonté, & non pas à nos pro- „ pres forces, que nous devons attribuer no- „ tre bonheur ". Ensuite Josephe rapporte de quelle manière Abraham avoit raisonné pour découvrir ces véritez; tout comme si cet Historien avoit assisté aux méditations du Patriarche. La manière en laquelle l'Ecriture s'exprime, paroît plutôt faire comprendre, qu'Abraham devoit la connoissance pure qu'il avoit

Josué XXIV. 2.

37. Gen. XII. 1. comparé avec Actes VII. 2.

38. Antiquitez Jud. lib. 1. chap. VIII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

39. Πρῶτος τολμήσας ἐπιφήνασθαι δημιουργὸν θεὸν ἕνα.

avoit de Dieu, à la revélation de Dieu lui-même.

L'Idolâtrie ne fut pas bannie de la famille de Tharé par la converſion d'Abraham. Les deſcendans de Nachor, qui reſterent en Méſopotamie, demeurerent plongez dans le culte des Idoles. Cela eſt manifeſte par l'Hiſtoire de Laban, à qui Rachel, ſa fille, enleva furtivement ſes Théraphims, ou les petites Genese xxxi. 19. Statuës de ſes Dieux domeſtiques [40]. C'eſt pourquoi Laban ſe plaint à Jacob de ce qu'on lui a volé ſes Dieux. On reconnoît-là aiſément le langage de l'Idolâtrie. Quoique ce ſoient ici les Statuës les plus anciennes dont il ſoit fait mention dans aucune Hiſtoire, il n'eſt pas cependant vraiſemblable que ce ſoient les premières qui ayent été faites. Il y a de l'apparence que les ancêtres de Laban lui avoient laiſſé ce pernicieux héritage. Mais qui fut le premier qui s'aviſa de repréſenter les Dieux que les Nations adoroient? C'eſt ce qui ne nous paroît pas poſſible de déterminer. Beroſe avance, que Ninus fut le premier qui [41] *fit bâtir dans le milieu de Babylone un Temple, & dreſſer des Statuës à l'honneur de Belus, ſon pere, de*

40. Voyez les différens ſentimens au ſujet des Théraphims, dans Selden. Syntagm. I. cap. II. Abarbanel entre dans le ſentiment de ceux qui croyent, que les Théraphims étoient des Statuës que l'on interrogeoit pour ſçavoir l'avenir. Diſſertat. de Idololatriâ. M. Jurieu a cru, que les Théraphims de Laban repréſentoient Noë & Sem. Hiſt. des Dogmes &c. part. III. chap. I. page 482.

41. *Ninum urbem Niniven ornaſſe, & primum omnium Belo patri, & matri Junoni, ac Rheæ aviæ, templum & ſtatuas in mediâ Babylone exſtruxiſſe.* Apud Hoſpinianum de Origine Templ. cap. VIII.

de Junon, sa mere, & de Rhéa, son ayeule. Cedren [42] rapporte à Saruch l'origine des Statuës pour honorer la mémoire de ceux qui s'étoient distinguez. St. Epiphane [43] avance, que Tharé commença le premier à faire des Statuës de terre. Claudius Marius Victor, Poëte de Marseille, & qui, suivant Gennadius, vivoit dans le cinquième siécle, ne craint pas d'avancer, que Nimrod est le premier qui ait fait faire une Statuë, pour se consoler de la perte de son fils unique Belus, & que c'est de-là qu'ensuite les peuples ont pris la criminelle méthode de déifier leurs parens :

[44] - - - - - *Nam cùm patris unica proles*
Spem generis luctuo secum traxisset acerbo,
Infelix Nimrod lacrymas noctesque diesque
Continuans, hebetique trahens plangore quietis
Dum furit, & raptum quærit per singula natum,
Effictâ mœstum solatur imagine luctum.
- - - - - - - *Tum protinus omnes*
Amplexæ gentes scelus hoc, crimenque secutæ,
Præ Diis quæque suis caros habuere parentes.

Victor avoit sans doute devant les yeux ces paroles du Livre de la Sapience ch. XIV. *L'invention des Idoles a été le commencement de la paillardise, & leur introduction a été la corruption de la vie. Elles n'ont point été du commencement, aussi ne dureront-elles pas toûjours. Parce qu'el-*

les

42. Cedrenus in Synops. histor. *Primus Saruch eos, qui aliquid ex virtute gessissent memorià dignum, statuis honoravit.*

43. In Panario. *Hinc fieri cœperunt statuæ ex luto & arte singulari, per industriam hujus Thare.*

44. Marius Victor. 3. apud Pitiscum in Lexico Antiq. in voce *Statua.*

les ont été introduites au monde pour la vaine gloire des hommes; c'eſt pourquoi il a été arrêté que leur fin arriveroit bientôt. Car un pere étant amèrement affligé de la mort précipitée de ſon fils, [45] *qui lui avoit été ſi-tôt enlevé, lui ayant fait une Image, honora la créature morte comme un Dieu, ordonnant pour cela à ſes ſujets des cérémonies & des ſacrifices. Et puis cette méchante coûtume, ſe confirmant avec le tems, a été obſervée comme une loi, & les Images ont été adorées par les commandemens des Tyrans.*

Ce ne ſont-là que de pures conjectures. Tout ce qu'on peut avancer de plus aſſuré, eſt que la méthode de repréſenter les objets de l'adoration, eſt plus ancienne que Laban; que c'eſt de l'Orient que les Statuës des Dieux tirent leur origine [46], & par conſequent qu'Hérodote ſe trompe, quand il avance que les Egyptiens ſont [47] *les premiers qui ayent dédié des autels, des Simulacres & des Temples.* Mais ſi les Egyptiens ne ſont pas les premiers qui ayent imaginé la méthode de repréſenter les Dieux; il eſt très-vraiſemblable qu'elle étoit en vogue dans ce Royaume dès le tems de Moïſe; puiſque Dieu défend ſi ſévèrement aux Iſraëlites, récemment ſortis d'Egypte, de ſe faire aucune Image, ou aucune Statue des créatures céleſtes, terreſtres & marines, pour leur rendre

45. Grotius ſur ce paſſage remarque, que Diophante, Lacedémonien, indique la même origine des Idoles. *Hanc originem Idolorum tradiderat, in libris Antiquitatum, Diophantus Lacedæmonius, allatâ Syrophanis Ægyptii hiſtoriâ. Docet id nos* Fulgentius Mythologicor. I.

46. Voyez ce que dit Gerard-Jean Voſſius de l'origine des Simulacres, dans ſon Traité *de quatuor Artibus popularibus* pag. 63.

47. Βωμοὺς τε καὶ ἀγάλματα καὶ νηοὺς θεοῖσι, ἀνευρήμασι τοῖσι πρώτοισι. Hiſt. lib. II. cap. IV.

dre un culte religieux. Ce qui fait assez comprendre, qu'ils sortoient d'un païs où cette Idolâtrie auroit pu les infecter [48]. M. Jurieu [49] croit, que ce n'a été qu'avec quelque peine que les hommes se sont portez à faire des Images & des Statuës pour se prosterner devant elles. „ Il faut sçavoir, *dit-il*, que le culte „ des Simulacres & des Images n'est pas aussi „ ancien que l'Idolâtrie. C'est un si grand a„ baissement de la fierté humaine, de la voir „ prosternée devant le bois & la pierre, qu'el„ le a eu quelque peine à en venir-là. Le „ bon-sens & la raison ont tenu bon quelque „ tems; pendant que les hommes n'ont ado„ ré que le Soleil, la Lune, les Astres & „ les Elemens, ils n'ont point eu d'Images, „ & les Simulacres ont commencé, lorsqu'on „ a commencé à servir & à adorer les hom„ mes.

Si l'on récherche quels peuvent avoir été les principaux motifs qui ont engagé les hommes à déïfier quelques-uns de leurs semblables, à en faire les Statuës, & à les adorer en présence de ces signes visibles, nous ne voyons rien de plus probable que les conjectures de Lactance. „ Les Rois, *dit-il* [50], ayant „ été fort chéris des peuples dont ils avoient „ reglé la conduite, se firent fort regretter „ après leur mort. On s'avisa d'en faire des „ Sta-

48. Voyez le Clerc sur Exode xx. 4.

49. Histoire des Dogmes &c. pag. 477.

50. *Deinde, ipsi Reges, cùm chari fuissent iis, quorum vitam composuerant; magnum sui desiderium mortui reliquerunt. Itaque homines eorum simulacra finxerunt, ut haberent aliquod ex imaginum contemplatione solatium; Progressique longius per amorem, memoriam defunctorum colere cœperunt; ut gratiam referre benè meritis viderentur, & successores eorum allicerent ad benè imperandi cupiditatem.* De falsâ Religione lib. I. cap. XV.

„ Statuës qui les repréſentaſſent, afin de ſe „ conſoler de l'abſence de l'Original, à la vûë „ de la repréſentation. L'eſtime que l'on „ conſerva pour le mérite du défunt, porta „ les peuples plus loin. Ils commencerent à „ adorer ces Rois, à qui ils avoient tant d'o- „ bligation; d'un côté, afin de témoigner leur „ gratitude à leurs bienfaiteurs; & de l'autre, „ pour inſpirer à leurs ſucceſſeurs le déſir de „ bien gouverner.

Cependant la pratique de repréſenter les Dieux ne s'établit pas auſſi facilement parmi tous les peuples. Il y en eut qui furent très-long-tems ſans Images & ſans Statuës. Hérodote nous apprend [51], que les Perſes n'avoient point accoûtumé d'ériger des Temples, ni des Statuës à leurs Dieux, regardant comme des inſenſez, ceux qui ſe conduiſoient d'une autre manière. L'Hiſtorien conjecture, que telle étoit la pratique des Perſes, parce qu'ils n'étoient pas dans l'opinion des Grecs, que les Dieux n'avoient été originairement que des hommes [52]. Varron témoigne, au rapport de St. Auguſtin [53], que *les anciens Romains avoient adoré leurs Dieux pendant plus de cent ſoixante-& dix ans ſans aucun Simulacre.* Plutarque confirme

51. Ἀγάλματα μὲν γὰρ καὶ νηοὺς οὐ δοκέει σφι ἐν τῇσι πρώτῃσι ἱδρύσθαι, ἀλλὰ οὐδὲ τοῖσι πρὸ τοῦ μοῦνον ἐπιφέρουσι αἰτίην, ὅτι οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς θεούς, καθάπερ οἱ Ἕλληνες, ἴσμεν. lib. I. cap. CXXXI.

52. Ciceron étoit dans la même penſée. *Cicero non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuiſſe.* Lactantius de falſa Religione, lib. I. cap. XV.

53. *Varro dicit, antiquos Romanos plus quàm annos centum & ſeptuaginta Deos ſine ſimulacris coluiſſe.* De Civitate Dei lib. IV. cap. XXXI. Louis Vivez remarque, dans une note, que Tarquinius Priſcus introduiſit les ſimulacres dans Rome.

mé le récit de Varron ,, Numa, dit-il [54], dé-
,, fendit aux Romains de croire que Dieu eût
,, forme de bête, ou d'homme ; de ſorte qu'en
,, ces premiers tems-là il n'y eut à Rome Ima-
,, ge de Dieu, ni peinte, ni moulée, & furent
,, l'eſpace de cent ſoixante-&-dix premiers ans
,, qu'ils édifierent bien des temples & des cha-
,, pelles aux Dieux ; mais il n'y avoit dedans
,, Statuë ni Figure quelconque de Dieu, eſtimant
,, que ce fut un ſacrilege de vouloir repréſen-
,, ter les choſes divines par les terreſtres ; at-
,, tendu qu'il n'eſt pas poſſible d'atteindre au-
,, cunement à la connoiſſance de la Divinité,
,, ſi-non par le moyen de l'entendement.

Pitiſcus prétend [55], appuyé ſur un paſſage de Denis [56], que Romulus avoit introduit des Statuës dans les Temples, mais que Numa, ſon ſucceſſeur, les abolit ; & que c'eſt ainſi qu'il faut entendre ce que rapportent Varron & Plutarque.

Vraiſemblablement les Chaldéens ont été les premiers à repréſenter leurs Dieux. Du tems de Baruc, les Simulacres étoient fort communs à Babylone. C'eſt ce qu'on peut recueillir d'une lettre attribuée à Jérémie, & qui ſe lit au ch. VI. de Baruc. *Vous verrez*, eſt-il dit à ceux qui devoient être tranſportez en captivité ; *vous verrez maintenant à Babylone des Dieux d'or, & d'argent, & de bois, que l'on porte ſur les épaules, & qui font peur aux Nations.* Lors donc que Nebucadnetzar dreſſa l'im- vſ. 3.

54. Dans la vie de Numa, de la traduction d'Amiot.

55. In Lexico Antiq. in voce *Statua.*

56. *Romulus templa, & fana, aræſque, & ſimulacrorum delubra, eorumque effigies, & inſignia, & poteſtates, & cætera inſtituit, ſecutus optimos quoſque Græcorum ritus.* Dionyſ. II. n. 90. apud Pitiſcum ubi ſuprà.

l'immenſe Statuë d'or qu'il conſacra à l'honneur de Bel, la principale Divinité de la Chaldée, il n'introduiſit aucune nouvelle ſuperſtition; il ne fit que ſuivre l'uſage obſervé depuis pluſieurs ſiécles.

Mais ce n'étoit pas aſſez que la Statuë fût érigée; il faloit encore la dédier. Avant cette conſécration, c'étoit une Figure profane, pour laquelle on n'avoit, ni reſpect, ni vénération. Minucius Felix, ayant décrit la manière en laquelle les Anciens travailloient les Statuës des Dieux, ajoute, pour ſe moquer de la pratique des Payens, qui venoient ſe proſterner devant le bois & la pierre taillez par la main d'un ſimple ouvrier; [57] „ Mais „ peut-être que cette Statuë n'eſt pas un Dieu, „ tandis que ce n'eſt encore qu'une pierre, ou „ du bois, ou de l'argent, ſans conſécration. „ Quand eſt-ce donc qu'elle le devient? On le „ fond, on l'accommode, on le taille; il n'eſt „ pas encore Dieu. On le ſoude, on le bâtit, „ on le conſacre, on le prie; le voilà Dieu, „ lorſque l'homme l'a voulu & l'a dédié.

Il ne faut pas être ſurpris, que les Payens euſſent de toutes autres idées de leurs Simulacres après leur conſécration, qu'ils en avoient avant cette cérémonie. Ils ne croyoient pas qu'elle conſiſtât ſimplement à declarer, que ces Figures ſeroient déſormais conſacrées à l'honneur de leurs Dieux, & des ſignes ſenſibles pour s'élever juſques à eux; ils préſumoient de plus, que par l'efficace de la conſécra-

57. De la traduction d'Ablancourt pag. 97. *Ecce funditur, fabricatur, nondum Deus eſt. Ecce plumbatur, conſtruitur, erigitur, nec adhuc Deus eſt. Ecce ornatur, conſecratur, oratur, tùm poſtremò Deus eſt, quùm homo ille voluit & dedicavit.*

cration, la Divinité, avec toute sa vertu, venoit se renfermer dans ce nouveau domicile. [58] *Vous vous trompez*, disoient les Payens à ceux qui s'imaginoient qu'ils adoroient matériellement les Statuës devant lesquelles ils se prosternoient; *vous vous trompez, de présumer que nous regardons les Statuës d'airain, d'or, d'argent, & de quelque autre matière que ce soit, comme si elles étoient elles-mêmes des Dieux, & de croire que nous leur attribuons quelque divinité. Mais nous servons & nous adorons les Dieux, que la consécration y attire pour les y faire habiter.* Arnobe se moque de cette opinion des Payens, de pouvoir renfermer les Dieux dans des Statuës. „ [59] Est-ce donc, *leur dit cet ancien Docteur*, que „ vos Dieux habitent tout entiers ou simple„ ment par parties dans les Statuës qui leur „ sont dédiées? Comment est-ce qu'un seul „ Dieu pourroit être tout entier en même tems „ dans plusieurs Simulacres? Ou comment „ pourroit-il être partagé en diverses parties? " Cette disjonctive étoit pressante; celle-ci ne l'étoit pas moins. [60] „ Vos Dieux se rendent„ ils

58. *Erras*, inquitis, *& laberis; nam neque nos æra, neque auri, argentique materias, neque alias quibus signa confiunt, eas esse per se Deos, & religiosa decernimus numina; sed eos in his colimus, eosque veneramur, quos dedicatio infert sacra, & fabrilibus efficit inhabitare simulacris.* Arnobius adversùs Gentes, lib. VI.

59. *Singuli in singulis, toti, an partiliter, atque in membra divisi? Nam neque unus Deus in compluribus potis est uno tempore inesse simulacris, neque rursùs in partes, sectione interveniente, divisus.* Idem ibidem.

60. *Invitine hoc faciunt, id est, jure dedicationis attracti simulacrorum ineunt mansiones? An proni & faciles, neque ullis necessitatibus irrogati? Si invitis hoc faciunt, qui fieri potest, ut in aliquam necessitatem imminutâ majestate cogantur voluntariæ obsecutionis assensu? Et quid in testulis Dii petunt, ut eas sydereis sedibus anteponant?*

Vinci

„ ils dans vos Statuës, après la dédicace, volon-
„ tairement ou malgré eux, & attirez par le
„ droit de la consécration ? S'ils sont forcez à se
„ rendre dans ces Simulacres, comment cette
„ contrainte s'accorderoit-elle avec la Majesté
„ des Dieux ? Et peut-on s'imaginer qu'ils se
„ résolvent volontairement à quitter le ciel, pour
„ se renfermer dans ces Statuës comme dans
„ des prisons ? " A quoi Minutius ajoute, pour leur montrer que les Dieux n'habitent pas dans les Statuës consacrées, ou que ces Dieux sont la foiblesse même. „ [61] Les plus miserables Ani-
„ maux vous enseignent bien quels sont vos
„ Dieux ; les Souris, les Hirondelles, les Chouet-
„ tes, sçavent bien qu'ils n'ont point de sen-
„ timent ; elles marchent dessus, les rongent,
„ & si vous ne les en chassiez, elles feroient
„ leurs nids jusques dans leur bouche. Les
„ Araignées leur couvrent le visage de leurs
„ toiles, & se servent de leurs têtes à pendre
„ leurs filets. Vous les essuyez, les nettoyez,
„ les frottez, & l'on vous voit craindre des
„ Dieux que vous avez faits, & que vous
„ êtes contraints de défendre.

Les Prêtres du Paganisme étoient si intéressez à faire valoir l'efficace des Statuës placées dans les Temples, afin de leur attirer un concours de monde, & en même tems de riches offrandes, qu'ils feignoient très-souvent des prodiges operez par le moyen des Simulacres. Tantôt la Statuë avoit parlé ; tantôt elle avoit sué ; tantôt elle avoit versé des larmes.

C'est ainsi, qu'au rapport d'Ovide, la Statuë de

Vinčti omnes & propemodùm colligati, nobilitent testulas, & cætera quibus signa confiunt? Arnobius ibidem.

61. De la traduction d'Ablancourt page 98.

de Cybèle parla, lorsque les Députez des Romains vinrent la demander à Attale, Roi de Pergame; elle declara, que son intention étoit d'être transportée à Rome:

[62] *Mira canam; longo tremuit cum murmure tellus;*
Et sic ex adytis Diva locuta fuis.
Ipsa pati volui. Ne sit mora; mitte volentem,
Dignus Roma locus, quò Deus omnis eat.

Valère-Maxime a conservé les réponses données par le Simulacre de Junon *Monetæ*, c'est-à-dire l'Averruncuse, ou de *la Monnoye*, & par celui de la *Fortune féminine*. Le premier étant interrogé s'il vouloit être transféré à Rome, répondit, [63] *qu'il le vouloit bien*; & le second repéta par deux fois aux Matrones Romaines; [64] *Vous m'avez bien examiné, vous m'avez bien consacré*. Cicéron raconte, qu'un peu avant la bataille de Leuctres, [65] les armes qui étoient dans le Temple d'Hercule firent du bruit, & qu'il coula beaucoup de Sueur de la Statuë; ce qui préfageoit la défaite des Lacedémoniens. Et St. Augustin [66] se moque des larmes que les Payens avoient fait verser à Apollon de Cu-

62. Fastorum lib. IV. vs. 266. &c.
63. Lib. I. cap. VIII. de Miraculis.
64. *Rité me matronæ vidistis, ritéque dedicastis.*
65. *Quid? Lacedæmoniis paulò ante Leuctricam calamitatem quæ significatio facta est, cùm in Herculis fano arma sonuerunt, Herculisque simulacrum multo sudore manavit?* Cicero de Divinatione, lib. I.
66. De Civitate Dei lib. III. cap. XX. Voyez la note de Louis Vivez, qui rapporte ce passage de Julius Obsequens, dans son Livre des Prodiges. *Ap. Claudio, M. Perpennâ coss. Publius Crassus adversus Aristonicum dimicans, occisus, Apollinis simulacrum lacrymavit per quatriduum.*

Cumes, lorſque les Romains prirent les armes contre les Achéens & Ariſtonique leur Roi. Apollon, dit-on, ayant prévû la défaite de ce Prince, en pleura pendant quatre jours.

Et c'étoit parce que les Payens s'imaginoient que les Dieux habitoient dans les Statuës qu'on leur avoit dédiées, qu'ils avoient accoûtumé d'enchaîner les Simulacres, afin de n'être pas abandonnez de leurs Dieux. „ C'eſt ainſi, *dit* „ *M. Jurieu* [67], que les Tyriens enchaînerent „ leur Apollon, quand ils ſe virent preſſez par „ Alexandre; & que les Athéniens enchaînoient „ l'Image de la Victoire, afin qu'elle ne les a„ bandonnât point.

On ne peut douter que les jours de la conſécration des Simulacres ne fuſſent très-célèbres. C'eſt ce que remarque un ancien Commentateur de Virgile [68]. Si le Couronnement des Princes attire une foule de Peuple; ſi chacun ſe pique de briller à l'envi les uns des autres; ſi les airs rétentiſſent de cris d'acclamation en faveur du nouveau Roi; ſi tout le monde ſe livre à la joye; que ne devoient pas faire les Payens dans le Sacre & le Couronnement de leurs Dieux tutélaires, lorſqu'ils leur conſacroient de nouveaux domiciles?

Nebucadnetzar, toûjours pompeux, parce qu'il étoit toûjours ſuperbe, n'oublia rien pour rendre ſolemnel le jour de la Dédicace de la Statuë également brillante & énorme qu'il vouloit conſacrer à Belus. Il ne ſe contenta pas d'aſſiſter à cette Dédicace avec toute ſa Cour & tout le Peuple de la Province de Babylone; il envoya de plus des lettres de convo-

67. Hiſt. des Dogmes &c. part. III. chap. IV.

68. *Apud Antiquos*, inquit Servius, *dies conſecrationis ſolemnis erat.* in vſ. 601. lib. VIII. Æneidos.

vocation à tous les hauts Officiers de sa vaste Monarchie, qui menant avec eux une nombreuse suite, firent paroître dans les plaines de Dura, un abregé des Nations sur lesquelles ce Monarque étendoit son Empire.

Il est fort difficile de définir quels étoient les emplois de tous ceux dont les titres sont énoncez dans le texte de Daniel. Grotius croit [69] que ces titres d'office sont Assyriens dans leur origine; que les Chaldéens les avoient reçus des Assyriens avec l'Empire, & que les Perses les adopterent dans la suite. Un Rabin [70] les compare aux Officiers de la Porte Ottomane; les *Satrapes* aux *Bassas*; les *Préfets* aux *Beglerbeis*; les *Gouverneurs* aux *Agas*, & ainsi des autres. Nous ne croyons pas devoir examiner ici, article par article, tout ce que les Sçavans & les différens Interprêtes disent sur ces titres de dignité, pour en fixer la signification. Cela nous meneroit trop loin, & seroit d'une discussion également désagréable & inutile. Nous nous contenterons de dire, avec notre Version, qui suit, autant qu'il est possible, la force connuë des termes de l'Original, comme cela paroît par le grand Dictionaire de Buxtorf, que Nebucadnetzar convoqua *les Satrapes* [71], *leurs Lieutenans*, *les Ducs*, *les*

69. Sur ce passage.

70. Jacchiades apud Grotium.

71. סגנין, les Rabins appellent כהן le Vicaire du souverain Sacrificateur, C'est ce qui a engagé les Auteurs de notre Version, à traduire ce terme par les *Lieutenans des Satrapes*. Mais en faisant attention à ce que dit Bérose, dans le livre 2. de son Histoire Chaldaïque, que les Chaldéens nommoient Noë *Ogygisan Sagan*, c'est-à-dire un Illustre Pontife des choses saintes, *Illustrem sacrorum Pontificem*; ne pouvoit-on pas entendre par les סגנין de Daniel, les principaux Sacrificateurs des Dieux

des

les Baillifs, 72 les Receveurs, les Conſeillers, les Prevôts, & tous les Gouverneurs des Provinces.

L'Aſſemblée fut enfin formée dans le lieu fixé par le Roi. On ne peut douter qu'elle ne fut nombreuſe & brillante. Elle n'étoit pas moins attentive à recevoir les ordres du Monarque, & diſpoſée à s'y ſoûmettre inceſſamment comme à des oracles divins.

Un Héraut fut chargé de notifier à cette Aſſemblée, compoſée de différentes Nations qui ne ſe ſervoient pas du même langage, quelles étoient les intentions du Roi qui les avoit convoquez, & ſous les yeux formidables duquel ils ſe trouvoient actuellement. 1. Le Héraut dut faire connoître, qu'on exigeoit de tous, ſans exception, qu'ils ſe proſternaſſent tous à la fois devant la Statuë que leur grand Monarque offroit à la Divinité la plus diſtinguée des Babyloniens. On n'exige pas ici un ſimple honneur civil, mais un honneur religieux; ce même honneur, que Dieu, dans le ſecond précepte de ſa Loi, défend ſévèrement que l'on rende à aucune eſpece de créature, ni à aucune Image, ou Statuë, quelle qu'elle ſoit.

2. Le Héraut indique le moment précis auquel toute l'Aſſemblée devoit ſe proſterner le viſage contre terre. C'eſt lors, dit-il, que le ſignal, également intelligible pour tous les Peuples, quel que ſoit leur langage, ſera donné par le ſon éclatant d'un grand nombre d'inſtru-

des Chaldéens? Comme il s'agit d'une cérémonie ſacrée, les principaux Miniſtres de la Religion ne devoient-ils pas s'y trouver? Voyez le Dict. Rabin. de Buxtorf in voce סגן.

72. Buxtorf traduit le mot אחשדרפנים par celui de *Sénateurs*: Dict. Rabin. col. 37. Aben-Ezra avoue, qu'il ignore la ſignification de ce terme & des ſuivans. *Ibidem.*

trumens de musique. Notre Version nomme ces instrumens, le *Cor*, le *Clairon* ou la *Flute*, la *Harpe*, la *Saquebute*, le *Psalterion* & la *Symphonie*. Mais ce n'étoient pas-là les seuls instrumens qui composoient le bruyant concert, par lequel Nebucadnetzar, & tous ceux qui étoient avec lui, devoient être avertis de se prosterner humblement devant la Statue. Cela paroît de ce que le Héraut ayant parlé des instrumens que nous venons de specifier, il ajoute sans distinction, *& toute sorte d'instrumens de musique*. Ceux qui sont curieux de sçavoir quelle étoit la forme de ces anciens instrumens de musique, & quelle conformité ils ont avec les modernes, n'ont qu'à consulter la sçavante Dissertation que D. Calmet a mise à la tête de son Commentaire sur les Pseaumes, & où il traite, dans un grand détail, de la Musique des Anciens. Nous ne dirons ici que deux mots, des deux instrumens que nos Versions appellent, l'un la *Saquebute*, & l'autre *la Symphonie*.

D. Calmet dit, que la [73] *Saquebute*, ou plutôt la *Sambuque*, est un instrument à cordes, qu'il croit avoir été à-peu-près de la forme du Psalterion moderne [74]. Athenée [75] rapporte, que la Sambuque est d'origine Syrienne, & que le Poëte Ibicus Rheginus l'avoit inventée.

Il

73. סבכא Grotius fait cette remarque, pour montrer comment de *Sabbuca* on a fait *Sambuca*: *Dagesch*, inquit, *more Syrorum in* ל *resolutum*, *est* סנבכא, *v vero ante* ב *in* מ *mutant*. Voyez Grotius sur ce passage.

74. D. Calmet dans sa Dissertation sur la Musique des Anciens.

75. Lib. quarto Deipnosoph. cap. XXIII. Σίμων ἴυμνα φησιν εἶναι, ὡς καὶ τὰ καλούμενα κυροφοίτικα σκόλια. τοῦτο δὲ τὸ ὄργανον Νικάνδης ὁ Κλειτώνιος ἐν πρώτῳ Ωρῶν ἴυμνα εἶναι λέγει Ἰβύκου τοῦ Ρηγίνου Ποιητοῦ.

Il remarque, après Delius, que la Sibylle [76] eſt la première qui ſe ſoit ſervie de la Sambuque, & qu'un certain Sambuque lui avoit donné ce nom. Athenée parle de quelques femmes Rhodiennes [77] qui jouoient de la Sambuque; & voici la deſcription qu'il fait de cet inſtrument. C'eſt, dit-il, un inſtrument d'un ſon aigu [78], & compoſé de quatre cordes. Il ajoute, qu'il étoit en uſage chez les Parthes & les Troglodytes; que Pythagore en faiſoit mention dans ſon Traité de la mer Rouge.

Le ſecond inſtrument dont nous voulons parler, eſt celui qui eſt nommé la *Symphonie*. Ce mot eſt équivoque; il ſignifie ordinairement dans notre Langue, l'accord des tons de divers inſtrumens dont on joue à la fois [79]. Mais ce terme déſigne auſſi un inſtrument particulier. D. Calmet en fait cette deſcription: *La Symphonie*, dit-il; [80] *ou Vielle, eſt compoſée d'une table & d'une anche, avec quatre cordes, dont deux ſervent de bourdons, les deux autres ſont étenduës au long du manche, qui ſervent d'un perpétuel monocorde, & qui font toute ſorte de tons, par le moyen de dix marches, qui font comme une eſpece*

76. Τὸ σαμβύκη πρώτην φασὶ χρήσασθαι Σιβύλλην, ὡς Δήλιος ὁ γραμματικὸς ἱστορεῖ· ἐπώνυμον δ' αὐτὴν ἰσχυρίζεται ὑπὸ Σαμβύκης τινός. lib. XIV. cap. IX.

77. Lib. V. cap. I.

78. Ὀξύφθογγον εἶναι μουσικὸν ὄργανον τὴν σαμβύκην &c. lib. XIV. cap. VIII.

79. Iſidore definit la *Symphonie* priſe dans ce ſens, *moderationis temperamentum ex gravi & acuto concordantibus ſonis, ſive in voce, ſive in flatu, ſive in pulſu.* lib. II. Orig. cap. XIX.

80. Dans la Diſſertation ſur la Muſique des Anciens, où il y a une planche, ſur laquelle eſt deſſinée la figure des inſtrumens dont le ſçavant Auteur indique la compoſition. Le P. Merſenne parle de cet inſtrument dans ſon Traité de l'Harmonie.

espece de clavier. Il y a en-haut une roue de bois, qu'on tourne avec une manivelle. L'idée qu'Isidore nous donne de la Symphonie, est bien différente de la description que nous venons de lire: *C'est*, dit-il, [81] *un bois creux de part & d'autre, couvert des deux côtez d'une peau tendue, sur laquelle les Musiciens frappent avec des baguettes, d'où résulte une mélodie agréable, formée par l'union des tons graves & aigus.* Nous abandonnons aisément le choix de ces différens sentimens aux experts dans la Musique des Anciens & des Modernes.

3. Le Héraut ne se contente pas d'ordonner au Peuple de la part du Roi, de se prosterner devant la Statue dès que le signal seroit donné par le bruit des instrumens; il declare encore, que la désobéissance sera punie sur le champ, & de la manière la plus sévère. *Quiconque*, dit-il, *ne se prosternera pas en terre, sera jetté à cette même heure-là au milieu de la Fournaise du feu ardent.* C'est-là la menace d'un Prince également cruel & superbe, qui veut être obéi à quelque prix que ce soit, & que tout plie sous ses ordres sans la moindre résistance. Il se met peu en peine de faire des hypocrites, en forçant les consciences.

Ce n'est, ni la gloire de Dieu, ni le salut des particuliers, qu'il cherche; mais sa propre satisfaction, en voyant que tout le monde tremble & obéit quand il parle. Un Prince véritablement religieux, & qui veut étendre l'Empire & la gloire du Dieu qu'il adore, fait instrui-

81. *Symphonia vulgò appellatur lignum cavum ex utrâque parte, pelle extensâ, quam virgulis hinc & inde musici feriunt. Fitque ex eâ concordiâ gravis & acuti suavissimus cantus.* lib. II. Orig. cap. XXI.

truire ſes ſujets des véritez de la Religion; les fait ſolliciter par les exhortations les plus fortes à chercher la vérité, & à l'embraſſer ſans délai; mais jamais il ne fait préceder la menace à l'inſtruction; jamais il n'intimide les conſciences par la crainte des punitions corporelles. Il ſçait quels ſont les riſques que l'on court, en ſe ſervant d'une méthode que la Raiſon & la Religion condamnent; & qu'un Prince, qui veut forcer ſes ſujets à embraſſer ſes ſentimens en matière de Religion, cherche à ſe faire adorer lui-même, plutôt que le Dieu dont il ſoutient ſi mal les intérêts.

Le ſupplice du feu n'étoit pas inconnu chez les Chaldéens. Cela paroît par la prédiction menaçante que Jérémie fait à deux faux Prophetes, Achab, fils de Kolaja, & Sedecias, fils de Mahaſéja: *On formera à leur occaſion*, dit Jérémie [82], *un formulaire de malédiction parmi tous ceux qui ont été tranſportez de Juda, qui ſont à Babylone, diſant; l'Eternel te mette en l'état qu'il a mis Sedecias & Achab, leſquels le Roi de Babylone a grillez au feu.* Briſſon remarque [83], que le ſupplice du feu étoit auſſi en uſage chez les Perſes; & il le prouve par un paſſage d'Héliodore [84], où il eſt dit, que Chariclée fut condamnée au feu à cauſe de ſes empoiſonnemens. M. Hyde, ſi célèbre par ſa profonde connoiſſance dans les Langues Orientales, remarque, dans ſon Hiſtoire de la Religion des anciens Perſans, qu'il ne faloit pas que les Chal-

82. XXIX. 22. אשר־קלם מלך־בבל באש D. Calmet traduit, *que le Roi de Babylone fit brûler dans la poële ardente.* Notre Verſion eſt bien plus littérale.

83. De Regno Perſico, lib. II. §. 216.

84. Lib. VIII. *Hiſtor. Æthiop.* Ὅτι ἐπὶ φαρμάκοις εἰς πυρὰν ἤχθητο.

Chaldéens regardaſſent le feu comme une Divinité, puiſqu'ils condamnoient les criminels à périr dans la Fournaiſe ardente. *Car*, dit-il [85], *il eſt défendu ſous peine de mort, chez ceux qui adorent le feu, de le ſouiller en quelque manière que ce ſoit, ou d'y verſer de l'eau.* De-là ce Sçavant conclut, que le prétendu combat, dont parlent Suidas & Rufin, entre Canope, Dieu des Egyptiens, & le Feu, que les Chaldéens adoroient, eſt une pure fable [86]. Nous tomberons facilement d'accord avec M. Hyde, que le feu n'étoit pas la Divinité des Chaldéens, & que le combat du feu avec le Dieu Canope a tout l'air d'un conte imaginé par quelque Prêtre Egyptien. Mais nous ne pouvons admettre avec la même facilité, ce que ce ſçavant Anglois obſerve à l'égard des Ignicoles, qu'ils ne permettent pas que le feu ſoit ſouillé en quelque manière que ce ſoit. Le contraire paroît par le ſupplice du feu uſité chez les Perſes, qui honoroient cet élement, ſi ce n'eſt comme une Divinité, au moins comme la plus belle image de la Divinité ſuprême. Il y a plus; car Diodore [87] remarque, que les Perſes avoient accoûtumé d'éteindre le feu ſacré, auſſi-tôt après la mort de leurs Rois.

85. Cap. v. pag. 130. *Cum apud omnes ignicolas ne fas ſit eum* (ſcilicet ignem) *quovis modo polluere, aut ignem & aquam committere; nam malâ morte multandus erat qui hoc faceret.*

86. Voyez cette Hiſtoire rapportée au long dans le Diſcours XI. de Mr. Saurin, ſur les Livres de Moïſe, & où ce Sçavant donne la figure du Dieu Canope.

87. Τοῖς κατὰ τ' Ἀσίαν οἰκοῦσι προσέταξε (c'eſt-à-dire Alexandre après la mort d'Epheſtion) τὸ παρὰ τοῖς Πέρσαις ἱερὸν πῦρ καλούμενον ἀτιμελῶς σβέσαι, μέχρι ἂν τελέσῃ τὴν ἐκφοράν. τοῦτο δὲ διέθηκαν οἱ Πέρσαι ποινῆς χάριν τῶν βασιλέων τελευτῆς. Voyez ce paſſage *apud Briſſonium de Regno Perſico* §. 44.

Rois. Cette pratique ne paroît pas plus respectueuse pour le Feu que les Perses adoroient, que de s'en servir pour des usages profanes, & pour le supplice des criminels.

Dès que le Héraut de Nebucadnetzar eût parlé, & que le bruit des instrumens de musique eût donné le signal, toute l'assemblée, comme si elle avoit été mue par le même esprit, se prosterna devant la Statue d'or. Spectacle affligeant pour ceux qui connoissent Dieu & sa volonté! Peut-on voir, sans indignation, que les hommes rendent à des créatures mortes, ou insensibles, des honneurs qui ne sont dûs qu'à l'Etre par excellence, dont les hommes, à quelques égards, sont l'image? Si les Chaldéens avoient consulté le bon-sens, ils auroient aisément apperçu, que ni Bel, ni sa Statue, ne méritoient aucune adoration. Dieu s'est fait connoître d'une manière si claire, qu'on ne peut, sans aveuglement, le méconnoître, ni le confondre avec ses créatures, même les plus brillantes. Nous croyons qu'un grand homme [88] ravale trop les lumieres naturelles, lorsqu'il soutient, que Dieu ne peut être connu par ce moyen, & qu'il faut nécessairement qu'il se manifeste par sa parole. Cela est contraire à l'expérience, qui nous montre que plusieurs Payens ont eu des idées assez saines de la Divinité [89]; & à l'Ecriture, qui declare, que

88. *Deus enim non potest apprehendi humano sensu; sed necesse est ut se nobis patefaciat verbo suo; & quemadmodum ad nos descendit, ita etiam vicissim nos attollamus in cælum.* Calvinus in Dan. 11.

89. Ciceron reconnoissoit, que les Dieux que le Paganisme adoroit publiquement, n'avoient été que des hommes. *Tullius non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuisse.* Lactantius de falsâ Religione, lib. 1. cap. xv.

que ceux qui n'ont pas connu Dieu par les œuvres de la création, ſont inexcuſables. Rom. I. 20.

On ne doit pas préſumer que cette nombreuſe aſſemblée, abattuë devant l'Idole, quoiqu'uniforme dans les actes extérieurs, fût unanime dans les ſentimens & dans les penſées; ç'auroit été un prodige ſans exemple. On ne peut gueres douter, qu'il n'y eût d'abord des Philoſophes, perſuadez de l'exiſtence de l'Etre ſuprême, & de la folie qu'il y avoit de vouloir le repréſenter, qui regardoient intérieurement Bel comme une Idole, & ſa Statue comme l'opprobre de la raiſon humaine.

Les ſentimens des Mages n'étoient pas entierement renfermez dans la Perſe & dans la Médie. Cependant ces lâches prévaricateurs, moins religieux que faux politiques, ſe proſternerent devant la Statue, malgré les lumieres & les remords de leurs conſciences. C'eſt de ces Philoſophes & de leur diſſimulation criminelle dont parle St. Paul, quand il dit, que parmi les Payens il y en avoit *qui retenoient la vérité en injuſtice*; ou, comme traduit M. le Clerc, *qui ſupprimoient injuſtement la vérité*. Sur quoi ce Sçavant remarque, qu'il faut entendre par-là „ ceux qui ſçachant la vérité touchant la „ Nature divine, étouffent cette vérité dans „ leurs cœurs, & n'en font aucun uſage dans „ la Religion. Tels étoient, *ajoute-t-il*, „ quantité de Philoſophes, qui ſe moquoient „ de la Religion des Peuples, mais qui ne „ laiſſoient pas d'en faire autant que le vulgaire ". Origene 90 parle auſſi de ces Philo- Rom. I. 18.

90. Διὰ τοῦτο ἢ καὶ τὰς τοῦ ἀληθοῦς περὶ θεοῦ ἐπολελύκασι καὶ μὴ ἢ εἶχον ἢ περὶ αὐτοῦ ἀληθείας θεοσέβειαν ἀπέστασιν ἐφ' ἡμῶν ἐποιοῦντο ἢ ἣν ἀσεβεστέραν κατέλιπον. Adverſus Celſum ſexto; apud Grotium in Comm. ad Romanos 1. 18.

loſophes, qui, après avoir acquis la véritable connoiſſance de Dieu, ne le ſervoient pas religieuſement, ſe rendant par-là ſujets aux peines deſtinées aux méchans. Tel étoit Varron, de la manière en laquelle St. Auguſtin nous le repréſente. Ce ſçavant Romain n'étoit point dans les idées populaires au ſujet de la Divinité. Il croyoit[91] que la Divinité étoit un Eſprit, qui gouvernoit toutes choſes avec intelligence. Il approuvoit extrêmement les anciens Romains, qui n'avoient eu aucun ſimulacre dans leurs Temples: ſur quoi il dit ces deux choſes; [92] l'une, que ſi cette coûtume avoit été retenuë, les Dieux auroient été adorez avec plus de pureté; & l'autre, que ceux qui les premiers avoient introduit l'uſage des ſimulacres, avoient jetté les Peuples dans l'erreur, & comme étouffé au milieu d'eux la crainte de la Divinité. Malgré cette perſuaſion, il conclut, que l'on devoit laiſſer les choſes telles qu'elles étoient[93], de peur de porter les Peuples, en leur découvrant la vérité, à mépriſer les Dieux qu'ils adoroient. Cette politique eſt prudente, quand il s'agit de choſes à-peu-près indifférentes; mais quand il eſt queſtion de ce qu'il y a de capital dans la Religion, on ne doit point menager les erreurs po-

91. *Deum eſſe animam, motu ac ratione mundum gubernantem.* Auguſt. de Civitate Dei, lib. IV. cap. XXXI.

92. *Quod ſi adhuc*, inquit, *manſiſſet, caſtius Dii obſervarentur . . . . Qui primi ſimulacra Deorum populis poſuerunt, eos civitatibus ſuis & metum dempſiſſe & errorem addidiſſe.* Auguſtinus ubi ſuprà.

93. *Sed jam quoniam in vetere populo eſſet accepta, ab Antiquis nominum & cognominum hiſtoriam tenere, ut tradita eſt, debere ſe dicit, & ad eum finem illa ſcribere & perſcrutari, ut potius eos magis colere quàm deſpicere vulgus velit.* Auguſtinus ubi ſuprà.

populaires, mais tâcher de ramener les esprits à la vérité, seule salutaire; & cela par tous les moyens que la charité & la prudence suggèrent.

2. On peut supposer, que dans la nombreuse assemblée qui se prosterna devant la Statuë d'or, il y en avoit qui ne regardoient ce simulacre que comme un emblême de la Divinité qu'ils adoroient, & qui ne rapportoient leurs hommages qu'au divin Original. Il paroît par divers passages des anciens Payens, que plusieurs d'entr'eux ne regardoient les Statues que comme des aides pour s'élever à la Divinité invisible, & que comme les livres publics, par lesquels on pouvoit instruire les ignorans.

„ Les Anciens, *dit Varron* 94, qui ont in-
„ venté les Statues & les simulacres; avec les
„ ornemens dont on les accompagne, ont eu
„ pour but de faire voir à l'esprit, l'ame du
„ monde & ses parties, c'est-à-dire les vrais
„ Dieux. Ceux qui ont donné aux Dieux la
„ forme humaine, ont voulu que l'on crût
„ que l'ame de l'homme, qui est dans le corps
„ humain, est très-semblable à l'ame divine:
„ ainsi on a posé l'image d'un corps humain,
„ comme si on mettoit devant les yeux un
„ vaisseau, pour désigner les Dieux; & que l'on
„ pla-

94. *Varro dicit, antiquos simulacra Deorum & insignia ornatusque confinxisse, quæ cùm oculis animadvertissent hi qui adissent doctrinæ mysteria, possent animum mundi, ac partes ejus, id est veros Deos, animo videre, quorum simulacra specie hominis fecerant; hoc videri secutos, quod mortalium animus, qui est in corpore humano, simillimus est immortalis animi; tanquam si vasa ponerentur causâ notandorum Deorum, & in Liberi ædem œnophorum sisteretur, quod significaret vinum, per id quod continet, id quod continetur.* &c. Augustinus lib. VII. de Civit. Dei cap. V.

„ plaçât dans le Temple de Bacchus une Pin-
„ te, pour ſignifier le vin qui pour l'ordinai-
„ re eſt contenu dans la Pinte “. Ajoutons ce paſſage de Maxime de Tyr, que M. Jurieu nous fournit : *Les ſimulacres*, dit ce Philoſophe [95], *ne ſont que pour l'uſage de la commémoration, parce que l'eſſence de Dieu eſt au-deſſus de nos ſens; nous tirons du ſecours des paroles des hommes, des animaux, des figures d'or, d'argent, d'yvoire, pour parvenir, par le moyen de ces choſes, à la connoiſſance de la Divinité.*

Il eſt inconteſtable que pluſieurs des ſimulacres des Payens étoient des hiéroglyphes, & qu'ils ſervoient à rendre ſenſibles quelques-unes des actions ou des perfections des Dieux qu'ils adoroient. Il ne faut pas s'imaginer, que ceux qui étoient tant ſoit peu ſenſez, cruſſent que les figures des Animaux, ou des ſimulacres bizarres & monſtrueux, fuſſent l'image naturelle des Divinitez. C'eſt ce que l'on voit, par exemple, dans le ſimulacre de la Diane *Mammoſa* d'Ephèſe, & dans celui du Dieu *Janus*. Le premier de ces ſimulacres étoit chargé d'une grande multitude de mammelles, pour montrer que la Divinité nourrit abondamment toutes les créatures vivantes. C'eſt la remarque de Saint-Jerôme [96]. *Il y avoit*, dit-il, *à Ephèſe un Temple de Diane, dans lequel on voyoit le ſimulacre de la Déeſſe orné d'un grand nombre de mammelles, parce que ſes adorateurs abuſez la prenoient pour la nourriciere de tous*

95. *In oratione An ſtatuæ ſint diis ponendæ? Orat.* 83. Jurieu Hiſt. des Dogmes &c. pag. 488.

96. In Epiſt. ad Epheſios. *Erat Epheſi templum Dianæ, & ejusdem in ipſo multimammia, id eſt multarum mammarum effigies, quia cultores ejus decepti, putabant eam omnium viventium nutricem.*

tous les vivans. Janus étoit représenté par une Statuë où l'on voyoit deux visages opposez:

[97] *Jane biceps, anni tacitè labentis origo,*
Solus de Superis qui tua terga vides.

André Alciat, dans ses Emblêmes, prétend, que les Payens donnoient à Janus cette figure, pour désigner que la Divinité voit également le passé & l'avenir:

[98] *Jane bifrons, qui jam transacta, futuraque calles,*
Quique retrò fannas, sicut & antè vides.

C'est par cette remarque que les Philosophes du Paganisme tâchoient d'excuser la bizarrerie qui se voyoit dans les simulacres de leurs Dieux, & que Minucius Felix leur reproche par cette vive invective.[99] „ Quoi! la „ figure que vous donnez à vos Dieux, n'est-„ elle pas honteuse & infame? Vulcain est „ un Dieu boiteux. Apollon n'a point de „ poil après tant de siécles, & son fils Escu-„ lape a une barbe venérable. Neptune a les „ yeux bleus; Minerve les a verds; Junon les „ a comme un Bœuf; Pan a les pieds faits „ comme une Chevre; Saturne y a des fers, „ & Mercure y a des aîles. Janus a deux „ visages, comme s'il vouloit marcher à recu-„ lons. Diane a un habit de Chasseur; mais „ en Ephèse elle a une infinité de mammelles; „ & quand on la peint en Déesse des Enfers, „ on lui donne trois têtes & plusieurs mains. „ Et

97. Ovidius Fastor. lib. 1. vs. 65. & 66.
98. Emblem. 18.
99. De la traduction de Mr. d'Ablancourt à Paris 1677. page 86.

„ Et votre Jupiter même, tantôt il eſt ſans „ barbe, & tantôt barbu. Quand il eſt Ham„ mon, il a des cornes; quand il eſt Jupiter „ Capitolin, il a des foudres; lorſqu'il eſt La„ tialis, il eſt tout ſanglant; & étant Férétrien, il eſt muet. Enfin pour le faire „ court, autant de noms, autant de monſtres [100].

3. La plupart de ceux qui ſe proſternerent devant la Statuë d'or, étoient dans la penſée, que les Dieux, par la dédicace des ſimulacres, y étoient attirez, & qu'on devoit les y adorer comme dans leur domicile. Pluſieurs alloient même juſques à confondre ce qu'ils voyoient, avec ce qui étoit inviſible, & prenoient la Statuë, & ce qui pouvoit s'y rencontrer ſelon leurs idées, pour le Dieu auquel ils encenſoient, ou qu'ils invoquoient avec empreſſement. Comme cette Idolâtrie étoit la plus groſſiere, & en même tems la plus répandue parmi le Peuple, c'eſt celle que les Ecrivains du Vieux Teſtament attaquent le plus ſouvent, faiſant regarder ces adorateurs inſenſez comme ſe proſternant devant le bois & la pierre; parce que dans la réalité, les objets auxquels ils terminoient leur culte, n'étoient rien qu'une matière inſenſible. C'eſt ce qui fait dire au Pſalmiſte, en parlant des Dieux des Nations. *Leurs Dieux ſont de l'or & de l'argent,*

100. C'eſt de ces Statues abſurdes que Seneque ſe moque, en diſant, que ſi tout-à-coup elles venoient à être animées, leurs adorateurs épouvantez les prendroient pour des monſtres. *Sacros*, inquit Seneca, *immortales inviolabiliterque Deos in materiâ viliſſimâ atque immobili dedicant, habitus illis hominum, ferarumque & piſcium, quidam verò mixto ſenſu diverſis corporibus induunt; numina vocant; quæ, ſi ſpiritu accepto ſubitò occurrerent, monſtra haberentur.* Apud Auguſtinum de Civit. Dei lib. VI. cap. X. cum notis Ludovici Vivis.

gent, un ouvrage de mains d'homme. Ils ont une bouche, & ils ne parlent point; ils ont des yeux, & ne voyent point; des oreilles, & ils n'entendent point; un nez, & ils n'en flairent point; des mains, & ils n'en touchent point; des pieds, & ils n'en marchent point; ils ne rendent aucun ſon de leur goſier. Pſ. CXV. 4. &c. & CXXXV. 15. &c. Eſaïe XL. 19. 20. & XLI. 7.

Jérémie n'épargne pas cette Idolâtrie ridicule & groſſiere. *Les Statuës des Peuples*, dit-il, *ne ſont que vanité. On coupe du bois dans la forêt pour le mettre en œuvre avec la hache; puis on l'embellit avec de l'argent & de l'or, & on le fait tenir avec des cloux & avec des marteaux, afin qu'on ne le remue point. Ils ſont droits comme une palme, & ils ne parlent point. On les porte par néceſſité, parce qu'ils ne peuvent marcher. Ne les craignez point, car ils ne font point de mal, & auſſi il n'eſt point en leur pouvoir de faire du bien*[101]. X. 3. &c.

Les Payens eux-mêmes ſe ſont ſouvent moquez de la ſtupidité des Peuples, qui croyoient de former des Dieux, en faiſant des Statuës à qui ils en donnoient le nom & l'efficace. Horace raille avec beaucoup d'eſprit, celui qui, balançant s'il feroit d'un tronc de figuier un Dieu, ou un banc, ſe détermine enfin à en tirer la Statuë d'un Priape, auquel le Peuple donnoit ſottement des commiſſions baſſes, & dont il étoit même incapable.

[102] *Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum;*
Quum faber incertus ſcamnum faceretne Priapum,
Ma-

101. L'Auteur de la lettre attribuée à Jérémie, & qui ſe lit dans le chap. VI. de Baruch, ramaſſe tout ce qu'on peut dire de plus fort pour ſe moquer des Idoles des Nations & de leurs adorateurs.

102. Satyr. lib. I Satyr. VIII.

Maluit esse Deum. Deus indè ego, furum avidumque
Maxima formido. Nam fures dextra coercet,
Obscœnoque ruber porrectus ab inguine palus.
Aſt importunas volucres in vertice arundo
Terret fixa, vetatque novis considere in hortis.

Lactance nous a conſervé les vers de la Sibylle, qui condamne l'erreur de la Grece, d'adorer des hommes morts, & d'encenſer à des Idoles, en abandonnant inſolemment le culte du grand Dieu.

[103] Ἑλλὰς ἵνα τί πίστιν ἔθου δ' ἀνδρῶν νεκρῶν;
Πρὸς τί δὲ δῶρα μάτην κατθνητοῖς ἀνατίθης;
Θύσεις εἰδώλοις. Τίς σε πλάνην βάλεν ἐν νῷ,
Ὥστε σε τοῦ μεγάλου θεοῦ προλιπεῖν
Δεσπότου;

Græcia, quid fidis viris Principibus?
Ad quid dona inania mortuis dedicas?
Sacrificas idolis. Quis hunc errorem mentì immiſit,
Ut hæc facias, magni Dei facie relictâ?

Finiſſons cet article par ce paſſage de Seneque, qu'Hoſpinien nous fournit. „ Les peuples, dit ce Philoſophe [104], venèrent les „ ſimulacres des Dieux; ils les invoquent en „ s'agenouillant en leur préſence; ils les ado-

„ rent

103. Lactantius de falſâ Religione. lib. I. cap. XV. cum notis Antonii Thyſii.

104. *Simulacra Deorum venerantur, illis ſupplicant genu poſito, illa adorant, illis per totum aſſident diem, aut aſtant; illis ſtipem faciunt, victimas cædunt, & cùm hæc tantoperè ſuſcipiant, fabros, qui illa fecere, contemnunt. Quid inter ſe tam contrarium, quàm ſtatuarium deſpicere, ſtatuam adorare, & eum ne in convictum quidem admittere, qui tibi Deos faciat?* Apud Hoſpinianum de Templis, cap. VIII.

„ rent en ſe tenant devant eux tout le jour;
„ ils leur offrent des dons, ils leur égorgent
„ des victimes, & pendant qu'ils ont tant de
„ reſpect pour ces ſimulacres, ils ne font au-
„ cun cas des ouvriers qui les ont taillez. Qu'y
„ a-t-il de plus contradictoire, que de mé-
„ priſer le Statuaire, pendant qu'on adore la
„ Statuë qu'il a faite, & de ne pas inviter au
„ banquet, ceux qui ont formé les Dieux que
„ vous ſervez?

La vérité & la gloire de Dieu ne demeurerent point ſans témoins, ni ſans défenſeurs, au milieu de cette foule de Peuples aſſemblez dans les plaines de Dura pour adorer la Statuë de Bel. La crainte des hommes & la politique n'étouffent pas toûjours les lumieres de la conſcience, & le reſpect que l'on doit à Dieu. Trois Juifs, Sçadrac, Meſçac & Habednego, oſerent mépriſer les ordres du Roi & ſes menaces, pour ſoutenir la cauſe du vrai Dieu, auquel ils ſe devoient tout entiers. Ces Juifs pieux rencontrerent ſans doute en eux-mêmes des obſtacles bien difficiles à ſurmonter; mais auſſi ils ſe ſentirent excitez à leur devoir par les motifs les plus puiſſans, qui leur firent remporter la victoire ſur toutes les ſollicitations de la chair & du ſang. Ils avoient devant les yeux l'exemple frappant d'un nombre prodigieux de perſonnes, qui fléchiſſoient les genoux ſans réſiſtance. Le Roi & tous les Grands du Royaume étoient préſens, tant pour animer le Peuple par leur exemple, que pour punir ſur le champ les refractaires. C'étoit par un effet de la bienveillance du Prince, que ces trois Hébreux étoient placez dans les poſtes les plus diſtinguez de la Province de Babylone. La reconnoiſſance paroiſſoit donc les exciter à donner au Monarque cette ſatisfaction, de faire exté-

extérieurement comme les autres, ſans rénoncer intérieurement au culte du Dieu de leurs peres. L'emploi honorable & lucratif dont ils jouiſſoient, ne pouvoit reſter entre leurs mains, dès qu'ils ſe montreroient déſobéiſſans à un ordre qui tenoit ſi fort au cœur de leur Souverain. Le ſupplice réſervé pour punir le mépris du Roi, de Bel & de ſa Statuë, étoit indiqué; il étoit prêt, il étoit formidable; il ne s'agiſſoit pas de moins que d'être réduit en cendres au milieu d'une Fournaiſe ardente. Toutes ces conſiderations réunies devoient, ce ſemble, ébranler l'ame la plus ferme, & triompher de la vertu la plus héroïque.

Mais que l'homme eſt fort lorſqu'il eſt couvert du bouclier de la foi! Tous les traits enflammez du Malin, ſont repouſſez & rendus inutiles. Les trois fidèles Hébreux ſe repréſenterent vivement, dans ces momens critiques, quel étoit le Dieu qu'ils adoroient; quelles étoient les graces qu'ils en avoient reçuës, quelles étoient les faveurs qu'ils en attendoient encore. Ils apperçurent ſans peine, que la grandeur de Dieu, que le prix de ſes bienfaits, l'emportoient infiniment ſur la Majeſté Royale, & ſur tous les emplois de la Cour la plus brillante. L'exemple de la foule idolâtre qu'ils voyoient proſternée aux pieds de la Statuë, ne fit point d'impreſſion ſur eux. Ils ſuivirent l'ordre de Dieu, énoncé par Eſaïe: *Ne dites point conjuration, toutes les fois que ce peuple dit conjuration; ne craignez point ce qu'il craint, & n'en épouvantez pas les autres; mais ſanctifiez l'Eternel des armées, qu'il ſoit votre crainte & votre épouvantement.*

VIII. 12. 13.

La perte de leurs emplois leur parut un rien, lorſqu'ils la comparerent avec la perte de la qualité d'enfant de Dieu & d'héritier de la cou-

couronne céleſte. La Fournaiſe ardente, ſupplice vif, mais d'un moment, leur parut un léger tourment contemptible, dès qu'ils porterent les yeux ſur le *feu qui ne s'éteint point*, ſur la privation de la béatitude céleſte, ſur les maux inexprimables d'une ame livrée ſans relâche, & pour toûjours, à des douleurs cuiſantes & à un affreux déſeſpoir. Non, dirent-ils alors, il n'y a pas à balancer entre être fidèle à notre Dieu, ou ſoûmis aux ordres iniques de Nebucadnetzar. L'Enfer eſt plus à craindre que la Fournaiſe; le Ciel plus à deſirer que la Cour de Babylone, & l'amour de notre Dieu doit nous tenir lieu de tout.

Rien n'eſt plus ſage qu'une telle concluſion. Rien n'eſt plus ſolide que les raiſons qui la fondent. Rien auſſi ne fut plus ferme que ces trois Hébreux, en qui la foi fut véritablement *la victoire du monde.* 1. Jean. v. 4.

La déſobéïſſance des Compagnons de Daniel fut aiſément remarquée, & ſur le champ rélevée par quelques Chaldéens, moins jaloux de la gloire du Dieu Bel, que remplis d'envie de poſſeder les emplois que le Roi avoit donnez à ces trois Etrangers. Charmez de les trouver coupables du crime de lèze-Majeſté, ils ſe rendirent auprès du Roi, & cachant leur joye maligne ſous les feintes apparences de leur attachement au culte de Bel, & aux ordres de Nebucadnetzar, ils lui tinrent ce langage: „ O Roi, nous ſouhaitons [105] à votre „ Majeſté une vie immortelle. Tous vos ſu„ jets, qui ſont ſans nombre, ont appris que „ vous

105. Il paroît par Elien, Hiſt. Var. lib. 1. cap. xxxii. que le ſouhait que l'on faiſoit aux Rois de Perſe, & qui ſans doute leur étoit fort agréable, étoit celui-ci: *O Roi, regnez éternellement!* Βασιλεῦ ἐς ἀεὶ βασίλευε.

„ vous leur ordonniez à tous, ſans diſtinction, „ & cela ſous peine d'être jetté dans la Four„ naiſe ardente, de ſe proſterner devant la Sa„ tue que votre pieté a conſacrée à notre Dieu „ Bel, dès que le bruit des inſtrumens en don„ neroit le ſignal. Cependant, au mépris de „ ces ordres précis & reſpectables, Sçadrac, „ Meſçac & Habednego, ces trois Juifs que „ vous avez comblez de graces, ont témoigné „ publiquement par leur déſobéïſſance, qu'ils „ mépriſoient, & vos ordres, & les Dieux que „ vous adorez ". La juſtice auroit voulu, que les Chaldéens qui avoient remarqué que les trois Hébreux s'étoient diſtinguez en ne ſe proſternant pas avec la multitude, euſſent reconnu qu'ils agiſſoient ainſi par un principe de Religion & de conſcience, & non dans l'intention de braver le Roi, auquel ils avoient toûjours été très-ſoûmis, dans tout ce qui n'intéreſſoit pas la gloire de leur Dieu. Mais la haine, l'ambition, l'avarice, l'envie, n'écouterent jamais la voix de la juſtice.

Il eſt naturel de demander ici, pourquoi les Chaldéens ne nommerent point le Prophete Daniel. Auroit-il fléchi les genoux devant l'Idole ? Qui oſeroit l'avancer, ſans en avoir des preuves inconteſtables, ſçachant ſur-tout, ce qu'il fit ſous le regne de Darius le Mède? Etoit-il abſent ? Ou craignoit-on de le déférer au Roi [106], quoiqu'il eût déſobéï à ſes ordres?

106. Aben-Ezra a cru, que l'on n'avoit oſé accuſer Daniel, de peur de déplaire au Roi, qui avoit ordonné quelque tems auparavant, qu'on préſentât à ce grand Interprête des offrandes comme à un Dieu. *Reſpondet Aben-Ezra, quod illum non auſi fuerunt traducere, propter ſingularem ejus dignitatem, quâ Rex olim juſſiſſet offerri oblationes, veluti Deo.* Voyez les Comm. de Munſter dans les grands Critiques. Nous avons montré, dans notre Diſcours

dres? „ Le dernier parti, selon le judicieux „ Prideaux [107], est le plus probable. Le Roi „ Nabuchodonosor, dit-il, ayant sommé tous „ les Grands de son Royaume, tous ses Offi- „ ciers & tous ses Ministres, d'assister à la so- „ lemnité de cette dédicace, il n'est pas vrai- „ semblable qu'il eût été permis à Daniel, „ qui étoit l'un des principaux, de s'absenter „ dans cette conjoncture. Il vaut donc mieux „ croire qu'il étoit présent, & que s'il ne „ fut pas accusé de n'avoir pas adoré la Sta- „ tue, c'est que ses ennemis crurent qu'il n'é- „ toit pas à propos de commencer par lui, vû „ le grand crédit qu'il avoit auprès du Roi; „ mais qu'il étoit plus à propos de s'en pren- „ dre d'abord à ses trois Compagnons, & se „ frayer par-là le chemin à l'attaquer ensuite „ lui-même avec plus de succès. Mais la dé- „ livrance miraculeuse de ces trois jeunes Hé- „ breux arrêta toutes les accusations qu'on „ auroit pu porter contre Daniel, & voilà „ pourquoi il n'est point parlé de lui dans cet- „ te occasion ". Il se peut que les choses se soient passées de cette manière. Mais le sentiment de ceux qui croyent, que Daniel sçut trouver le moyen de ne pas assister à une solemnité qui lui faisoit horreur, n'est pas moins probable. Il n'est pas même sûr, que s'il avoit été

cours précedent, que le sentiment d'Aben-Ezra & de ceux qui le suivent, au sujet des offrandes présentées à Daniel comme à un Dieu, n'est rien moins que probable. Or toute conjecture, appuyée sur une opinion fausse, tombe d'elle-même.

107. Histoire des Juifs, tom. 1. pag. 154. Calvin n'est pas éloigné de la pensée de Prideaux. *Fieri potest ut abstinuerint à Daniele eâ tempus, quem sciebant magnificeri à Rege, & traxerint istos tres in crimen, qui facilius & minori negotio poterant opprimi.* Comm. in Dan. III.

été préſent à la dédicace de la Statue, & qu'il eût refuſé de ſe proſterner, les Chaldéens l'euſſent ménagé à cauſe de ſon crédit. Les Chaldéens étoient-ils moins hardis & moins ambitieux que les Satrapes de Darius le Mède, qui n'épargnerent point Daniel, quoiqu'il fût l'un des trois premiers Gouverneurs de toute la Monarchie, & fort avant dans la faveur du Roi?

Quoi qu'il en ſoit, dès que Nebucadnetzar eût appris la déſobéïſſance des trois Hébreux, il ſe laiſſa aller à toute la colere que lui put ſuggérer ſon orgueil, bleſſé juſques au vif par cette réſiſtance, à laquelle il avoit tout lieu de s'attendre, & à laquelle cependant il ne s'attendoit point. Un Prince qui a de la Religion, & qui aime ardemment le grand objet qu'il adore, doit ſans doute voir avec chagrin, que tout le monde ne lui rende pas ſes juſtes hommages, oſe manquer de reſpect pour ſon culte, & lui préfère quelque autre Divinité qu'il regarde comme chimérique. Tels étoient les ſentimens de David lorſqu'il voyoit les progrez de l'impieté & du libertinage: *Le zèle*, dit-il à ſon Dieu, *le zèle de ta Maiſon m'a dévoré, & les outrages de ceux qui t'outragent, ſont tombez ſur moi. J'ai été ſaiſi d'horreur, à cauſe des méchans qui ont abandonné ta Loi.* Tout Prince qui voit de ſang froid & avec indifférence l'impieté & l'irreligion ſe gliſſer dans ſes Etats, témoigne ſa tiédeur pour la Religion qu'il profeſſe, ſe montre indigne du poſte où Dieu l'a placé, & ignore combien la pieté eſt propre à retenir les ſujets dans une juſte dépendance.

P. LXIX. 12.

Pſ. CXIX. 53.

Mais la douleur que la vûë de l'irreligion cauſe, à un Prince qui met toute ſa gloire à faire regner le Dieu qui l'a élevé ſur le Trône,

ne

ne bouleverſe pas ſon eſprit par une colere impétueuſe, & ne le porte point à ſe ſervir des moyens que la Religion abhorre. S'il eſt queſtion de diſcours & d'actions impies, dont les auteurs faſſent profeſſion de reconnoître le même Dieu que le Prince, il les fait ſaiſir, cenſurer, châtier, ſelon la grandeur de la faute qu'ils ont commiſe. Les coupables ont agi contre leurs propres principes, & par-là ils doivent ſe regarder comme très-dignes des châtimens qui leur ſont infligez. Si au contraire les auteurs des actions que le Prince condamne & déteſte, ſont élevez dans des principes différens de ceux qu'il profeſſe, ſoit par rapport à l'objet de l'adoration, ou par rapport au culte qui lui doit être rendu; il ſe garde bien d'en venir aux voyes de fait contre eux, & de punir leur déſobéïſſance à ſes ordres. Il ſçait qu'il n'a point d'empire ſur la conſcience de ſes ſujets, & que dans ces ſortes d'occaſions ſon devoir le porte ſimplement à leur procurer toutes les lumieres qui dépendent de lui; il les leur fait donner avec bonté & avec zèle, & pourvû qu'ils ne troublent point la Societé civile, il les tolère, en attendant leur converſion.

La ſenſibilité de Nebucadnetzar ne partoit point d'un principe de Religion. Sa conduite & ſes diſcours vont le dévoiler, & manifeſter que ſon orgueil étoit ſon unique Idole, & que l'action des trois Hébreux ne l'avoit irrité que parce qu'il ſe croyoit mépriſé. Il ordonna que les trois refractaires lui fuſſent inceſſamment amenez. Dès qu'ils parurent devant lui, il leur dit: [108] *Eſt-ce bien ſérieuſement, & de deſſein*

108. Le mot de l'Original [illegible] eſt traduit par, *Eſt-*

ſein prémédité que vous ne ſervez point mes Dieux, & que vous ne vous proſternez point devant la Statue que j'ai dreſſée? Se pourroit-il que vous allaſſiez à cet excès d'audace, que de vous moquer de mes Dieux, & de mépriſer mes ordres? Votre ingratitude ſeroit-elle aſſez noire, pour oublier toutes les faveurs dont je vous ai comblez?

Si le fier Monarque eût daigné refléchir; s'il ſe fût moins laiſſé emporter à la colere, il auroit aiſément apperçu que Sçadrac, Meſçac & Habednego, étant Juifs, ne devoient point, ſelon les principes de leur Religion, ſe proſterner devant la Statue pour lui rendre un culte religieux, ni porter leurs hommages ailleurs que ſur les autels du Dieu d'Iſraël. Il ſe ſeroit ſouvenu, qu'il avoit reconnu lui-même, par expérience, que le Dieu de Daniel étoit le

il vrai? וְאַף, & c'eſt le ſens de la Verſion des LXX. εἰ ἀληθῶς? Louis de Dieu critique cette Verſion, que Pagninus a ſuivie. *Verum-ne eſt quod Deum meum non colitis? Hic ſenſus*, dit Louis de Dieu, *unde petitus ſit, neſcio.* Le Rabin Saadia traduit par מִדַּי certainement. Le R. Salomon dit, que le mot de l'Original ſignifie, *Regardez-vous comme un rien? An nihilum & inane vobis eſt?* Buxtorf dans ſon Dict. Rab. col. 1889. fait venir le mot de וּתְרַעֲיוּן du verbe רָעָא ſe moquer, *irridere, ſubſannare.* De ſorte que ce mot déſigne, ſuivant lui; *Eſt-ce ſérieuſement, eſt-ce de deſſein prémédité; Serio res, num de induſtria?* Nous avons joint ces deux expreſſions, qui nous paroiſſent propres à faire ſentir tout ce que ſignifie l'interrogation de Nebucadnetzar. Louis de Dieu, qui dérive le mot de l'Original de la même racine que Buxtorf, traduit auſſi de la ſorte: *Eſt-ce pour vous moquer que vous ne ſervez point mes dieux? An illuſoriè Deos meos non colitis? id eſt, Illuditisne Diis meis, quod eos non colatis? Hoc poſtremum*, ajoute le ſçavant Critique, *maximè placet, qui & efficaciſſimum eſt, & cum Chaldaïcâ hujus dictionis ſignificatione convenientiſſimum.* Amama dv. in V. T.

le Dieu des Dieux, seul capable de revéler des secrets inconnus à toutes les Divinitez des Nations. Puis donc que les trois Hébreux n'avoient proféré aucune parole injurieuse, ni aux Dieux des Babyloniens, ni au culte qui leur étoit rendu, & qu'ils n'avoient fait que suivre les mouvemens de leur conscience, & réserver leurs adorations pour le Dieu que Nebucadnetzar avoit été forcé de reconnoître supérieur à tout ce que les Gentils vénéroient; Nebucadnetzar auroit dû louer, comme il y fut forcé dans la suite, la conduite des trois Juifs, bien loin de la taxer de criminelle.

Mais une telle manière d'agir est trop équitable, pour l'attendre d'une ame superbe qui n'adore qu'elle-même. Dans le fond, Nebucadnetzar se mettoit peu en peine de l'honneur de ses Dieux; mais il vouloit être obéï; & dans tout ce pompeux étalage du culte qu'il fait rendre à Bel & à sa Statue, il cherchoit moins de sçavoir ce que l'on pensoit des Dieux, que de voir avec quelle promptitude on plieroit sous ses ordres. Il veut cependant paroître garder quelque regle d'équité & de douceur à l'égard des coupables, en ne les punissant pas sur le champ. Il veut même leur pardonner le passé, pourvû que dès qu'ils entendront de nouveau le signal de l'adoration, ils se jettent incessamment le visage contre terre en présence de la Statue. Et pour leur faire voir que, s'ils sont sages & sensibles à leurs véritables intérêts, ils ne doivent plus balancer à exécuter cet ordre, il se sert de deux motifs.

Le premier est tiré du supplice préparé à punir sans renvoi la première désobéïssance: *Si vous ne vous prosternez, vous serez jettez sur le champ au milieu de la Fournaise ardente.* Dieu peut

menacer de punir ceux qui ne reçoivent pas la vérité, & qui ne lui demeurent pas fidèles, parce qu'il eſt infaillible, & qu'il peut donner des loix à la conſciénce; mais de ſimples mortels peuvent-ils ſans ſacrilège s'arroger cette autorité? Les menaces ſont-elles propres à convaincre? Un culte hypocrite honore-t-il le Dieu auquel il eſt offert? Eſt-il utile à celui qui le préſente [109]? Mais, encore un coup, un Roi ſuperbe & irrité eſt un mauvais caſuiſte. Il ne connoît de regle que ſes loix, & de crime que la déſobéïſſance à ſes ordres.

Le ſecond motif dont Nebucadnetzar ſe ſert pour épouvanter les trois Hébreux, & les porter à une prompte obéïſſance, c'eſt qu'ils doivent ſe mettre dans l'eſprit, que rien au monde ne pourra les ſauver, s'ils déſobéïſſent de nouveau. Pour leur faire comprendre ſa penſée, il ſe ſert de ces paroles blaſphématoires, qui expriment bien le caractère de ſon ame, & qui font horreur [110]: *Et qui eſt le Dieu, qui vous délivrera de mes mains?* On voit dans ces expreſſions tout l'orgueil de ce Roi impie, enyvré de ſa grandeur, & qui n'avoit de Religion

109. Nous aurons occaſion de donner plus d'étenduë à ces reflexions, & de prouver l'injuſtice de la perſécution en matière de Religion, & l'inſuffiſance des ſupplices pour éclairer la conſcience, lorſque nous expliquerons, ſi le Seigneur le permet, le Martyre des ſept freres.

110. Calvin, à l'occaſion du diſcours impie de Nebucadnetzar, fait cette remarque, qui ne doit pas être admiſe ſans reſtriction: *Les Rois ne conſultent que leurs intérêts, lorſqu'ils feignent de la piété, & ils n'ont pour but que d'occuper la place de Dieu lui-même: Reges, in ſimulatione pietatis, tantùm conjulere ſuæ magnitudini, ut ſe in locum Deorum potius ſubrogent.* Nous ne doutons point qu'il n'y ait des Princes dont la Religion eſt éclairée & ſincere, quoique le nombre n'en ſoit pas conſiderable.

gion que pour la forme. Quoi! un foible mortel, qui ne diffère de ſes eſclaves que par quelques rayons d'une gloire fragile, ſe croira ſupérieur aux Dieux qu'il adore, à celui même des Juifs, qui découvre les ſecrets les plus impénétrables, qui a fait tant de prodiges en faveur de ſon peuple, & dont le monde entier eſt l'ouvrage! Cet orgueil blaſphématoire ne tardera pas à être réprimé; on verra bientôt la foibleſſe & la terreur du Monarque de Babylone, la puiſſance & la bonté tout enſemble du Dieu que les Juifs adoroient. A ce diſcours de Nebucadnetzar, qui ſembloit devoir répandre la crainte & l'effroi dans l'ame la plus aſſurée; que font les trois Amis de Daniel? Se laiſſent-ils ébranler par les menaces, par la vûë du ſupplice, & par tout l'éclat de la Majeſté Royale? Demandent-ils du tems pour refléchir ſur le parti qu'ils ont à prendre? Ces tergiverſations ſont elles-mêmes des crimes; elles ſont la marque d'une ame qui flote entre le monde & la Divinité, qui chancelle dans la Foi & dans l'obéïſſance. Ces trois fidèles Hébreux, animez par cette divine & ferme perſuaſion, que St. Paul définit, *une vive repréſentation des choſes qu'on eſpère, & une démonſtration de celles qu'on ne voit point*, répondirent ſans balancer à Nebucadnetzar avec autant de fermeté que de reſpect: *Nous ne ſommes point, ô Roi, en peine de répondre* à l'exhortation menaçante que vous venez de nous addreſſer. Notre parti eſt pris il y a long-tems; nous n'avons beſoin d'aucune delibération. C'eſt avec ce courage héroïque que St. Cyprien répondit autrefois au Proconſul de Carthage, Galérius Maximus, dans le tems que ce ſaint Evêque ſe vit ſur le point de perdre la tête, à cauſe de la Hébreux XI. 1.

Reli-

Religion qu'il professoit: [111] *Ayez soin de vous-même*, lui dit le Proconsul, qui ne le condamnoit qu'à regret: *Faites*, lui répliqua le Martyr, *faites ce qui vous est ordonné; dans une action aussi juste qu'est celle à laquelle je suis appellé, on n'a pas besoin de délibération.*

Nebucadnetzar s'étoit servi de deux motifs pour intimider & vaincre les trois jeunes Hébreux. Et voici comment ils témoignerent qu'ils n'en étoient point frappez. „ O Roi, „ vous connoissez peu le Dieu que nous ser- „ vons. Il ne ressemble point aux Dieux des „ Nations, qui ne peuvent se défendre eux- „ mêmes, ni secourir leurs adorateurs les plus „ zèlez. Mais le Dieu d'Israël, le seul vivant „ & véritable, peut tout dans le ciel & sur la „ terre. Il peut, par mille moyens, s'il le veut, „ nous mettre à couvert des flammes que vous „ nous destinez. Celui qui rompit les fers „ de nos Peres en Egypte; qui força un Roi „ superbe à les laisser sortir de ses Etats, char- „ gez de butin; qui fendit la mer pour leur „ ouvrir une route assurée, ne pourroit-il „ point nous garantir des supplices qu'on „ nous prépare, éteindre ou renverser la „ Fournaise embrasée? Nous le sçavons. Vous „ êtes un grand Roi. Vos ordres sont res- „ pectez d'un grand nombre de Peuples com- „ me tout autant d'oracles. Mais cependant „ votre pouvoir n'est rien, au prix de celui „ du Monarque de l'Univers, en présence „ duquel, Peuples & Rois sont comme la me- „ nuë

111. *Galerius Maximus ait; Consule tibi. Cyprianus Episcopus respondit: Fac quod tibi præceptum est, in re tam justâ nulla est consultatio.* Cypriani Passio, ab initio operum Cypriani, Bremæ 1690.

„ nuë pouſſiere attachée au baſſin d'une balan-
„ ce. Si Dieu veut nous délivrer, quand mê-
„ me vous auriez réuni toutes les forces de vo-
„ tre vaſte Empire, tous vos efforts ſe rédui-
„ roient à rien. Il eſt vrai que nous n'avons
„ point de promeſſe expreſſe que Dieu veuil-
„ le opérer un miracle en notre faveur; nous
„ en ſommes trop indignes. Nous ne deman-
„ dons pas même une telle preuve de ſon a-
„ mour & de ſa miſericorde. Il nous eſt trop
„ glorieux de ſoutenir, au péril de cette vie
„ paſſagere, que nous lui devons les intérêts
„ de ſa Majeſté, ſeule adorable. Sçachez
„ donc, ô Roi, & que tout le Peuple qui
„ vous environne l'entende; ſoit que notre
„ Dieu trouve à propos de nous délivrer par
„ un prodige, ſoit qu'il veuille que nos corps
„ ſoient réduits en cendres, pour éprouver no-
„ tre attachement inviolable à ſon ſervice;
„ nous ne fléchirons point le genouil, ni de-
„ vant l'Idole Bel, ni en préſence de ſa Sta-
„ tue.

Qui pourroit décrire l'agitation de l'ame du Monarque, à un diſcours dont chaque terme étoit un trait embraſé qui allumoit ſa fureur? Ne peut-on pas lui attribuer un langage approchant de celui de la fiere Junon, qui ne pouvant ſouffrir qu'Enée & ſes Troyens fugitifs lui fiſſent tête, & échapaſſent à ſa vengeance, s'écrie:

[112] *--- Mene incepto deſiſtere victam?*
--- Ego quæ divûm incedo Regina, Jovisque
Et ſoror & conjux, unâ cum gente tot annos
Bella gero: & quiſquam numen Junonis adoret
Præterea? aut ſupplex aris imponat honorem?

L'agi-

112. Æneid. lib. 1. vſ. 37-50. &c.

L'agitation de Nebucadnetzar étoit trop grande pour demeurer cachée. Le feu de ſa colere éclata dans ſes yeux & ſur tout ſon viſage: *Il fut rempli de fureur*, dit l'Hiſtorien ſacré, *& l'air de ſon viſage fut changé.* Il n'y a point de paſſion qui bouleverſe l'ame comme la colere, & qui faſſe de plus grands changemens dans tous les traits du viſage. *Elle défigure*, dit Seneque [113], *le viſage le plus beau; les yeux les plus doux deviennent farouches; & toute la grace diſparoît.* C'eſt ce qui faiſoit dire à Marc-Antonin [114]: „ La colere eſt entierement contre la „ nature; & il eſt aiſé d'en être convaincu, „ ſi l'on prend garde que lorſqu'elle revient „ ſouvent, & qu'on s'en fait une habitude, „ elle change tout le viſage, & éteint & amor„ tit ſi-bien toute ſa beauté, qu'il n'en reſte „ plus aucune marque, & qu'elle ne revient „ plus.

Si la fureur, qui poſſedoit Nebucadnetzar, & qui lui fit oublier entierement tout ce qu'il devoit à ces trois Hébreux, à Daniel, & au Dieu qu'ils adoroient, pour ne penſer qu'à venger ſon orgueil mépriſé; ſi, dis-je, la rage qui l'animoit parut dans tout ſon extérieur, elle ne ſe manifeſta pas moins dans ſes diſcours. Il ordonna, 1. que l'on redoublât le feu de la Fourmaiſe, & qu'elle fût ſept fois plus ardente qu'elle ne devoit l'être ordinairement. Ordre inſenſé; comme ſi l'on pouvoit par-là rendre plus

113. *Non eſt ullius affectûs facies turbatior. Pulcherrimo era fœdavit, torvos vultus ex tranquilliſſimis reddidit. Linquit decor omnis iratos.* De Irâ lib. II. cap. XXXV. Voyez auſſi le ch. I. du I. Livre, où Seneque décrit les changemens odieux que la Colere produit dans celui qui s'y abandonne.

114. Refléxions morales, Liv. VII. §. 25. de la traduction de Madame Dacier.

plus long & plus douloureux le ſupplice des trois victimes que l'on devoit réduire en cendres ! Mais, comme le dit fort bien Epicure, & comme l'expérience le prouve tous les jours : [115] *La colere immodérée conduit juſques à la folie.*

Le ſecond ordre que donna le Monarque furieux, afin que la ſentence prononcée contre les trois Hébreux fût inceſſamment exécutée, fut de choiſir les plus courageux & les plus vigoureux de ſes ſoldats, de leur enjoindre de lier ſans délai les trois Rebelles, & de les jetter dans la Fournaiſe avec leurs habits [116], pour y expier dans les flammes le crime irrémiſſible d'avoir réſiſté à ſes volontez abſoluës. Ce choix des ſoldats les plus forts auroit été tout-à-fait inutile, s'il ne s'étoit agi que de ſe rendre maître de Sçadrac & de ſes deux Compagnons. Ils n'avoient aucun parti à oppoſer, & jamais ils ne penſerent à faire la moindre réſiſtance. Ils ſçavoient que les ſujets les plus mal traitez par leur Souverain, n'ont à oppoſer, lorſqu'ils ne peuvent ſe mettre à couvert par la fuite, que leurs humbles remontrances, & leur patience, fondée ſur le ſecours

115. *Immodica ira gignit inſaniam.* Seneca Epiſt. 18.

116. Ceux qui veulent connoître la nature des habillemens des Perſes, n'ont qu'à lire Briſſonius de Regno Perſico. lib. 1. §. 63. &c. Voyez auſſi la note de St. Jerôme ſur la ſignification du mot סרבל, par où il prétend que l'on doit entendre les *haut de chauſſes*. *Linguâ Chaldæorum*, dit-il, Saraballa *crura hominum vocantur & tibiæ ; & ἰμανίμας etiam braccæ eorum, quibus crura teguntur & tibiæ, quaſi crurales & tibiales appellatæ ſunt.* Buxtorff, qui fait venir le mot *Saraballa*, de סרבל *il a couvert*, explique le סרבל du *manteau*, ou de *l'habit de deſſus*. Il rapporte pluſieurs autres ſignifications que l'on trouvera dans ſon *Dict. Rab. col.* 1545. Conſultez auſſi ſur cet article Druſius ſur Daniel, & ailleurs dans ſes notes.

ſecours de celui qui protege l'innocence. Mais comme il y avoit du péril, même à s'approcher de trop près de la Fournaiſe; il faloit des hommes intrépides & des bras vigoureux, pour lancer à une diſtance convenable les trois Infortunez qui devoient y périr.

Les ſoldats ſur qui le choix tomba, exécuterent ſur le champ les ordres qu'ils avoient reçus. Mais ils furent eux-mêmes les premières victimes, & même les ſeules, que les flammes de la Fournaiſe dévorerent. S'ils avoient connu l'innocence des trois prétendus Impies qu'on leur avoit remis entre les mains, leur mort fut la juſte punition de leur lâche obéïſſance; mais, en ſuppoſant qu'ils étoient dans la bonne-foi, & qu'ils n'avoient aucun doute légitime ſur la juſtice de la ſentence de leur maître, leur mort ſervit en quelque ſorte à punir le Roi injuſte dans la perſonne de ſes miniſtres, & à démontrer, que ſi les trois Hébreux ne recevoient aucun dommage de la part du feu de la Fournaiſe, ce n'étoit pas qu'il n'eût aſſez de force pour étouffer & conſumer les hommes les plus vigoureux.

Les trois Martyrs, avant que d'être jettez dans la Fournaiſe, avoient déja remis leur ame entre les mains du Dieu pour lequel ils mouroient. Ils ne s'attendoient plus qu'à devenir en un moment un monceau de cendres, qu'on jetteroit au vent avec exécration. Qui pourroit donc, ſans avoir été à leur place, repréſenter quelle fut leur ſurpriſe, lorſqu'ils virent que les flammes les reſpectoient, & qu'elles ſe bornoient à rompre leurs liens [117]? Quelles pen-

117. St. Jerôme fait cette judicieuſe remarque: *Grande miraculum, ligati mittuntur in fornacem, & cadunt in medium ignis præcipites; ardent vincula quibus ligati ſunt, &*

penſées d'admiration & de reconnoiſſance à la vûë de ce prodige, dont juſques alors on n'avoit encore vû aucun exemple? Ils ne méconnurent point la puiſſance qui opéroit en leur faveur, qui les mettoit en état de marcher dans la Fournaiſe la plus ardente, avec auſſi peu d'incommodité qu'en plein air, dans la ſaiſon la plus riante. Sur-tout pouvoient-ils douter un moment, que le Dieu de leurs Peres prenoit leur cauſe en main, lorſqu'ils virent le céleſte meſſager qui ſe joignit à eux au milieu de la Fournaiſe? Qui ſeroit aſſez téméraire pour hazarder le récit de ce que l'Ange du Seigneur leur dit; de ce qu'ils lui répondirent, & de la manière en laquelle ils témoignerent ſur le champ, avec des cœurs embraſez d'un feu plus vehément que celui de la Fournaiſe, toute l'étendue de leur juſte reconnoiſſance?

Il y a un Ecrit qui porte le titre de *Cantique des trois jeunes Hommes dans la Fournaiſe*, où l'on peut diſtinguer deux parties principales; une priere prononcée par Azarias, & un Cantique entonné par les trois Martyrs; Cantique qui paroît être imité du Pſ. CXLVIII. Voici de quelle manière St. Jerôme parle de cette piéce: [118] „ Le Cantique des trois Enfans ne ſe „ trouve pas dans l'Hébreu, duquel nous ne „ dirons que peu de choſe, afin que nous ne „ paroiſſions pas l'avoir totalement negligé. Après

& vinctorum corpora timens flamma non tangit. C'eſt ſans doute un grand miracle. Les trois Hébreux liez ſont jettez au milieu du feu: la flamme brûle leurs liens, & reſpecte leurs corps.

118. *Quæ ſequuntur uſque in finem cantici trium puerorum, in hebraico non habentur; de quibus, ne omnino præteriiſſe videamur, pauca dicenda ſunt.* Comm. in Dan.

Après avoir fait quelques remarques ſur ce Cantique, il finit de cette manière:

„ [119] Juſques ici nous avons parcouru en peu „ de mots la confeſſion & les louanges des „ trois Enfans, leſquelles nous avons tirées de „ l'édition de Théodotion, & qui ne ſe trou- „ vent point dans l'Hébreu. C'eſt pourquoi „ nous ſuivrons la vérité Hébraïque.

Cet ancien Docteur fait aſſez ſentir par-là, qu'il ne faiſoit pas grand cas de cet Ecrit, & qu'il ne le regardoit pas comme partant d'une plume inſpirée. Grotius dit [120], que cet Hymne a été compoſé par quelque Ecrivain poſtérieur, comme le croyant convenable à l'état des trois Martyrs. Pluſieurs remarques rendent cette piéce ſuſpecte. Qui pouvoit recueillir ce diſcours prononcé dans la Fournaiſe? Pourquoi Daniel n'en fait-il point mention? D'où eſt ce que Théodotion l'a tiré le premier? Ce vent frais [121] que l'Ange fait ſouffler dans la Fournaiſe, après en avoir chaſſé la flamme, indique aſſez l'imagination d'un homme qui veut expliquer l'œuvre de Dieu, & qui attribue au Seigneur un moyen, dont il auroit voulu ſe ſervir lui-même.

Nebucadnetzar, à qui le ſupplice des trois Hébreux faiſoit un plaiſir malin, étoit reſté pour repaître ſon ame inhumaine de ce cruel ſpectacle. Dieu permit que ce Prince ne s'éloignât pas, afin qu'il ne pût ſoupçonner qu'on eût

119. *Huc uſque, de Theodotionis Editione, pauca perſtrinximus confeſſionis & laudum trium puerorum, quæ non habentur in hebræis; exinde ſequimur hebraicam veritatem.* Ibidem.

120. *Hymnus trium juvenum non eſt in hebræo. Eſt poëma factum à poſteriorum temporum Hebræo aliquo, quaſi eis conveniens.* Comm. in hunc locum.

121. Voyez ce Cantique vſ. 26. 27.

eût favorisé les trois objets de sa haine, & qu'étant le témoin oculaire du miracle, il fût le libérateur & le Panégyriste tout ensemble de ceux qu'il fait lier. Dans le tems que ce Prince avoit les yeux arrêtez sur la Fournaise, il vit, ô prodige! quatre personnages marchant au milieu des flammes sans en être endommagez, entre lesquels il y en avoit un qui avoit dans son port une Majesté divine. Le Phénomene étoit trop étonnant pour permettre au Roi de garder le silence. Avec cette émotion que donne la vûë subite des évenemens miraculeux, il s'addresse à ses Officiers qui l'entouroient, & qui paroissoient avoir eu moins d'attention que leur Maître: *N'avons-nous pas*, dit-il, *jetté trois hommes au milieu du feu tout liez, & voici, je vois quatre hommes déliez qui marchent au milieu du feu; il n'y a en eux aucun dommage, & la forme du quatrième est semblable à un fils de Dieu*, à un de ces Héros célèbres, sortis du sang des Immortels [121]. Sur le champ Nebucadnetzar ordonne aux trois Martyrs de sortir de la Fournaise, & de jouir de toute la liberté qui leur étoit dûë. Ils en auroient pu sortir sans attendre l'ordre du Roi; mais il semble que Dieu, pour humilier ce Prince, veuille que ce soit lui-même, qui détruise tout ce qu'il a fait injustement; que sa bouche confesse les égaremens de

122. Cette opinion étoit fort répandue chez les Payens, que les Dieux, ou les demi-Dieux, se rendoient visibles aux hommes. Voyez Grotius sur St. Matthieu XXVII. 54. Quelques Interprêtes anciens & modernes ont entendu par ce בר אלהין ou *Fils de Dieu*, J. Christ lui-même. Voyez S. Jerôme & Munster sur ce passage. La plupart des Interprêtes ont raison de n'entendre par-là qu'un Ange. Ces Esprits bienheureux sont souvent nommez les *Enfans de Dieu*, Job I. 6.

de ſon eſprit & de ſon cœur, & que le même qui a prononcé cette ſentence cruelle, *Qu'on les jette dans la Fournaiſe ardente*; leur dit avec douceur, & comme en tremblant: *Serviteurs du Dieu ſouverain, ſortez & venez.*

Les glorieux Martyrs ſortirent, avec cette dignité & cette modeſtie qu'inſpirent l'innocence & la douce expérience de la protection la plus diſtinguée du Seigneur. Nous ne diſons point que les yeux du Prince, de ſes Courtiſans, de tout le peuple étoient arrêtez avec admiration ſur ces trois Hébreux, délivrez du péril le plus éminent de la manière la plus inouïe. Nous ne tenterons point de repréſenter, quels étoient les divers mouvemens qui agitoient l'ame de tous ces avides ſpectateurs. Ce ſeroit faire des efforts inutiles. Diſons ſeulement, que Nebucadnetzar & les Officiers de ſa Cour examinerent, avec autant de ſoin que de ſurpriſe, l'état dans lequel le feu avoit laiſſé Sçadrac, Meſçac & Habednego, & qu'ils reconnurent, que malgré la violence inconcevable du feu de la Fournaiſe, *un cheveu de leur tête n'avoit pas même été grillé.*

Après un examen auſſi exact, fait par des perſonnes mal-intentionnées pour les glorieux Martyrs, & à qui leur conſervation faiſoit plus de peine que de plaiſir, peut-on douter de la réalité du fait? Quel évenement s'eſt paſſé en préſence d'un plus grand nombre de témoins éclairez & non ſuſpects? Si donc le fait eſt certain, le miracle eſt inconteſtable. Mettroit-on cette conſervation au rang des évenemens naturels, qui n'ont rien qui ſente le prodige? Dira-t-on qu'il n'eſt pas extraordinaire de voir des hommes marcher ſur des plaques de fer rougies au feu, ſur des charbons ardens, & ſur des buchers embraſez, ſans en

être

être endommagez? Pline rapporte [123] „ qu'il „ y avoit dans le territoire des Faliſques, à „ quelque diſtance de Rome, un petit nom- „ bre de familles qu'on nommoit *Hirpies*, qui „ tous les ans offroient un ſacrifice à Apollon „ auprès du mont Soracte. Il ajoute, que dans „ cette ſolemnité les Hirpies marchoient im- „ punément à travers des monceaux de bois „ allumé; & qu'en conſideration de cela, le „ Sénat de Rome les avoit affranchis, pour toû- „ jours, de la néceſſité de porter les armes, „ & de ſoutenir aucune des charges de l'Etat ". Strabon dit la même choſe [124]. Il nomme Féronie la ville où les Hirpiens demeuroient. Il dit qu'elle étoit ſituée au-deſſous du mont Soracte, & qu'elle portoit ce nom d'une Déeſſe qui y étoit adorée.

Ce Géographe ajoute, „ que les Féroniens „ offroient tous les ans, dans le bois ſacré de la „ Déeſſe Féronie, un ſacrifice ſolemnel, auquel „ il arrivoit un prodige. Car les hommes de „ ce lieu-là étant agitez de l'eſprit de leur „ Déeſſe [125], marchent en préſence d'une fou- „ le de monde qui y accourt, ſur des mon- „ ceaux de charbons embraſez, ſans en ſouf- „ frir aucun dommage.

Virgile parle de ce prétendu prodige, dans la priere qu'il met dans la bouche d'Aruns;

s'ad-

123. *Haud procul urbe Româ, in Falliſcorum agro, familiæ ſunt paucæ, quæ vocantur* Hirpi, *quæ ſacrificio anniuo, quod fit ad montem Soractem Apollini, ſuper ambuſtam ligni ſtruem ambulantes, non aduruntur. Et ob id perpetuo ſenatusconſulto, militiæ omniumque aliorum munerum vacationem habent.* Lib. VII. cap. II.

124. Τ'πὸ δὲ τὸ Σωράκτε ὄρυ Φερωνία κώμη ἐστὶν ὁμώνυμος ἱερῷ τῆς θεᾶς πρωμένη σφόδρα ὑπὸ τῶ πυρώσεως. liv. v. Geogr.

125. Γυμνοὶς γὰρ τοῖς ποσὶ διέρχονται ἀνθρακιὰν τῷ πυρὸς μεγάλην ἐκκαιόμενοι ὑπὸ τ' θείσεως τούτης ἀπαθεῖς. Ibid.

s'addreſſant à Apollon, adoré au pied du mont Soracte.

[126] *Summe Deûm, & ſancti cuſtos Soractis Apollo,*
Quem primi colimus, cui pinus ardor acervo
Paſcitur, & medium, freti pietate, per ignem
Cultores multâ premimus veſtigia prunâ.

Mais outre qu'il y a une grande différence entre marcher ſur des charbons ardens avec rapidité, & demeurer pendant long-tems dans une Fournaiſe d'une chaleur exceſſive, où l'on eſt tout environné de flammes, & où l'on ne reſpire qu'un air tout de feu, les Hirpiens préparoient leurs pieds par avance, par des onguens qui leur étoient connus, pour empêcher que l'action du feu ne pût leur nuire. C'eſt ce que Varron [127], le plus ſçavant des Romains, remarque, au rapport de Servius, dans ſon Commentaire ſur le paſſage de Virgile que nous venons de citer. On ne dira pas ſans doute, que les trois Hébreux avoient préparé leurs habits, leurs cheveux & leurs corps à ſoutenir ſans péril l'action de l'ardeur la plus violente. Outre qu'on ne montrera jamais, qu'aucun ſecret humain puiſſe avoir cette efficace, les trois Martyrs avoient-ils eu le tems de ſe préparer? Ceux qui les lierent, le Roi, ſes Miniſtres, ne ſe ſeroient-ils apperçus de rien,

126. Æneid. lib. XI. vſ. 785. &c.
127. Sed Varro, ubique expugnator religionis, ait, cùm quoddam medicamentum deſcriberet: *Et ut ſolent Hirpini, qui ambulaturi per ignem, medicamento plantas tingunt.*

rien, s'ils s'étoient enduits de quelque matiére incombuſtible? Et par quel ſecret auroient-ils pu faire deſcendre dans la Fournaiſe ce perſonnage majeſtueux, que Nebucadnetzar prenoit pour le fils d'un Dieu.

Peut-être que l'Incrédulité, qui ſe tourne de toutes parts pour éluder la force des miracles, oppoſera que celui-ci eſt incroyable, parce qu'il conſiſte dans un fait contradictoire. Soutenir, dira-t-on, que des hommes, qui n'ont rien moins que les qualitez qu'on attribue aux Salamandres, peuvent vivre pendant quelque tems au milieu des flammes les plus violentes, ſans que le moindre de leurs cheveux en ſoit lèſé, c'eſt ſoutenir cette abſurdité, que la chaleur fut enlevée du feu; c'eſt-à-dire que le feu exiſta ſans ce qui conſtitue ſon eſſence: Propoſition contradictoire, & qui revient à celle-ci; qu'il y avoit du feu dans la Fournaiſe, & qu'il n'y en avoit point.

Nous tombons d'accord, qu'en ſaine Philoſophie, l'eſſence & la choſe ſont tellement identifiées qu'aucune puiſſance ne ſçauroit les ſeparer. La Puiſſance la plus illimitée ne ſçauroit produire un globe quarré, une lumiere ténébreuſe. Il eſt vrai que le célèbre Deſcartes, à qui la raiſon humaine a cette obligation, de l'avoir fait ſortir de l'eſclavage honteux de la ſoûmiſſion aveugle, eſt allé juſques à ſoutenir, (peut-être par crainte & par politique, plutôt que par conviction) que Dieu pouvoit changer l'eſſence des choſes [128], & produire un

128. *Ego non puto eſſentias rerum, mathematicaſque illas veritates, quæ de ipſis cognoſci poſſunt, eſſe independentes à Deo; ſed puto nihilominus, quia ſic diſpoſuit, ipſas eſſe immutabiles & æternas, quod ſeu durum, ſeu molle eſſe velis, ſufficit mihi quod ſit verum.* Opera Carteſii.

ut corpus ſans étendue. Mais les grands hommes tombent ſouvent dans de grandes erreurs; & ils ne méritent d'être ſuivis que pendant que la vérité les guide. Le P. Daniel ne craint point de dire, en parlant de l'opinion originale, mais inſoutenable, du Reſtaurateur de la Philoſophie, „ que ces eſſences des choſes „ que Dieu peut changer, en faiſant, par „ exemple, *qu'un triangle n'ait pas trois côtez, „ que deux & trois ne ſoient pas cinq, &c.* ſont „ des paradoxes, que la ſeule eſtime qu'on a „ d'ailleurs de l'eſprit de Monſieur Deſcartes, „ empêche qu'on ne traite d'extravagance.

Nous ne croyons pas qu'il faille avoir recours, pour expliquer le miracle opéré dans la Fournaiſe de Babylone, à rien qui approche de l'opinion de ceux qui prétendent, que les proprietez eſſentielles peuvent être ſeparées de leur ſujet. Dieu ne fit que ſuſpendre la regle générale de la communication du mouvement dans le choc des corps. Si l'action du feu ne paſſa point dans les parties des habits, des cheveux & du corps des trois Martyrs, ils dûrent ſe trouver au milieu de ces flammes ardentes, & qui ſe firent bien ſentir aux ſoldats qui exécuterent la ſentence, comme s'ils avoient été environnez de corps dans un parfait

teſii. Reſponſiones ad objectiones quintæ Meditationis. Ce paſſage prouve, que Deſcartes croyoit, que Dieu auroit pu donner aux choſes une autre eſſence, & que Dieu ne changeoit plus la nature des choſes. C'eſt ce qu'il explique encore, quand il dit dans les paroles qui précedent celles que nous avons citées: *Sed quemadmodum Poetæ fingunt, à Jove quidem fata fuiſſe condita,* (c'étoit le ſentiment des Stoïciens) *ſed poſtquam condita fuere, ipſum ſe iis ſervandis obſtrinxiſſe; ita ego non puto*, &c. Suite du Voyage du monde de Deſcartes, pag. 98.

fait repos. Mais qui peut, ſi ce n'eſt l'Auteur de la communication du mouvement, en ſuſpendre l'efficace? Et c'eſt dans cette ſuſpenſion que conſiſte le miracle.

Le changement opéré dans l'ame de Nebucadnetzar n'eſt pas moins prodigieux, ou peu s'en faut, que la conſervation des trois Hébreux dans la Fournaiſe. Celui qui venoit de blaſphémer avec autant d'orgueil que d'impieté le Dieu que les Juifs adoroient, eſt forcé d'en célébrer hautement les louanges. Celui qui avoit chargé les trois fidèles Iſraëlites de tout le poids de ſon indignation & de ſon mépris, qui les avoit fait paſſer pour des impies & des rebelles, eſt contraint d'être leur Panégyriſte; de reconnoître que leur fermeté, leur pieté & leur zèle, étoient dignes de mille éloges. Car voici la paraphraſe de la confeſſion publique de Nebucadnetzar.

„ Bénissons à jamais, avec des cœurs remplis d'admiration, de reſpect & de crainte, „ le Dieu ſuprême que Sçadrac, Meſçac, „ Habednego & tous les Juifs adorent. C'eſt „ lui qui, aſſis ſur le Trône de ſa gloire, d'où „ il contemple tout ce qui ſe paſſe dans le „ monde, a député un de ces Eſprits bienheureux qui l'environnent, pour délivrer ſes „ ſerviteurs du péril le plus éminent. Célébrons ces ſerviteurs incomparables, qui ont „ ſçu mettre toute leur confiance au Dieu qui „ les protege, expoſer leur vie pour ſoutenir „ l'intérêt de ſa gloire, & préférer hautement „ ſes ordres à ceux d'un Roi mortel “. Ces louanges ne ſont pas ſuſpectes. Il faut que le miracle ait été bien évident, pour engager l'orgueil le plus fier à reconnoître ſes égaremens, & à donner gloire, en préſence d'une foule

le de perſonnes de tout rang, à une vérité qui le mortifie & qui le confond.

Copions ici un beau paſſage de St. Auguſtin, que M. de Sacy nous fournit [129]. Ce Pere, charmé du diſcours du Roi de Babylone, s'écrie: „ Qui eſt le Prince, qui eſt même le particulier, qui imite l'humiliation „ & qui tienne le langage de ce grand Roi? „ Qui eſt celui qui, ayant donné un ordre in„ juſte, bénit le Seigneur d'avoir inſpiré à ſes „ fidèles ſerviteurs, d'expoſer plutôt leurs „ corps aux tourmens, que d'obéir à cette in„ juſtice? Qui eſt le Prince qui loue ſes ſu„ jets? Qui eſt l'homme ſur la terre qui loue „ ſes inférieurs, d'avoir plutôt cru à la parole „ de Dieu, qu'à ce qu'il lui commandoit? „ C'eſt cependant un Roi Payen qui penſe „ & qui parle ainſi; & qui, en faiſant cet éloge ſi public de ceux que la crainte de Dieu „ avoit porté à lui réſiſter, devint en quelque „ façon comme l'organe du St. Eſprit même, „ pour apprendre à tous les Princes & à tous „ les Peuples, que l'unique choſe néceſſaire à „ l'homme, eſt de préférer la volonté de „ Dieu à toutes choſes ". Nebucadnetzar va plus loin. Il travaille à détruire les impreſſions que ſon blaſphême avoit pu produire dans l'eſprit de ceux qui l'avoient entendu, & qui pouvoient les porter à parler avec mépris du Dieu des Juifs.

Il donna donc un Edit, par lequel il défendoit à tous ceux de ſa domination, & cela ſous les peines les plus rigoureuſes, de dire rien qui pût porter la moindre atteinte à la gloire

129. Bible de Sacy ſur Daniel III.

gloire du Dieu que les Juifs adoroient. Enfin il fit entrer bien avant dans ſa faveur, & il éleva aux premiers emplois de la Province de Babylone, les trois illuſtres Confeſſeurs de la vérité. La juſtice & la ſaine politique guiderent le Prince dans cette rencontre. La juſtice vouloit qu'il n'omît rien pour les dédommager des traitemens injuſtes qu'il leur avoit fait eſſuyer; & il convenoit qu'il retînt à ſon ſervice, & comme auprès de ſa perſonne, les hommes les plus reſpectables par leur vertu, & par le ſoin que le Dieu ſouverain avoit daigné en prendre.

Nebucadnetzar devoit aller plus loin, s'il avoit raiſonné par principes. Il auroit dû abandonner pour toûjours le culte de l'Idole Bel, & n'offrir ſes hommages qu'au ſeul Dieu ſouverain. Convaincu par une expérience inconteſtable, qu'il n'y a aucun Dieu que le Dieu adoré par les Juifs qui puiſſe délivrer ſes ſerviteurs, ne devoit-il pas en conclure ſans balancer, que c'étoit le ſeul véritable? Tout Etre qui manque de connoiſſance & de pouvoir pour exaucer ceux qui l'invoquent, a beſoin lui-même de protecteur & de Dieu, & eſt indigne qu'on lui éleve des autels.

Mais Nebucadnetzar ne ſçavoit ce que c'eſt que d'agir & de raiſonner conſequemment ſur des véritez inconteſtables. Un homme paſſionné eſt un mauvais Logicien dans la pratique. Le Roi de Babylone reſſembloit aſſez au Pharaon du ſiécle de Moïſe. Ces deux Princes étoient également ſuperbes & impies. Lorſque quelque coup céleſte frappoit miraculeuſement ſur eux, ils en étoient épouvantez; ils feignoient de reconnoître le ſouverain pouvoir de Dieu, & la néceſſité de ſe ſoûmettre à ſes ordres. Mais l'un & l'autre, dès que

le Ciel suspendoit un moment ses jugemens, oublioient le passé, & n'écoutoient que leur orgueil impie, qui n'avoit fait que garder le silence. Ils oublioient de nouveau qu'ils étoient hommes; ils parloient, ils agissoient comme s'ils eussent été dans une totale indépendance.

Nebucadnetzar étant donc retombé dans les accès de l'insupportable orgueil que lui inspiroit le cours de ses prospérités, Dieu lui prépara le châtiment le plus propre à l'aterrer, & à faire connoître à l'Univers, que l'orgueil est le présage assuré de la plus profonde ignominie. Mais comme Dieu est souverainement miséricordieux; qu'il ne frappe qu'après des avertissemens réiterez, il envoya à Nebucadnetzar un Songe, qui lui traça d'une manière énigmatique, sous l'image d'un grand Arbre ébranché, & dont le tronc demeure lié à la campagne pendant sept ans, le châtiment singulier qui l'attendoit, & qu'il ne pouvoit détourner que par la pénitence la plus sérieuse & la plus soutenuë.

Daniel seul put interpréter au Monarque ce que signifioit cet Arbre mystérieux que Dieu lui avoit fait voir. Et voici ce qu'il lui dit, avec cette sainte liberté que donne la ferme persuasion qu'on exécute les ordres de Dieu, & qu'on parle de sa part: „ô Roi, vous êtes „ cet Arbre dont la grandeur vous a surpris; „ car vous êtes devenu extrêmement grand; „ votre grandeur s'est accrûë, & elle s'est éle„ vée jusques [130] aux cieux; votre domination „ s'est étenduë jusques au bout de la terre.

„ Ce-

130. On sent bien que ce langage est hyperbolique, & que Daniel se sert du stile ampoulé des Orientaux.

„ Cependant on vous chaſſera d'entre les „ hommes; votre habitation ſera avec les Bê- „ tes des champs; on vous nourrira d'herbe „ comme les Bœufs; & vous ſerez arroſé de „ la roſée des cieux. Sept ans paſſeront ſur „ vous, juſques à ce que vous reconnoiſſiez „ que le Souverain domine ſur les Empires des „ hommes, & qu'il les donne à ceux à qui il „ lui plaît. Votre Royaume vous ſera pour- „ tant rendu, dès que vous aurez connu que „ les Cieux dominent ". L'on tremble pour Daniel, à meſure qu'on l'entend parler. On craint que le Roi le plus ſuperbe, qui n'a pu ſouffrir qu'on refuſât de ſe proſterner devant la Statuë qu'il avoit fait dreſſer, n'ordonne qu'on réuniſſe tous les ſupplices, pour punir l'audace de celui qui vient lui dire en face, que de ce faîte de grandeur où il eſt élevé, il va être réduit à la condition la plus vile; qu'il ſera dépouillé de tous ſes Etats, abandonné & chaſſé par ſes ſujets, & errant par la campagne, comme une brute. Mais Dieu, qui eſt le maître des Rois, & qui ſçait leur faire ſentir, quand il veut, qu'ils ne ſont que de foibles mortels, porte la terreur dans l'ame de Nebucadnetzar à meſure que le Prophete parle; & celui dont les ordres faiſoient trembler une foule de peuples, écoute Daniel, comme un criminel écoute la ſentence de ſon Juge. Il reçoit même avec docilité l'avis excellent par où Daniel finit ſon diſcours: *O Roi, que le conſeil que je vais vous donner vous ſoit agréable. Rompez le cours de vos péchez, en vous appliquant à la juſtice; mettez fin à vos iniquitez, en vous rempliſſant de compaſſion pour les miſerables; ce ſera le moyen de prolonger votre proſperité.*

On voit par-là, que la menace de Dieu n'étoit pas abſoluë; que l'on pouvoit en détourner les

les effets par une prompte & ſérieuſe converſion. C'eſt ce qui fait dire à [131] St. Chryſoſtome, „ que la ſentence avoit été prononcée, afin qu'elle n'eût pas lieu; que ce n'étoit pas ſimplement afin que le Roi ſçût ce „ qui devoit arriver, mais afin ſur-tout qu'il „ veillât ſur lui-même, & détournât l'effet de „ la menace ". Les Docteurs Juifs & St. Jerôme [132] croyent, que le conſeil du Prophete fut goûté pendant quelque tems par le Roi, effrayé de la menace; mais qu'étant retombé dans ſes premiers égaremens, Dieu fut comme forcé de parler immédiatement au coupable indocile, & de frapper ſur lui les derniers coups. D'autres au contraire ſoutiennent, que ce Prince ſe moqua du Songe & de ſon interprétation, & que le délai que Dieu lui accorda, étoit uniquement ce fonds de miſericorde qui eſt en lui, & qu'on ne peut aſſez célébrer. Quand on refléchit ſur le caractère de Nebucadnetzar, qui pour l'ordinaire ſe laiſſoit frapper par les objets préſens, on comprendra que la première conjecture eſt la plus vraiſemblable. La ſoûmiſſion avec laquelle il écouta l'arrêt céleſte & le conſeil du Prophete, font préſumer qu'il goûta le moyen dont Daniel

131. *Quid dicis, ô Daniel? Sententia eſt prolata à Deo, & calculus confirmatus eſt, & tu precibus illam mutabis? Etiam*, (inquit Chryſoſtomus) *non enim ut res Ethnicorum habent ita & noſtræ. Propter hoc enim prolata eſt ſententia, ut non fiat; non ut Rex diſcat ſolùm futura, ſed etiam ut caveat. Alioqui, quanam eſſet ex præcognitione utilitas, ſi nulla inde ſequeretur conſolatio?* Apud Clarium in Daniel IV. 27.

132. *Fecit quidem Nabuchodonoſor, juxta Danielis conſilium, miſericordias in pauperes, & idcirco uſque ad duodecimum menſem in eum dilata eſt ſententia.* Hieronymus in Dan. IV.

niel lui indiqua l'uſage, pour détourner la foudre prête à être lancée. Mais voyant, pendant quelque tems, que le Ciel ne parloit plus, il crut que l'orage étoit paſſé. Il écouta de nouveau ſa paſſion favorite, à laquelle il ne renonça jamais de bonne-foi.

Il y avoit une année que ce Prince avoit eu ce Songe menaçant, lorſque contemplant, avec trop de complaiſance, ces grands ouvrages par leſquels il avoit embelli Babylone, il prononça ces paroles, langage de ſon orgueil: *N'eſt-ce pas ici Babylone la grande, qui j'ai bâtie pour être la maiſon Royale, & cela par le pouvoir de ma force, & pour faire éclater ma gloire?* La patience de Dieu a ſes bornes. Les rechutes, après les avertiſſemens de Dieu & les promeſſes du pécheur, portent le crime au comble. Il ne faut plus s'attendre qu'à voir paroître le Juge, & le coupable puni. Ce ne fut plus un Prophete qui parla au Monarque; ce fut Dieu lui-même, qui du haut de ſon Trône lui fit entendre, & à tous ceux qui l'environnoient, cette declaration effrayante: *Roi Nebucadnetzar, on te fait ſçavoir que ton Royaume t'eſt ôté. On te chaſſe d'entre les hommes, & ton habitation ſera avec les Bêtes des champs. On te paîtra d'herbe comme les Bœufs. Sept tems paſſeront ſur toi, juſques-à-ce que tu connoiſſes que le Souverain domine ſur les Empires des hommes, & qu'il les donne à qui il lui plaît.*

A ces paroles, qui rappellerent à ce Prince tout ce qu'il avoit entendu de la bouche de Daniel, & qui furent accompagnées d'une vertu divine, on vit dans ſa perſonne, dans ſa famille, dans ſes Miniſtres, dans ſes ſujets, le changement le plus ſurprenant. L'eſprit du Roi fut bouleverſé. Il fut livré à une noire mélancolie, à une manie qui éteignit preſque

en

en lui tout usage de la raison ; qui lui déroba toutes les idées de sa grandeur & de ce qu'il avoit été ; qui le remplit de la pensée qu'il étoit changé en Bœuf, & qu'il devoit en suivre toutes les inclinations. Ses enfans, ses Ministres, son Peuple, perdirent pour lui toute consideration & tout respect. Ils virent tranquillement, sans s'intéresser dans son sort, qu'il fit tout ce que lui dictoit le mauvais esprit dont il étoit devenu la proye. Ils le virent sans émotion s'éloigner du commerce des hommes, & se retirer dans les déserts, pour y vivre à la manière des brutes.

En contemplant Nebucadnetzar dans cet état, qui le ravaloit au-dessous de l'humanité, si opposé à celui de grandeur où il s'étoit méconnu, & où il avoit insolemment affecté d'aller de pair avec Dieu, on peut très-bien lui appliquer ces paroles prophetiques d'Esaïe, que plusieurs Interprètes entendent de ce fier Roi de Babylone : *Comment es-tu tombé des cieux, Etoile du matin, fille de l'aube du jour ? Toi qui foulois les Nations, tu es abattu en terre. Tu disois en ton cœur, je monterai aux cieux ; j'éleverai mon Trône au-dessus des étoiles du Dieu fort ; je serai assis en la montagne d'assignation, aux côtez d'Aquilon. Je monterai par-dessus les hauts lieux des nues ; je serai semblable au Souverain. Toutefois on t'a fait descendre au sépulcre, au fond de la fosse. Ceux qui te verront te regarderont, & te considereront ; disant : N'est-ce pas ici ce personnage qui faisoit trembler la terre, & qui ébranloit les Royaumes ?*

Esaïe XIV. 12. &c.

Cet événement est si remarquable & si singulier dans toutes ses circonstances, qu'il auroit bien mérité une Estampe & un Discours à part. Nos Lecteurs nous permettront de nous y arrêter un moment, n'ayant pas dessein d'é-

plu-

plucher tout ce que ce fait renferme; ce qui nous meneroit trop loin.

Uſſerius [133] place le commencement du châtiment du ſuperbe Nebucadnetzar à l'an du monde 3435. & D. Calmet, qui a fait une ſçavante Diſſertation ſur cet évenement tragique, réduit à ſix hypothèſes les différens ſentimens des Anciens & des Modernes ſur la nature du châtiment infligé à ce Prince. La première eſt de l'Allégoriſte Origene, qui croyoit que Daniel avoit décrit la chute du Démon ſous le nom de Nebucadnetzar. La ſeconde eſt celle de quelques Docteurs Juifs, qui ont cru que l'ame de Nebucadnetzar s'étoit retirée pendant quelque tems de ſon corps, & qu'elle avoit fait place à l'ame d'un Bœuf, qui fit faire au corps du Roi toutes les actions de cet animal. La troiſième eſt le ſentiment de ceux qui ſoutiennent, que le corps de Nebucadnetzar changea de forme, mais que ſon ame garda ſes ſentimens & ſes idées; à-peu-près comme Apulée raconte ſa propre métamorphoſe. Ces hypothèſes ſont ſi peu vraiſemblables, qu'elles ne méritent pas qu'on s'y arrête.

La quatrième opinion n'eſt pas plus plauſible que les précedentes, quoique Bodin, dans ſa Démonomanie, tâche de l'appuyer de toutes ſes forces. Elle conſiſte à croire, que Nebucadnetzar fut réellement transformé en Bœuf [134]. Cet Auteur ſoutient, qu'on a toutes les preuves néceſſaires pour croire, que non ſeulement ces changemens ſont poſſibles, mais encore qu'on en a une infinité d'exemples inconteſtables dans l'Hiſtoire ancienne & moderne. Entre

133. In Annalibus.

134. Bodin. lib. II. cap. VI. pag. 164. Demon.

re les Anciens qui parlent de la Lycanthropie réelle, il cite principalement Hérodote, Homere, Pomponius Mela, Solin, Strabon, M. Varron, Ovide, & ces vers de Virgile, par leſquels le Poëte montre, que dans le Pont il croiſſoit pluſieurs herbes par le moyen deſquelles on pouvoit ſe transformer, & que Moeris s'en ſervoit pour prendre la forme d'un Loup:

Has herbas, atque hæc Ponto mihi lecta venena
Ipſe dedit Moeris; naſcuntur plurima Ponto:
His ego ſæpè lupum fieri, & ſe condere ſylvis
Moerin . . . .

Entre les preuves de l'Hiſtoire moderne, Bodin rapporte la ſentence du Parlement de Dole du 18. Janvier 1573. contre Egide Garnier, de Lyon [135], qui avoit confeſſé d'avoir été changé en Loup, & d'avoir dévoré ſous cette figure une fille de dix ou douze ans. Il ajoute le témoignage de Pierre Marmorius [136], qui, dans ſon Livre des Sortileges, avance, qu'il a vû en Savoye des hommes qui ſe changeoient en Loups; celui d'Henri de Cologne, dans ſon Traité des Lamies; celui d'Ulric Molitor, dans l'Ouvrage qu'il dédia à l'Empereur Sigiſmond; celui de Gaſpar Peucer [137], gendre de Melanchthon, qui raconte, ſur la foi de pluſieurs marchands, qu'en Livonie, tous les ans, au mois de Décembre, un grand nombre de Magiciens ſe transforment en Loups, & font un terrible carnage, en ſe jettant ſur les hommes & ſur les Bêtes. Bodin, n'oubliant rien pour

135. Ibid. pag. 184.
136. Ibid. pag. 187.
137. Ibid. pag. 188.

pour fortifier son opinion, ne manque pas de citer la décision de Thomas d'Aquin, qui soutient que *tous les Anges, bons & mauvais, ont le pouvoir, par une vertu naturelle, de transformer nos corps.* Après tant d'autorités, dont nous ne rapportons ici qu'une partie, Bodin croit, qu'il faut être incrédule pour douter de ces métamorphoses.

Nous avouons, que si Dieu vouloit transformer nos corps, il le pourroit avec la dernière facilité. Mais nous ne sçaurions nous mettre dans l'esprit que le Démon, ni aucune autre créature, puisse opérer un tel changement. Changer le corps d'un homme en celui d'un Bœuf, d'un Loup, ou de quelque autre animal, ne demande pas moins de puissance & d'intelligence, que de former de la terre des Plantes & des Animaux. Or tous le monde convient que cette efficace créatrice n'apartient qu'à l'Etre tout-puissant.

Si Bodin cite des autorités, on peut lui en opposer. Celle d'Hérodote est fort ancienne. Après avoir dit que les Neures [339] passent pour

138. *Hæc omnia à Thomâ Aquinate in secundum librum Sententiarum confirmantur, cùm ait: Omnes Angeli, boni & mali, ex virtute naturali habent potestatem transmutandi corpora nostra.* Idem ubi suprà pag. 196.

139. Κολλοῖσιν δὲ οἱ Σκύθαι τῶν γύαιτε οὗτοι, λέγονται γὰρ ὑπὸ Σκυθέων καὶ Ἑλλήνων τῶν ἐν τῇ Βορυσθένει κατοικημένων, ἐξελάσαι πάσας τὰς Νευρὰς ἐκ τῆς γώρης ἀμφὶς ὀλίγας· καὶ αὗται ὑπὸ τούτου τοῦ πάθεος ἐγένοντο. Ἐμοὶ μὲν νῦν ταῦτα λέγουσι οὐκ πιθανὰ, λέγουσι δὲ ὅμως ἔχειν καὶ ὧδε. Lib. IV. cap. CV. Ajoutons ici ce que dit Bodin. *Habeo apud me Germani cujusdam litteras, qui stipendiarius fuit Henrici II. Regis, scriptas ad Connestabilem, de Livoniâ à Moscho captâ. Deinde subjicit, in illis locis Herodotus Neurios collocare videtur, apud quos dicit homines converti in lupos, quod est adhuc usitatissimum in Livoniâ.* Bod. pag. 189. Hérodote ne dit point que les Neures se changeoient en loups; mais qu'on le lui avoit assuré, & qu'il n'en croyoit rien.

pour se transformer tous les ans, pendant quelques jours, en loups, il ajoute, qu'on ne le lui persuadera pas, quoique les Scythes, & les Grecs qui demeuroient en Scythie, le lui affurassent avec serment. Pline se mocque de la crédulité des Grecs [140], qui admettoient avec tant de facilité les Hiſtoires de ces fabuleuſes transformations. St. Auguſtin, dont l'autorité & les décisions ne le cedent en rien à celles de St. Thomas, avoue qu'il ne croit point que la puiſſance du Démon aille juſques à pouvoir transformer le corps de l'homme en celui d'une Bête [141]. *Non itaque fallunt animum, sed nec corpus quidem ullâ ratione credidérim, Dæmonum ullo vel poteſtate, in membra vel lineamenta beſtialia omnino poſſe converti.*

Et quand même nous accorderions, ce que nous n'avouons pas encore, qu'il y a eu des hommes transformez réellement en Bêtes, cependant ce n'eſt pas en cela que conſiſte le changement arrivé à Nebucadnetzar. On ne voit nulle part dans Daniel, que ce Prince ait été métamorphoſé en Bœuf. Il eſt dit ſimplement, * *qu'il broutta l'herbe comme les Bœufs.*

La cinquième opinion au ſujet du changement arrivé au Roi de Babylone, conſiſte à ſuppoſer, d'un côté, une imagination bleſſée dans Nebucadnetzar, qui lui fit croire qu'il étoit un Bœuf; & de l'autre, une faſcination dans les yeux des ſujets de ce Prince, qui croyoient voir un Bœuf en le voyant. La faſcination eſt de

140. *Mirum eſt quò procedat Græca credulitas. Nullum tam impudens mendacium eſt, ut teſte careat.* lib. VIII. cap. XXII. de Lupis.

141. De civitate Dei, lib. XVIII. cap. XVIII.

* עשבא כתורין יאכל, ce que les LXX. ont traduit fort littéralement en ces termes, ὡς χόρτον ὡς βοῦς ἔφαγεν.

de trop dans cette hypothèse. On ne voit nulle part, ni que Nebucadnetzar ait été changé en Bœuf, ni que ſes ſujets l'ayent regardé comme tel. Ainſi il ſuffit de dire, & c'eſt la ſixième opinion, & la plus ſuivie, que Dieu livra l'ame du coupable à toutes les bizarres productions d'une noire manie; qu'il ſe crût fortement changé en Bœuf, & qu'il en imita toutes les actions. D. Calmet dit, „ que les „ gens de ce Prince, étonnez d'un évenement „ ſi prodigieux, le ſaiſirent & le lierent, „ comme le marque Daniel, *alligatur vinculo „ æreo & ferreo.* Ils le traiterent comme on „ traite les maniaques & les furieux, de peur „ qu'ils ne ſe précipitent, ou qu'ils ne commettent quelque violence. Mais enfin il s'échapa, „ & vécut à la campagne comme une Bête «. Ce fait ne nous paroît pas démontré. On ne voit point qu'on ſe mit en peine de retenir le Prince, dès qu'il manifeſta ſon extravagance. Il ſemble qu'on perdit pour lui tout ſentiment d'humanité, & qu'on le laiſſa échaper ſans ſe ſoucier de le retenir.

Le tronc lié ne déſignoit pas que Nebucadnetzar ſeroit lié de chaînes; mais ſeulement, comme l'explique Daniel, que ſon Royaume lui ſeroit rendu.

Bodin avouë, que pluſieurs Médecins ſoutiennent, que la Lycanthropie n'eſt autre choſe qu'un dérangement d'eſprit [142]. Il eſt vrai qu'à

142. *Complures eadem Medici, rem adeò mirificam ut non cauſam animadvertentes, ne quid neſcire viderentur, ſermone & ſcriptis tradiderunt, Lycanthropiam morbum hominum ægrotorum dici, exiſtimantium ſe lupos eſſe, atque in Sylvis oberrantium, quâ in ſententiâ eſt Paulus Ægineta. Verùm permultis vitiioſibus & teſtibus fuerit opus ad evincendos populos omnes terræ, omnes hiſtorias, adeoque hiſtoriam ſacram, cùm Theophraſtus Paracelſus, Pomponatius,*

qu'à ces Médecins il en oppose d'autres; Paracelse, Pomponace, Fernel, qui soutiennent la réalité de la Lycanthropie. Bartholin [143] entre dans le sentiment d'Aëtius & de Paul Eginète, qui regardent comme une maladie le changement de Nebucadnetzar. Ce célèbre Médecin indique les symptomes de cet étrange bouleversement d'esprit, dont les exemples sont nombreux.

Cette explication du changement arrivé au Monarque Babylonien, sert à répondre à la question que propose un Sçavant [144]; *Si Nebucadnetzar conserva l'usage de la raison & de la parole, pendant les sept années de sa métamorphose?* Il semble que dès que l'on suppose ce Prince maniaque, on ne doit pas demander s'il conserva l'usage libre de la raison. La sagesse & la folie n'habitent point à la fois dans le même esprit. Si Nebucadnetzar avoit conservé l'usage de la raison, il ne lui seroit arrivé aucun changement; puisque son corps, à quelque chose près qui ne regardoit que les accessoires, demeura toûjours le même. Ce ne sont pas là de simples conjectures; le texte sacré est clair sur cet article: *Que son cœur soit changé*, est-il dit, *pour n'être plus un cœur d'homme, & qu'on lui donne un cœur de Bête.*

Nous

& *Fernelius ipse, Medicorum suæ ætatis non ultimi, & alii, multis sæculis, Lycanthropiam certissimam esse, veram & indubitatam duxerint.* Dæmon. lib. II. cap. VI. pag. 195.

143. *De Morbis Biblicis* pag. 54. Bartholin dit, que Constantin Manassé, dans ses Annales, avance que Nebucadnetzar avoit été changé en *pourceau*. *De humanâ formâ in porci figuram commutatus.* Cela s'appelle vouloir s'égarer de gayeté de cœur.

144. D. Calmet, dans sa Dissertation sur la métamorphose de Nebucadnetzar, à la tête du Comm. sur Daniel.

Nous avons insinué, qu'il arriva quelque changement au corps de Nebucadnetzar, mais seulement d'une manière accessoire: *Ses cheveux devinrent longs comme les plumes de l'Aigle, & ses ongles comme les serres d'un oiseau.* Il n'y a rien-là qui ne soit fort compréhensible. Bartholin [145] assure, qu'il est ordinaire que les ongles croissent aux mélancholiques, même des cornes. Dans le tems qu'il écrivoit, il y avoit un païsan à la campagne, en qui ces excrescences se manifestoient.

Mais pendant combien de tems le fier Nebucadnetzar devoit-il demeurer dans l'état d'abrutissement où la vengeance divine l'avoit réduit, pour le punir de son orgueil? La sentence portoit, que *sept tems devoient passer sur lui.* Comme le terme de l'Original a une signification vague, il y en a qui entendent par-là des *mois*; d'autres, les *saisons de l'année* [146]; des troisièmes, & c'est le plus grand nombre, *sept années.* C'est ainsi que le Rabin Saadias [147] explique les *sept tems* dont parle Daniel. Grotius * dit, que le terme dont Daniel s'est servi, désigne toûjours une *année* dans le Livre de ce Prophete, & que cette façon de s'exprimer est Chaldaïque.

Calvin croit, que par ce terme indéfini, il faut simplement entendre un tems assez considerable. *Probabilis est eorum sententia, qui putant indefinitum esse numerum, hoc est, donec lon-*

145. *Ungues certè in melancholicis excrescere solent, & cornua. In vicino pago rusticus adhuc superest, cui cornua crescunt.* De Morbis Biblicis, pag. 55.

146. *Sive anni fuerint, sive mènses, sive partes anni, puta æstas & hiems.* Munsterus in Comm.

147. *Idem* ubi suprà.

* *Tempora, id est anni, ut semper in hâc Prophetiâ, est loquendi genus Chaldaïcum.* Grotius in hunc locum.

longum tempus tranſeat [148]. Mais comme le terme de *tems* déſigne ordinairement une année dans le Prophete Daniel, & qu'il eſt dit *que ce ne fut qu'à la fin de ces jours-là*, c'eſt-à-dire, après que les ſept tems énoncez dans la ſentence furent écoulez; le parti le plus probable, eſt celui de dire, que ce fut pendant ſept années que dura le châtiment de Nebucadnetzar. vſ. 34.

Mais la longueur de ce châtiment fait naître une difficulté. Qui gouverna l'Empire pendant tout ce tems-là? Comment put-on empêcher les diviſions, les révoltes, qui arrivent preſque toûjours durant les Anarchies? Cette difficulté s'évanouït, dès que l'on ſçait que Nebucadnetzar avoit un fils, capable de tenir les rênes de la Monarchie; ce fils, c'eſt Evilmerodac, qui fut Régent du Royaume, pendant que ſon pere, dont il paroiſſoit ſe ſoucier fort peu, erroit à la campagne, broutant l'herbe, & rempliſſant les airs de ſes mugiſſemens.

Enfin les ſept années de châtiment étant expirées, pendant leſquelles Dieu avoit conſervé le Roi abruti, au milieu des périls qui menaçoient ſa vie, il le rappella à la raiſon, enſorte qu'il ſortit de ſa condition de brute, comme l'on ſort d'un Songe par le réveil. Quelle ne fut pas ſa ſurpriſe lorſqu'il jetta les yeux ſur le lieu où il ſe trouvoit, & ſur les changemens qui étoient arrivez à toute ſa perſonne? Lorſqu'il ſe vit ſans habits, couvert de poils comme une brute, & avec des griffes d'un oiſeau de proye? Ce fut alors que tout ſon orgueil diſparut; qu'il ſentit toute la grandeur du Dieu qui l'avoit humilié, & qu'il le reconnut comme le ſeul Dominateur de toutes choſes,

148. Calvinus in Dan. IV. 23.

ſes, en comparaiſon de qui tous les Peuples & tous les Rois ne ſont que vanité. Dieu, fléchi par l'humiliation profonde de ce Prince pénitent, changea à ſon égard l'eſprit de ſon fils & celui de ſes Conſeillers. Il ſe préſente; chacun rentre dans le reſpect & dans l'obéiſſance, & il remonte ſur le Trône.

Sous prétexte que cette Hiſtoire eſt remplie d'évenemens ſinguliers, elle ne doit pas être revoquée en doute, ou il faut nier tout ce qui eſt extraordinaire & miraculeux. Si ces faits étoient contradictoires, ils ſeroient dès-là incroyables. Mais dans le châtiment de Nebucadnetzar il n'y a rien qui implique contradiction, & qui ne ſoit digne de la ſageſſe du Monarque de l'Univers, qui a voulu faire ſentir, dans le plus fier des Rois, ce que les Souverains de la terre ont à craindre, s'ils ſe méconnoiſſent, & s'ils ne ſoûmettent pas leur ſceptre aux loix du Dieu qui les a placez ſur le Trône.

Nous avouons, que ſi l'Hiſtoire de la métamorphoſe de Nebucadnetzar étoit écrite par un Hiſtorien peu connu, & dans des tems poſtérieurs à cet évenement, qui n'a point d'exemple dans toutes les Annales du monde, nous le revoquerions en doute. Mais quand on le trouve couché dans le Livre d'un Hiſtorien contemporain, qui vivoit dans la Nation où cette ſcene mémorable ſe paſſoit, qui étoit un des premiers Officiers de Nebucadnetzar; qui rapporte la piéce originale dans laquelle le Prince, après ſon rétabliſſement ſur le Trône, fait l'Hiſtoire de tout ce qui lui eſt arrivé; lors, dis-je, que l'on penſe que c'eſt Daniel, favoriſé des lumieres céleſtes, & dont tout le Livre eſt un tiſſu de preuves, que Dieu lui a-

voit ouvert, plus qu'à aucun autre Prophete, les ſecrets de l'avenir; on ne peut plus former ſur ce ſujet aucun doute, qui ne ſe diſſipe à l'inſtant.

Le doute le plus plauſible eſt tiré de ce que les Hiſtoriens profanes ne rapportent pas ce fait, quoique pluſieurs ayent parlé de Nebucadnetzar [149]. Mais avons-nous les anciens Hiſtoriens de la Chaldée, & les archives de cet Etat? Nie-t-on un fait rapporté par un Auteur contemporain; je ne dirai pas, du mérite de Daniel, mais même d'un caractère moins reſpectable, ſous prétexte que des Hiſtoriens poſtérieurs & étrangers n'en parlent point? Cette regle de critique ſeroit-elle du goût de ceux qui aiment à diſcerner les récits dignes de foi, d'avec ceux qu'on doit placer entre les fables?

La manière en laquelle Joſephe récite le châtiment infligé à Nebucadnetzar, montre combien cet Hiſtorien étoit peu ſcrupuleux à falſifier une Hiſtoire, & peu ſoûmis à l'autorité

149. D. Calmet croit, que la fureur divine dont parle Alphée, après Megaſthène, & qui fit prononcer à Nebucadnetzar une Prophétie, après laquelle il diſparut, eſt autre apparemment que la première qui le conduiſit dans le deſert, au milieu des Bêtes ſauvages. Voici le paſſage tel qu'Euſèbe nous le fournit, lib. IX. Præpar. Evang. *cap. ultimo: Alphæus etiam de Aſſyriis & Nabuchodonoſore hoc modo ſcribit; Megaſthenem, inquit, cùm in regnum ſuum rediiſſet, furore divinitùs captum, magnâ exclamaſſe voce: Futuram, ô Babylonii, vobis ego calamitatem pronuntio, quam nec Belus ille, nec ulla vis Deorum avertet. Perſa ſemi-aſinus, qui vobis affert ſervitutem. His aliisque ejuſmodi dictis, ſubitò evanuit.* Uſſerius dans ſes Annales, entend cela de la mort de Nebucadnetzar. Uſſ. in annum 3442. Le Grec d'Euſèbe peut ſouffrir cette interprétation; παραχρῆμα ἠφάνισεν.

rité divine des Saintes Ecritures. „ 150. Quelque tems après, *dit Joſephe*; ce Prince eut „ un autre Songe, dans lequel il lui ſembla, „ qu'étant privé de ſon Royaume, il avoit „ paſſé ſept ans dans le déſert avec les Bêtes, „ & avoit enſuite été rétabli dans ſa première „ dignité. Il envoya querir les Mages, leur „ dit quel avoit été ſon Songe, & leur en „ demanda l'interprétation; mais nul d'eux ne „ put la lui donner; & Daniel fut le ſeul qui „ l'expliqua ſi véritablement, qu'il ne dit rien „ que l'on n'ait vû arriver. Car ce Prince „ remonta ſur le Trône, après avoir paſſé ſept „ ans dans le déſert, & appaiſé la colere de „ Dieu par une ſi grande pénitence, ſans que „ perſonne, durant tout ce tems, oſât s'emparer de ſon Etat. Sur quoi on ne doit pas „ me blâmer de rapporter ce que l'on peut „ lire dans les Saintes Ecritures, puiſque dès „ le commencement de mon Hiſtoire j'ai prévenu cette accuſation, en declarant que je „ ne prétendois faire autre choſe que d'écrire „ en Grec, de bonne-foi, ce que je trouve „ dans les Livres Hébreux, ſans y rien ajouter, ni diminuer ". Ce paſſage & mille autres montrent évidemment, que cet infidèle Hiſtorien a mal tenu ſa promeſſe; & il ne paroît que trop par cette excuſe inutile, qu'il n'auroit pas voulu garantir la vérité de ſa narration.

Les paroles édifiantes par leſquelles Nebucadnetzar conclut ſon Edit & le récit de ſon châtiment exemplaire, ont fait croire à pluſieurs, que ce Prince s'étoit ſérieuſement converti

150. Antiquitez Judaïques liv. x. chap. xi. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

vérité [151]. Car voici comment il s'exprime: *Maintenant donc, moi Nebucadnetzar, je loue, j'exalte, & je glorifie le Roi des cieux, duquel toutes les œuvres sont de vérité même, & les voyes justes; lequel peut abaisser ceux qui marchent avec orgueil.* Tout ce qu'on peut conclure de-là, c'est que ce Prince fut plus mesuré dans ses discours & dans ses actions qu'il ne l'avoit été; qu'il fermit la domination de Dieu, & s'en parla plus que d'une manière respectueuse; mais on ne sçauroit en inférer solidement la pleine conversion de ce Prince. Le contraire paroît en ce qu'il ne renonça point à l'idolâtrie; qu'il ne fit pas réédifier Jerusalem & le Temple, & qu'il ne renvoya pas les Juifs dans leur patrie; ce qu'il auroit dû exécuter, si sa conversion avoit été salutaire. Un changement si surprenant, & d'une si grande conséquence pour la Religion Juive, n'auroit pas été omis par Daniel.

Ce Prince ne vécut pas long-tems après son rétablissement sur le Trône [152], ayant été frappé l'an du monde 3435. & étant mort l'an 3442. c'est-à-dire la même année qu'il remonta sur le Trône, & l'an 43. de son regne [153]. On auroit pû, avec justice, graver sur son tombeau, cette leçon importante pour tous les hommes, & sur-tout pour les Souverains: *Ne vous élevez pas par orgueil; mais craignez.* Evilmerodac, son fils, lui succeda.

Romains xi. 20.

[151]. Voyez D. Calmet & la Bible de Sacy, sur la fin du chap. iv. de Daniel, où l'on trouve que plusieurs Peres & divers Modernes soutiennent la sincerité de la conversion de Nebucadnetzar.

152. Usserii Ann.

153. Le Canon de Ptolomée.

DISCOURS II.

Daniel sauvé des Lions. DANIEL VI. 27.

LA mort de Nebucadnetzar n'entraîna pas, suivant les apparences, la chûte de Daniel, l'un de ses principaux Ministres d'Etat. Il est cependant assez ordinaire qu'un Successeur aime à se choisir les Officiers de sa couronne, & à se former un nouveau Ministère. Sur-tout cela doit arriver, lorsque le Successeur estime peu son Prédécesseur, & qu'il se forme un nouveau plan de gouvernement. Si l'on en croit les Docteurs Juifs, c'étoit-là le caractère d'Evilmerodac, Prince cruel & débauché. Il n'avoit aucun respect pour la mémoire de son pere. [1] *Lorsque Nabucadnetzar fut mort*, disent les Rabins, *& qu'Evilmerodac fut monté pour la seconde fois sur le Trône, les Principaux du Royaume tergiverserent pour lui rendre les honneurs dûs au Souverain, parce qu'ils appréhendoient que le Roi, que l'on disoit mort, ne vécût encore. Afin de dissiper ce scrupule, Evilmerodac ouvrit le tombeau de son pere, & en fit tirer son cadavre.* C'est ce que rapporte St. Jerôme; mais en même tems il fait comprendre, qu'il regarde ce récit comme une fable.

Si

1. *Narrant Hebræi hujusmodi fabulam: Evilmerodach, patre mortuo, cùm in regnum succederet, & non susciperetur à Principibus, qui metuebant ne viveret qui dicebatur mortuus, ut fidem patris mortui faceret, aperuit sepulcrum & cadaver ejus funibus traxit.* Hieron. in Isaiam XIV. apud Maimon. in canone Seq. XVIII.

Si le caractère d'Evilmerodac ne nous conduit pas par lui-même à croire que Daniel resta en place, nous sommes plus autorisez à tirer cette conclusion du caractère de la Reine, la célèbre Nitocris *, sur qui le gouvernement rouloit plus que sur son époux, que l'on dépeint comme un Prince voluptueux, que ses méchancetez & ses vices firent tellement haïr, qu'après deux ans de regne il fut égorgé par son beau-frere, comme le rapporte Bérose [2]. Mais pour Nitocris, Hérodote la met au-dessus de la fameuse Sémiramis [3], & lui attribuë de très-beaux ouvrages, entrepris pour mettre Babylone à couvert de l'ambition des Mèdes, qui s'étoient emparez de plusieurs villes, & surtout de Ninus, c'est-à-dire de la fameuse Ninive [4]. Il est donc à présumer que cette Reine, que sa prudence & ses soins élevoient au-dessus de son sexe, engagea son époux à retenir un Ministre tel que Daniel, rompu dans les affaires, & éclairé des lumieres célestes. Au moins il est sûr, comme nous aurons occasion de le dire, que Nitocris faisoit beaucoup de cas de Daniel, & que ce Prophete avoit un emploi sous le regne de Belçatsar; comme il le marque lui-même, après avoir rapporté la fameuse vision du Belier & du Bouc,

* Nous regardons Nitocris comme l'épouse d'Evilmerodac, parce qu'elle est, selon Hérodote lib. I. cap. XXXVIII. la mere de Labynet, que nous montrerons ci-dessous être le même que Belçatsar, fils d'Evilmerodac.

2. Josephe contre Apion, liv. I. chap. VI.

3. Κύτω (sub. Nitocris) δὲ γενομένῃ φασὶν ἐπὶ πάσαν ἀρετὴν. lib. I. cap. CLXXXV. Il venoit de parler de Sémiramis. Voyez les ch. suivans, où il décrit les travaux & les soins de Nitocris.

4. Cellarius Tom. II. lib. III. cap. XVII. pag. 769.

Bouc, qu'il eut la troisième année de l'empire de ce Prince. *Moi Daniel*, dit-il, *je fus tout défait & malade pendant quelques jours; puis je me levai, & je fis les affaires du Roi.* [5] Daniel étoit donc employé dans les affaires publiques au commencement du regne du fils de Nitocris; & on ne voit rien qui montre qu'il avoit été cassé pendant quelque tems, & ensuite rétabli. Ce qui fait conjecturer, que depuis Nebucadnetzar il avoit continué à être employé sous ses Successeurs. VIII. 27.

Mais n'y eut-il point de Roi de Babylone entre Evilmérodac & Belçatsar? Trois Historiens, Béroſe, Mégasthène [6] & Josephe [7], placent deux Rois entre ceux que nous venons de nommer. Copions le passage de Béroſe, que Josephe a tiré des Antiquitez Chaldaïques: „ Lorsque Nabuchodonosor, *dit Béroſe* [8], eut „ commencé de bâtir ce mur pour enfermer „ Babylone, il tomba dans une langueur dont „ il mourut, après avoir regné quarante-trois „ ans. Evilmérodac, son fils, lui succeda, & „ ses méchancetez & ses vices le rendirent si „ odieux, que n'ayant encore regné que deux „ ans,

5. Daniel résidoit alors dans la ville de Suse, capitale de la Susiane. Cette Province étoit bornée par l'Assyrie au septentrion, par le Tigre au couchant, par le Golfe Persique au midi, & par le fleuve Eulée, ou par l'Elimaïde à l'orient. Cellarius Tom. II. lib. III. cap. XIX. pag. 769.

6. Le passage de Megasthène se lit dans le liv. IX. de la Préparation Evang. d'Eusèbe ch. dernier; & il nomme les deux premiers successeurs d'Evilmerodac, l'un *Nériglisor* & l'autre *Labassoaraſcus*.

7. Josephe appelle les deux Rois qui succederent immédiatement à Evilmerodac, l'un *Nigliſar*, & l'autre *Labophordach*. Ant. lib. X. cap. XII.

8. Voyez la Réponse à Apion, liv. I. cap. VI.

„ ans, Nerigliſſor, qui avoit épouſé ſa ſœur, „ le tua en trahiſon, & regna quatre ans. „ Laboroſarcoth, qui étoit encore fort jeune, „ regna ſeulement neuf mois; car ceux même „ qui avoient été amis de ſon pere, recon- „ noiſſant qu'il avoit de très-mauvaiſes inclina- „ tions, trouverent moyen de s'en défaire, & „ après ſa mort choiſirent, d'un commun con- „ ſentement, pour regner ſur eux, Nabonide, „ qui étoit de Babylone, & de la même race „ que lui ". Il paroît donc par cet ancien Hiſtorien, Chaldéen de Nation, & auquel Joſephe donne de grandes louanges [9], qu'entre Evilmérodac & Nabonide, qui eſt le Belçatſar de Daniel, il y eut deux Rois, Nerigliſſor & Laboroſarcoth. Cependant tous les Sçavans n'adoptent pas le récit de Béroſe, & ne conviennent pas que deux Rois ayent regné à Babylone entre Evilmérodac & Belçatſar. „ Quant aux Succeſſeurs de Nabuchodonoſor, „ dit D. Calmet [10], déſignez dans Béroſe & „ dans Mégaſthène, ils nous ſont fort ſuſpects „ de ſuppoſition ". La raiſon la plus forte que ce Sçavant allegue pour autoriſer ſon ſoupçon, eſt tirée de deux paſſages des Ecrits ſacrez: l'un ſe lit dans Jérémie, où le Prophete

XXVII. 7. dit, en parlant de Nebucadnetzar: *Toutes les Nations lui ſeront aſſervies, & à ſon fils, & au fils de ſon fils, juſqu'à ce que le tems de ſon païs vienne auſſi; & que pluſieurs Nations & de grands Rois l'aſſerviſſent.* L'autre paſſage eſt de l'Au-

XXXVI. teur du 2. Livre des Chroniques, qui récite

20. *que le Roi de Babylone tranſporta à Babylone tous ceux*

9. *Béroſe*, dit-il, *qui étoit Chaldéen, ſi connu & ſi eſtimé de tous les gens de lettres.* Ibid. ubi ſuprà.

10. Dans le précis de l'Hiſtoire d'Orient, à la tête du Commentaire ſur Eſaïe.

ceux qui étoient échapez de l'épée, & qu'ils lui furent eſclaves & à ſes enfans, juſqu'à la Monarchie du Royaume des Perſes. Mais que peut-on inférer de ces deux paſſages ? Tout au plus, que la Monarchie Babylonienne devoit finir dans la perſonne du petit-fils de Nabuchodonoſor, & que depuis la mort de ce Prince on ne verroit ſur le Trône de Chaldée que ſes fils & ſes petits-fils. Or cela n'eſt point oppoſé au récit de Béroſe & de Mégaſthène : car ils diſent expreſſément, qu'Evilmérodac étoit fils de Nebucadnetzar, & que Nerigliſſor étoit ſon gendre, par conſequent réputé comme fils ; d'où il ſuit, que Laboroſarcoth étoit ſon petit-fils, de même que Belçatſar qui lui ſucceda [11]. L'Empire Babylonien, repréſenté par la Tête d'or de la fameuſe Statuë, finit donc dans la perſonne du petit-fils de Nebucadnetzar, & il n'y eut après lui ſur le Trône que ſes fils & ſes petits-fils ; ſuivant les expreſſions de Jérémie & du ſecond des Paralipomenes. D. Calmet, ſentant bien qu'il étoit difficile de conteſter les autoritez réunies de Béroſe, de Mé-

11. Megaſthène ne ſemble dire autre choſe, ſi ce n'eſt que Nabannidoche, qui eſt le Belçatſar de Daniel, n'avoit aucune affinité avec Laboroſarcoth. Τότε δὲ (Λαβοσσοαρδόχου) ἀποδαίντος ἰδίοις μόροις, Ναβαννίδοχον ἀπεδείκνυσι βασιλέα προσίκοντα οὐ λίαν. Mais c'eſt en quoi Mégaſthène ſe trompe ; moins inſtruit ſur cet article que Daniel, qui dit que Nebucadnetzar étoit le pere de Belçatſar : par conſequent Nabannidoche étoit le couſin-germain de Labaſſoaraſcus. Si on ne liſoit Joſephe que dans ſon élegant Traducteur François, on croiroit que l'Hiſtorien Juif avance que Balthaſar étoit fils de Labophordach. Cependant Joſephe ne dit rien du parentage qu'il pouvoit y avoir entre ces deux derniers Rois de Babylone. Voyez Antiq. Jud. lib. x. cap. XII. où il y a ſimplement : Τελευτήσαντος αὐτοῦ (Λαβοφορδάχου) μεταλαμβάνει τῆς βασιλείας ὁ παῖς Βαλτάσαρος τὴν καλουμένην Ναβοάνδηλον παρὰ Βαβυλωνίοις.

Mégaſthène & de Joſephe, auxquelles on peut joindre encore celle du Canon de Ptolomée, par rapport à Nerigliſſar, qu'il nomme Niricoſſolaſſar ; ce célèbre Bénédictin, voyant, dis-je, que ces autoritez réunies étoient d'un poids de conſequence, rapporte en ces termes le ſyſtême de M. du Pin pour concilier les Hiſtoriens ſacrez avec les profanes. „ A Nabuchodonoſor, *dit M. du Pin*, qui avoit regné quarante-trois ans, ſucceda Evilmérodac, „ ſon fils, qui regna deux ans complets, & „ commença la troiſième année. C'eſt le même que Balthaſar, nommé ſi ſouvent fils de „ Nabuchodonoſor dans Daniel. Il eſt à remarquer, que le nom d'Evilmérodac ne ſe „ trouve pas dans ce Prophete ; ce qui confirme la conjecture qu'Evilmérodac & Balthaſar ne ſont pas différens. Evilmérodac „ eſt tué par Nerigliſſar, ſon beau-frere, qui „ regne quatre ans *. Il peut encore paſſer „ pour fils du grand Nabuchodonoſor, puiſqu'il étoit ſon gendre, & avoit épouſé ſa „ fille. Labocoſoarchod, ſon fils, regna neuf „ mois. Ce dernier fut tué par une conſpiration des Seigneurs Babyloniens, qui mirent „ en ſa place un des conjurez, nommé Nabonide, âgé de ſoixante-deux ans, Babylonien, mais Mède d'origine, fils d'Aſſuerus, „ ou d'Oxyares Mède. Il eſt appellé Nabonide par les Babyloniens, & Darius par les „ Mèdes, & Labynet par Hérodote. Ce Nabonide regna dix-ſept ans, & gouverna les Babyloniens ſuivant les loix des Mèdes & des Perſes.

* On ne voit point ſur quel fondement Joſephe donne 18. ans de regne à Evilmérodac & quarante à Nerigliſſar, ſon ſucceſſeur. Ces dates ſont oppoſées à celles de Béroſe & de Ptolomée, uniformes ſur cet article.

„ ſes. Enfin Cyrus, voulant réunir l'Empire
„ des Babyloniens au ſien, marcha avec une
„ armée vers Babylone. Quand il eut pris
„ Suſe, Nabonide vint au-devant de lui,
„ donna la bataille, & étant vaincu, ſe retira
„ dans la citadelle de Borſippe. Cyrus aſſié-
„ gea Babylone, la prit, & alla chercher Na-
„ bonide à Borſippe. Nabonide ſe rendit, &
„ fut fait par Cyrus Gouverneur de la Cara-
„ manie. Ainſi ſe concilie l'Hiſtoire ſacrée a-
„ vec la profane.

Mais malgré la réputation bien fondée du ſçavant Auteur de ce ſyſtême, nous ne ſçaurions admettre cette manière de concilier les Hiſtoriens profanes avec les Hiſtoriens ſacrez. Car 1. tout cet arrangement eſt appuyé ſur un fait que l'on ne prouve point, ſçavoir qu'Evilmérodac & Belçatſar ne ſont que le même Roi; la raiſon tirée de ce que le nom d'Evilmérodac ne ſe lit point dans Daniel, n'a aucune force: elle ſerviroit également à prouver, que Nerigliſſar & Belçatſar n'étoient que le même Prince.

2. Le ſyſtême de M. du Pin ſuppoſe un fait évidemment contraire à l'Hiſtoire ſacrée, ſçavoir que Belçatſar n'a pas été le dernier Roi de Babylone. Il n'y a qu'à lire Daniel, & l'on verra que la même nuit du feſtin où la ſentence fut dictée contre Belçatſar & ſes Etats, ce Prince fut mis à mort, & que Darius le Mède lui ſucceda. Or ce Darius n'eſt point le Nabonide de Béroſe; Nabonide étoit Babylonien & parent du Roi duquel il étoit le Succeſſeur.

Il n'y a aucun de ces caractères qui convienne à Darius. Daniel fait regarder Darius v. 30. non ſeulement comme Mède, mais encore 31.

comme Roi de Médie *, tout comme Belçatſar étoit Roi de Chaldée †. Or ce que les Hiſtoriens profanes diſent de Nabonide, ne convient qu'à Belçatſar Babylonien, parent des Rois ſes prédeceſſeurs, le dernier de ſa race, pris & tué dans le tems qu'il célébroit un feſtin ſolemnel. Hérodote touche cette derniere circonſtance [12] en parlant de Labynet, que M. du Pin croit être le Nabonide de Béroſe, & d'où nous concluons que Nabonide & Labynet ſont le même que Belçatſar, dernier Roi de Chaldée.

Enfin, pour ne pas multiplier les remarques que l'on peut oppoſer au ſyſtême de M. du Pin, nous dirons ſeulement, qu'en ſuppoſant que Nabonide fut élu par une troupe de conjurez d'entre les Seigneurs de Babylone, qui s'étoient défaits de Laboroſarcoth; qu'il étoit lui-même du nombre des conjurez, & Babylonien comme eux; en ſuppoſant, dis-je, tous ces faits, on ne comprend point pourquoi il gouverna enſuite les Babyloniens ſuivant les loix des Mèdes & des Perſes. Quel motif peut-on alleguer qui l'ait pu porter à faire un changement ſi dangereux pour celui qui l'entreprend, & ſi déſagréable aux Grands & aux petits du Royaume? Le ſyſtême de Mr. du Pin eſt donc ſujet à trop d'inconvéniens pour pouvoir être admis.

Une

* Il eſt vrai que M. du Pin avance, que Nabonide étoit Mède d'origine, fils d'Aſſuerus ou d'Oxyares, Mède; mais c'eſt ce qu'il faudroit prouver; car Béroſe & Megaſthène ne diſent point cela.

† Comme Daniel a nommé Belçatſar מלכא בישראי, il ajoute en parlant de Darius דריוש מדאי en ſous-entendant מלכא.

12. Τυγχάνει γὰρ σφι ἐὼν ἐφορος. lib. I. cap. CXCI.

Une seconde difficulté qu'on oppose à ceux qui placent deux Rois entre Evilmérodac & Belçatsar, est tirée du silence de Daniel. Cette difficulté seroit sans replique, si ce Prophete avoit eu en vûë d'écrire les Annales des Chaldéens. Mais comme il ne se proposoit que de tracer l'Histoire des graces que Dieu lui avoit faites, & des actions des Rois de Chaldée qui intéressoient le peuple Juif, il ne parle que des Princes sous lesquels Dieu l'avoit honoré de ses Revélations particulieres [13].

Le silence de Ptolomée, Auteur d'ailleurs fort exact, forme une troisième difficulté, au moins à l'égard de Laborosarcoth. Le sçavant Prideaux la leve par cette judicieuse remarque [14]: „ La méthode constante, *dit-il*, „ du Canon de Ptolomée, est d'attribuer l'année toute entiere à celui qui étoit Roi au „ commencement de l'année, quoiqu'il fût venu aussi-tôt après à mourir, & de ne compter le regne de son Successeur que du premier jour de l'année suivante; de sorte que „ si un Roi étoit venu à regner dans cet intervalle, & qu'il n'eût point atteint le commencement de l'année suivante, il n'en est „ du tout point parlé dans ce Canon. Ce fut „ le cas, *ajoute Prideaux*, de Laborosoarchod. „ Car Nerigliſſar, son pere, ayant été tué au „ commencement du printems, les neuf mois „ de son regne finirent avant que l'année suivante eût commencé. Ainsi cette année „ toute entiere passe pour la derniere de Ne-

„ ri-

13. C'est-là à-peu-près la pensée de Grotius. *Daniel Evilmerodachi*, inquit, *& Neriglaſſaris tempora tranſilit, quòd per ea nihil contigiſſet ad Judæos pietate confirmandos pertinens.* Comm. in Dan. v. 1.

14. Hist. des Juifs, tom. 1. pag. 204.

» rigliſſar, & le commencement de la ſuivan-
» te eſt attribué à ſon Succeſſeur. De-là vient
» qu'il n'eſt fait aucune mention de ce Prince
» dans ce Canon.

Après avoir prouvé que l'on doit placer Nerigliſſar & ſon fils entre Evilmérodac & Belçatſar, il convient de dire quelque choſe du caractère de ce dernier Roi de Chaldée, & du changement qui arriva à la fortune de Daniel, avant que de paſſer à l'épreuve qu'il eut à ſoutenir ſous le regne de Darius le Mède.

Il paroît par Daniel, que Belçatſar [15] étoit un Prince voluptueux, impie, & peu appliqué aux affaires du Royaume. Sous de tels Princes on doit craindre de grandes révolutions; que les ſujets ne ſe mutinent, ou que les étrangers ne profitent de la foibleſſe & du déſordre où le Royaume eſt alors réduit. On peut juger par ce trait, combien peu Belçatſar ſe mêloit de ce qui concernoit ſes Etats; il ne connoiſſoit pas même Daniel, quoiqu'il fût du nombre de ſes Officiers. Il ſe repoſoit entierement du ſoin de ſon Royaume ſur ſa mere, plus digne de porter la couronne que ſon indigne fils. Le plaiſir occupoit ſeul toute l'activité

Daniel v. 13.

15. Grotius croit, que Belçatzar ne peut être que Laborosarcoth. Comm. in Dan. v. 5. Huet eſt dans la même penſée, car voici comme il s'exprime: *Poſt patratam cædem Baltaſaris, ſive Laboroſoarchodi, poſtremi ex ſtirpe Nabopolaſſari.* Demonſtr. Evangel. propoſ. 4. pag. 467. Cette penſée eſt réfutée par tout ce que nous avons dit pour montrer que Belçatſar eſt le Nabonide de Béroſe, le Nabonadius de Ptolomée, & le Labynet d'Hérodote. Au reſte, on ne doit pas être ſurpris, qu'un Prince ſoit connu ſous des noms ſi différens. On en voit des preuves dans les Rois de Juda. C'eſt ainſi qu'entre les Rois d'Aſſyrie, celui qui eſt nommé Sardanapale par les uns, porte chez les autres le nom de Thonosconcoletos.

tivité de ce Roi mol & fainéant; il en étoit si fort l'esclave, que les raisons les plus graves & les plus intéressantes ne pouvoient en suspendre le cours. Le Prince le moins sage ramasse tout ce qu'il a de vigilance & de prudence, lorsqu'il se voit assiégé dans sa capitale par un ennemi puissant & courageux. Il ne croit pas qu'il convienne alors de s'occuper du jeu, de la débauche ou du théâtre. Il ranime le courage de ses troupes & de ses sujets par ses discours & par son exemple. Il croit qu'il vaut mieux se donner ces justes soins, que de se plonger dans les plaisirs, pendant qu'on lui prépare des fers.

Ces premiers principes du bon-sens étoient trop sublimes pour l'esprit de Belçatsar, noyé dans les voluptez. Il se livre à la débauche avec sa brillante & nombreuse Cour, où l'on comptoit jusques à mille Gentilshommes; & cela dans le tems que Cyrus, la terreur de l'Orient, serroit de près la superbe Babylone. Il y avoit long-tems que les Mèdes ambitionnoient cette conquête. Cyaxare leur Roi, & oncle de Cyrus, confia cette grande expédition à son neveu, dont il connoissoit tout le mérite.

La force & la hauteur des murailles [16] de Baby-

16. Voici quelle est la description que Pline fait de cette puissante ville: *Babylon, Chaldaïcarum gentium caput, diu summam claritatem obtinuit in toto orbe, propter quam reliqua pars Mesopotamiæ Assyriæque, Babylonia appellata est, sexaginta millia passuum amplexa, muris ducenos pedes altis, quinquagenis latis, in singulos pedes ternis digitis mensurâ ampliore quàm nostrâ; interfluo Euphrate, mirabili opere utroque.* lib. VI. cap. XXVI. Voyez aussi Strabon, au commencement du Livre 16. qui dit que les murailles de Babylone étoient si épaisses, que deux chars tirez à quatre chevaux y pouvoient passer aisément

Babylone, & la quantité de vivres [17] dont elle étoit fournie, contribuoient beaucoup à la sécurité brutale du Roi qui s'y étoit renfermé. » Le siége de Babylone, *dit Prideaux* [18], n'é- » toit pas une entrepriſe facile. Les murail- » les en étoient hautes & inacceſſibles, & le » nombre de ceux qui les défendoient immen- » ſe. Ils étoient outre cela pourvûs de toutes » ſortes de proviſions pour vingt ans, & » d'ailleurs le fond vuide qui étoit dans l'en- » ceinte des murs, étant fort propre pour le » labourage & pour le pâturage, pouvoit leur » en fournir encore davantage. Auſſi les ha- » bitans ſe croyant en pleine ſureté à la faveur » de leurs remparts & de leurs magaſins, re- » gardoient la priſe de leur ville par un ſiége » comme une choſe impraticable; inſultoient » à Cyrus du haut de leurs murailles, & ſe » moquoient de tout ce qu'il faiſoit contre » eux ". Prideaux parle ici de l'état intérieur de Babylone, ſur le pied où elle étoit dans le ſiécle d'Alexandre le Grand. Car voici de quelle manière l'Hiſtorien de ce Héros parle de cette grande ville. *Babylone*, dit-il, [19] *n'eſt pas toute bâtie. Elle ne l'eſt que dans l'eſpace de quatre-*

ment l'un à côté de l'autre ſans s'embaraſſer. Ἡ δὲ πάροδος διὰ τῶν τειχῶν ἐκ πεδίου ἐστὶν ἀναπόδρομος ἀλλήλοις βαδίως.

17. Les Babyloniens, dit Hérodote, ayant vû depuis long-tems l'eſprit inquiet de Cyrus, & qu'il attaquoit une Nation après l'autre, fournirent leur ville de vivres pour long-tems; c'eſt pourquoi ils ſe moquoient du ſiége. Προσέξαντο σῖτα ἐτέων κάρτα πολλῶν, ἐνθαῦτα ἅτε μὲν λόγον εἶχον ἐπολιορκέοντο κέως. lib. I. cap. CXC.

18. Hiſt. des Juifs tom. I. pag. 216.

19. *At ne totam quidem urbem tectis occupaverunt; per* 90. *ſtadia habitatur, nec omnia continua ſunt..... Cætera ſerunt, coluntque, ut ſi externa vis ingruat, obſeſſis alimenta ex ipſius urbis ſolo ſubminiſtrentur.* Q. Curtius lib. V. cap. I.

quatre-vingt-& -dix stades, & encore les bâtimens ne tiennent point les uns aux autres... Les Babyloniens cultivent le reste du terrein & l'ensemencent; afin que si l'ennemi venoit à les assiéger, ils pussent avoir de quoi se nourrir, pendant le siége, du terroir même de la ville. Prideaux [20], raisonnant sur ce passage, conclut qu'il y avoit 6300. stades quarrez, qui n'étoient point bâtis, & qui étoient labourez & ensemencez.

Babylone pouvoit être dans cet état dans le tems qu'Alexandre le Grand s'en empara; mais elle ne paroît point avoir eu ces vuides lorsque Cyrus en fit le siége. Hérodote nous la représente au contraire comme une ville [21] *toute remplie de maisons de trois & de quatre étages.* Mais dans la suite, cette ville superbe, de laquelle on pouvoit bien affirmer qu'elle se distinguoit autant entre les autres, que les cyprès les plus hauts se distinguent au milieu des roseaux,

[21] ---- *Hæc tantùm alias inter caput extulit urbes,*
Quantùm lenta solent inter viburna cupressi,

souffrit différens échecs, qui en diminuerent le lustre, & qui à la fin la rendirent déserte. S'étant révoltée sous Darius fils d'Hystaspe, ce Prince vint l'assiéger avec une armée formidable. Les habitans [23], craignant d'être réduits à la famine, en vinrent à la plus cruelle extrêmité, pour diminuer les bouches inutiles.

Cha-

20. Hist. des Juifs tom. I. pag. 174.
21. Το δε ἄστυ αυτὸ ὁι πᾶσαι εἰκόσι στασίοισι τετείχισται τὸ ἐς τετραμμένον. lib. I. cap. CLXXX.
22. Virgil. Eccl. I. vs. 25. &c.
23. Herodot. lib. II. cap. CL. &c.

Chacun ayant mis à part ſa mere, la femme qu'il aimoit le plus, & une ſervante, toutes les autres femmes furent étranglées. Ce qui fait aſſez ſentir, qu'alors il n'y avoit pas dans Babylone ces grands vuides capables d'être enſemencez, & de pourvoir à la ſubſiſtance de ſes habitans.

Dès que Darius l'eut priſe, il la démantela, & fit mourir un grand nombre de ſes habitans. Cette déſolation accablante, jointe à la diminution de la bonté du terroir, par l'inondation que Cyrus avoit fait faire, commença à rendre cette ville aſſez déſerte, pour que du tems d'Alexandre il n'y eût plus que 90. ſtades de bâtis [24]. Belçatſar ne ſe contenta pas de ſe livrer à la débauche pendant que le redoutable Cyrus étoit devant ſes murailles; il y joignit l'impieté. Il fit apporter les vaſes du Tem-

24. Lorſque Seleucus Nicator eût fait bâtir la ville de Seleucie ſur le Tigre, Babylone perdit la meilleure partie de ſes habitans. C'eſt ce que Pline rapporte lib. VI. cap. XXVI. *Cætero ad ſolitudinem rediit, exhauſta vicinitate Seleuciæ, ob id conditæ à Nicatore intrà nonageſimum lapidem, in confluente Euphratis foſſâ perductâ, atque Tigris.* Sous les Antonins, Babylone n'avoit plus que quelques pans de murailles, au rapport de Pauſanias Arcad. cap. XXIII. Βαβυλὼν ἐστὶ νῦν ἐν τῷ μὰ τεῖχος. C'eſt ainſi que fut accomplie cette prophetie d'Eſaïe: *Je reduirai Babylone en la poſſeſſion du butor & en marais d'eau; je la balierai d'un balai de deſtruction, dit l'Eternel des armées.* XIV. 23. Il ne faut pas être ſurpris de la chute éclatante de cette grande ville, livrée à la ſenſualité la plus effrénée. Voici de quelle manière Q. Curce en parle, IV. v. cap. I. *Nihil urbis ejus corruptius moribus, nec ad irritandas inlicendaſque immodicas voluptates inſtructius. Liberos conjugeſque cum hoſpitibus ſtupro coïre, modò pretium flagitii detur, parentes maritique patiuntur. Convivales ludi totâ Perſide Regibus purpuratisque cordi ſunt; Babylonii maximè in vinum, & quæ ebrietatem ſequuntur, effuſi ſunt.* &c.

Temple de Jeruſalem, que Nebucadnetzar avoit dédiez à l'Idole Bel; Belçatſar & toute ſa Cour burent dans ces vaſes ſacrez, ſe répandant en inſultes contre le Dieu dont ils avoient les dépouilles entre les mains. C'eſt ce que Daniel fait comprendre, quand il dit que ceux qui étoient à table *louerent leurs Dieux d'or & d'argent, d'airain, de fer, de bois & de pierre.* A l'imitation du Monarque, ils éleverent les Idoles des Babyloniens au-deſſus du Dieu d'Iſraël, comme s'ils avoient triomphé des Juifs, de Jeruſalem & du Temple, par le ſecours de leurs prétenduës Divinitez. Par-là ils vouloient ſe raſſurer contre le péril qui les menaçoit, & faire comprendre, qu'après avoir vaincu les Juifs, & le Dieu qui étoit adoré à Jeruſalem, ils n'avoient rien à craindre de Cyrus & de ſon armée.

Dieu ne tarda pas à jetter l'épouvante dans cette troupe profane, plongée dans la ſécurité & dans l'yvreſſe. Une main miraculeuſe perce le paroi qui étoit vis-à-vis de la place où le Roi étoit aſſis, & elle parut écrire quelques mots, qui reſterent viſibles ſur la muraille. Suivant la pratique des Orientaux, Belçatſar régaloit ſa Cour pendant la nuit, & l'apartement étoit illuminé par un nombre prodigieux de chandeliers & de lampes:

[25] ---- *Dependent lychni laquearibus aureis*
Incenſi, & noctem flammis funalia vincunt.

Le Roi découvrit donc ſans peine, & la main, & l'écriture. Cette vûë le troubla, & l'agita à un point qu'il ne pouvoit plus ſe ſoutenir:

[26] -- *Tar-*

25. Æneid. lib. 1. vſ. 726.

[26] ---- *Tarda trementi*
Genua labant.

Sa conſcience ſe réveille & le dechire par mille penſées menaçantes, qui ſe préſentent à lui malgré qu'il en ait. Ce qui augmente ſon inquiétude, c'eſt l'impoſſibilité dans laquelle il ſe trouve de lire cette écriture fatale, ni par lui-même, ni par le moyen d'aucun des Sçavans de Babylone, qu'il fit venir inceſſamment pour les conſulter. Dans cette perplexité la Reine-mere entre, & fait connoître au Roi, qu'il y avoit encore un moyen de venir à bout de lire cette écriture, que tous les Babyloniens regardoient comme indéchiffrable. Elle lui indique Daniel, & le Prophete fut amené ſur le champ. Ce ſaint Homme ayant entendu la propoſition du Roi & de ſes promeſſes, lui parla de cette manière: „ Gardez, ô Roi, „ vos richeſſes, ou donnez-les à ceux qui les „ eſtiment plus que je ne fais. Ce n'eſt point „ dans la vûë de m'enrichir de vos libéralitez „ que je vais lire cette écriture qui vous éton- „ ne, & vous en donner le véritable ſens. Sça- „ chez donc, que parce que vous n'avez point „ profité du châtiment que le Ciel infligea à „ votre ayeul pour mortifier ſa fierté, qu'au „ contraire vous avez imité ſon orgueil, & oſé „ braver le Dieu des cieux & de la terre, en „ lui préférant vos Idoles; la main a paru ſur „ la muraille, & y a écrit la ſentence de vo- „ tre condamnation, que je lis ainſi: [27] *Mené*, „ *mené*,

26. Æneid. lib. v. vſ. 431.

27. Les Juifs croyent que les Babyloniens ne purent lire ces mots, parce que l'Ecriture étoit Hébraïque. *Credunt Hebræi, quamvis verba ſint Chaldaïca, ſcripturam ve-terem,*

„ *mené, thekel, Upharsin*; & dont voici la „ véritable interprétation : *Dieu a calculé le tems de votre regne, & y a mis fin. Vous avez été pesé dans la balance, & vous avez été trouvé léger. Votre Royaume a été diviſé & donné aux Mèdes & aux Perſes.*

„ On eſt étonné, ſans doute, *dit M. de Sa-* „ *cy* [28], de la fermeté avec laquelle cet Offi- „ cier de Belçatſar parle à ſon Roi, comme „ il auroit fait à un ſimple particulier; mais il „ faut conſiderer que c'étoit l'Eſprit de Dieu „ qui parloit en lui. Il n'ignoroit pas le pro- „ fond reſpect qu'il lui devoit comme à ſon „ Roi; mais il ſçavoit en même tems ce qu'il „ devoit à ſon Dieu. Et ce Prince l'ayant „ obligé de lui dire la vérité, il menage cet- „ te occaſion importante pour la lui dire ſans „ déguiſement, ſçachant combien il eſt rare „ qu'elle puiſſe parvenir juſques aux Rois, „ lors même qu'ils deſirent de la connoître, & „ combien la cruelle complaiſance de ceux qui „ leur parlent, leur derobe d'avis importans „ pour leur ſalut. Il ne faut donc point re- „ garder, ni Daniel parlant ſi fortement à „ Balthaſar, ni Nathan ſe ſervant des propres „ paroles de David pour le confondre, ni „ Saint-Ambroiſe reprenant ſi ſévèrement un „ grand Empereur tel que Théodoſe, comme „ des perſonnes inconſiderées, & qui manquent „ de reſpect envers leurs Princes; mais com- „ me de ſaints Prophetes & des Miniſtres du „ Très-haut, qui ſervoient d'organe à Dieu „ même, pour humilier ſalutairement ceux qui „ s'étoient élevez contre lui.

Daniel

terem, id eſt, Cananæam, Phœniciam, Samaritanam. Grotius Comm. in Dan. v. 7.

28. Sur Daniel. v. 23. &c.

Daniel avoit, ce ſemble, tout à craindre d'un Roi cruel que le vin échauffoit, & qui ſe ſentoit ſi vivement cenſuré en préſence de toute ſa Cour. Il y a peu de Princes qui ne recompenſaſſent de toute leur indignation & de toute leur diſgrace, un Miniſtre fidèle qui imiteroit la ſainte liberté de Daniel. Cependant Belçatſar, plus religieux obſervateur de ſa parole que tant de Monarques, qui ſemblent ne faire des promeſſes que pour avoir le plaiſir peu Royal de ſe moquer de ceux à qui ils les font, ordonna qu'on vêtît ſur le champ *Daniel d'écarlate, qu'on lui mît un colier d'or au col* [29], *& qu'on publiât qu'il domineroit ſur la troiſième partie du Royaume.* St. Jerôme [30] avance, que le Roi tint d'autant plus exactement ſa parole, qu'il croyoit détourner les jugemens du Ciel, en honorant le Prophete du Dieu qui le menaçoit. Mais l'arrêt étoit irrévocable. La meſure des iniquitez de Belçatſar étoit comble, & le moment étoit venu, auquel la *Tête d'or* de la Statuë offerte à Nebucadnetzar en ſonge, devoit faire place aux *Bras* & à la *Poitrine d'argent*, à l'Empire des Perſes.

Cyrus ſe ſeroit vainement morfondu au pied des murailles de Babylone, s'il ne ſe fût aviſé d'un ſtratagême qui lui réuſſit parfaitement. Nitocris avoit fait creuſer une eſpece de lac à

29. C'étoient les plus grandes marques d'honneur que les Rois de Perſe avoient accoûtumé d'accorder. Voyez Joſephe, Ant. lib. XI. cap. IV. Voyez auſſi Briſſon. de Regno Perſico §. 145. qui cite pluſieurs paſſages de Xénophon, pour montrer que le Roi ſeul pouvoit accorder ces marques de diſtinction. ὁ γὰρ δὴ ἔξεστιν αὐτῷ ταῦτα ἔχειν ἃ ἂν μὴ Βασιλεῖ ᾖ.

30. *Dum Dei Prophetam honorat, ſperat ſe veniam conſecuturum.* In Daniel. V.

à quelque diſtance de l'Euphrate, pour y détourner pendant quelque tems ce fleuve, qui paſſoit au travers de Babylone, & cela afin qu'on pût faire bâtir plus facilement dans la ville ces magnifiques ponts dont parle Hérodote [31]. Après qu'elle eut achevé ces ouvrages, elle fit entrer l'Euphrate dans ſon premier lit, & fermer, avec de grandes levées, le haut du canal qui conduiſoit l'eau du fleuve dans le lac. Cyrus ayant conſideré ce canal & ce lac, les crût propres à favoriſer ſon entrée ſecrete dans la ville, pendant que les Babyloniens étoient plongez dans la ſécurité & dans l'yvreſſe. A l'entrée de la nuit il fit rompre les digues qui empêchoient que l'Euphrate ne ſe dégorgeât par le canal qui étoit au-deſſus de Babylone, & qui aboutiſſoit au lac artificiel [32]. Dès que le canal qui conduiſoit le fleuve dans la ville fut comme ſec, les deux corps de troupes qui avoient été poſtez, l'un à l'endroit par où l'Euphrate entroit dans Babylone, & l'autre dans le lieu par où il en ſortoit, ſe gliſſerent dans la ville, qui ne penſoit à rien moins qu'à ſa perte. Les deux Chefs de ces troupes [33], Gobrias & Gadates, ſe rendirent

31. Lib. 1. cap. CLXXXVI.

32. Ibid. cap. CXCI.

33. C'étoient deux Seigneurs Babyloniens, qui s'étoient jettez dans le parti de Cyrus, pour ſe venger des cruels traitemens qu'ils avoient eſſuyez de la part de Laboroſarcoh. Ce Roi brutal avoit fait tuer le fils de Gobrias dans une partie de chaſſe, parce que ce jeune-homme avoit percé de ſon dard la Bête que le Prince avoit manquée. Pour Gadates, il l'avoit fait mutiler, parce qu'une de ſes concubines lui en avoit parlé comme d'un homme bien-fait. On voit par-là, que les Princes payent tôt ou tard les actes de cruauté qu'ils commettent. *Prideaux Hiſt. des Juifs*, tom. 1. pag. 203, qui a puiſé ces récits dans Xénophon.

dirent au Palais avec leur monde, comme ils en étoient convenus entr'eux. La garde Babylonienne ſurpriſe, fut d'abord maſſacrée. Le Palais fut forcé, & le Roi ne ſçut que par la vûë de l'ennemi que Babylone étoit priſe. Quel déſordre! que de cris! que d'effroi par-tout! Le ſoldat, animé par les ordres de ſes Chefs, & par la vûë du plus riche butin, met tout à feu & à ſang. Le Roi tombe percé de mille coups, & ſon ame impie va rendre compte de ſa vie, à celui qui juge les Monarques tout comme les eſclaves. Femmes, Satrapes, domeſtiques, tout eſt maſſacré par un vainqueur impitoyable, qui ſe venge à plaiſir des invectives que les Babyloniens leur avoient lancées de deſſus leurs murailles. Les apartemens les plus ſecrets du Palais ſont ouverts & fouillez. Le ſoldat ſe répandit par-tout, comme un torrent qui renverſe tout ce qui lui fait la moindre réſiſtance:

34 *Adparet domus intùs, & atria longa pateſcunt:*
Adparent Priami, & veterum penetralia regum;
Armatoſque vident ſtantes in limine primo.
At domus interior gemitu, miſeroque tumultu
Miſcetur; penitùſque cavæ plangoribus ædes
Fœmineis ululant: ferit aurea ſidera clamor.
Tùm pavidæ tectis matres ingentibus errant,
Amplexæque tenent poſtes, atque oſcula figunt.
Inſtat vi patriâ Pyrrhus; nec clauſtra neque ipſi
Cuſtodes ſufferre valent. Labat ariete crebro
Janua, & emoti procumbunt cardine poſtes,
Fit via vi, rumpunt aditus, primosque trucidant
Immiſſi Danai, & latè loca milite complent.
Non ſic, aggeribus ruptis cùm ſpumeus amnis
Exiit, oppoſitaſque evicit gurgite moles,

Fer-

34. Æneid. lib. II. vſ. 483.

Fertur in arva furens cumulo, campoſque per omnes
Cum ſtabulis armenta trahit. - - - - - -

Avant que d'aller plus loin, il faut réſoudre une difficulté qui ſe préſente ici. Nous avons prouvé, que le Nabonide de Béroſe étoit le Belçatſar de Daniel. Le contraire, dira-t-on, paroît, en ce que Belçatſar fut maſſacré dans ſon Palais de Babylone, au lieu que Nabonide, qui avoit été aſſiégé par Cyrus dans Borſippe [36], traita avec le vainqueur, qui lui permit de ſe retirer dans la Caramanie [37], où il paſſa le reſte de ſes jours dans une vie privée. Nous avouons que ce récit de Béroſe ne peut être conciliè avec celui de Daniel; mais auſſi nous ne croyons pas qu'il y ait à balancer dans le choix de l'Hiſtorien, auquel il faut ajouter foi. Tout eſt en faveur de Daniel: il écrit ce qui ſe paſſa ſous ſes yeux:

[38] - - - - *Quæque ipſe miſerrima vidi,*
Et quorum pars magna fui. - - - -

Au

35. Joſephe contre Apion, Liv. I. chap. VII.

36. Strabon dit, que la ville de Borſippe eſt conſacrée à Diane & à Apollon; qu'on y travaille beaucoup en laine; qu'il y a une très-grande quantité de chauve-ſouris, plus grandes que celles qu'on voit ailleurs; qu'on les mange après les avoir ſalées, lib. XVI. pag. 855. Cellarius conjecture, que la *Barſite* de Ptolomée eſt la *Borſippe* de Strabon dans la Chaldée. Cellarii Geogr. lib. III. cap. XVI.

37. Cette Province étoit ſituée à l'orient de la Perſe; le païs des Parthes la bornoit au ſeptentrion, la Gédroſie à l'orient, & au midi elle étoit bornée, en partie par l'Ocean Perſique, & en partie par la mer des Indes. Cellarius ubi ſuprà cap. XX.

38. Æneid. lib. II. vſ. 5. & 6.

Au lieu que Béroſe eſt venu long-tems après ces évenemens [39], & qu'on a pu lui fournir, ſur la fin de Nabonide, de mauvais Mémoires. Dans tout ce que l'Hiſtorien Chaldéen rapporte qui n'eſt point oppoſé à la narration de Daniel, il eſt probable qu'il dit vrai; mais lorſqu'il eſt en oppoſition avec l'Hiſtorien ſacré, il ne mérite aucune créance.

Dès que Cyrus ſe vit maître de Babylone, il fit honneur de ſes conquêtes à Cyaxare, ſon oncle, ou Darius le Mède, qui fit de cette ville ſuperbe la capitale de ſes Etats. Darius avoit alors ſoixante-deux ans [40]. Il diviſa ſa Monarchie en ſix vingt Satrapies, ſur leſquelles il établit tout autant de Gouverneurs. Joſephe ſe trompe ſûrement, & de beaucoup, lorſqu'il fait monter le nombre des Satrapies à trois-cens ſoixante [41]. Il paroît par le Livre d'Eſter, que la Monarchie d'Aſſuerus, ou de Darius fils d'Hyſtaſpe, ne renfermoit que cent vingt-ſept Provinces, quoique cet Empire eût été groſſi des conquêtes de Cyrus, de Cambyſe & de Darius lui-même.

Chap. 1. verſ. 1.

Darius le Mède ne ſe contenta pas d'avoir donné à chaque Satrapie un Gouverneur; il établit encore trois autres Officiers, auxquels les Gouverneurs des Provinces devoient rendre compte de tout. Daniel fut un de ces trois premiers Miniſtres. Dieu l'avoit conſervé comme par miracle dans le tems de la priſe de Babylone,

39. Béroſe le Babylonien, dit Tatien, étoit Prêtre de Belus à Babylone, & vivoit du tems d'Alexandre. Il dédia à Antiochus, le troiſième après lui (c'eſt-à-dire à Antiochus Theos) l'Hiſtoire de la Chaldée & de ſes Rois, qu'il a écrite en trois Livres. Prideaux Hiſt. des Juifs tom. III. pag. 112.

40. Cela arriva, ſuivant Uſſerius, l'an du monde 3466.

41. Antiquitez Jud. Liv. x. chap. XII.

bylone, quoiqu'il fût vraiſemblablement dans le Palais de Belçatſar, lorſque le ſoldat vainqueur faiſoit un horrible carnage de tous ceux qu'il rencontroit. Le Prophete éprouva alors bien ſenſiblement l'effet de la promeſſe que Dieu fait à l'homme de bien qui ſe confie entierement en lui : *Il en tombera mille à ton côté, & dix-mille à ta droite ; mais le mal n'approchera point de toi.* Pſ. XCI. 7.

Darius ayant appris le mérite de Daniel, & avec combien de fidélité & de ſuccès il avoit ſervi les Rois de Babylone, avoit réſolu de l'établir ſur tout le Royaume, & de lui donner la même autorité dont Pharaon avoit autrefois revêtu Joſeph en Egypte. En effet, Daniel avoit tous les talens d'un grand Miniſtre d'Etat. Il étoit conſommé dans les affaires par une longue expérience ; ſon attachement pour les intérêts de ſon maître alloit juſques au ſcrupule ; ſur-tout il avoit un grand fonds de probité & de Religion [42]. Il auroit rempli, mieux que perſonne, la belle idée que Péréfixe donnoit d'un Miniſtre d'Etat, dans ſon Inſtruction pour Louis le Grand. [43] *Il faut*, diſoit l'Archevêque de Paris à ſon illuſtre Elève ; *il faut que les Miniſtres d'Etat ſoient des hommes fidèles, integres, prudens, ſçavans, graves, attachez à la pieté, remplis d'amour pour le Prince*

42. Joſephe en parle en ces termes : *Darius le conſideroit comme un homme tout divin, & ne prenoit conſeil que de lui, dans les affaires les plus importantes.* Ant. Jud. liv. x. chap. XII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

43. *Sint igitur viri fideles, integri, ſagaces, eruditi, graves, cultores pietatis, amatores Principis & populi ; Gentium exterarum ritus & leges cognitas habeant ; omnia regni myſteria perneſcant, ac penetrent, & in tractandis negotiis diu multùmque verſati.* Inſtitutio Principis 1647.

Prince & pour le Peuple. Il faut qu'ils connoiſſent les coûtumes & les loix des Peuples étrangers, tous les ſecrets du gouvernement, & qu'ils ſoient bien verſez dans le maniment des affaires.

Deux motifs bien différens pouvoient engager Darius à confier à Daniel l'entiere adminiſtration de l'autorité Royale. L'un de ces motifs pouvoit être le déſir de ſe débaraſſer de tout ſoin, pour s'abandonner ſans réſerve à la vie voluptueuſe qu'avoient menée ſes deux indignes prédeceſſeurs. Il n'y a que trop de Rois, qui pour toute gloire ont mérité le titre de *Fainéant*. Cependant leur poſte exige une vigilance continuelle, & qu'ils entrent dans les ſentimens de Veſpaſien, qui diſoit, un moment avant ſa mort, à ceux qui étoient ſurpris de le voir, au milieu de ſes douleurs, occupé du ſoin de ſon Empire: [44] *Il faut qu'un Empereur meure debout.*

Un motif plus digne que celui de vouloir s'enſevelir dans la fainéantiſe & les plaiſirs, pouvoit engager Darius à donner le plus d'autorité qu'il lui étoit poſſible à Daniel, dont il connoiſſoit toute la capacité & tout le mérite. Ce pouvoit être le louable déſir de rendre ſes Peuples heureux, en leur donnant le meilleur des Miniſtres. Il eſt fort eſſentiel pour le bonheur des ſujets, de leur préſcrire d'excellentes loix; mais il n'eſt pas moins important, ni moins difficile, de leur donner de bons Miniſtres qui les faſſent exécuter [45]. Le caractère des

44. *Imperatorem, ait, ſtantem mori oportere.* Suetonius in vitâ Veſp. cap. XXIV.

45. Indiquons ici la penſée de Platon ſur cet article. *Non tantùm ſitum eſt in legibus condendis, quantùm in magiſtratibus probis conſtituendis.* Plato de Repub.

des Ministres, indique souvent le caractère du Prince. Il est toûjours très-utile & très-glorieux aux Souverains, de sçavoir confier les plus grands emplois à ceux qui en sont les plus dignes.

Dès que les Satrapes eurent appris le dessein du Roi, ils y furent très-sensibles. On ne doit pas s'imaginer que nous voulions dire par-là, qu'ils approuverent la résolution du Prince, & applaudirent au choix qu'il méditoit. Les vertus héroïques se forment rarement dans le sein des Cours. Les Courtisans ne se piquent pas de rendre justice au mérite, ni de juger des choses en se dépouillant de leurs intérêts particuliers. L'ambition, l'avarice, l'envie, sont les principaux ressorts qui les font mouvoir. Le mérite & la faveur d'un de leurs Collegues les choquent [46]. Ils ne pensent qu'à le perdre, & ils en saisissent la première occasion. Sous les apparences de l'amitié la plus forte, ils cachent les sentimens de la haine & de l'envie qui les rongent. L'envie n'a aucune activité pour acquérir du mérite, mais pour le traverser & le perdre. Passion honteuse, mais trop commune; odieuse à Dieu & aux hommes qui en découvrent les noirs desseins! „ C'est le trait, *dit Seneque* [47], que les gens „ de bien ont le plus à craindre. L'envie, sem„ blable à une tempête qui s'éleve subitement „ dans un tems calme, ou à la foudre qui part „ lorsqu'on s'y attend le moins, renverse ceux „ qui

46. *Assidua eminentis fortunæ comes invidia, altissimisque adhæret.* Velleius Paterculus, lib. I. cap. IX.

47. *Invidia perniciosum optimis telum, inopinantes securosque disjicit, procellæ more, quæ in ipsâ sereni fiduciâ solet exsurgere, ut fulminis subiti, ad cujus ictum etiam vicina tremuerunt.* Epist. 84.

„ qui ſe croyent dans une ſécurité parfaite «. Les plus grands crimes ne coûtent rien à l'envie pour ſe ſatisfaire. Le premier de ſes exploits fut le premier parricide. Elle n'a pas été plus moderée dans la ſuite. Il n'y a que la mort de celui qui lui fait ombrage qui puiſſe la calmer. Alors elle peut ſe réſoudre à louer celui duquel elle n'a plus rien à craindre:

48 *Paſcitur in vivis livor, poſt fata quieſcit;*
Cùm ſuus ex merito quemque tuetur honos.

49 *Scripta placent à morte ferè, quia lædere vivos*
Livor, & injuſto carpere dente ſolet.

Les Satrapes de Darius, jaloux au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, de ce qu'un Etranger leur étoit égalé, & encore plus de ce qu'on vouloit le leur donner pour maître, ſe réunirent pour chercher les moyens de perdre ce trop heureux Favori. Ils crurent qu'en le ſuivant de près dans ſes diſcours & dans ſa conduite, ils trouveroient pour le moins quelque action équivoque qu'ils ſçauroient empoiſonner, & repréſenter à Darius comme une preuve de l'infidélité de Daniel, & comme un crime digne de toute la diſgrace du Prince.

Mais toute la maligne attention de ces ennemis cachez de Daniel, ne put rien trouver à mordre dans toute la conduite de ce Miniſtre incomparable 50. Son application & ſa fidélité

48. Ovidius lib. I. Amorum eleg. XV. vſ. 39. &c.
49. Idem lib. III. de Ponto epiſt. IV. vſ. 93. &c.
50. St. Jerôme rapporte, que les Juifs croyent que les Satrapes cherchoient à trouver Daniel dans quelque faute par rapport à la Reine, ou aux concubines du Roi; mais que leur attente fut trompée. *Quærebant occaſionem*

té étoient ſi ſoutenuës, qu'il ne s'étoit jamais démenti. Sçachant qu'il ſe trouvoit dans le poſte le plus gliſſant, & que tous les yeux du Royaume, & ſur-tout des Satrapes, étoient ſur lui, il s'obſervoit dans les moindres choſes. C'eſt la ſeule utilité que le Sage tire de l'envie qu'on lui porte: il en devient plus vigilant ſur toutes ſes démarches, afin d'enlever à ceux qui ſont jaloux de ſon ſort, juſques aux prétextes les plus légers de l'attaquer avec juſtice. Une conduite ſi pure & ſi rare, loin de charmer les Satrapes envieux, & de les remplir d'admiration, d'eſtime & de reſpect pour ce grand homme, ne ſervit qu'à les aigrir davantage, & à les exciter à chercher le moyen de le perdre, à quelque prix que ce fût. Ils virent bien qu'ils attendroient trop long-tems, s'ils vouloient ſurprendre Daniel en défaut par rapport au Roi. Ils n'apperçurent aucun moyen de pouvoir renverſer cet objet de leur haine, qu'en lui faiſant donner quelque ordre de la part du Roi qui choquât la Religion Juive, à laquelle Daniel étoit infiniment attaché. Les Satrapes comptoient ſur ſa vertu pour le perdre; & s'ils lui avoient cru moins de Religion & de délicateſſe de conſcience, ils ſe ſeroient défiez de la réuſſite du projet infernal qu'ils avoient formé. 51 *Qu'une conduite eſt belle*, dit St. Jerôme, *lorſque*

nem ut invenirent Danielem ex latere regis. Et in hoc loco Hebræi tale, neſcio quid, ſuſpicantur; latus regis, regina eſt, vel concubinæ ejus, cæteræque uxores, quæ ex latere dormiunt. Quærebant ergò occaſionem in rebus bujuſcemodi, ſi in ſermone, tactu, nictu, internuntio, poſſent accuſare Danielem. Sed nullam, inquiunt, cauſam & ſuſpicionem reperire potuerunt, quia Eunuchus erat, &c. St. Jerôme fait aſſez ſentir qu'il condamne cette ridicule imagination Rabinique. Hieronymus in cap. VI. Daniel.

51. *Felix in converſatione, in quâ inimici nullam reperiunt occaſionem, niſi fortè in legitimis Dei.* Ibidem.

que les ennemis ne trouvent à y reprendre, qu'un parfait attachement au culte que l'on rend à Dieu!

Les ennemis de Daniel, ayant long-tems conſulté entr'eux, ſe rendirent auprès de Darius, & lui tinrent ce langage flateur, ou plutôt blaſphêmatoire. „ Sire, les Grands de „ votre Royaume, n'ayant en vûë que votre „ gloire & votre affermiſſement ſur le Trône, „ vous prient inſtamment de donner un ordre „ irrévocable, par lequel il ſoit défendu à „ tous vos ſujets, ſans exception, d'offrir leurs „ vœux & leurs prieres religieuſes à aucun „ Dieu qu'à votre Majeſté [52] ſuprême, & ce- „ la pendant l'eſpace de trente jours; afin que „ chacun ſçache, dès les commencemens de „ votre regne, quel eſt le reſpect profond qui „ vous eſt dû. Et afin que cet ordre impor- „ tant ſoit obſervé ſans aucune oppoſition, „ publiez en même tems, que les déſobéïſſans „ ſeront jettez dans la foſſe des Lions, pour y „ être dechirez.

On conçoit à peine que ces Impies ayent pû s'imaginer de faire goûter cette propoſition à Darius. Il faut avoir une bien mauvaiſe opinion d'un Prince, pour oſer lui tenir un tel langage. Les flateurs ſont ceux qui honorent le moins leur Roi. Il n'y a qu'eux qui puiſſent injuſ-

52. Joſephe rapporte cette circonſtance d'une maniére infidèle. Καὶ πρὸς τὸν Δαρεῖον ἐλθόντες, (οἱ Σατράπαι) ἀπήγγειλεν αὐτῷ ὡς τοῖς Σατράπαις αὐτῶ καὶ ἡγεμόσι δόξειεν ἐπὶ τριάκοντα ἡμέρας αἰτῆσαι τὸ πλῆθος, ὅπως μήτε αὐτῷ τ.ς, μήτε τοῖς θεοῖς θύοιμεν αὐτῶν καὶ ἐυχόμενος ὦσι. Les Satrapes vinrent à Darius & lui dirent, que les Satrapes & les Gouverneurs avoient trouvé bon, que pendant trente jours perſonne ne fît aucune priere, *ni au Roi, ni aux Dieux*, lib. x. cap. XII. Cette propoſition n'auroit rien eu de flateur pour Darius, dont les Satrapes vouloient intéreſſer l'orgueil à les ſeconder dans leur deſſein.

injurier impunément. Juſques ici les Monarques de l'Orient n'avoient pas porté l'orgueil juſques à ſe faire adorer [53]. Il eſt périlleux de donner le premier un tel exemple. Il eſt à craindre que les Peuples ne regardent fort au-deſſous de l'homme, un Prince qui ſe méconnoît juſques au point de vouloir ſe faire paſſer pour un Dieu. On prétend que dans la ſuite les Rois de Perſe ſe faiſoient adorer, pour réhauſſer leur Majeſté aux yeux du Peuple. Mais il y a apparence que les Grecs, qui imputent cette pratique extravagante aux Perſes, leurs ennemis mortels, confondoient les marques d'un reſpect civil avec celles du culte religieux; comme nous avons eu occaſion de le remarquer ailleurs [54].

Les Romains honoroient preſque tous leurs Empereurs de l'Apothéoſe; mais ce n'étoit qu'après leur mort que cet honneur leur étoit déféré [55]. Je ſçais bien que pluſieurs Empereurs ont prétendu être adorez pendant leur vie; nous en avons donné quelques exemples dans le Diſcours précedent. Il n'y avoit que trop de flateurs qui ſouſcrivoient à leur ſotte vanité: jugeons-en par le trait que rapporte Tacite. [56] *Je trouve*, dit cet Hiſtorien, *dans les*

53. Briſſon remarque, que les Mèdes avoient porté cet uſage en Perſe. De Regno Perſico lib. 1. §. 21. Cela eſt apparemment fondé ſur l'ordre de Darius le Mède.

54. Dans le Diſcours ſur l'Anneau d'Aſſuerus donné à Mardochée.

55. C'eſt la remarque de Tacite : *Deûm honor Principi non antè habetur, quàm agere inter homines deſierit.* Ann. lib. xv. cap. LXXIV.

56. *Reperio in Commentariis Senatûs, Cerialem Anicium, Conſulem deſignatum, pro ſententiâ dixiſſe, ut Templum divo Neroni, quàm maturrimè, publicâ pecuniâ ponceretur.* Ibidem.

les Livres du Sénat, qu'Anicius Cérealis, désigné Conſul, vota qu'on élevât inceſſamment un Temple au Dieu Neron, & cela aux frais du Public. Si l'on porta la lâche flaterie juſqu'à vouloir dreſſer des autels à Neron pendant ſa vie, doit-on être ſurpris que les Poëtes Ovide, Horace, Virgile, parlent d'Auguſte comme d'un Dieu, & faſſent fumer de l'encens & conſumer des victimes en ſon honneur, avant ſa mort. „ [57] Celui qui s'éleve au-deſſus des autres, *diſoit* „ *Horace en s'addreſſant à Auguſte*, irrite par ſon „ éclat, & on ne l'aime jamais qu'après qu'il „ eſt ſorti du monde. Mais pour vous, nous „ vous rendons les honneurs divins pendant „ votre vie; nous jurons par votre nom ſur „ les autels que nous vous avons dreſſez; & „ nous avouons que la terre n'a jamais vû & „ qu'elle ne verra jamais rien qui vous é„ gale:

Urit enim fulgore ſuo, qui prægravat artes
Infrà ſe poſitas; extinctus amabitur idem.
Præſenti tibi maturos largimur honores,
Jurandaſque tuum per nomen ponimus aras,
Nil oriturum aliàs, nil ortum tale fatentes [58].

Virgile, qui avoit de grandes obligations à Auguſte, & qui ſouhaitoit de lui en avoir de plus grandes encore, n'oublie rien pour ſacrifier à l'orgueil de cette première Tête du monde; il le traite de Dieu, il lui éleve des autels:

[59] *Nam-*

57. Epiſt. lib. II. epiſt. I. vſ. 13. &c. de la traduction de M. Dacier, qui remarque qu'on donna à Auguſte le titre de *Dieu*, dans des Médailles, pendant ſa vie: *Deo Auguſto.*

58. Voyez auſſi l'Ode III. du livre III.

59 *Namque erit ille mihi semper Deus; illius aram*
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.
60 *Hîc illum vidi juvenem, Melibœe, quotannis*
Bis senos cui nostra dies altaria fumant.

Mais malgré tous ces excès, également ridicules & profanes, on n'alla jamais jusqu'au dégré d'extravagance & d'impieté auquel les Satrapes de Darius monterent pour l'honorer, & arriver par-là à leur déteſtable but. Si l'on ne ſçavoit pas, depuis long-tems, de quelle manière Darius reçut ce compliment blaſphêmatoire, on s'imagineroit qu'il l'écouta en frémiſſant d'horreur; qu'il cenſura vivement ces indignes flateurs, d'avoir oſé lui parler de la ſorte, comme s'il ignoroit qu'il fût homme, & de leur irreligion à l'égard des Dieux qu'ils faiſoient profeſſion de reconnoître & d'adorer.

Mais comme s'il n'y avoit rien de plus juſte que d'abandonner, pendant trente jours, le culte des Dieux, pour n'invoquer que le Roi, ce Prince ſouſcrivit à tout ce qu'on voulut. Il publia une Ordonnance telle que les Satrapes l'avoient ſouhaitée, par laquelle les réfractaires étoient menacez d'être jettez dans la foſſe aux Lions. On ne voit point que cette eſpece de ſupplice eut lieu chez les Babyloniens, ni chez les Perſes [61]; nous n'en connoiſſons au moins

59. Eclog. 1. vſ. 7. 8.
60. Ibid. vſ. 43. & 44.
61. Grotius remarque, que la coûtume d'expoſer aux Bêtes féroces étoit ancienne, & il le prouve par ce qui eſt dit d'Andromède & de Diomède. *Feris homines objicere vetus eſt; oſtenduns id fabulis mixtæ hiſtoriæ, de Andromedâ, de Diomede Thracia.* Comm. in hunc locum.

moins aucun exemple. Mais dans la ſuite on vit ſouvent les Payens ſe ſervir des Bêtes féroces, pour dechirer les Chrétiens qui refuſoient d'apoſtaſier. Ce fut le ſupplice auquel St. Ignace, Evêque d'Antioche, fut condamné, comme cela paroît par ſon Epître aux Romains [62], où il marque ſa ſainte impatience de ſortir de ce monde, & de glorifier Dieu en ſcellant la vérité de ſon ſang. Tertullien nous apprend, dans ſon Apologétique [63], que „ les Payens regardoient les Chrétiens comme la cauſe de tous les malheurs publics: ſi „ le Tibre s'élevoit trop haut contre les murailles: ſi le Nil ne ſe débordoit pas aſſez „ ſur la campagne: s'il y avoit quelque ſéche„reſſe, des tremblemens de terre, des famines, des peſtes; tout auſſi-tôt le peuple „ s'écrioit, que *l'on jette les Chrétiens aux Lions* ". Si les Babyloniens ne ſe ſervoient pas des Lions pour le ſupplice des criminels, à quel uſage en nourriſſoient-ils dans une foſſe? Croirons-nous qu'ils s'en ſervoient comme les Parthes, ſi tant eſt qu'il faille ajouter foi au récit de Lucrèce? Ce Poëte, décrivant de quelle manière les hommes avoient appris à forger des armes, & à dreſſer des animaux pour les lâcher ſur les ennemis, dit, que les Parthes faiſoient marcher devant eux des Lions avec leurs

62. Patres Apoſtolici J. B. Cottelerii, ex recenſione Clerici tom. II. pag. 25. &c.

63. *Quòd exiſtiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi, Chriſtianos cauſam eſſe. Si Tiber aſcendit in mœnia. Si Nilus non aſcendit in arva. Si cœlum ſteſit, ſi terra movit, ſi fames, ſi lues, ſtatim Chriſtianus ad leonem acclamatur.* Apol. cap. XXIX. Vide etiam Libram de Reſurrectione carnis. „ Omni adhuc popula„rium cœtu reclamante Chriſtianos ad leonem.

leurs conducteurs bien armez, afin de lancer à propos ces Bêtes féroces sur les ennemis pour les mettre en désordre :

64. *Et validos Parthi præ se miſère leones*
Cum ductoribus armatis, sævisque magistris;
Qui moderarier hos possent, vinsisque tenere:
Nequicquam, quoniam permixtâ cæde calentes
Turbabant sævi nullo discrimine turmas;
Terrificas capitum quatientes undique cristas.

Mais peut-être qu'il faut placer ce récit au même rang que celui d'un Historien dont Lucien se moque [65], & qui disoit, que les Parthes portoient avec eux des Dragons, pour les lâcher sur les ennemis avant le combat : „ Il a si „ bien tout vû, *dit Lucien en parlant de cet Hiſtorien, qui se piquoit de ne rien rapporter que* „ *ce dont il avoit été le témoin oculaire*; il a si „ bien tout vû, qu'il dit que les Dragons des „ Parthes, qui est parmi eux un signe de la „ multitude, parce qu'un seul Dragon en pro- „ duit mille; que ces Dragons, dis-je, sont „ si grands, & naissent en Perse, un peu au- „ dessous de l'Ibérie, & qu'on les attache au „ bout d'une pique, d'où l'on sème par-tout „ l'épouvante; puis quand on en vient aux „ mains, on les délie, & on les jette à la tête „ des ennemis ". Peut-être qu'on ne tenoit ces Lions à Babylone que comme un emblême de l'Empire Assyrien, comme on voit encore que quelques Etats nourrissent des Aigles & des Ours, parce qu'ils les portent dans leurs ar-

64. Lib. v.

65. *Comment il faut écrire l'Hiſtoire.* Je suis la traduction de Mr. d'Ablancourt.

armes. Au moins eſt-il ſûr, que dans la viſion de Daniel, rapportée au ch. VII, l'Empire Babylonien eſt repréſenté ſous l'image d'un Lion, qui avoit des aîles d'Aigle [66].

Dès que Daniel eut été informé de l'Edit du Roi, il en penétra aiſément le but. Il apperçut ſans peine l'ouvrage de ſes envieux, dont la haine mortelle ne lui étoit pas inconnûë, quoiqu'ils n'oſaſſent pas la faire éclater en ſa préſence. Il ne douta point que le Prince n'eût donné dans le piége, ſans s'appercevoir, que cet honneur ridicule & impie qu'on vouloit lui déférer, n'avoit aucun autre but, que de trouver le moyen de perdre un Miniſtre, dont les Grands du Royaume pouvoient d'autant moins tranquillement ſouffrir la préférence, qu'il étoit Etranger.

Un Courtiſan moins religieux que Daniel, plus idolâtre de ſa grandeur & de ſon crédit, auroit fléchi le genouil devant le nouveau Dieu. Il n'y a rien-là de fort ſurprenant dans les Cours, où les Rois ſont preſque l'unique Divinité que les Courtiſans adorent, du moins celle qui a leurs ſoins les plus empreſſez, & les effets les plus marquez de leur dévouement. Mais Daniel avoit toutes les belles qualitez d'un Courtiſan, ſans en avoir les défauts. Il ſçavoit être obéiſſant à ſon Prince, mais jamais aux dépens de la ſoûmiſſion dûë aux ordres de Dieu, qu'il regardoit infiniment au-deſſus de tous les Monarques de la terre. La per-

66. Freinshemius, dans une note ſur le chap. 1. du 5. Livre de Q. Curce, remarque que Philoſtrate, dans la vie d'Apollonius, aſſure que le Roi de Babylone nourriſſoit dans ſes jardins, des Lions, des Ours & des Panthères, pour la chaſſe.

perte de son emploi, le supplice qu'on lui prépare, ne balancent point dans son ame l'amour & l'attachement qu'il avoit pour la gloire du Dieu auquel il se devoit tout entier. Comme jusques alors il n'avoit rendu ses hommages religieux qu'au seul Créateur des cieux & de la terre, & cela publiquement, au milieu d'une Cour Idolâtre; il résolut de ne rien changer dans sa pratique, malgré le péril dont il étoit menacé. *Il entra dans sa maison, & la fenêtre de sa chambre étant ouverte du côté de Jerusalem, il se mettoit trois fois le jour à genoux, priant & célébrant son Dieu, comme il le faisoit auparavant.*

Daniel ouvroit les fenêtres de sa chambre dans les heures de sa dévotion, non par un principe d'ostentation, tel que celui que J. C. reproche aux Pharisiens hypocrites & superbes, qui prioient *dans les coins des Ruës pour être vûs des hommes*; mais dans le dessein d'édi- Matth. VI. 5. fier la Cour idolâtre au milieu de laquelle il vivoit. Il étoit important que l'on sçût, que s'il ne se rendoit pas dans le Temple de Bel, ce n'étoit pas qu'il fût sans Religion, mais parce qu'il ne reconnoissoit pour Dieu que le Dieu de ses Peres, & qu'il n'avoit pas honte de lui rendre, à lui seul, ses hommages religieux. Cet exemple fait sentir à tous les Chrétiens, que lorsqu'ils se trouvent dans des lieux où leur Religion n'est pas soufferte, ou regardée de bon œil, ils ne doivent pas se contenter d'être Chrétiens en secret; mais qu'ils sont appellez à manifester leur créance par des actes publics.

Le Prophete ouvroit particulierement les fenêtres de sa chambre qui se trouvoient du côté de Jerusalem; sur quoi Calvin forme cet-

le difficulté; *Quelqu'un*, dit-il, [67] *pourroit objecter, que la méthode du Prophete étoit appuyée sur quelque opinion grossiere. Car si Dieu remplit le ciel & la terre, pourquoi ouvrir les fenêtres qui regardoient du côté de Jerusalem?* Ce judicieux Commentateur répond de la sorte; *Il ne faut pas douter que le Prophete ne se servît de ce secours pour enflammer son zèle dans la priere. En même tems qu'il portoit les yeux du côté de Jerusalem, il prioit pour la liberté du Peuple. Cette vûë étoit pour lui comme un vent qui augmentoit l'ardeur de sa dévotion. Le Prophete n'avoit donc pas la Divinité en vûë lorsqu'il ouvroit ses fenêtres, comme si Dieu eût alors l'entendre plus facilement; il n'avoit égard qu'à sa propre foiblesse en se servant de ce secours.*

Cette réponse est très-sensée. Mais on ne peut gueres douter, que la principale raison pour laquelle Daniel ouvroit ses fenêtres du côté de Jerusalem, ne fût le souvenir de ce que Salomon avoit dit dans l'excellente priere par laquelle il consacra à l'Eternel le Temple qu'il avoit fait bâtir. *Si au païs, où ils auront été emmenez captifs, ils reviennent à eux-mêmes; & se repentans, ils te prient au païs de ceux qui les*

1 Rois VIII. 47. 48. 49.

67. *Posset enim quispiam objicere, fuisse hoc factum crassâ aliquâ opinione; quia, si Deus implet cœlum & terram, quorsùm spectabat fenestras aperire versùs Jerusalem? Sed minimè dubium est, quin Prophetа hoc adminiculo sese exstimulaverit ad precandi ardorem. Orabat enim tunc pro liberatione populi, cùm oculos dirigeret versùs Jerusalymam; conspectus ille fuit instar flabelli, quò magis accenderetur ejus animus. Propheta igitur non respectu Dei aperuit fenestras, quasi magis exaudiretur, si apertum esset cœlum inter ædes ejus & Judæam; sed potiùs se ipsum respexit, & consuluit propriæ infirmitati.* Comm. in Daniel, VI.

*les auront emmenez captifs, disant; nous avons péché, nous avons fait l'iniquité. & nous avons agi criminellement; s'ils retournent donc à toi de tout leur cœur & de toute leur ame, dans le païs de leurs ennemis qui les auront emmenez captifs, & s'ils t'addressent * leurs prieres, en regardant vers le païs que tu as donné à leurs Peres, vers cette ville que tu as choisie, & vers cette maison que j'ai bâtie à ton nom: Alors exauce des cieux, du domicile arrêté de ta demeure, leur priere & leur supplication, & maintien leur droit.* Il ne faut donc pas être surpris que Daniel, qui se trouvoit en païs ennemi, qui étoit sensible à la captivité de son Peuple, tournât les yeux vers les masures de Jerusalem, pour obtenir du Dieu qui l'avoit renversée, & qui seul pouvoit la rélever, cette grace importante après laquelle tout bon Israëlite soupiroit de tout son cœur.

St. Jerôme, refléchissant sur le crime de ces Impies dont parle Ezéchiel, qui prioient dans le Temple en se tournant du côté de l'Orient, & par consequent en tournant le dos au Sanctuaire, dit que Dieu „ [68] avoit or- „ donné, par le moyen de Moïse, qu'on évi- „ tât de se tourner à la manière des Gentils vers „ l'Orient en offrant à Dieu le culte religieux; „ & VIII. 16. 17.

* Il y a dans l'Original, והתפללו אליך דרך ארצם *s'ils te prient dans le chemin de leur païs.* Etre dans le chemin qui aboutit à la Palestine, à Jerusalem, au Temple, c'est se tourner de ce côté-là. Les LXX. ont conservé le tour de la phrase Hébraïque, καὶ προσεύξονται πρὸς σὲ ὁδὸν γῆς αὐτῶν, &c.

68. *Præcipiente Domino per Mosem, quod nequaquam, in morem gentilium, contra Orientem, Deum adorare deberent; sed in quacumque fuissent orbis parte, sive ad orientem, sive ad occidentem, sive ad meridiem, sive ad septentrionem, adorarent contrà templum, ubi in sacro sanctorum habitare Dominus credebatur.* In Comm. in Ezech. VIII.

„ & que dans quelque endroit du monde que
„ les Juifs fûſſent, ſoit qu'ils ſe trouvaſſent
„ dans l'Orient ou dans l'Occident, dans le
„ Septentrion ou dans le Midi, ils devoient
„ faire leur priere en ſe tournant du côté du
„ Temple, dans le Sanctuaire duquel Dieu étoit
„ regardé comme préſent.

Mais, ſans dire que Moïſe ne fait jamais mention du Temple, qui ne devoit être édifié que pluſieurs ſiécles après ſa mort, on ne voit point dans le ch. XII. du Deutéronome, cité par St. Jerôme, que Moïſe donne aucun ordre touchant la poſture de ceux qui devoient prier, ou dans le parvis, ou dans les lieux éloignez du Tabernacle. Il ſe contente de leur
vſ. 5. 6. ordonner, de porter dans le lieu que Dieu au-
11. ra choiſi dans le païs de Canaan, pour y être adoré publiquement, toutes leurs offrandes, leurs ſacrifices & leurs dîmes.

L'on croiroit que les Mahométans ont tiré leur coûtume de ſe tourner dans leurs prieres du côté du *Caba*, de la pratique des Juifs, qui ſe tournoient du côté du Temple dans leurs oraiſons; ſi l'on ne ſçavoit que les Arabes, avant Mahomet, obſervoient la même méthode. C'eſt ce que Spanheim [69] prouve par le témoignage de Warnerus, qui a écrit des Mœurs des Arabes avant Mahomet. Le *Caba* [70] eſt un bâtiment ſacré, d'une forme quarrée, renfermé dans l'enceinte du Temple de la Mecque.

69. Introductio ad hiſtoriam N. T. Sæc. VII. apud Relandum de Religione Mohammedicâ, pag. 271.

70. *Relandus de Religione Mohammedicâ*, lib. I. pag. 118. in notis. Reland a tiré les meſures du Caba & du Temple de la Mecque, d'un deſſein fait par un Turc, & qui lui fut communiqué par Michel Enemannus, Profeſſeur d'Upſal.

que. Abraham & Ismaël passent chez les Musulmans pour les fondateurs du Caba.

Cet édifice a vingt-sept coudées de haut, vingt-quatre de long, & vingt-trois de large. Le Grand-Seigneur envoye tous les ans à la Mecque du damas noir pour couvrir le Caba, qui de cette manière est entierement noir extérieurement, si l'on excepte une bande dorée qui l'environne dans sa partie supérieure. Le sçavant Réland conjecture, que le Caba étoit originairement la maison de quelque Patriarche des Israëlites, que la posterité a consacrée dans la suite au culte religieux. C'est du côté du Caba que les Mahométans se tournent dévotement dans leurs oraisons; & afin que le Peuple ne s'y trompe point, il y a dans les Mosquées une porte [71] qui est placée vis-à-vis de la Mecque, & c'est du côté de cette porte que le Peuple se tourne en priant. Euthymius Zigabene [72], & ceux qui l'ont suivi, se sont trompez, lorsqu'ils ont cru que Mahomet avoit ordonné que ses Sectateurs priassent le visage tourné du côté du Midi. Le contraire paroît par la seconde Surate de son Alcoran, où il prescrit de regarder la Mecque en priant.

La seconde chose que Daniel faisoit, c'est qu'il prioit Dieu *trois fois le jour*. Cela ne signifie pas qu'il n'élevoit son cœur à Dieu que dans ces tems marquez. Mille & mille occasions se présentent dans la journée, qui ramenent à Dieu l'ame qui goûte sa présence, & qui se plaît à penser fréquemment à celui qui seul mérite de l'occuper. Mais Daniel parle simplement de ses prieres reglées. Il faut avoir des tems marquez pour rendre hommage à l'Etre su-

71. Idem pag. 94.
72. Vide Relandum ubi suprà lib. 11. pag. 175.

ſuprême, duquel tous nos momens dépendent, & à qui nous avons toûjours tant de beſoins à expoſer. Ce ſaint exercice eſt ſi honorable au fidèle, il lui eſt ſi avantageux, qu'il y revient ſouvent, & toûjours avec ardeur. Dieu n'avoit rien marqué à ſon Peuple au ſujet des tems qu'il faloit conſacrer au ſervice particulier & à la priere. Comme tous les particuliers peuvent à peine ſuivre la même regle à cet égard, Dieu avoit abandonné cet article à leur zèle & à leur prudence. Cependant il paroît par le Pſeaume LV. que dans le ſiécle de David les fidèles avoient accoûtumé de prier Dieu réglément trois fois chaque jour. 73 *Le ſoir*, dit ce pieux Roi, *le matin & à midi, je parlerai, & je ferai du bruit*; ou comme traduit Monſr. de Bionens, *je lui addreſſerai mes ſoupirs & mes plaintes, & Dieu entendra ma voix.* „ Les Rabins 74 croyent, qu'Abraham „ inſtitua la priere du matin, Iſaac celle du „ milieu du jour, & Jacob celle du ſoir. Mai„ monidès dit, qu'Eſdras, depuis le retour „ de la captivité, compoſa dix-huit formules „ de prieres, que chaque Juif devoit réciter „ chaque jour, & qu'il fut ordonné qu'on „ prieroit une fois la nuit, & deux fois le „ jour; c'eſt-à-dire autant de fois que l'on „ offre à Dieu le ſacrifice perpétuel, qui s'im„ moloit, comme on ſçait, le ſoir & le matin. „ A ces deux heures de priere on ajouta dans „ la ſuite la priere de Tierce, qui revient à-

„ peu-

73. Vſ. 18. Les Docteurs Juifs diſent, que l'homme doit prier Dieu trois fois le jour, parce que le jour change trois fois. *Hinc illud veterum Hebræorum: Neceſſe eſt hominem ter ſingulis diebus orare, quòd ter dies varietur.* De Muis Comm. in Pſ. LV. 18.

74. Voyez D. Calmet Comm. ſur Actes III. 1.

„ peu-près à neuf heures du matin, ſuivant
„ notre manière de compter, mais on pou-
„ voit s'en acquitter depuis neuf heures juſqu'à
„ midi, depuis Tierce juſqu'à Sexte; & celle
„ de None, depuis trois heures après midi juſ-
„ ques au coucher du ſoleil. Aux jours de
„ jeûne ils ajoutoient une quatrième priere ".
D. Calmet, dont nous avons rapporté ce paſſage, remarque *qu'on voit ces quatre heures de prieres diſtinctement marquées dans Néhémie.* Mais IX. 13.
il ſemble que ce Sçavant a plutôt ſuivi la Vulgate que l'Original, où il y a ſimplement, que les Juifs *lurent dans le Livre de la Loi de Dieu la quatrième partie du jour* [75]; *& que, pendant la quatrième partie du jour, ils confeſſerent leurs pechez, & adorerent Dieu.* Les Auteurs de la Miſchna remarquent [76], „ que juſques à midi on
„ pouvoit réciter les prieres du matin; celles
„ d'après-midi juſques au ſoir; qu'il n'y avoit
„ aucun tems fixé pour les prieres du ſoir, &
„ que

75. ארבית היום Les LXX. ont omis cette circonſtance. De la maniere en laquelle D. Calmet conçoit la choſe, il ne faudroit pas dire que les Juifs lurent & louerent Dieu quatre fois, mais pendant tout le jour. Car ſi dit qu'ils commencerent à la premiere heure, & continuerent ces exercices juſques à la troiſieme heure; que de la troiſieme ils recommencerent & continuerent juſqu'à la ſixieme; de la ſixieme juſques à la neuvieme, & de là neuvieme à la douzieme ou derniere heure. Comm. ſur le 2 d'Eſdras IX. 3. Grotius compte de la même maniere. Voyez ſon Comm. ſur ce paſſage. Mais cependant il ne trouve pas les quatre heures de priere dans Néhemie.

76. *Preces matutinæ uſque ad meridiem. Preces pomeridianæ uſque ad veſperum. Precibus veſpertinis nullum eſt præſtitutum tempus. Addiciis per totum diem.* In tractatu ברכות ex verſione G. Surenhuſii, tom. I. pag. 13. Grotius remarque, que la priere du ſoir ſe nommoit ערבית, celle du matin שחרית, & celle de midi מנחה Comm. in Act. III. 1.

„ que les prieres ajoutées pouvoient être offer-
„ tes à toute heure du jour.

L'Egliſe Chrétienne, qui fut d'abord compoſée de Juifs convertis, retint l'uſage de la Synagogue à l'égard des trois heures du jour marquées pour la priere. „ *Suivant la tradition* „ *Eccléſiaſtique*, dit St. Jerôme, *il y a trois tems* „ *marquez auxquels il faut ſe mettre à genoux*, „ *la Tierce, la Sexte, la None. L'Eſprit Saint* „ *fut accordé aux Apôtres à l'heure de Tierce; St.* „ *Pierre voulant* [77] *manger, monta à Sexte dans le* „ *Cénacle; & à None Pierre & Jean ſe rendirent* „ *au Temple* ". *Tria autem ſunt tempora, quibus Deo flectenda ſunt genua; tertiam horam, ſextam & nonam eccleſiaſtica traditio intelligit. Denique tertiâ horâ deſcendit Spiritus ſanctus ſuper Apoſtolos. Sextâ volens Petrus comedere, ad orationem aſcendit in cœnaculum. Nonâ Petrus & Joannes pergebant ad templum.*

L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques dit [78], qu'il faut prier à Tierce, parce que c'eſt à cette heure-là que Pilate prononça la ſentence contre J. Chriſt; à Sexte, parce qu'alors J. Chriſt fut crucifié; à None, parce qu'il ſe fit alors des miracles pendant que J. Chriſt étoit en croix. Caſſien enſeigne, que de ſon tems on avoit ajouté l'heure du matin aux heures Canoniques, & que cet établiſſement avoit commencé dans le monaſtère de Bethléem.

[79] *Scien-*

77. St. Jerôme n'avoit pas le récit de St. Luc devant les yeux lorſqu'il écrivoit ceci. Il n'eſt point dit que St. Pierre voulut manger lorſqu'il alla faire la priere, ni qu'il ſe rendit dans le cénacle, ou dans la chambre haute où l'on mangeoit; mais que *St. Pierre monta ſur le toit pour prier, environ à ſix heures, & qu'enſuite il ſe ſentit preſſé par la faim.* Act. x. 9.

78. Lib. VIII. cap. XXXIV. & lib. VII. cap. XXIV. Τρις τ' ἡμερας ἐυτα προσευχεσθαι.

79 *Sciendum tamen, hanc matutinam, quæ nunc observatur in occiduis vel maximè regionibus, canonicam functionem, nostro tempore, in nostro quoque monasterio primitùs institutam, ubi Dominus noster Jesus Christus natus est ex Virgine.* Bingham remarque [82], que l'Office qui se récitoit à la première heure, étoit nommé l'Office nouveau du matin, pour le distinguer de l'Office ancien du matin, qui se célébroit avant jour, au lieu que le nouveau ne se récitoit que dès que le jour commençoit à paroître. Cette observation est nécessaire pour lever l'opposition apparente, qu'il y a entre Cassien & l'Auteur des Constitutions Apostoliques, qui dit qu'on doit prier Dieu le [81] matin, à Tierce, à Sexte, à None, le soir & au chant du coq.

Bingham remarque, que ceux qui ont récherché avec le plus de soin l'établissement de ces heures Canoniques dans le service public de l'Eglise, n'en ont trouvé aucune trace dans les trois premiers siécles [83], & que ces Offices ont été enfin introduits dans l'Eglise avec la vie monastique. De-là vient que Tertullien [83] excuse les Montanistes de ce qu'ils observent ces

79. Institutionum, lib. III. cap. IV.

80. Origines Ecclesiasticæ, lib. XIII. cap. IX. tom. V. pag. 311.

81. Εὐχὰς ἐπιτελεῖτε ὄρθου, καὶ τρίτῃ ὥρᾳ, καὶ ἕκτῃ, καὶ ἐνάτῃ, καὶ ἑσπέρᾳ, καὶ ἀλεκτοροφωνίᾳ. lib. VIII. cap. XXXIV. Voyez aussi St. Jerôme in Epitaphio Paulæ, epit. XXVII. cap. X.

82. *Qui in harum, tanquam publicis precibus constitutarum horarum originem omnium studiosissimè inquisiverunt, nulla earum vestigia, in tribus prioribus sæculis, invenire potuerunt, sed in Ecclesiam cum vitâ demùm monasticâ introductas esse colligunt.* Origines Ecclesiasticæ, lib. XIII. cap. IX. tom. V. pag. 302.

83. De Jejunio cap. X. Voyez aussi Cassien Inst. lib. III. cap. II. qui observe, que les premiers Moines d'Egypte ne faisoient le service que le matin & le soir.

ces heures, quoique ce ne fût pas une pratique générale.

La troisième chose que Daniel faisoit en offrant à Dieu ses prieres, c'est qu'il se mettoit à genoux. Quoique Dieu regarde à l'intérieur & aux dispositions de l'ame, cependant l'extérieur ne doit pas être négligé. Toute posture n'est pas indifférente, sur-tout quand on est en présence des autres hommes, qui ne peuvent croire qu'on soit rempli d'un profond respect pour l'Etre suprême, pendant qu'on lui parle dans une posture qui ne passe point pour respectueuse. C'est pourquoi Tertullien blâme ceux qui prioient Dieu étant assis. „ Si c'est, dit-„ il [84], manquer de respect que de s'asseoir en „ présence d'une personne qu'on honore beau-„ coup; combien plus cette pratique est-elle „ condamnable quand on parle au Dieu vi-„ vant, & en présence de l'Ange de la prie-„ re? N'est-ce point declarer à Dieu que „ l'exercice de la priere nous fatigue?

Lundius [85] observe, dans une Note sur la Mischna, que la coûtume des Juifs étoit, de se tenir debout en priant, & que ceux-là se trompent qui censurent le Pharisien dont il est parlé dans l'Evangile, de ce qu'il se *tenoit debout en*

84. *Si quidem irreverens est adsidere sub conspectu, contraque conspectum, ejus quem quàm maximè revereris & venereris; quantò magis sub conspectu Dei vivi, Angelo adhuc orationis adstante, factum istud irreligiosissimum est, nisi exprobramus Deo, quod nos oratio fatigaverit?* De Orat. cap. XII. apud Bingham, tom. V. pag. 269.

85. In tractatu יומא seu *de Jejuniis*. cap. II. §. 3. in explicatione harum vocum מתוך תוך *stans in petitione*. Voyez la note de Grotius sur Matth. VI. 5. & Mr. Jurieu Hist. des Dogmes &c. pag. 257. qui cite un passage de Maimonides, par où il prouve qu'il falloit être debout en faisant le service divin.

en priant; puisqu'il ne faisoit rien en cela qui ne fût conforme aux rites de sa Nation. L'usage de se tenir debout en priant, passa de la Synagogue dans l'Eglise Chrétienne. On ne prioit que debout le jour du Dimanche, & depuis la Pâque jusqu'à la Pentecôte, & cela en mémoire de la Résurrection de J. Christ. L'Auteur des Questions & des Réponses aux Orthodoxes [86] parle déja de cette pratique, & en rend la raison que nous venons d'alleguer.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que les Juifs ne priassent Dieu que debout. Dans les tems de jeûne & d'humiliation ils se mettoient à genoux, ou ils se prosternoient le visage contre terre [87]. C'est pourquoi nous voyons Daniel à genoux, offrant à Dieu ses oraisons, dans le tems où Israël étoit en captivité, c'est-à-dire dans un tems d'affliction & de jeûne. Cette posture dans la priere étoit fort ordinaire dans l'Eglise Chrétienne des premiers siécles [88], si l'on excepte les jours dont nous avons parlé ci-dessus. C'est ainsi que Prudence représente les Chrétiens invoquant J. Christ & le célébrant à genoux:

[89] *Te* (Christe) *mente purâ & simplici,*
Te voce, te cantu pio,

Ro-

86. Quæst. 115. Voyez Bingham *Origines* tom. v. pag. 253. qui rapporte plusieurs preuves de cette pratique.

87. *Luctûs tempore, Judæi orabant proni, aut in genibus.* Grotius in Matth. VI. 5.

88. Voyez Bingham Orig. Eccl. tom. v. pag. 257. &c. Ce Sçavant remarque encore, que les Chrétiens faisoient des inclinations de tête, & qu'ils se prosternoient en terre en priant.

89. Cathemerinon hymno 11. vs. 50. &c.

Rogare curvato genu
Flendo & canendo diſcimus.

Daniel agiſſoit trop à découvert, & ſes ennemis étoient trop vigilans, pour qu'ils ne s'apperçuſſent pas bientôt qu'il negligeoit hautement l'Ordonnance de Darius. Auſſi-tôt que les Satrapes en eurent des preuves autentiques, ils ſe rendirent avec empreſſement auprès du Roi, remplis d'une joye que leur cruelle malice leur inſpiroit. Avant que de nommer le coupable, qu'ils ſçavoient être cheri de Darius, ils engagerent de nouveau ce Prince à reconnoître l'Edit qu'il avoit donné depuis peu, & à convenir, qu'étant fait ſuivant l'uſage des Mèdes & des Perſes, il étoit irrévocable.

Dès que les perſécuteurs de Daniel eurent vû que le Roi venoit de ſe lier de nouveau par la réponſe qu'il avoit faite à leur demande captieuſe, ils ne différerent plus à lui nommer le coupable, & à le lui dépeindre comme un inſolent & un ingrat, qui, malgré les bienfaits ſignalez & ſans nombre qu'il avoit reçus de ſa faveur, ne tenoit aucun compte de ſes Edits les plus ſacrez, & inſpiroit par ſon exemple l'eſprit de révolte à tous ceux qui en étoient les témoins.

Le Roi ouvrit les yeux alors, mais trop tard. Il vit clairement & avec horreur la noire malignité de ſes Satrapes, & le déteſtable piége qu'ils lui avoient tendu. Il fut penétré de douleur, d'avoir été ſurpris d'une manière ſi indigne, & d'être, malgré ſes déſirs les plus vifs & les plus ſinceres, l'inſtrument de la perte de ſon Miniſtre par excellence. Il tergiverſa autant qu'il put, avant que de condamner cette Tête qui lui étoit ſi juſtement chere, &

il

il se tourna de tous les côtez pour trouver le moyen de délivrer Daniel.

Tout plaidoit en faveur de ce saint Homme. Les services signalez qu'il avoit rendus à la Monarchie depuis qu'il avoit été promû à l'administration de l'Etat ; son âge venérable, étant pour le moins octogenaire [90], & sur-tout la nature de son crime prétendu, tout faisoit hautement son apologie. Car enfin, qu'avoit-il fait ? Avoit-il manqué de fidélité au Prince ? Avoit-il abusé de son crédit pour s'enrichir, ou pour opprimer les particuliers ? On ne pouvoit lui reprocher que d'avoir suivi les lumieres de sa conscience, que d'avoir préféré les ordres du Monarque universel, à l'Edit extorqué d'un Roi de la terre, & que d'avoir eu plus de pieté & de Religion que les Grands du Royaume. Heureuses les Cours des Princes où il n'y a que de tels coupables !

Les Satrapes, appréhendant tout de la tendresse & de l'estime de Darius pour Daniel, n'oublierent rien pour détourner ce Monarque du dessein de le sauver. Ils lui représenterent, que l'Ordonnance qu'il avoit publiée étant de sa nature irrévocable, comme il venoit de le reconnoître lui-même, ce seroit sacrifier son autorité & sa gloire à la conservation d'un Etranger, qui s'étoit rendu indigne de la bienveillance dont il l'avoit honoré. Ils lui firent sentir, combien il seroit étrange, que celui que l'on honoroit comme un Dieu, fût sujet au changement, comme le plus foible & le plus imbécille des mortels. Raisons sophistiques ; vaines déclamations, qui ne persuadent que

90. En supposant que Daniel avoit quinze ans lorsqu'il fut emmené à Babylone, il devoit en avoir 82. la premiere année de Darius le Mède.

que ceux qui veulent s'étourdir. La fermeté eſt ſouvent un vice, tout comme elle peut être une vertu. Lorſqu'on a pris le bon parti, il faut être ferme, & ſçavoir ſe roidir contre les difficultez; mais dès qu'on s'apperçoit que le deſſein qu'on a formé eſt injuſte, s'opiniâtrer à le ſoutenir, & à le faire réuſſir, c'eſt un crime d'autant plus grand, qu'il eſt commis contre les lumieres de la conſcience. Il eſt alors glorieux de reconnoître qu'on s'eſt trompé, & qu'on eſt diſpoſé à changer de conduite.

Les Princes, il eſt vrai, ne doivent pas être inconſtans, ni dans leurs promeſſes, ni dans leurs loix; mais cela ſuppoſe qu'ils n'ayent rien promis, ni rien ſtatué contre la Religion & la juſtice. A quoi leur ſerviroit leur puiſſance, s'ils ne s'en ſervoient que pour ſe mettre dans la néceſſité de pécher contre leur conſcience [91]. On vit bien alors quel Dieu étoit Darius; & que les Satrapes en avoient plutôt fait un eſclave, contraint d'obéïr malgré lui, qu'un Dieu, maître de ſes déſirs & de ſes actions [92].

Darius, plus étourdi & intimidé par les raiſons des Satrapes, que convaincu, fait venir Da-

91. Plaçons ici la judicieuſe reflexion de Calvin, au ſujet de la fermeté des Princes dans leurs Edits. *Sic enim Reges debent ſtare ſuis edictis, ut tamen non pudeat ipſos retractare quod temerè promulgarunt. Si quid ergo inconſideratè lapſum eſt, prudentia & æquitas hoc requirit, ut corrigant errorem ſuum. Ubi autem, calcato omni reſpectu juſtitiæ, volunt firmum manere quidquid juſſerunt etiam inconſideratè, hæc eſt ſumma ſtultitia, neque jam debent oſtendere conſtantiam in hac pervicacia.* In Daniel VI. 11.

92. M. Baſnage dit, que les Satrapes *firent de ſe Dieu un eſclave, qui ne put pas ſauver la vie d'un ſeul homme.* Hiſt. de la Bible pag. 124.

Daniel, & lui prononce en tremblant, une ſentence qui fait plus de peine au Juge qu'à celui qui en doit ſubir toute la rigueur. Qui a jamais vû qu'un Juge craigne que l'effet de la ſentence qu'il prononce ait lieu, & qu'il plaide pour la conſervation de celui qu'il condamne? Car n'eſt-ce point ce que ſignifient ces paroles de Darius à Daniel? *Ton Dieu, que tu ſers continuellement, c'eſt celui qui te délivrera.* Ces paroles ne font-elles pas ſentir, que le Roi ſouhaiteit que Daniel échapât au péril qui le menaçoit; & qu'il étoit perſuadé que le Ciel condamneroit la ſentence injuſte que l'on prononçoit ſur la terre. C'eſt-là appercevoir ce que l'on devroit faire, & n'avoir pas le courage de l'exécuter. St. Jerôme remarque [93], que la confiance de Darius à l'égard de la délivrance miraculeuſe de Daniel, étoit appuyée ſur ce qu'il avoit ouï dire des trois Hommes Hébreux, qui, bien qu'inférieurs à Daniel, avoient été conſervez au milieu de la Fournaiſe ardente.

Daniel écouta ſa ſentence ſans en être effrayé. Il ſentoit qu'il lui étoit glorieux de ſoutenir les Intérêts du Dieu qui l'avoit élevé à la charge auguſte de ſon Prophète, au milieu d'une Cour idolâtre. Il ne doutoit point que ſi Dieu vouloit le proteger contre la fureur des Lions, il ne le pût, avec la même facilité qu'il diſpoſe de toutes les créatures. Mais il n'étoit pas moins prêt à ſceller de ſon ſang cette vérité capitale, que Dieu ſeul mérite les hommages de tous les hommes. On ne le voit point empreſſé à faire ſon apologie: type il-

93. *Audierat enim tres pueros, qui inferioris gradûs à Daniele erant, flammas viciſſe Babylonias.* In hunc locum.

illuſtre de l'innocente Victime qui devoit mourir pour le ſalut du genre humain, il ſe
Eſ. LI. 1. laiſſe conduire à la mort, ſans ouvrir la bouche
7. pour ſe plaindre.

Le Roi ne perdit pas de vûë la conſervation de Daniel, après qu'il eût été renfermé dans la foſſe aux Lions. Il voulut que l'on ſcellât la pierre qui étoit à l'entrée de cette caverne fatale. Il voulut y appoſer ſon ſceau & celui de ſes Satrapes. Il craignoit, ce ſemble, que ſi le Ciel venoit à conſerver Daniel au milieu des Lions, les Satrapes, plus inhumains que les Lions mêmes, ne miſſent en œuvre quelque nouveau moyen pour le perdre [94]. Il y appoſa donc ſon cachet & celui de ſes Gouverneurs, afin *que rien* [95] *ne fût changé touchant Daniel.* Les Docteurs Juifs n'ont pas manqué de raiſonner à leur manière ſur cet évenement. Le Rabin Saadias [96] s'eſt imaginé, que Darius fit

94. Darius, *dit St. Jerôme*, ſcella de ſon anneau la pierre qui fermoit la porte de la foſſe, de peur que les ennemis de Daniel ne machinaſſent quelque choſe contre lui. Ce Prince le confia à la puiſſance de Dieu; & ne craignant rien, ce ſemble, des Lions, il appréhende les machinations des hommes. *Credidit enim eum Dei potentiæ, & qui de leonibus ſecurus eſt, de hominibus pertimeſcit.* Calvin croit, que le Roi ne ſcella la pierre que parce que ſes Miniſtres l'y engagerent, craignant que le Prince ne le fît enlever furtivement. *Qui credunt contrà, ac ſi Rex conſultò obviam ire voluiſſet eorum violentiæ, pervertunt totum ſenſum, quando haud dubiè illorum inſtigatione id factum eſt, ne Rex curaret furtim educi.* Ces deux ſentimens ſont ſi peu oppoſez, qu'on doit les réunir, & c'eſt par-là que l'on rend raiſon de ce que le Roi & les Satrapes mettent leur cachet ſur la porte de la foſſe.

95. Louis de Dieu remarque, que le mot עִבּוּי, que pluſieurs traduiſent par *voluntas*, *placitum*, ſignifie la même choſe que le רִבּוּי des Hébreux. Animadverſiones in V. T. pag. 648.

96. *Quia ſi foſſa manifeſtet aperta, Danielis inimici lanceas*

fit mettre une pierre à l'entrée de la fosse, de peur que demeurant ouverte, les ennemis de Daniel ne tuassent ce Prophete à coups de dards, & ne soutinssent que les Lions l'avoient mis en piéces. Le Rabin Salomon observe à son tour, que la pierre qui fut mise à l'entrée de la fosse, est nommée [97] *unique* par Daniel, parce qu'il n'y en avoit point d'autre dans tout le païs de Babylone, & qu'elle avoit été apportée par les Anges pour cet usage. Nous donnons ces sentimens pour ce qu'ils valent; & on ne s'attend pas sans doute que nous les réfutions avec soin.

Il vaut mieux refléchir sur l'état où se trouverent le Roi, les Satrapes, & Daniel, lorsque le prétendu criminel eut été renfermé dans le lieu de son supplice. Darius se retira dans son Palais, l'ame percée de mille traits. *Il ne voulut point qu'on lui servît à manger, qu'on lui fît venir les instrumens de musique* [98], *& il passa toute la nuit sans dormir.* Une conscience agitée de remords cuisans, est une véritable fosse aux Lions, où l'on est continuellement dechiré de la manière la plus douloureuse, sans cependant perdre la vie. Qui pourroit se représenter les funestes pensées qui rouloient dans

ceas & missilia in eum jaculati essent, & à leonibus interemptum fuisse dicitassent. Apud Bochart. Hierozoicon part. I. lib. III. cap. III.

97. אבן חדה Voyez Bochart *ubi suprà.*

98. C'est ainsi que Calvin & Louis de Dieu croyent qu'il faut traduire le mot דחין que d'autres ont rendu par ceux de *souper* & de *table.* Le dernier même conjecture, qu'on pourroit entendre par-là la même chose que par le mot Arabe דחאן qui signifie de la fumée, ou du parfum. Car, dit-il, le parfum avoit lieu dans les grands repas. *Nunquam enim à celebrioribus conviviis incensa abesse solebant.* Animadv. in V. T. pag. 649.

dans l'eſprit du Monarque? Tantôt il ſe reprochoit ſon orgueil ridicule, d'avoir voulu paſſer pour un Dieu, malgré le ſentiment de ſa mortalité & de ſa foibleſſe; tantôt il déploroit ſon ſort, de ſe voir aſſiégé de fourbes & de traîtres, qui, ſous le beau nom de Miniſtres d'Etat & d'Officiers de la couronne, étoient ſes plus cruels ennemis, ne cherchant qu'à ſe ſervir de ſon autorité pour arriver à leurs fins criminelles. Sur-tout, il lui étoit comme impoſſible de ſoutenir l'idée de la perte de Daniel, le ſeul de ſes Miniſtres ſur qui il pût compter. Il ſe jugeoit infiniment malheureux d'avoir contribué à ſa mort, & d'avoir été comme forcé à le livrer à un ſupplice cruel, digne d'être infligé ſeulement à ceux qui ont trahi leur Prince & leur patrie. Ces refléxions ſont aſſez naturelles pour les ſuppoſer à Darius, ſans prétendre vouloir épuiſer tout ce que ſon eſprit agité put lui ſuggérer de triſte & d'affligeant.

Les Satrapes ſe trouvoient dans un état bien différent. Ils ſe croyoient au comble de leur bonheur, ſe voyant défaits de cet Etranger d'une vertu rigide, qui les obſervoit de trop près, & qui poſſedoit ſeul la confiance & l'amour du Monarque; mais leur joye étoit-elle bien pure? Etoient-ils ſi accoûtumez aux grands crimes, que la vûë de la ſcéne impie & tragique qu'ils venoient de jouer, ne leur fît aucune peine? Du moins cette ſatisfaction ne fut pas de longue durée, & dans le tems qu'ils ſe croyoient les plus heureux des mortels, la tempête qui devoit les renverſer & les écraſer, ſe formoit ſur leurs têtes.

Daniel, Daniel ſeul, jouit d'une tranquillité parfaite, d'une ſatisfaction inexprimable; & cela dans un lieu, où l'imagination n'offre, pour ceux

ceux qui y ſont renfermez, qu'un ſpectacle affreux, & la mort la plus cruelle. On auroit cru, & tout le monde devoit s'y attendre, que Daniel ſeroit à peine arrivé au milieu des Lions, qu'ils auroient fondu ſur lui comme ſur une brebis timide, & l'auroient dechiré & dévoré en un moment. Mais ces Animaux furieux, qui ſe livrent avec tant de facilité à l'impétuoſité de leur férocité naturelle, s'arrêtent à la vûë de ce nouvel objet qui les frappe; &, comme par un charme victorieux, leur penchant carnacier eſt enchaîné. Ils ſemblent revêtir la douceur de l'Agneau, & reſpecter Daniel, comme ſi toûjours il avoit vécu au milieu d'eux en maître [99].

Nous ne tenterons pas d'expliquer les ſentimens de Daniel à la vûë de ce prodige. Il y reconnut, ſans balancer, le doigt de Dieu; mais il ne ſe contenta pas d'admirer ce pouvoir étonnant ſous qui tout plie, qui dompte ſans peine la fureur des flots de la mer, l'ardeur des flammes dévorantes, & la férocité des Animaux qui ne reſpirent que le ſang & le carnage. Tout ce que la reconnoiſſance, la confiance, la foi, dictent à une ame éclairée & pieuſe, lorſqu'elle ſent que le Ciel ſe declare miraculeuſement en ſa faveur, c'eſt ce que Da-

99. Ibnoſſon, Auteur Arabe, dit, que dès que Daniel eût été introduit dans la foſſe aux Lions, ces Animaux vinrent, en s'abaiſſant, le lécher & le careſſer à la manière des chiens, en remuant la queuë. *Daniel in foſſam miſſus eſt, & ad eum projecti ſunt leones, qui illum lingebant, more canum adblandientes, & caudam agitantes.* Un autre Arabe conjecture aſſez mal, qu'il n'y avoit que deux grands Lions dans la foſſe. Voyez Bochart. Hierozoicon lib. III. cap. III. I. *partis.* L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Idole Bel, ſuppoſe qu'il y avoit ſept Lions dans la foſſe. vſ. 31.

Daniel éprouve; c'eſt à quoi il ſe livre avec tranſport & ſans réſerve. Au milieu de ces Animaux féroces, mais comme enchaînez & tremblans à ſes pieds, il jouit d'un repos inexprimable, dans un lieu où tout le menaçoit de la fin la plus tragique. Il éprouve l'effet de cette promeſſe, faite en faveur de ceux que Dieu aime & qu'il protege: *Tu marcheras ſur le Lion & ſur l'Aſpic, tu fouleras le Lionceau & le Dragon.*

Pſ. XCI. 13.

Comment regarderons-nous cet évenement? Le placerons-nous entre les accidens ordinaires? Ou n'y verrons-nous point la victoire de la foi, qui, comme le remarque St. Paul, *ferme la gueule des Lions* [100]. Il faudroit être ridiculement incrédule, pour ne pas appercevoir ici une diſpenſation particuliere de la Providence, qui ſçait conſerver, quand elle veut, ceux qui ſe confient en elle, au milieu des dangers où naturellement leur perte étoit infaillible.

Hébreux XI. 33.

Car enfin, que peut-on alleguer, pour faire croire que Daniel, paſſant la nuit au milieu de ces Bêtes, fut conſervé ſans miracle? Oppoſera-t-on l'Hiſtoire d'Androcle, rapportée par Aulugelle [101] & par Elien [102], & dont Apion, ſurnommé Pliſtonique, ſe vantoit d'avoir été le témoin oculaire pendant qu'il étoit à Rome? Voici le fait en peu de mots. „ Androcle étoit eſclave à Rome chez un Sénateur.

100. St. Ignace fait alluſion à cet évenement ſingulier, lorſqu'il dit, en parlant des Lions auxquels il devoit être expoſé; je les careſſerai, afin qu'ils me dévorent plutôt; & qu'ils n'agiſſent point à mon égard, comme à l'égard de ceux qu'ils n'ont pas oſé toucher. ἐυχ ὡσπερ τινὰν δειλαινόμενα οὐκ ἥψαντο. Epiſtola ad Romanos.

101. Noct. Attic. lib. v. cap. XIV.

102. De Animalibus, lib. VII. cap. XLVIII.

„ teur. Cet eſclave s'enfuit en Afrique, pour
„ éviter la punition d'un grand crime qu'il ve-
„ noit de commettre. Ne ſe croyant en ſu-
„ reté dans aucune ville, il ſe retira dans un
„ déſert, où, pour n'être pas conſumé par les
„ chaleurs qui y ſont inſupportables, il entra
„ dans la première caverne qui s'offroit à lui.
„ Il fut fort ſurpris d'y voir arriver, quelque
„ tems après, un formidable Lion, qui reve-
„ noit de la chaſſe, & bleſſé à un pied par une
„ épine qui y étoit entrée. Dès que le Lion
„ apperçut ce nouvel hôte dans ſa tanière, il
„ le regarda avec des yeux bien différens de
„ ces yeux étincelans & farouches, qu'il por-
„ toit au milieu d'un troupeau qu'il regardoit
„ comme ſa proye. Il s'approcha, comme en
„ ſe traînant, d'Androcle, qui, tout tremblant,
„ s'imaginoit que ſa dérniere heure étoit ve-
„ nuë, & qu'il n'avoit fuï les Lions de Ro-
„ me que pour en être dévoré en Afrique. Le
„ Lion lui tendit doucement ſon pied malade,
„ & qui étoit tout enſanglanté. Androcle re-
„ venu de ſa première frayeur, comprit les in-
„ tentions de ſon hôte, examina ſon pied,
„ & lui arracha heureuſement la fatale épine.
„ Le Lion, ſe ſentant tout-à-coup ſoulagé des
„ doûleurs vives qu'il reſſentoit, en témoigna
„ ſur le champ ſa gratitude à ſon bienfaiteur
„ par toutes les careſſes dont il étoit capable.
„ Il ne s'en tint pas-là. Toutes les fois qu'il
„ alloit à la chaſſe, il partageoit ſa proye avec
„ ſon hôte, qui fut nourri de la ſorte pendant
„ trois ans. Androcle, ennuyé de ce genre de
„ vie, ſe deroba de la caverne, fut pris peu de
„ jours après & conduit à Rome. Environ ce
„ tems-là le Lion eut le même ſort, & fut
„ renfermé avec ceux que l'on gardoit pour
„ les ſpectacles dans cette Capitale du mon-

» de. Le maître d'Androcle ayant livré ſon
» perfide eſclave à toute la rigueur des loix,
» il fut condamné à ſe battre contre les Lions.
» Dès qu'il ſe vit ſur l'arene, & que les Lions
» furent lâchez ſur lui, un grand Lion, plus
» formidable que tous ceux qui parurent, le
» regarda, le reconnut, & s'approcha de lui
» en donnant toutes les marques de ſa joye.
» C'étoit le Lion qu'il avoit guéri dans l'A-
» frique, & qui, plus reconnoiſſant que la
» plupart des hommes, n'oublia pas le bien-
» fait qu'il avoit reçu, & ſauva la vie à la main
» charitable à qui il devoit lui-même ſon ſa-
» lut. Tous les ſpectateurs furent frappez de
» cet évenement. Androcle eut ſa grace, &
» le Lion ſa liberté.

Tel eſt le précis du récit des deux Hiſtoriens que nous avons citez. Que ce fait ſoit véritable, ou un ſimple apologue, pour enſeigner aux hommes à faire du bien dans toutes les occaſions qui ſe préſentent, & à n'oublier jamais celui qu'ils ont reçu; nous ne croyons pas qu'on s'imagine que Daniel étoit connu des Lions de la foſſe de Babylone, & qu'il avoit eu une rencontre pareille à celle du véritable ou du fabuleux Androcle [103]. Oppoſe-

103. Senèque rapporte une hiſtoire pareille à celle d'Androcle. *Leonem in amphitheatro ſpectavimus, qui unum è beſtiariis agnitum, cùm quondam ejus fuiſſet magiſter, protexit ab impetu beſtiarum.* De beneficiis, lib. II. cap. XIX. Juſte Lipſe préſume, que cette hiſtoire eſt la même que celle qui eſt rapportée par Aulugelle; car, dit-il, le tems paroît le même, Apion ayant vécu ſous Tibere. Voyez la note ſur le paſſage de Seneque, de l'édition des Elzevirs. Si cela eſt, comme il y a de l'apparence, nous ne douterons plus de la réalité de l'hiſtoire d'Androcle, au moins dans ce qu'elle a d'eſſentiel. A l'occaſion de cette hiſtoire, jettez auſſi les yeux ſur ce que

ſeroit-on encore, ce qu'Elien rapporte [104] des Lions qui ſervoient dans un Temple d'Adonis? *Il y a*, dit-il, *dans l'Elymaïde*, ou la Perſe, *un Temple d'Adonis, où l'on voit* [105] *des Lions apprivoiſez. Ils flatent les perſonnes qui entrent dans le Temple, comme s'ils vouloient les ſaluer. Si on les invite à manger, ils viennent comme des conviez. Dès qu'ils ont reçu ce qu'on leur donne, ils ſe retirent modeſtement & ſans faire bruit.* Nous ne doutons point, comme le dit St. Jaques, *que toutes ſortes de Bêtes farouches* III. 7. *ne puiſſent être domptées par les hommes.* Si nous en croyons le Poëte Stace, l'Empereur Domitien avoit un Lion apprivoiſé, qui fut tué par un Tigre; ce qui fit verſer bien des larmes à ce Prince, qui n'auroit pas daigné en laiſſer couler une ſeule pour honorer la mémoire des perſonnes les plus diſtinguées de ſes Etats:

[106] *Quid tibi conſtratâ manſueſcere profuit irâ?*
Quid ſcelus, humanaſque animo dedicere cædes;
Imperiumque pati, & domino parere minori?
Quid! quod abire domo, rurſùſque in clauſtra reverti
Suetus, & à captâ jam ſponte recedere prædâ,
Incertaſque manus laxo dimittere morſu?

Su-

que dit Elien d'un Lion, qui ne ſçut pas moins ſe venger d'une bleſſure qu'il avoit reçue d'un jeune-homme, que le Lion d'Androcle ſçut reconnoître le bienfait que cet eſclave fugitif lui avoit accordé. De Animalibus lib. VII. cap. XXIII.

104. De Animalibus, lib. XII. cap. XXIII.

105. Καὶ ἐστὶν ἐν τῇ Ἐλυμαΐδι Ἀφροδίτης ἱερὸν, &c.

106. Statius Sylvarum, lib. II. Sylv. 5. Domitius remarque ſur ce paſſage, que Polybe Emilien Comas declare, qu'il a vû en Afrique pluſieurs Lions crucifiez, afin que cette vûë détournât les autres du carnage.

Surement les Lions de la foſſe de Babylone n'étoient rien moins qu'apprivoiſez. Ils le montrerent bien, en dechirant les ennemis de Daniel. Les Satrapes ne l'auroient pas fait renfermer dans un lieu où il n'auroit eu rien à craindre. On ne peut en douter, Daniel fut conſervé par un miracle.

Dès le point du jour, Darius, qui ne pouvoit ſoutenir la violence de ſon agitation, ſe rendit près de la foſſe fatale où étoit renfermé celui dont le péril faiſoit toute ſa peine. Là, d'une voix plaintive, il appella Daniel, ſon cher Daniel, dont il craignoit de ne voir plus que les triſtes reſtes. Mais quelle ne fut pas ſa ſurpriſe & ſa joye tout enſemble, lorſque du fond de la foſſe il entendit cette voix: *O Roi, vivez éternellement. Mon Dieu a envoyé ſon Ange*; il a opéré par cette efficace à laquelle rien ne réſiſte, *il a fermé la gueule des Lions; ils ne m'ont fait aucun mal, parce que j'ai été trouvé innocent dans ce que j'ai fait, & même, ô Roi, je n'ai commis aucune faute à votre égard* [107]. „ Nous apprenons, *dit Théodoret*, [108] par „ cet exemple de la vertu ſi généreuſe de Da„ niel, & de la force qu'elle eut de fermer la „ gueule aux Lions mêmes [109], à préférer, „ comme lui, la pieté à toutes choſes, à l'em„ braſſer

107. *La férocité des Lions ne fut pas changée*, dit St. Jerôme ſur ce paſſage, *mais leur gueule fut fermée par l'Ange, à cauſe des bonnes actions que Daniel avoit faites. Non leonum feritas immutata eſt; ſed rictus tamen & rabies concluſa eſt ab Angelo, idcirco clauſa, quia Prophetæ bona opera præceſſerant.* Dieu recompenſe, quelquefois dès cette vie, la foi & la pieté de ſes ſerviteurs.

108. Dans la Bible de Sacy ſur Daniel VI.

109. Grotius remarque, ſuivant le récit de St. Jerôme, qu'il eſt arrivé quelque choſe de pareil à Malchus & à des Chrétiens d'Afrique, dans la perſecution d'Hune-

„ braſſer ſi étroitement, que nul accident de
„ cette vie ne puiſſe nous en ſeparer. Quand
„ donc tous les hommes unis enſemble nous
„ feroient la guerre, & perſécuteroient la pie-
„ té à laquelle nous nous attachons, nous de-
„ vons mettre notre confiance dans la pieté
„ même pour laquelle on nous perſécute, &
„ demeurer fermes contre toutes les attaques;
„ car c'eſt ainſi que la ſainte troupe des Apô-
„ tres, étant aſſiégée comme par le monde
„ entier, eſt demeurée invincible, & a vaincu
„ elle-même & ſoûmis ſes adverſaires.

Darius ne tarda pas à ordonner qu'on fît ſortir Daniel de la foſſe. On dut l'enviſager comme une eſpece de reſſuſcité. L'admiration s'empara de tous ceux qui furent témoins de ce prodige. Mais quel ne dût pas être le chagrin & la crainte des Satrapes, à la vûë d'un évenement qui renverſoit toutes leurs eſpérances, & qui tendoit à donner un nouveau luſtre à un Miniſtre trop favoriſé à leur gré, & dont ils croyoient s'être défaits pour toûjours?

Joſephe, trop fertile en conjectures, & trop hardi à les donner pour des réalitez, dit [110]
„ que les ennemis de Daniel, au lieu de demeu-
„ rer d'accord que Dieu l'avoit ſauvé par un
„ miracle, dirent hardiment au Roi, qu'il ne
„ l'avoit été que parce qu'on avoit auparavant
„ tant donné à manger aux Lions, que n'ayant
„ plus faim, ils ne l'avoient point touché. *Cet*
„ *Hiſtorien ajoute*, que le Roi fut ſi offenſé de
„ leur malice, qu'il commanda qu'on jettât
„ quan-

neric, au rapport de Victor. *Simile quid evenit Malcho, narrante Hieronymo, & Afris Chriſtianis, in perſecutione Hunerici, teſte Victore.* Grotius in Dan. VI.

110. Antiq. liv. X. chap. XII. de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

„ quantité de viandes aux Lions, & qu'après „ qu'ils ſeroient raſſaſiez, on jettât dans la foſſe „ ces accuſateurs de Daniel, pour voir s'ils les „ épargneroient, comme ils diſoient qu'ils l'a- „ voient épargné “. Ce qu'il y a de vrai & d'inconteſtable, c'eſt que Darius, ayant recouvré miraculeuſement un Miniſtre fidèle & éclairé, qui ſembloit lui tenir lieu de tout, rempli d'une juſte indignation contre ſes perſécuteurs acharnez, ordonna que ſur le champ on les jettât, eux, leurs femmes & leurs enfans, dans la foſſe aux Lions. Ce qui ayant été exécuté ſur l'heure même, ces malheureux furent à peine arrivez à la portée des Lions, qu'ils furent dévorez, ſans qu'aucun pût échaper; ce qui ſervit en même tems à mettre le ſceau de l'évidence au miracle de la conſervation du Prophete.

Les ſcelérats qui avoient ourdi cette trame d'iniquité qui avoit conduit Daniel à deux doigts de la mort, dont il n'avoit été délivré que par un prodige, ne pouvoient pas ſe plaindre du ſupplice qu'on leur faiſoit ſouffrir. Il n'étoit rien de plus juſte, que de punir leur horrible perfidie, du ſupplice qu'ils n'avoient pas craint de faire infliger à celui qui n'avoit d'autre crime que de l'emporter ſur eux en mérite. Dieu avoit ordonné qu'on traitât l'injuſte qui avoit bleſſé ſon prochain, de la même manière en laquelle il avoit traité ſon frere: *Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, playe pour playe, meurtriſſure pour meurtriſſure.* „ Les Saducéens, *dit D. Calmet* [111], ſoutenoient que cette loi devoit „ être priſe à la rigueur “. Ils ſe fondoient par-

* Exode xxi. 23. &c.

111. Dans ſon Comm. ſur ce paſſage.

particulierement sur un passage du Deutéronome, où il est dit, en parlant du faux témoin: *Ton œil ne l'épargnera point.* Cependant Josephe reconnoît, que si le lèzé vouloit être dédommagé en argent, cela dépendoit de lui. [112] „ Si „ un homme, *dit-il*, crêve les yeux à un au- „ tre, on les lui crêvera aussi, parce qu'il est „ raisonnable qu'il soit traité comme il l'a trai- „ té; si ce n'est que celui qui a perdu la vûë „ aime mieux être satisfait en argent [113]; ce „ que la loi laisse à son choix. XIX. 21.

Il faut avouer qu'il y a des occasions, où la peine du talion, prise dans toute sa rigueur, est fort juste; sçavoir lorsqu'il est question d'un calomniateur & d'un faux témoin. Comment les criminels de cet indigne caractère pourroient-ils se plaindre, si on leur inflige la peine qu'auroit dû endurer celui qu'ils ont chargé, contre leur conscience, d'une faute dont il n'étoit pas coupable? Et c'est dans cette restriction qu'il faut entendre la Loi du ch. XIX. du Deutéronome [114].

Mais il y a quantité d'occasions, où la nature de l'injure qui a été commise, l'âge, le sexe, la dignité du lèzé, ne peuvent pas souffrir

112. Antiq. Jud. liv. IV. chap. VIII. C'étoit une loi des Athéniens, que si quelqu'un avoit crêvé l'œil d'un borgne, on les lui crêveroit tous les deux. Καὶ ἐὰν ἕνα ὀφθαλμὸν ἔχοντος ἐκκόψῃ τις, ἀντεκκόπτειν τοὺς δύο. Diogenes Laertius in vitâ Solonis.

113. Πλὴν εἰ μή τι χρήματα λαβὼν ἐθελήσειεν ὁ πεπηρωμένος. C'étoit-là la disposition d'une loi des XII Tables, si connue, & que nous lisons dans Aulugelle, Noct. att. lib. XX. cap. I. *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.*

114. Par une Loi des Empereurs Honorius & Théodose, le Calomniateur devoit être puni de la peine du talion. *Quisquis crimen intendit, non impunitam fore noverit licentiam mentiendi, cùm calumniantes ad vindictam poscat similitudo supplicii.* Codicis lib. IX. tit. 46. leg. 10.

frir qu'on obſerve à la lettre la Loi du Talion. C'eſt ce que Puffendorf prouve fort au long [115], en rapportant la déciſion d'Ariſtote. „ Le „ Talion, *dit l'ancien Philoſophe* [116], ne s'ac- „ corde pas ſouvent avec la juſtice. Si un „ Magiſtrat, par exemple, a battu quelqu'un, „ celui-ci ne doit pas le battre à ſon tour. „ Si, au contraire, quelqu'un a battu un Ma- „ giſtrat, il doit non ſeulement être battu à „ ſon tour, mais encore être puni d'une autre „ manière. D'ailleurs, il y a une grande dif- „ férence entre ce que l'on fait volontairement „ & ce que l'on fait involontairement ". De-là vient que pluſieurs Sçavans [117] établiſſent, que cette façon de parler, *œil pour œil*, &c. ne ſignifie autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il faut punir l'injuſte d'une manière proportionnée au crime qu'il a commis, revêtu de toutes ſes circonſtances.

Mais s'il n'y avoit rien que de juſte dans le ſupplice que Darius le Mède infligea aux Satrapes qui avoient perſécuté Daniel; on ne peut pas dire la même choſe de leurs femmes & de leurs enfans, ſi ce n'eſt qu'on ſuppoſe avec Grotius [118], qu'ils étoient tous complices du même crime; ce qui n'eſt gueres vraiſemblable. Il vaut mieux reconnoître ici la pratique injuſte des Perſes, qui enveloppoient dans le ſort du coupable ſa femme, ſes enfans, & ſes parens les plus proches. Ammien Marcellin [119] appelle avec raiſon cette loi, une loi

115. Le droit de la Nature & des Gens, liv. VIII. cap. III. §. 27.

116. Ethic. lib. V. cap. VIII.

117. Voyez les Comm. de Mr. le Clerc & de D. Calmet ſur Exode XXI. 24.

118. *Ut participes ſævi conſilii.* In hunc locum.

119. *Abominandæ aliæ*, (ſcilicet leges apud Perſas) *per*

loi détestable. Justin & Hérodote nous ont conservé des preuves de cette coûtume barbare; le premier dans le supplice de Darius [120], qui avoit attenté à la vie de son pere Artaxerxe; & le second, dans celui [121] d'Intapherne, un des sept Seigneurs qui avoient arraché le Trône de Perse au faux Smerdis, qui s'en étoit emparé. Cette pratique, qui confond l'innocent avec le coupable, & qui tend à donner du Juge des idées sinistres, fut abolie en Macédoine, où elle avoit aussi lieu, par Alexandre le Grand, comme le remarque Quinte-Curce [122].

Il est vrai que l'on oppose quelques exemples tirez du V. Testament, par où il paroît, comme dans le supplice d'Achan, que les femmes & les enfans étoient envéloppez dans la peine des maris & des peres coupables. Mais ceux qui font cette difficulté, n'ont peut-être pas assez bien pesé les différences qu'il y a, entre le Juge suprême & les Juges inférieurs, ou les Souverains temporels. 1. Tous les hommes dépendent absolument de Dieu, étant l'auteur de leur vie & de leur conservation. Il peut donc leur redemander, quand il lui plaît, cette vie qu'il leur a confiée comme un dépôt, sans qu'il leur fasse aucune injustice. Il n'en est pas ainsi des Souverains de la terre, ils Josué VII. 24.

per quas, ob noxam unius, omnis propinquitas perit. lib. XXIII. cap. VI.

120. Justinus lib. X. cap. II. *Conjuges quoque omnium eum liberis, ne quod vestigium tanti sceleris extaret, interfectæ.*

121. On peut voir dans Hérodote lib. III. cap. CXIX. la raison pour laquelle Darius, fils d'Hystaspe, fit mourir Intapherne.

122. *Sed olim istum morem, occidendi cum sceleris insontes propinquos, parentesque, solvit.* lib. VIII. cap. VIII.

ils ne ſont pas les maîtres abſolus de leurs ſujets, & ils leur font tort, lorſque, ſans de légitimes raiſons, ils les privent d'une vie qu'ils ne leur ont point donnée. 2. Tous les hommes, arrivez à un certain âge, ſont criminels par rapport à Dieu, ayant ſouvent violé les loix qui leur étoient connuës, ou qu'ils pouvoient connoître. Il peut donc juſtement, dans le tems de la punition d'un coupable d'une autre eſpece, leur faire ſentir une partie de ce que leurs déſobéiſſances méritent. On ne peut parler ainſi des ſujets à l'égard des Juges civils; on n'eſt point cenſé criminel à leur égard, ſi ce n'eſt lorſqu'on a violé les loix qui ont été publiées de leur part. 3. Dieu peut dédommager abondamment ceux d'entre les gens de bien, qui finiſſent leur carriere en ſouffrant le ſupplice des coupables. Quelques momens douloureux, qui ſervent d'occaſion à ceux qui s'y trouvent de faire éclater leur entiere réſignation à la volonté du Dieu duquel ils dépendent ſans réſerve, ſont ſuivis d'un repos & d'une félicité qui ne finiront jamais. Mais comment les Princes qui enveloppent les innocens dans la peine des coupables, peuvent-ils dédommager le mort de ce qu'il a ſouffert injuſtement? Rien n'eſt donc plus injuſte, dit Grotius, que ces loix humaines, qui condamnent [123] *les enfans à la mort, pour les crimes de leurs peres.*

Darius ne ſe contenta pas d'avoir puni, d'une manière exemplaire, les injuſtes perſécuteurs de Daniel; il publia de plus un Edit dans la vaſte étenduë de ſes Etats, par lequel, d'un

123. Droit de la Guerre & de la Paix, liv. II. chap. XXI. §. 15.

d'un côté, il reconnoiſſoit hautement la puiſſance, la bonté & l'éternité du Dieu qui avoit ſecouru Daniel; & de l'autre, il ordonnoit qu'on eût pour cet Etre adorable tout le reſpect dû à ſa Majeſté ſuprême. Quand on lit les Edits de Nebucadnetzar, de Darius, & de quelques autres Rois de Babylone ou de Perſe, on croiroit que ces Princes ont rénoncé aux Idoles, pour ne plus adorer que le Dieu vivant & véritable Mais, entêtez du préjugé de la pluralité des Dieux, ils croyoient pouvoir légitimement demeurer dans la Religion de leurs peres, pourvû qu'ils empêchaſſent d'ailleurs que leurs peuples n'outrageaſſent les Divinitez qu'ils regardoient comme étrangeres. Tout nous annonce cependant un Dieu unique, & tout devoit faire ſentir aux Babyloniens, témoins des miracles que le Dieu adoré en Judée avoit opéré dans la Fournaiſe ardente & dans la Foſſe aux Lions, qu'il étoit ce Dieu que toute la nature nous prêche.

Daniel, devenu plus cher que jamais à Darius, & plus eſtimable à ſes yeux qu'il ne l'étoit avant ſa délivrance miraculeuſe, jouit de toute la faveur du Prince pendant tout le tems que ce Monarque fut ſur le Trône. Cyrus ſe connoiſſoit trop bien en hommes de mérite, pour n'avoir pas eu les mêmes égards pour ce Miniſtre d'Etat, que tout rendoit reſpectable. De-là vient que ce Prophete nous apprend, qu'il proſpéra pendant le regne de Darius, & ſous celui de Cyrus, ſon ſucceſſeur.

Il y a beaucoup d'apparence, que ce fut ſous le regne de ce premier Roi de Perſe, que Daniel acheva ſa longue & glorieuſe carriere; mais il n'eſt pas poſſible de marquer, ni la date, ni le lieu de ſa mort. Il y en a qui croyent qu'il retourna en Judée; & qu'il fut un des mem-

membres de la grande Synagogue [124]. C'eſt-là une opinion hazardée ſans fondement, & même contre toute vraiſemblance; puiſqu'on n'auroit pas manqué de le nommer entre les perſonnes diſtinguées qui revinrent avec Zorobabel, ou avec Eſdras. Il eſt certain que Daniel étoit encore dans les Etats de Cyrus, la troiſième année de ce Monarque, comme
vſ. 1. cela paroît par le chapitre X. du Livre de ce Prophete. Il eſt vrai que D. Calmet prétend [125], que cette troiſième année de Cyrus ne regarde pas le tems qu'il regna après la mort de Darius, mais celui pendant lequel il ſiégeoit ſimplement ſur le Trône de Perſe, & que Darius dominoit ſur les Babyloniens & ſur le reſte de la Monarchie. Mais ce Sçavant ne nous paroît pas réſoudre ſuffiſamment la difficulté qu'on lui oppoſe; pourquoi Daniel *intitule ſa Prophetie du regne de Cyrus, ſi ce Prophete ne vivoit pas alors ſous la domination de ce Prince, mais ſous celle de Darius le Mède*? La difficulté eſt naturelle & forte; & voici la réponſe. „ C'eſt que dans cette Prophetie il eſt „ parlé en plus d'un endroit du Roi de Perſe, auprès duquel Gabriel fut arrêté vingt „ & un jours. Le Prophete a jugé important „ de marquer l'année de ce Prince, ne doutant pas qu'il n'eût grande part aux évenemens qui lui avoient été revélez, & que la „ troiſième année de ſon regne ne fût une „ épo-

124. *Sunt qui Hieroſolymam ipſum rediiſſe volunt, & Synagogæ magnæ interfuiſſe cum* ראשי הגולה *Principibus captivitatis. Hæc ſententia placuit viris eruditis.* Huetii demonſt. Ev. propoſ. 4. de Prophetiâ Danielis. §. 4.

125. Dans ſon Commentaire ſur Daniel x. 1. St. Jerôme entend cette date de la troiſième année de Cyrus, après la mort de Darius. C'eſt auſſi le ſentiment de Grotius.

„ époque remarquable pour découvrir le vrai
„ ſens de ſa Prophetie. De plus, Daniel
„ ayant eu cette Prophetie ſur le Tigre, au voi-
„ ſinage des Etats de Cyrus Roi de Perſe, il
„ pouvoit aſſez naturellement en marquer la
„ date, ſuivant les années de ce Prince, ſans
„ toutefois negliger celles du regne de Darius,
„ ſon Souverain, ſous lequel il avoit un em-
„ ploi conſiderable ". Ces remarques nous paroîtroient ſuffiſantes, pour rendre raiſon, pourquoi Daniel a daté ſa Prophetie de la troiſième année de Cyrus, quoiqu'il vécût ſous l'autorité & au ſervice de Darius le Mède, s'il étoit d'ailleurs certain que Daniel eût ſuivi cette méthode; mais elles ne nous paroiſſent pas aſſez fortes pour prouver d'elles-mêmes, que la troiſième année de Cyrus, de laquelle il eſt fait mention au X. chapitre de Daniel, coïncide avec la première année de Darius le Mède.

Mais ſi nous pouvons ſuivre Daniel juſques à la troiſième année de Cyrus, nous le perdons-là, & nous n'avons plus que de ſimples conjectures ſur le reſte de ſa vie. Le faux Epiphane [126] & le faux Dorothée ſoutiennent, que ce Prophete eſt mort à Babylone, & que de leur tems ſon tombeau étoit fort célèbre dans ces lieux-là. Benjamin de Tudèle rapporte [127] au contraire, que le tombeau de Daniel étoit à Suſe lorſqu'il y fut, & qu'on avoit bâti au-deſſus une Synagogue. Il récite au long les diſputes ſanglantes de ceux qui habitoient en-deçà & au-delà du Tigre, dans la ville de Suſe, pour avoir de leur côté le corps du Prophe-

126. Huetius ubi ſuprà.
127. Itinerarium Benjaminis, ex officinâ Elzev. pag. 152.

phete, & de quelle manière Senigar Saas, Roi de Perſe, ordonna que la châſſe du Prophete fût ſuſpendue au milieu du pont, à une diſtance égale des deux parties de la ville, dont chacune étoit avide de poſſeder ce riche depôt.

Ecoutons Joſephe [128] ſur ce ſujet. „ Daniel, „ dit-il, fit bâtir dans Ecbatane [129], qui eſt „ la capitale de la Médie, un ſuperbe Palais, „ que l'on voit encore, & qui ſemble ne venir „ que d'être achevé, tant il conſerve ſon pre„ mier éclat, contre l'ordinaire des bâtimens „ dont le tems ternit la beauté, & qui vieilliſ„ ſent comme les hommes; c'eſt dans ce Pa„ lais qu'eſt la ſépulture des Rois des Mèdes, „ des Perſes & des Parthes, & la garde en „ eſt encore commiſe aujourd'hui à un Prêtre „ de notre Nation.

Sans vouloir conteſter ni ſoutenir la vérité de ce récit, nous admettons avec plus de confiance les paroles de cet Hiſtorien qui ſuivent le paſſage que nous venous de citer, & par

128. Ant. Jud. liv. x. chap. xii. de la verſion d'Arnauld d'Andilly.

129. St. Jerôme, dans ſon Commentaire ſur le chap. viii. de Daniel, dit, que ce bâtiment avoit été élevé à Suſe; & malgré cela il ſe fonde ſur le récit de Joſephe. *Suſis autem Metropolis eſt regionis Elamitarum, in quâ Daniel, ſecundùm Hiſtoriam Joſephi, turrim exſtruxit excelſam.* M. Huet *Dem. Ev. præp.* 4. tâche de concilier ces deux récits, en ſuppoſant, que, ſous l'Empire de Cyrus, Daniel demeura à Suſe, & qu'il y fit élever quelque magnifique bâtiment. Il croit que cette conjecture reçoit beaucoup de force de ce que Benjamin de Tudèle raconte, qu'on voyoit encore de ſon tems à Suſe le Palais d'Aſſuerus & le tombeau de Daniel. *Itinerarii Benj. pag.* 152. Rien n'eſt plus foible que ces conjectures. Pourquoi ne pas reconnoître plutôt que St. Jerôme, par une de ces diſtractions ſi communes aux Sçavans, a écrit Suſe au lieu d'Ecbatane?

par lesquelles nous finissons ce Discours: „ Je „ ne trouve rien, *dit-il*, de plus admirable „ en ce grand Prophete, que ce bonheur tout „ particulier & presque incroyable qu'il a eu „ au-dessus de tous les autres, d'avoir, durant „ toute sa vie, été honoré des Rois, & d'avoir „ laissé après sa mort une gloire immortelle. „ Car les Livres qu'il a écrits, & qu'on nous „ lit encore maintenant, font connoître que „ Dieu même lui a parlé, & qu'il n'a pas seu- „ lement prédit en général, comme les autres „ Prophetes, les choses qui doivent arriver; „ mais qu'il a aussi marqué les tems auxquels „ elles arriveroient; & qu'au lieu qu'ils ne „ prédisoient que des malheurs, qui les ren- „ doient odieux aux Princes & aux sujets, il „ leur a prédit des choses avantageuses & „ favorables, qui les ont portez à l'aimer, & „ dont la vérité ayant depuis été confirmée „ par des effets, a obligé tout le monde, non „ seulement à ajouter foi à ses paroles & à „ l'estimer, mais à croire qu'il y avoit en lui „ quelque chose de divin.

Fin du Tome VII.